
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01913358 6

Le Moyen Age

OUVRAGES DE M. FUNCK-BRENTANO

PUBLIÉS A LA LIBRAIRIE HACHETTE

L'ancienne France : le Roi. 4e édition. 1 vol. in-8, broché. 15 fr. »

Légendes et archives de la Bastille. Avec une préface de VICTORIEN SARDOU. 11e édition. 1 vol. petit in-8. broché . . . . 7 fr. »

Ouvrage couronné par l'Académie française et, sur la 7e édition, par l'Académie des Sciences morales et politiques.

La Bastille des comédiens : le For l'Évêque. 7e édition. 1 volume in-16, avec 11 gravures hors texte, broché . . . . 5 fr. 75

Ouvrage couronné par la Société de l'Histoire du Théâtre et par l'Académie des Sciences morales et politiques.

Le Drame des Poisons, avec une préface d'ALBERT SOREL, de l'Académie française. 13e édition. 1 vol petit in-8, broché . . . . 8 fr. »

L'Affaire du Collier, d'après de nouveaux documents recueillis en partie par A. BÉGIS. 10e édition. 1 vol. in-16, broché . . . . 7 fr. »

La mort de la Reine, les Suites de l'Affaire du Collier, d'après de nouveaux documents recueillis par A. BÉGIS. 7e édition. 1 vol. petit in-8, broché. . . . . 7 fr. »

Figaro et ses devanciers, en collaboration avec M. PAUL D'ESTRÉE. 1 vol. in-16, broché . . . . 5 fr. 75

Les Nouvellistes, en collaboration avec M. PAUL D'ESTRÉE. 3e édition. 1 vol. petit in-8, broché . . . . 8 fr. »

Mandrin. 1 vol. petit in-8°, broché. . . . . 8 fr. »

Les Brigands 2e édition. 1 vol. grand in-8 avec illustrations en couleurs, broché, 12 fr. ; relié percaline, tranches dorées . . . . 18 fr. »

ÉDITIONS PIERRE LAFITTE

Rosette, en collaboration avec M. ANDRÉ DE LORDE. Un vol. in-4, broché, avec illustrations d'ANTOINE WATTEAU . . . . 9 fr. »

L'HISTOIRE DE FRANCE RACONTÉE A TOUS
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION
de Fr. Funck-Brentano

LE MOYEN AGE

PAR

Frantz FUNCK-BRENTANO

Troisième édition.

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE
(PRIX GOBERT)



LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

—

1923

Les citations, dans les pages qui suivent, sont très nombreuses : la plupart en français ancien ; parfois elles ont été abrégées, la langue et l'orthographe rajeunies. Les bibliographies, à la fin des chapitres, n'ont pas la prétention d'être complètes. Les études publiées sur l'histoire du moyen âge sont en nombre infini : ne sont indiqués que les documents et les ouvrages dont on s'est principalement servi. Nous avons largement utilisé les travaux de nos devanciers et plus particulièrement ceux de nos maîtres Jacques Flach, Achille Luchaire, Siméon Luce, et ceux de MM. Ch.-V. Langlois, Émile Mâle, Joseph Bédier et Alfred Coville : ce nous est un agréable devoir de leur exprimer notre gratitude et notre admiration.

Fr. F.-B.



LA FRANCE FÉODALE

CHAPITRE PREMIER

SIÈCLES D'ANARCHIE

IXe et Xe siècles. Les invasions barbares. Destruction des villes. Impuissance de l'autorité souveraine. Les luttes civiles. L'anarchie. Destruction de la civilisation romaine. La société n'est plus gouvernée.

La nuit du IXe siècle... Que se passe-t-il ? A peine les documents permettent-ils d'entrevoir un peuple épars, sans direction. Les barbares ont rompu les digues. En flots successifs les invasions sarrazines se sont répandues sur le Midi. Les Hongrois foulent les provinces de l'Est. « Ces étrangers, écrit Richer, se livraient aux plus cruels sévices ; ils saccageaient villes et villages et ravageaient les champs ; ils brûlaient les églises ; puis ils repartaient avec une foule de captifs, sans être inquiétés. »

Le resne [royaume] ont ars [incendié], gasté et escillié [dévasté] ;
Assés enmainent de ces caitis [captifs] liés,
Petis enfans et les frances moilliers [femmes],
Les gentis homes mainent batant, à pié.

(*Ogier le Danois*, v. 401)

Par les fleuves arrivent jusqu'au centre de la France les Normands, venus du Nord, « nageans par l'Océan en manière de pyrates ».

Chartres, au cœur du pays, s'enorgueillissait de son nom « la cité de pierre », *urbs lapidum*. Les Normands paraissent, Chartres est saccagé. De la ville d'Autun, Guillaume le Breton célèbre l'antiquité et les richesses ; mais ces richesses les barbares les ont dispersées, ce ne sont plus que halliers incultes, liserons et bruyères. « La contrée est dévastée jusqu'à la Loire, dit la chronique d'Amboise, au point que, dans les lieux où s'élevaient des

villes prospères, vaguent les animaux sauvages, la plaine, où mûrissaient les moissons, ne connaît plus que

Le chardon et la ronce aux épines aiguës ».
(Virgile, *Bucoliques*, V, 39.)

Et Paris? « Qu'en dirai-je, écrit Adrevald. Cette ville, naguère resplendissante de gloire et de richesse, célèbre par la fertilité de son territoire, n'est plus qu'un monceau de cendres ».

Dans le courant des IXe et Xe siècles, toutes les villes de France furent détruites. Imagine-t-on les égorgements et les déprédations qui se concentrent en un pareil fait?

Dans les villettes rustiques les masures tombent en poussière, les murs des églises se lézardent, les toitures en sont crevées, les lianes envahissent les tabernacles où le lierre s'agrippe aux chapiteaux; la maison de Dieu se transforme en un repaire où les renards se terrent, où nichent les oiseaux de proie, où l'on voit briller les yeux sans paupières des hiboux immobiles entre les toiles d'araignée.

Impuissants à leur résister, nombre d'hommes d'armes s'unissent aux envahisseurs. On pille de compagnie. Et, comme il n'existe plus d'autorité principale, les luttes privées, d'individu à individu, de famille à famille, de localité à localité naissent, se multiplient, s'éternisent : « Et trois n'en rencontrent pas deux sans les mettre à mort. »

« Les statuts des sacrés canons et les capitulaires de nos ancêtres sont annulés », écrit Carloman en son palais de Verneuil (mars 884) Les guerres privées deviennent coutumières. « En l'absence d'une autorité commune, dit Hariulf, les plus forts se répandaient en violences ».

« Les hommes se déchirent les uns les autres comme les poissons de la mer. » (Concile de Trosly.)

Chevauchées, rescousses, prises et reprises, et dont on jugera par ce que Richer dit de ce chef de guerre qui conduit son armée par le pays d'où l'ennemi tire ses vivres : il le ravage avec une telle furie « qu'il n'y laisse pas même une cabane à une pauvre vieille tombée en enfance ».

Il n'y a plus de commerce. Terreur incessante. D'une main craintive on n'élève plus que des constructions en bois. Il n'y a plus d'architecture.

Dès le temps de Charlemagne, sous sa grande autorité militaire, on aurait pu observer une société en dissolution ; et combien le désordre continuera de se brouiller par la suite. A la fin du xᵉ siècle, subsistait-il une parcelle, si petite fût-elle, des conditions sociales, politiques ou économiques, établies en Gaule par les Romains, ou bien introduites, après eux, par les barbares d'une façon grossière ?

Tout est modifié. Le moine Paul, qui vivait au xiᵉ siècle, parle d'une collection de chartes dont les plus anciennes dataient du ixᵉ siècle : « Quels changements ! Les rôles conservés dans l'armoire de notre abbaye montrent que les paysans de ce temps vivaient sous des coutumes que ne connaissent plus ceux d'aujourd'hui ; les mots mêmes dont ils se servaient ne sont plus ceux d'à présent. » Et plus loin : « J'ai trouvé les noms de lieux, de personnes, de choses, changés depuis lors à tel point que, non seulement ils sont abolis, mais qu'il n'est plus possible de les identifier : loin de les avoir conservés, les hommes les ignorent » (Cartulaire de Saint-Père).

Le paysan a abandonné ses champs dévastés pour fuir la violence de l'anarchie, le peuple a été se blottir au fond des forêts ou des landes inaccessibles ; il s'est réfugié sur les hautes montagnes.

Les liens qui servaient à unir les habitants du pays ont été rompus ; les règles coutumières ou législatives ont été brisées ; la société n'est plus gouvernée par rien.

Sources. *Chron. de Nithard*, éd. Pertz, SS. II, 642-72. — *Chron. de Nantes*, éd. R. Merlet, Paris, 1896. — *Chron. des comtes d'Anjou*, éd. Halphen et Poupardin, 1913. — *Richeri historiarum libri IV*, éd. Waitz, *SS. rerum germanicarum in usum scholarum*, 1877. — Adrevald. *Miracles de S. Benoit*, éd. Duchesne, *Hist. Franc.* SS. III, 1661. — *Chron. d'Hariulf*, éd. Lot, 1894. — *Garin le Loherain*, trad. P. Paris, s. d. (1862).

Travaux des historiens. Benj. Guérard. *Prolégom. au polyptyque de l'abbé Irminon*, 1845. — Fustel de Coulanges. *Hist. des inst. pol. de l'anc. Fr.*, 1879-97, 6 vol. — Jacq. Flach. *Les Origines de l'anc. Fr.*, 1886-1917, 4 vol. — L. Reynaud. *Les Origines de l'influence franç. en Allemagne* (950-1150), 1913. — Imbart de la Tour, *Hist. de la nat. franç.*, dir. par G. Hanotaux, t. III, *Hist. pol. des origines à 1515* s. d. (1921).

CHAPITRE II

LA FORMATION DE LA FRANCE FÉODALE

La famille. La vie commune se resserre à la famille. La motte de terre et de bois. Le chef de famille. La famille agrandie. La mesnie. — **Le fief.** La mesnie, en s'étendant, forme le fief. Le baron est un chef de famille. Devoirs réciproques du suzerain et du vassal. Sentiments de dévouement et d'affection qui les unissent. Les serfs. Les donjons de pierre. La hiérarchie féodale. — **La ville.** Le château féodal est un atelier. Début du mouvement commercial. Le château se peuple de *bourgeois*. Coucy. La formation d'Ardres. Les châteaux et les villes à la fin du XIe siècle. Les seigneurs urbains. Les premières chartes communales. Meilhan en Bazadais. Les lignages. Les grandes villes du moyen âge se sont formées par une réunion de fiefs. L'assemblée communale. — **Le roi.** Le trône de France dans la seconde moitié du Xe siècle. Compétition entre les descendants de Charlemagne et ceux de Robert le Fort. Election de Hugue Capet. Il représente sur le trône le baron féodal. Le roi est un chef de famille. La reine tient le ménage de la royauté. Autorité de la famille royale. Les grands officiers serviteurs personnels du monarque. La maison du roi. Les ressources de la couronne. Le roi justicier. La hiérarchie féodale dont la royauté est le couronnement. La monarchie de caractère ecclésiastique.

La famille.

C'est dans cette anarchie que s'accomplira le travail de reconstruction sociale, par la seule force organisée qui fût demeurée intacte, sous le seul abri que rien ne peut renverser, car il a ses fondements dans le cœur humain : la famille. Au milieu de la tourmente la famille résiste, se fortifie ; elle prend plus de cohésion. Obligée de suffire par elle-même à ses besoins, elle se crée les organes qui lui sont nécessaires pour le travail agricole et mécanique, pour la défense à main armée. L'État n'existe plus, la famille en prend la place. La vie sociale se resserre autour du foyer ; aux limites de la maison et du « finage » se borne la vie commune, elle se borne aux murs de la maison et à son pourpris.

Petite société, voisine, mais isolée de petites sociétés semblables qui sont constituées sur le même modèle.

L'aspect du pays de France est redevenu d'une sauvagerie primitive. Sur les terres en friche se sont étendues des forêts vierges. Espaces incultes, mais où, de place en place, sur les hauteurs de préférence, on peut découvrir d'humbles groupes d'habitations, dont chacun constitue le domaine de ce petit Etat, la famille, où les germes de la vie sociale se sont conservés. La famille vit dans son domaine clos d'une enceinte de palissades elle-même protégée par des fossés. La palissade est nommée le « hériçon » ; elle est formée de pieux effilés, plantés en terre, obliquement, la pointe agressive noircie au feu. Au milieu de l'enceinte, une motte faite de la terre prise aux fossés, sur laquelle s'élève une construction en bois, une tour, le futur donjon. C'est la résidence du maître. Dans l'enceinte vit la famille comprenant parents, compagnons et serviteurs, elle y vit avec son bétail, les armes mêlées aux instruments de labour. Elle y possède des logements, des écuries, des hangars, des celliers et des granges.

Nombre de ces tours de bois subsisteront au XI[e] siècle. De l'une d'elles, le moine Aimoin, de Fleury-sur-Loire, donnera la description. Elle se dressait à la Cour-Marigny non loin de Montargis : « La demeure de Séguin était une tour en bois... Dans l'étage supérieur Séguin vivait avec sa famille ; il y conversait, prenait ses repas et couchait la nuit. Dans la partie inférieure, un cellier, où était gardé ce qui était nécessaire à la vie journalière. Le parquet de l'étage, fait de longues planches taillées à la doloire, portait sur des arceaux ».

Au haut de la tour, une « guette », ce qui veut dire un veilleur, scrute l'horizon.

Vers le sommet, la tour est entourée d'un chemin de ronde. Aucune ouverture n'y est pratiquée depuis le sol jusqu'au premier étage, percé de la porte d'entrée, où l'on accède par un escalier de bois qui peut être démoli rapidement. La tour sur sa motte, qui domine l'enceinte extérieure bordée d'un fossé, est elle-même immédiatement entourée d'une enceinte protégée d'un autre fossé sur lequel a été jeté un pont-levis, lui aussi facile à détruire. Enfin, à l'intérieur de la grande enceinte, une place circulaire, dessinée par une rangée de pierres brutes, est réservée aux assemblées qui se tiennent sous la direction du chef de famille.

Aux abords de cet ensemble de constructions, on observe des remblais de terre, en manière de *tumuli* ; ce sont les tombeaux des devanciers, des parents décédés. Ils sont disposés de façon à

pouvoir servir de première ligne de défense. Ces constructions sont tout en bois, à l'exception de la motte proprement dite, des remblais et des tumuli faits de terre amoncelée.

Bien des années plus tard, l'historien de Guillaume le Maréchal parlera d'une de ces mottes primitives qui subsistait entre Anet et Sorel (1180) : une vieille motte abandonnée,

> Qui assez ert [était] de povre ator [façon],
> De hériçon ert close entor... (v. 3935)

Elle était enclose d'une douve profonde. Et jusqu'à nos jours, dans la Gironde, au lieu dit la Tusque (Sainte-Eulalie d'Ambarès), ont subsisté des restes de ces constructions, modeste origine des châteaux du moyen âge.

Les « mottes » se multiplièrent en France dans la seconde moitié du xe siècle. Dès le début du xie, on trouve mention de constructions défensives faites en pierre, établies sur des hauteurs d'un accès difficile, protégées par des ravins ou par des marais ; néanmoins les donjons de bois, construits au xe siècle. subsisteront en grand nombre au siècle suivant. Ils seront réparés, entretenus, si bien qu'on en trouvera au temps de Philippe Auguste.

> Bien furent garni-es les marches,
> Dès Bonsmolins de si qu'à Arches
> N'out [il n'y eut], ne de pierre ne de fust [bois],
> Chastel qui bien garniz ne fust.
> (*Guillaume le Maréchal*, v. 811)

Là vit la famille, sous la direction de son chef naturel.

Au début de notre histoire le chef de famille rappelle le *pater familias* antique. Il commande au groupe qui se presse autour de lui et porte son nom, il organise la défense commune, répartit le travail selon les capacités et les besoins de chacun. *Il règne*, le mot est dans les textes, en maître absolu. Il est appelé « sire ». Sa femme, la mère de famille, est appelée « dame », *domina*.

A l'intérieur de chacune des résidences fortifiées que nous venons de décrire, est produit tout ce qui est nécessaire à la subsistance des habitants. Ceux-ci emploient sur place les objets qui y sont fabriqués. Il n'y a plus d'échanges ; et quand ils reprendront, ils se feront d'abord entre voisins, immédiatement, d'une motte à la motte prochaine. La vie au reste est simple : c'est l'existence

agricole, immobile. L'homme peine, aime, travaille et meurt à l'endroit où il est né. Le chef de famille est à la fois homme d'armes et agriculteur, comme les héros d'Homère. Les terres qu'il cultive sont groupées autour de sa demeure. Pour reprendre l'expression des économistes, elles y sont « agglomérées ».

La famille, sous la direction de son chef, est habile à construire sa demeure, à fabriquer des crocs et des charrues. Dans la cour intérieure rougeoient les feux de la forge où les armes se façonnent sur l'enclume sonore. Les femmes tissent et teignent les étoffes.

La famille est devenue pour l'homme une patrie — les textes du temps la nomment *patria*. — Et chacun l'aime d'un amour d'autant plus vif qu'il l'a tout entière auprès de lui. Il la voit vivre : il en sent immédiatement la force et la beauté, et la douceur aussi. Elle lui est une solide et chère armure, une protection nécessaire. Sans la famille, dont il est un des éléments, il ne pourrait subsister.

Ainsi se sont formés les sentiments de solidarité qui uniront les uns aux autres les membres de la famille. La prospérité de l'un d'eux fera celle de ses parents, l'honneur de l'un sera l'honneur de l'autre, et, conséquemment, la honte de l'un rejaillira sur tous les membres du « lignage ».

Ces sentiments se fortifieront, se développeront, prendront une puissance de plus en plus grande, à mesure que la famille elle-même prendra un plus grand développement, à mesure que l'œuvre accomplie grâce à elle, par elle, apparaîtra avec plus d'éclat ; quand la « maison » aura été construite et que le « lignage » se sera étendu. Car la famille ainsi constituée ne restera pas réduite au père, à la mère, aux enfants, aux serviteurs.

Déjà elle s'est agrandie. L'esprit de solidarité, qui en unit les différents membres, renforcé par les nécessités du temps, en tient fixées au tronc les diverses branches. Les cadets et leurs rejetons demeurent groupés autour de l'aîné et continuent à recevoir de lui une direction commune. Cette famille élargie, qui comprend les cadets et leurs enfants, les cousins, les serviteurs et les artisans attachés à la maison, prend le nom de « mesnie » — *mesnie*, du latin *mansionata*, maison. — Ce groupe social, issu de la famille et qui en conserve les caractères, cette famille « majeure », va jouer un très grand rôle dans la première période de notre histoire nationale.

La mesnie comprend la famille, les parents réunis autour du

chef de la branche principale, les serviteurs, tous ceux qui vivent autour, pour et par la « maison ». A la tête de la mesnie, le seigneur revêtu d'un caractère patronal, paternel, comme l'autorité qu'il exerce. Un vieux dicton disait : « tel seigneur, telle mesnie », comme nous disons : tel père, tel fils.

La mesnie comprend les proches et les alliés les plus fidèles. Ils sont nourris, élevés, instruits aux travaux du labour et au métier des armes, avec les neveux, les descendants, les autres parents. L'esprit qui régit la mesnie, reste strictement familial. En plusieurs provinces de France, notamment en Bourgogne, aux XIe et XIIe siècles encore, le mot « mesnie » désigne une maison et en prenant ce mot dans son sens concret. On donne en fief certains droits sur quelques « mesnies » d'un village.

Au long aller, par l'extension de la famille et par les liens d'une parenté fictive qui y rattachent nombre d'étrangers, la mesnie arrive à compter un groupe d'hommes très important. La « mesnie privée », celle qui dépend immédiatement du seigneur, sera devenue au XIIe siècle si nombreuse que les forces en suffiront à une expédition militaire, quand il ne s'agira pas d'une « grande guerre ». On verra dans les luttes féodales, une mesnie défendre ou prendre une ville. Lambert d'Ardres parlera au XIIe siècle des « multitudes infinies » qui composent les grandes mesnies seigneuriales. Le frère du prévôt de Bruges, au dire de Galbert, commandait à une mesnie de 3 000 amis et parents.

La mesnie a les yeux fixés sur son chef, son seigneur. Elle l'assiste de ses conseils, elle l'entoure en cas de détresse ; les hommes valides le suivent dans ses expéditions.

Réunis autour de leur seigneur, ceux qui composent la mesnie doivent s'aimer les uns les autres comme les membres d'une famille, au point que cette affection réciproque, profonde et dévouée, qui unit les compagnons de la mesnie, en fait le caractère essentiel. Les membres d'une mesnie doivent avoir pour leur seigneur l'affection qu'on a pour le chef de famille et lui-même les doit aimer, protéger, mener en douceur. Dans *Raoul de Cambrai* le comte d'Artois voit ses hommes couchés « parmi le sablon ». Les ennemis les ont tués de leurs épieux carrés. « Sa mesnie est là, morte, sanglante : de sa main droite il la bénit ; sur elle il s'attendrit et pleure ; les larmes lui coulent jusqu'à la ceinture ».

La famille, agrandie et organisée en mesnie, a ses artisans et ses laboureurs et qui en sont quand et quand les soldats sous la

conduite du chef ; elle possède une organisation morale sous la direction encore du chef de famille. Les membres de cette famille élargie sont unis en une manière de corporation ; ils se prètent assistance mutuelle ; ils ont leur tribunal, qui est le tribunal du seigneur, c'est-à-dire du chef de famille ; ils ont leurs coutumes, leurs mœurs, leurs traditions ; ils ont leur enseigne, c'est-à-dire leur « cri » ; ils ont leur gonfanon « dont le fer est doré » ; ils se couvrent d'un même nom, le nom du seigneur, du chef de famille : ils forment la « mesnie un tel ».

La famille, en se continuant à travers les générations, affirmera ses traditions, les qualités dont elle sera fière, qualités d'héroïsme et d'honneur. Plusieurs générations se sont succédé depuis cette brutale époque où la famille était pour chacun l'abri nécessaire et, pour la famille encore, chacun veut travailler, combattre et mourir.

Cellule vivante d'où la France est sortie.

SOURCES. Aimoin. *Miracula S. Benedicti*, éd. Mabillon, *AA. SS. ord. S. Ben.* IV[2], 356-90. — *La Chançun de Guillelme*, éd. Herm. Suchier, *Biblioth. normannica*, 1911. — *Robert de Blois, Sämmtliche Werke*, Berlin, 1889-95, 3 vol. — *L'hist. de Guillaume le Maréchal*, éd. P. Meyer, 1891-1901, 3 vol. — Montaiglon-Raynaud, *Recueil des fabliaux*, 1872-90, 6 vol.

TRAVAUX DES HISTORIENS. Jacq. Flach. *Les Origines de l'anc. France*, 1886-1917, 4 vol. — Karl Bücher, *die Entstehung der Volkswirtschaft*, 2[e] éd. 1898. — Viollet-le-Duc. *Diction. de l'Architecture*, 1854-68, 10 vol. in-8° et *Diction. du mobilier*, 1868-75, 6 vol.

Le fief.

De la Grèce antique, au début de son époque féodale, MM. Alfred et Maurice Croiset ont tracé le tableau suivant :

« Les populations cherchaient leur subsistance dans le travail dur et obstiné de la terre ; ni industrie active, ni grand commerce : une vie rude, pauvre, asservie et inquiète ; la guerre fréquente et, par conséquent, les incursions et les pillages : tout le monde avait les armes à la main. Au lieu de villes ouvertes, des enceintes fortifiées, bâties en pierres énormes sur des collines ; et là des chefs de guerre qui défendaient l'homme des champs et lui donnaient asile derrière leurs remparts en cas de danger. »

Et tel aussi est le tableau que nous offre la France à la fin du x[e] siècle :

« Ce fut le temps, écrit Benjamin Guérard, où chacun, afin de pourvoir à sa sécurité, se cantonna et se retrancha du mieux qu'il put. Les lieux escarpés furent habités ; les hauteurs se couronnèrent de tours et de forts ; les murs des habitations furent garnis de tourelles, hérissés de créneaux, percés de meurtrières. On creusa des fossés, on suspendit des ponts-levis ; les passages des rivières et les défilés furent gardés et défendus, les chemins furent barrés et les communications interceptées... A la fin du xe siècle, chacun avait définitivement pris sa place ; la France était couverte de fortifications et de repaires féodaux ; partout la société faisait le guet et se tenait en embuscade. »

En ces « repaires », vivaient des hommes rudes et belliqueux qui pratiquaient les armes et le travail des champs. « Guillaume de Ponthieu, issu du sang des rois de France, avait quatre fils. Le premier n'aimait que les armes ; le second ne se plaisait qu'à la chasse ; le troisième s'adonnait aux travaux rustiques, heureux de serrer le froment dans ses granges, aussi son père lui attribua-t-il en fief le comté de Saint-Paul ; quant au cadet, il se consacrait à l'élève du bétail : son père lui destinait un territoire accidenté, hérissé de halliers, de boqueteaux et de haies vives, avec des pâquis et des marais » (Lambert d'Ardres).

Hariulf décrit la contrée ainsi ordonnée et c'est précisément le Ponthieu : « Le pays est arrosé par des rivières et des sources d'eau vive ; il est planté de bois, il offre aux troupeaux des pâturages et produit du blé. Les hommes en sont belliqueux. On n'y trouve point de villes, mais des châteaux forts. »

Tableau du pays de France au début de l'ère féodale.

*
* *

La famille est devenue la mesnie ; et la mesnie, en se développant, devient le fief.

Car un « forain » pouvait entrer dans la mesnie du seigneur par adoption. Être adopté c'est, suivant l'expression de l'Épitome de Saint-Gall, *ad alium patrem se commendare*, se mettre sous l'autorité d'un autre père. Germe de la féodalité.

Le fief apparaît au xie siècle comme une famille agrandie dont le suzerain est le père ; aussi bien, pour désigner l'ensemble des personnes réunies sous le gouvernement d'un chef féodal, les contemporains se servent du mot *familia*.

Le baron — ce mot veut dire « maître » — placé à la tête du fief, est un chef de famille. Celle-ci comprend l'ensemble de ses fidèles, ses *sujets*, et il convient de reprendre cette expression. Le baron appelle ses sujets sa « parenté » :

> Od [avec] vos irai et mes grans parentés :
> A vingt milliers seromes ben nonbrés...
>
> (*Ogier le Danois*, v. 4932.)

Famille dont les membres sont solidaires les uns des autres, comme ceux d'une même famille, qu'il s'agisse du bien ou du mal. « A vous sera la faute, dira un vassal à son seigneur, à moi est le dommage : et vous en aurez une part, car le dommage va à celui qui tient la seigneurie ; aussi m'en devez-vous garantir ».

Le seigneur doit à ses vassaux protection, assistance, subsistance. « En sa terre de Guînes, dit Lambert d'Ardres, le comte Arnoul faisait venir auprès de lui ses sujets et leur faisait du bien ; il les recevait dans sa demeure, dans sa famille : il s'occupait d'eux et les mariait sur ses terres. » Le vassal vient-il à mourir, le seigneur prend soin de sa veuve ; si elle est jeune, il s'occupe de la remarier; il prend soin de ses enfants.

Pour l'annaliste qui écrit la Chronique des comtes d'Anjou, Geoffroi à la grise tunique est le modèle des barons (x^e^ et xie siècle) : « Il était habile à la guerre où son bras témoignait de sa valeur ; altier et calme, il laissait fleurir en lui la clémence ; il aimait à faire largesse; ennemi de ses ennemis, il patronait [*patrocinabatur*] virilement les siens : qualité des barons ».

Ainsi le seigneur est le « patron » de ses sujets ; le mot aussi est du temps. L'homme isolé est perdu dans la tempête :

> Gent senz seignur sunt malement bailli.
> [Gens sans seigneur sont mal lotis].
>
> (*Chanson de Guillaume*, v. 289.)

En retour le vassal est lié à son suzerain par les sentiments et les devoirs du fils envers son père ; il doit le servir avec amour, le suivre à la guerre, prendre son avis dans les affaires importantes, obtenir son consentement quand il se marie ou quand il marie ses enfants ; il lui doit affection, aide, fidélité; et ces sentiments —

engendrés par cette parenté fictive que crée le lien féodal, mais inspirés par les liens et par les sentiments de la famille véritable, — sont si forts, qu'ils l'emportent sur les obligations de la parenté elle-même.

Le vieux duc Aymon rencontre en Ardennes ses quatre fils qui sont en guerre contre son suzerain. Que va faire le vassal? trahir son « baron » en favorisant la rébellion de ses enfants, ou meurtrir son cœur paternel en portant les armes contre eux?

« Hélas! s'écrie-t-il, pourquoi mes fils n'ont-ils pas pris la fuite, pourquoi m'ont-ils mis dans l'obligation de leur livrer bataille? »

Et se mi fil [mes fils] i muerent, mult aurai cuer marri!

Le comte Hermenfroi le soutient dans sa résolution :

« Nus hom de vostre eage, qui le poil ait flori,
Ne se doit parjurer, por fil ne por ami,
Et qui son seignor boise [trahit], bien a Deu relenqui [renié].
« Par mon chief, dist li dus [duc], je vos ai bien oï [entendu],
Jamais [mes fils] n'y aront trives [trêves], orendroit les desfi! »
(*Les Quatre fils Aymon,* v. 2977.)

Et le vieillard, d'un cœur meurtri, envoie des hérauts à ses enfants pour se déclarer leur adversaire.

Ainsi le fief est la « maison » agrandie, et des milliers de fiefs se constituent par « les amples régnés ». En chacun d'eux le baron réunit sa famille propre, ses proches, les rejetons des branches cadettes, puis ceux qui sont venus se placer avec leurs biens sous sa protection. Les alleus, c'est-à-dire les terres libres, disparaissent. Elles sont sans seigneur, partant sans défense.

Et comme ce travail de coordination et de subordination se fait sans direction calculée, sans impulsion uniforme, l'ordre social s'agence en une confusion apparente, mais avec la vie et la saine verdeur, le beau tumulte de la forêt.

Le fief comprend ceux qui se sont attachés au seigneur en lui subordonnant leurs terres, et il comprend ceux que le seigneur s'est attachés par une concession de terres, ou bien encore par un don en argent, par une charge à sa Cour, ou par un autre bienfait, par un autre « honneur », que le bénéficiaire relève de lui, en foi et hommage. Le nouveau vassal, en échange de la concession

accordée par le seigneur, lui prête serment de fidélité, en plaçant ses mains dans les siennes, après quoi le baron lui remet une poignée de terre, une branche d'arbre, une motte de gazon, symbole du fief concédé, champ, bois ou prairie, et, de ce moment, le vassal, saisi du bien que le suzerain lui a donné, devient son homme et lui doit son dévouement comme le seigneur lui doit sa protection

Sentiments qui vont faire de tous les habitants d'un fief, réunis sous l'autorité de leur suzerain, les membres d'une étroite pâtrie. Aussi bien le mot *patria* se trouve dans les documents pour désigner l'ensemble d'un fief, habitants et territoire, comme il s'y trouve pour désigner la famille et pour désigner la mesnie.

Les serfs.

A l'intérieur du fief, sous l'autorité du seigneur et de ses vassaux, vivent les serfs, les travailleurs ruraux attachés à la glèbe qu'ils cultivent durement. Le serf est le travailleur manuel fixé à la terre qu'il ne peut quitter. Il n'est pas homme de guerre et, sauf appel de son suzerain, il n'a pas le droit de porter des armes.

On voit des serfs qui possèdent d'autres serfs travaillant sous leurs ordres. Car dans la servitude, il y a des degrés. Les serfs ne peuvent se marier sans le consentement de leur seigneur ; au reste il en allait de même des vassaux, et du seigneur lui-même qui ne pouvait se marier sans le consentement du roi : conséquence de l'organisation familiale qui a formé l'État tout entier.

Le servage remplaça la servitude proprement dite lors de la dissolution de l'empire carolingien. On en trouve l'origine dans ce que les historiens ont appelé l' « appropriation du sol », que pratiquèrent à leur profit les personnes de condition servile ; au fait, comme la pratiquèrent les personnes placées au degré supérieur de l'échelle sociale. On n'a pas assez remarqué que le servage constituait le degré inférieur de la vassalité. On peut l'assimiler à un fermage obligatoire.

La condition des serfs, qui commençait à s'améliorer, était encore très dure sur cette fin du xe siècle. En 998, un nommé Étienne fait une donation à l'abbaye de Cluny en expiation de la violence qu'il a commise en faisant couper le pied à l'un de ses serfs. Vers la même époque, l'Église prononçait la peine de

l'excommunication contre toute personne qui aurait fait mettre à mort un serf. Mais n'oublions pas que si le servage nouait le dur lien par lequel l'homme était attaché à la terre, il offrait par là même en ces rudes époques de grands avantages à celui qui s'y trouvait soumis. Que si la terre tenait le serf, le serf tenait la terre; que si le serf était condamné à peiner sur la glèbe, du moins sa vie y était-elle assurée, et c'était là, pour lui, en ces temps de violente anarchie, une bénédiction. Le servage n'était pas l'esclavage. Les obligations étaient déterminées. Le seigneur n'ordonnait pas à son plaisir. En un texte du XI[e] siècle, nous voyons des serfs refuser de transporter de la marne parce qu'ils ne l'ont jamais fait.

Le serf assurément travaillait pour son seigneur; mais le seigneur lui accordait, comme à tous ses « sujets », aide et protection. Le guetteur, qui veille au sommet de la tour de bois, a jeté un cri d'alarme; à l'horizon des hordes barbares, ou les fourrageurs ennemis, ravagent la contrée. Le château s'ouvre au pauvre laboureur, à sa famille, à son bétail, à son « butin ».

Dans les années de famine, le serf trouve assistance auprès de son seigneur, tandis que l'homme libre, de condition modeste, meurt de faim. Entre le seigneur et le serf se répètent en effet ces mêmes sentiments d'union, de dévouement, d'affection réciproque que nous avons signalés entre baron et vassaux.

C'est la belle histoire d'Amis dans *Amis et Amiles*. Une lèpre hideuse ronge le jeune chevalier; il en devient repoussant à voir. Sa femme le chasse; à l'hôpital, nul n'ose l'approcher; mais deux de ses serfs vont le suivre dans sa vie errante; ils le soignent comme une mère son enfant; ils iront jusqu'à mendier pour lui.

Et d'autres histoires plus touchantes encore et qui font penser à celle du bon vassal Renier dans *Jourdain de Blaye*.

Un traître, Fromont, assassine son seigneur, Girard de Blaye, et cherche à faire disparaître jusqu'au dernier membre de cette famille dont il a tué le chef. Il reste un enfant, fils unique, que Girard a confié aux soins d'un de ses hommes, nommé Renier, et de sa femme Erembourc. Fromont l'apprend et il somme ces braves gens de lui amener le fils de Girard, qu'il veut tuer également. Et Renier et sa femme livrent leur propre enfant, qu'ils font passer pour celui de leur seigneur. Le poète peint la douleur de la mère qui accomplit son poignant sacrifice :

« La mère se met en route pour livrer son fils à ceux qui vont

l'égorger. L'enfant sourit, car il ne sait nulle félonie. Les beaux jours d'été vont revenir, pensait la mère, et je m'en irai, là-haut, sur les murs. De là je verrai les enfants, les garçons de son âge; je les verrai jouer à l'écu, aux barres, à la quintaine, lutter ensemble et se renverser : et mon cœur en pleurera. »

Les textes du XIIe siècle montrent plus d'une fois les paysans se levant en masse, d'un mouvement spontané, pour la délivrance de leur seigneur dont ils ont appris la captivité.

Des serfs français du moyen âge on peut dire ce que le comte de Ségur écrira des serfs russes, au XVIIIe siècle :

« Certains d'être toujours nourris, logés, chauffés par le produit de leur travail ou par leurs seigneurs, et étant à l'abri de tous besoins, ils n'éprouvent jamais le tourment de la misère ou l'effroi d'y tomber. » Ajoutez la sécurité, si précieuse en ces siècles barbares, pour le travailleur des champs.

Le serf, il est vrai, ne possède rien par lui-même : ce qu'il possède fait retour à son seigneur après sa mort; mais cette âpre loi est corrigée par l'organisation des « maisons de village » dont les serfs font partie. « Mesnies » semblables à celles dont il a été question. Les biens s'y transmettent de génération en génération, éveillant l'intérêt des travailleurs à une prospérité commune. Personnalité collective qui groupe les membres de la famille et se perpétue en ses générations successives. Le serf y trouve un stimulant au travail et à l'épargne. Il peut vendre, acheter, réaliser des bénéfices. Et l'on vit parmi les serfs des hommes opulents, des hommes influents, de « riches hommes » comme on disait alors.

Les donjons.

Aux membres de la grande famille le donjon procure la sécurité, il leur donne l'indépendance. De sa hauteur imposante, la tour massive protège les siens.

« Huon de Cambrai, Gautier et Rigaut, ne pouvant espérer d'emporter la forte ville de Lens, se contentèrent de ravager la campagne environnante... Ce fut le terme de la chevauchée, car les terres d'Enguerran étaient trop bien défendues (par le donjon qu'Enguerran de Coucy avait fait construire et que les Boches viennent de détruire criminellement) pour qu'ils songeassent à s'y aventurer » (*Garin le Loherain*).

Dès le milieu du XIe siècle, on avait vu la motte, aux constructions

en bois, prendre plus d'importance, les enceintes se surélever, les fossés se creuser plus profondément.

Le fameux château du Puiset, décrit par Suger, a été construit au XIe siècle. Il offre la transition entre la motte du Xe siècle, faite de terre et de bois, et le château féodal, tout en pierres, du XIIe siècle.

Le château du Puiset comprenait une double enceinte comme les mottes dont la silhouette a été dessinée plus haut. Une première enceinte est constituée par un fossé et une palissade; mais la seconde, l'enceinte intérieure, est déjà formée par un mur de pierre. Au centre, la motte châtelaine, sur une butte factice, la tour encore en bois.

Le château du seigneur féodal se compose donc essentiellement du donjon, c'est-à-dire d'une haute tour, — carrée aux XIe et XIIe siècles, ronde dans les siècles suivants — entourée d'une vaste enceinte, palissade ou muraille, bordée d'un fossé. Le donjon était généralement construit sur le point le plus élevé de la terre seigneuriale, parfois cependant à un endroit jugé faible au point de vue de la défense, afin de le renforcer. Au XIe siècle, le donjon sert encore de résidence au baron et à sa famille la plus proche; au XIIe siècle, il sera réservé à une destination exclusivement militaire; alors, tout auprès, dans la même enceinte, on construira, pour servir de demeure à la famille seigneuriale, le « palais ».

Nous venons de dire que le donjon s'élève généralement sur une éminence. Une vaste enceinte suit la déclivité de la colline; elle se trouve donc en contre-bas, on la nomme « basse-cour ». Là sera creusé un puits et seront aménagés une chapelle et des logis d'habitation pour les compagnons et pour les serviteurs du baron. Une seconde cour, attenante à la première — car bientôt ce ne sera plus une cour concentrique — est également entourée d'une enceinte : elle renferme d'autres logis, où logent les artisans attachés au château, et des abris pour les « retrahants » du domaine, pour leur bétail et leurs biens, c'est-à-dire pour les habitants du fief qui, en cas de danger, viennent se réfugier avec ce qu'ils possèdent, à l'abri de la « ferté ».

De Senlis à Orliens peüst-on estre alés [allé]
Et d'illuec à Paris arrière retornés
Et de Loon à Rains, par toutes les cités,
N'i trovissiés nul homme qui de mère fust nés
Qui ne soit en chastel ou en tor [tour] enserés.

(*Les Quatre fils Aymon*, v. 3221.)

Jusqu'au XIIe siècle, seuls le donjon et l'enceinte intérieure seront en pierre — et le donjon ne le sera pas toujours, comme nous venons de le voir par le château du Puiset ; — les autres constructions sont encore en bois, séparées les unes des autres, ce qui donne à l'ensemble l'aspect d'un campement plutôt que celui d'une résidence fixe. L'enceinte extérieure, entourée d'un fossé, se compose généralement encore de palissades : il arrive qu'elle soit bâtie en pierres sèches.

Parfois, en dehors de l'enceinte extérieure, — mais compris le plus souvent dans l'enceinte même et protégés par ses palis, — la vigne, le verger, le courtil du château, un jardin d'agrément, voire un petit bois ; le seigneur, la châtelaine et leurs hôtes y trouvent de verts ombrages où chantent les oiseaux. Enfin, à l'extérieur des murs s'étendent les terres arables, « gaignables », des prés, des vignes, des bois, des saulsaies et des oseraies, des étangs où s'ébattent les carpes mordorées, les tanches fugitives, domaine privé du seigneur.

Là palpite l'âme de la petite patrie que l'esprit féodal a formée autour du « baron ».

On vit tels de ces castels défendus par un seul homme d'armes et qui suffit à sa tâche, car il a sous ses ordres les « retrahants » des environs, les habitants de sa « patrie », ses fidèles, vassaux et serfs, qui se refugient avec famille, bétail et biens entre les murs du castel que le seigneur a construit avec leur concours.

Jusk'à cinquante liues poès [pouvez] aler errant,
Ja n'i troveroit home, borgois ne païsant,
Fors ceus qui ès chatiaus se vont eschergaitant [se sont mis aux aguets].

(*Les Quatre fils Aymon*, v. 3485.)

Le paysan se sent à l'abri, il se sait protégé ; il peut travailler sans crainte de voir paraître à l'improviste une bande de pillards qui lui enlèveront bétail et butin, et l'emmèneront captif avec les siens, le faisant avancer à coups de pied, une fourche au col. Grâce à ce brave, au baron féodal, le vilain laboure, sème, espère en sa récolte. « En ce temps-là, dit l'auteur de la Chronique d'Espagne, les barons, afin d'être prêts à toute heure, tenaient leurs chevaux dans la salle où ils couchaient avec leurs femmes. »

Insensiblement, entre le chef militaire, de fer vêtu en son

donjon de pierre, et ses colons de la campagne ouverte, la nécessité affermit, en le rendant coutumier, le contrat mutuel. Les « sujets » travaillent pour le baron, cultivent sa terre, font ses charrois, paient des redevances, tant par maison, tant par tête de bétail, tant pour hériter ou vendre, car il faut qu'il vive avec sa famille et nourisse ses soldats. Le Play a comparé le château féodal ainsi organisé à un atelier militaire, dont le travail consiste dans la protection du travail agricole, industriel et commercial qui ne peut s'accomplir que grâce à lui.

Le baron est heureux de la prospérité de ses fidèles, et ceux-ci prennent part aux joies de leur seigneur. Aubri épouse Guibourc. Le jour des noces, son château s'emplit de sa nombreuse « parenté » :

> Mès quand il voit son grant palès [palais] empli
> Et li banc sont de cavalier vesti [garnis]...
> Et on viele haut et cler et seri [joyeusement],
> Quant sa gent sont de joi-e resplani.
> [Quand ses vassaux et sujets s'épanouissent de joie]
> Adonc li semble qu'il a le cors gari...
> [Alors il lui semble que lui-même se porte bien].
>
> (*Auberi.*)

Garin et son fils Girbert arrivent en leur fief de Gorze lès Saint-Mihiel : « Grands et petits étaient venus à leur rencontre... Il faisait beau voir la foule des gars et des pucelles riant et menant leurs danses au son des musettes et des violes » (*Garin le Loherain*).

Et c'est ainsi qu'il est possible de suivre les transformations successives qui, en développant les affections familiales, devenues usages et coutumes, et en les transportant dans l'organisation sociale, ont formé la féodalité.

Creusez un puits dans le désert, où fluera l'eau bienfaisante, et vous verrez, tout autour, la terre verdir, se couvrir de palmiers, d'aloès et de cactus, se former un oasis. De même, au XIe siècle, l'homme assez entreprenant pour faire élever une motte dans un pays ravagé, assez puissant pour y faire construire un donjon avec son enceinte fortifiée et pour le munir d'hommes d'armes, ne tardait pas à voir se multiplier dans la contrée voisine une population active, se développer le travail, se grouper des villages, se bâtir des moutiers. Et les contrées au contraire, où ne veillaient pas des seigneurs puissants et obéis, ne tardaient pas à retomber dans une affreuse anarchie.

La hiérarchie féodale.

La plupart des fiefs se formèrent ainsi en France, au début de l'ère féodale, spontanément, par le groupement des habitants du pays, ramassés dans la tourmente sous la protection d'un homme puissant par son courage, par sa famille, par des propriétés qu'il était à même de défendre, par des alliances qu'il savait faire valoir.

La hiérarchie de protection et de dévouement réciproques, établie entre le seigneur et ses hommes, va se continuer entre le seigneur, qui régit un fief de quelque importance, et un baron plus puissant, lequel groupera sous son autorité, par des liens semblables, non seulement ses vassaux et ses serfs immédiats, mais d'autres seigneurs qui, tout en conservant leur autorité intacte sur leurs « sujets », deviendront eux-mêmes les « hommes » de ce suzerain supérieur. Et ce baron supérieur se rattachera à son tour, par des liens identiques, à un seigneur plus important encore. Superposition de fiefs, — qui fait penser aux étagements de clochetons, pinacles, niches et voussures des églises médiévales, — et dont chacun, quelles qu'en soient l'importance, la puissance, la population, est pareil aux autres en son agencement, jusqu'au fief suprême, clé de voûte de l'édifice, où commande le suzerain de tous les suzerains français, — jusqu'au roi, en son donjon du Louvre, que fera construire Philippe Auguste, et dont mouvront tous les donjons de France.

Sources. *Capitulaires carolingiens*, éd. Pertz. LL., t. I. — *Chron. de St-Riquier*, par Hariulf, éd. Lot, 1894. — *Chroniques des comtes d'Anjou et des sgrs d'Amboise*, éd. Halphen et Poupardin, 1913. — *Suger, Vita Ludovici regis*, éd. Molinier, 1887. — *Lamberti Ardensis eccl. presb. chron. Ghisnense et Ardense*, éd. Godefroy-Ménilglaise, 1855.

La Chanson de Roland, éd. div. — *La chançun de Guillelme*, éd. Suchier, *Biblioth. normannica*, 1911. — *Garin Le Loherain*, trd. P. Paris, s. d. (1862). — *Ogier le Danois* éd. Barrois, 1842. — *Raoul de Cambrai*, éd. Meyer et Longnon, 1882. — *La Chançon des Quatre fils Aymon*, éd. Castets, Montpellier, 1909. — *Li coronomens Looys*, éd. Jonckbloet, *Guillaume d'Orange*, la Haye, 1854, 2 vol. — Vict. Mortet. *Textes relatifs à l'hist. de l'architecture (XI*e*-XII*e *s.)*, 1911.

Travaux des historiens. Alfred et Maur. Croiset. *Hist. de la litt. grecque*, 2e éd., 1896. — Brussel. *Nouvel examen de l'usage des fiefs*. 1750, 2 vol. — Benj. Guérard. *Prolégom. au Polypt. de l'abbé Irminon*. 1845. — Fustel de Coulanges. *Les Origines du système féodal*, 1890. — Jacq. Flach. *Les origines de l'anc. France*, 1886-1917, 4 vol. — Doniol. *Serfs et vilains au M. A.*, 1900. — Seignobos. *Le Régime féodal en Bourgogne*, 1882. — C. Lamprecht. *Etudes sur l'état écon. de la Fr. pend. la 1re partie du M. A.*, trad. Marignan. 1889. — Guilhiermoz. *Essai sur l'Origine de la noblesse en Fr.* 1902. — Viollet-le-Duc, éd. cit.

La ville.

Les châteaux.

Le château fort, composé essentiellement d'une enceinte autour d'un donjon, renferme une société autonome et qui a son gouvernement, sa justice, ses coutumes, ses soldats, ses artisans, lesquels disposent de logis et d'ouvroirs. A l'abri des murs les ouvriers travaillent pour le seigneur, leur « patron ». et pour sa nombreuse « parenté », c'est-à-dire pour les habitants du fief; les paysans du territoire y viennent chercher refuge en cas de danger.

Guillaume le Breton décrit le Château-Gaillard construit par Richard Cœur de Lion en une boucle de la Seine, d'où il domine les Andelys : « Il fit arrondir la crête du rocher et la borda de résistantes murailles ; il la débarrassa des pierres dont elle était encombrée et, après avoir aplani l'intérieur de cette enceinte, il y fit bâtir nombre de petites habitations et des maisons capables de contenir beaucoup de monde, n'en réservant que le centre pour la construction du donjon. La beauté du lieu et la valeur de la forteresse répandirent la renommée de la roche Gaillard. » Le Château, réputé imprenable, sera pris par Philippe Auguste. « Il y trouva une grande rue, dit le Breton, remplie de nombreuses habitations... Le roi en distribua les maisons à de nouveaux citoyens ».

Ainsi les grands châteaux féodaux abritent une population assez nombreuse, population sédentaire et qui s'accroît incessamment des « retrahants » de la châtellenie.

Autour de certains donjons une vaste enceinte et qui semble destinée à servir de campement à une armée. Cet espace se garnissait de cabanes, élevées d'une main hâtive, quand des troubles éclataient. Elles servaient d'abri aux « sujets » du plat pays, à leurs familles, à leur bétail, — et ces troubles duraient parfois des mois et des années. Et l'on imagine combien devenait alors actif le labeur des ateliers aménagés à l'intérieur des murs.

Mais voici que, à partir du XIe siècle, grâce à l'organisation féodale, « patronale », que nous venons de décrire, un ordre relatif s'est établi, quelque industrie s'est développée ; on commence à pouvoir circuler d'une localité à l'autre, et l'on voit naître, pour

le besoin des échanges — qui s'étaient faits primitivement d'un domaine au domaine voisin — un mouvement commercial. Et voici que des marchands viennent s'établir à leur tour dans l'enceinte du château ; le château, le bourg — du mot germain *burg*, château fort — se peuple de *bourgeois* ; population qui ne tarde pas à déborder en dehors des murs d'enceinte et à construire les *faubourgs*, dont les habitants vont chercher également à s'entourer d'un mur de défense.

« Girard de Roussillon demeurait à Orivent, un château qu'il tenait du roi. Les bourgeois en sont riches et pourvus de chevaux, d'or et d'argent » (*Girart de Roussillon*).

Au moyen âge, qu'est-ce qu'une ville ? C'est un château qui a prospéré.

Un fait important, et dont on n'a pas assez tenu compte, c'est que, dans les textes des premiers siècles de l'âge féodal, les mots « ville » et « château » sont synonymes. Ecoutez le fabliau de Courtebarbe :

> Dedenz la *ville* (Compiègne) entrèrent;
> Si oïrent et escoutèrent
> C'on crioit parmi le *chastel* :
> « Ci a bon vin frès et novel... »
>
> (*Fabliau des trois aveugles.*)

Au XII[e] siècle encore, Suger et Galbert de Bruges appelleront des villes comme Ypres et Bruges des « châteaux». Pour Guillaume le Breton, Dijon est un château et Rouen pour l'historien de Guillaume le Maréchal ; tandis que pour l'auteur des Grandes Chroniques le château du Puiset est une ville.

Nous venons de décrire le château féodal entouré d'une enceinte fortifiée, où les compagnons du seigneur, les artisans qui travaillent pour sa mesnie, ont pris logis, ainsi qu'une partie de ses laboureurs. Or, il arrive, à la suite de circonstances heureuses, et notamment par l'extension du fief, que le labeur des châtelains, des bourgeois, des artisans, prenne plus d'activité : la population s'accroît. Hariulf parle du pays de St-Riquier (Centule), « où ne s'élève aucune ville, mais où les châteaux sont riches et peuplés ». Voici un emplacement géographique propice aux échanges, sur le croisement de routes passagères ou bien sur un cours d'eau ; les produits du sol sont favorables à

l'industrie et une ville se développe à l'intérieur du château fort, du bourg, et dans les faubourgs dont elle ne tarde pas à faire éclater l'enceinte nouvelle devenue à son tour trop étroite.

Aussi bien il n'existe, au XI[e] siècle, entre le donjon du seigneur et la ville des bourgeois aucune opposition. Ville et château sont unis. Voyez Coucy. Le haut donjon, entouré d'épaisses murailles et ceint d'un profond fossé, se trouve dans la cour spacieuse où est construit le « palais ». Celui-ci contient la demeure du sire de Coucy, de ses poursuivants; écuyers et chevaliers, ses hommes liges. Le tout est entouré de vastes murailles flanquées de tours, lesquelles murailles, en se continuant, enveloppent la ville entière dont les maisons sont elles-mêmes construites à l'imitation du donjon. La ville va-t-elle être prise, les habitants se réfugieront dans le donjon avec des provisions ; et celui-ci pourra offrir une résistance si efficace, si puissante que, pendant le moyen âge tout entier, la guerre de Cent ans et la Ligue, il défiera toute attaque.

Comme le château, la ville est caractérisée au XI[e] siècle par le fait qu'elle est entourée d'une enceinte fortifiée, enceinte qui se composera généralement, jusqu'au début du siècle suivant, d'une palissade en bois, bordée d'un fossé, pareille à celle des châteaux forts. Comme celle des châteaux proprement dits, l'enceinte des villes servait de refuge aux populations des alentours lors des incursions ennemies.

Et si l'on veut bien considérer que, au XI[e] siècle, tous les gouvernements urbains sont des gouvernements seigneuriaux, on ne s'étonnera plus que les mots *ville* et *château* aient été synonymes : les villes étaient des châteaux.

Au XV[e] siècle encore, la ville de St-Romain-le-Puy en Forez, présentera un exemple saisissant de la formation urbaine : une montagne isolée armée d'un triple étage de fortifications ; au sommet se dresse le château à donjon protégeant un couvent de bénédictins ; à mi-côte, la ceinture de pierre élevée pour la défense du bourg où vivent les bourgeois ; enfin dans le bas, une autre muraille concentrique à la précédente entoure la « basse-cour », refuge des campagnards.

La seigneurie urbaine.

L'enceinte, néanmoins, ne suffit pas à constituer la ville. On trouve de nombreux villages, défendus par un rempart dès le x° siècle, et qui sont demeurés des villages. Une autre condition y est nécessaire ; nous venons de l'indiquer : il faut qu'une autorité suzeraine, féodale, s'y établisse.

L'emplacement de la ville d'Ardres n'était au x° siècle qu'une lande inculte d'où son nom · *Ardea.* Un brasseur vint s'y fixer et son petit établissement prospéra, car les pâtres y venaient boire, et le dimanche, on les voyait au pas de la porte, jouer, courir les barres et se culbuter. Un village se forma. Arnoul, beau-fils d'Herred de Furnes, résolut d'y transférer sa résidence. Il y construisit, dit Lambert d'Ardres, une motte, un donjon, et l'entoura d'un rempart fossoyé. L'enceinte ne tarda pas à être agrandie, un marché y fut créé, une église y fut construite ; Arnoul y établit une « justice », une autorité seigneuriale s'y était fixée : Ardres était une ville.

C'est grâce à la protection du seigneur que la ville prospère, protection armée et qui coûte au baron un travail incessant. Il y expose sa vie et celle de ses hommes. « Huon de Cambrai entend dans la ville (St-Quentin) les cris des bourgeois, les gémissements des dames et des pucelles, mal préparées à pareils jeux (les périls de la guerre) : « Ne vous désolez pas, leur criait-il, « vous n'avez rien à craindre tant que je serai en vie ; avant qu'on « arrive à vous, il y aura bien du sang versé, et le mien jusqu'à la « dernière goutte » (*Garin le Loherain*).

Le baron féodal assure la sécurité de ses bourgeois, il assure le transit de leurs marchandises sur ses terres, et telle est l'efficacité de sa protection qu'elle les suit en lointain pays.

« Quand les bourgeois et marchands de Narbonne entendent que leur seigneur, le comte Aimeri, veut se séparer de ses fils et les envoyer en terre étrangère, ils en éprouvent grande douleur.

« La nouvelle s'est répandue que les six frères partiront. Les bourgeois s'assemblent, deux cents d'entre eux montent dans la salle :

« Aimeri, Sire, dit le mieux emparlé, nous sommes des marchands qui courons les pays et les mers, transportant les riches étoffes, l'hermine, les destriers et les vins. Quand nous arrivons

aux foires lointaines, on nous demande : « Qui est votre avoué ? « De quel seigneur vous réclamez-vous ? » Nous répondons : « Le « comte Aimeri et ses fils ». Et nul ne serait si hardi de nous faire offense. Or voici que vous voulez disperser vos fils. Sire, prenez plutôt nos vignes, nos terres, nos métairies ; prenez de nos richesses à votre désir, et distribuez-les entre vos enfants ; mais gardez ceux-ci auprès de vous pour nous défendre » (*Les Narbonnais*).

Le seigneur fait régner la paix dans les territoires de sa mouvance en y rendant la justice.

Pour favoriser l'industrie de ses bourgeois, il fait construire des ponts, dessécher les marais, entretenir des routes, établir des hôtelleries :

Et si fist bons pons faire et grant ostelerie
(*Elie de Saint-Gilles.*)

Et dans le *Roman de Brut*. Il s'agit du seigneur de Belin :

« Bons pons fist faire, chemins haus,
De piere, de sablon, de caus [chaux],
Primes [d'abord] fist faire une caucie [chaussée]...

Le seigneur construit des hôpitaux et des léproseries.

« Oilard de Wymille, note Lambert d'Ardres, apprit que, entre Guînes et Wissant, un lieu détourné, rempli de bois, était infecté de mauvais gars. Aux aguets dans les cavernes, ils fondaient sur les passants ». Le lieu en était appelé *Soutinguevelt*, c'est-à-dire « le champ des mauvais ». Oilard de Wymille débarrassa Soutinguevelt des bandits qui l'infestaient et assura la sécurité du transit. Ce fut l'origine, dit Lambert d'Ardres, du péage établi aux environs de Guînes.

Ainsi les droits et redevances, les péages et tonlieux, les pressoirs et fours banaux, dont les profits revenaient au seigneur, représentaient la légitime rétribution de ses peines, de ses débours, de son labeur. Le baron a fondé un marché pour les échanges, il l'a établi sous les murs de son château, disposition qui subsistera quand les villes se seront développées, il en assure l'ordre et la police, il garantit la sécurité des marchands :

Uns sires [seigneur] qui tenoit grant terre,
Qui tant haoit [haïssait] mortel[le] guerre,

Totes genz de malveise vie
Que il leur fesoit vilenie,
Que tôt maintenant les pandoit,
Nul raenson n'en prenoit, —
Fist crier.j [un] marchié novel.
Uns povres merciers, sanz revel [joie],
I vint atot [avec] son chevallet [petit cheval],
N'avoit besasse [besace] ne vallet ;
Petite estoit sa mercerie....

Le brave homme attache son « chevallet » en un pré du fief seigneurial. La bête y broutera, car il n'a pas d'avoine à lui donner. Et le mercier abandonne sa monture à la garde du seigneur et, par surcroît, à la garde de Dieu. Or durant la nuit, par une louve, le « chevallet » fut dévoré. Le mercier s'en vient à la Cour du baron. « J'avais mis ma bête sous votre sauvegarde et sous celle de Dieu. — Combien valait l'animal ? — Soixante sous. — En voici trente ; pour le reste, adressez-vous à Dieu. » (*Fabliau du pauvre mercier.*)

En 1172, Guinard, comte de Roussillon, lègue à Pierre Martin, marchand de Perpignan, 150 sous melgoriens, pour le dommage qu'un voleur lui a causé sur ses terres.

Comme les vassaux des campagnes, les bourgeois aiment leur seigneur sans lequel ils ne pourraient subsister. Le comte Richard de Montivilliers va partir pour la croisade et ses bourgeois qu'il a si bien gardés, dit Jean Renard, qu'ils sont tous riches maintenant, en conçoivent un violent chagrin.

« Ahi ! font-il, caitif, dolant,
Que porrons-nos dès ore faire ?
« Ahi ! gentix quens [gentil comte] débonaire,
Com' nos lairés hui [aujourd'hui] esgarés ! »
(*L'Escoufle*, v. 188.)

Et quelle joie au retour !

« Droon, fils de Girard, entra à cheval dans le château (Roussillon). Il trouva mille des habitants en rondes et en danses, trois mille sur le chemin... »

« Quand ils entendirent parler de leur seigneur (qui, après une longue absence, approchait du château), il n'y eut cœur qui ne s'émût : — Quand le verrons-nous ? — Vienne au-devant qui l'aime ! — Et vous, chanoines et clercs de St-Sauveur, faites processions

en son honneur ! vous, chevaliers, venez avec nous ! » (*Girard de Roussillon*).

Œuvres littéraires confirmées par les chroniques. Suger raconte comment le comte Eude de Corbeil fut enlevé par son frère Hugue de Crécy et enfermé au château de la Ferté-Bernard :

« A cette nouvelle grand nombre des habitants de Corbeil, château (*castellum*) qu'une société de chevaliers de vieille noblesse enrichissait, vinrent se jeter aux pieds du roi. En versant des larmes, ils lui apprirent la captivité du comte et le supplièrent de le délivrer. Le roi leur donna bon espoir et leur douleur se calma ».

Les habitants.

En parlant de la famille nous avons décrit la motte ; en parlant du fief nous avons décrit le donjon. Ce donjon, château primitif, se développera, s'il est permis de parler ainsi, dans le courant des XIIe et XIIIe siècles. Non seulement l'enceinte s'élargira, mais, dans l'intérieur de cette enceinte, les tours, les travaux de défense et les autres constructions seigneuriales se multiplieront ; au point que, selon la remarque de Viollet-le-Duc, les châteaux les plus importants ne tarderont pas à nous apparaître comme formés chacun d'un groupe de châteaux enfermés dans une enceinte commune, et qui pourront au besoin, ayant une existence indépendante l'un de l'autre, entrer en lutte ou se défendre l'un contre l'autre.

Ce grand château, composé de plusieurs châteaux distincts, est habité, non seulement par des hommes d'armes, mais par des laboureurs ; des artisans s'y sont établis, des forgerons, des menuisiers, des armuriers, des bourreliers, des tailleurs, qui travaillent pour le seigneur et pour sa nombreuse « parenté » ; on y entend grincer à leurs tringles de fer les enseignes parlantes des merciers, bouchers, ferronniers, des marchands de vin et de cervoise.

Tel est un grand château à la fin du XIe siècle, et telle une ville à la même époque.

Les bourgeois sont des vassaux qui rendent à leur seigneur les mêmes services que ses vassaux des champs. Ils sont également soumis aux coutumes féodales. Leur participation à la vie communale consiste à tenir leur rôle à la Cour du seigneur : ils sont

de ses conseillers quand il rend la justice, participent aux assemblées qu'il convoque, leurs noms figurent en témoignage dans la finale des chartes munies de son sceau. Les principaux d'entre eux sont des hommes de guerre, des chevaliers. « Sept-vingts chevaliers faisaient ordinairement séjour dans la ville de St-Quentin, lisons-nous dans *Garin le Loherain*, car en ce temps-là les chevaliers aimaient à demeurer dans les bonnes villes et dans les châteaux seigneuriaux, non, comme aujourd'hui, dans les bourgs, dans les fermes et les bois, pour y vivre avec les brebis. » (Cette chanson de geste nous est parvenue en une rédaction du XIIe siècle.) Texte confirmé par les chroniques de Richer et de Guibert de Nogent.

Ces chevaliers ont en ville des demeures fortifiées :

« Vers ce temps, écrit Gilbert de Mons, il y avait à Gand beaucoup d'hommes puissants par leur parenté et forts par leurs tours : ennemis les uns des autres, ils couraient souvent aux armes ». Guillaume le Breton de son côté nous dit combien les habitants de Lille aimaient leurs maisons garnies de tours : *turritas domos !* Jean de Marmoutiers parle en termes identiques des bourgeois de Tours : ils s'habillent de pourpre, de vair et de petit-gris, leurs maisons crénelées s'abritent sous des donjons massifs.

Dans une ville du XIIe siècle nous apercevons donc plusieurs classes de citoyens : le seigneur et sa famille immédiate, une classe de nobles, généralement appelés les « chevaliers », des bourgeois adonnés au négoce — chevaliers et bourgeois forment le patriciat ; — des artisans et des laboureurs ; enfin de véritables serfs nommés les « questaux ».

Ces diverses classes ont existé partout, mais on les distingue avec plus de netteté dans les petites villes du Midi qui se sont maintenues dans leur état primitif jusqu'à l'époque de la rédaction des coutumes. Voici Meilhan-en-Bazadais. A la tête de la ville, un seigneur de Meilhan, qui a entouré le château et le bourg d'une enceinte. La ville comprend trois quartiers : 1° le château ; 2° la « roche » ; 3° le bourg ; — lesquels trois quartiers sont habités par des chevaliers francs de toute redevance ; deux de ces quartiers, la « roche » et le bourg, sont également habités par des bourgeois qui doivent des fermages au seigneur. Les chevaliers, qui forment la classe noble, sont appelés les *gentils* ; ils se groupent en *parages* (ce mot est à retenir). Les bourgeois

(*borgues*) et les gentils sont les seuls qui jouent un rôle public dans la ville. Au-dessous d'eux les habitants (*cazats*) : la charte est rédigée en provençal. Enfin, au degré inférieur, les hommes de caractère servile, les *questaux*. Les bourgeois pouvaient d'ailleurs avoir eux aussi des questaux, comme le seigneur et les chevaliers. Le seigneur équipe un chevalier pour faire, en lieu et place des bourgeois, le service de l'ost que réclame le comte de Poitiers. Les bourgeois, exempts du service de l'ost, sont entièrement à leurs affaires. Le seigneur, selon le rite féodal, doit protection aux habitants et les habitants doivent assistance au seigneur. Chevaliers et bourgeois se doivent aide réciproque contre tous forains. Le seigneur perçoit une maille bordelaise par saumon vendu à l'étal des bouchers, car à Meilhan les bouchers vendent du poisson ; il perçoit un denier bordelais par bœuf vendu et trois mailles par porc. Les biens des intestats décédés sans famille lui reviennent, ainsi qu'une part sur le produit des amendes.

Tel est, dans ses traits essentiels, le type des constitutions urbaines aux premiers temps de l'époque féodale.

Les lignages.

Les villes avaient leurs mesnies, comme les campagnes, organisations familiales et féodales à la fois. Les grands bourgeois, les patriciens avaient leurs *mesniers*, que les textes assimilent aux vassaux des seigneurs. Les poésies du temps nous font entrevoir les chefs de ces mesnies urbaines vivant dans leurs vastes demeures closes et fortifiées. Ces mesnies urbaines comprennent la famille, les serviteurs, les artisans domestiques, la clientèle — des questaux, c'est-à-dire des serfs — en un mot la *familia* dont nous avons parlé.

« En la maison a un fèvre-mesnier » (un ouvrier de sa mesnie), lisons-nous dans *Aubri le Bourgoing*.

La mesnie, en se développant dans les villes, y produisit ces groupes plus étendus qu'elle, les lignages ou parages des villes françaises, les vinaves liégeois, les *geslachten* flamands, les *geschlechter* des villes du Rhin. C'est à Metz que ces parages peuvent être étudiés le plus distinctement et jusqu'à une époque relativement rapprochée de nous. Les noms seuls, *parages*, *lignages*, *geschlechter*, suffiraient à indiquer le caractère familial

de ces groupements urbains. Les parages se subdivisaient en branches, les branches en mesnies ou « hostels ». Le parage lui-même porte un nom de famille ; chacun de ces parages a une organisation à la fois familiale et militaire c'est-à-dire féodale ; chacun d'eux forme un groupe distinct et autonome dans la ville. Ils organisent des expéditions militaires, font des traités, chacun pour son propre compte, quelquefois avec l'étranger, contre l'un ou l'autre parage voisin et « concitoyen ». C'est, dans la ville, le groupement féodal.

Et, comme dans l'organisation féodale proprement dite, le mouvement s'est fait par les classes inférieures. Les mesnies ou « hostels » ont formé les branches, les branches ont formé les parages et ceux-ci, sous l'autorité du suzerain, gouvernent la cité.

Les fiefs urbains.

La formation matérielle de la ville s'est faite à l'image de sa formation morale.

La ville de Paris ne s'est pas développée, comme on serait tenté de le croire, par l'action progressive d'un noyau central grandissant, s'étendant de proche en proche ; ce sont, au contraire, un certain nombre de noyaux générateurs qui se sont développés, chacun de son côté, et ont grandi peu à peu, se rapprochant dans leur accroissement, et, avec le temps, se fondant les uns dans les autres. Contrairement à l'opinion répandue, la Cité n'a pas joué le rôle d'une grande tache d'huile qui aurait gagné les rives de la Seine et envahi le territoire, jusqu'à remplir l'enceinte actuelle des fortifications : c'est un nombre indéfini de petites cités placées, celle-ci sous l'autorité épiscopale, celle-là sous l'autorité royale, telles autres sous l'administration abbatiale, d'autres sous les règles d'un ordre militaire, mais le plus grand nombre sous la suzeraineté d'un simple seigneur, qui se sont constituées et développées isolément, cellules vivantes, grandissant par la puissance de leurs énergies internes, jusqu'au moment où, s'étant rapprochées les unes des autres, elles ont fait tomber leurs murailles à l'intérieur de l'enceinte commune.

La ville de Paris s'est ainsi constituée par la juxtaposition d'un certain nombre de châteaux forts dont chacun avait un système de défense particulier, dont chacun était entouré de jardins, de

bosquets, de prairies, d'espaces libres, dont chacun était enclos d'une enceinte fortifiée, c'est-à-dire de hautes murailles sans ouverture extérieure, elles-mêmes souvent bordées d'un fossé rempli d'eau, et dont chacun était la demeure d'un seigneur qui groupait sa mesnie, d'un patricien qui gouvernait sa clientèle, d'un *pater familias* qui vivait au milieu de sa *familia*.

Paris offrait donc au XIIe siècle l'aspect que Moscou présentera encore au XVIIIe et que retrace le comte de Ségur : un vaste groupement de châteaux, dont chacun est environné de son village, défendu par son donjon, entouré de son enceinte particulière.

A l'intérieur de chacune de ces enceintes on voyait bien des maisons de marchands et d'artisans, mais c'étaient des marchands et des artisans domestiques, *ministeriales domus*, employés au service de la *familia* seigneuriale, semblables aux *fèvres-mesniers* des châteaux féodaux dont nous avons parlé tout à l'heure. Ils fournissaient aux besoins de la parenté du seigneur, ils travaillaient et commerçaient sous le couvert de son patronat. Avec la prospérité commune, cette population crût et se multiplia dans l'intérieur de ces diverses seigneuries féodales. On vit alors les seigneurs bâtir dans leur clos, se resserrant eux-mêmes dans le centre de leur propriété, divisant en habitations les parties qui bordaient les voies publiques. Chacune de ces petites villes familiales jouissait de son autonomie avec son enceinte particulière dans l'enceinte commune. Songeons qu'au début du règne de Louis XIV, au cœur du XVIIe siècle, plus de la moitié de Paris relevait de seigneurs particuliers — ils étaient encore au nombre de trente-quatre — dont chacun avait droit de justice sur son territoire, et qu'une de ces seigneuries urbaines, celle du Temple, conservera son indépendance jusqu'à la Révolution.

Il en allait de même dans la ville de Tours.

Une première ville s'était renfermée dans l'enceinte de l'ancien castrum romain ; auprès de laquelle se construisit une autre ville, la ville de l'abbaye St-Martin, *Martinopole*, bientôt appelée *Châteauneuf*, également entourée d'une enceinte et placée sous l'autorité d'un seigneur féodal distinct, en l'espèce, l'abbé du monastère. Une autre abbaye, St-Julien, se construit entre le *castrum* et Châteauneuf ; et voilà un troisième bourg, car St-Julien s'entoure de murailles. Trois villes, dans une ville ; en voici une quatrième : le bourg du comte, le bourg féodal. Un château est construit avec ses cours, ses tours, son donjon, et ne

tarde pas à produire un nouveau groupe de population Et c'est ainsi une quatrième ville qui se développe et va vivre d'une existence indépendante sous la suzeraineté du comte de Tours. Quatre villes différentes mais juxtaposées, et qui sont entourées d'une enceinte commune. En voici une cinquième, puis une sixième, puis une septième, une huitième. Au XVIe siècle encore, on trouve que Tours est divisé en trente et un fiefs différents ; au XVIe siècle encore trente et un seigneurs justiciers se partageaient l'autorité judiciaire en la ville de Tours , c'est-à-dire que, dans l'origine, nous avons eu trente et un groupes féodaux, trente et un seigneurs féodaux, dont chacun avait son domaine, sa muraille, ses sujets, « sa justice », et dont la réunion a formé la ville de Tours.

Au long aller l'industrie des habitants a rempli de constructions les clos qui entouraient chacun de ces fiefs ; des maisons ont occupé les espaces libres qui se trouvaient autour des abbayes, autour des donjons, et les murs intérieurs sont tombés pour ne plus laisser à l'agglomération qu'un mur de défense extérieur : la ville de Tours était formée.

Pour Amboise, un passage des vieilles chroniques d'Anjou nous permet de reconstituer ce travail de formation avec une précision saisissante : « Il y avait alors (XIe siècle) à Amboise trois seigneurs (*optimates*) dont aucun ne se croyait inférieur à l'autre, et, en fait, ne l'était ; dont aucun ne devait service à l'autre, et dont chacun avait une maison fortifiée. Le premier était Sulpice Ier, seigneur d'Amboise, qui y avait fait construire une tour de pierres si élevée que, du sommet, on voyait jusqu'à Tours. (Ce donjon de pierre avait été bâti sur l'emplacement d'une tour de bois, un de ces donjons primitifs décrits plus haut.) Le deuxième de ces seigneurs était Foucois de Thorigné, qui avait sa demeure sur la Motte-Foucois ; le troisième était Ernoul, fils de Léon de Meung-sur-Loire, gardien du palais comtal nommé le Domicile, dont relevait la majeure partie du *castrum* d'Amboise. La même chronique des comtes d'Anjou parle encore d'un quatrième château fort, celui que le comte Geoffroi à la grise tunique donna à Landri de Châteaudun, et qui était situé dans la partie méridionale du quartier d'Amboise appelé Châteauneuf. La Chronique des comtes d'Anjou montre donc à l'intérieur d'une muraille commune, qui enclôt le *castrum* (ville) d'Amboise, quatre seigneuries distinctes, indépendantes l'une de l'autre, dont chacune

comprend un donjon et son territoire féodal (*cum omnibus que jure turri appendebant ;*... et plus loin : *cum omnibus feodis pertinentibus*), dont chacune comprend une tête de fief et ses mouvances (*domum munitissimam... cum multis feodis Ambaziaco donavit*). quatre seigneuries féodales dont la réunion, sous la suzeraineté du comte d'Anjou, forme la ville d'Amboise. Autour de chacun de ces donjons, des artisans se sont rassemblés et y travaillent à demeure pour les besoins de leurs barons respectifs. Ces quatre fiefs distincts, réunis en une même enceinte, y restent d'ailleurs étrangers l'un à l'autre au point qu'on les voit fréquemment en guerre l'un contre l'autre.

Archembaud de Busançais et son frère Sulpice, dit le chroniqueur, résistaient à Landri de Châteaudun. De leurs maisons fortifiées et du Domicile du comte, ils attaquaient (*infestabant*) souvent Landri et les siens. Et plus loin, à propos des luttes de Sulpice Ier, seigneur d'Amboise, et de son frère Lisois contre Foucois de Thorigné, Bouchard de Montrésor et le comte d'Anjou, Foulque le Réchin : « Ils avaient fortifié leur donjon à Amboise en sorte que souvent, dans la ville même, il y avait des combats mortels ». Voici le détail d'un de ces conflits dans la ville d'Amboise entre fiefs ennemis : « Foulque le Réchin, avec son armée, occupa le Domicile (château du comte d'Anjou). De là ses balistes et ses arbalètes faisaient pleuvoir des traits sur le donjon du seigneur d'Amboise; mais le donjon répondait par des traits, des carreaux et des pierres énormes. Ceux du Domicile écrasaient leurs adversaires de pierres que lançaient les trébuchets. Autour des murs sonnaient trompes et buccines. Les constructions environnantes étaient livrées aux flammes. On ne cessa de répandre le feu que lorsque la ville fut consumée, y compris l'église Ste-Marie. Après quoi les béliers et les lourds chariots à roues furent poussés contre les murs, mais en vain ; après un siège de cinq semaines le comte d'Anjou se retira. Enfin un accord intervint, et, dit le chroniqueur, les habitants de la ville se réjouirent du retour de la paix. »

Arles, de même, a été formé par la réunion d'une dizaine de châteaux, ou seigneuries ou villes différentes. Nous disons « château », « seigneuries » ou « villes », parce que les expressions sont ici synonymes : 1° la cité, qui relevait de l'archevêque; 2° le Vieux-Bourg, qui se divisait en trois fiefs différents, dont l'un mouvait du comte de Provence, l'autre de l'archevêque et le troisième de la famille Porcellet; 3° le *marché*, qui avait pour suzerain supé-

rieur l'archevêque, mais était lui-même divisé en deux seigneuries, dont l'une appartenait aux vicomtes de Marseille et l'autre aux viguiers d'Arles ; enfin le Bourg-Neuf, domaine du seigneur des Baux.

Metz a été formé par la réunion de six villes différentes, les six fameux « paraiges », dont les cinq premiers portent des noms de famille : le sixième, de formation postérieure, s'appelant « le commun ».

En Bourgogne, on trouve des villes de mince importance divisées entre cinq, six ou sept seigneurs différents, ce qui montre qu'elles étaient formées par la réunion de cinq, six ou sept seigneuries différentes à l'intérieur d'une même palissade ou d'un même mur.

L'administration urbaine.

Quant à l'administration urbaine, lorsqu'elle apparut, elle se composa, soit de la Cour du Seigneur principal, des « bons hommes » qui siégeaient auprès de lui sur le dais de la « salle », soit d'une assemblée comprenant ceux dont l'activité pouvait se trouver commune aux seigneuries diverses dont la ville était formée : à Paris, la compagnie des nautes, des bateliers qui amenaient aux habitants des fiefs parisiens ce qui était nécessaire à leur subsistance, ou qui exportaient les produits de leur industrie; dans telle ville du Midi, le conseil communal était composé des ouvriers qui travaillaient à l'entretien des remparts extérieurs ; mais généralement, l'assemblée communale réunissait les chefs des familles patriciennes, des lignages et des parages, dont le groupement formait la cité.

Et s'il est vrai que, par suite de l'action du temps, on ne retrouve plus toujours l'empreinte de ces divisions entre lesquelles les villes des XI[e] et XII[e] siècles étaient partagées — et que la densité même des agglomérations a contribué à effacer — on découvre du moins la loi générale qui a présidé à la formation des villes en France : elles se sont formées féodalement, comme les fiefs eux-mêmes, par le développement des familles, et de cette formation nombre d'entre elles ont conservé des traces vivantes jusqu'à une époque avancée de leur histoire.

Sources. Hariulf. *Chron. de l'abbaye de St-Riquier*, éd. Lot, 1894. — *Chron. des comtes d'Anjou*, éd. Halphen et Poupardin, 1913. — Suger. *Vie de Louis le Gros*, éd. Molinier, 1887. — Victor Mortet. *Textes relat. à l'hist. de l'architecture*, xie et xiie siècles, 1911. — Wace. *Le Roman de Brut*, éd. Le Roux de Lincy, 1836. 2 vol. — *Le Roman d'Aubri le Bourgoing*, ed. Tarbé, 1849. — *Girard de Roussillon*, éd. P. Meyer, 1884. — J. Renard, l'*Escouffle*, éd. Michelant et Meyer, 1894. — *Recueil des fabliaux*, éd. Montaiglon et Raynaud, 1872-90, 6 vol. — *Archives historiques de la Gironde*, t. XXV.

Travaux des historiens. Viollet-le-Duc. *Dict. de l'architect.*, 1854-68. — Legrand, *Paris en 1380*. Coll. de l'hist. gén. de Paris, 1868. — Drouyn. *La Guienne militaire*. 1865. 2 vol. — H. Klipffel. *Les Paraiges messins*, 1863. — Fritz Kiener. *Verfassungsgesch. der Provence*, Leipzig, 1900. — Jacq. Flach. *Les Origines de l'anc. France*, 1886-1917, 4 vol. — F. Keutgen. *Urkunden zür Städtischen Verfassungsgesch.* Berlin, 1899. — P. Dognon. *Les Institut. pol. et administ. du pays de Languedoc*, s. d. (1897). — H. Pirenne, l'*Origine des constitutions urbaines au M. A.*, extr. de la Rev. hist., 1893. — Du même, même titre, extr. de la Rev. hist., 1895. — Du même : *Villes, marchés et marchands au M. A.*, extr. de la Rev. hist. 1898. — G. Espinas. *Les guerres familiales dans la commune de Douai*. Nouv. rev. hist. de droit franc. et étr., juillet-août 1899. — Imbart de la Tour, *Hist. de la nat. franç.*, dir. par Hanotaux, t. III, s. d. (1921).

Le roi.

Nous avons vu comment la famille s'est organisée dans la tourmente du ixe siècle. Elle s'est développée et a produit la mesnie ; de la mesnie est sorti le fief. Le groupement des petits fiefs a produit les grands fiefs : au nord de la Loire, le comté de Flandre, le duché de Normandie, le comté de Bretagne (que Philippe le Bel érigera en duché), le comté d'Anjou, le comté de Blois, le comté de Champagne, le duché de Bourgogne ; au sud de la Loire, le comté de Poitiers, le duché de Gascogne, le comté de Toulouse, le comté de Barcelone ; car, si le royaume de France était privé, au xe siècle, sur la rive gauche de la Saône et du Rhône, d'une partie des territoires qui lui ont fait retour depuis, si Lyon et Besançon étaient en terre d'Empire, le comté de Flandre par contre, Ypres, Gand et Bruges, et le comté de Barcelone, s'y trouvaient compris.

Nous avons dit l'impuissance du pouvoir royal au xe siècle. La nation s'est organisée par ses propres forces.

Dans la seconde moitié du xe siècle, ce travail de réfection atteindra le sommet de l'édifice social. Tandis que les derniers Carolingiens trahissent leur faiblesse durant les invasions, une famille nouvelle vient s'installer sur les bords de la Seine

où elle fait éclater son énergie et son activité. Par ses traditions et par sa formation particulières, elle est en harmonie avec les conditions nouvelles de la société ; elle en est la vivante expression.

Riche propriétaire des bords de la Loire, Robert le Fort y exerçait les fonctions de comte d'Anjou. Chargé par Charles le Chauve, avec le titre de duc des Francs, de défendre contre les invasions la région comprise entre le cours inférieur de la Seine et celui de la Loire, il fit connaître aux pirates sa valeur. Son fils, Eude, accrut la renommée du nom paternel, en défendant Paris en 885. Il y déploya un héroïsme si brillant que, la couronne de France s'étant trouvée vacante en 887, — à la mort de Charles le Gros, — Eude fut élu roi. L'élection était faite par l'assemblée des Grands, c'est-à-dire par les chefs des familles les plus puissantes du nord de la Loire.

Eude mourut en 898, et l'on vit depuis cette date la couronne passer d'une famille à l'autre, des descendants de Charlemagne à ceux de Robert le Fort, au gré des barons. Charles le Simple, un Carolingien, régna de 898 à 922. Il confirma Robert, frère d'Eude, dans son titre de duc des Francs. Et Robert fut proclamé roi par l'assemblée des Grands, quand Charles le Simple fut déposé après avoir été vaincu par l'empereur allemand Henri l'Oiseleur (922).

Loin de prendre sa disgrâce en patience, Charles le Simple attaqua son compétiteur et le tua aux environs de Soissons. Vaincu à son tour par Hugue le Grand ou le Blanc, fils de Robert, Charles s'enfuit en Allemagne. Rentré en France, il fut pris et enfermé dans la tour de Péronne, où il mourut en 929. Hugue le Blanc, qui aurait pu ceindre la couronne royale, avait préféré la donner, au duc de Bourgogne, son beau-frère. Ce dernier régna jusqu'en l'année 936, où la couronne revint une fois de plus aux Carolingiens, en la personne de Louis IV, fils de Charles le Simple, que l'on nomma Louis d'Outremer, parce qu'on le ramena d'Angleterre pour en faire un roi.

C'est encore Hugue le Blanc qui avait disposé de la couronne. Louis d'Outremer avait à peine quinze ans quand il fut sacré à Reims, le 19 juin 936. Il fera preuve d'énergie ; mais son autorité n'avait pas dans le pays les racines nécessaires. Il essaya de s'affranchir de la tutelle dont Hugue le Blanc l'accablait. Une lutte armée s'engagea entre le roi et son puissant vassal. Au

cours d'une expédition en Normandie, Louis fut pris et livré à Hugue le Blanc qui le mit prisonnier à Rouen, sous la garde du comte de Chartres, Thibaud le Tricheur (945-946).

Louis d'Outremer céda la ville de Laon à son terrible protecteur, moyennant quoi il recouvra la liberté. Recouvra-t-il le pouvoir ?

« Hugue ! disait-il, que de biens tu m'as enlevés ! Tu t'es emparé de la cité de Reims, tu m'as pris la cité de Laon, les deux seules villes où je trouvais accueil, mon unique rempart ! Mon père (Charles le Simple) captif et jeté dans les cachots fut délivré par la mort de malheurs semblables ; réduit aux mêmes extrémités, de la royauté ancestrale je n'ai que l'apparence ! »

En 954 Lothaire succéda cependant sans opposition à Louis d'Outremer son père. En 979, Lothaire associa à la couronne son fils Louis V. Hugue Capet, fils de Hugue le Grand (mort le 16 juin 950), était à son tour entré en conflit avec lui. « Le roi et le duc, écrit Richer, déployaient l'un contre l'autre une telle animosité que, durant quelques années, l'Etat eut grandement à souffrir de leur conflit. » Mais qu'advenait-il durant ces orages sur les cimes protectrices ? « Les propriétés étaient usurpées, les malheureux étaient opprimés et les méchants accablaient les faibles sous de cruelles calamités » Alors, ajoute Richer, « les plus sages des deux partis se réunirent pour se concerter ».

Louis V succéda à Lothaire en 986. Il fut couronné à Compiègne. Il avait dix-huit ans. Pour favoriser la paix, il se résigna à s'abandonner entièrement à la direction de Hugue Capet ; mais à peine avait-il régné une année que Louis V mourait d'un accident de chasse entre Senlis et Compiègne (21 ou 22 mai 987). Il laissait un oncle, Charles de Lorraine, légitime représentant de la lignée carolingienne. Les chefs des grandes familles, réunis à Noyon par l'archevêque de Reims, Adalbéron, proclamèrent roi Hugue Capet, fils de Hugue le Grand (1er juin 987). Ce surnom de « Capet » déjà porté par Hugue le Grand, et qui allait donner sa désignation à la race tout entière, venait du manteau dont aimait à se vêtir le duc de France et dont le capuchon se rabattait sur la tête (capet, petite cape). L'élection de Hugue Capet fut due, sans aucun doute, à sa situation territoriale et à sa situation familiale qui faisaient de lui, parmi les barons du nord de la Loire, celui qui possédait au plus haut point les qualités qui caractérisaient chacun d'eux.

Dès l'année 985, Gerbert, écolâtre de Reims, c'est-à-dire directeur de l'école de la cathédrale de Reims, le futur Silvestre II, n'écrivait-il pas à quelques seigneurs lorrains :

« Lothaire ne gouverne la France que de nom, le roi de fait est Hugue ». Gerbert paraît avoir été, en collaboration avec son archevêque Adalbéron, le principal agent de l'élection capétienne.

Écoutons le discours par lequel Adalbéron, archevêque de Reims, avait appuyé la candidature du nouveau souverain dans l'assemblée des Grands, à Senlis, en mai 987 :

« Donnez-vous pour chef le duc (des Francs), glorieux par ses actions, par sa famille et par ses hommes, le duc en qui vous trouverez un tuteur, non seulement des affaires publiques, mais de vos affaires privées. Vous aurez en lui un père (*eum pro patre habebitis*). En cherchant refuge auprès de lui, qui n'a pas trouvé en lui un patronage (*patrocinium*) ? Quand il s'est vu privé de l'aide des siens, de sa famille, qui n'est pas rentré grâce à lui en possession de ses biens ? »

En ces quelques lignes, Adalbéron trace le portrait du seigneur féodal tel que nous l'avons vu plus haut.

Le 1er juin 987, l'assemblée des Grands réunie à Noyon proclama donc roi Hugue Capet.

Par l'intermédiaire du baron féodal, le pouvoir royal est ainsi sorti de l'autorité paternelle. « Le roi, dit Hugue de Fleury, est l'image du père ». Et gardons-nous de ne voir ici qu'une filiation abstraite, une origine lointaine, qui se dessinerait par des formes extérieures, par des mots ou des formules : nous découvrons une origine directe, établie par des faits précis et concrets, et dont nous verrons les conséquences se poursuivre à travers les siècles de la manière la plus vivante.

Le roi, Hugue Capet, gouverne directement son domaine immédiat, le domaine royal ; il exerce une autorité familiale sur les chefs des plus grands domaines, eux-mêmes suzerains d'autres vassaux, lesquels ont à leur tour d'autres vassaux sous leurs ordres. On a vu ce travail de formation s'accomplir progressivement de la base au sommet : il ne sera terminé que sous Philippe Auguste, dans la seconde moitié du XIIe siècle, où le roi parviendra enfin à faire reconnaître son autorité par les chefs de ce que l'on a nommé les grands fiefs. Au Xe siècle, la France est donc formée par le groupement hiérarchique d'une multitude de petits États,

agrégat de principautés, de dimensions et d'importance variables, qui se joignent les unes aux autres et se superposent, depuis les milliers et milliers de familles qui font la base, chacune d'entre elles fortement constituée sous l'autorité de son chef naturel, jusqu'au sommet où se trouve le roi, lui-même chef de famille et exerçant sur ces autres chefs de famille, les seigneurs féodaux, une autorité patronale. Cette autorité, qui est surtout une autorité morale, forme le seul lien qui unisse ces mille et mille petits États les uns aux autres ; elle forme l'unité nationale.

Les historiens ont souvent observé qu'il pourrait paraître surprenant que l'aristocratie féodale n'eût pas profité à Noyon de l'occasion, qui mettait entre ses mains les destinées de l'État, pour se rendre souveraine en s'affranchissant de la royauté, qu'elle aurait déclarée abolie. L'existence du roi patronal, à la tête de l'édifice social tel que nous venons de le voir se construire, était une nécessité : l'autorité du roi formait la clé de voûte du monument. Elle lui était indispensable. A la nation morcelée en une infinité d'États divers, il fallait ce couronnement; sans lui la nation serait retombée dans l'anarchie dont elle avait eu tant de peine à se dégager.

Sous l'autorité patronale du roi, la France se gouverne comme une grande famille. La reine « tient le ménage de la royauté ». Le trésor de l'État est sous sa surveillance. En paraissant devant le roi, elle peut lui dire :

Véchi la vostre amie et vostre trésorière.

Le chambrier, qui s'appellerait de nos jours le ministre des Finances, est son subordonné. Robert II, successeur de Hugue Capet, se plaira à louer l'habileté de la reine Constance dans la gestion des deniers publics.

Auprès du père et de la mère, le fils aîné. Dès l'enfance il paraît dans les chartes royales. L'accord de ces trois volontés, — celle du roi, celle de la reine et celle de leur fils — est maintes fois mentionné par les diplômes. A eux trois ils représentaient ce que nous appellerions « la Couronne », jouissant de cette inviolabilité, de cette autorité suprême, que les hommes du temps attribuaient à la trinité capétienne. Au père — en fait, au roi — à la mère et au fils, vient se joindre, si elle vit encore, la reine-mère, la veuve du roi défunt ; la « reine blanche » comme on

prendra l'habitude de l'appeler ; car, jusqu'à Catherine de Médicis, la veuve du Roi portera toute sa vie en couleur blanche le deuil du prince défunt. Sous le règne de son fils, elle continue de participer à l'exercice du pouvoir. Quoique Robert II fût depuis longtemps majeur et roi associé quand Hugue Capet, son père, mourut, sa mère régna vraiment avec lui.

Puis les frères : leurs droits, en ces premiers siècles de la monarchie capétienne, sont bien plus étendus que ceux qu'ils tireront plus tard des apanages. Durant les premiers temps du moyen âge, ce fut la famille royale qui administra le pays sous la direction de son chef.

Quant au pouvoir exécutif, il se trouve naturellement entre les mains des domestiques attachés à la famille régnante. Ceux-ci se groupaient en six métiers (*ministeria*), en six ministères : la cuisine, la paneterie, l'échansonnerie, la fruiterie, l'écurie et la chambre, où se répandront un monde de serviteurs dirigés par les grands officiers : le sénéchal, le panetier, le bouteiller, le connétable et le chambrier, serviteurs personnels du monarque.

Le sénéchal ordonne la cuisine et y fait allumer le feu ; il range la table du prince.

« Sénéchal de la victuaille », le nommera au XIIe siècle Bertrand de Bar. Le sénéchal fait « crier l'eau » et sonner les buccines pour avertir les seigneurs du palais d'avoir à se préparer pour le repas et à se laver les mains. Le sénéchal est l'écuyer tranchant : il découpe là viande mise sur la table du prince. Le repas terminé, « les escuelles fait torcher et laver », après quoi, il reçoit du cuisinier un morceau de viande, auquel le panetier et le bouteiller ajoutent deux pains et trois chopines de vin. Le sénéchal tient en ordre la maison du roi et son importance s'accroît à mesure que deviennent plus nombreux les *nourris*, ceux que le roi élève et admet dans son domestique. Il garde les clés des portes ; il règle l'hospitalité du palais, loge les nouveaux-venus.

Le roi lui confie l'éducation de son fils.

Les chansons de geste indiquent les différentes charges de la domesticité royale par lesquelles on parvenait à ce poste éminent, Girbert de Metz, introduit à la Cour par la reine, y remplit d'abord office de veneur; puis il devient fauconnier, enfin sénéchal aux gages de trois livres parisis par semaine.

Le mot « sénéchal », lui-même, marque ces fonctions ; expres-

sion d'origine germanique et qui désignait à l'origine un « serviteur de famille », c'est-à-dire un « domestique ». Au reste, dans de nombreux textes français du moyen âge, « sénéchal » est exactement synonyme de « domestique ».

Le sénéchal donne le mot de passe au guet qui veille à la sûreté du roi; il a souveraine justice sur les délits ou crimes qui se commettent dans l'enceinte du palais. En temps de guerre, il veille à l'arrangement de la tente royale et il suit son maître dans les expéditions où il porte son gonfanon. « Métier, dit Bertrand de Bar, qui a seigneurie sur tous les autres ». Sous l'autorité royale le sénéchal gouverne la France :

Et bien doit France avoir en abandon,
Senechaus est, s'en a le gonfanon.

A la suite du sénéchal vient le connétable, *comes stabuli*, le comte de l'Ecurie. Il surveille l'écurie du roi, contrôle les fourrages, achète les chevaux : il tient la main à ce que les palefreniers [qui s'occupent des palefrois] nettoient les stalles; aussi peut-il placer quatre de ses chevaux aux râteliers de son maître et prendre à la cuisine de la viande à son usage. Par le fait qu'il s'occupait de l'écurie du roi, le connétable devint, au long aller, chef de la cavalerie, et puis chef de l'armée.

Le bouteiller commandait aux échansons, comme le connétable aux garçons d'écurie. Il présentait la coupe à leurs majestés et avait soin de leurs bouteilles Il distribuait du vin aux hôtes du palais et avait la garde de l'argenterie. Il administrait les vignobles de la couronne et en gérait les revenus. Il ne veillait pas seulement à fournir la cave du roi, mais à vendre les excédents des récoltes. Il établissait les pressoirs banaux et faisait rentrer les impôts de tonlieu, de pressurage, de forage, ce qui l'amena à juger les contestations auxquelles ces redevances donnaient lieu. Sur cette voie, il ne tarda pas à prendre part à l'administration du domaine et à la gestion du fisc ; ce qui l'amènera, dans la suite, à la présidence de la Chambre des Comptes.

Le grand chambrier dirige le service des appartements privés; il a l'intendance des meubles et des habillements du roi. Il introduit auprès du souverain les vassaux qui viennent lui prêter serment de foi et hommage, et « butine » à cette occasion le manteau qu'ils ont vêtu et qu'ils doivent quitter, par respect, au

moment de paraître devant le prince. Dans la « chambre » se trouve ce que nous appellerions le coffre-fort. Et voilà le chambrier trésorier du royaume. Il commande aux valets, aux tailleurs et aux chambellans. Ces derniers ne sont à l'origine que de modestes serviteurs ; mais ils manient la comptabilité de l'hôtel, c'est-à-dire du Gouvernement. Ils font fonction d'argentiers. En cette double qualité de chef des valets de chambre et de ministre des Finances, le chambrier est placé, comme nous l'avons dit, sous les ordres de la reine.

Le grand panetier a la haute main sur la paneterie ; il sert à table tandis que le sénéchal tranche la viande et que le bouteiller verse à boire ; il surveille la cuisson du pain. Il est responsable du linge de table et fait « les nappes estuver et laver ». Il a « la visitation et juridiction sur le pain fait par les boulangers de Paris et des faubourgs ».

Vient enfin le grand chancelier. Son caractère diffère un peu de celui de ses collègues, parce que, pour domestique, son origine fut également religieuse. Les rois mérovingiens conservaient parmi leurs reliques la petite chape (*capa*) de saint Martin, le vêtement de dessous que le patron des Gaules portait le jour où il abandonna sa tunique à un pauvre. De là le nom de « chapelle » donné au lieu où étaient gardées les reliques des rois, et celui de « chapelain » dont furent désignés les clercs qui y étaient préposés. Aux reliques étaient jointes les archives. Lesdits chapelains enregistraient les serments prêtés sur la chape, ce qui les amena quand et quand à la rédaction des actes et des diplômes munis de sceaux. Leur chef fut le chancelier. Celui-ci devait constamment porter le grand sceau suspendu à son cou, de crainte qu'il ne fût perdu. On l'appelle « cil qui porte le scel ». Il commande aux notaires qui rédigent les lettres royales et aux chauffe-cire qui les scellent.

Tels étaient les six grands officiers de la Couronne. Ils secondaient le roi dans l'exercice de sa puissance ; ils le suivaient en tous lieux ; ils consacraient par leur présence la publication des actes gouvernementaux. Leur caractère, si étroitement domestique, se perdit avec le temps, moins rapidement néanmoins qu'on ne serait tenté de le croire. Au XVe siècle encore, au seuil de la Renaissance, Charles VII se fera servir aux jours de fête par les grands officiers, chacun au désir de sa charge, et durant le repas le grand chambellan fera la lecture à haute voix.

Ces domestiques, grands officiers, forment avec la reine et avec les fils du roi, avec ses parents et avec les Grands du royaume composant le Conseil du roi, — et avec les autres officiers de conditions diverses dont est formée la domesticité du palais, queux, cubiculaires, chapelains, maréchaux — ils forment ce que les textes du temps appellent « la famille royale ». Leur réunion, — où viennent la reine, les princes, les hôtes et les parents du roi, jusqu'à ses clercs et à ses valets, — constitue « le domestique » du souverain, ce que nous appellerions aujourd'hui, le gouvernement.

Le roi fait ses expéditions guerrières à la tête de sa « famille ». « Famille », « mesnie », sont les expressions dont les textes se servent pour désigner les troupes du prince en campagne. *Manus privata* du roi dont l'importance apparaît dès les premiers Capétiens. Elle comprend ses « nourris », ceux qui sont demeurés auprès de lui pour la « viande » qu'il leur distribue.

Durant le combat, ils se groupent autour de lui.

« Charles se rendait à Roussillon avec sa mesnie privée, lisons-nous dans *Girart de Roussillon*; il n'avait pas convoqué son ost et pourtant il n'allait pas à médiocre chevauchée ».

Cette mesnie royale, semblable à celle que l'on a décrite plus haut, tend naturellement, par le développement de la puissance qui est en elle, à devenir la mesnie « majeure ». De tous les points du royaume on vient pour y entrer. Au-dessous des chevaliers (*equites*) et des écuyers (*milites*), les poursuivants, les jeunes gens qui aspirent à la chevalerie et s'instruisent au métier des armes, puis une troupe compacte de sergents, fantassins (*pedites*), serviteurs attachés à la maison du roi. Au lieu de heaumes, les sergents sont coiffés du chapeau de fer ou de cuir ; ils ne se servent pas des armes réputées nobles, de l'épée ou de la lance, ils tiennent en main la guisarme, le fauchart ou l'épieu, la massue à picots de fer; mais ils n'en forment pas moins un corps d'élite, où se trouvent les meilleurs archers et les plus habiles cranequiniers, experts à manier ribaudequins et trébuchets, pierriers et mangonneaux.

Le roi leur fait des présents. Il leur donne des garnements, des dons en argent : à l'un la jouissance d'une boutique, la perception d'un péage, à l'autre un moulin, un four, quelques arpents de terre. Etroitement attachés au prince, ils sont ses « privés ».

Quant aux ressources qui leur étaient nécessaires, les premiers

Capétiens les tiraient de l'exploitation de leurs domaines. Ils subvenaient à leurs besoins par leurs revenus particuliers, sans lever d'impôts, grâce à des rentes personnelles, à des cens et à des fermages, dont le montant leur était apporté aux trois termes de la Saint Remy, de la Chandeleur et de l'Ascension. Multiples exploitations rurales, aux profits desquelles les monarques ajoutaient les droits féodaux qu'ils percevaient comme suzerains de leurs fiefs.

Aussi bien ne s'étonnera-t-on pas que, dans ces conditions, les premiers Capétiens n'aient pas exercé de pouvoir législatif. Un père ne légifère pas au sein de sa famille. Si veut le père, si veut la loi. Les Mérovingiens légiféraient, ainsi que les Carolingiens, car leur autorité n'était pas essentiellement patronale; les Capétiens ne légifèrent plus. Comme le père parmi ses enfants, le roi est parmi ses sujets la loi vivante. Il gouverne son royaume comme une famille : « Qui veut le roi, si veut la loi ». Les ordonnances du roi et de son Conseil, quand elles entrent dans les mœurs, deviennent coutumières ; mais la coutume ne les admet-elle pas, elles n'ont qu'un effet passager. Durant le règne de la dynastie capétienne, dans tout le pays de France, c'est la coutume qui fera la loi.

Sans parler de sa valeur personnelle, Hugue Capet avait dû son élection à l'autorité qu'il exerçait dans son duché, dans l'Ile de France, il l'avait due à la nécessité de grouper les grands barons, les comtes d'Anjou, de Chartres, de Troyes, le duc de Normandie; il l'avait due à ses relations de famille : n'était-il pas le frère de Henri, duc de Bourgogne, le beau-frère de Richard duc de Normandie, ainsi que du duc d'Aquitaine, de qui il avait épousé la sœur, Adélaïde? Assurément son duché, dont Paris était la capitale, et où se trouvait la ville d'Orléans, n'avait pa l'étendue territoriale du duché d'Aquitaine, du comté de Toulouse du duché de Bourgogne ou du duché de Normandie; mais l situation en était privilégiée par la convergence des cours d'eau navigables et par le croisement des grandes routes qui sillonnaient le nord des Gaules. Le duc de France était abbé de St-Martin de Tours, de St-Denis, de St-Germain-des-Prés, de St-Maur-des-Fossés, de St-Riquier, de St-Aignan d'Orléans. L'archevêque de Reims, les évêques de Beauvais, de Noyon, de Châlons, de Laon et de Langres, favorisaient son pouvoir. Il était suzerain du Poitou.

Le 3 juillet 987, Hugue Capet fut couronné dans la cathédrale de Reims par l'archevêque Adalbéron. Au moment d'être consacré, il prononça le serment suivant :

« Moi, Hugue, qui dans un instant vais devenir roi des Français par la faveur divine, au jour de mon sacre, en présence de Dieu et de ses saints, je promets à chacun de vous de lui conserver le privilège canonique, la loi, la justice qui lui sont dus, et de vous défendre autant que je le pourrai avec l'aide du Seigneur, comme il est juste qu'un roi agisse en son royaume envers chaque évêque et l'Eglise qui lui est commise. Je promets de concéder de notre autorité au peuple qui nous est confié une justice selon ses droits ».

Dans la suite, Hugue Capet dira dans un diplôme à l'abbaye de Corbie : « Nous n'avons de raison d'être que si nous rendons la justice à tous et par tous les moyens ». Aussi, sur leur sceau, ses successeurs se feront-ils représenter tenant la main de justice : qui demeurera l'emblème de nos rois jusqu'à la fin de la monarchie. En représentation officielle, le roi de France tient d'une main le sceptre, de l'autre la main de justice ; les autres rois se font représenter tenant le sceptre et le glaive.

En ce xe siècle, Abbon s'efforce de définir la personne royale : « Elle est, dit-il, l'incarnation de la justice ». Il déclare que le métier de roi consiste « à remuer les affaires du royaume, de crainte qu'il n'y reste caché quelque dispute » Fulbert de Chartres, au xie siècle, dit aussi : « Le roi est le sommet de la justice ; *summum justicie caput* ». Caractère essentiel dont le prince est marqué dans toutes les chansons de geste. Et quel est le caractère, la source de cette justice? Le vieux Bodin nous le dira : « Le roi traite ses sujets et leur distribue la justice, comme un père à ses enfants ».

Au milieu de ses sujets, le roi était en effet la source de la justice, toute justice émanait de lui. Au-dessus des multiples groupes locaux, familles, seigneuries, villes et communautés, qui se partageaient le royaume, le monarque était l'unique autorité commune, partant susceptible d'intervenir dans les différends qui venaient à se produire entre eux. Comme chacun de ces groupes vivait et s'administrait d'une manière indépendante, il ne restait au roi d'autre fonction que de les faire s'accorder pour le bien général. « Dès que le roi est couronné, note Abbon, (xe siècle), il réclame à tous ses sujets le serment de fidélité, de peur que la

discorde ne se produise sur quelque point du royaume. » Bodin écrivait : « Le prince doit accorder ses sujets les uns aux autres et tous ensemble avec soi », résumant en deux lignes l'histoire de la fonction royale.

Hugue avait dû son trône à l'élection. Les représentants de la dynastie carolingienne conservaient encore des partisans ; il prit donc la précaution, l'année même de son accession au trône, de faire couronner son fils Robert dans la cathédrale d'Orléans (25 décembre 987). « Il montra une lettre envoyée par Borel, duc de l'Espagne citérieure, écrit Richer, où ce duc demandait du secours contre les Barbares (les Sarrazins). Il demandait donc qu'on créât un second roi afin que, si l'un des deux périssait en combattant, l'armée pût toujours compter sur un chef. Il disait encore que si le roi était tué et le pays ravagé, la division pourrait se mettre parmi les Grands, les méchants opprimer les bons, et la nation par suite tomber en servitude ».

Lignes qui donnent la vision de ces Sarrazins d'Espagne contre lesquels, depuis cette époque, les chevaliers chrétiens vont rudement lutter : et voilà la matière des chansons de geste.

Le gouvernement des premiers Capétiens consista d'ailleurs essentiellement dans la direction morale qu'ils donnaient au pays ; l'existence du roi était nécessaire au faîte de la société féodale et c'est par cette existence même qu'il gouvernait. Aussi ne doit-on pas être surpris du petit nombre de diplômes conservés sous le nom de Hugue Capet : une douzaine pour un règne de dix ans. Contrairement à ce qu'on a pu dire, ce n'est pas là preuve d'impuissance. La très grande autorité morale dont la royauté jouissait déjà sous le premier Capétien n'avait pas à se manifester en des diplômes. Empêtrés que nous sommes aujourd'hui dans notre bureaucratie administrative, nous ne nous représentons plus l'action publique que sous forme de paperasserie. Contemporain de Hugue Capet, l'empereur allemand Otton II délivre plus de 400 diplômes : encore était-il un enfant ; mais c'est que le gouvernement allemand agissait alors plus administrativement. La France, disent les historiens, n'attendait rien que des douze comtes ou ducs qui la gouvernaient véritablement. Ceci encore n'est pas exact. Chacun de ces douze comtes et ducs se trouvait à la tête d'un certain nombre de vassaux sur lesquels il avait à exercer un pouvoir de conciliation et de protection paternelle semblable

à celui que le roi exerçait sur lui-même et ses pairs ; et ces vassaux, à leur tour, se trouvaient à la tête de vavassaux (vassaux d'un degré inférieur), et dans des conditions identiques.

Nul écrivain n'a tracé le portrait de Hugue Capet. On ne sait rien de son physique. Au moral, il paraît avoir été l'homme de son rôle, conciliant, habile à négocier, à persuader. Simple de mœurs, sans goût pour le faste, il contribua à donner à la monarchie française la physionomie populaire qui la distinguera des monarchies étrangères. « Chez les rois de France, écrit Guibert de Nogent, on trouve une naturelle simplicité ; ils réalisent la parole de l'Ecriture : « Princes soyez parmi vos sujets comme l'un « d'entre eux ».

Hugue Capet mourut le 26 octobre 996, de la variole. Il fut enterré à St-Denis. Sa mort avait été édifiante comme sa vie : car Hugue Capet apparaît déjà sous les traits d'un prince de caractère ecclésiastique, chef de son clergé : il s'occupe avec soin des monastères dont il est l'abbé ; il pourvoit aux évêchés d'Amiens, de Beauvais, de Châlons, de Laon, de Noyon, de Reims, de Senlis, de Soissons, d'Auxerre, de Chartres, de Meaux, de Langres, de Bourges et du Puy ; préside des conciles, trace des règles monastiques. Il s'habille de « drap d'Eglise » et suit les processions, pieds nus, portant la châsse de saint Valois. Les premiers Capétiens bénissent leurs sujets et leur donnent l'absolution :

> De sa main destre l'ad asols [absous] et seignet
>
> (*Chanson de Roland*, v. 340.)

Et certes, dit André Duchesne, « les rois de France n'ont jamais été purs laïcs, mais orrez du sacerdoce et de la royauté tout ensemble. Pour montrer qu'ils participent de la prêtrise, ils sont précisément oints comme les prêtres (l'onction du sacre par les saintes huiles) et ils usent encore de la dalmatique sous le manteau royal afin de témoigner le rang qu'ils tiennent en l'Eglise ».

Sources. Richeri histor., libri IV, éd. Waitz. *SS. rerum germ. in usum scholarum*, 1877. — Gerbert. *Lettres, 983-997*, éd. J. Havet, 1889. — Les chansons de geste citées dans les chapitres précédents et dans les chapitres suivants.

Travaux des historiens. Montlosier. *De la monarchie fr. depuis son établissement*, 1814, 3 vol. — Fustel de Coulanges. *Les Transformations de la royauté*

pendant l'ép. carolingienne, 1892. — Jacq. Flach. *Les Origines de l'anc. Fr.* 1886-1917, 4 vol. — Ach. Luchaire. *Hist. des inst. monarchiques... sous les premiers Capétiens*, 1886, 2 vol. — Esmein. *Cours élém. de l'hist. du droit fr.* 3e éd., 1898. — And. Lemaire. *Les Lois fondamentales de la monarchie fr.*, 1907. — Aug. Euler. *Das Königthum im alt französichen Karls-Epos*, Marburg. 1886. — F. Lot. *Les Derniers Carolingiens*, 1891. — Du même. *Etudes sur le règne de Hugues Capet*, 1903. — E. Favre. *Etude, Comte de Paris et roi de Fr.*, 1893. — L. Halphen. *Le Comté d'Anjou au XIe siecle*, 1906.

CHAPITRE III

LES ÉPOPÉES

L'origine des chansons de geste est familiale. Les premiers trouvères sont des guerriers qui célèbrent les hauts faits de la famille à laquelle ils appartiennent. Après eux, la chanson de geste arrive aux jongleurs. « Geste » veut dire « famille ». Nos plus vieilles épopées : *la chanson de Roland, la chanson de Guillaume, le Pèlerinage de Charlemagne, Garin le Loherain.* Un grand poète épique : Bertrand de Bar-sur-Aube. Rapports entre les chansons de geste et les poèmes homériques.

La famille construit la France féodale.

Pour la famille, qui offre refuge et abri, pour la famille qui renferme les éléments des destinées futures et qui a progressivement formé la vie publique, on se dévoue sans réserve. A en développer la puissance et la prospérité, tendent les plus grands efforts. Dans le culte du foyer et des ancêtres, dans le culte de l'honneur domestique, l'homme de ce temps puise la valeur qui fera de lui un « prud'homme », un preux digne du nom qu'il porte, digne du gonfanon sous lequel il combat et de l'enseigne, du « cri » qui l'entraîne.

En cette époque de foi et d'action qui commence à la fin du xe siècle et comprend le xie siècle tout entier — où les historiens ont vu le plus grand siècle de notre histoire, « l'âge créateur entre tous », — les sentiments que nous venons de rappeler ont trouvé une sublime expression.

D'après une théorie longtemps en faveur, nos vieilles épopées, les chansons de geste, auraient eu leur origine dans des cantilènes, des chants courts, petits poèmes familiers aux hommes d'armes et au peuple. Nés dès le temps de Mérovée et de Clovis, ils se seraient multipliés sous les Carolingiens. Par ces chants guerriers aurait été célébrée la gloire des grands princes, Clovis, Dagobert, Charlemagne, — Charlemagne surtout, — celle des plus vail-

lants chevaliers, Roland de Bretagne, Raoul de Cambrai, Guillaume d'Orange, Girard de Roussillon. Les diverses chansons de geste auraient ensuite été formées, chacune d'elles par la réunion et le développement de plusieurs cantilènes.

Théorie que les beaux travaux de M. Joseph Bédier ont définitivement condamnée.

Les épopées françaises, les chansons de geste, ont été l'expression spontanée des sentiments héroïques qui se transmettaient au sein des grandes familles où se groupaient sous un même baron les mesnies nombreuses.

La chanson de geste est la chanson du lignage, faite pour en glorifier les aïeux. Elle est née au foyer, où elle s'est formée des traditions transmises, écoutées avec une attention avide dans la solitude des châteaux fermés, le soir, autour du feu qui colore de ses flammes mouvantes les hautes voûtes de pierre. Réunions que Suger décrit en sa chronique.

Les sentiments qui animent le poète et ses auditeurs sont exclusivement des sentiments féodaux. Où vont les dernières pensées de Roland expirant à Roncevaux sur la roche bise? Vers les terres qu'il a conquises, vers son pays la douce France, vers les hommes de son lignage et le seigneur qui l'a « nourri » : voilà l'âme des chansons de geste.

Les premiers chantres épiques ont été membres ou vassaux de la famille qu'ils célébraient, en prenant ce mot « famille », et dans son sens précis, son sens actuel, et dans le sens élargi que lui donnèrent au moyen âge la mesnie et le fief.

Raoul de Cambrai a un compagnon, Bertolais de Laon, vaillant guerrier, habile à faire des chansons sur les combats auxquels il a pris part :

> Bertolais dist que chançon en fera,
> Jamais jougleres [jongleur] tele ne chantera :
> Mout par fu preus et saiges Bertolais
> Et de Loon [Laon] fu il nez et estrais,
> Et de paraige del miex et del belais [du plus beau] :
> De la bataille vi [vit] tot le gregnor fais [les plus hauts faits],
> Chançon en fist, n'orreis [oncque n'entendrez meilleure] milor [jamais];
> Puis a esté oïe en maint palais...
>
> (*Raoul de Cambrai*, v. 2442.)

Il en va de même dans la chanson de Guillaume :

Ainz at[possède] Guillelmes, mis sire, un jugleür [jongleur],
En tote France n'at si bon chanteür,
Ne en bataille plus hardi fereür [qui frappe plus hardiment]
Il li [lui] set dire de geste les chançuns... (v. 1260.)

Tels ont été en France les premiers trouvères, les premiers chantres épiques ; puis ils ont fait place à des trouvères de profession attachés aux familles seigneuriales qui les rétribuaient. Ce fut notamment le cas de l'un des plus illustres d'entre eux, Bertrand de Bar, qui vécut, vers le milieu du XII[e] siècle, à Bar-sur-Aube, dans la mesnie d'un puissant baron, Gui de Hanstone. Son seigneur l'a « nourri » et a fait de lui un « riche homme », moyennant quoi Bertrand a composé pour lui une chanson de geste où était célébré l'ancêtre Beuve de Hanstone.

Mais ces épopées devaient bientôt sortir du cercle de la mesnie, pour être chantées par les guerriers qui chevauchaient sur les routes poudreuses, tels qu'on les rencontre dans *Renaud de Montauban*, chantant, heaume en tête, leurs gonfanons agités par la marche et par le vent de la plaine. Les vers en résonnaient au milieu des combats. Le passage de Wace nous montrant Taillefer, au début de la bataille d'Hastings (1066) chantant de Charlemagne et de Roland, en est resté célèbre :

Taillefer, qui mult bien chantoit,
Sor un cheval qui tost aloit [sur un cheval rapide],
Devant le duc [Guillaume le Conquérant] aloit chantant
De Karlemaigne et de Rolant
Et d'Oliver et des vassals
Qui morurent en Roncevals.
Quand ils orent [eurent] chevalchié tant
Qu'as Engleis vinrent apreismant [approchant] :
« Sires, dit Taillefer, merci,
Jo vos ai longuement servi,
Tot mon service me devez ;
Hui [aujourd'hui], si vos plaist, le me rendez.
Por tot guerredon [récompense] vos requier,
E si vos voil forment [instamment] preier :
Otreiez [*accordez*] mei, que jo n'i faille.
Le premier colp [coup] de la bataille ».
Li dus respondi : « Je l'otrei ».

Mais les longues laisses des épopées, en leur monotone mélodie, se déroulaient surtout sous les voûtes sonores des donjons, le soir à la lueur brasillante des torches, ou dans le jardin, devant les

chevaliers assis sur l'herbe, jouxte la claire fontaine, à l'ombre d'un pin ou d'un amandier ; on les entendait aux fêtes, quand le seigneur tenait sa Cour.

Car les chansons de geste ont été recueillies par les chanteurs de profession qui vont les colportant de château en château, de foire en foire, de ville en ville. Et, par la spécialisation, s'opère la division du métier. Une séparation se fait entre les trouvères (trouveurs) qui composent le poème, et les jongleurs qui le répandent « par les amples régnés. »

Les chansons de geste sont des chansons de famille et le nom même qui leur est donné suffirait à le marquer. « Geste » veut dire famille et plus particulièrement dans l'expression « chanson de geste » dont sont désignées les épopées.

Le comte Guillaume au nez courbe — Guillaume d'Orange, ainsi nommé à cause de la forme prise par son nez sous le tranchant d'une épée sarrazine — aime son vaillant jongleur :

> Il li set dire de geste [de sa famille] les chançuns... (v. 1263.)

chantant de Clovis, de Charlemagne, de Roland, de Girart de Vienne et d'Olivier le preux.

> Si [ses] parent furent cil e [et] si ancessur [ancêtres]... (v. 1272.)

Si Guillaume d'Orange aime à entendre, dans la salle au parvis de marbre, les poèmes où sont célébrés Clovis et Charlemagne, Olivier, Girard et Roland, c'est parce que leur sang coule dans ses veines.

Aussi les « héros » des chansons de geste, sont-ils — bien plus que les individus qui y figurent avec tant d'éclat — les lignages auxquels ces individus ont appartenu, les « fiers lignages » qu'ils ont « exhaucés. »

Garin le Loherain est l'histoire sanglante de la longue haine qui divisa deux familles et l'épopée ne se ferme qu'après l'égorgement du dernier descendant d'Hardré.

Le lignage, pour lequel le trouvère a écrit, a toutes les vertus, surtout les vertus guerrières :

> Pruz [preux] [fut] mon père e [et] mun ancestre,
> E jeo [je] fui mut [moult] de bone geste [famille],
> E, par meïsmes [par là même], deis [je dois] pruz estre.
>
> (*Gormont et Isembart*, v. 218.)

Le lignage ennemi a tous les défauts :

> Tuit li couart vont ot [avec] Tiedbalt fuiant,
> Ot Vivien remestrent [demeurent] li vaillant...
>
> (*Chanson de Guillaume*, v. 332.)

Après l'avoir dégagée d'une infinie variété de détails et des développements les plus riches, vous trouverez en ces vers la trame de la plupart des chansons de geste. « Fromont et tous les siens sont félons », dit Garin.

> Tant firent en pau d'eure que trestuit les amèrent,
> Fors que li fel linage, qui toz jors les blasmèrent.
>
> (*Chanson des quatre fils Aymon*, v. 16763.)

Ganelon n'est pas seul à être un traître, sa « parenté » tout entière est mauvaise ; tous ceux qui sortiront de lui seront félons, et il ne pourra en être autrement tant qu'une goutte de son sang coulera dans les veines d'un de ses descendants, dût-il appartenir à la génération la plus reculée. Jamais le XIe siècle n'eût admis le thème de la *Fille de Roland* qui fait un preux du fils de Ganelon. Quand Renaud de Montauban apprend que son beau-frère l'a trahi, il veut tuer ses propres enfants : que pourraient-ils devenir, eux qui, par leur mère, tiennent à la famille d'un traître ?

Les chansons de geste, parvenues jusqu'à nous au nombre d'une centaine, peuvent être réparties en plusieurs cycles, dont chacun est un cycle familial : nous avons ainsi le cycle des Aimerides (du nom d'Aimeri de Narbonne) comme les Grecs ont eu le cycle des Atrides ; et Narbonne y tient la place de Mycènes.

Le cycle des Aimerides comprend, à lui seul, vingt-quatre de nos chansons de geste et qui se répartissent ainsi : la geste de Garin de Montglane, l'ancêtre, trois chansons ; la geste d'Aimeri, père de Guillaume, où se trouve le chef-d'œuvre de Bertrand de Bar, *Girard de Vienne*, huit chansons ; enfin la geste de Guillaume, — qui commence avec la vieille et admirable Chanson de Guillaume et finit avec son moniage, quand Guillaume au courbe nez devient moine en abbaye de Gellone, — treize chansons. Et qu'est-ce que cette longue et magnifique histoire, chantée en vers enthousiastes et confiants, — histoire du vieil Aimeri, de ses fils, petits-fils et arrière-neveux, se dévouant de génération en génération pour défendre la Chrétienté contre les Sarrazins, pour

faire valoir l'honneur et les droits de leur roi, quelles que puissent être son ingratitude et ses injustices, — sinon le récit, multiple et complexe en ses péripéties, pour simple et unie qu'en soit la donnée fondamentale, le récit des efforts faits par une famille de héros pour exalter leur nom ?

Les éléments des chansons de geste se sont donc coordonnés en cette fin du xe siècle, qui nous montre la France féodale s'organisant définitivement en se donnant pour chef un Capétien. Durant le xie siècle, le siècle héroïque, les épopées prendront leur forme la plus puissante et se répandront. Les plus anciens manuscrits conservés de nos chansons de geste, comme celui de la chanson de Roland, ont été écrits dans la seconde moitié du xiie siècle : remaniements de chansons antérieures, car aucun de ces poèmes ne nous est parvenu dans sa forme primitive.

Il est écrit en l'ancienne geste,

lisons-nous dans la Chanson de Roland [vers 3742].

Les trois plus vieilles épopées françaises dont nous possédions le texte sont la *Chanson de Roland*, la *Chanson de Guillaume*, et cette œuvre étrange, amusante, déconcertante pour l'époque où elle a été composée, le *Pèlerinage de Charlemagne*.

L'idée qui domine l'ensemble de ces poèmes, est la lutte de l'Europe chrétienne, sous l'hégémonie de la France, contre les Sarrazins ; à quoi trois grands faits ont contribué. En premier lieu le souvenir laissé par les invasions sarrazines dans le sud-est de la France au ixe siècle ; en second lieu, les luttes soutenues depuis le milieu du xe siècle et dans le courant du xie siècle, contre les Sarrazins d'Espagne, auxquelles prirent part un grand nombre de barons français ; en troisième lieu les croisades.

La plus ancienne et la plus belle de nos épopées, la chanson de Roland, remontait vraisemblablement en sa rédaction primitive à la fin du xe siècle. La rédaction conservée date du siècle suivant. En sa forme première, entièrement perdue, elle devait être plus simple, plus rude, plus fruste, et certainement plus belle encore.

La chanson repose sur un fait historique. En 778, à son retour d'Espagne, Charlemagne traversait les Pyrénées avec son armée. Le 15 août, son arrière-garde fut détruite par des montagnards basques au val de Roncevaux. Elle était commandée par Roland,

préfet des marches de Bretagne. Épisode d'importance secondaire, dont le récit, tissé d'héroïques légendes et repris par un trouvère de génie, exprima avec une force et une élévation, incomparables les sentiments des Français de ce temps. Ce chant, du XIe siècle, est une des œuvres les plus belles, et sans aucun doute la plus grande par l'ampleur et l'élévation des sentiments, que possède la littérature de tous les temps.

La légende fit de Roland un neveu de Charlemagne et sa défaite fut attribuée à la trahison d'un certain comte Ganelon, qui allait devenir pour les trouvères du XIIe siècle, le type du traître, comme Roland deviendrait le modèle de la bravoure et de la loyauté.

L'énergie des affections et la simplicité fruste des idées donne à la narration une puissance qui ne se retrouvera plus. La description des héros se fait d'un trait, comme dans Homère : Roland le bien membré, Charles à la barbe fleurie ; la peinture d'un paysage tient en deux vers :

> Halt sont li pui [monts] e li val tenebrus,
> Les roches bises [gris sombre], li destreit [défilés] merveillus
> (v. 814.)

Par la grandeur et la puissance des sentiments, par la robuste émotion qui domine le poème, la chanson de Roland se place au-dessus de tout ce qui a jamais été écrit. La forme même en est de la plus grande beauté, et s'il est vrai que l'art de l'écrivain consiste à faire rendre aux mots dont il se sert le maximum de leur effet par la manière dont ces mots sont employés, la chanson de Roland est, au point de vue du style également, le chef-d'œuvre de notre littérature.

En quel pays la chanson de Roland a-t-elle été écrite ? On a pensé à la Bretagne parce que Roland en était préfet ; puis à la Normandie, à cause du culte que l'auteur du poème professe pour St-Michel-au-péril-de-la-mer. Il nous paraît certain que la chanson est née en Ile-de-France. C'est dans l'Ile-de-France que trouvent leur origine les formes féodales que les autres pays ont ensuite adoptées ; l'Ile-de-France a servi de berceau au pouvoir capétien, et, comme nous le verrons, au style gothique ; et là sont nées les plus anciennes épopées, la Chanson de Roland notamment. Quand Charles, pour venger Roland, ramène son ost contre les Sarrazins, il compose les deux premières échelles de Français,

ce qui veut dire de chevaliers de l'Ile-de-France ; la troisième échelle comprend les Bavarois — que Charlemagne aime plus que tous autres après toutefois les Français *qui lui ont conquis les autres nations ;* — la quatrième échelle est faite d'Allemands, la cinquième de Normands, la sixième de Bretons, la septième de Poitevins et d'Auvergnats, la huitième de Flamands, la neuvième de Lorrains et de Bourguignons ; enfin la dernière échelle comprend encore des barons de France. Les Français de l'Ile-de-France forment la tête et l'arrière de l'armée. Tandis que les autres corps sont placés sous les ordres de chefs quelconques, les Français sont commandés par Charlemagne et l'oriflamme flotte parmi eux. Charles les aime au-dessus de tous, car ce sont eux qui lui ont soumis l'Europe, c'est pour eux que le poète a écrit.

Et ce poète, à qui nous devons l'œuvre la plus belle de notre langue, comment se nommait-il ? La chanson se termine ainsi :

Ci falt [se termine] la geste que Turoldus declinet. (v. 4002.)

On est incertain sur le sens qu'il convient d'attribuer ici au verbe « décliner ». S'agirait-il du trouvère c'est-à-dire de l'auteur du poème, ou d'un jongleur qui chantait la geste, ou du copiste qui la transcrivait. Et tout d'abord ne conviendrait-il pas d'écarter l'idée d'un copiste qui aurait eu l'audace de se mettre ainsi sous les yeux du lecteur. D'autre part, en plusieurs chansons de geste, on voit le poète se faire connaître exactement à cette même place. Et c'est là, semble-t-il, une forte raison de croire que Turold a bien été l'auteur, soit de la première version, soit plus vraisemblablement du remaniement qui a donné à la Chanson de Roland la forme sous laquelle elle est parvenue jusqu'à nous.

Un peu postérieure à la chanson de Roland, la chanson de Guillaume est de la fin du XIe siècle. Histoire de la défaite infligée par les Sarrazins à Guillaume au courbe nez dans la plaine de Larchamp-sur-mer (un nom de lieu qu'il n'a pas été possible d'identifier), et de la vengeance que le noble comte en tirera grâce au concours du roi de France. La facture en est déjà assez différente de celle de la Chanson de Roland ; elle a moins d'ampleur, l'allure en est moins simple ; elle a moins de grandeur ; mais les caractères mis en scène sont dépeints avec un incomparable relief en leur rude énergie.

Un portrait de femme, celui de Guibourc, l'épouse de Guillaume au courbe nez, occupe ici la place la plus importante, tandis que, dans la Chanson de Roland, le rôle des femmes est effacé. Admirable peinture de la châtelaine féodale qui « nourrit » les hommes de son seigneur, commande au donjon quand le baron est au loin, et lui rend courage quand il revient vaincu, sans un seul de ses compagnons. Les scènes de la chanson de Guillaume ont été reprises maintes fois dans le cycle familial.

Guillaume apparaît sous les murs d'Orange après le désastre de Larchamp. Au premier abord Guibourc se refuse à reconnaître son baron en l'équipage lamentable où il se présente. Enfin elle lui fait ouvrir l'huis du château :

Li quens Willame al perun [perron] descendi.
Dame Guiburc reçut son destrier,
Si l'amenat, là jus, en un celer,
E frein e sele [selle] li ad osté primer [tout d'abord];
Foer [paille] e aveine li donat à manger,
Puis l'ad covert d'un bon paille [couverture] pleié;
Puis vait [va] le conte acoler et baisier;
Si l'en apele curteisement e ben [bien]
« Sire, dist-ele, qu'as-tu fait de ta gent,
Dunt tu menas quatre mil et set [sept] cent?
— Par ma fei, dame, vencut les unt paens [païens],
Bouches sanglantes, gisent en Larchamp [lieu de la bataille].
— Sire, dist-ele, qu'avez fait de Viviens? [un jeune et vaillant chevalier].
— Par ma fei, dame, ja est morz et sanglanz ».
Quant Guiburc l'ot [l'entendit], mult out le cuer [cœur] dolent.
« Sire », fait-ele, qu'as-tu fait de Bertram?
Le fiz Bernard de la cit [ville] de Brusban?
— Seor [sœur], bele amie, mult i fu combatanz,
A quinze esturs [attaques] i fu pleners el champ... »

(*La Chanson de Guillaume*, v. 2328.)

Et Guillaume lui raconte la mort de Bernard ; et Guibourc poursuit son tragique interrogatoire : « Qu'as-tu fait de Guiot? — de Gautier? — de Guielin? — de Renier? » — Ils sont morts, tous morts, et Guibourc par toute réponse, en un mouvement d'une poignante simplicité :

Lave tes mains, sire, s'alez [et allez] manger !...

Et, le lendemain, poussé par sa femme, Guillaume part pour Laon, d'où il ramène les renforts confiés par le roi, à la tête desquels il vainc les Sarrazins.

Le *Pèlerinage de Charlemagne* est la plus courte de nos chansons de geste. Elle est d'un caractère spécial à cause de la prédominance de l'élément comique; on dirait d'un fabliau. Charlemagne, piqué par les propos de sa femme qui a fait devant lui un éloge inconsidéré de Hugon le Fort, empereur de Constantinople, a juré d'aller constater de ses propres yeux la réalité de ce récit. Il se rend jusqu'à Jérusalem, d'où il rapporte les reliques les plus précieuses, la couronne d'épines, le calice de la Cène, un clou de la vraie croix, du lait de la Vierge... Au retour, dans le palais de Hugon le Fort, à Constantinople, se placent les scènes joyeuses auxquelles nous faisons allusion.

Garin le Loherain, dans la rédaction que nous en possédons, date du troisième tiers du XIIe siècle. Cette rédaction, postérieure à celle des œuvres précédentes, est de deux auteurs différents. On connaît le nom du second, Jean de Flagy. Ce qui en fait le puissant intérêt, c'est que les rédacteurs du XIIe siècle ont respecté, sous une forme rajeunie, les faits, les idées et les sentiments de l'époque antérieure, ce qui nous ramène à des mœurs rudes et brutales.

Histoire de la grande guerre des Lorrains contre les Bordelais. Elle a son origine dans le différend survenu entre Hervis de Metz et Hardré de Bordeaux, devenu comte d'Artois. Elle se poursuit entre les enfants de Hervis et ceux de Hardré, entre Garin de Metz (le Loherain) et Begon de Belin. La troisième, la quatrième, la cinquième génération poursuivent la lutte féroce, jusqu'à l'extermination de la postérité d'Hardré.

Mœurs et langage sont d'une égale sauvagerie : « Avec tout ce qui lui restait de forces, Begon frappe Isoré, sépare le heaume, achève de trancher la coiffe, arrive au crâne, l'ouvre et le pourfend jusqu'à la naissance du haubert. Isoré cette fois tomba pour ne plus se relever : il était mort. Alors Begon, ivre de sang, plonge Froberge dans ce corps inanimé et, comme un loup affamé sur la brebis sans vie, il en arrache les entrailles, les emporte et, s'avançant vers la salle des otages, il les jette au visage de Guillaume de Montclin :

« Tiens, vassal, dit-il, prends le cœur de ton ami, tu pourras le saler et le rôtir ! Et qu'il t'en souvienne ! Garin n'a jamais été parjure ! Garin n'a jamais trahi le roi ! »

On a conservé, avons-nous dit, une centaine de chansons de geste, et ce chiffre énorme ne représente qu'une faible partie de la produc-

tion épique du xe au xiiie siècle; car les Français, « qui n'ont pas la tête épique », ont produit — et il ne s'agit que des Français de langue d'oïl — huit ou dix fois plus de véritables épopées que tous les autres peuples de l'Europe réunis.

Nous avons cité les plus anciens de ces grands poèmes. Il serait impossible de poursuivre cette énumération; mais nous devons mentionner les chefs-d'œuvre de Bertrand de Bar-sur-Aube, *Girard de Vienne*, *Aimeri de Narbonne*, *Les Narbonnais* et *Beuve de Hanstone*. *Girard de Vienne* et *Aimeri de Narbonne* ont été directement imités par Victor Hugo écrivant *Aymerillot* et le *Mariage de Roland* pour *la Légende des Siècles*. Nous avons de rares renseignements sur Bertrand de Bar, sur l'admirable trouvère qui peut être considéré comme le plus grand des poètes français, dont le nom soit connu avec certitude. Il vivait à la fin du xiie siècle, à Bar-sur-Aube, où il composa une partie de ses poèmes, notamment *Beuve de Hanstone* pour Gui de Hanstone qui le « nourrissait ». Il avait été précédemment aux gages de Doon de Mayence qu'il quitta pour avoir eu à se plaindre de lui; aussi par rancune, fit-il jouer à l'un de ses ancêtres, Doon de Mayence, un rôle odieux dans *Beuve de Hanstone*. Bertrand était clerc. Ce fut également à Bar-sur-Aube qu'il composa *Girard de Vienne* :

A Bair-sur-Aube, un chastel seignoris [seigneurial],
Se sist Bertrans, en un vergier, pensis [pensif],
Un gentis clers qui ceste chanson fist... (v. 1-3.)

Peut-être devons-nous aussi à Bertrand *Doon de Mayence*.

Quoi qu'il en soit, c'était un trouvère fécond et qui avait de son temps une grande renommée, ainsi qu'en témoignent les vers de *Doon de Nanteuil :*

Certes plus a apris en ung sol an passé [en une seule année]
Qu'onques Bertrans de Bar ne sceut en son aé [en toute sa vie]...

Ainsi Bertrand de Bar écrivait ses épopées pour les grandes familles seigneuriales; tout comme à la génération suivante, quand l'ère des épopées sera close, le poète qui composera — et sur un ton épique encore bien souvent — la vie de *Guillaume le Maréchal*, écrira pour le lignage du noble seigneur :

[19201] Quant li lignages, frere et suers,
Orront [entendront] ce, molt lor iert [sera] as cuers...

On s'est souvent demandé ce qu'on pouvait trouver d'historique dans les chansons de geste au point de vue de la réalité des faits.

Si l'on considère les grandes figures de Clovis, de Dagobert, de Charlemagne, de Hugue Capet, qui passent dans ces récits, les actions qu'on leur attribue sont légendaires ou bien d'imagination; quant aux héros des lignages, la tradition complaisamment transmise dans les familles et recueillie par nos poètes, leur attribue des faits et gestes fabuleux; mais si l'érudit ne peut rien tirer de ces poèmes au point de vue du récit historique; il recueillera au contraire une ample moisson en y cherchant les croyances, les mœurs, les idées, les sentiments des Français aux XIe, XIIe et XIIIe siècles. Les personnages qui passent dans ces poèmes sont de fantaisie, ou déformés au point qu'il est impossible de les identifier; mais les « milieux » où ils se meuvent, les costumes dont ils sont vêtus, les sentiments qu'ils expriment, sont d'une exactitude rigoureuse.

Il faudrait de nombreuses pages pour montrer par le détail la manière dont les trouvères puisaient dans la réalité. Voici un fait entre d'autres.

Il est emprunté au *Renaud de Montauban* ou chanson des Quatre fils Aymon.

Depuis des mois Renaud est assiégé avec sa famille par Charlemagne. En son château il souffre de la faim. Après tout le bétail, il a fait tuer les chevaux qui se trouvaient à l'intérieur des murs; il ne lui reste plus que son fameux cheval Bayard. Lui du moins il veut l'épargner; mais comme ses enfants réclament de la nourriture, Renaud, sans tuer la noble bête, lui tire du sang dont lui et les siens subsistent quelques jours encore. Ce trait, dans un poème où les invraisemblances ne sont pas ménagées, paraît un des plus invraisemblables. Le vrai peut quelquefois... dira Boileau. Le poète avait entendu raconter les épisodes du siège d'Antioche par Kerboga :

« Bien des gens, lisons-nous dans les *Gesta Dei per Francos*, se nourrissaient du sang de leurs chevaux dont ils suçaient les veines; mais ils se gardaient de les tuer, car ils n'avaient pas perdu tout espoir de salut. »

Ces chansons de geste, qui n'avaient rien d'historique, à en prendre les héros et les faits dans leur réalité, étaient reçues par ceux qui les écoutaient comme l'expression de l'histoire authen

tique. Les auditeurs des XIIe et XIIIe siècles, qui les entendaient, étaient convaincus que « c'était arrivé ». La « réalité » de ces histoires en faisait pour eux le principal intérêt.

Seignor oiés [écoutez] chanson de grant nobilité,
Toute est de voire [vraie] estoire...

(*Les Quatre fils Aymon*, v. 1-2).

Cette pensée revient dans ces vieux poèmes sous les formes les plus diverses. On a pu dire avec raison que l'épopée est, pour les peuples qui la produisent, la forme primitive de l'histoire. Le jour où elle cesse d'être considérée par eux comme de l'histoire, pour devenir œuvre littéraire, elle cesse d'être épopée. Et cette observation, qui a été faite bien avant nous, est vraie, quand on considère le moyen âge, beaucoup plus encore qu'on ne pourrait le croire. Pierre Dubois fut un avocat, un légiste, qui employa son activité et son érudition, à la fin du XIIIe siècle, à composer pour Philippe le Bel des traités de politique graves et savants : « Charlemagne qui n'eut point d'égal, écrit-il, est le seul prince, autant que je me le rappelle, qui, pendant cent ans et plus, se soit tenu en personne à la tête des armées les plus lointaines ». (*De recuperatione Terre sancte*). Ainsi un Pierre Dubois, à une époque avancée du moyen âge, prenait encore pour de l'histoire vraie les chants épiques des trouvères.

La forme des chansons de geste est simple, abrupte ; mais souvent les expressions en sont d'une belle énergie en leur concision et d'une magnifique couleur :

Là ot d'espées moult grant charpenterie,
Et de paiens est la terre vestie [vêtue]...

(*La bataille d'Aleschans*, v. 490.)

Deux mots enfin sur les rapports qui existent entre les poèmes homériques et nos chansons de geste. L'état social qu'ils peignent est identique. Les poètes Grecs appellent « rois » ceux que les trouvères nomment « barons ». Les débuts des grands conflits, qui servent de trame au récit, sont de part et d'autre « histoires de femmes ».

« La demoiselle n'avait pas huit ans et demi. Elle était déjà la plus belle qu'on pût voir ». « Prenez-là et, avec elle, l'honneur de ma « terre », dit le roi Tierri de Maurienne à Garin de Metz ».

« Hélas ! ajoute le poète, la pucelle vint au monde dans une heure mauvaise; personne ne comptera jamais le nombre de preud'hommes qui devaient mourir à son occasion » (*Garin le Loherain*). Les aventures de Girard de Roussillon ont pour origine une rivalité amoureuse. Au début du chant épique consacré à Girard de Vienne, la femme de Charlemagne fait subir un affront au noble baron De là, colère violente, révolte ouverte. Charlemagne vient mettre le siège devant Vienne. Comme le siège de Troie, celui-ci dure sept ans. Parmi les assiégeants Roland, qui ne laisse pas de faire penser à Achille; et parmi les assiégés, Olivier, plus calme, plus fin. plus cultivé, c'est Hector.

Rodlanz est proz [preux] ed Oliviers est sage.

Les poètes épiques ne rendront-ils pas Roland invulnérable comme Achille ? Mais l'esprit chrétien donne une issue sublime au duel engagé entre les deux rivaux et que la sœur d'Olivier, Aude au clair visage, suivait du haut des créneaux :

C'est ainsi que Roland épousa la belle Aude.

Comme dans Homère, les femmes de nos chansons de geste restent toujours belles et fraîches, Pénélope jusqu'à la fin de l'Odyssée, Berthe jusqu'à la fin de *Girard de Roussillon ;* comme dans Homère les guerriers des chansons de geste sont toujours jeunes et vigoureux. Charlemagne a plus de cent ans, qu'il fend encore, de la tête à la ceinture, un chevalier avec toute sa ferraille. Semblables aux héros d'Homère, les héros des chansons de geste s'injurient comme des porte-balles avant d'en venir aux mains. Quant à l'épithète homérique, si elle est moins savoureuse et moins pittoresque dans la Chanson de Roland que dans l'Iliade, elle s'y retrouve encore empreinte d'une singulière grandeur.

Comme les poèmes homériques, les œuvres de nos vieux trouvères furent chantées aux foules populaires dont elles animaient la pensée de leurs sublimes accents.

Gilles de Paris raconte en son *Carolinus* que, dans les rues, au centre des carrefours, on chantait de geste avec accompagnement de vielle : « De Charles, glorieux descendant de l'illustre Pépin, le nom vénérable est sur toutes les lèvres. Ses hauts faits sont chantés dans le monde entier, aux doux accords de la vielle ».

Nous lisons dans une épître en vers écrite en Italie sur la fin du XIIIe siècle : « Je flânais par les rues, quand j'aperçus un chanteur juché sur une estrade d'où il braillait la renommée des armées carolingiennes et des Français : la foule pend en grappes autour de lui, les oreilles dressées, sous le charme de son Orphée. J'écoute en silence. Ces vers, écrits en langue française, sont déformés par les barbarismes, mais le poète déroule à sa fantaisie la trame de son récit ».

PRINCIPALES CHANSONS DE GESTE. *La chanson de Roland*, éd. div. — *La Chançun de Guillelme*, éd. Herm. Suchier. *Bibliotheca normannica*, 1911. — *Le Pèlerinage de Charlemagne, Karls des Grossen Reise nach. Jérusalem u. Constantinopel*, éd. Ed. Koschwitz, dans *Altfranzösische Bibliothek*, 1880. — *Raoul de Cambrai*, éd. Meyer et Longnon, 1882. — *Garin le Loherain*, trd. P. Paris, s. d. (1862). — *Girart de Roussillon*, éd. P. Meyer, 1884. — Les trois épopées de Bertrand de Bar : *Girard de Viane*, éd. Tarbé, Reims, 1850. *Aymeri de Narbonne*, éd. Demaison, 1887, 2 vol. *Les Narbonnais*, éd. Suchier, 1898-99, 2 vol. — *Ogier le Danois*, éd. Barrois, 1842.

Le cycle de Guillaume d'Orange, éd. Jonckbloet, La Haye, 1854, 2 vol. qui contiennent *li Coronemens Looys, li Charrois de Nymes, la Prise d'Orenge, li Covenans Viviens, la bataille d'Aleschans.*

Renaud de Montauban ou *Roman des Quatre filsAymon*, éd. Castets, Montpellier, 1909. — L. Gautier a publié une *Bibliographie des Chansons de geste*, 1897.

TRAVAUX DES HISTORIENS. Léon Gautier : *Les Epopées françaises*, 2e éd. 1878-92, 4 vol. — Gaston Paris. *Histoire poétique de Charlemagne*, 1865. — Gaston Paris. *La Chanson du Pèlerinage de Charlemagne*, ap. *Romania*, IX (1880), p. 1 sq. — Paul Meyer. *Recherches sur l'épopée française. Examen critique de l'histoire de Charlemagne*, 1867. — Pio Rajna. *Orig. dell' epopea francese*, Florence. 1884. — Jos. Bédier. *Les Légendes épiques*, 1908-1913, 4 vol. — Jacq. Flach. *La Naissance de la chanson de geste*, Journal des Savants, 1909, p. 27-38 et 116-26. — E. Petit. *Croisades bourguignonnes contre les Sarrazins d'Espagne au XI*e *siècle*, Rev. hist., 1886.

CHAPITRE IV

LE XIe SIÈCLE

Robert le Pieux et son maître Gerbert. Le rôle du clergé au début du xie siècle. Utilité des monastères. Les hérésiarques d'Orléans. Robert répudie sa femme Rozala pour épouser Berthe, sa cousine. L'anathème. Son mariage avec Constance d'Aquitaine. Les années de famine.

Le règne de Henri Ier, son opposition au clergé, son mariage avec Anne, fille du grand-duc de Kief.

Avènement de Philippe Ier, son tuteur Baudoin de Flandre. Luttes contre les feudataires du domaine royal. La cour des barons. Les fils de Tancrède de Hauteville. Le royaume des Deux-Siciles. La conquête de l'Angleterre par Guillaume duc de Normandie. Philippe Ier et Bertrade de Montfort.

La querelle des Investitures. Les légats pontificaux et les ordres religieux soutiennent les prétentions romaines contre le roi et les évêques de France. Cluny. L'exemption et l'immunité. Administration royale : les prévôts.

Un moine couronné : Robert le Pieux.

Le xie siècle s'est ouvert en France sous le règne de Robert le Pieux, fils de Hugue Capet. Robert était monté sur le trône en 996 : jeune homme de vingt-six ans, grand, large des épaules et déjà corpulent, mais sans que cet embonpoint alourdît sa démarche. Il avait le nez fort, des yeux à l'expression profonde, douce, très affectueuse, en harmonie avec le sourire de ses lèvres qui charmait par sa bienveillance. Son père lui avait fait donner une éducation brillante à l'école de Reims, sous la direction de Gerbert.

Originaire du centre de la France, et probablement d'Auvergne, Gerbert peut être considéré comme l'un des plus puissants esprits qui aient paru. Il y avait alors auprès de toute église cathédrale, c'est-à-dire auprès de toute église où siégeait un archevêque ou un évêque, des classes dirigées par l' « écolâtre ». En cette qualité Adalbéron, archevêque de Reims, s'était attaché Gerbert d'Aurillac, ainsi appelé parce qu'il avait passé son enfance dans cette ville, au monastère St-Géraud. Gerbert était né vers 940-945,

d'une famille pauvre. Il s'était adonné avec passion à la culture, non seulement des lettres sacrées, mais des lettres profanes, ce qui était rare chez un homme d'Église. Il écrivait à un certain Ramnulfe, qu'il avait chargé de lui réunir des manuscrits : « Rien n'est plus précieux que la science des hommes illustres exposée dans des livres. Poursuis la tâche commencée, offre à mes lèvres altérées les flots de l'éloquence de Marcus Tullius (Cicéron) ; son génie adoucira les soucis qui m'assiègent. »

Les connaissances de Gerbert en mathématique et en astronomie allaient si loin pour son époque, que le peuple l'en accusa de magie. C'est à tort cependant qu'on lui attribue l'introduction en France des chiffres « arabes. »

Sous la direction de Gerbert, Robert apprit la logique, c'est-à-dire la philosophie, les mathématiques et la grammaire, c'est-à-dire le latin, et la musique, considérée en ce temps comme une science.

Le chroniqueur Richer, qui fut également élève de Gerbert, dit de son maître : « Gerbert établit la génération des tons sur le monocorde, il distingua leurs consonnances en tons et demi-tons, ainsi qu'en ditons et en dièzes, et, par une classification convenable des sons, il répandit une parfaite connaissance de cette science. »

Le monocorde se composait d'une corde unique tendue sur deux chevalets, par laquelle on mesurait géométriquement les proportions des sons musicaux ; le diton correspondait à notre tierce majeure.

Le mérite de Gerbert fut d'enseigner avec clarté les connaissances musicales de son temps : peut-être ne dépassait-il pas ce que le vieux Boèce avait dit en ses livres *de Musica*. Ce n'est qu'après la mort de Gerbert qu'un moine de Pompose, Gui d'Arezzo (XIe siècle), fit entrer la musique dans des voies nouvelles. Que si Gerbert n'inventa pas la gamme, il eut du moins le premier l'idée de tracer des portées où se fixerait l'écriture musicale — quatre lignes — et qui sont encore en usage dans le plain-chant ; puis il donna aux notes les noms courts et sonores qu'elles ont conservés, les premières syllabes des premiers vers de l'hymne à saint Jean :

UT queant laxis
REsonare fibris
MIra gestorum
FAmuli tuorum,

Solve polluti
Labii reatum,
Sancte Johannes.

(Afin que tes serviteurs puissent faire résonner sur les fibres desserrées les merveilles de tes actions, enlève le péché de leur lèvre souillée, o saint Jean).

Au XVIIe siècle, les Italiens remplaceront *ut* par *do*.

La gamme ne se composait encore nominalement que de six notes. La désignation *si* ne sera introduite qu'à une époque postérieure.

De l'enseignement qu'il reçut par les soins de l'écolâtre de Reims, Robert garda une empreinte profonde. Sur le trône, il sera un prince instruit, un savant. *Regnante rege théosopho*, écrivent les chroniqueurs. Il aime les livres, fait copier des manuscrits, en achète beaucoup. Il emporte, au cours de ses déplacements, une partie de sa bibliothèque, et nous savons que, lorsqu'il se rendra à Rome, « durant ce long voyage la consolation de la lecture ne lui fera pas défaut ». Il chante au lutrin, vêtu d'une chape comme les autres clercs. De là est venue cette légende que le roi Robert aurait composé les paroles de quelques hymnes et chants religieux, notamment du répons : « O constantia martyrum... » Mais des différentes poésies latines attribuées à Robert, les unes sont dues à Notker le Bègue, qui vivait au IXe siècle, les autres sont plus anciennes encore. Du moins de ces différents hymnes et répons Robert a-t-il pu composer la musique : et le fait s'expliquerait d'autant mieux que les anciens chroniqueurs, en indiquant l'auteur d'un chant, ne font généralement allusion qu'au musicien, non au parolier.

Néanmoins il ne faudrait pas que l'instruction du roi Robert, son goût pour les livres, pour les belles cérémonies religieuses, ses talents musicaux et la part qu'il prit aux discussions théologiques nous fissent illusion sur son véritable caractère. Il ne faudrait pas non plus que sa biographie par le moine Helgaud, et qui est presque une hagiographie, une «vie de saint», nous induisît en erreur. Robert le Pieux a été un politique et un guerrier : admirable à cheval, ses larges épaules portant avec aisance la broigne de cuir ou le haubert d'acier, il parcourait les routes de l'Ile-de-France à la tête d'une mesnie vêtue de fer, pour maintenir dans les limites de leurs fiefs l'activité violente de ses vassaux.

Nous avons vu se constituer la féodalité. Mille et mille groupes locaux, répandus sur le territoire où ils forment autant de petits États. États aux limites précises, mais que chacun d'eux va s'efforcer d'agrandir, aux dépens des petits États voisins, dont les habitants considèrent ceux du dehors comme des étrangers, voire comme des ennemis. A la faveur de la paix qui règne au sein de chacune de ces communautés, l'agriculture se développe. Et voici, en suite de ces premiers progrès, de nouveaux besoins. Les ressources du domaine féodal, qui a été organisé de façon à se suffire à lui-même, ne répondent plus à des exigences qui se sont compliquées. Débuts d'un mouvement commercial, encore embryonnaire mais qui n'en donnera pas moins au seigneur, entouré de ses hommes armés, la tentation d'utiliser sa force et de se transformer en brigand. Il continue de faire régner paix et concorde parmi ses « sujets » ; mais il ne résiste pas toujours à la tentation de faire quelque fructueuse chevauchée hors de son fief. Et l'on en voit les conséquences. Les demeures se fortifient davantage encore, les « fertés » s'entourent de murs plus élevés, de douves plus profondes. Il n'est groupe féodal, rude et farouche, qui ne craigne une surprise tout en cherchant à surprendre ses voisins.

Et la nécessité du pouvoir royal au sommet de cette féodalité. apparaît de plus en plus clairement. Un successeur de Robert le Pieux, Philippe Ier, se servira d'une heureuse expression pour caractériser son autorité, quand il dira qu'elle est placée à la tête de toutes les autres (Diplôme en faveur de l'abbaye du Bec).

Dans le pays compris entre la Normandie et la Champagne, entre la Flandre et l'Anjou, Robert le Pieux est donc sans cesse sur les routes, chevauchant l'épée au poing pour contenir les hobereaux. Il met à la raison Arnoul d'Yèvre, Eude de Deols, Geoffroi de Châteaudun. Cette lutte contre les plus rudes féodaux sera la tâche de Robert le Pieux et de ses successeurs jusqu'à Philippe Auguste.

Les mêmes causes, qui assuraient les progrès du pouvoir royal, faisaient à cette époque la force des idées religieuses et affermissaient l'autorité du Souverain Pontife représenté en France par ses légats et par les ordres religieux.

Dans cette société, morcelée en États divers, le pouvoir royal, en son droit de justice, représente la seule autorité commune ; de même l'Église y représente les seules idées et les seules croyances

qui puissent rapprocher ces groupes d'hommes séparés les uns des autres, la seule doctrine morale qui puisse les rendre solidaires, les unir en un travail commun. Luchaire a dit très justement que la sécurité du clergé était alors une nécessité publique, qu'elle était la garantie de la prospérité et du progrès social.

L'influence des évêques, si grande sous les Mérovingiens et sous les Carolingiens, va cependant faiblissant sous les premiers Capétiens : elle passe entre les mains des abbés, chefs de grands monastères, et des légats pontificaux. Et la raison en est encore dans la constitution de la société féodale. Chaque évêque était un seigneur dont l'action se limitait à son diocèse, voire à la cité où il siégeait. Les grands monastères, au contraire, tout en représentant, en la personne de leurs abbés, des unités féodales, élargissaient leur cercle d'influence et l'étendaient sur le royaume où leur ordre était répandu. Les moines allaient d'un couvent à l'autre. On les voyait sur les routes, semant d'étape en étape les idées qui leur étaient chères.

L'ordre de Cluny, qui allait être représenté par une succession d'abbés de la plus haute valeur, exercerait entre tous une puissante influence. Et puis ces couvents, par la coordination des efforts qui réunissaient les nombreux moines d'un même établissement, devinrent des foyers d'instruction, et en prenant ce mot dans le sens le plus large et le plus pratique : architecture, agriculture, arts mécaniques et arts proprement dits.

On a très justement distingué l'œuvre accomplie par les ordres religieux des XIe-XIIe siècles, par les Clunisiens et les Cisterciens, de celle que réaliseront les ordres fondés plus tard, les Dominicains et les Franciscains : les premiers font œuvre pratique, ce sont des agriculteurs, des maçons, des artisans ; ils défrichent les essarts, font faire à l'architecture des progrès admirables : sous l'inspiration de la foi ils constituent les centres les plus féconds de culture séculière ; leurs successeurs consacreront leurs efforts à la défense et à la propagation de la doctrine, lutteront contre l'hérésie ; ils feront essentiellement œuvre de prosélytisme.

Durant tout le XIe siècle les pinceaux délicats, qui ornent les manuscrits, ne sont guère maniés que dans les couvents. « En ce temps, écrit un contemporain, il y avait en l'abbaye de Saint-Melaine, à Rennes, un frère nommé Valère, d'un esprit ingénieux, habile dans les arts utiles et dans la science de faire des fenêtres en vitraux. Il en « irradia » le monastère. »

On montrait du doigt, dit Orderic Vital, tout seigneur qui, sur ses terres, n'entretenait pas au moins un monastère. Tout baron soucieux de ses devoirs devait avoir, pour le bien de ses vassaux : un solide donjon avec une vaste enceinte, refuge en cas d'alarme ; une ville avec un marché, centre d'échanges; un monastère enfin, foyer de culture et d'instruction.

Quant à la papauté, elle représente au sommet de la hiérarchie humaine le point de concentration des idées, le lien qui les unit ; aussi, malgré les efforts du clergé de France, depuis le concile de Verzy (991), pour se passer de leur concours, au moins dans les affaires temporelles, l'autorité des Souverains Pontifes représentés par leurs légats et soutenus par les ordres religieux, devait-elle aller grandissant.

Sur quoi il est facile de comprendre l'union qui se noue entre la royauté et le clergé séculier. Nous avons dit le caractère ecclésiastique de la monarchie capétienne. Le clergé médiéval est en France beaucoup plus « royal » que « romain. » Son chef est le roi de Saint-Denis. Réunis sous la présidence de Robert le Pieux au synode de Chelles, les archevêques de Reims (Gerbert), Sens, Tours et Bourges, assistés de leurs suffragants, déclarent que le pape est sans autorité contre les évêques d'une province de France et que ceux-ci ont même le droit d'annuler ses décisions.

« Le roi Robert, écrit Richer, brillait dans la connaissance des lois divines et canoniques; il prenait part aux synodes des évêques, où il dissertait des affaires ecclésiastiques et les réglait avec eux. Dans ces occasions se montrait son talent de parole. » Les dons de l'orateur furent départis à la plupart des Capétiens. Ils en firent souvent usage pour s'adresser directement au peuple et en particulier au peuple de Paris, quand ils désiraient lui expliquer, dans les circonstances importantes, leur politique et lui demander son concours.

En qualité de chef de son clergé, Robert le Pieux prit part à la discussion et à la répression des hérésies qui percèrent sous son règne. Celle des chanoines d'Orléans fit grand bruit. Au témoignage de Raoul le Glabre, une femme l'aurait importée d'Italie. De la doctrine nouvelle plusieurs chanoines de Ste-Croix se firent les zélateurs ; mais nous ne sommes guère renseignés sur la nature de l' « erreur ».

« En leurs affreux aboiements ils proclamaient l'hérésie d'Épicure, écrit le Glabre ; ils ne croyaient plus à la punition des

crimes, ni à l'éternelle récompense des œuvres pies ». En 1022, le roi Robert réunit dans la cathédrale d'Orléans une assemblée d'évêques et de barons devant lesquels on traîna les hérétiques chargés de chaînes. Les malheureux, terrifiés, gardèrent tout d'abord le silence, puis ils se ressaisirent, discutèrent avec le roi ; Robert se montrait théologien averti, dialecticien subtil, orateur disert. Le débat dura neuf heures.

Enfin, lassés, les accusés s'écrièrent :

« Terminons ce bavardage, faites de nous ce que vous voudrez ! Déjà nous entrevoyons notre roi qui règne dans les cieux, il nous tend les bras, il nous appelle à des triomphes impérissables ; il nous appelle aux joies d'en haut ! »

A la sortie de l'église, la reine Constance aurait crevé l'œil à l'un des hérétiques d'une longue épingle d'or. Le jour des Saints Innocents, quatorze de ces malheureux furent brûlés vifs aux portes de la ville. Premier bûcher français allumé pour hérésie.

Le souvenir ni la responsabilité n'en troublèrent le roi Robert, qui date une de ses chartes de « l'année où l'hérésiarque Etienne et ses complices furent condamnés et brûlés à Orléans ».

Au reste, il convient de juger exactement ces persécutions. Elles ne sont particulières à aucune religion, à aucun peuple, à aucun temps. Au nom de toutes les idées religieuses des persécutions ont été exercées, et cela, non parce qu'elles étaient des idées religieuses, mais parce qu'elles étaient des idées sociales. Les Romains ne persécutèrent les chrétiens que le jour où leurs doctrines ébranlèrent les fondements, et plus particulièrement les conditions économiques, sur lesquels reposait la société antique.

Les mœurs, les conceptions, les croyances, les coutumes d'un peuple, se cristallisent, s'il est permis de parler ainsi, sous la forme religieuse. C'est sous cette forme qu'elles ont le plus de force, d'activité, d'énergie, d'intensité ; c'est sous cette seule forme qu'elles ont de l'action sur un peuple jeune. Et le peuple n'y tient que dans la mesure où ces croyances sont nécessaires à sa vie sociale. Mouvement commun et instinctif, irrésistible, comme il en va toujours quand il s'agit des évolutions nationales. Supposez l'extension d'une hérésie comme celle des manichéens au commencement du XIe siècle, la France se dissolvait ; à moins que, sous une nouvelle forme, cette doctrine nouvelle ne fût devenue l'âme d'une nouvelle société, différente de celle qui l'avait précédée,

société et religion nouvelles qui, à leur tour, sous peine de ruine, se seraient condamnées à l'intolérance.

Pour grande que fût sa dévotion religieuse et vif son empressement à favoriser les églises et les monastères, Robert Ier n'en résista pas moins aux empiètements des pouvoirs ecclésiastiques : politique qui, de Hugue Capet à Philippe le Bel, fut celle de tous les Capétiens, y compris saint Louis. En une page d'amour, la lutte du roi Robert contre le trône romain devait prendre un caractère dramatique.

En 988, à dix-huit ans, Robert avait épousé une Italienne plus âgée que lui, Rozala, fille de Bérenger, roi d'Italie, veuve d'Arnoul II, comte de Flandre. Rozala avait des yeux noirs, profonds, d'une expression dure et troublante ; ses cheveux, en bandeaux plats, semblaient des ailes de corbeau. Elle avait apporté en dot au roi de France la châtellenie de Montreuil en Ponthieu, acquisition précieuse pour la maison capétienne qui, par elle, pour la première fois, atteignait la mer. En France Rozala fut appelée Suzanne. Ce mariage, dicté par des intérêts politiques, ne fut pas heureux. Robuste gaillard au cœur tendre, Robert aimait les petites femmes blondes et roses. Il ne tarda pas à prendre en horreur « sa vieille Italienne » au teint tanné. Il la répudia. Rozala retourna en Flandre auprès de son fils, Baudoin le Barbu, d'où elle réclama, justement mais vainement, la restitution de sa dot, le château de Montreuil.

La politique ne lui ayant réussi en ménage que pour accroître ses domaines, Robert se laissa prendre au beau mirage du mariage d'amour. Du vivant de Rozala, il épousa Berthe de Bourgogne, jeune, fraîche, menue, dodue, aux longs cheveux couleur de lin. Le fils de Hugue Capet l'aimait de tout son être. On imagine sa fureur quand Rome lui enjoignit de rompre cette union, sous prétexte de parenté. La parenté de Berthe et de Robert était réelle : elle se nouait au troisième degré en comptant à la mode du temps ; au sixième degré en comptant de la manière actuelle. Robert résista aux injonctions les plus pressantes ; finalement, le pape, un Allemand, Grégoire V, convoqua à Rome un concile général afin d'y juger le roi de France (998).

Le concile décida que Robert quitterait Berthe ou serait frappé d'anathème, ainsi que sa blonde épousée. L'anathème était la peine la plus forte que l'Eglise pût prononcer, beaucoup plus grave que l'excommunication, puisque la personne frappée

d'anathème était, non seulement exclue de l'Eglise, mais vouée à l'enfer.

Robert le Pieux tint bon et garda près de lui la femme aimée. Le trône pontifical lança ses foudres, dont les jeunes époux ne paraissent d'ailleurs pas s'être alarmés outre mesure. Nous leur voyons faire, en qualité de mari et femme, des donations aux abbayes. Les évêques de France se rangèrent en grand nombre autour de leur roi. Ainsi tombent les légendes concernant les effets de l'anathème prononcé contre Robert le Pieux et Berthe de Bourgogne. Leurs sujets auraient fui à leur approche ; ils n'auraient pu conserver que deux serviteurs qui jetaient au feu les plats où ils avaient mangé ; dans les villes où ils entraient les cloches se seraient mises en branle jusqu'au moment de leur départ. D'où la peinture moderne a tiré de pittoresques tableaux. La vérité est moins émouvante. Sous le nom de Silvestre II, un Français, Gerbert, le maître de Robert, succéda à Grégoire V. Il adoucit les violences de son prédécesseur. Cependant Robert se décida à se séparer de Berthe. La séparation est consommée en septembre 1001. Berthe ne donnait aucun enfant à son mari et Robert n'avait pas de frère qui, à défaut de fils, eût pu lui succéder.

La troisième femme de Robert se nomma Constance. Le mariage fut célébré en 1003. Constance était fille d'un comte français du Midi appelé Guillaume. Mais de quel Guillaume ? de Guillaume, comte de Poitiers, ou de Guillaume comte d'Arles, ou de Guillaume comte de Toulouse ? Les auteurs les plus récents se prononcent en faveur du comte d'Arles.

Les contemporains nous parlent de la reine Constance comme d'une femme très belle, on la nommait Blandine pour la blancheur de son teint ; mais elle était capricieuse, altière, impérieuse. Elle était cupide, avide de pouvoir, violente dans ses rancunes, dure dans son esprit de domination. Elle fit assassiner, sous les yeux mêmes de Robert, le comte palatin, Hugue de Beauvais. On cite souvent un passage de Raoul le Glabre, relatif à l'influence que la reine Constance, la belle princesse venue des cours plus raffinées du Midi, exerça sur les rudes hommes du Nord.

Les seigneurs de sa suite, dit Raoul, « négligeaient les armes et les chevaux, ils se faisaient couper la chevelure à mi-tête ; ils étaient rasés à la manière des histrions, ils portaient des bottines et des chaussures indécentes. » Le bon moine ne nous donne pas la description de ces chaussures indécentes. Toujours est-il

que le clergé de l'Ile-de-France flétrit avec indignation ces façons méridionales : première manifestation de l'opposition entre la France du Nord et celle du Midi, et qui se marquera d'une manière si tragique dans la guerre des Albigeois.

Berthe, dont Robert s'était séparé, avait conservé des partisans à la Cour, notamment son fils Eude, né de son mariage avec le comte de Chartres, et qui venait de succéder à son frère Thibaud dans les comtés de Chartres, de Blois et de Tours. Robert lui-même regrettait Berthe, gracieuse et tendre, au front tranquille, aux doux yeux bleus. Constance avait les cheveux noirs comme Rozala, des cheveux rêches et plats, une beauté sévère, une humeur aigre et agitée. Elle exaspérait son mari. Elle ne lui en donna pas moins quatre fils. Robert songea à faire couronner l'un d'eux de son vivant et à l'associer au trône, ainsi que Hugue Capet, son père, l'avait fait pour lui-même. La transmission de la couronne aux aînés de la maison capétienne n'était pas encore assurée ; elle dépendait, en droit tout au moins, de l'élection par les Grands. Le roi eût été libre d'associer à sa couronne celui de ses fils qu'il eût jugé le plus capable de ces fonctions. Le choix de Robert tomba sur son fils aîné, Hugue, qui fut couronné en l'église St-Corneille de Compiègne, le 19 juin 1017, par l'archevêque de Reims. Hugue mourut le 17 septembre 1025. Il s'agissait, pour la seconde fois, de choisir l'héritier du trône. Constance soutenait la candidature de son troisième fils nommé Robert comme son père. Cependant le roi se décida, cette fois encore, en faveur de l'aîné, le jeune prince qui régnerait après lui sous le nom de Henri Ier.

A l'extérieur, le roi Robert fit des efforts pour empêcher les princes allemands d'étendre leur domination sur notre frontière de l'Est. Il fut assez heureux pour mettre la main sur le duché de Bourgogne. Les propositions d'alliance formulées par Sanche, roi d'Aragon, et par Ethelred, roi d'Angleterre, l'offre que lui firent les princes transalpins de la couronne d'Italie, montrent la considération et l'autorité où était déjà parvenue en Europe la jeune monarchie capétienne.

Une conséquence de l'organisation sociale que nous venons de décrire, fut la fréquence des famines qui désolèrent la France sous les règnes de Hugue Capet et de Robert le Pieux. Famine en 987, en 989, de 990 à 994, en 1001, de 1003 à 1008, de 1010 à 1014, de 1027 à 1029, enfin en 1031-1032, l'année qui suivit la mort du deuxième roi capétien.

Cette statistique est effrayante. Le fléau était produit par le morcellement qui multipliait les barrières entre les fiefs dont le pays était composé. Des centaines de petits Etats aux frontières closes : innombrables péages, droits de tonlieu, droits de gîte, imposés au marchand, et des chemins peu sûrs, infestés d'hommes d'armes qui n'avaient d'égards que pour les gens de leur seigneur. De mauvaises récoltes désolaient-elles une fraction du territoire, les vivres ne pouvaient être apportés d'une autre partie du pays où les récoltes avaient été fructueuses. Au XIe siècle, en l'espace de soixante-treize ans, on compte 43 disettes. Celle de 1031 est décrite en termes émouvants par Raoul le Glabre : « Les riches et les bourgeois pâtirent comme les pauvres, et la violence des Grands céda devant la misère commune ». Après avoir mangé les quadrupèdes et les oiseaux, on dévora les cadavres et des objets horribles à citer. « Quelques-uns cherchèrent un remède contre la mort dans les racines des forêts et les herbes des fleuves. » La chair humaine devint une nourriture disputée. Les voyageurs étaient assaillis par des cannibales, qui, après les avoir égorgés, les débitaient en tranches qu'ils faisaient cuire au feu. Ceux qui croyaient fuir la faim en quittant leurs demeures pour gagner d'autres régions, étaient assommés la nuit et mangés par les hôtes chez lesquels ils étaient descendus. De malheureux enfants étaient attirés par l'appât d'une pomme ou d'un œuf, puis dans la solitude des bois ils étaient égorgés et dévorés. On alla jusqu'à se nourrir de cadavres repris à la terre. On vit un misérable exposer au marché de Tournus et à celui de Mâcon de la viande humaine, qu'il avait apprêtée pour la cuisine, comme viande de boucherie. Il fut arrêté et brûlé vif. La viande qu'il avait apportée fut enterrée ; mais la nuit il se trouva un malheureux qui, poussé par la faim, la déterra et la dévora : il fut brûlé à son tour.

Les gens affamés expiraient à bout de forces, en poussant un cri très faible, « pareil à la plainte d'un oiseau qui va périr » (Raoul le Glabre). On les inhumait dans les fossés des champs, puis, les morts devenant trop nombreux, on les abandonna par monceaux au coin des routes.

Un roi guerrier. Henri Ier.

Sous ces tristes auspices s'ouvrit le règne de Henri Ier. Nous venons de dire que la reine Constance eût préféré voir couronner

son troisième fils, Robert. Et voici la guerre civile entre les deux frères. Les révoltés étaient soutenus par le puissant comte de Blois et par le seigneur du Puiset, le plus redoutable hobereau de l'Ile-de-France. Les débuts de la lutte furent malheureux pour Henri qui trouva un refuge auprès de Robert le Diable, duc de Normandie. De ce moment la fortune lui revint, surtout après que la mort de la reine mère, Constance (juillet 1032), eut enlevé à son rival son meilleur appui. Malheureusement, pour ramener la paix, Henri crut devoir donner à son frère le duché de Bourgogne, où celui-ci fonda la première et puissante dynastie des ducs de ce nom, qui ne tarda pas à se rendre effectivement indépendante. Elle ne devait prendre fin qu'en 1361, en la personne de Philippe de Rouvres.

A peine le nouveau roi avait-il conclu la paix avec son frère Robert, que son frère Eude se révolta à son tour. Il s'allia également avec le comte de Blois et avec les hobereaux de l'Ile-de-France. La guerre reprit et remplit le pays de ruines et de dévastations (1034-1039). Enfin Henri Ier put s'emparer d'Eude et l'enferma à Orléans.

Nous venons de voir comment, au cours de ces luttes, Henri avait trouvé un utile appui dans la personne du duc de Normandie, Robert le Diable, appui intéressé, car le roi dut céder à son vassal le Vexin français. En 1035, Robert le Diable étant parti en pèlerinage pour la Terre Sainte, Henri prit sous sa protection le jeune Guillaume, que Robert le Diable avait eu de la fille d'un tanneur de Falaise, nommée Arlette. Le roi de France défendit le fils de Robert le Diable sur les champs de bataille, au péril même de son corps. Il le sauva au Val des Dunes, des mains des barons normands révoltés. A ce moment l'union entre le duché Normand et la couronne de France, semble établie, mais elle ne tarda pas à se rompre.

Henri Ier devait avoir pour principal adversaire ce même Guillaume de Normandie qu'il avait si vaillamment défendu. La guerre dura jusqu'en 1058, et se termina au désavantage du roi de France, qui réussissait du moins à maintenir la suzeraineté de la couronne de France sur le duché normand.

Henri Ier, qui fut tout aussi pieux que son père, montra plus de raideur encore vis-à-vis du clergé et de la papauté. Aussi les chroniqueurs du temps, des ecclésiastiques, lui sont-ils peu favorables. Guibert de Nogent l'accuse de cupidité et de faire trafic des évêchés.

Le Souverain Pontife, Léon IX, un ancien évêque de Toul, étant venu en France, et ayant manifesté l'intention de réunir un concile à Reims, le roi défendit aux évêques de s'y rendre.

Si nous considérons enfin la frontière de l'Est, nous admirerons les efforts que fit Henri Ier pour rétablir l'autorité des rois de France jusqu'à la limite du Rhin. Il réclamait Aix-la-Chapelle « en vertu de son droit héréditaire » ; quant à la Lorraine, les droits des rois de France sur ces contrées, qui ne relevaient à aucun titre, disait-il, de la couronne allemande, ne lui semblaient pas moins évidents. L'image de notre premier roi Henri se présente donc assez brillamment : figure d'un homme de fer, digne de présider aux destinées de la nation qui voyait s'ouvrir les ailes frémissantes des épopées ; figure intéressante aussi par son mariage, en plein cœur du XIe siècle, avec Anne, fille du grand-duc de Kief, Iaroslaw Wladimirowitch. C'est l'évêque de Châlons, Roger II qui, chargé d'une mission en ces contrées lointaines, en ramena la princesse Anne (1051). De son union avec Henri, naquit un fils qui reçut, sous l'influence de la reine, le nom byzantin de Philippe. Comme son père l'avait fait pour lui-même, Henri Ier prit la précaution de faire couronner son fils de son vivant. La cérémonie eut lieu à Reims, le 23 mai 1059. Une relation du sacre mentionne expressément que le nouveau roi fut élu par les prélats et un certain nombre de seigneurs dont les noms sont indiqués ; après quoi les chevaliers présents et la foule du peuple crièrent par trois fois : « Nous approuvons ! nous voulons que cela soit ! »

Mais ce ne sont déjà plus que cérémonies, clameurs et formules : la succession au trône est désormais assurée au fils aîné du roi.

L'âge de fer.

Henri Ier mourut le 4 août 1060. Philippe Ier monta sur le trône, âgé de huit ans. La Régence fut attribuée à Baudoin, comte de Flandre, oncle par alliance du nouveau roi de qui il avait épousé la tante, Adèle, sœur de Henri Ier. Pour cette mission de confiance, Baudoin avait été préféré à Robert, duc de Bourgogne, frère de Henri Ier, oncle du jeune roi par le sang.

Il est impossible de ne pas payer un tribut d'admiration à la manière dont le comte Baudoin de Flandre s'acquitta de la tutelle royale. Il partage son temps entre les rives de la Seine et son

comté de Flandre. Déplacements incessants qui continueront pendant dix ans ; et partout Baudoin se fera accompagner par le jeune Philippe auquel il enseigne son métier de roi.

Ce Baudoin de Flandre était un noble prince, pieux et libéral, vaillant et magnifique, de grande taille et d'une singulière beauté. Il défendit les intérêts de son royal pupille avec autant de conscience que de valeur et maintint énergiquement la lutte contre les hobereaux du domaine royal, dont la puissance et l'audace allaient grandissant.

Voici la féodalité vigoureusement charpentée à l'intérieur de ses donjons de pierre. La mesnie des barons s'est étendue et fortifiée ; leurs « fertés », chefs-d'œuvre d'architecture, avec leurs douves dont les eaux se couvrent d'un vert tapis de conferves, avec leurs épaisses courtines, leurs hautes tours, défient les armées du temps, qui ne disposent pas encore de machines de siège efficaces. Et certains de ces seigneurs — orgueilleux de leur force et de leurs donjons imprenables, fiers de leurs ancêtres, puissants par le dévouement et la fidélité de leurs nombreux vassaux, — ne craignent pas de braver le pouvoir du roi. Nombre d'entre eux hérissent de leurs donjons les abords du domaine royal : ce sont les comtes de Dammartin qui commandent aux environs de Creil, les comtes de Beaumont-sur-Oise, les seigneurs de Montmorency, les seigneurs du Puiset, les seigneurs de Roucy.

Chacun de ces « barons », souverain en sa terre, y exerce des droits régaliens, tient Cour et Conseil, préside un tribunal, dresse des fourches patibulaires ; une véritable armée suit son enseigne ; il bat monnaie. De nombreux hommes d'armes, de jeunes chevaliers vivent dans l'enceinte de son vaste château, où ils se forment sous sa direction au métier des armes. Les filles de ses vavasseurs entourent la châtelaine. Et gardons-nous de ne voir en cet homme d'armes, qu'un hobereau avide et pillard, bien que ce nom même, « hobereau », signifie oiseau de proie. Notre baron est dévoué à ses « sujets » ; il fait régner la paix parmi eux ; pour leur défense il expose corps et biens ; il assure leur existence, leur travail ; il leur ouvre la voie des entreprises fructueuses. En retour, ses « sujets » lui doivent des services semblables à ceux qu'il doit lui-même au roi, le service d'ost, le service de Cour, le service de conseil et les aides féodales. Le vassal est également tenu de veiller sur le château de son baron, de le défendre s'il est attaqué : c'est l'*estage*. Et grâce à cette aide réciproque, quand les circons-

tances ont été favorables, tel de ces barons, Eble de Roucy, peut conduire toute une expédition en Espagne. « Il partit contre les Sarrazins, dit Suger, avec une armée qu'on aurait crue commandée par un roi. »

Le château du baron féodal offre en plus petit l'aspect de la Cour royale : on y trouve les mêmes officiers ; un sénéchal, un maréchal, un panetier et un bouteiller, un chapelain qui s'appelle quelquefois « chancelier ». Et ne croyons pas que ce soit le seigneur féodal qui ait copié le souverain : c'est la cour royale qui est née du développement de la cour féodale.

Pénétrons à présent dans le donjon d'un de ces barons du XIe siècle. A l'ombre de la haute tour — au sommet de laquelle le guetteur, pour tuer le temps, chante des chansons de guette, joue de la flûte, du sistre ou du cornet — a été bâti le palais, résidence du seigneur. Deux pièces principales : la Chambre qui lui est réservée, à lui et à sa famille; et la Salle, où se prennent les repas. Une partie de cette dernière pièce, à l'extrémité, est légèrement exhaussée en manière d'estrade, d'où l'on domine la salle tout entière : c'est « le dais ». Dans la Salle se déroule la vie publique, la vie commune de la châtellenie. Guillaume au nez courbe a été vaincu par les Sarrazins ; il rentre chez lui désemparé. Sa femme est accourue à sa rencontre dans la cour du château :

> Dunc prent s'amie [son amie] par les mances de paile [manches d'étoffe soyeuse].
> Suz en muntèrent tuz les degrez de marbre;

— les degrés de marbre qui conduisent à la salle du palais.

Le château est vide de ses défenseurs ; ils ont été tués à la bataille ; il est vide des jeunes bacheliers qui avaient coutume de s'y presser autour de leur seigneur :

> Ne trovent home que [qui] service lur face.
> Dame Guiburc li curt [lui court] aporter l'eaue,
> Et en après li baillad la tuaille [serviette pour s'essuyer] ;
> Puis sunt assis à la plus basse table :
> Par duel [deuil] ne poent seer à la plus alte [haute]
> [la table seigneuriale placée sur le dais].
> Il veit [voit] les bancs, les formes [sièges à dossier] et les tables,
> Là u soleit seer sis granz barnages.
> [Là où ses nombreux vassaux avaient coutume d'être assis].

On notera que les mots « barnage », « parage », « lignage », « famille », sont synonymes — à des nuances près.

Il ne vit nul juer [jouer aux dés] par cele sale,
Ne deporter od eschés ne od tables [sorte de jeu de dames] ;
Puis les regrete cum gentilz hom deit faire :
. . . .
« Dame Guiburc, vus n'avez que plurer,
Ke n'i avez perdu ami charnel.
Jo dei [dois] le duel et la tristur mener,
K'i ai perdu mun [mon] gentil parenté.
Or m'en fuirai en estrange regné,
A Saint Michel al Peril de la mer
U à saint Pere [Pierre], le bon apôtre Deu,
U en un guast [bois désert] u ne sei-e trouvez [ou je ne sois trouvé].
Là deviendrai hermites ordenez [hermite affilié à un ordre religieux] ;
Deviens nonein [nonne], si fai tun chef veler [voiler].
— Sire «, dit-ele » ço ferum nus assez
Quant nus avrons notre siècle mené.
[Il sera temps de le faire quand nous aurons accompli notre tâche [en ce monde].
« Sire Willames, al Dampnedeu congié,
Par main à l'albe munte sur tun destrier
[Sire Guillaume, avec la volonté de Dieu,
demain à l'aube monte sur ton destrier]
Dreit à Loün [Laon] pense de chevalcher.
A l'emperere [le roi de France] qui nus solt aveir cheir [qui nous a toujours aimés].
Que del socors nos vienge ça aider
E, s'il nel fait, si li rendez son fié...
[« Le roi, qui nous a toujours aimés, nous donnera son aide, et, s'il ne le fait, vous lui rendrez son fief »].

(*Chanson de Guillaume*, ap. Jos. Bédier, les *Légendes épiques*, I, 86-87).

Simple et vivante peinture de la seigneurie féodale au XIe siècle, des sentiments qui en animaient les habitants.

Mais les seigneurs féodaux n'allaient pas tarder à souffrir du manque d'argent. Les redevances qu'ils percevaient sur leurs vassaux étaient des redevances en nature ; elles étaient consommées, ainsi que les produits de leurs domaines, par leur famille, par leurs serviteurs, par leurs hommes d'armes. A mesure que se formèrent et se développèrent le commerce et l'industrie, l'argent, acquit une puissance grandissante. De jour en jour il devint plus difficile de s'en passer, et l'argent faisait défaut aux seigneurs

féodaux. De là ces mœurs pillardes qui vont caractériser la féodalité : le même seigneur, qui fournit un modèle d'ordre et d'équité entre les limites de son fief, se transformera en brigand contre ceux du dehors, c'est-à-dire contre ceux qui sont étrangers à son fief.

« Rigaut, avec une partie de ses hommes, courait la campagne, brûlait, renversait tours et manoirs, enlevait les proies ; dix lieues à l'environ, il n'y eut pas une vache, une brebis, une robe, un tissu, une draperie qu'il ne fit conduire au Plessis. Ses hommes furent tous pour longtemps riches .» (*Garin le Loherain.*)

Ajoutez les conflits armés qui devaient surgir incessamment, et pour des causes multiples, entre les nombreux petits États qui se partageaient le pays : querelles de voisinage, contestations domaniales, histoires d'amour...

Deux coqs vivaient en paix, une poule survint...

Les coqs se nomment Godefroi de Namur et Enguerran de Boves ; survint la fille du comte de Portian. « Les feux de la guerre, écrit Guibert de Nogent, commencèrent à s'allumer entre les deux rivaux, avec tant de fureur que tous ceux des gens d'Enguerran qui tombaient entre les mains de Godefroi, étaient pendus à des fourches patibulaires, ou bien avaient les yeux crevés ou les pieds coupés. »

Aussi la nécessité de se placer, par les liens de l'hommage lige, sous la protection des plus forts, allait-elle s'accentuant.

Nous lisons dans la chronique de Lambert d'Ardres : « Adèle de Selnesse apprit que de nombreux seigneurs de la terre de Guînes — après que Walbert, comte de Ponthieu et de Guînes, se fut retiré du monde pour se faire moine en abandonnant ses domaines à des héritiers incapables de les protéger, — se mettaient sous la protection d'autres seigneurs, ou bien d'évêques, d'abbés, de prévôts, afin de garder leur autorité et de vivre en paix et tranquillité sous la protection de plus grands, auxquels ils inféodaient leurs biens ; en conséquence elle se détermina à placer elle-même ses alleus (terres libres, non inféodées) en fief, notamment ce qu'elle possédait à Poperinghe, sous la protection de l'évêque ».

Ainsi nous voyons la nécessité de l'autorité royale apparaître avec plus de relief à mesure que se développe et s'accentue la société féodale.

A la fin du XIe siècle, cette autorité est encore loin de pouvoir se faire valoir partout sans opposition. Une charte de Geoffroi, évêque de Beauvais, datée du 18 janvier 1106, montre que les féodaux pillards sévissent dans les environs de Compiègne, au point qu'il doit dispenser les chanoines de St-Corneille de venir au synode diocésain, à cause de l'insécurité des routes.

Les nombreux barons, qui encombrent de leurs tours le domaine royal, sont devenus puissants, non seulement par leurs fertés imprenables et par leurs hommes d'armes : Suger parle de ces barons « auxquels des alliances avec les familles des plus grands donnaient une armée redoutable ». Aussi, tandis que les deux premiers Capétiens, Hugue et Robert, semblent avoir été respectés dans leurs domaines et y avoir circulé sans difficulté, n'en est-il plus de même de leurs successeurs, Henri Ier et Philippe Ier.

Enfin ce dernier, en mariant un de ses fils, nommé Philippe, avec Elisabeth, fille de Gui Trousseau seigneur de Mantes et de Montlhéry, parvint à mettre le fameux donjon de Montlhéry dans la famille royale.

« Ayant reçu la garde du château, écrit Suger, le roi Philippe Ier et son fils Louis le Gros s'en réjouirent comme si on leur eût arraché une paille de l'œil ou qu'on eût brisé des barrières qui les tenaient enfermés. » Le roi, ajoute l'abbé de St-Denis, attestait à son fils Louis, en notre présence, combien il avait été cruellement affligé par les fatigues que le donjon lui avait imposées :

« Allons ! lui disait-il, allons, mon fils Louis, veille sur cette tour ! j'ai vieilli par les tracas qu'elle m'a occasionnés, d'elle sont venues contre moi tant de ruses et de fraudes que jamais je ne pus goûter bonne paix ni repos. Ses trahisons me rendaient infidèles mes fidèles, et plus infidèles encore ceux qui déjà me trahissaient : de près, de loin , elle groupait mes ennemis ; il ne se commettait guère de mal dans le royaume sans le consentement ou le concours de ceux qui l'occupaient. Comme le territoire de Paris est borné, du côté de la Seine par Corbeil, à mi-chemin de Montlhéry, et à droite par Châteaufort, entre les Parisiens et les Orléanais, c'était un tel désordre, qu'on ne pouvait plus aller des uns aux autres, sans la permission de mes ennemis ou sous la plus forte escorte. Mais voici que, par ce mariage, est tombée la barrière, et que des uns aux autres sont rendues les joyeuses communications. »

De ces féodaux français du XIe siècle, quelques-uns allaient

avoir une singulière fortune. Un pauvre chevalier de Coutances, Tancrède de Hauteville, avait douze fils et plusieurs filles. Cinq de ces fils, Guillaume Bras de fer, Dreu, Omfroi, Robert dit Guiscard et Roger, peuvent être considérés comme les fondateurs du royaume français des Deux-Siciles. Au témoignage d'une princesse byzantine, Anne Comnène, Robert Guiscard (l'avisé) était un homme grand, large des épaules, aux cheveux blonds, au teint coloré, avec des yeux bleu d'acier « qui lançaient des éclairs ». Il quitta sa Normandie, suivi de cinq cavaliers et de huit hommes de pied, traversa la France et l'Italie, et vint se fixer en Calabre sur le haut d'une montagne. De là, comme un brigand, il fondait sur les voyageurs, les détroussait et se procurait ainsi, le plus simplement du monde, armes et chevaux. Mais il était bon pour les pauvres et pour les hommes d'Église ; aussi les moines du Mont Cassin célèbrent-ils ses « exploits » qui ne tardent d'ailleurs pas à prendre de l'ampleur. Ce sont des châteaux qui sont surpris par les bandes de Robert Guiscard, en Campanie, en Calabre et qui deviennent par ces mêmes procédés — rudimentaires — la propriété du chef normand, qui reste d'ailleurs un seigneur féodal semblable à ceux dont il vient d'être question.

Sa famille, sa mesnie, ses hommes ont pour lui une affection et un dévouement sans limites : il se montre pour tous ses compagnons, pour tous ceux qui ont attaché leur fortune à la sienne, d'un dévouement et d'une équité incomparables. Le pape, effrayé des rapides progrès réalisés par cet inquiétant voisin, commença par l'excommunier, puis il marcha contre lui à la tête d'une armée composée d'Italiens et d'Allemands ; mais, après s'être fait battre à Civitate (1053), il s'empressa de prendre son vainqueur pour allié dans sa lutte contre l'Empire.

Grégoire VII ne trouva pas, contre Henri IV, d'auxiliaire plus sûr et plus utile que Robert Guiscard ; sans lui, les Allemands se seraient sans doute emparés de la capitale de la chrétienté. Robert reçut du St-Siège le titre de duc de Pouille et de Calabre. Grégoire VII songea à faire de lui un empereur de Rome pour l'opposer à Henri IV (1080). Le frère de Robert, Roger, avait conquis le titre de comte de Sicile. Entre les fils des deux barons éclatera, après la mort de leurs pères, une lutte de rivalité et d'influence. Roger II, fils de Roger Ier, dépossédera Guillaume, fils de Robert Guiscard, et le Souverain Pontife le reconnaîtra

comme roi de Sicile, de Calabre et de Pouille. Et le royaume normand des Deux-Siciles sera constitué (1130).

Suzeraineté féodale, où s'exerce le patronat qui en est l'âme, favorable aux « sujets » qu'elle encourage et dont elle protège les efforts. D'où naît en Sicile, à l'ombre des enseignes normandes, une civilisation charmante de variété et de pittoresque. Sous la suzeraineté des descendants de Tancrède de Hauteville et de leurs compagnons, le génie français, le génie arabe et le génie grec s'unissent en une œuvre féconde. Les savants musulmans enseignent dans les écoles; les mires, c'est-à-dire les médecins juifs, y donnent leurs soins aux chevaliers ; les monnaies sont frappées en caractères latins, grecs et arabes ; une architecture exquise d'éclectisme encadre les motifs byzantins et arabes dans des constructions d'un caractère roman ou gothique importé de France, comme on verra bien des années plus tard, les motifs de l'art antique, repris par la Renaissance, se mêler aux fantaisies capricieuses du gothique flamboyant.

Ainsi l'épopée réalisée par les fils de Trancrède de Hauteville dans l'Italie méridionale paraît tenir d'un conte de fée. Elle s'explique par la force et par l'énergie sociale des institutions féodales décrites plus haut. Les conquérants du XIe siècle les emportaient, intactes, en croupe de leurs destriers, pour les faire germer et se développer en des contrées lointaines. Ce qui faisait la force de ce baron féodal, ce n'était pas l'étendue des domaines sur lesquels il commandait, mais la puissance des liens d'affection et de dévouement qui l'unissaient à ses hommes ; en quelque lieu qu'ils se trouvassent, seigneurs et vassaux formaient une société organisée et qui conservait, transplantée de Normandie en Sicile, sa force d'action et d'expansion.

Mais le grand exemple d'expansion française au XIe siècle, fut la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie.

Guillaume le Conquérant était le fils du duc de Normandie, Robert le Diable, et d'une femme de basse naissance, Arlette. C'était un gros bourru, ventripotent, au crâne chauve, au visage rouge et bouffi, percé de petits yeux ronds « en vrille » : une allure brusque, énergique, des gestes décidés. Il avait le don du commandement et l'esprit d'organisation. D'humeur sauvage, il aimait la solitude. Il avait épousé Mathilde, fille de Baudoin, comte de Flandre et ne cessa de faire avec elle un ménage uni. Il succéda à son père en qualité de duc de Normandie et fit respecter

son pouvoir par la noblesse du pays. Au reste, cette noblesse normande se distinguait au XIe siècle du reste de la noblesse française, en ce qu'elle n'était pas divisée en une hiérarchie de vassaux, composée d'arrière-vassaux, de vavasseurs, de vassaux plus importants, de vassaux « demaines » et de vassaux supérieurs, se superposant les uns aux autres pour s'élever jusqu'au trône royal : les ducs de Normandie étendaient un pouvoir uniforme sur une seule classe de gentilshommes, également répartie sur le duché. Seuls les seigneurs de Bellème faisaient exception : ils avaient des vassaux sous leurs ordres et s'étaient, par le fait, rendus presque indépendants. Cette constitution sociale était une conséquence de la conquête normande qui avait triomphé et s'était organisée dans le pays en imposant à la population le gouvernement d'une aristocratie conquérante ; tandis que, dans les autres provinces de France, s'était lentement constituée, avait progressivement grandi, en un travail de formation lent, multiple et compliqué, l'aristocratie issue de la famille, que nous avons décrite plus haut.

En Normandie, par suite de l'invasion triomphante et qui parvient à s'organiser, les seigneurs donnent au pays une organisation monotone, car le mouvement se fait de haut en bas, d'autorité ; tandis que dans le reste de la France le mouvement s'est fait de bas en haut avec la diversité de toute action spontanée, et qui semblait jaillir du sol en s'adaptant, de place en place, aux circonstances infiniment variées et complexes de la vie locale. Viollet-le-Duc fait une observation féconde quand il écrit : « Le château normand, au commencement de la période féodale, se relie toujours à un système de défense territoriale, tandis que le château français est la demeure du chef de bande, isolée, défendant son propre domaine contre tous et ne tenant nul compte de la défense générale du territoire. »

Observation qui se complète par cette constatation du concile de Lillebonne (1080) : « Il n'est pas permis en Normandie de creuser un fossé si profond que, du fond, on ne puisse jeter une poignée de terre à la crête, sans escabeau ; il est défendu de dresser une palissade qui ne soit d'alignement ou qui soit garnie de travaux d'approche ; il est défendu de construire sur un rocher ou sur une île une fermeté ; ou de bâtir un château fort. » Nous sommes loin des donjons de Coucy et Montlhéry.

Cette organisation de la noblesse normande fait que le duc de

Normandie a tous ses sujets bien en main ; ce qui lui facilitera la conquête de l'Angleterre. Le roi d'Angleterre, Édouard le Confesseur, vaincu par les Danois, s'était réfugié à Rouen, d'où, avec l'appui des Normands, il avait organisé une expédition qui lui avait permis de les vaincre à son tour (1042). Il mourut le 5 janvier 1066 et l'un des principaux nobles anglais, le duc Harold, — beau-frère du roi Édouard qui avait épousé sa sœur, — fils de Godwin, l'ealdorman (seigneur) du Wessex, lui succéda sur le trône.

Ce fut alors que le duc Guillaume déclara que le roi Édouard lui avait légué son royaume par testament et qu'Harold lui-même s'était engagé à le reconnaître comme roi de la Grande-Bretagne.

Guillaume réunit à Lillebonne une armée principalement composée de ses vassaux normands, mais où avaient également pris place des chevaliers venus des points les plus divers de la France, de la France du Nord tout au moins, de la Bretagne, de l'Ile-de-France, de la Flandre, de la Picardie, du Maine et de l'Anjou, ce qui fit un ost de cinquante mille hommes.

Les Normands et leurs auxiliaires partirent de l'embouchure de la Dive le 28 septembre 1066. Le 29, à 9 heures du matin, les voiles blanches abordaient à Pevensey. La rencontre décisive eut lieu à Senlac près d'Hastings, le 16 octobre 1066. Les Normands, qui avaient engagé le combat aux accents de la chanson de Roland, remportèrent une victoire complète, et qui fut due à l'écrasante supériorité de la cavalerie féodale, bardée de fer, sur les hommes de pied anglo-saxons armés de la hache et de l'arc, tels qu'on les voit sur la fameuse tapisserie de Bayeux. Harold et ses frères furent tués. Avec une remarquable rapidité de décision, Guillaume marcha directement sur Londres et se fit couronner par l'archevêque d'York, à Westminster, sous les yeux des bourgeois stupéfaits.

Guillaume mit de l'ordre dans le pays conquis avec une égale promptitude, au point que, dès le mois de mars de l'année suivante, il pouvait retourner en Normandie. Il avait donné des terres à ses compagnons qu'il s'attacha selon le mode féodal. Lui et ses auxiliaires importèrent en Angleterre les us et coutumes de la féodalité française, la langue française, l'architecture, les goûts, les divertissements et la littérature de notre pays. Entre les membres d'une aristocratie française fut répartie la suzeraineté des terres anglo-saxonnes, où l'on vit s'élever en tous lieux des châteaux forts, résidences seigneuriales à la mode d'outre-Manche. L'An-

gleterre va devenir pour plusieurs siècles un foyer de culture française, au même titre que l'Ile-de-France. Les plus anciens manuscrits de nos chansons de geste sont d'origine anglaise et se retrouvent dans les bibliothèques de Londres et d'Oxford. Puis on verra la langue, les mœurs, l'architecture venues de France se façonner, en Grande-Bretagne, par une adaptation intelligente au goût et au tempérament du peuple anglais, jusqu'à former une civilisation, imprégnée d'influence française, mais qui, dans ses lignes principales, paraît foncièrement originale.

Et l'organisation de la noblesse de la Grande-Bretagne devint la réplique de l'organisation que s'était donnée la noblesse normande, en imitation de la noblesse de l'Ile-de-France que nous venons de décrire, mais sans ces superpositions, ces étagements de fiefs dont il a été question. L'aristocratie anglaise sera, comme l'aristocratie normande, une noblesse rurale, directement en contact avec le peuple, et elle-même immédiatement sous la main du roi. Cette différence entre la constitution de la noblesse anglaise et celle de la noblesse française proprement dite, eut de nombreuses conséquences, elle fit notamment que, dès le premier jour, le nouveau roi d'Angleterre se trouva plus fort dans son pays que le roi de France ne le serait dans le sien, deux siècles plus tard.

En France, le roi se heurte à la hiérarchie et au groupement des fiefs, qui en arrivent à former de grands États dans son royaume. En Angleterre, le roi commande immédiatement à tous les fiefs : et nous devons répéter ce que nous venons de dire de la conquête normande ; en France, le travail d'organisation sociale s'est fait spontanément, issu des couches populaires : en Angleterre, il s'est fait administrativement par l'énergie d'un conquérant.

On imagine la suite. Le roi d'Angleterre était duc de Normandie, et la similitude de langue, de goûts, d'usages, devait rendre plus redoutables encore les ingérences incessantes, que les monarques anglais, — pendant des siècles encore, beaucoup plus français qu'anglais — devaient être amenés à pousser jusqu'au cœur de notre pays. En Angleterre, les conquérants se trouvaient en France, et en France ils se trouvaient chez eux.

On a reproché à Philippe Ier d'avoir laissé s'accomplir l'union de la Normandie et de l'Angleterre : on oublie que, en 1066, il était un enfant de quatorze ans, sous la tutelle de son oncle, le comte Baudoin de Flandre, et que celui-ci, par suite du mariage

de sa fille Mathilde avec le Conquérant, un ménage des plus unis, devait avoir répugnance à contrecarrer son gendre.

Du moins, dès que Philippe I[er] eut pris en main la direction de son gouvernement, après qu'il eut atteint sa majorité, il comprit le péril que l'union de la Normandie et de la Grande-Bretagne devait faire courir au royaume de France, et il soutint Robert Courte-Heuse, fils du Conquérant, dans sa lutte contre son père. Il avait du reste échoué dans ses efforts quand Guillaume mourut, en Normandie, le 9 septembre 1087.

Guillaume avait partagé ses domaines entre ses deux fils aînés, donnant à l'aîné, Robert Courte-Heuse, la Normandie, au second, Guillaume le Roux, le royaume d'Angleterre; un troisième, Henri, ne recevait rien et cependant ce fut lui qui devait rétablir entre ses mains l'union redoutable de la Normandie et de la Grande-Bretagne. Après avoir succédé, sur le trône d'Angleterre à son frère Guillaume le Roux, il vainquit Robert Courte-Heuse à la bataille de Tinchebray (28 septembre 1106) et le fit prisonnier. Ainsi Henri replaça sur sa tête la double couronne du Conquérant, et il poursuivit son œuvre en détruisant les châteaux élevés en Normandie depuis la mort de son père.

Guillaume le Conquérant avait résolument résisté aux injonctions du St-Siège qui lui ordonnait de rompre, pour cause de parenté, son mariage avec Mathilde, fille de Baudoin de Flandre; Philippe I[er] résista de même aux sommations des Souverains Pontifes qui lui enjoignaient de répudier Bertrade.

En 1092 écrit Ordéric Vital, « survint en France un scandale dont le royaume fut troublé. Bertrade de Montfort, comtesse d'Anjou, craignait que son mari Foulque le Réchin — ce qui veut dire le rétif, le têtu — n'agît avec elle comme il avait fait avec deux autres femmes, et ne la rejetât à son tour. Confiante en sa noblesse et en sa beauté, elle envoya un homme affidé à Philippe, roi des Français, pour lui découvrir la passion qu'elle avait dans le cœur. Le roi ne fut pas insensible à cette déclaration et, lorsque cette femme lascive eut abandonné son mari, il la reçut en France avec empressement. Il répudia sa propre femme, la noble et vertueuse reine, Berthe, fille de Florent, comte de Hollande, qui lui avait donné Louis et Constance, et épousa Bertrade que Foulque, comte d'Anjou, avait possédée pour femme près de quatre ans ». Cette aventure est-elle retracée exactement par notre chroniqueur ? Au dire d'autres auteurs la comtesse

d'Anjou aurait été enlevée par Philippe Ier le 15 mai 1092. Quoi qu'il en soit, Philippe répudia Berthe sous des motifs futiles et plaça sur le trône la femme du comte d'Anjou.

Il s'était pris pour elle d'une passion qui ne devait plus faiblir. La reine Berthe fut reléguée à Montreuil-sur-Mer. A en croire Guillaume de Malmesbury, Philippe trouvait que Berthe était une beaucoup trop grosse femme pour lui et l'avait prise en dégoût d'autant qu'il était lui-même très gros, grand, lourd et massif, tel que nous avons vu son grand-père Robert le Pieux et que nous verrons son fils, Louis VI. Il était glouton et mangeait énormément et, sur la fin de sa vie, la graisse l'envahit au point de lui rendre ses mouvements difficiles.

Au premier moment Foulque le Réchin, abandonné par sa femme, jeta feu et flammes. Après quoi il se calma et, si nous en croyons Orderic Vital, par les soins de Bertrade elle-même :

« Entre ces deux rivaux puissants, éclata le fracas des menaces, mais la femme souple et habile les accorda et mit si bien la paix entre eux, qu'elle les réunit en un splendide festin préparé par ses soins ». En octobre 1106, Philippe et Bertrade viendront à Angers, où Foulque les recevra avec honneur.

Mais le Souverain Pontife, le grand Urbain II, s'était montré de moins facile composition que le mari. Appuyé sur son légat en France, Hugue de Die, et sur quelques évêques du pays, notamment sur Ive de Chartres, il avait sommé Philippe de rompre son union avec Bertrade, et, sur le refus du roi, il avait lancé contre lui l'excommunication (concile d'Autun, 16 octobre 1094 tenu par le légat Hugue de Die). La cérémonie de l'interdit fut renouvelée par Urbain lui-même au concile de Clermont (18 nov. 1095). Mais Philippe ne céda pas. Bertrade continua d'être traitée en reine et le nouveau pape, Pascal II, de fermer les yeux. Il est engagé dans les plus graves conflits avec l'Allemagne : chassé d'Italie, il cherche un refuge en France. La réconciliation de Philippe Ier et du St-Siège est scellée en 1106. Le roi obtient l'absolution du pape et nous verrons Bertrade siéger auprès de lui, sur le trône jusqu'à la mort du roi (juillet 1108) ; « après quoi dit Guillaume de Malmesbury, Bertrade, encore jeune et belle, prit le voile en l'abbaye de Fontevrault, toujours charmante aux hommes, agréable à Dieu et pareille aux anges ».

Mais l'épisode de ses amours avec Bertrade n'est qu'un détail de la lutte que Philippe soutint contre le St-Siège : premier acte

du long conflit auquel, deux siècles plus tard, Philippe le Bel imposerait un si vigoureux dénouement.

Les investitures.

Dès le concile de Verzy, tenu sous Hugue Capet (991), les évêques de France avaient témoigné d'une certaine indépendance vis-à-vis du St-Siège et depuis lors les Souverains Pontifes n'avaient cessé de multiplier leurs efforts pour reconquérir une autorité complète sur le clergé français ; politique semblable à celle qu'ils pratiquaient vis-à-vis du clergé allemand : d'où naîtra la grande querelle des investitures entre le pouvoir pontifical d'une part, le pouvoir royal et le pouvoir impérial de l'autre. En France, les papes disposaient, comme nous l'avons dit, de deux puissants moyens d'action : les légats et les ordres religieux ; tandis que l'épiscopat inclinait vers le pouvoir royal. Les évêques de France considéraient le roi comme leur chef, du moins à l'intérieur du royaume. Les légats permanents des Souverains Pontifes. surtout quand c'étaient des hommes de grande valeur comme Hugue de Die, archevêque de Lyon, tendaient à dépouiller le roi de son autorité sur le clergé (Lyon ne faisait pas à cette époque partie du royaume de France). Philippe Ier prétendait que ce n'était qu'avec sa permission et en vertu d'une délégation royale que le Souverain Pontife pouvait juger une affaire, fût-elle de caractère ecclésiastique, du moment où les intérêts de son royaume y étaient engagés ; tandis que les papes réclamaient en tous lieux, sur les affaires religieuses, un pouvoir indépendant.

Quant aux évêques, s'ils pouvaient être élus par le clergé et le peuple, ou par le clergé seulement, puis introduits et consacrés par le pape, ils ne pouvaient entrer en fonctions, disait Philippe Ier, qu'après avoir reçu l'investiture royale : et ceci semblait d'autant plus juste que les évêques formaient l'un des rouages de la féodalité et exerçaient des pouvoirs temporels, des pouvoirs politiques, voire militaires, et des plus importants. Il est vrai que la théorie des rois de France, aussi bien que celle des empereurs allemands, présentait un grave inconvénient : la simonie. Les souverains, attentifs aux intérêts matériels dont ils avaient la garde, devaient se montrer trop facilement enclins à donner leur investiture moyennant finance et au plus offrant. Ive de Chartres raconte au légat Hugue de Die l'aventure de l'abbé de Bourgueil, qui se pré-

sente à Philippe Ier les mains pleines d'or pour recevoir de lui l'évêché d'Orléans que Bertrade lui a promis :

« Patientez, lui dit le roi, jusqu'à ce que j'aie suffisamment tiré profit de votre rival (qui avait déjà versé une forte somme) ; ensuite vous le ferez déposer comme simoniaque et je vous donnerai satisfaction à votre tour. »

En 1075, Grégoire VII avait fait paraître le fameux décret qui interdisait aux évêques de recevoir l'investiture laïque. On sait quel en fut le retentissement, et plus encore en Allemagne qu'en France. Les princes du St-Empire disaient :

« L'assentiment de l'empereur doit précéder l'élection qui ensuite aura lieu canoniquement et sans simonie, après quoi le nouvel élu ira trouver l'empereur pour recevoir de lui l'investiture par l'anneau et par la crosse. »

Le conflit est exposé avec beaucoup de vie par l'abbé Suger quand il décrit l'entrevue du pape Pascal II avec les envoyés de l'empereur allemand Henri V, à Châlons-sur-Marne, en mai 1107. Ces envoyés étaient l'archevêque de Trèves, l'évêque de Halberstadt, l'évêque de Munster et un certain nombre de burgraves bardés de fer, en tête desquels venait le duc de Bavière, Guelfe II, un homme énorme, d'un aspect redoutable, et grand clabaudeur. Ces envoyés se présentèrent avec faste, montés sur de gros chevaux caparaçonnés. Ils avaient un aspect dur et hautain, et semblaient venus pour semer la terreur plutôt que des arguments. Seul parmi eux, l'archevêque de Trèves se montrait élégant et agréable, disert et sage, et parlant facilement le français. Avec esprit, il exposa au pape les prétentions de l'empereur. Voici, selon lui, comment il convenait de procéder dans les élections épiscopales ou abbatiales : l'élection faite par des clercs devait être portée à la connaissance de l'empereur avant d'être publiée, afin de s'assurer si le candidat lui convenait ; après quoi on proclamerait l'élection en assemblée générale, comme faite à la demande du peuple, par les soins du clergé et avec l'assentiment de l'empereur. Enfin celui qui aurait été élu librement et sans simonie, se présenterait devant l'empereur pour lui jurer fidélité et recevoir de lui l'investiture par la crosse et par l'anneau. « Et cela est juste, disaient les Allemands. Nul en effet ne saurait être admis, sans investiture impériale, à jouir dans l'Empire de cités, de châteaux, de terres ou de péages ». Mais le pape répondit, par la bouche de l'évêque de Plaisance, que l'Église, libérée par le sang de

Jésus-Christ, ne pouvait redevenir esclave, et qu'il n'appartenait qu'à l'autel de donner l'investiture par la crosse et par l'anneau, non au pouvoir laïc dont le glaive avait rempli les mains de sang.

A ces mots les représentants de Henri V frémirent ; ils s'emportèrent « teutoniquement », dit Suger, et firent grand vacarme : « Ce n'est pas ici le lieu de terminer cette querelle, criaient-ils, mais à Rome où elle se résoudra au tranchant de nos épées. »

Et les rois de France prétendaient de même qu'il leur appartenait de donner l'investiture par la crosse, avant toute consécration.

Le XIe siècle vit en France un prodigieux accroissement des ordres monastiques. Entre tous, l'ordre de Cluny connut une prospérité inouïe. Nous avons dit la valeur des hommes qui le dirigèrent.

Cluny brilla par le nombre de ses moines, par celui des établissements qui furent fondés sous son patronage ; Cluny brilla par la richesse des abbayes, par l'excellence de la culture littéraire et artistique, par le développement des établissements agricoles et par leur perfection, et constitua ainsi en France, dans le courant du XIe siècle, une puissance véritable, source féconde de vie, de progrès et de prospérité. C'est vers le dernier quart du XIe siècle, à l'année 1088 environ, que l'on fait monter la reconstruction de l'abbaye même de Cluny, toute une ville en pierre, dominée de tours et de clochers, du plus beau style roman, l'un des plus grandioses monuments qui aient existé.

Des ordres nouveaux sont fondés : l'ordre de Cîteaux, l'ordre de Grandmont, l'ordre de Fontevrault.

Les papes Urbain II, Pascal II, proclamèrent que Cluny relèverait directement du St-Siège ; c'était soustraire ces couvents nombreux, riches et peuplés à l'autorité des évêques diocésains, partant, à l'autorité royale. Cette manière de faire relever les établissements religieux de la Cour de Rome se nommait « l'exemption » ; ils étaient exemptés de l'autorité épiscopale. Philippe Ier essaya de combattre l'exemption par l'immunité : faveur que les rois pouvaient accorder à telle ou telle abbaye, afin de la maintenir sous leur influence, en l'exemptant de certains droits régaliens, en particulier des droits de justice et de gîte en ses domaines, du service de l'ost, de certains cens ou redevances ; mais les rois

n'allèrent jamais, ou très rarement, jusqu'à l'immunité totale, afin de conserver des droits sur l'administration de l'abbaye tout en s'attachant les moines par des faveurs.

Et l'on voit d'un coup d'œil le double courant où se partagea l'Église de France : le St-Siège s'efforce de l'attirer entièrement à lui, par les soins des légats permanents établis en France, où ils réunissent des conciles et paraissent incessamment armés des foudres de l'excommunication ; par sa théorie des investitures, qui priverait le roi de toute influence sur l'élection ; enfin par le développement des ordres religieux qui, moyennant l'exemption, relèveraient directement de la Cour romaine, sans passer même par l'épiscopat ; d'autre part, le pouvoir royal, qui est lui-même une autorité de caractère ecclésiastique, s'efforce de garder son épiscopat sous son influence, et avec d'autant plus de soin que ces prélats ne sont pas seulement des dignitaires ecclésiastiques, mais des seigneurs féodaux, disposant d'un pouvoir séculier et matériel très réel, de même qu'il s'efforce de maintenir son autorité administrative et judiciaire sur les abbayes. Affaires politiques qui se doublaient de questions pécuniaires : le Souverain Pontife ne donnait pas ces exemptions sans redevances profitables à la Cour romaine.

Et l'on comprend maintenant quels vont être les sentiments de l'épiscopat français. Car, en fin de compte, cette politique de la Cour romaine en France, cette action des légats pontificaux, cette exaltation des ordres monastiques par « l'exemption », se trouvaient dirigées contre l'épiscopat, du moins c'est l'épiscopat qui finalement payait les frais du conflit, puisque la politique suivie par le St-Siège tendait à soustraire une partie du clergé, la plus riche, la plus influente, à son autorité.

En face des évêques la politique romaine tend à dresser, dans la personne des abbés des grands monastères, des rivaux plus indépendants. Dès son élévation au Pontificat, Urbain II concéda à l'abbé Hugue de Cluny l'usage de la mitre, de la dalmatique, des gants et des sandales. Les évêques de France ne cessèrent, dans leur ensemble, de se montrer hostiles aux légats pontificaux, lesquels étaient d'ailleurs généralement hostiles aux évêques. Ainsi nous comprenons pourquoi dans la lutte d'influence qui se poursuivit presque sans trêve, depuis Hugue Capet jusqu'à François I[er], entre le Souverain Pontife et le roi de France, les évêques aient généralement incliné vers le roi.

Cependant, sur la fin du règne de Philippe Ier, il y eut entre les deux pouvoirs rivaux un compromis en ce qui concerne la querelle des investitures. Il fut publié au concile de Troyes (mai 1107). On admit la doctrine d'Ive de Chartres, qui n'avait cessé de plaider la conciliation. Assurément, déclare le concile, il est interdit à un prélat de recevoir l'investiture des mains d'un laïc ; mais d'autre part une élection ecclésiastique ne peut se passer de l'approbation royale. Le Souverain Pontife, à qui l'aide du roi était nécessaire dans sa lutte contre l'Empire, avait cédé sur le fond ; et Philippe Ier, à qui l'amour de Bertrade de Montfort ne semblait pas moins nécessaire, avait cédé sur la forme.

La politique de Philippe Ier vis-à-vis de la Cour pontificale ne manqua donc ni de fermeté ni d'habileté ; et le roi, pour lequel l'histoire se montre généralement si sévère, paraît avoir témoigné, d'une volonté agissante et d'un clair sentiment de son devoir.

Il comprit l'importance qu'il y avait pour lui à affermir son autorité sur le domaine royal, dans ce que nous nommons l'Ile-de-France, et, énergiquement secondé, sur la fin de son règne, par son fils Louis Thibaud — dit bientôt Louis le Gros — il ne cessa de lutter contre les châtelains rebelles qui encombraient son territoire de leurs donjons entêtés. Il prend Corbie, l'annexe au domaine de la Couronne ; en 1107 il accorde des privilèges aux marchands qui en fréquentent les foires, lesquelles deviennent florissantes. A la mort du comte de Vermandois, il s'empare d'une partie de son fief ; puis c'est le Vexin qu'il envahit, après que le comte Simon de Valois se fut retiré dans un monastère ; Château-Landon et le Gâtinais sont saisis à leur tour, enfin la ville de Bourges et le territoire adjacent. Et ces conquêtes, immédiatement attenantes à son domaine, sont tout aussitôt organisées et mises en état de défense par la construction de châteaux forts.

Que si nous considérons l'administration intérieure du palais, nous observons sous Philippe Ier une importante transformation. De cette masse d'hommes, flottante et variable, qui composait la Cour — et qui comprenait généralement les *optimates*, les fidèles de passage ou de séjour auprès du monarque — l'administration de la justice passe entre les mains d'officiers fixés auprès du roi à demeure et qui composent à proprement parler « le palais ». Et ces membres du Palais, en se spécialisant dans leurs fonctions, en arriveront à former, ceux-ci le Conseil du roi, ceux-là le Parlement, d'autres la Chambre des Comptes.

Dans l'administration locale apparaissent les prévôts. Leurs fonctions consistent à rendre la justice en l'absence du roi ; ils sont en outre chargés de percevoir les différentes redevances domaniales. On en trouve à Paris, à Sens, à Étampes, à Poissy, à Mantes, à Senlis et à Bourges ; peut-être aussi à Pithiviers et à Compiègne. Sous les ordres des prévôts sont placés des voyers, *vicarii*, qui leur servent de secrétaires et les secondent dans leurs fonctions judiciaires.

On a cru observer un affaiblissement dans l'activité de Philippe Ier à dater de son union avec Bertrade de Montfort. Déjà son premier époux avait trouvé en Bertrade une femme très absorbante. « Elle l'avait amolli, dit Suger : assis sur l'escabeau où elle posait ses pieds menus, il y restait fasciné par ses charmes ». Nouvelle Circé elle paraît avoir « amolli » Philippe Ier de la même façon. Tout à l'amour, et perdu dans les yeux de sa femme, il ne s'intéressait plus aux affaires publiques ; c'est du moins ce qu'affirme l'abbé de St-Denis. Vers 1099, il avait associé au trône son fils Louis (Louis le Gros) qui se mit aussitôt à la tâche avec une juvénile ardeur.

Philippe Ier fit une fin très édifiante, au château de Melun sans doute, le 29 ou le 30 juillet 1180.

Sources. *Lettres de Gerbert, 983-97*, éd. J. Havet, 1889. — Vict. Mortet. *Recueil de textes relatifs à l'hist. de l'architecture* (*XI-XIIe siècles.*), 1911. — Adémar de Chabanne, éd. Chavanon, 1897. — Raoul Glaber, éd. Prou, 1886. — Guibert de Nogent, éd. Bourgin, 1907. — Chron. de Richer, éd. Waitz, *SS. rerum germ. in usum scholarum.* 1877. — Orderic Vital. *Hist. eccles.*, éd. Le Prevost, 1840-1855, 5 vol. — Chron. de Helgaud, éd. Guizot, 1824.

Travaux des historiens. Jacq. Flach. *Les Origines de l'anc. Fr.* 1886-1917, 4 vol. — Pfister, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, 1885 — Augustin Fliche. *Le Règne de Philippe Ier*, 1912. — Ach. Luchaire, *Louis VI le Gros*, 1890. — Du même. *Hist. des inst. monarchiques sous les premiers Capétiens*, 1883, 2 vol. — Du même. *Les Premiers Capétiens*. dans *Hist. de Fr.* dir. Lavisse, II, 1901. — A. Freeman. *The History of the norman Conquest*, 1871, 4 vol. — Imbart de la Tour. *Les Elections episcopales dans l'église de Fr.* 1891. — Curschmam, *Hungersnöte im Mittelalter*, 1900. — L. Halphen. *Le Comté d'Anjou au XIe siècle*, 1906. — L. Reynaud. *Les Origines de l'influence franç. en Allemagne*, 1913. — D. Augustin Gatard. *La Musique grégorienne*, s. d. (1913). — J. Combarieu, *Hist. de la musique*, 1913-19, 3 vol.

CHAPITRE V

LES CROISADES

Pèlerinages en terre sainte au xie siècle. Invasions sarrazines en Espagne. La noblesse militaire en France. La disette de 1095. Urbain II au concile de Clermont. Pierre l'Ermite. La croisade des pauvres gens. La croisade des chevaliers. Son chef, l'évêque du Puy, Adhémar de Monteil. Prise de Nicée (19 juin 1097). Victoire de Dorylée (1er juillet) Siège d'Antioche (20 oct. 1097-3 juin 1098). L'invention de la sainte lance. Prise de Jérusalem (15 juillet 1099). Godefroi de Bouillon. Conquête de la Terre Sainte et son organisation par les croisés. Conséquences des croisades en Occident.

Sous le règne de Philippe Ier, se produisit le grand mouvement des croisades. Le roi de France était excommunié, ainsi que ses voisins Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre, et l'empereur allemand Henri IV; aucun des trois princes ne put donc y prendre part.

Depuis le xe siècle, des pèlerins partis d'Occident visitaient, en Asie Mineure, les lieux saints, berceau du christianisme. Et ces voyages furent multipliés par la conversion du roi de Hongrie, saint Etienne (979-1038), qui ouvrit vers l'Orient la voie du Danube. En 1035, Robert le Diable, duc de Normandie, partit pour la Palestine avec une multitude de ses sujets. Le « voyage » de 1065 compta des milliers de pèlerins.

A Jérusalem vivait une population chrétienne assez nombreuse, dans un quartier entouré de murs. On y voyait les monastères d'hommes et de femmes fondés par saint Étienne. Plusieurs témoignages attestent le bon état des églises et des hôpitaux alors possédés dans la ville par les Chrétiens. Mais, sur le dernier quart du xie siècle, la domination des lieux saints changea de mains. Les califes fatimites du Caire, bienveillants et humains, furent chassés par les califes de Bagdad, les Seldjoukides. En 1070, Jérusalem était pris par Ansiz-ibn Abik. En 1084, Antioche, redevenu chrétien depuis Nicéphore Phocas, tombait à son tour au pouvoir des Turcs.

Un nouveau régime, intolérant et dur, allait peser sur ces contrées : et les récits émus des pèlerins s'en feraient les échos à leur retour. Nombre d'habitants de Jérusalem et d'Antioche, exilés de leurs demeures, refluent en Occident. Leurs paroles douloureuses sont recueillies, répandues par les moines nomades.

Ajoutez une nouvelle invasion en Espagne de Musulmans africains, les Almoravides. Le 25 octobre 1087, l'armée chrétienne est battue à Zolaca. Nous avons dit l'importance que les guerres répétées contre les Sarrazins d'Espagne avaient prise dans les préoccupations de la chevalerie française, le nombre d'expéditions que les seigneurs des bords de la Seine, de la Loire, de la Saône, avaient dirigées contre eux. Le moment était venu d'une expédition plus grandiose contre les Sarrazins d'Orient.

Assurément la foi, la foi qui dressait les cathédrales, joua un grand rôle dans la croisade; mais on y trouve d'autres causes que les contemporains peut-être n'avouaient pas.

L'éducation de la noblesse, au XIe siècle, était toute militaire. Les chevaliers ardents, robustes, avides de mouvement, n'étaient bons qu'à la guerre. Nous avons vu l'utilité de cette éducation en son temps; mais voici que l'œuvre du baron féodal est accomplie; le fief est organisé. Le seigneur en est réduit à tourner son activité guerrière contre les fiefs voisins.

De bienfaisante qu'elle était, cette activité devient néfaste; mais les seigneurs féodaux, comment les employer?

> Ne s'accordent pas bien ensemble
> Repos et los [louange].
>
> [*Cligès*].

Devant eux va s'ouvrir l'immense champ des croisades.

Des circonstances accidentelles jouèrent un rôle important : la disette de 1095. Un chroniqueur contemporain, Ekkehard, dit expressément que ce fut la misère produite par la famine, et en Gaule plus particulièrement, qui poussa tant d'hommes à quitter leurs foyers. Sigebert écrit à l'année 1095 :

« La famine, qui sévissait depuis longtemps, devint très grave. Les pauvres pillaient les biens des riches ». Dans les campagnes les paysans se nourrissaient de racines.

L'ardeur conquérante des Turcs Seldjoukides menaçait directement l'empereur chrétien de Constantinople, Alexis. Il se détermina à envoyer vers le Souverain Pontife des ambassadeurs qui

rejoignirent Urbain II au synode de Plaisance (mars 1095). Ils lui firent une vive peinture des maux dont était menacé l'empire chrétien d'Orient. Du synode de Plaisance, Urbain II publia un premier appel ; peu après il venait en France où il était reçu avec transport : « Nul homme vivant, écrit Guibert de Nogent, ne se souvenait que le chef suprême du siège apostolique fût jamais venu visiter ces contrées. »

Urbain II était un orateur puissant, il était grand, de noble prestance ; il déployait une inlassable activité.

Il parut au concile de Clermont. Ce serait une erreur de croire que ce concile eût été convoqué spécialement au sujet de la croisade. On y devait traiter de l'excommunication de Philippe Ier; on y devait traiter de l'Église de France L'ordre du jour — s'il est permis de parler ainsi — ne portait les projets de croisade qu'en troisième ligne; mais à peine en fut-il question que se produisit une immense explosion d'enthousiasme. Nombre de chrétiens, chassés d'Antioche et de Jérusalem, étaient mêlés aux assistants. Urbain II n'avait pas terminé sa harangue que les cris de « Dieu le veut » éclataient de toute part.

Foucher de Chartres vit les chevaliers se faire coudre sur l'épaule, en étoffe de soie ou d'or, ou bien de laine brune ou rouge, les croix qui indiquaient le vœu de partir pour la Guerre sainte.

« Dès qu'on eut terminé le concile de Clermont, écrit Guibert de Nogent, il s'éleva une grande rumeur dans toutes les provinces de France et aussitôt que la renommée portait à quelqu'un la nouvelle des ordres publiés par le pontife, il allait solliciter ses parents et ses voisins de s'engager dans la voie de Dieu. »

Et l'on vit surgir Pierre l'Ermite : un ermite de profession, un « ermite ordonné ». Il était né dans l'Amiénois. Il avait naguère entrepris le pèlerinage des lieux saints, mais était rentré dans sa patrie, sans avoir pu l'achever. A Clermont, les paroles d'Urbain II l'exaltèrent et il se consacra à la croisade. « Nous le vîmes, écrit Guibert de Nogent, parcourir les villes et les bourgs, prêchant partout; le peuple l'entourait en foule, l'accablait de présents et célébrait sa sainteté. »

Il distribuait généreusement tout ce qui lui était donné. Il rétablissait la bonne intelligence entre ceux qui étaient brouillés, ramenait à leurs maris les femmes fugitives, non sans y joindre d'agréables présents. Il semblait qu'il y eût en lui quelque chose de divin et la foule allait jusqu'à arracher les poils de son mulet ou

de son âne, en manière de reliques. Il portait une tunique de laine et, par-dessus, un manteau de bure qui lui descendait jusqu'aux talons; il allait bras et pieds nus. Il était petit et maigre, ses cheveux étaient noirs, ses yeux brillants, son teint olive, et il portait une longue barbe grise :

> Celui qui ot la barbe dusqu'au neu del baudré...
>
> [la barbe lui descendait jusqu'au nœud de la ceinture].
>
> (*Chanson d'Antioche.*)

Les chroniqueurs entrent à son sujet dans les moindres détails. Par eux nous savons que Pierre l'Ermite n'aimait ni le pain ni la viande et se nourrissait de vin et de poisson. Apre, décidé, rempli d'énergie, il joignait à une activité dévorante une imagination ardente et un enthousiasme communicatif. Les gens vendaient leurs biens, leurs champs, la maison familiale, pour subvenir aux frais de l'expédition. Les pauvres se mettaient en modeste équipage. Guibert de Nogent a vu les paysans ferrer leurs bœufs, les atteler à leurs longues charrettes, où ils entassaient femme et enfants et leur petit avoir.

« Et ces petits enfants, dit Guibert, aussitôt qu'ils apercevaient un château ou une ville demandaient avec empressement si c'était Jérusalem ». L'enthousiasme devint tel que l'on n'eut plus besoin de prêcher la guerre sainte dans les églises : un chacun la prêchait d'abondance de cœur, dans sa maison à ses amis, aux voisins arrêtés au pas de son huis, sur la trappe de sa cave et, dans la rue même, à tout venant. « J'ai entendu dire, écrit encore Guibert de Nogent, qu'il était arrivé dans l'un de nos ports de mer, des hommes qui parlaient un langage inconnu : ils mettaient les doigts l'un sur l'autre en forme de croix, montrant par là qu'ils voulaient s'enrôler pour la cause de la foi. »

Pierre l'Ermite et ses bandes innombrables se mirent en route sur la fin du mois de mars 1096. Ce fut la vraie croisade, la croisade des pauvres gens. Cependant à ces hordes désordonnées, auxquelles les contemporains déjà ont appliqué la parole de Salomon, « les sauterelles n'ont point de roi et toutefois elles marchent par bandes », allait succéder une autre armée organisée avec soin, l'armée des barons féodaux qui préparaient avec réflexion et méthode la lointaine expédition.

Et déjà on voyait se réaliser les paroles d'Urbain II :

« Et ils deviendront des soldats, ceux qui, jusqu'à ce jour, furent des brigands ; ils combattront légitimement contre les barbares ceux qui se battaient contre leurs frères et leurs cousins ; et ils mériteront la récompense éternelle ceux qui se louaient comme mercenaires pour un peu d'argent. »

Dans le royaume, selon l'expression de Foucher de Chartres, « Urbain II avait renouvelé la paix. »

Les luttes de château à château, de château à ville, de vassal à suzerain, de famille à famille, s'apaisaient. « Avant que les peuples se fussent mis en mouvement pour cette grande expédition, écrit Guibert, le royaume de France était livré de toutes parts aux troubles et aux plus cruelles hostilités... Bientôt les esprits se trouvèrent complètement changés... Comme le souffle d'un vent impétueux peut être calmé par une pluie douce, de même ces querelles et ces combats entre concitoyens furent apaisés. »

Il convient de placer ici la précieuse remarque de Joinville quand il désapprouvera la croisade de Tunis, entreprise à tort, dira-t-il, « parce que, à cette époque, le royaume était en paix. »

Premier effet de la croisade. Et une seconde conséquence en fut de faire cesser la disette : de fait, les barrières entre les seigneuries et les provinces se trouvèrent détruites, au moins pour un moment. Comme chacun désirait se procurer l'argent nécessaire pour l'expédition lointaine, on vendait ce qu'on avait amassé, provisions de blé, vin et bestiaux. Les greniers des spéculateurs s'ouvrirent largement : les boisseaux de froment, d'orge, de maïs et d'avoine se répandirent sur le marché. « La disette des grains, dit un contemporain, se tournait en abondance et je vis sept brebis vendues pour cinq deniers (quatre francs environ de valeur actuelle). »

A la tête d'une bande nombreuse, Pierre l'Ermite arriva à Cologne le samedi de Pâques, 12 avril 1096. D'autres bandes étaient commandées par un chevalier de noble extraction, mais de mince fortune, Gautier sans Avoir ; elles quittèrent Cologne avant celles de l'Ermite et entrèrent en Hongrie.

Une erreur répandue, attribue aux armées de Pierre l'Ermite et de Gautier sans Avoir des massacres de Juifs. Elles se conduisirent au contraire, pendant leur passage en Allemagne, avec une mesure et une sagesse que l'on doit admirer chez des bandes de ce temps et composées de pareille façon. Les égorgements de Juifs ne commencèrent à Cologne que le 29 mai 1096, date à

laquelle Pierre et ses gens étaient partis. Ces massacres furent commandés par un seigneur allemand, le comte Emich de Leiningen; ils furent exécutés par les gens d'armes, des Allemands, qu'il avait réunis.

Gautier et ses hommes arrivèrent heureusement à Belgrade : mais là, comme on leur refusait des vivres, ils se mirent à piller. Après des combats malheureux contre les Bulgares, ils arrivèrent enfin devant Constantinople, où ils campèrent aux portes de la ville (juillet 1096), et attendirent l'arrivée de Pierre et de son armée.

Pierre l'Ermite, en effet, traversait, à la tête d'une foule désordonnée, la Bavière, la Hongrie. Le chroniqueur Ekkehard peint l'étonnement provoqué par ces troupes en nombre infini, qui à cheval, qui à pied, d'autres dans des chariots à deux roues.

Il est certain que Pierre l'Ermite fit preuve de qualités remarquables : autorité, intelligence, activité. C'était vraiment un chef populaire; mais la tâche qu'il avait entreprise était au-dessus des forces humaines. A mesure que les difficultés se multiplièrent, que le ravitaillement en nourriture et en fourrage devint plus difficile, que, avec la longueur de la marche, l'enthousiasme des premiers jours faiblit, que des instincts de désordre et de pillage se firent jour, son autorité devint insuffisante sur la cohue tumultueuse qu'il traînait à sa suite. « Il ne pouvait plus réfréner cette multitude de peuples divers, qui ne voulaient plus écouter ses paroles ni obéir à ses ordres. » Son ascendant fut cependant assez grand encore pour lui permettre de remporter, à la tête de ses bandes, la victoire de Semlin (Zimony). Une armée hongroise, qui s'était avancée contre les croisés, fut mise en déroute. Elle perdit plus de quatre mille hommes, tandis que Pierre ne laissa que cent des siens sur le champ de bataille. Semlin fut mis au pillage, après quoi l'Ermite fit passer la Save à ses bandes sur un pont de bateaux.

En ces circonstances, et en d'autres qui vont suivre, on trouve en Pierre l'Ermite, non seulement un organisateur, mais un homme de guerre. Il est vrai qu'un homme de guerre ne peut réussir qu'à la tête de troupes disciplinées.

Les bandes des croisés subirent un premier échec à Nissa (Nich) contre les Bulgares. Pierre y perdit la voiture qui contenait son trésor de guerre. Dix mille croisés furent égorgés. Le reste se débanda et s'enfuit dans les forêts. Pierre et les quelques hommes d'armes qui lui obéissaient encore, se réfugièrent au versant d'une

montagne, où ils firent sonner le ralliement. Il pleurait sur le sort de tant des siens, qui venaient de périr avant d'avoir atteint la Terre Sainte. Enfin trente mille hommes se retrouvèrent autour de lui et reprirent leur marche en avant (juillet 1096).

A Sternitz (Sofia) Pierre reçut de l'empereur Alexis, un message qui lui signalait les plaintes auxquelles l'insubordination des croisés donnait lieu. L'empereur leur interdisait de s'arrêter dans aucune ville plus de trois jours avant d'arriver devant Constantinople; mais il avait envoyé des ordres, ajoutait-il, afin qu'en tous lieux des vivres leur fussent fournis.

A cette nouvelle, Pierre l'Ermite pleura de joie. Les croisés atteignirent Philippopoli où, devant les habitants de la ville assemblés, Pierre fit un récit émouvant de son entreprise, des malheurs éprouvés, des difficultés vaincues. Les habitants, profondément émus, donnèrent des vivres, des chevaux, de l'argent. Les croisés arrivèrent sous les murs de Constantinople le 30 juillet 1096, trois mois et dix jours après leur départ de Cologne. Il faut tenir compte des conditions où cette expédition s'était accomplie, de la composition de l'armée de Pierre l'Ermite. Telle qu'elle s'est faite, cette marche des croisés jusqu'aux rives du Bosphore est une des entreprises grandioses dont l'histoire ait conservé le souvenir.

Nos pèlerins furent contraints à camper hors les murs de la capitale grecque, en des plaines où ils trouvèrent Gautier sans Avoir et ses compagnons.

A vrai dire, l'empereur Alexis éprouva plus de peur que de plaisir à l'aspect de ces premiers auxiliaires. En quel débraillement et quelle farouche misère se trouvaient ces paysans armés, suivis de femmes et enfants, après leur longue et rude odyssée! D'autant plus que nombre d'entre eux, nonobstant les défenses, pénétraient dans la grande ville, où ils entraient sans façon dans les demeures somptueuses, volaient et pillaient; embrassaient les dames, un peu rudement parfois, houspillaient les filles de chambre : à quelques résidences ils mirent le feu. Ils arrachaient le plomb aux toitures des églises et le vendaient aux Grecs.

L'empereur eut hâte de faire passer en Asie Mineure ces alliés inquiétants. Dès le 5 août, on commença à transporter les premiers détachements sur les côtes de Bithynie.

Longeant la rive asiatique du Bosphore, Pierre marcha avec son armée sur Nicomédie (Ismid). Il arriva à Civitot (aujourd'hui

Hersek) sur le golfe de Nicomédie. Ici, par indiscipline, une partie des contingents allemands se séparèrent de lui. D'autres, des Français, au nombre de 7 000 à 10 000 hommes, malgré les exhortations de Pierre, poussèrent une pointe jusqu'aux environs de Nicée. Ils ravagèrent la contrée et se livrèrent aux plus épouvantables excès. En ces rudes temps du moyen âge, pensez à des hommes appartenant à la classe populaire et exaspérés par les privations. Séparés de leur chef, ils ne connaissaient plus de frein. Ils s'emparaient des enfants ; pour les faire cuire, ils les coupaient en morceaux, ou bien, ils les faisaient rôtir embrochés à des pieux. Aux adultes, ils faisaient subir des tortures affreuses. Ils rejetèrent dans la ville les habitants de Nicée sortis à leur rencontre, et, avec un riche butin, un nombreux bétail, ils firent au camp une rentrée triomphale

Le succès de cette entreprise excita la jalousie de ce qui restait de contingents allemands et des Lombards, qui se séparèrent de Pierre, malgré ses objurgations (20 septembre 1096). Leur aventure tourna moins bien : surpris par un lieutenant de Soliman, aux environs du château de Xerigordos, ils parvinrent à s'y réfugier ; mais, assiégés. torturés par la faim et la soif, ils capitulèrent, furent massacrés ou emmenés prisonniers (7 octobre 1096).

Le reste des troupes de Pierre l'Ermite tomba dans une embuscade à Civitot. L'armée turque était fraîche, nombreuse, admirablement armée, admirablement commandée. Par d'habiles manœuvres elle attira les croisés en des gorges étroites où, très commodément, elle les égorgea (21 octobre 1096).

Des vaisseaux, envoyés par l'empereur de Constantinople Alexis, recueillirent les débris de l'expédition populaire ; mais la grande majorité de ces pauvres gens avaient péri. Ceux qui survécurent, et parmi eux Pierre l'Ermite, furent ramenés sous les murs de Constantinople, où les uns attendirent l'arrivée de l'armée des chevaliers, tandis que les autres regagnèrent tristement le pays de France.

L'armée des chevaliers, qui arrivera au printemps de l'année 1097 sur les lieux du désastre, aux environs de Nicomédie et de Civitot, sera prise d'horreur à la vue des ossements desséchés : « Oh ! que de têtes coupées et d'ossements, les bords de la mer en étaient couverts ! »

La fille de l'empereur Alexis, la princesse Anne, rapporte

qu'on fit plus tard de ces ossements une vraie montagne. Et dans la suite ils serviraient de matériaux pour la construction d'un château fort par les Français. Mêlés à de la chaux, ces ossements formaient des murs secs et résistants.

Le lamentable échec de la croisade populaire, malgré les éléments de succès qu'elle contenait, malgré la valeur des chefs, de Pierre l'Ermite et de Gautier sans Avoir, malgré la vaillance et la foi des soldats, montre que les peuples n'accomplissent de grands actes et ne créent de grandes œuvres qu'en agissant dans une coordination sociale parfaite : dans une coordination sociale semblable à celle qui devait faire le succès de la croisade des chevaliers.

Divisée en cinq corps principaux, celle-ci ne se mit en route que bien après le départ de Pierre l'Ermite et de ses compagnons. Le premier de ces corps d'armée, composé de Lorrains, de Français du Nord et de Rhénans, comptait dans ses rangs Godefroi de Bouillon, duc de Basse-Lorraine et ses frères Eustache et Baudoin de Boulogne. Par l'Allemagne, la Hongrie, la Bulgarie et la Thrace, il arriva en vue de Constantinople, le 23 décembre 1096. La deuxième armée, formée de contingents flamands et frisons, sous la direction du comte Robert de Flandre, parvint sous les murs de Constantinople en avril 1097. Ils avaient pris par l'Italie, par la Campanie et l'Apulie, et atteignirent le port de Bari sur l'Adriatique. Parmi eux le chroniqueur Foucher de Chartres. « Un grand nombre de pauvres gens, écrit-il, et ceux qui manquaient d'énergie, effrayés à la pensée des misères qui les attendaient, vendirent alors leurs arcs, reprirent le bâton du pèlerin et regagnèrent leur pays. » Mais la majeure partie s'embarqua pour l'Orient. La troisième armée, à la tête de laquelle brillait Raimond de St-Gilles, comte de Toulouse et marquis de Provence, arriva sous les murs de Constantinople vers la même époque que les soldats de Robert de Flandre, c'est-à-dire en avril 1097. Elle avait pris par la Lombardie, la Dalmatie et l'Epire. La quatrième armée de chevaliers comprenait les Italiens et les Normands établis en Pouille, en Calabre et en Sicile, avec Boémond, prince de Tarente, le fils aîné du fameux Robert Guiscard, et le neveu de Guiscard, Tancrède. Ils s'embarquèrent sur l'Adriatique à Brindes, d'où ils passèrent à Durazzo. Par l'Epire et la Thrace, ils atteignirent Constantinople au mois d'avril également. Enfin, en mai 1097, les Français du Centre et de l'Ouest,

sous les ordres de Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, et d'Etienne de Blois, passèrent le Bosphore à leur tour.

Nous avons donné les noms des plus illustres seigneurs qui se trouvaient dans ces cinq corps d'armée ; mais ce serait une erreur de croire qu'aucun d'eux exerçât un commandement militaire, une autorité pareille à celle d'un général en chef, pour prendre une expression moderne. Chaque baron féodal allait, indépendant du baron voisin, entouré des contingents que lui assuraient les hommes de son fief, ses vassaux, entouré de son « barnage », de sa mesnie :

> De France, d'Engleterre, de toute Normendie.
> Et prince et duc et conte, chascuns o [avec] sa mesnie.
>
> (*Chanson d'Antioche*, chant Ier, v. 796.)

Chacun de ces contingents agissait isolément, sous la direction de son chef féodal, de qui il suivait l'enseigne. Ainsi l'on arriva à Constantinople par petites troupes, dont chacune reproduisait l'image du fief qu'elle avait quitté. Le baron qui la commandait n'était à son tour uni à un autre seigneur plus important que par les liens féodaux qui pouvaient exister entre eux. Dans les plaines de la Syrie, en Palestine, l'armée des croisés représentera un morceau de la France féodale transporté en Orient, avec ses cadres, sa constitution, sa hiérarchie. De là viendra sa faiblesse pour les mouvements d'ensemble, mais aussi sa force de résistance et son indestructible cohésion.

Entourés d'une considération particulière étaient, parmi leurs compagnons d'armes, les vieux chevaliers qui avaient déjà guerroyé les Sarrazins en Espagne, par delà les monts, les héros authentiques des chansons de geste :

> Plus ont blances les barbes que la flor ens el [dans le] pré,
> Par desouz la ventaille [du heaume] pérent [apparaissent] li poil meslé... [les poils gris de la barbe]
>
> . . . .
>
> Cil sont bon chevalier de viele antiquité,
> Si conquisrent Espagne, par lor grant poesté [valeur].
>
> (*Chanson d'Antioche*, chant VIII, v. 311-13, 334-35).

Dans le nombre on reconnaissait Thomas de Marle, sire de Coucy, Clarembaud de Vendeuil, Guillaume le Charpentier...

Sur leurs rapides destriers nos chevaliers ont l'équipement classique du baron féodal :

> Armés d'aubers et d'elmes [heaumes] et d'escus de quartiers
> [divisés en quartiers]
> Hanstes [lances] ont fort et roides à [ornés de] gonfanons pliés ;
> Bien luist en lor escus et l'argent et l'or miers [pur],
> Es aubers et ès elmes li fers et li aciers...
>
> (*Chanson d'Antioche*, chant VIII, v. 242.)

L'ost des croisés est sous la direction d'un personnage, dont le rôle n'a pas été suffisamment mis en lumière, le légat du pape, Adhémar de Monteil, évêque du Puy. Ne nous y trompons pas : Adhémar de Monteil, à la tête de cette France féodale, qui s'est transportée en Orient, représente une autorité comparable à celle du roi au sommet de la France féodale demeurée dans ses foyers ; autorité morale, de caractère à la fois religieux et militaire, et qui a pour principale fonction de maintenir l'union et la concorde, de faire œuvre de justice et d'apaisement. Car Adhémar de Monteil, à la tête des croisés, est « baron » autant que prélat, de même que le roi, ainsi que nous l'avons vu, est prélat autant que baron. Adhémar de Monteil, c'est l'archevêque Turpin des chants épiques :

> Li evesque del Pui fu preus et emparlés. .
> Quant le servise [religieux] a fait, del mostier [église] est tournés,
> Plus tost qu'il onques pot, à l'ostel [sa demeure] est alés,
> De merveillouses armes est le jour adobés ;
> Il vesti un auberc [haubert] dont li pans est safrés
> [formé d'une feuille de métal battu].
> Et a lachié [lacé] son elme [heaume] qui est à or gemés [garni de
> pierreries],
> Uns esperons à or li ont ès piés fremés [fixé],
> Puis a çainte l'espée à son senestre lés [côté gauche].
>
> (*Chanson d'Antioche*, chant VIII, v. 1).

Adhémar de Monteil fut le véritable chef de la première croisade. L'autorité morale qui le plaçait à la tête de la confédération des seigneurs francs était affermie en lui par une vigoureuse intelligence, un caractère énergique, un merveilleux don d'organisation. Notamment dans toutes les questions d'approvisionnement, qui devinrent si redoutables, si angoissantes, il rendit les plus grands services. Quand il mourra à Antioche, le 1er août 1098, les seigneurs, dans la nécessité où ils se trouveront de le remplacer par

un autre chef, éliront l'évêque de Martorano (cité du royaume de Naples).

Tels furent donc les chefs de la première croisade : l'évêque du Puy, puis, après sa mort (1er août 1098), l'évêque de Martorano, jusqu'au jour où, à Jérusalem, Godefroi de Bouillon sera élu baron du Saint-Sépulcre.

Foucher de Chartres décrit les croisés campés sous les murs de la capitale grecque : « En vue de la ville, nos tentes furent dressées et nous nous reposâmes pendant quatorze jours de nos fatigues. Nous ne pouvions entrer dans la ville ; l'empereur ne le permettait pas, il craignait que nous ne lui portions quelque tort ; nous étions obligés d'acheter chaque jour, hors des murs, ce qui était nécessaire à notre subsistance. Les habitants nous l'apportaient sur ordre de l'empereur ».

Français et Byzantins se défiaient les uns des autres ; ceux-ci avaient peur d'être pillés et violentés ; ceux-là, craignaient d'être empoisonnés ou trahis. Les chevaliers occidentaux paraissaient des êtres brutaux et grossiers aux sujets de l'empereur Alexis qui, de leur côté, étaient regardés par les Occidentaux comme des fourbes et des couards.

Le but poursuivi par la France d'une part et par la Grèce, de l'autre, n'était d'ailleurs pas identique : Alexis Comnène n'avait appelé les croisés que pour détruire les Turcs, qui lui devenaient redoutables, et étendre son empire ; tandis que les Français n'entendaient combattre que pour la foi et demeurer maîtres des territoires conquis.

Pénétrant en Asie Mineure, les croisés s'avancèrent jusque sous les murs de Nicée, dont ils commencèrent le siège (15 mai 1097). Les différents corps d'armée s'y trouvèrent réunis, et il semble qu'ils aient alors reconnu pour quelque temps l'autorité militaire du prince de Tarente, Boémond.

Foucher de Chartres estime l'armée des croisés à 100 000 hommes d'armes, sans compter les valets, les archers et la foule des clercs, des femmes et des enfants : 600 000 âmes venues d'Occident se seraient ainsi trouvées réunies dans la croisade des chevaliers ; ces chiffres sont peut-être exagérés.

Ce fut un siège en règle : des machines furent construites ; balistes et pierriers battirent les murs ; les remparts furent minés. Mais les Turcs étaient habiles à lancer des flèches. Avec des crochets de fer attachés à des cordes, ils agrippaient les corps des assaillants

qui avaient succombé au pied des murs et puis, à l'aide de catapultes, lançaient ces cadavres sur les Chrétiens. Les vivres étaient apportés aux assiégeants par des vaisseaux que l'empereur Alexis expédiait de Constantinople. Sur la mer glauque, leurs voiles, où passait la lumière du jour, avaient la couleur du soleil couchant. La ville fut prise le 19 juin 1097 ; elle fut occupée par les troupes grecques. Après quoi les Francs purent se donner un peu de repos, dont ils profitèrent pour remettre leur équipement en état.

Le 27 juin, ils reprirent leur marche vers l'Est.

Les cavaliers turcs, sur leurs agiles montures, apparaissaient subitement, voltigeaient autour d'eux, les enveloppaient. Ils les étourdissaient par leurs cris, par le bruit de leurs timbales.

Il demenent tel bruit com chiens encaënés [enchaînés].

(*Chanson d'Antioche.*)

Ils leur lançaient des dards et combattaient tout en fuyant. tirant des flèches sur ceux qui les poursuivaient.

Une armée importante, amenée par l'émir Soliman au secours des Turcs assiégés dans Nicée, rencontra les croisés dans la plaine de Dorylée (1097, 1er juillet). Les Turcs, au jugement de Foucher de Chartres, étaient 360 000, tous à cheval et armés d'arcs et de flèches. Plusieurs des principaux chefs francs, Godefroi de Bouillon, Raimond, comte de Toulouse, Hugue le Grand, comte de Vermandois, frère du roi de France, avaient quitté le gros de l'armée avec leurs hommes. Boémond, qui commanda en cette journée, y déploya les qualités d'un grand homme de guerre. Les Turcs commencèrent l'attaque, avec des cris furieux, en faisant pleuvoir sur les croisés une pluie de flèches. Boémond soutenait les siens avec une rare énergie ; mais, en dépit de ses efforts, les Chrétiens, pour lesquels cette guerre était d'un genre tout nouveau, allaient faiblir, quand survinrent Godefroi de Bouillon et Hugue le Grand à la tête de leurs contingents. Prélats et prêtres, vêtus d'aubes blanches, parcouraient les rangs des combattants. Ils recevaient la confession des blessés. Les Musulmans plièrent. Les Chrétiens poussèrent leur attaque. Les Turcs fuyaient par monts et par vaux, et la poursuite des Francs avait cessé depuis longtemps qu'ils fuyaient encore frappés de terreur.

Et les croisés continuèrent leur marche sur Antioche, traversant la petite Arménie, où tout avait été dévasté par les Turcs.

Dès leurs premières rencontres Turcs et Francs apprirent à s'apprécier. « Les Francs eux-mêmes, écrit Guibert de Nogent, reconnaissent qu'ils n'ont vu aucune race d'hommes qui puisse être comparée à celle des Turcs, pour la finesse de l'esprit et pour la vaillance dans les combats ; et, de plus, lorsque les Turcs commencèrent à se battre contre eux, les Francs furent presque réduits au désespoir par l'étonnement que leur causèrent les armes dont leurs adversaires se servaient et dont les nôtres n'avaient aucune connaissance. Les Francs ne pouvaient non plus se faire aucune idée de l'extrême dextérité de leurs adversaires dans le maniement des chevaux et de la promptitude avec laquelle ils évitaient les attaques et les coups de leurs ennemis, ayant l'habitude de combattre et de lancer leurs flèches en fuyant. De leur côté les Turcs se regardent comme ayant la même origine que les Francs et pensent que la supériorité militaire appartient de droit à ces deux peuples parmi toutes les nations. »

Les croisés franchirent le Taurus et, par la Cilicie, se dirigèrent sur Antioche. Ils avaient à franchir un fouillis de cimes hérissées. Ils n'étaient pas vêtus pour de pareilles expéditions. Sous un soleil implacable, combien leur pesaient leurs épaisses broignes de cuir, plaquées d'écailles d'acier. Ils souffraient de la soif ; les chevaux crevaient au long du chemin ; à certaines étapes les hommes d'armes périssaient par centaines.

« Alors, écrit Foucher, vous auriez ri, ou peut-être pleuré, en voyant nombre des nôtres, faute de chevaux, mettre en paquets les objets qu'ils possédaient, sur le dos de moutons, de chèvres, de cochons, de chiens, vêtements et victuailles ou autres objets nécessaires aux voyageurs. Le dos de ces pauvres bêtes se râpait au frottement des paquets. Et l'on voyait des chevaliers en armes, chevaucher des bœufs. »

« Par des lieux déserts et hors des routes, écrit de son côté Guibert, les Chrétiens entrèrent dans un pays inhabité, impraticable et dépourvu d'eau... Ils n'avaient d'autre ressource, pour calmer leurs souffrances, que des gousses d'ail dont ils se frottaient les lèvres. »

« Et vous verriez beaucoup de cimetières dans les champs et dans les bois, le long des chemins, faits des tombes de nos croisés (Foucher de Chartres). »

Mais la foi et la forte discipline féodale soutenaient l'armée. On y parlait des langues les plus diverses, car il y avait là des

Français, des Flamands, des Frisons, des Gallois, des Bretons, des Lorrains, des Rhénans, des Normands, des Ecossais, des Anglais, des Aquitains, des Italiens, des Ibères, des Daces, des Grecs et des Arméniens. « Mais si nous étions divisés par tant de langues, nous n'en étions pas moins unis dans l'amour de Dieu » (Foucher de Chartres).

C'est entre les chefs que la division allait se glisser. Ils se jalousaient. Les conquêtes, que chacun d'eux espérait faire, créaient entre eux des rivalités. Sur la fin de septembre, Baudoin de Boulogne, frère de Godefroi de Bouillon, et Tancrède, duc de Pouille, suivis de leurs contingents, se séparèrent du gros de l'armée et, par delà le Taurus, pénétrèrent dans le pays des Arméniens, où ils mirent le siège devant Tarse, dont ils s'emparèrent.

Il avait été convenu entre les croisés que les villes conquises appartiendraient à celui des chefs qui y ferait flotter le premier sa bannière. Tancrède planta son « gonfanon de soie » sur les murs de Tarse :

> Beauduins l'a véu; le cuer [cœur] en ot iré [fut irrité].
> Le jour a fait tel chose dont on l'a moult blasmé :
> Le pignon [pennon] fit oster un sien ami privé,
> Le sien a fait drecier qu'il ot à or listé [bordé d'or].
>
> (*Chanson d'Antioche*, chant III, v. 137.)

Tancrède, furieux, voulait marcher contre Baudoin à la tête de ses contingents. Richard le Pèlerin prend le parti de Tancrède; tandis que Foucher de Chartres lui donne tort. Sous l'influence du prince de Tarente, Boémond, les deux rivaux se réconcilièrent.

On verra pareils dissentiments se renouveler après la prise d'Antioche entre Boémond et Raimond de Saint-Gilles. C'est à les apaiser que s'emploie l'autorité suzeraine d'Adhémar de Monteil, et, après lui, de son successeur l'évêque de Martorano.

L'armée des croisés atteignit Antioche le 20 octobre 1097. Dans la ville se trouvait une importante garnison de musulmans. Antioche était défendu par sa position naturelle, par l'Oronte, par sa situation au flanc de la montagne que ses murs, renforcés de 450 tours, ceignaient d'une haute ceinture de pierre. Les Francs dressèrent leurs tentes à peu de distance des remparts et attaquèrent la place avec fureur. On en arriva bientôt, de part et d'autre, aux actes de la plus grande férocité. Les Chrétiens parvenaient-ils à s'emparer de quelques Turcs :

Les testes lor trenchoient, ès picus les font boter (fixer),
Parmi ces champs les font et drecier et lever... (v. 618.)

Lugubre décor, sous les yeux des assiégés. Les croisés firent prisonnier le neveu de l'émir Jagi-Sian qui défendait la ville :

Au neveu Garsion (Jagi-Sian) ont fait le chief coper ;
Aus mangoniaus [par des mangonneaux] le firent en la cité gieter.
(*Chanson d'Antioche*, chant V, v. 409.)

Par leur impitoyable cruauté se distinguaient parmi les croisés ceux que Richard le Pèlerin appelle « la gent le roi Tafur » : les ribauds, la piétaille, des gens sans aveu, mais d'une foi exaltée et d'une vaillance à toute épreuve. Ces ribauds étaient placés sous le haut commandement de Boémond. Le « roi Tafur », assisté de Pierre l'Ermite, exerçait sur eux une autorité immédiate. Richard le Pèlerin les peint en termes pittoresques :

Il ne portent o [avec] els ne lance ne espée,
Mais gisarme [guisarme] esmolue et machu-e plomée [plombée],
Li rois [Tafur] porte une faus qui moult bien est temprée [trempée...]
Moult tient bien de sa gent la compaigne serrée,
S'ont lor sas [sacs] à lor cols à cordele torsée [tressée],
Si ont les costés nus et les pances pelées,
Les mustiax [genoux] ont rostis et les plantes [chaussures] crevées :
Par quel terre qu'il voisent moult gastent la contrée...
(*Chanson d'Antioche*, chant VIII, partie conservée
de Richard le Pèlerin, v. 87.)

Le siège se prolongea. Comment s'approvisionner dans des contrées ravagées ou désertes ? La famine, les traits des Sarrazins semaient la mort. Les privations étaient si grandes que nombre de croisés abandonnèrent le camp ; leur énergie était usée : ils voulaient regagner leur pays. Et, parmi ces fuyards, on trouva certain jour, avec stupeur, Pierre l'Ermite lui-même ; il fuyait avec l'un des plus redoutés capitaines de l'ost, Guillaume, vicomte de Melun, dit le Charpentier. « On le nommait ainsi, observe un chroniqueur, non parce qu'il était habile à débiter du bois, mais parce que, dans le combat, il frappait à la manière des charpentiers ». Les soldats de Tancrède rattrapèrent les fugitifs.

Les chroniqueurs rapportent que le Charpentier passa toute la nuit couché par terre dans la tente de Boémond. Le prince de Tarente voulait le mettre à mort ; mais plusieurs des principaux

croisés supplièrent qu'on l'épargnât : « J'y consentirais volontiers, répondit Boémond, s'il jurait du fond du cœur de ne plus abandonner le saint pèlerinage ». Le Charpentier en fit le serment, ainsi que Pierre l'Ermite ; serment que Pierre devait tenir, mais le Charpentier s'enfuirait quelques mois plus tard, sans pouvoir être repris.

Parmi les Francs, la famine devenait de plus en plus affreuse. Ils se nourrissaient d'herbes, d'écorces, de racines ; ils mangeaient leurs chevaux, leurs ânes, leurs chameaux, leurs chiens, et jusqu'aux souris et aux rats ; ils dévoraient les courroies et les lanières de cuir dont se composaient les harnachements de leurs montures. Pour comble de misère, leurs tentes étaient en loques, pourries, déchirées ; nombre d'entre eux n'avaient plus d'autre abri que la voûte étoilée.

Des scènes atroces sont décrites avec une singulière énergie par Richard le Pèlerin et par Graindor de Douai :

Dans [sire] Piere li hermites séoit [était assis] devant son tré [tente],
Li rois Tafurs [chef des ribauds] i vint et moult de son barné [de ses gens]
Plus en i ot de mil qui sont de faim enflé.
« Sire, consilliés moi, por sainte carité,
Por voir morons de faim et de caitivité [misère]. »
Et respondi dans [messire] Pieres : « C'est par vo lasqueté [lâcheté].
Alès, prenés ces Turs, qui sont là mort jeté,
Bon seront à mangier s'il sont cuit et salé ».
Et dit li rois Tafurs : « Vous dites vérité ».
Del tré [tente] Perron [de Pierre] s'en torne, ses ribaus a mandé ;
Plus furent de dis mil, quant furent aüné [rassemblés],
Les Turs ont escorchiés et la coraille [les entrailles] osté,
Et en l'iave [eau] et en rost ont la char quisiné
[Et en bouilli et en rot ont la chair cuisinée].
Assés en ont mangié, mais de pain n'ont gousté.
De ce furent Paien moult forment effréé [grandement effrayés],
Pour le flair de la char sont au mur acoté,
[Sont venus s'accoter au haut des remparts de la ville].
De vint mile Paiens sont ribaut esgardés :
N'i a un tout seul Turc, n'ait de ses iex [yeux] ploré.

(*Chanson d'Antioche*, chant V, v. 4.)

Les ribauds se disaient l'un à l'autre : « Voici mardi gras. Cette chair de Turc est meilleure que bacon ou jambon à l'huile ». Et quand dans les prés on ne trouva plus de cadavres de Sarrazins à écorcher, on en alla déterrer au cimetière.

Et vont aus chimiteres, s'ont les corps desterrés,
Tout ensamble les ont en un mont assamblés,
Trestous les porris [pourris] ont dedens Terme [l'Oronte] jetés,
Et les autres escorcent, au vent les ont hallés [séchés]... (v. 51.)

Les seigneurs de l'ost viennent contempler ce terrible festin, Robert Courte-Heuse et Boémond, et Tancrède et Godefroi de Bouillon.

Devant le roi Tafur est chascun arestés,
En riant li demandent : « Coment vous contenés ?
— Par foi ce dist li rois [Tafur] moult sui bien conraés [restauré]
Se jo avoie à boire, à mengier ai assés ».
Dist li dus de Buuillon : « Dans [sire] rois, vous en aurés ».
De son bon vin li fu uns bostels [bouteille] présentés...
(*Chanson d'Antioche*, chant V, v. 61.)

Et les plus mauvais instincts se réveillaient sous l'aiguillon d'une lancinante misère. « S'il arrivait, dit Guibert, que quelqu'un de l'armée s'éloignât un peu trop loin du camp et qu'un autre de la même armée vînt à le rencontrer seul, l'un mettait l'autre à mort pour le dépouiller ».

Enfin, le 3 juin (1098), les Chrétiens s'emparèrent de la ville, grâce à l'un des assiégés, un Arménien nommé Firouz, que Boémond était parvenu à séduire. Par des cordes, il fit monter de nuit une vingtaine de Francs sur les remparts ; ceux-ci en eurent bientôt tiré à eux quarante autres. Ils ouvrirent les portes et, aux cris de : « Dieu le veut » ! les croisés firent irruption dans Antioche, où ils se mirent à massacrer les infidèles avec une conviction féroce.

La joie des Chrétiens, maîtres d'Antioche, fut de courte durée. Dès le 5 juin, Kerboga, émir de Mossoul, parut en vue de la ville avec une armée immense, 500 000 ou 600 000 hommes, si nous en croyons les relations : il aurait sauvé Antioche s'il ne s'était arrêté trois semaines au siège d'Edesse, où Baudoin s'était enfermé. Dans Antioche, les Turcs avaient consommé ou détruit tout ce qui se trouvait d'approvisionnements. Kerboga intercepta les communications des croisés avec la mer, en sorte qu'ils ne pouvaient plus être ravitaillés par les vaisseaux de l'empereur Alexis. L'armée des Francs est assiégée à son tour, et bientôt les horreurs de la famine de se faire sentir à nouveau, aggravées des horreurs de la peste. Nombre de croisés se nourrissaient du sang

de leurs chevaux, dont ils suçaient les veines. Et les désertions reprirent. Ceux qui, las de tant souffrir, abandonnaient la croisade pour tâcher de regagner leurs foyers, s'esquivaient de nuit, par des cordes, à l'aide desquelles ils se glissaient au bas des remparts. D'où le nom de « funambules » — du mot latin *funambulus*, danseur de cordes — qui ne tarda pas à leur être donné. Parmi eux, l'un des plus nobles seigneurs de l'armée, Etienne, comte de Blois, qui regagna la France.

La foi soutenait la vaillance des assiégés, fortifiée par des visions et par des rêves mystiques ; enfin l'invention de la sainte lance, dont le flanc du Christ avait été percé, trouvée le 14 juin 1098 sur les indications d'un prêtre provençal, Pierre Barthélémy, redonna courage à tous. Ce merveilleux épisode est rapporté par des témoins de la croisade, par l'auteur *des Gestes*, relation anonyme publiée par Bongars, et par Raimond d'Aguilers. Le Christ et saint André seraient apparus par trois fois à Pierre Barthélémy, pour lui faire connaître l'endroit où, sous l'autel de l'église St-Pierre d'Antioche, la sainte lance serait retrouvée. Sur les indications du prêtre, on exécuta des fouilles et la précieuse relique apparut. Allégresse et transports ! On prit la résolution de sortir en armes de la ville et de marcher contre Kerboga. Visiblement soutenus par l'intervention du ciel, les croisés ne seraient-ils pas invincibles ? Ce fut alors que, pour la première fois, les croisés se donnèrent un capitaine. Le choix des chefs de l'armée tomba sur le prince de Tarente, Boémond. Encore le commandement ne fut-il mis entre ses mains que pour une durée de quinze jours.

Ce Boémond, fils de l'habile Robert Guiscard, était le type du chevalier féodal : taillé en hercule, les cheveux coupés au ras du front, il avait les poings et la tête carrés, les yeux glauques écartés l'un de l'autre. Il paraît l'avoir emporté sur ses compagnons d'armes par son entente de la guerre ; adroit à poster les combattants aux points stratégiques et à leur faire exécuter des manœuvres opportunes. Il se tenait durant l'action à l'arrière de l'ost avec une réserve d'élite, suivant de l'œil le mouvement des troupes, prêt à intervenir au moment utile.

Avant d'en venir aux mains, le 27 juin (1098) Boémond envoya cinq messagers à l'émir Kerboga pour lui enjoindre de se retirer. A leur tête était Pierre l'Ermite, qui parla à l'émir avec une fougue et une autorité dont le Sarrazin ne laissa pas d'être impres-

sionné ; mais Kerboga se ressaisit et fit répondre que les Francs avaient le choix entre leur conversion au Croissant ou la mort.

La bataille fut livrée le 28 juin. Les croisés étaient dans un état de délabrement pitoyable ; nombre d'entre eux à peine vêtus. La plupart des chevaliers marchaient à pied ; d'autres étaient montés sur des ânes ou des chameaux ; mais ils étaient animés d'une ardeur qui doublait leurs forces.

La description de la bataille d'Antioche par Richard le Pèlerin et Graindor de Douai serait à reproduire en entier. Richard en fut spectateur. Son récit s'anime d'un souffle épique. Les Chrétiens sortent d'Antioche, franchissent l'Oronte, pour venir offrir la bataille à Kerboga.

Les femmes des croisés vont elles-mêmes prendre part à l'action.

Les dames qui alèrent nostre Seigneur servir..,
Aus osteus [les hôtels à Antioche] sont corutes por les bordons
[saisir,]
En son lient lor guimpes pour au vent refremir
[Elles se lient leurs guimpes sur le haut de la tête, pour les défen-
[dre contre le vent].
Les plusors vont les pieres en lor mances coillir,
[Elles prennent des pierres dans leurs manches pour les jeter sur
[les Sarrazins],
Les autres de douce aigue [eau] font les boutiaus [bouteilles]
[emplir.]

(*Chanson d'Antioche*, chant VIII, v. 482).

La bataille s'engage avec violence, les Tafurs y font merveille. Armé de son bâton ferré, Pierre l'Ermite frappe à mort tout Sarrazin qu'il atteint. Les chevaliers, avant d'expirer, battent leur coulpe et avalent quelques brins d'herbes en guise d'hostie consacrée. Scènes épiques.

L'auteur des *Gestes*, qui prit part à l'action, s'exprime ainsi : « On vit descendre des montagnes des masses innombrables de guerriers montés sur des chevaux blancs et précédés de blancs étendards. Les nôtres ne pouvaient comprendre quels étaient ces guerriers ; mais enfin ils reconnurent que c'était une armée de secours envoyée par le Christ et commandée par saint Georges, saint Mercure et saint Demetrius. » L'excellent chroniqueur ajoute : « Ceci n'est point un mensonge : beaucoup l'ont vu. »

La plus grande partie des Turcs furent massacrés : leur camp,

avec d'abondantes provisions, tomba entre les mains des Chrétiens qui se trouvaient désormais maîtres de la Syrie tout entière.

Il n'est pas douteux que l'invention de la lance n'ait donné aux croisés leur élan et ne leur ait assuré la victoire. On notera que les prélats qui se trouvaient dans l'armée, et notamment Adhémar de Monteil, n'ajoutèrent pas foi à la révélation. Dès le premier moment, ils crurent à une supercherie. Les hommes de guerre, au contraire, en particulier Raimond de Toulouse, de qui Pierre Barthélémy était chapelain, y ajoutèrent une foi absolue. Huit mois étaient écoulés, que les discussions entre les partisans des deux opinions contraires se poursuivaient encore avec tant d'âpreté que, pour en finir, on obligea Barthélémy à subir l'épreuve du feu. Ce fut au siège d'Irkha, le 8 avril 1 099. Le malheureux prêtre dut traverser des buissons enflammés.

A peine les Chrétiens le virent-ils sortir du brasier, qu'ils poussèrent des grands cris enthousiastes. Ils se jetèrent sur lui, arrachant de son corps les vêtements en lambeaux, lui arrachant ses cheveux pour en faire des reliques. Le comte de Toulouse prit le pauvre prêtre entre ses bras et l'emporta chez lui ; mais il avait été affreusement brûlé en traversant les flammes et périt de ses blessures, douze jours après. « Ceux qui, par honneur et amour de Dieu, avaient vénéré la lance, dit Foucher de Chartres, en devinrent incrédules, à grande peine. Le comte Raimond garda longtemps la lance, jusqu'à ce qu'il la perdit, je ne sais comment. »

L'heureux effet n'en avait pas moins été produit.

La route vers Jérusalem était ouverte. La ville sainte venait de changer de maître une fois de plus. Les Fatimites d'Egypte, chassés de la Palestine vingt ans plus tôt par les Turcs, s'étaient empressés de profiter des embarras créés par le débarquement des croisés, pour reconquérir les territoires perdus et ils venaient de rentrer dans Jérusalem (août-septembre 1098).

Les croisés furent encore arrêtés dans leur marche au siège de Marra. Ici les horreurs de la famine reparurent. Et il devait en être ainsi toutes les fois que la grande armée des croisés séjournerait en un lieu déterminé. Les victuailles, que pouvait fournir la contrée, étaient épuisées en quelques jours et les affres de la faim reparaissaient.

Pierre l'Ermite se répandait parmi les croisés, s'efforçant sans relâche d'adoucir leurs peines. Il était investi des fonctions qui pouvaient le mieux lui convenir, celles de trésorier des pauvres.

Après avoir été retenu quelque temps encore au siège d'Irkha, où, comme nous venons de le dire, Barthélémy subit l'ordalie par le feu, les Francs arrivèrent en vue de Jérusalem, — le 1er juillet 1099, — trois ans après leur départ!

Dirons-nous leurs transports à la vue de la ville sainte? « Les pèlerins oubliaient leurs fatigues, écrit Albert d'Aix, et hâtaient le pas. En arrivant devant les murs, ils fondaient en larmes ».

Nombre de croisés cependant oublièrent le vœu qu'ils avaient fait de n'approcher de la ville que pieds nus.

« Parmi nous, écrit Raimond d'Aguilers, la coutume était que celui qui entrait le premier dans un château fort ou dans un village et y plantait sa bannière, en devenait le maître, et nul de ceux qui venaient après lui ne pouvait lui en disputer la possession. Aussi, pendant la dernière nuit, un nombre considérable de croisés partirent en avant pour aller occuper la région des montagnes et les localités riveraines du Jourdain. Petit fut le nombre de ceux qui, préférant se conformer aux ordres de Dieu, s'avancèrent pieds nus vers Jérusalem ».

La ville était ceinte d'une muraille formidable.

Nulles ressources pour faire le siège. Le lit du Cédron était à sec, les citernes étaient comblées. Une fois de plus l'admirable vertu de la partie populaire de l'armée montra de quels exploits elle était capable.

On amena tout le bois qu'on put trouver, de plusieurs lieues à la ronde. On en fit un grand nombre d'échelles. Le septième jour du siège, à l'aube, tandis que sonnaient les buccines, les échelles furent dressées contre les murs et, d'un sublime élan, les Francs se précipitèrent à l'assaut. Vains efforts. Du haut des remparts des sorcières jetaient sur les Francs des incantations; mais ce n'est pas à leurs sortilèges que nous attribuerons l'échec de cette première attaque : les murs étaient trop élevés. Les assiégeants durent renoncer à s'emparer de la ville par escalade. Et l'on se mit à construire des machines et des tours de bois à hauteur des remparts. Mais avec quelle peine! car le bois devait être apporté de loin.

La ville fut prise le 15 juillet. Les Sarrazins, écrit Foucher de Chartres, avaient attaché deux poutres au haut des murs, dont ils se servaient comme de béliers pour repousser les assaillants. Mais ce qu'ils avaient fait pour leur défense, tourna à leur dam. La tour de bois ayant été approchée du mur, on parvint à couper les cor-

dages où pendaient les poutres, et celles-ci devinrent un pont qui, du haut de la tour, conduisit au sommet des remparts. Les torches jetées par les assiégeants incendièrent la citadelle de bois construite sur le mur et le feu prit de telles proportions que les défenseurs ne purent s'y maintenir. Le vendredi, sur les 9 heures du matin, le premier qui mit les pieds sur les remparts en y plantant l'étendard de la croix, fut un nommé Leuthold. Les Sarrazins fuyaient par les ruelles étroites. Un grand nombre d'entre eux se réfugièrent dans le temple de Salomon. Le monument en était bondé, et la toiture même en était couverte. Les croisés en firent un affreux carnage; le sang remplissait le Temple, à une main d'épaisseur, et les Musulmans, réfugiés sur la toiture, furent tués pour la plupart à coups de flèches; ce qui resta fut précipité du faîte sur le sol où les malheureux se fracassèrent le crâne et les os.

L'extermination fut complète, femmes et enfants, tout fut égorgé. Dans les rues on voyait des monceaux de têtes, de pieds et de mains coupés. On fit périr beaucoup de ces malheureux, et des femmes, avec d'horribles raffinements de cruauté. Et tout fut mis au pillage. Les croisés ne tardèrent pas à s'apercevoir que nombre de Sarrazins avaient avalé des besans — ou, pour mieux dire, des byzantins, d'or — pour les dérober à leurs vainqueurs: ils se mirent donc à leur ouvrir le ventre et à leur fouiller les entrailles pour en retirer les pièces d'or; puis, comme cette procédure leur devint trop lente, ils entassèrent les cadavres en d'immenses bûchers, où ils les firent consumer entièrement. Les croisés accroupis fouillaient dans les cendres à la recherche des besans d'or.

Les indications d'un Syrien permirent aussi de retrouver un morceau de la vraie croix. Les Francs l'enfermèrent dans une gaîne d'or et d'argent. Et la relique précieuse fut processionnellement portée au Temple.

Le 22 juillet 1099, huit jours après la prise de Jérusalem, le duc Godefroi de Bouillon fut proclamé baron du Saint-Sépulcre. Le pieux chevalier refusait le titre de roi : il ne voulait pas porter de couronne d'or où le fils de Dieu, le roi des rois, avait porté une couronne d'épines. Et, du choix fait par les croisés, on peut réellement dire qu'il était tombé sur le plus digne. La noblesse de sa race, écrit Foucher de Chartres, sa valeur militaire, sa douceur, sa patience et sa modestie le désignèrent aux suffrages de l'armée.

Les Francs étaient encore dans l'ivresse du triomphe quand ils

apprirent, au commencement d'août, l'arrivée d'une grande armée, commandée par le calife fatimite d'Egypte. C'étaient des Ethiopiens et des hordes bédouines. Une nouvelle victoire sous les murs d'Ascalon (12 août 1099) assura définitivement aux Francs l'empire de la Palestine.

Cette première croisade avait coûté la vie à 500 000 ou 600 000 hommes.

Le royaume de Jérusalem fut donc placé sous le gouvernement de Godefroi de Bouillon, qui prit l'humble titre d'avoué du Saint-Sépulcre.

Le frère de Godrefoi, Baudoin, fut proclamé comte d'Edesse ; Boémond, prince de Tarente, reçut la principauté d'Antioche ; enfin le comté de Tripoli ne tarda pas à être donné à Bertrand, fils de Raimond de Toulouse.

Cet empire franc, si brusquement installé sur les confins de l'Asie Mineure, se trouva d'ailleurs rapidement organisé. L'armée des chevaliers croisés n'avait cessé d'être ordonnée féodalement, avec les cadres et la hiérarchie que nous avons décrits en France. Cette même organisation fut établie en bloc sur les versants du Liban. Les villes du littoral acquirent une vie prospère par suite des relations qui se nouèrent avec l'Occident; les pèlerins aux lieux saints devinrent de plus en plus nombreux ; enfin des ordres, mi-partis religieux et militaires, les Templiers et les Hospitaliers, furent fondés pour défendre la conquête.

Pierre l'Ermite rentra en Europe en 1099 ou 1100. Il était chargé de reliques. Dans les environs de Huy (pays de Liége) il fonda un monastère, où il mourut avec le titre de prieur, le 8 juillet 1115. Ceux des autres croisés qui revinrent dans leurs foyers, s'enorgueillissaient également d'un précieux butin. Au retour d'une croisade ultérieure, le comte Arnoul de Guînes reviendra, portant suspendu à son cou, serré dans un petit reliquaire d'argent, un poil de la barbe de Jésus-Christ. On ne tardera pas à exposer, à la dévotion des fidèles, du lait de la Vierge, et dans une petite fiole de verre opaque, un peu des « ténèbres », l'une des sept plaies d'Égypte.

Pendant un siècle et demi, les croisades vont se succéder ; mais on ne reverra plus le magnifique élan populaire de la croisade d'Urbain II et de Pierre l'Ermite.

Saint Bernard, l'éloquent abbé de Clairvaux, prêchera une nouvelle croisade, non plus aux masses populaires, mais aux prélats et

aux rois. De ce moment ces expéditions lointaines changent de caractère et deviennent une question de foi individuelle et royale, en même temps que d'autorité et d'administration souveraines; lesquelles seront impuissantes à remplacer l'élan invincible de la foi générale et à rendre la cohésion féodale aux armées qui l'avaient perdue. D'une croisade à l'autre — il y en eut encore sept — le déclin s'en accuse. Les papes, les rois, les chevaliers s'y intéressent encore; elles se décrètent en de brillants tournois, où les vœux aux dames, au paon et au faisan d'or, se mêlent aux serments faits à Dieu et aux apôtres : les foules populaires s'en sont détachées.

Sur la transformation sociale qui était devenue une nécessité en France, à la fin du xie siècle, la première croisade eut la plus grande influence. Nous avons vu comment le seigneur féodal avait terminé son rôle. Après avoir été d'une utilité qu'on ne saurait assez proclamer, son activité devenait nuisible. Une grande partie de cette noblesse belliqueuse passa en Orient ; elle y périt ou y fonda des fiefs nouveaux.

Pour faire face aux frais de la croisade, nombre de seigneurs ont vendu leurs domaines, engagé leurs terres. Leurs femmes, demeurées au château, y sont en grande détresse.

De gaeignier avons besongne grandement,
Car, par Dieu, il n'i a chaiens [céans] or ni argent;
Usure nous menguë [mange] et afine forment...

(*Baudoin de Sebourg*, chant XVIII, v. 628.)

De cette détresse, Philippe Ier profita très heureusement. Nous le voyons acheter le pays de Bourges, pour 60 000 sous, à Eude Arpin, qui partit pour la conquête de la Terre Sainte avec Gozlin de Courtenay et Milon de Bray. Ces faits se multiplièrent. En l'absence des vassaux puissants, le roi fait pénétrer son autorité en leurs domaines. De plus en plus la royauté tend à devenir nationale.

Sources. Bongars. *Gesta Dei per Francos*, 1612, 2 vol. — Michaud. *Bibliothèque des Croisades*, 1829, 4 vol. (le tome IV comprend les chroniques arabes, trad. Reinaud). — *Collection de l'histoire des Croisades* publiée par l'Acad. des Inscriptions, depuis 1841. — Publications de la Soc. de l'Orient latin, Paris et Genève, depuis 1876.

Les chroniqueurs les plus intéressants à lire sur la première croisade sont, Guibert de Nogent; l'auteur anonyme des *Gesta Francorum*, sans doute un Nor-

mand d'Italie; Foucher de Chartres: Raimond d'Aguilers, chanoine du Puy; Albert d'Aix: Baudri de Bourgueil, archevêque de Dol; le moine de St-Rémi de Reims; Pierre Tudebode, prêtre de Civray en Poitou; enfin la relation d'Anne Comnène, la fille de l'empereur Alexis, dans *l'Alexiade*, histoire du règne de son père,

Malgré sa grande réputation, Guillaume de Tyr ne représente pas une source originale.

La Chanson d'Antioche, éd. P. Paris, 1848, 3 vol. — *Les Chansons de Croisade*, avec leurs mélodies, éd. Bédier et Aubry, 1909. — *Assises du royaume de Jérusalem*, publ. par Beugnot, *dans la Collection de l'Histoire des croisades*, 1841-43.

Travaux des historiens. Sybel. *Gesch. der ersten Kreuzzuges*, 2e éd., 1881. — Kugler. *Gesch. der Kreuzzüge*, 2e éd., 1891. — Röricht. *Gesch. der Kreuzzüge im Umriss*, 1898. — Prutz. *Kulturgesch. der Kreuzzüge*, 1883. — Hagenmeyer. *Le vrai et le faux Pierre l'Ermite*, trad. Furcy-Raynaud, 1883. — L. Bréhier. *L'Eglise et l'Orient au M.-A.*, 2e éd., 1907. — Gaston Dodu. *Histoire des Institutions monarchiques dans le royaume latin de Jérusalem*, 1099-1291, 1894. — F. Chalandon, *Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène, 1081-1118*, 1900.

CHAPITRE VI

UN JUSTICIER DE FER VÊTU : LOUIS LE GROS

Portrait de Louis le Gros. Sa lutte contre les hobereaux en leurs donjons de pierre. Et. de Garlande, sénéchal et chancelier. Sa chute en 1127. Le gouvernement de l'abbé Suger. L'abbaye de St-Denis berceau de l'art gothique. L'oriflamme. Levée de la nation à l'appel de Louis VI. Les Allemands battent en retraite. Le meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre. Louis le Gros lui fait donner pour successeur Guillaume Cliton. Conflits avec l'Angleterre. Henri Beauclerc marie sa fille à Geoffroi le Bel, héritier du comté d'Anjou. Mort de Louis le Gros.

Les progrès, que les croisades firent réaliser au pouvoir royal, furent encore activés par l'avènement de Louis VI.

Il succéda à son père, Philippe Ier, mort vers la fin de juillet 1108. En fait, il gouvernait depuis le début du XIIe siècle.

Il était né en 1081.

Louis VI, dit le Gros, était de forte stature. Il avait une taille élancée ; mais il prit avec l'âge un embonpoint tel que, vers la cinquantaine, il se hissait avec peine sur son cheval, et que, dans son lit, il était obligé, assurent les chroniqueurs, de se tenir « debout », ce qui veut dire sans doute qu'il s'y tenait assis.

Son visage était livide, pâleur impressionnante, que l'on attribuait à une tentative d'empoisonnement exercée sur lui dans sa jeunesse par sa marâtre, Bertrade. Orderic Vital, qui le vit au concile de Reims (oct. 1119), le dépeint ainsi : « Il était éloquent, grand, pâle et corpulent ». Suger, abbé de St-Denis, vante son humeur enjouée : « Aimable et bon, dit Suger, au point qu'il en passait pour bête ». A ces traits joignez une activité dévorante, « bien que le poids de sa panse eût dû le retenir au lit ».

Ce prince, qui fit tant pour les gens du peuple, pour les artisans et pour les paysans, fut surtout un homme de guerre. Suivez-le

dans les chemins creux, sillonnés de fondrières, bordés de halliers et de haies vives, sur son robuste destrier : il est coiffé du heaume d'acier bruni en forme d'œuf ; ses larges épaules portent la broigne de cuir plaquée d'anneaux de fer, et il tient dans sa main vigoureuse une large épée dont le pommeau d'or renferme une dent de saint Denis. Levé dès l'aube, infatigable à imposer la justice et la paix.

« Tu aurais vu le noble damoisel chevaucher par le pays, avec autant de chevaliers qu'il en pouvait réunir, une heure ès marches de Berry, autre heure ès marches d'Auvergne, ne jà pour ce ne le voyait-on moins tôt en Vexin quand mestier était » (*Grandes chroniques.*)

Nous avons vu comment les nobles féodaux, après avoir organisé patronalement leurs domaines, se répandaient au dehors en violences sans cesse renouvelées. Ils ne connaissaient d'autre industrie que le jeu redoutable des armes et continuaient de le pratiquer ; n'étaient-ils pas

de France la riche baronnie
Qui plus désire guerre que damoisiaus sa mie.

(*Graindor de Douai.*)

Soutenu par ses paysans et ses milices bourgeoises, par les chevaliers ses vassaux immédiats, et par les milices que fournissait l'abbaye de St-Denis, Louis VI réduisit successivement les turbulents seigneurs de Coucy, de Montmorency, de Corbeil, de Mantes, et s'efforça de détruire leurs donjons. Ces donjons, dit Suger, plantés au cœur de l'Ile-de-France « désentraillaient » le roi, *regem eviscerabant.*

A l'attaque des châteaux, Louis se montrait au premier rang comme le plus vaillant de ses soldats. Au siège du donjon occupé par Dreux, comte de Mouchy-le-Châtel, il était parvenu à attirer le redoutable baron, avec ses hommes, en dehors des enceintes ; alors se retournant d'une brusque volte-face, il entraîne les siens, et frappant de droite, de gauche, bousculant les assiégés, il pénètre avec eux dans les cours intérieures. Le château est en flammes ; mais lui, au milieu du feu, poursuit son attaque, où sa force herculéenne et sa haute taille le distinguent ; dans l'ardeur du combat, il est trempé de sueur, il se refroidit et est pris d'un enrouement qui mettra longtemps à guérir. Après quoi Louis

apparaît sur le territoire de Bourges, où Aimon II, dit Vaire-Vache, s'est emparé du château de Germigny-sur-Aubois, appartenant à son neveu Archambaut de Bourbon. De la forteresse, Aimon et ses hommes se répandaient sur la contrée voisine qu'ils ravageaient. Les troupes du roi entourent la place. Aimon ne voit de salut que dans la pitié royale. « Il ne trouve d'autre recours, écrit Suger, que d'aller se jeter aux pieds du roi. Louis garda le château et emmena Aimon dans l'Ile-de-France, pour y être jugé par les seigneurs de sa Cour. » « Ainsi, dit Suger, le roi mit fin, à force de fatigue et d'argent, aux peines et à l'oppression qu'avaient eu à souffrir une foule de gens. Il prit ensuite l'habitude de faire souvent, et toujours avec la même clémence, des expéditions semblables. »

Tragique et grandiose fut le siège de Meung-sur-Loire (1103). Les troupes royales s'étaient rendues maîtresses des enceintes. Le donjon, où les défenseurs s'étaient réfugiés, était pressé par les flammes ; alors les assiégés, au nombre de soixante, se précipitèrent, à la suite de leur seigneur, du haut de la tour, sur le sol, où ceux d'entre eux qui ne se tuèrent pas dans la chute, furent percés par les lances ou les flèches des assiégeants.

La célèbre expédition contre le château du Puiset se place en 1111. Le château du Puiset en Beauce avait été élevé par la reine Constance pour la défense de la contrée. Les châtelains, qui s'y étaient installés n'avaient pas tardé à s'y comporter en maîtres. Hugue du Puiset désolait le pays et ses habitants, se conduisant en véritable bandit. « Il était beau, dit Orderic Vital, mais méchant. »

Suger lui applique le vers de Lucain :

Et docilis Sullam sceleris vicisse magistrum
(Jaloux de surpasser Sylla, maître ès crimes].

(*Pharsale*, liv. I, v. 326).

Il tua de ses propres mains le sénéchal Ansel de Garlande. Louis réunit à Melun un parlement où les doléances affluèrent contre le « loup dévorant » : ce sont les expressions de Suger. Le roi prit pour base d'opération le monastère de Toury en Beauce, près de Joinville, dont Suger était abbé. Et nous allons voir l'homme de religion s'y comporter en homme de guerre.

Sur l'ordre du roi, Suger introduit dans l'abbaye une nom-

breuse garnison, il y établit des entrepôts d'armes et de munitions. Et quand tout est préparé, le roi y vient avec ses gens. Hugue du Puiset refuse d'ouvrir les portes de son repaire. Siège en règle. Suger en donne une description malheureusement trop littéraire. Les assiégeants faisaient pleuvoir une grêle de projectiles sur ceux qui les pressaient de toutes parts. Pour remplacer leurs boucliers rompus, les hommes se couvraient d'ais, de planches, de ventaux ou de portes. Nous avions, écrit l'abbé de St-Denis, fait charger plusieurs charrettes d'une grande quantité de bois sec, mêlé de graisse et de sang coagulé, de manière à fournir un prompt aliment aux flammes et à brûler ces malheureux « voués au démon ». Ces chariots embrasés furent poussés contre le château. Mais celui-ci était formidablement défendu. Des cavaliers rapides parcouraient les chemins de ronde en frappant à mort ceux qui essayaient d'approcher. On désespérait d'enlever la place, quand on aperçoit un prêtre, tête nue, sans heaume pour se protéger le front, sans autre arme défensive qu'une misérable planche, qui gravit l'escarpement, parvient jusqu'à la palissade de la première enceinte, et, se cachant sous les abris qui étaient adaptés aux meurtrières, se met à en arracher les pieux. Voyant sa tentative lui réussir, il fait signe à ceux qui, hésitants, demeuraient dans la plaine. A son appel, une poignée d'assaillants se précipitent contre la palissade; elle est arrachée. Hugue et les principaux défenseurs de la place se réfugient dans le donjon où le fier baron ne tarda pas à capituler.

Le roi l'emprisonna dans la tour de Château-Landon ; il fit mettre en vente le mobilier et les richesses du Puiset, dont les tours et les courtines furent rasées jusqu'au sol, « ce qui remplit de joie, dit Orderic Vital, les paysans du voisinage et les voyageurs ».

En 1128, Hugue du Puiset partit pour la Terre Sainte, où il se conduisit en vaillant homme de guerre et fonda la dynastie glorieuse des comtes de Jaffa.

Et la tâche de Louis le Gros, sans cesse renaissante, était d'autant plus ardue que, par des subsides, le monarque anglais, Henri Ier Beauclerc, soutenait les barons révoltés.

De ces châteaux féodaux devenus « lieux d'offense », Louis le Gros prit ou acheta les uns, il se rendit favorables les propriétaires des autres. Philippe Ier avait fait de Gui de Montlhéry, dit le Rouge, comte de Rochefort, son sénéchal, fonctions où le nouveau

roi le maintint afin de s'assurer la tranquille possession de la tour de Montlhéry, ainsi que des castels de Rochefort et de Châteaufort. Louis avait été jusqu'à consentir à recevoir en mariage la fille de Gui le Rouge, quoiqu'elle ne fût pas encore nubile. A Ansel et à Guillaume de Garlande succéda, comme sénéchal, leur frère Étienne de Garlande, lequel exerça l'autorité la plus grande qui se fût encore trouvée entre les mains d'un officier royal, puisque, aux fonctions de sénéchal, il réunit celles de chancelier. « Quelle est ta puissance ! lui disait l'archevêque de Tours, et, sous ta main, quel amas de richesses ! Tu sièges le premier parmi les Palatins et disposes à ton plaisir du royaume tout entier. » Étienne de Garlande a laissé la réputation d'un homme adroit, habile à faire fructifier ses intérêts et ceux de sa famille, plutôt que celle d'un homme d'Etat. Il fut remplacé en 1127 par Suger, abbé de St-Denis. Orientation nouvelle de la Cour royale, et il est remarquable qu'elle se soit produite sous le gouvernement du plus guerrier de tous les rois. Les clercs vont prendre le pas sur les hommes d'armes. A la suite de Suger vont briller au premier rang des palatins, Goshuin, évêque de Soissons ; Geoffroi, évêque de Chartres ; Etienne, évêque de Paris ; Barthélémy, évêque de Laon ; Renaud, archevêque de Reims.

Suger, abbé de St-Denis, a été l'un des plus grands ministres que la France ait connus. Il était de basse extraction et de taille menue. « Petit de corps et petit de race », comme dit l'épitaphe composée pour lui par Simon Chèvre-d'or. Il était chauve. Ses yeux noirs et perçants brillaient dans un visage émacié. « Ce qu'on doit le plus admirer en lui, écrit son biographe, le moine Guillaume de St-Denis, c'est que la nature ait logé un cœur si ferme, si beau, si grand, dans un corps si chétif et si mince. »

Suger pratiquait le jeûne et les macérations ; son corps, si maigre, se réduisait encore au régime le plus austère ; mais il était d'humeur enjouée, voire badine, et plaçait la gaieté, comme le ferait François d'Assise, au nombre des meilleures vertus. En société, il goûtait de tous les mets et versait du vin dans sa coupe.

« Des grâces du ciel, écrit un contemporain, il en est une qui lui fut refusée : c'est, après avoir pris le gouvernement de St-Denis, la grâce de devenir plus gras qu'il ne l'avait été comme simple moine ; tandis que les autres, si maigres qu'on les ait vus par devant, ne tiennent pas plus tôt la crosse abbatiale qu'ils

se mettent à engraisser des joues et du ventre, voire du cœur. »

Sa cellule se composait d'une chambre étroite, nue et simple, dans le magnifique monastère que son activité diligente avait agrandi et décoré. Il y couchait sur de la paille recouverte, en lieu de toile, d'une laine grossière ; mais, pour que son austérité n'apparût pas, un tapis y était jeté durant le jour. Et, dans la cellule close, silencieuse, il restait longuement à étudier les auteurs sacrés et profanes. Il lui arrivait de réciter par cœur vingt et jusqu'à trente vers d'Horace, dit le moine Guillaume. Il avait en histoire des connaissances approfondies et pouvait dire avec précision les gestes des princes qui avaient gouverné la France.

Après ces heures de lecture et de méditation Suger, en de vives causeries, se plaisait à transmettre aux autres le fruit de son labeur. Car il était un causeur captivant et qui possédait l'art charmant du trait et de l'anecdote. « Il prolongeait parfois ses récits jusqu'au milieu de la nuit », dit Guillaume. Il avait une éloquence entraînante, le don de persuader ; il s'exprimait avec une aisance égale en français et en latin.

« J'ai vu quelquefois, écrit encore Guillaume, le roi des Français au milieu du cercle des personnes qui formaient le gouvernement, se tenir respectueusement debout devant ce grand homme assis sur un escabeau ; lui, leur dictait d'utiles préceptes comme à des inférieurs, et eux tous, suspendus à ses lèvres, écoutaient ses paroles avec la plus profonde attention. »

Suger complétait heureusement Louis VI. Le roi était un homme d'action, toujours prêt à hucher son énorme personne sur le dos d'un gros cheval ; avide des grands coups d'épée et des assauts à perdre haleine. Suger était l'homme des accords, des négociations, habile à former d'heureuses et harmonieuses dispositions. « Dès que le trouble se manifestait dans le royaume, écrit son biographe, et que des guerres éclataient, Suger apparaissait comme l'artisan de la concorde et le plus courageux entremetteur de la paix. »

Sous son impulsion, et avec la protection de Louis VI reconnaissant de l'éducation qu'il y avait reçue, l'abbaye de St-Denis brilla d'un éclat sans pareil. Par sa beauté et sa magnificence, elle devint véritablement l'abbaye royale, le centre radieux de l'histoire artistique au XII[e] siècle. Constructeurs et charpentiers, verriers et sculpteurs sur pierre y furent appelés de tous les coins de la France. On peut dire que, rebâti par les soins de

Suger, St-Denis a été le glorieux berceau du style gothique et en toutes ses manifestations, architecture, sculpture, peinture, art du vitrail et orfévrerie : d'où il s'est répandu sur l'Europe entière. Les verrières de St-Denis atteignirent du premier coup à la perfection, avec leurs médaillons circulaires groupés dans une bordure lumineuse, avec leurs fonds d'un bleu si beau, si pur, comparables à l'azur du ciel, où les personnages semblent respirer. Les plus précieux ont été saccagés par des mains imbéciles sous la Révolution, mais ce qui en reste représente encore la perfection de cet art merveilleux.

L'abbé de Cluny vint visiter l'admirable édifice. « Cet homme nous condamne tous, s'écria-t-il en parlant de Suger, il bâtit, non pour lui-même, comme nous le faisons, mais uniquement pour Dieu. »

L'austère abbé de Clairvaux, saint Bernard, critiqua cependant le faste dont Suger avait décoré les bâtiments qui l'entouraient, tout en restant lui-même simple dans sa vie, pauvre dans sa cellule. « Le monastère, dit-il, est rempli de chevaliers, il est ouvert aux femmes ; on y entend traiter d'affaires ; des querelles y éclatent ; certes, on y rend sans fraude à César ce qui est à César, mais y rend-on à Dieu ce qui est à Dieu ? »

Critique qui constitue, à nos yeux, un éloge éloquent : l'abbaye de St-Denis était devenue avec Suger, non seulement la demeure du moine, mais la vivante fourmilière qui grouillait autour du grand homme d'État.

Encore Suger paraît-il avoir été sensible à la réflexion de saint Bernard : il introduisit dans son abbaye des réformes qui la ramenèrent à une vie plus religieuse et à plus de simplicité.

« L'empereur Henri, dit Suger — il s'agit de l'empereur allemand Henri V — conservait depuis longtemps, au fond de son cœur, un vif ressentiment contre le seigneur Louis parce que, dans son royaume, à Reims, en plein concile, le seigneur Calixte (le Souverain Pontife) l'avait frappé, lui, Henri, d'anathème. Avant donc que ledit seigneur pape fût mort, cet empereur assembla une armée aussi nombreuse qu'il put, puis, par le conseil du monarque anglais Henri, dont il avait épousé la fille, et qui, de son côté, faisait la guerre au roi français, il feignit de marcher vers un autre point, mais projeta d'attaquer à l'improviste la cité de Reims. »

A cette nouvelle, Louis VI leva sur l'autel de St-Denis la bannière des comtes du Vexin. Ainsi, pensait-il, saint Denis, le patron des Gaules, combattrait parmi ses soldats. Et c'était une croyance répandue que le glorieux martyr ne manquait jamais de venir assister directement les Français, quand le sol de leur pays était envahi. Après avoir ainsi pris l'étendard vénéré, sur l'autel, Louis VI, à la tête de ses troupes, courut au-devant de l'ennemi.

La cérémonie est rapportée en termes identiques et par Suger et par un diplôme de Louis VI.

La célèbre oriflamme, car c'est d'elle qu'il s'agit, était donc originairement la bannière des comtes du Vexin, et c'est à ce titre que les rois de France venaient la prendre sur l'autel pour la porter dans les combats : en qualité de comtes du Vexin, les rois de France étaient vassaux ou avoués de St-Denis. La plus ancienne description de l'oriflamme date du règne de Philippe Auguste. Elle se trouve dans la *Philippide* de Guillaume le Breton : petite bannière composée d'un simple tissu de soie d'un rouge éclatant, frangé de vert, et attaché à une hampe en argent doré, bannière semblable à celles que l'on portait dans les processions religieuses.

Guillebert de Metz, qui la vit sur l'autel à St-Denis, en donne une description précise :

« Item le seul roy de France porte singulièrement l'oriflambe en bataille ; c'est assavoir un glaive tout doré, où est attachée une bannière vermeille, laquelle ils ont accoutumé de venir prendre et querre (chercher) en l'église de Mgr saint Denis, en grande solennité et dévotion... »

« L'oriflambe, dit encore Guillebert, est une bannière vermeille à cinq franges, bordées de houpes de vert (et non d'or fin, comme disent les chansons de geste) ; si doit estre portée plus haulte et par-dessus les bannières royaux. De ce me croy (on peut m'en croire), car j'en ay vu deux de mon temps sur l'autel des glorieux martirs, en chascune partie de l'autel une ; et estoient enhantées de deux petites hantes (hampes) d'argent doré, où pendoient à chascune une bannière vermeille, dont l'une estoit appelée la bannière de Charlemagne... »

De l'oriflamme on avait donc fait une réplique, de manière à avoir des pendants pour les deux côtés de l'autel, et aussi sans doute pour ne pas exposer trop souvent l'original aux périls des combats.

Une dernière particularité concernant l'oriflamme nous est donnée par les moines de St-Denis : « Et quand il (le roi) s'en part de l'église (de St-Denis où il a levé l'oriflamme), il s'en doit aller tout droit là où il meut, sans tourner ni de çà, ni de là, pour autre besogne » (*Grandes Chroniques*).

A l'appel de Louis le Gros contre l'empereur allemand, de toute part on accourut autour du roi (août 1124). Des adversaires de la dynastie, comme Thibaud de Chartres, s'empressèrent de s'équiper pour venir se ranger avec leurs hommes sous l'oriflamme rouge. Les Grands du royaume mirent leurs troupes en ordre de guerre sous les yeux du roi. La description qui suit est intéressante à noter. Elle est semblable à celles des armées en marche dans les chansons de geste, alors dans tout leur éclat. On croirait lire la fameuse description des « échelles » entre lesquelles Charlemagne divisa son armée à Roncevaux. La première échelle fut composée de ceux de Reims et de Châlons, 60 000 hommes, tant de pied que de cheval ; puis venaient ceux de Laon et de Soissons, en nombre égal ; la troisième échelle était formée par les Orléanais, par ceux d'Étampes, par les Parisiens auxquels se joignirent les troupes nombreuses de l'abbaye de St-Denis. « Avec eux, dit le roi, je combattrai, ils sont mes nourris et moi le leur. » Ainsi dans le *Roland* parle Charlemagne. Thibaud de Chartres et Hugue de Troyes conduisaient la quatrième division. Les Grandes chroniques ont ici une observation curieuse : le comte Thibaud « maintenait la guerre, allié au roi d'Angleterre contre le roi Louis, toutefois était-il venu, pour le besoin de royaume, contre les nations estrangères ». Pour les Français du XIIe siècle, l'empereur allemand était un étranger, mais non le roi d'Angleterre, prince français. La cinquième division était sous les ordres de Hugue le Pacifique, duc de Bourgogne, et de Guillaume, comte de Nevers. Le roi décida que cette division formerait l'avant-garde. L'excellent comte Raoul de Vermandois, cousin du roi, était arrivé avec les hommes de St-Quentin et du pays environnant. Il était fils de Hugue le Grand, frère de Philippe Ier. de Hugue le Grand qui, avec Suger, était le principal conseiller de Louis VI. Il formait une sixième division que Louis le Gros plaça à l'aile droite. Les habitants du Ponthieu, les Amiénois et les Beauvaisiens, septième division, formèrent l'aile gauche.

Le comte de Flandre, Charles le Bon, prévenu trop tard, n'avait

pu réunir que 10 000 combattants. Il en eût amené le triple s'il avait été mandé à temps. Cette huitième échelle forma l'arrière-garde.

Enfin le duc d'Aquitaine, Guillaume VII, le comte de Bretagne, Conan III, et Foulque le Jeune, le belliqueux comte d'Anjou, déployaient une ardeur d'autant plus grande que la distance à franchir, pour rejoindre le roi, ne leur avait pas permis, faute de temps, de réunir des contingents importants.

Et voici comment devisent ces chevaliers, en un vivant écho, semble-t-il encore, des chants épiques et plus particulièrement du *Roland* : « Marchons avec audace contre les ennemis ; qu'ils ne rentrent pas chez eux sans avoir été châtiés, eux qui ont osé menacer la France, la suzeraine des nations. Qu'ils expient leur arrogance, non chez nous, mais sur leurs terres, ces terres qui sont soumises de droit à l'autorité des Français qui y ont si souvent dominé ».

A la vue d'une pareille armée, et qui lui sembla comme surgie du sol, l'empereur allemand s'arrêta épouvanté : il tourna les talons quand et ses hommes. « A la nouvelle de sa retraite, ajoute Suger, il ne fallut rien moins que les prières des archevêques, des évêques et des hommes recommandables par leur piété, pour empêcher les Français d'aller porter la dévastation dans les États de ce prince. »

Et le grand ministre ajoute avec raison que cette victoire pacifique fut plus importante encore que si l'on eût triomphé sur le champ de bataille. D'autant que, à ce moment même, Amauri de Montfort, à la tête des contingents du Vexin, repoussait les Anglais sur la frontière normande. Ces événements de l'année 1124 ont laissé dans notre histoire un moindre retentissement que la victoire remportée quatre-vingt-dix ans plus tard par Philippe Auguste à Bouvines : ils ne sont pas moins glorieux.

Suger conclut en un beau mouvement patriotique :

« Ni dans les temps modernes, ni dans les temps anciens, la France n'a rien fait de plus brillant et n'a montré plus glorieusement jusqu'où va l'éclat de sa puissance quand ses forces sont rassemblées, que dans ce moment où elle triompha simultanément de l'empereur allemand et du roi d'Angleterre. »

Deux années plus tard Louis VI terminait la guerre d'Auvergne.

Elle avait commencé en 1122. Le comte d'Auvergne, Guillaume VI, persécutait l'évêque de Clermont, Aimeri, et ses gens.

Une première campagne avait été marquée de brillants succès. Louis VI réunit, en 1126, des troupes plus nombreuses.

« Déjà le roi était devenu très gros, dit Suger. Il avait peine à porter la masse épaisse de son corps. Tout autre, quelque pauvre qu'il eût été, n'aurait ni voulu ni pu, avec une telle incommodité physique, s'exposer au danger de monter à cheval ; mais lui, contrairement au conseil de ses amis, n'écoutait que son admirable courage, bravait les chaleurs accablantes des mois de juin et d'août que supportaient avec peine les plus jeunes chevaliers : il se moquait de ceux qui ne pouvaient s'accommoder des chaleurs, quoique souvent il fût contraint, parmi les passages étroits des marais, de se faire soutenir par les siens. »

Louis mit le siège devant Montferrand où s'étaient réfugiés les hommes du comte d'Auvergne. Il mena le siège avec vigueur. Il faisait couper une main aux partisans du comte d'Auvergne qu'il parvenait à saisir et les faisait ramener sous les murs de la place « afin qu'ils montrassent à leurs camarades leur main coupée portée dans celle qui restait ». Alors parut sur les hauteurs Guillaume duc d'Aquitaine, à la tête de troupes nombreuses. Il venait porter secours au comte d'Auvergne, son vassal. Mais, comme l'avait fait l'empereur d'Allemagne, il s'arrêta, impressionné par l'aspect imposant qu'offrait l'armée royale. Et il envoya un message au roi, message dont le texte nous a été conservé :

« Que la grandeur de la Majesté royale ne dédaigne point d'accepter l'hommage et le service du duc d'Aquitaine ni de lui conserver ses droits. La justice exige qu'il te fasse son service, mais elle veut aussi que tu lui sois un suzerain équitable. Le comte d'Auvergne tient de moi l'Auvergne, comme je la tiens de toi ». En conséquence le duc d'Aquitaine proposait de soumettre le différend entre le comte d'Auvergne et l'évêque de Clermont au jugement de la Cour royale. En garantie de bonne foi, il offrait des otages. Propositions que Louis VI accepta après en avoir délibéré avec ses fidèles.

Nous venons de parler avec quelques détails de plusieurs des points sur lesquels Louis le Gros porta son énergique activité.

Faits qui se répétaient du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest. C'est la lance au poing, sur son robuste cheval de guerre, en ses incessantes chevauchées, que le grand prince mérita le surnom, relevé par le ménestrel de Reims au XIII[e] siècle, de « Louis le Justicier », vigilant à défendre le peuple que les hobereaux

dépouillaient, à protéger les marchands qui sillonnaient le territoire, les religieux troublés dans leurs utiles travaux.

Cependant la guerre contre le roi d'Angleterre venait de se rallumer pour la troisième fois. S'y mêlaient des complications dans les provinces du Nord. Le comté de Flandre relevait de la couronne de France. Le 2 mars 1127, le comte de Flandre, Charles de Danemark, dit Charles le Bon, avait été assassiné par quelques chevaliers du pays, qu'inspirait Guillaume d'Ypres. Voilà tout aussitôt le roi Louis, heaume en tête, à cheval, impatient de punir les meurtriers. Et tout d'abord, à Arras, il fait procéder, par les principaux personnages du pays, à l'élection d'un nouveau comte. Nombreux étaient les prétendants. Parmi eux, Thierri d'Alsace, Guillaume d'Ypres, Baudoin IV comte de Hainaut. Sous l'influence de Louis le Gros, on élut Guillaume Cliton, fils du duc de Normandie Robert Courte-Heuse, que Henri Beauclerc avait dépouillé de son duché. Cliton était dévoué au roi, de qui il avait épousé la belle-sœur, Jeanne de Montferrat. Puis le roi pénètre en Flandre, où il scelle des chartes et se conduit en souverain. Les meurtriers de Charles le Bon sont assiégés dans la tour de l'église de Bruges, d'où, menacés par les flammes, ils se précipitent du sommet sur le sol. Les plus coupables, Bouchard et Bertold, subirent d'affreux supplices. Bouchard fut lié à une roue où les corbeaux le dévorèrent ; Bertold fut mangé vivant par un chien avec lequel on l'avait attaché au sommet d'une perche. Louis revint en France. Mais Cliton n'était pas l'homme politique qui convenait aux circonstances.

Déjà les villes flamandes étaient devenues fortes et puissantes. Le nouveau comte de Flandre en méconnut les intérêts, en méprisa les « franchises ». Thierri d'Alsace fut appelé par les mécontents. L'action de Louis le Gros se trouvait entravée par sa lutte contre le roi d'Angleterre. Il demande aux bourgeois de Flandre de lui envoyer huit des leurs pour régler, d'accord avec eux, leur différend avec Guillaume Cliton. La réponse des bourgeois fut insolente : « Que le roi de France se mêle de ses affaires ! » Louis VI fit jeter l'interdit sur les églises de la Flandre par l'évêque de Tournai, il fit excommunier Thierri d'Alsace par l'archevêque de Reims. Il s'avança même à la tête d'une armée jusqu'à Lille, où Thierri s'était enfermé et dont il commença le siège. Mais Guillaume Cliton, blessé au siège d'Alost, renonça à la lutte et se fit moine. Thierri n'avait plus de concurrent.

Esquisse, dont les détails se préciseront sous Philippe le Bel.

Le roi d'Angleterre, Henri Ier Beauclerc, était à la fois un homme de guerre et un homme d'État éprouvé ; prince de grande sagesse, dit Suger, et dont la force de pensée et de corps était également digne d'admiration.

Nous ne savons si Suger admirait pareillement sa fourberie, sa cruauté et son avarice. Il était le plus jeune des fils de Guillaume le Conquérant Nous ne nous arrêterons pas aux détails de la lutte qu'il soutint contre Louis le Gros, presque sans interruption pendant vingt-cinq ans.

Ce qui caractérise les combats à une époque où la chevalerie atteint son apogée, est le petit nombre de morts qu'ils occasionnent. A la bataille des Andelys, par exemple (20 août 1119), et qui fut très ardente, sur 900 chevaliers engagés, 3 seulement furent tués. « Ils étaient vêtus de fer. Par crainte de Dieu, par chevalerie, on cherchait à faire des prisonniers plutôt qu'à tuer. Des guerriers chrétiens n'ont pas soif de répandre le sang » (Orderic Vital).

La guerre était née d'un conflit pour la possession du château de Gisors, dont l'importance stratégique était considérable.

Aux ressources immenses dont il disposait, Henri Beauclerc ajoutait l'actif concours de son neveu, Thibaud IV de Blois. De son côté, Louis le Gros s'efforçait de soulever contre le prince anglais, la féodalité normande. Quand, le 25 novembre 1120, le fils du roi d'Angleterre eut péri dans le naufrage de la *Blanche Nef* — une partie de plaisir confiée à un équipage ivre — Louis le Gros remit en vigueur les prétentions de Guillaume Cliton, fils de Robert Courte-Heuse, sur le duché de Normandie. Le roi d'Angleterre maria à cet instant l'unique enfant qui lui restait, sa fille Mathilde, à Geoffroi le Bel, héritier du comté d'Anjou (1127). Les fondements, sur lesquels ne devait pas tarder à s'édifier le menaçant empire des Plantagenêts, étaient posés. La lutte, interrompue par de courtes trêves, ne devait prendre fin qu'en 1135, à la mort du monarque anglais. Comme il ne laissait pas de fils, des compétitions violentes se produisirent pour sa succession et les conflits armés qu'elles firent naître au sein du royaume anglo-normand donnèrent un moment de répit à la monarchie capétienne.

On lira avec surprise qu'un prince doué comme Louis le Gros de toutes les qualités qui font un grand roi, énergie, activité, force de caractère, dévouement au peuple, claire intelligence de ses besoins, et qui, dans l'accomplissement de sa tâche, n'eut pas un

moment de défaillance, ait songé à abdiquer pour se faire moine en l'abbaye de St-Denis. Le sentiment des devoirs qu'il avait encore à remplir sur le trône, l'en empêcha.

Sur les dernières années de sa vie, il souffrait beaucoup de son extrême corpulence, qui non seulement embarrassait ses mouvements, mais lui infligeait la goutte et autres misères. Il avait gagné de l'expérience et se sentait bien à la hauteur de son métier de roi. Ah ! si avec les connaissances qu'il avait acquises, il avait pu retrouver l'agilité et la vigueur de la jeunesse ! « Las ! disait-il, comme nous sommes de frêle nature et chétive, qui oncques ne peut savoir et pouvoir tout ensemble ! »

« Déjà depuis quelque temps, écrit Suger, le seigneur Louis, affaibli par sa corpulence et par les fatigues continuelles de ses travaux guerriers, perdait les forces de son corps et non celles de son âme... Quoique sexagénaire, il était d'une telle science et d'une telle habileté que, si l'incommodité continuelle de la graisse qui surchargeait son corps ne s'y fût opposée, il aurait encore partout écrasé ses ennemis, par sa supériorité... Quoique accablé par son pesant embonpoint, il résista si fermement au roi d'Angleterre, au comte Thibaud et à tous ses ennemis, que ceux qui étaient témoins de ses belles actions, ou les entendaient raconter, célébraient hautement la noblesse de son âme et déploraient la faiblesse de son corps. Epuisé par sa maladie, et pouvant à peine se soutenir par suite d'une blessure à la jambe, il marcha contre le comte Thibaud, brûla Bonneval, à l'exception d'un couvent de moines qu'il épargna... »

Sa dernière expédition en 1137, fut dirigée contre le château de St-Brisson sur Loire, près de Gien. Le seigneur du lieu détroussait les marchands. Louis l'obligea à capituler et livra son château aux flammes. Il revenait d'accomplir cet acte de justice quand il fut pris, à Châteauneuf-sur-Loire, d'une violente dysenterie. Il n'acceptait les remèdes des médecins qu'avec impatience. Il admettait tout le monde auprès de son lit ; entrait dans sa chambre qui voulait; à tous il faisait bon visage. Il profita d'un moment d'amélioration pour se faire transporter jusqu'à Melun. La nouvelle de sa maladie s'était répandue, et, de toute part, ce fut un immense concours de gens de toutes classes. « Les peuples dévoués auxquels il avait conservé la paix, dit Suger, abandonnaient les châteaux, les bourgs, les charrues, pour accourir sur les chemins au-devant de lui : ils recommandaient sa personne au Seigneur. »

Louis VI entendit sonner sa dernière heure. Il ordonna d'étendre un tapis dans la chambre où il gisait et d'y répandre des cendres de manière à ce qu'elles y dessinassent une croix. Il s'y fit placer, les bras étendus, dans la grise poussière et, la face tournée vers le ciel, Louis le Justicier rendit à Dieu sa grande âme, le 1[er] août 1137, à l'âge de 56 ans.

SOURCES. Suger. *Vie de Louis le Gros,* éd. Molinier, 1887. — Le moine Guillaume. *Vie de Suger.* Hist. de la Fr. (D. Bouquet), XII, 102-15. — Orderic Vital. *Hist. ecclésiasticæ libri XII,* éd. Le Prévost, 1838-55, 5 vol. — Galbert de Bruges. *Vie et meurtre de Charles le Bon* (1127-28), éd. Pirenne, 1891.

TRAVAUX DES HISTORIENS. Ach. Luchaire. *Louis VI le Gros, Annales de sa vie et de son règne,* 1890. — Thompson. *The developpement of the french monarchy under Louis VI le Gros.* 1895. — Cartellieri. *Abt Suger von Saint-Denis.* 1898. — Ach. Luchaire. *Les Premiers Capétiens,* dans *Hist. de France,* dir. Lavisse, II[e], 1901. — L. Halphen. *Le Comté d'Anjou au XI[e] siècle.,* 1906.

CHAPITRE VII

LES COMMUNES

Le patriciat urbain. La révolution communale a été dirigée dans les villes par le patriciat qui revendiquait la plénitude de ses droits seigneuriaux. Les troubles du Mans en 1069. La commune du Mans, assassinat de l'évêque Gaudry (1111-1114). Les chartes de commune : elles font de la communauté urbaine une personnalité féodale. Après la proclamation des communes, les familles patriciennes sont maîtresses des villes. Leurs rivalités. Les communes rurales. La commune de Lorris.

On a appelé Louis le Gros « le père des Communes », et sans doute à cause de ce qu'en a écrit Orderic Vital : « Louis, pour réprimer la tyrannie et les brigandages des hobereaux séditieux, demanda, dans la France entière, l'assistance des évêques : alors la commune populaire fut établie afin que, conduite par ses prêtres, elle menât ses bannières à l'aide du roi dans les sièges et les combats. »

Le passage suivant de l'abbé Suger montre le rôle de Louis le Gros dans la révolution communale, dont elle indique le caractère :

« Louis retourna vers Amiens (1115) et mit le siège devant la tour de cette ville qu'occupait un certain Adam, cruel tyran qui désolait le voisinage par ses déprédations. »

Il s'agit d'une tour fameuse qui dominait Amiens et s'appelait le Châtillon. Adam y résidait au nom d'Enguerran de Boves, seigneur de Coucy et comte d'Amiens.

« Ayant tenu cette tour étroitement assiégée, pendant près de deux ans (1116-1117), le seigneur Louis contraignit enfin ceux qui la défendaient à se rendre à discrétion ; après s'en être emparé, il la détruisit de fond en comble, par quoi il rétablit une douce paix dans le pays ; enfin il dépouilla pour toujours le susdit tyran et les siens de toute autorité sur Amiens. »

Voyons d'autre part la ville de Beauvais. Un seigneur, Lancelin II de Bulles, comte de Dammartin, était parvenu à usurper certains droits que Suger appelle « Conductus Belvacensis », droits de tonlieu, autrement dits de guidage ou de péage. Ces droits, plus rien ne les justifiait. Louis VI contraignit Lancelin à y renoncer.

Ces faits révèlent les causes du mouvement communal qui commence à se dessiner sur la fin du XIe siècle et se développe le siècle suivant. Nous avons vu comment les seigneurs féodaux avaient présidé à la formation des villes. Dans l'origine, ils leur avaient rendu des services tels que, sans eux, les villes n'auraient pas pu se constituer. En armes du matin au soir, ils assuraient la tranquillité du travail urbain, ils assuraient le transit sur le territoire soumis à leur suzeraineté. En retour, ils percevaient légitimement des droits de tonlieu, de péage, des droits sur le vin ou sur les denrées vendues dans les villes ; ils y établissaient des fours et des moulins banaux, où les habitants étaient tenus de venir, bourse déliée, moudre leur grain et cuire leurs miches ; ils y exerçaient un droit de banvin, qui leur donnait le privilège, vendanges faites, de mettre en vente avant tout autre le produit de leur récolte ; ils jouissaient dans la ville d'un droit de gîte pour eux et pour leurs gens. On sait l'infinie variété et la multiplicité des droits féodaux.

Dans leur origine ces droits étaient donc justifiés. Les villes peu importantes, agglomérations agricoles entourées d'un mur ou d'une palissade, avaient besoin de la protection d'un seigneur ; au reste, à l'origine, ces redevances, vu le peu d'importance de la localité, ne représentaient qu'une médiocre contribution. Mais qu'advint-il ? En vertu même des progrès réalisés, et en grande partie grâce au seigneur, sa protection devint inutile : elle devint inutile par suite de la paix et de l'ordre qui s'établissait dans le royaume, et à cause de l'importance même, partant de la puissance, que la ville en était venue à acquérir. En second lieu, ces contributions, modérées dans l'origine, alors qu'elles étaient perçues dans une modeste petite localité, devinrent énormes et excessives quand, progressivement, elles se trouvèrent versées par une cité opulente et populeuse.

Un exemple : le comte de Blois reçoit sous sa protection les habitants de Seris moyennant une rente annuelle de deux setiers d'avoine par maison. Voilà qui va bien tant que Seris reste un

petit patelin et qui ne peut se passer de la main puissante du comte de Blois ; mais supposez que la ville, comme il advint pour beaucoup d'autres, se transforme en une localité riche, peuplée et puissante et que la protection du noble comte perde toute raison d'être : la redevance tirée de chaque maison apparaîtra comme un intolérable abus.

Les droits perçus sur l'entrée du vin aux portes d'une bourgade de sept ou huit cents âmes sont peu de chose ; quels revenus ne représentent-ils pas, s'il s'agit d'une ville de 70 000 ou 80 000 habitants !

De plus, à mesure que le commerce s'était développé, ces droits de transit, ces tonlieux et ces péages étaient devenus de plus en plus vexatoires. Le propriétaire d'un sac de laine — et nous citons encore ce trait à titre d'exemple — après avoir versé un droit d'issue à la sortie d'Angleterre, et un droit d'entrée en débarquant à Damme en Flandre, avait encore, pour franchir l'Escaut et la Scarpe, depuis Rupelmonde jusqu'à Douai, à acquitter dix-sept péages. Comme il vient d'être dit ces péages étaient légitimement perçus par les seigneurs féodaux au temps où ils assuraient le transit dans l'étendue de leurs « justices » ; au temps où le baron, sur le territoire duquel un marchand avait été dévalisé, était tenu de l'en indemniser comme responsable du dommage occasionné, sa vigilance s'étant trouvée en défaut ; au temps enfin où le seigneur devait veiller à l'entretien des routes et des ponts ; mais on imagine l'irritation des bourgeois à une époque où, d'une part, ces services sont devenus inutiles, ou bien ne sont plus rendus, et où, d'autre part, les redevances représentent dans leur ensemble une somme qui, par suite du développement du commerce, a plus que déculpé.

Ajoutez que les seigneurs suzerains des villes continuent d'y exercer leurs droits de justice : et la justice constituait, au moyen âge, le gouvernement. Au siècle précédent, les seigneurs étaient seuls capables d'un rôle de justiciers ; mais voici que, dans les villes riches et prospères et où l'élite est cultivée, les patriciens réclament ce droit de justice pour eux-mêmes ; et avec d'autant plus d'insistance qu'il serait le naturel complément de l'autorité que ces patriciens exercent sur leurs clients. Mais les seigneurs, en possession de leurs privilèges, entendent les conserver. Les bourgeois, pour qui ces privilèges sont devenus onéreux et vexatoires, et aux yeux desquels ils ne sont plus justifiés,

désirent ou s'en affranchir ou se les approprier. Telle est l'origine du mouvement communal.

La révolution communale, que l'on voit poindre en France sur la fin du XIe siècle, a été la lutte, dans les villes, du patriciat soutenu par sa clientèle, contre les suzerains féodaux soutenus par leurs vassaux.

A cette époque, les patriciens sont quand et quand marchands et hommes d'armes ; comme les barons féodaux, leurs contemporains, sont hommes d'armes et agriculteurs. Les patriciens sont en guerre constante, non seulement contre leurs propres seigneurs, mais contre les hobereaux du voisinage. Les comtes de Ponthieu donnent des chartes de franchise aux habitants d'Abbeville et de Doullens « pour les soustraire aux dommages et aux vexations qu'ils ne cessent d'éprouver de la part des seigneurs du pays ».

Et ne voyons pas là un mouvement démocratique. Un patriciat s'est formé dans les villes ; il s'y est formé féodalement, nous voulons dire par la puissance du patronat, de la même façon que la féodalité rurale. Mais, par suite du développement de l'industrie, les clients sont des artisans, au lieu d'être des laboureurs; encore dans nombre de villes, qui ont conservé leur caractère agricole, les clients des patriciens sont-ils en grand nombre des travailleurs qui vivent de la culture de la terre et particulièrement de la culture maraîchère, et de l'élevage du bétail. En lisant l'histoire de la révolution communale à Laon, on rencontre les bonnes gens de la campagne qui viennent, le samedi, s'approvisionner en ville de légumes.

La révolution communale a donc été l'œuvre des patriciens. Ceux-ci sont au reste très semblables, comme il vient d'être dit, aux seigneurs féodaux. Les enfants des uns s'unissent avec ceux des autres par les liens du mariage ; les familles des uns et des autres s'appellent des lignages ; les patriciens ont eux aussi des sceaux, des armoiries, une enseigne, un gonfanon ; ils habitent dans des demeures fortifiées que domine une tour crénelée ; ils sont d'humeur belliqueuse. Les patriciens vont au combat entourés de leurs clients, comme les barons escortés de leurs vassaux. Il est vrai que la plupart d'entre eux font du commerce ; ceux-ci sont des « navigateurs », ceux-là des drapiers, d'autres des changeurs ; mais, pour vivre du travail de leurs commis ou de leurs ouvriers, ils ne se croient pas moins haut placés dans la hiérarchie sociale que le voisin qui vit du travail de ses paysans. Dans toutes les

villes ce sont les bourgeois les plus riches qui vont diriger la révolution communale, et les historiens ont pu faire remarquer que ce sont les villes où l'aristocratie l'avait emporté le plus complètement qui parvinrent à conquérir la plus grande somme d'indépendance.

Les représentants de ces familles patriciennes étaient groupés en hanses, en guildes, en confréries, pour les besoins de leur industrie ou de leur commerce. Partout où le mouvement communal triomphera, ces hanses ou guildes, non seulement s'empareront du gouvernement de la commune, mais constitueront la commune elle-même. Caractéristique à ce point de vue est la charte de commune concédée en 1127 par le comte de Flandre à la ville de St-Omer. On n'y trouve guère que des privilèges commerciaux : constitution destinée à des marchands et où il est dit que les franchises en sont exclusivement concédées à ceux qui font partie de la guilde. Il en va de même pour la *Charité* d'Arras, pour celle de Valenciennes, pour l'*Amitié* de Lille. Ce sont les noms, par lesquels, en ces localités, fut désignée la charte de commune.

Non moins significatives sont les expressions dont se servira, en 1213, le synode ecclésiastique de Paris, quand il dénoncera ces « synagogues » que des *usuriers* et des *exacteurs* — les chefs riches de la bourgeoisie marchande — ont constituées en France sous le nom de « communes ».

Les lieux où se réunirent les premiers échevins ou magistrats communaux, sont les halles marchandes, c'est-à-dire les lieux où les marchands discutaient leurs affaires, ce que nous appellerions les bourses de commerce ; ou bien c'est la halle aux draps dans les villes où la hanse est formée de drapiers. La plupart des grandes cités y ont eu leur premier hôtel de ville, notamment Beauvais, Ypres, Arras, Paris.

Les villes françaises où les patriciens parvinrent à s'affranchir le plus tôt de la domination seigneuriale, en s'organisant en « commune », ont été Cambrai (alors en terre d'Empire), le Mans, St-Quentin (antérieurement à 1077), Beauvais, avant 1099, puis Arras, Noyon (vers 1108), Mantes en 1110, Valenciennes en 1114, Amiens en 1116-1117 ; Corbie vers 1120, Soissons en 1126, Bruges, Lille, St-Omer vers 1127, et Gand peu après. Dans les villes du Midi, le mouvement se produisit plus tard, à Montpellier en 1142, à Béziers en 1167, à Toulouse en 1188, à Nîmes en 1207 seulement.

Les troubles du Mans, en 1069, apparaissent comme un prodrome. Le seigneur de la ville, Guillaume le Conquérant, était retenu en Angleterre : circonstance favorable. Et, pour s'affranchir de son autorité, il se forma une association où tout le monde entra, les patriciens et leurs clients, l'évêque et son clergé, et les chevaliers mêmes qui étaient établis à demeure dans la ville. Et tout aussitôt l'esprit de l'association urbaine se manifesta. On partit en guerre, bannière, évêque et clergé en tête, contre les barons féodaux de la région. Les bourgeois livrèrent plusieurs de leurs « fertés » aux flammes, puis ils coururent « avec une ardeur furibonde » mettre le siège devant le château d'Hugue de Sillé, un des principaux seigneurs du pays; mais le donjon résista et les Manceaux se retournèrent contre le château de Geoffroi du Maine, dont ils s'emparèrent et qu'ils détruisirent de fond en comble. A vrai dire, cette belle vaillance s'apaisa au retour du Conquérant et les Manceaux processionnèrent humblement à sa rencontre pour lui remettre les clés de leur cité.

L'établissement de la commune de Laon prit un caractère particulièrement dramatique.

La ville avait été la capitale des Carolingiens, qui y vivaient avec une partie de leur noblesse, cité construite sur une montagne — le Mont Loon des chansons de geste, — rendue inaccessible par des travaux de défense qu'entouraient de toutes parts des vignes et des haies vives. A la suite du long séjour qu'y avaient fait les princes carolingiens, la noblesse féodale vivait encore à Laon, sur la fin du XIe siècle, proportionnellement plus nombreuse que dans les autres villes. Entre ces chevaliers et les paysans, leurs vassaux, les rapports étaient fréquents. La ville était sous la suzeraineté de l'évêque, qui tenait à Laon cour de justice et y percevait les droits féodaux. On trouvait donc à Laon, sur la fin du XIe siècle, trois catégories de personnes : 1° l'évêque, seigneur ecclésiastique et seigneur féodal, avec ses clercs et sa *familia*, ses serviteurs et ses hommes d'armes; 2° les seigneurs féodaux, c'est-à-dire les chevaliers établis à demeure, avec quelques-uns de leurs vassaux et leurs écuyers; 3° les bourgeois et leurs mesnies. L'industrie était peu développée et ces citadins étaient pour la plupart des maraîchers.

Sur cette fin du XIe siècle, l'évêque de Laon, un nommé Gaudry, était un singulier personnage. Il n'était pas prêtre mais simple sous-diacre, d'une ignorance grossière, sauf en matière de guerre

et de chasse. Il avait conquis la faveur de Henri Ier, roi d'Angleterre, à la bataille de Tinchebray (28 septembre 1106), où il avait fait prisonnier Robert Courte-Heuse, frère de Henri Ier, et l'avait livré entre les mains du roi. Sur quoi Henri le fit son référendaire, puis évêque de Laon. On le voyait vêtu de la chape et de la mitre; mais plus souvent du heaume et du haubert. Il se faisait suivre d'un nègre qui lui servait de bourreau. Il avait fait assassiner le châtelain Gérard de Quierzy en pleine église. Guibert de Nogent et Orderic Vital ont tracé de l'évêque Gaudry le même portrait.

Au palais épiscopal, étaient rangés les vases remplis de l'or qu'il avait tiré du monarque anglais et, en plus grande quantité, de ses sujets de Laon,

Au reste, lesdits sujets eux-mêmes n'étaient pas d'humeur paisible. On a vu comment, son œuvre d'organisation terminée, une partie de la noblesse féodale était devenue pillarde. Ces mœurs se retrouvaient parmi les chevaliers demeurés à Laon, et se communiquaient à leurs concitoyens, les bourgeois. Ainsi la ville s'était transformée en une manière de coupe-gorge. Les nobles se jetaient la nuit sur les bourgeois, les menaçaient de mort, les mettaient à rançon; par contre-partie, les bourgeois s'emparaient des paysans dont les nobles étaient suzerains et les dépouillaient avec une égale brutalité.

Le roi lui-même n'était pas à l'abri des entreprises de nos citadins. Il lui arrivait de prendre gîte à Laon avec sa « maison ». On voyait ses chevaux menés à l'abreuvoir, par les rues de la ville, de grand matin ou le soir à la brune; et nos bourgeois de les guetter au passage et de s'en emparer après avoir rossé les palefreniers.

On imagine l'effervescence que produisit dans un pareil milieu l'annonce des chartes de commune obtenues par les habitants de St-Quentin et de Noyon. L'évêque Gaudry étant parti pour l'Angleterre, les bourgeois de Laon tirèrent du clergé et des nobles de la ville l'autorisation de s'unir en commune à leur tour.

Il faut réimprimer ici, une fois de plus, le célèbre passage de Guibert de Nogent: « Le clergé, l'archidiacre et les grands (les chevaliers), voyant comment les choses allaient, dans leur désir de se procurer de l'argent, offrirent au peuple de lui donner, moyennant finance, la faculté de former une commune. Or, voici ce qu'on entendait par ce nom exécrable et nouveau: « Tous les « habitants redevables par tête d'un certain cens, devaient acquitter

« une seule fois dans l'année envers leurs seigneurs les obligations « ordinaires de la servitude, et se racheter par une amende légale- « ment fixée s'ils tombaient dans quelque faute contraire aux lois. » A cette condition, ils étaient entièrement exemptés de toutes les autres charges et redevances qu'on a coutume d'imposer aux serfs. Les hommes du peuple, saisissant cette occasion de se racheter d'une foule de vexations, donnèrent des monceaux d'argent à ces avares, dont les mains semblaient des gouffres qu'il fallait combler. Ceux-ci, rendus plus traitables par cette pluie d'or, promirent aux gens du peuple, sous la foi des serments, de tenir exactement les conventions faites à cet égard. »

On se demande si le mot « exécrable », qui se trouve au début de cette page si célèbre, n'est pas une interpolation : car le sens en est contraire au contexte, contraire surtout à l'esprit qui anime l'œuvre de Guibert de Nogent.

Mais voici Gaudry qui revient d'Angleterre : on imagine sa fureur ; elle éclate, puis elle s'apaise quand les bourgeois lui ont, à lui aussi, versé de l'argent. Et Louis VI également, moyennant finance, reconnaît la nouvelle commune (1111) ; mais, dès l'année suivante, sous la pression exercée par l'évêque, le roi revient sur sa décision et la commune de Laon est supprimée (1112). Ce fut l'origine de la révolution. Les rues de Laon retentissent des cris : « Commune ! commune ! » ; et comme Guibert de Nogent avertit Gaudry du danger qu'il court en résistant plus longtemps aux bourgeois :

« Bon ! dit l'évêque, que peuvent-ils ? Si Jean, mon nègre, tirait le plus redoutable d'entre eux par le nez, oserait-il seulement grogner ? »

« La violation des traités qui avaient constitué la commune de Laon, écrit Guibert de Nogent, remplit le cœur des bourgeois de stupeur et de rage. Ils cessèrent de s'occuper de leur métier : les savetiers et les cordonniers fermèrent leurs boutiques, les aubergistes et les cabaretiers n'étalèrent aucune marchandise ». Grève générale.

Loin de se laisser intimider, l'évêque et les chevaliers exigèrent des habitants une nouvelle contribution, destinée à détruire la commune et qui s'élevait à un chiffre égal à la somme qu'ils avaient payée pour l'établir.

Le vendredi saint, des bandes armées d'épées et d'épieux, de cognées et de haches, d'arcs et de guisarmes, parcourent les rues,

convergent vers le palais épiscopal, en égorgent les défenseurs. Au bruit, l'évêque Gaudry court se réfugier dans la cave, où il se blottit au fond d'un tonneau. Il en est tiré par les cheveux. Aux ricanements des bourgeois exaspérés, un serf lui fend le crâne à coups de hache. Sur le sol gras de la cave, son sang mêle sa pourpre onctueuse à celle des tonneaux défoncés. Les massacres se multiplient Les demeures des clercs et des nobles sont pillées, livrées aux flammes. La cathédrale est incendiée; l'immense toiture s'en effondre avec fracas sur les reliquaires et les chandeliers d'argent. Les adversaires des bourgeois prennent la fuite, sous divers déguisements. On les voyait, hommes et femmes, se sauver, dévalant la côte et trébuchant parmi les vignes dont la ville était entourée. Le cadavre de l'évêque, dépouillé de ses vêtements, fut traîné sur la place, où il demeura jusqu'au lendemain, nu, souillé, pitoyable, en butte aux pires outrages; alors seulement les bourgeois permirent de l'enterrer.

Le mouvement s'étendit. Les bourgeois de Laon obtinrent l'appui de Thomas de Marle, châtelain de Crécy-sur-Serre et de Nouvion l'Abbesse, un des plus redoutables bandits féodaux du temps.

Il était fils d'Enguerran de Boves. Sa jeunesse s'était passée à détrousser les pèlerins, par quoi il avait commencé son énorme fortune. Puis, après des années d'orgie et de débauches, il s'était installé dans son donjon, en brigand déclaré. Il faisait régner la terreur sur le pays environnant, continuant de voler pour s'enrichir davantage, continuant de tuer et de torturer pour se distraire : « Il suspendait ses captifs en l'air, écrit Guibert, les accrochant de sa propre main par les organes les plus délicats, qui, cédant au poids du corps, étaient arrachés et, par le trou béant, coulaient les intestins; il les pendait par les pouces et leur chargeait les épaules d'une grosse pierre pour ajouter à leur poids; il les frappait jusqu'à la mort de coups de bâtons et leur brisait les os. »

On ne pouvait compter le nombre de victimes qu'il avait laissées pourrir au fond de ses cachots. Il brûlait les pieds à ses captifs à petit feu, et quand ils ne pouvaient plus marcher, tant ils avaient été torturés, il leur tranchait les pieds : puisque aussi bien, disait-il, ils ne pouvaient plus s'en servir.

« Un jour il enfonça sa lame dans la bouche d'un malheureux si profondément que le fer perça les intestins ». Les bourgeois

de Laon avaient là un utile auxiliaire. Mais le roi intervint et envoya des troupes contre les insurgés. Les bourgeois s'enfuirent, tandis que les nobles et les clercs revenaient entre les murs de Laon. « Maintenant les grands échappés au massacre, dit Guibert, enlevèrent des maisons des fugitifs toutes les subsistances, tous les meubles et jusques aux gonds et aux verroux ». Les paysans de la banlieue suivant le parti de leurs seigneurs, c'est-à-dire des nobles établis dans Laon, envahissent la ville prise et, durant plusieurs jours, pillent et démolissent. La commune disparut donc (1114); on pouvait croire que c'était pour toujours : mais, dès l'année 1128, sous le nom d'*institution de paix*, les habitants de Laon obtenaient leur charte commune.

Qu'était-ce en réalité que la proclamation d'une commune au début du XIIe siècle ? Nous avons aujourd'hui des actes par lesquels est reconnue à une association la personnalité civile; par une charte de commune était reconnue à une communauté urbaine la personnalité féodale.

La commune devient une personne féodale, une seigneurie collective; une association de non-nobles unis pour former un noble collectif. Comme un baron en son donjon, elle entre dans la hiérarchie féodale : elle devient la vassale d'un suzerain qui la gouverne suivant les usages des nobles et auquel elle rendra le service noble, le service d'ost et de chevauchée, le service de guerre; et elle devient suzeraine à son tour d'autres vassaux. Les prérogatives qu'elle a conquises sont exactement celles qui étaient attachées à la possession d'une baronie. Elle a un sceau comme le seigneur féodal et, comme lui, elle a son donjon, qu'on nomme le beffroi. Arrivera-t-il à un roi de détruire une commune ? il fera raser son beffroi comme il fera raser le donjon seigneurial s'il s'empare d'un fief.

Quelles pouvaient être les clauses d'une charte de commune ?

On en jugera par celle de Beauvais :

« Les habitants de la ville jureront la commune; — ils se prêteront assistance mutuelle; — les *pairs* de la commune, appelés ailleurs jurés ou échevins, feront rendre justice à chacun; — si quelqu'un, après avoir fait tort à l'un des membres de la commune, trouve refuge dans un domaine féodal, les pairs en exigeront du seigneur qu'il répare le dommage occasionné, et, si le seigneur s'y refuse, ils tireront vengeance de lui ou de ses hommes; — les pairs protégeront les marchands qui se rendront au marché

de la ville et poursuivront ceux qui les auraient molestés ; — la commune sera-t-elle en guerre ouverte contre des ennemis déclarés, nul de ses membres ne pourra leur prêter de l'argent ; — la commune sortira-t-elle en armes contre des ennemis, nul de ses membres ne pourra parler à aucun de ces derniers ; — si le débiteur d'un membre de la commune trouve refuge dans un domaine féodal, le seigneur du domaine acquittera la dette ou expulsera le débiteur, et s'il ne le fait, la commune en prélèvera un dédommagement sur ceux des hommes du seigneur dont elle parviendra à s'emparer ».

Organisation militaire et commerciale tout à la fois. Ce sont les riches marchands qui ont dirigé la révolution communale, elle a été faite à leur profit. A St-Omer la guilde tire de sa caisse les fonds destinés aux fortifications.

C'est une erreur néanmoins de dire que le mouvement n'a pas été fait en faveur du menu peuple, que ce dernier était trop humble encore pour exercer une action sur les événements. A cette date, dans les villes, les intérêts du peuple sont liés à ceux du patriciat ; le peuple forme sa clientèle ; entre le peuple et ses chefs, existent ces mêmes liens patronaux que nous avons observés, un siècle plus tôt, entre les habitants de la ville et ses seigneurs. Au début du XII[e] siècle, le patriciat rendit aux corps de métier les mêmes services de protection que les seigneurs rendaient aux habitants au début du XI[e] siècle. Et les mêmes sentiments d'union et d'affection réciproques existent entre eux, la même coordination des efforts. C'est grâce aux efforts du patriciat marchand que l'industrie prend son essor, que les métiers prospèrent ; c'est grâce à ses efforts que les métiers se perfectionnent. En sorte que le triomphe du patriciat, sur la seigneurie, au XII[e] siècle, fut par là même le triomphe des métiers : ces rapports se seront profondément modifiés un siècle plus tard. L'on a eu tort de juger des sentiments et des conditions dans les villes, au début du XII[e] siècle, parce qu'ils seront devenus au XIII[e].

La charte communale ayant pour effet de faire de la commune une personnalité féodale, la principale conséquence en fut de donner à ses représentants une autorité judiciaire. Au moyen âge on disait : « Fief et justice, c'est tout un ». Le droit de rendre la justice était le principal attribut du seigneur féodal, et c'est par là qu'il gouvernait ses vassaux ; de même que c'était le principal attribut du roi lui-même, qui par là gouvernait son royaume.

Et cette justice communale exercée par le « Magistrat » — car c'est le nom sous lequel on désigna dans les villes du Nord, ce que nous appellerions le conseil municipal — était aussi étendue que celle des seigneurs : elle allait jusqu'au droit de punir d'amendes, de prison, voire de la peine de mort. Les corps municipaux avaient leur pilori, où ils faisaient exposer et battre de verges les condamnés ; ils avaient des gibets, où ils les faisaient pendre et laissaient les cadavres accrochés. On s'est demandé comment les communes avaient pu arracher au pouvoir féodal le plus important de ses attributs : mais parce qu'elles étaient devenues elles-mêmes, comme nous venons de le dire, un pouvoir féodal. Et pour aller plus au fond des conditions : les seigneurs féodaux avaient tiré leur pouvoir de l'autorité familiale ; de la même source les chefs des communes tirèrent le leur. Nous avons vu que les villes s'étaient formées comme les fiefs, sous l'action familiale. Des lignages s'y constituèrent qui se groupèrent en parages. La réunion de ces parages forme la ville. Semblable à la cité antique, la ville française est, au XIIe siècle, la réunion d'un certain nombre de familles, à chacune desquelles s'attachent un certain nombre de « clients ». Ce n'est pas une démocratie, mais une aristocratie formée d'un groupement de patrons et de clients. Les chefs de ces parages, suivis par leur clientèle, firent la révolution communale et, quand la ville fut affranchie, ils se trouvèrent tout naturellement à sa tête.

Ainsi s'explique aussi que, pour la formation des premiers échevinages, des premiers « magistrats », on n'ait procédé à aucune élection.

On doit également noter ici que, dans nombre de villes, des « îlots » se trouvèrent, même après la charte communale, soustraits à la juridiction des magistrats municipaux : ici une enclave ressortit au roi, plus loin à l'évêque, là à une abbaye, ailleurs à des seigneurs particuliers. On se rappellera ce que nous avons dit de la formation des villes. Un quartier, une rue, quelquefois une unique maison se trouvent soustraits à la juridiction commune, pour relever d'une juridiction féodale particulière.

Un trait qui frappe dans l'étude de ces constitutions communales, c'est l'étroite solidarité où elles s'efforcent d'unir les membres des groupements urbains. « Tous les hommes de la commune s'aideront de tout leur pouvoir », dit-on dans la charte de Senlis, — « Chacun des hommes de la commune gardera fidélité à son juré,

viendra à son secours, lui prêtera aide et conseil » ; porte la charte d'Abbeville. Les chartes s'appellent des « fraternités », des « charités » ; des « institutions de paix », ou plus simplement des « paix » ; la paix d'Amiens, la paix d'Arras. Les membres de la commune sont les « paiseurs », la maison de ville sera « la maison de la paix » ; le territoire communal « l'enceinte de la paix » ; le serment des membres « le serment de la paix ». Car l'autorité seigneuriale, dont le principal rôle avait été d'assurer la paix à ses bourgeois et de la maintenir, au dehors par la puissance des armes, au dedans par l'exercice d'un pouvoir judiciaire vigilant et actif, cette autorité est dorénavant affaiblie, éloignée ; et combien il importe de la remplacer par un profond sentiment de dévouement réciproque, de concorde et d'union !

Au reste, pour avoir cédé une grande partie de leur pouvoir et de leurs attributions par la charte de commune, les seigneurs n'ont pas entièrement renoncé à leur suzeraineté sur la ville, où ils ont encore à exercer des droits et des devoirs que Beaumanoir définira au XIII[e] siècle avec la clarté de son beau génie :

« Cascuns sires (seigneur) qui a bones viles desoz (dessous) lui, és queles il a communes, doit savoir cascuns ans l'estat de le (la) vile et comment elle est demenée et gouvernée par lor majeurs (maires) et par cex qui sunt establi à le vile garder et mainburnir (administrer), si que li rice (patriciens) soient en doute que, s'il meffont, qu'il seront griément puni, et que li povre ès dites viles puissent gaigner lor pain en pès. »

En ces dernières lignes Beaumanoir fait allusion aux divisions qui éclateront dans les villes au cours du XIII[e] siècle, et dont nous aurons à parler plus loin.

Car ce serait une erreur de croire que l'action des chartes de commune procura aux villes de France les paisibles délices de l'âge d'or. Nous avons dit que les communes devenaient des personnes féodales : elles en acquirent l'esprit agressif et guerrier. C'est à peine si, au début du XIII[e] siècle, Jacques de Vitry exagère en son sermon aux bourgeois :

« Les bourgeois, se fiant à leur multitude, oppriment leurs voisins et les assujettissent par la violence : communes brutales qui ne se bornent pas à accabler les nobles de leur voisinage... elles aspirent à la perte de leurs voisins, détruisent les cités et les autres communes qu'elles persécutent... La plupart des communes se font une guerre acharnée : on ne voit pas seulement les communiers

attaquer leurs pareils ; mais ils s'en prennent encore aux étrangers et aux pèlerins, gens sans défense, qu'ils accablent de péages illicites et rançonnent de toute façon... Au dehors la guerre, au dedans la terreur. »

Les bourgeois avaient créé le mouvement communal dans un désir d'union. Mais voici tout d'abord les rivalités entre les principales familles, que la justice seigneuriale avait jusqu'alors maintenues en paix. Les grands patriciens entraînent à leur suite chacun sa clientèle. Il est peu de ville de France qui, à partir de la fin du XIIIe siècle, ne soient troublées par ces dissensions d'où naissent souvent des conflits sanglants. Beaumanoir s'exprime ici encore avec clarté et indique au seigneur de la ville la ligne de conduite à tenir :

« Quant contens muet (quand dissension se met) entre cix d'une bone vile por mellée ou por haine, li sires (le seigneur) ne le doit pas souffrir, tout soit ce que (et même si) une des parties ne se daigne plaindre, ançois de s'office il doit penre (prendre) les parties et tenir en prison jusqu'à que certaine pès (paix) soit faite entre eus, ou drois asseuremens, se pès ne se pot (peut) fere ; car autrement se porroient les bones viles perdre par les maltalens qui seroient des uns lignages as autres » (par les luttes des familles entre elles.)

Dans plusieurs villes du Midi, qui étaient parvenues à s'affranchir de la suzeraineté seigneuriale plus complètement que celles du Nord, ce recours à l'autorité suzeraine pour apaiser les conflits entre les lignages n'étant plus possible, on en fut réduit à faire appel à ces singuliers personnages qu'on nommait des podestats. On vit des cités comme Marseille, Arles, Avignon, appeler des étrangers, des Italiens généralement, et leur demander de les gouverner un certain temps, avec un pouvoir dictatorial. La constitution même de la ville était remise entre leurs mains, « pourvu qu'ils gouvernassent « sans haine, sans faveur, sans crainte, sans profit personnel » : seul moyen d'échapper aux conflits entre les familles patriciennes qui se disputaient l'administration. Ces « tyrans », ces podestats, étrangers aux luttes civiles qui déchiraient la ville, étaient seuls capables d'y rétablir l'ordre par l'exercice d'un pouvoir absolu.

Après quoi surgiront les dissensions entre les patriciens et leur clientèle d'une part et la classe populaire, le « commun » de l'autre. Elles rempliront la fin du XIIIe et le XIVe siècle et feront couler des

flots de sang. Loin de réduire la distance qui séparait le menu peuple du patriciat, l'établissement des communes ne fit que l'accentuer, car, à la richesse, les patriciens ajoutèrent le gouvernement de la cité qui se trouvait jusqu'alors entre les mains du seigneur. Et, n'ayant plus besoin du peuple dans leur lutte contre le suzerain féodal, ils arriveront à ne plus parler qu'avec mépris de ceux « dont le travail bleuit les ongles ».

Il convient de dire encore quelques mots des communes rurales. Nombre d'entre elles obtinrent des chartes de commune de leur seigneur, soit par bienveillance, soit moyennant finance, soit à la suite d'une insurrection armée. De ce jour, les habitants se choisissaient des magistrats, organisaient une milice, s'entouraient de remparts : le village devenait une ville. On vit parfois plusieurs villages se réunir et former une seule communauté qui obtenait une charte de commune. On en pourrait citer nombre d'exemples, dont le plus important serait celui de ces dix-sept villages du Laonnais, qui adoptèrent pour centre politique Anizy-le-Château et reçurent, en 1128, la charte de Laon dont nous avons parlé.

Parmi ces chartes concédées aux villageois, une mention spéciale revient au fameux privilège concédé par Louis VI au bourg de Lorris-en-Gâtinais. Le roi y prenait des mesures en faveur de ses sujets, contre ses propres agents. Il améliorait la condition des personnes, en les délivrant de l'attache qui les fixait au sol. A l'avenir chaque bourgeois de Lorris pouvait quitter la localité et vendre les biens qu'il y possédait. Les corvées étaient supprimées et le service d'ordre dû au roi était limité à la durée d'une journée. Tout au moins ce service dû au roi ne pouvait entraîner les habitants à plus d'une journée de leur domicile. Les contributions directes étaient réduites et fixées ; la plupart des contributions indirectes étaient supprimées, les plus impopulaires, notamment toutes celles qui portaient sur les denrées alimentaires. Les foires et les marchés du pays étaient assurés d'une protection spéciale, s'étendant aux marchands qui s'y rendaient, et à leurs marchandises ; en matière judiciaire enfin, le prévôt royal voyait réduire les amendes qu'il pouvait être appelé à prononcer et simplifier sa procédure. C'est un des plus vivants efforts qui aient été faits par un prince pour améliorer la condition de ses sujets, et un des plus féconds. Car l'exemple donné par le roi fut suivi par ses barons et le nombre de communes rurales qui ne tardèrent pas à recevoir « la charte Lorris », soit dans le domaine

royal, soit sur les terres de ses barons, ira se multipliant avec la plus heureuse rapidité. Et chacun y trouvait son profit : les tenanciers qui voyaient leur sort amélioré; les seigneurs qui voyaient la population de leurs domaines s'accroître, les bourgs et les villages prospérer, et, par là, leur propre puissance grandir et les redevances mêmes, qu'ils tiraient de leurs sujets, devenir plus importantes; car s'il est vrai que, pour chacun desdits sujets, elles se trouvaient moins lourdes, l'ensemble des sommes perçues accusait un sensible accroissement, par suite du développement de la population et de l'aisance générale.

Sources : Guibert de Nogent, éd. Bourgin, 1907. — Beaumanoir. *Coutumes de Beauvaisis*, éd. Salmon, 1899-1900, 2 vol. — Aug. Thierry *Monuments inédits de l'histoire du Tiers-Etat*, 1850-56, 2 vol. — A. Giry. *Documents sur les relations de la royauté avec les villes en Fr. de 1180 à 1314*, 1885. — Chartes et documents publiés dans les ouvrages suivants :

Travaux des historiens : A. Luchaire. *Les Communes françaises à l'époque des Capétiens directs*, nouv. éd. publ. par Halphen, 1911. — Paul Viollet. *Hist. des inst. pol. et administ. de la Fr.* t. III, 1903. — A. Giry et A. Réville. *Emancipation des villes, les communes, la bourgeoisie*, dans *Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, II, 1893. — A. Giry *Hist. de la v. de St-Omer, et de ses institutions jusqu'au XIVe s.*, 1887. — A. Giry. *Etudes sur les origines de la commune de St-Quentin*, 1887. — J. Flammermont. *Hist. des Inst. municip. de Senlis*, 1881. — Maurice Prou. *Les coutumes de Lorris*, 1884. — Abel Lefranc. *Hist. de la v. de Noyon*, 1887. — L.-H. Labande. *Histoire de Beauvais*, 1892. — And. Ducom. *Essai sur ... la commune d'Agen*, 1892. — R. Villepelet. *Hist. de la v. de Périgueux*, 1908. — F. Lennel. *Hist. de Calais*, t. I, 1908. — G. Bourgin. *La Commune de Soissons*, 1908. — Imbart de la Tour, *Hist. de la nation franç.*, dir. par G. Hanotaux t. III *Hist. politique des orig. à 1515*. S. d. (1921).

CHAPITRE VIII

LE XIIe SIÈCLE

Au XIIe siècle les institutions féodales atteignent en France leur maturité. La paix et la trêve de Dieu. La quarantaine le Roi. Les associations de paix. La chevalerie. L'adoubement. La vertu de l'amour. La vie de château. Les barons poètes et chansonniers. La châtelaine. Les tournois.

Au début du XIIe siècle, l'organisation féodale est achevée. Croyances et traditions sont d'une fermeté absolue.

Personne ne met en doute la vérité de la religion qu'il sert avec ferveur, et ces croyances ont d'autant plus de puissance qu'elles sont précises et concrètes. Dans la pensée du temps, le monde se limite à la voûte étoilée du ciel, tendue au-dessus de nos têtes, la prière s'adresse à Dieu et aux saints comme à des voisins très proches et qui interviennent incessamment dans les affaires humaines, vivant familièrement sur terre autant qu'au delà des nues ; ce qui donne aux sentiments une énergie que nous ne connaissons plus.

Nul ne conteste la valeur de la morale qui lui est enseignée, la légitimité des liens qui fixent les rapports entre les hommes et que personne ne songe à modifier. Nul ne conçoit une organisation sociale préférable à celle qui l'entoure, ni même différente. Ainsi que le fait observer Gaston Paris, personne ne songe à protester contre la société où il est ou n'en rêve une mieux construite « mais tous voudraient qu'elle fût plus complètement ce qu'elle est et doit être ».

Au commencement du XIIe siècle toutes les provinces se sont définitivement adaptées aux mêmes formes sociales, celles de la féodalité, on dirait mieux du patronat.

Ce que le père est à ses enfants, le baron l'est à ses fidèles, le patricien à ses artisans, le grand feudataire à ses vassaux et le roi à ses

feudataires. « Eum pro patre habebitis », disait en 987 l'archevêque de Reims. Sa prédiction s'est réalisée.

A cette maturité des institutions va correspondre un mouvement économique d'une puissance et d'une intensité qui ont étonné les historiens. On l'a comparé au développement économique du XIXe siècle, mais, tandis que notre temps a dû cette poussée formidable à la découverte des forces de la vapeur et de l'électricité et aux progrès de la mécanique, le XIIe siècle l'a due à des causes morales. La population croît si rapidement qu'elle atteint alors en France un chiffre égal à celui qu'elle compte de nos jours.

Succédant au XIe siècle, époque d'une jeunesse héroïque, le XIIe siècle donnera à la France le plein épanouissement de son génie ; notre littérature, nos arts, nos mœurs rayonneront sur l'Europe ; mais avant d'y parvenir on aura encore à franchir des étapes douloureuses, des désordres à apaiser et à calmer bien des violences.

Les Associations de paix.

On se représente bien la société française, au début du XIIe siècle, telle que nous venons de la décrire : une multitude de petits États, dont chacun est placé sous la suzeraineté de son chef patronal, le baron armé de fer. Les villes elles-mêmes sont devenues des personnes féodales. Mais ces petits États sont en conflit incessant les uns contre les autres. Tout le monde se bat, qui pour se défendre, qui, pour attaquer. Ce n'est plus l'anarchie des IXe et Xe siècles ; c'est la guerre organisée, mais ce n'en est pas moins la guerre, et le pays en est ravagé. Car ces conflits armés consistent surtout en des dévastations sans merci. Les poètes et les chroniqueurs du temps en ont laissé la description : lisez *Garin le Loherain, Raoul de Cambrai, Girart de Roussillon,* Guibert de Nogent, Orderic Vital.

Les corps de troupes étaient précédés de boutefeux et de fourrageurs. « Les boutefeux embrasent les villages, les fourrageurs les pillent, enlèvent les troupeaux, tuent les pâtres. Les habitants éperdus sont brûlés, ou bien on les ramène les mains liées, une fourche au cou. Le tocsin sonne de tous côtés, l'épouvante est générale ». « On ne voyait plus de moulins tourner, les cheminées ne fumaient plus ; les coqs avaient cessé leurs chants et les grands chiens leurs abois. L'herbe croissait dans les maisons, voire

entre les pavés des églises ; car les prouvaires avaient abandonné les crucifix brisés (*Garin le Loherain*). « Pour désoler le pays (le Maine) on se servit de moyens divers. Les vignes étaient arrachées, les arbres fruitiers coupés sur pied, maisons et murailles détruites. Cette région si riche fut désolée par le fer et le feu, après quoi le roi d'Angleterre entra triomphant dans la ville du Mans » (Orderic Vital).

L'Église s'efforça, dès le XIe siècle, de réfréner ces fureurs. Raoul le Glabre déjà ne nous montre-t-il pas les foules arrivant aux conciles ? Elles se pressent autour de leurs évêques armés de leurs crosses d'or, et lèvent désespérément les mains vers le ciel en criant : « Paix ! paix ! » Les efforts des prélats aboutissent à la proclamation de la paix et de la trêve de Dieu, auxquelles nombre de seigneurs féodaux donneront leur adhésion. Il est défendu de faire violence aux prêtres, aux églises, aux femmes, aux enfants, aux paysans et de saisir leurs biens. Voilà la *paix* de Dieu. Il est défendu de se livrer à la guerre privée depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à l'Octave de l'Épiphanie, depuis le premier jour de Carême jusqu'à l'Octave de l'Ascension, et, pendant le reste de l'année, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, c'est-à-dire pendant les jours de la semaine qui répondaient aux jours de la Passion : voilà la *trêve* de Dieu !

A la trêve de Dieu viendra, sous Philippe Auguste, s'ajouter la Quarantaine le roi : c'est-à-dire l'obligation de laisser écouler quarante jours entre l'offense et la déclaration de la vengeance qu'on en veut tirer, d'une part, et, d'autre part, l'ouverture des hostilités. On comprend qu'un droit de guerre civile morcelé, déchiqueté, retardé, claquemuré en de minces espaces de temps, trouvât à son essor de singulières entraves. Et, pour obtenir que ces prescriptions fussent observées, se formèrent de toute part les fameuses associations de paix, qui en arrivèrent à mettre sur pied de véritables armées où entraient des nobles, des bourgeois, des artisans, des paysans.

La Chevalerie.

Au reste l'œuvre pacificatrice fut facilitée par les tendances qui se firent jour dans la noblesse féodale elle-même ; elles firent naître la chevalerie.

L'institution de la chevalerie est également d'origine française :

en France elle brilla du plus vif éclat. Écoutez l'Anglais Giraud de Barri célébrant « la chevalerie française dont la gloire domine (*exsuperat*) le monde entier ».

On doit distinguer la chevalerie de la noblesse féodale, bien qu'elle en soit issue et que presque tous les barons féodaux aient été des chevaliers. La chevalerie constituait un ordre, auquel les gentilshommes étaient généralement agrégés, après une cérémonie religieuse qu'on nommait l'investiture, et après l'adoubement par un autre chevalier, le plus souvent le suzerain du fief auquel appartenait le récipiendaire ; mais la noblesse n'était pas une condition rigoureusement requise. On vit des roturiers, voire des serfs, qui furent armés chevaliers ; et parfois des nobles restèrent damoiseaux toute leur vie, à cause de la grande dépense que l'adoubement occasionnait.

La scène de l'adoubement se passait dans une église, ou dans la « salle », dans la cour d'un château, voire en pleine campagne. La partie essentielle en consistait dans la remise de l'épée par le seigneur au jeune chevalier et dans la « colée », trois coups du plat de l'épée frappés sur l'épaule ou un fort coup de poing donné sur la nuque par le chevalier qui adoubait le novice. Ce dernier avait passé la nuit précédente en prières au pied d'un autel, le matin il s'était baigné et s'était vêtu de blanc, puis il avait reçu les sacrements de la confession et de la communion, car l'Église en était venue à considérer la chevalerie comme un huitième sacrement.

Voici les principaux détails de la cérémonie.

Le seigneur demandait au novice s'il était résolu à vivre conformément au bien de l'Église, à l'honneur et aux lois de la chevalerie. Le novice en prêtait le serment, après quoi il était revêtu pièce à pièce par des chevaliers, parfois par des dames ou des demoiselles, des différentes parties de l'armure que portait le chevalier : on lui mettait ses éperons, le haubert ou la cotte de mailles, la cuirasse, les brassards, les gantelets, enfin le seigneur lui ceignait l'épée. C'était l'adoubement. Après quoi, le seigneur, qui conférait l'ordre, se levait de son siège et donnait la colée au récipiendaire qui se tenait à genoux devant lui.

Le seigneur disait : « Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint Georges, je te fais chevalier » ; et il ajoutait : « Sois preux ». Enfin on remettait au nouveau chevalier le heaume, le bouclier, la lance et on lui amenait un cheval. Devant l'assistance nom-

breuse, il devait s'y élancer, sans se servir si possible de l'étrier, et faire un temps de galop, courir une quintaine, c'est-à-dire transpercer ou renverser, de sa lance en arrêt, un mannequin revêtu d'une armure de fer que soutenait un pieu planté en terre. La journée se complétait par des festins, des fêtes, des réjouissances, et, si le nouveau chevalier appartenait à un riche lignage, par des joûtes et des tournois.

Les obligations morales imposées au chevalier ont fait l'importance de l'institution : demeurer soumis au suzerain, combattre pour la foi, être fidèle à sa parole, protéger les faibles, les hommes « mès-aisés et non puissans », les veuves et les orphelins, combattre l'injustice.

Les poètes médiévaux ont laissé la description du chevalier idéal. Il doit être « franc de cœur et joli de corps, débonnaire, doux et humble et peu parleur ». Ajoutez les deux grandes qualités demandées aux « riches hommes » du temps : vaillance et largesse.

En toute circonstance, le chevalier doit défendre sa foi. « Et pour ceste protestation de maintenir la foy de Jésus-Christ, la coutume estoit telle en France que les chevaliers oyant la messe, tenoient leur espée nue en pal (dressée) tandis qu'on disoit l'Évangile » (Lacurne de Sainte-Palaye).

Un chevalier avait-il faussé les lois de la chevalerie, manqué à l'honneur, forfait à son serment, il était dégradé. La partie essentielle de cette dernière cérémonie consistait en ce qu'on coupait au chevalier félon, au ras du talon, son éperon doré.

Institutions qui se complétaient par la vertu essentielle que nous avons indiquée plus haut : le seigneur doit aimer ses vassaux, les vassaux doivent aimer leur seigneur ; ce que l'auteur de *Renart le nouvel* exprime en deux vers d'une exactitude saisissante, quand il compare la société à un navire :

> Et s'est li nave [navire] batillie [fortifié]
> De concorde par signourie.
> [La seigneurie a rendu la patrie forte par la concorde].

Ainsi vit-on se développer la grande vertu du moyen âge : *l'amour*. Jamais le précepte divin, humain, « aimez-vous les uns les autres » n'a pénétré plus profondément le cœur.

> Amors et karités et Dieus
> Est une cose...
> [Amour, charité et Dieu sont une même chose].
>
> (*Renart le nouvel*).

Et la première conséquence de cet amour, est la « largesse »: le seigneur, le riche doivent donner. Vertu nécessaire au moyen âge, à l'époque où les moyens de gagner sa vie, de parvenir à la fortune n'étaient pas nombreux, ni d'un accès facile; et où nul crédit n'était organisé.

« Vous aimerez à poindre de l'éperon, vous distribuerez vos honneurs (fiefs) aux chevaliers, le vair et le gris à ceux qui n'ont rien : un vrai seigneur s'élève en faisant largesse et, s'il est avare, chaque jour de sa vie est le dommage des autres » (*Garin le Loherain*).

« Qu'est-ce que la science, dit Robert de Blois, si près d'elle va l'avarice ; qu'est-ce que la vaillance, si le preux est eschars (regardant)? » « D'où vient l'autorité des princes et des preux? — De largesse. — Largesse est la reine des vertus. — Les seigneurs ont de quoi donner et donnent : voilà le secret de leur puissance ».

Mais l'homme est homme, et les vertus les mieux enseignées par la tradition, par les coutumes, par la constitution même de la société où l'on vit, par les préceptes des clercs et des poètes, peuvent ne pas avoir emprise sur lui; et puis les moyens de bien faire sont limités. Aussi le pauvre, l'humble doit-il savoir souffrir :

Ja n'iert mananz cil qui ne set estre soffranz

dit encore Robert de Blois.

Telle fut en sa rude enveloppe de pierre et de fer, l'âme sociale du XIIe siècle : « Soyez généreux, sachez souffrir, aimez-vous les uns les autres autant que vous pouvez aimer ».

La vie de château.

Le seigneur vivait avec sa mesnie en son château. Au XIIe siècle, la noblesse a presque entièrement abandonné le séjour des villes, où elle se plaisait au siècle précédent, pour vivre dans ses domaines des champs. Le château du XIIe siècle est le centre d'une vaste exploitation agricole. Les ateliers des artisans, qui y étaient attachés, n'ont pas disparu ; mais ils ne se sont pas développés, car les villes ont donné à l'industrie un grand essor, et, par les marchands qui circulent, le château peut se procurer les objets fabriqués

Au centre, la maîtresse tour, le donjon, au pied duquel est bâti le « palais », résidence du seigneur et de sa famille immédiate. Du haut du donjon la guette (le veilleur) surveille l'horizon. Le veilleur avertit de l'approche des ennemis ou signale l'arrivée des visiteurs devant lesquels s'abaisseront les ponts-levis. Pour tuer le temps, il joue de la flûte, du sistre ou du chalumeau, ou chante quelqu'une de ces chansons d'amour qu'on nomme des « chansons de guettes ».

Les abords du donjon sont gardés par des hommes d'armes. Comme au seuil des églises, des mendiants se tiennent à l'entrée du palais :

A la porte a la gent trouvée
Qui atendoi-ent la donnée.
(*Châtelain de Coucy*, v. 2991.)

Ils se tiennent ordinairement, sur les degrés inférieurs du grand escalier par lequel on accède à la résidence du seigneur, escalier qui a joué un rôle important dans la vie féodale, car les hôtes du château en occupent volontiers les marches de pierre bise, pour y prendre l'air et deviser ; sur le perron, au haut des longues marches, il arrive au baron de tenir sa cour et de rendre la justice aux hommes de son fief ; au pied de l'escalier se livrent les combats singuliers, les joutes, se déroulent les quintaines ; sur les degrés prennent place les spectateurs, et les combattants viennent s'y reposer.

L'escalier de pierre est soutenu par des voûtes, sous lesquelles les pauvres, les mendiants, peuvent prendre abri. On lit dans *la Vie de saint Alexis*, que celui-ci vécut plusieurs années, ignoré, sous le degré du château paternel, avant qu'on ne le reconnût.

Deux pièces principales dans le château féodal : la Salle et la Chambre. Dans la salle se déployait la vie publique. Le seigneur y tenait ses assises, accueillait les messagers, donnait des fêtes. Dans la Chambre, qu'il partageait avec sa femme, il recevait ses intimes : dans la Chambre, auprès du foyer, se dévidaient les longues causeries des soirées d'hiver.

La Salle, de vastes dimensions, s'ouvrait au haut des degrés. A l'une des extrémités une longue estrade, qui prenait toute la largeur de la pièce, élevée par une marche de quelques pouces au-dessus du sol, s'appelait *le dais*. Là, le seigneur et sa dame rece-

vaient leurs hôtes, assis tous deux dans des fauteuils (sièges pliants) ; là se dressaient les tables hautes : ainsi appelées parce qu'elles y dominaient les tables basses dressées sur le plancher de la salle ; à ces tables hautes prenaient place le seigneur, la châtelaine et les invités de marque. Le dais était directement éclairé par une grande fenêtre en saillie sur l'extérieur : dans l'espace que cette saillie fournissait à l'intérieur de la pièce, les serviteurs dressaient une table utile pour le service et la desserte.

Dans la Salle, de grands coffres de bois, contenant les effets du châtelain et de la châtelaine, servaient de sièges. Car l'ameublement de ces pièces était des plus rudimentaires ; elles étaient à peu près vides. Les sièges de la Salle étaient des bancs de pierre taillés au long des murs ou dans les embrasures des fenêtres ; on les complétait par des sièges pliants que l'on apportait à l'occasion, de même on dressait la table, formée de planches posées sur des tréteaux, au moment du repas ; les crédences chargées de vaisselle n'apparaîtront qu'au XVe siècle.

Les grandes dalles des parquets étaient semées de jonc — d'où le mot *joncher* — d'herbes odiférantes, parfois de fleurs :

> Frais jonc et mente i ont fait aporter
> Et tot l'ostel mout bien empimenter.
>
> (*Les Narbonnais*, v. 2405.)

Empimenter, c'est-à-dire parfumer en y brûlant du bois de genièvre et des parfums orientaux.

« Un jour était le duc Begon dans le château de Belin, avec belle Béatris, la fille au duc Milon de Blaives (sa femme). Il lui baisait la bouche et le visage ; la dame lui souriait doucement. Dans la salle, devant eux, jouaient leurs deux enfants : l'aîné se nommait Garin et avait douze ans ; le second Hernaudin, n'en comptait que dix. Six nobles damoiseaux partageaient leurs ébats, courant, sautant, riant et jouant à qui mieux mieux.

« Le duc les regardait ; il se prit à soupirer ; la belle Béatris s'en aperçut : « Qu'avez-vous à penser, sire Begon ? dit-elle, « vous si haut, si noble, si hardi chevalier. N'êtes-vous pas un « riche homme dans le monde ? L'or et l'argent emplissent vos « écrins, le vair et le gris vos garde-robes ; vous avez autours et « faucons sur perches : dans vos étables force roncins, palefrois, « mules et chevaux de prix ; vous avez foulé tous vos ennemis ; à « six journées autour de Belin il n'est pas un chevalier qui manque-

« rait de venir à vos plaids ; de quoi pouvez-vous prendre souci ? » (*Garin le Loherain*).

Tout seigneur féodal avait une Cour, semblable à la Cour royale, laquelle était d'ailleurs issue directement de la Cour du baron. Dès l'époque des donjons de bois, il y logeait et nourrissait une nombreuse mesnie de vassaux, de serviteurs, d'artisans, de domestiques : combien elle s'est accrue dans les grandes résidences du XIIe siècle !

Les écuyers, aussi nommés les « poursuivants », parce qu'ils « poursuivaient » l'ordre de chevalerie, se divisaient en plusieurs classes, selon le service auquel ils étaient affectés ; voici l'écuyer du corps, attaché soit au seigneur, soit à la dame ; l'écuyer de la chambre ou chambellan ; l'écuyer de la table ou sénéchal ; l'écuyer de l'écurie ou connétable ; l'écuyer de l'échansonnerie ou bouteiller ; l'écuyer de la paneterie, etc.

Sous leurs ordres, des serviteurs dressaient les tables et mettaient le couvert, apportaient l'eau dont on se lavait les mains avant le repas, servaient les mets, versaient à boire ; ils s'occupaient de la paneterie, de l'échansonnerie, de la cuisine, du service des chambres, veillaient à ordonner les caroles et réjouissances qui suivaient les repas ; et, avant que l'assemblée ne se séparât, présentaient les épices et les vins sucrés, les confitures, le vin chaud, l'hypocras que les hôtes prenaient avant de s'aller coucher. Les écuyers accompagnaient les hôtes jusqu'aux chambres qui leur avaient été préparées. Plus important était encore leur service militaire : ils entretenaient les armes du seigneur, l'en revêtaient, soignaient ses chevaux, s'occupaient de leur harnachement, le suivaient à la guerre, à la Cour suzeraine ; ils l'accompagnaient au tournoi.

Ces écuyers, fils de chevaliers, étaient destinés à la chevalerie ; ils étaient les fils des vassaux du seigneur ou de ses parents.

Le principal officier à la Cour du baron féodal était le sénéchal comme il était le principal officier à la Cour du roi. Il avait dans ses attributions l'intendance de la maison. Ses rapports avec le seigneur étaient étroits. Une locution disait :

Au sénéchal de la maison
Peut-on connaître le baron.

Les écuyers et les jeunes bacheliers, qui vivaient dans le château du baron tout en le servant, recevaient de lui l'éducation qui

devait les rendre capables de tenir leur rang dans la société féodale. Ils étaient aussi appelés les « nourris » et, à ce titre, se regardaient comme de la famille seigneuriale.

Car chuis est mes parens qu'à maingier me donra
(*Bauduin de Sebourc*, chant XIX, vers 550.)

Ils recevaient du sénéchal les distributions de viande — ce mot signifiait « nourriture » d'une manière générale — et du bouteiller les hanaps de vin ; à moins que la châtelaine ne s'acquittât de ce soin.

Guillaume au nez courbe revient du désastre de Larchamp. Il pénètre dans la salle de son château :

« Oh, ! bone sale, come estes lungue et lée [large]
De totes parz vus vei [vois] si aournée [ornée]
Buer [bénie] seit la dame qui si t'a conreiée [arrangée].
Oh ! haltes tables, cum vus [vous] estes levées !
Napes de lin vei [vois] desur vus getées,
Ces escueles empli-es et rasées [emplies jusqu'au bord]...

Mais les bacheliers, les nourris du comte Guillaume, qui avaient coutume de prendre place à ces tables, ne s'y assiéront plus : ils ont été tués dans le combat.

N'i mangerunt li fil [les fils] de franches mères.
Qui en Larchamp unt les testes colpées ».
Plure [pleure] Wiliame et Guiburc [sa femme] s'est pamée;
Il la redresce, si l'ad reconfortée...

La scène est sublime.

Le moindre seigneur devait entretenir plusieurs écuyers en son château. Il est question dans *Guillaume de Dôle* d'un pauvre seigneur : « Il n'est pas riche : onques ne pot pestre (put entretenir) de sa terre .vj. (six) écuyers... »

Auberi s'adresse à ses compagnons :

Vint [vingt] chevaliers déüssiés osteler
Et je n'en vois que deus [deux] à cest souper...
(*Auberi.*)

Les vassaux sont obligés de se rendre à des dates régulières, tous les mois ou tous les quinze jours, et les jours de grandes fêtes,

à la Cour de leur seigneur où, en assemblée, ils jugent, sous la présidence de leur patron, les différends qui ont pu surgir entre les habitants du domaine.

Ces assises se tenaient généralement dans la « Salle » du château, qui en recevait le nom de « mandement : »

Et li baron s'en vont là sus el mandement
La ou li dus [duc] séoit entre lui et sa gent.

(*Les Quatre fils Aymon*, v. 447).

Voyez dans la Salle le seigneur entouré de ses vassaux. « Il porte une chape fourrée de gris, dont la panne est d'un écarlate sanguin et le col de blanche hermine ; la ceinture est formée d'une large bande de fin or, serrée par une agrafe étincelante de pierres précieuses. De la verge de pin qu'il a en main il frappe fortement la table pour réclamer le silence ». (*Garin le Loherain.*)

Les vassaux, réunis sous ses yeux, sont vêtus, les uns de hoquetons et de surcots, les autres de broignes ou de hauberts, et devisent entre eux courtoisement. Sur le haubert, treillis de mailles grises, est jetée la cote d'un rouge éclatant :

La color de la cote armée
Nous monstre par raison prouvée
Le martire que Deus soufri
Quant pour nous son sanc espandi.

(*Robert de Blois*, v. 1111.)

Les heaumes sont émaillés de couleurs vives, de dessins fleuris et sertis parfois de pierreries. Le seigneur prend place dans un fauteuil sur le dais, d'où il domine l'assemblée, et sa femme s'assied auprès de lui.

Ces hommes de fer vêtus, dont la principale occupation était la guerre, ne manquaient pas de culture. On aurait tort de ne voir en eux que des soudards. Assurément à la vie guerrière ils se plaisaient surtout ; mais combien d'entre eux étaient instruits, amis des lettres, et rassemblaient dans leur « palais » des manuscrits contenant les œuvres des auteurs préférés !

Entre deux combats, au cours de leurs expéditions lointaines, on ne laisse pas de surprendre nos féodaux réunis pour lire des œuvres poétiques : chansons de geste ou romans d'aventure, ou des récits d'histoire.

Quand ils chevauchent de compagnie, ils aiment à chanter pour que moins long leur semble le chemin :

> Aallars et Guichars commencèrent un son [chanson] :
> Gasconois fu li dis [paroles] et limosins li ton [mélodie],
> Et Richars lor bordone belement par desos...
> [Richard leur fait la basse]
>
> (*Les Quatre fils Aymon*, v. 6599.)

Parmi les poètes des XIIe et XIIIe siècles, les seigneurs féodaux tiendront une grande place et plusieurs d'entre eux brilleront au premier rang. Ils écrivent des lais et des chansons, des rondeaux, des reverdies. des sirventes et des tensons, ou bien s'ils s'en tiennent à la prose, ce sera, comme Villehardouin et comme Joinville, pour se ranger parmi nos plus pittoresques historiens. Guillaume VII, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, est pour nous le premier en date des troubadours (il régna de 1087 à 1127); après lui on trouve le comte Raimbaud d'Orange, le vicomte Bertrand de Born, le seigneur de Blaye Jaufre Rudel. Dans la famille des seigneurs d'Uisel, en Limousin, c'est toute une floraison de musiciens et de poètes. « Gui d'Uisel, nous dit son biographe, était un noble châtelain : l'un de ses quatre frères s'appelait Élie et tous quatre étaient troubadours. Gui trouvait de bonnes chansons, Élie de bonnes tensons (sortes de jeux partis) Eble de mauvaises; quant à Pierre, il chantait ce que ses frères composaient ». Au reste la liste des troubadours connus, et qui contient pour les XIIe et XIIIe siècles environ quatre cents noms, comprend cinq rois, dix comtes, cinq marquis, cinq vicomtes et un grand nombre de riches barons et de vaillants chevaliers.

> Chanson légière à entendre
> Et plaisant à escoter
> Ferai come chevatier...

dit le noble comte Raoul de Soissons.

Dans les hauts donjons de France, la langue d'oïl ne trouva pas en effet moins de poètes que la langue d'oc au sud de la Loire. Citons Amauri de Craon, Roger d'Andely, Thibaud de Blaison, Bouchart de Montmorency, Charles d'Anjou roi de Sicile, Pierre Mauclerc duc de Bretagne, le châtelain de Coucy, le comte de la Marche, Guillebert de Berneville, Geoffroi de Châtillon,

Raoul de Boves, Perrin d'Angicourt et Richard Cœur de Lion, duc de Normandie et roi d'Angleterre. C'est dans la haute noblesse féodale que la poésie lyrique a pris sa source, d'où elle s'est répandue dans la bourgeoisie. Le puissant duc Henri III de Brabant, un des princes les plus magnifiques de son siècle, bon poète, auteur de chansons charmantes — dont il composait, comme la plupart des poètes du temps, les paroles et la musique, — se met lui-même en scène, cherchant ses rimes tout en chevauchant sous le harnois de guerre :

Le matin estoie monté
Sur mon palefroi amblant
Et pris m'avoit volenté
De trouver un nouveau chant...

Luc de la Barre-sur-Ouche, tout en guerroyant contre le roi d'Angleterre, le chansonnait en des vers qui avaient grand succès « Il faisait rire à mes dépens » dit Henri I[er] qui, tout « Beau-clerc » qu'il était, n'aimait pas la plaisanterie. Au combat du Bourg-Théroulde, Luc de la Barre tomba entre les mains du monarque anglais qui ordonna, non obstant les protestations du comte de Flandre, qu'on lui crevât les yeux. Le bon moine Orderic Vital estime que c'était justice. En apprenant l'arrêt du vainqueur, Luc de la Barre se brisa le front contre une muraille. Jean de Brienne, qui mourra en 1237 sur le trône de Constantinople, compose des pastourelles ; le comte Thibaud de Champagne, roi de Navarre, sera le meilleur poète de son époque, celui de qui les œuvres seront le plus délicatement ciselées. Un poète, disait Thibaud, ne doit recourir aux rossignols, aux fleurs et aux étoiles qu'à la dernière extrémité !

Foille ne flors ne vaut riens en chantant...

Quant au rôle de la châtelaine, il apparaît d'une importance égale à celui du baron.

Les poètes des XI[e] et XII[e] siècles en ont tracé le type, dans la *Chanson de Guillaume* et dans *Aliscans*, en la personne de Guibourg, femme du comte Guillaume au nez courbe. Elle a la vaillance de son mari, elle lui rend courage quand il est prêt à défaillir, et elle est la première à l'envoyer au combat. Et l'auteur d'*Aliscans* nous trace ici des scènes d'une grandeur et d'une beauté épiques.

En l'absence du baron elle commande au château et régit le fief. En tous temps elle dirige la maison seigneuriale en bonne et active ménagère; c'est elle qui, avec une sollicitude maternelle, « nourrit » les jeunes moiseaux, fils des vassaux de son mari et qui sont, selon l'usage, élevés en son château. De ces soins, le jeune Gui se souvient, sur le champ de bataille, au moment où, blessé à mort par les Sarrazins, il va succomber :

Clers fut li jurz e bels fut li matins.
Li soleilz raiet [rayonne], les armes esclargist.
Les raies [rayons] fierent [frappent] sur la targe dan Gui :
Mult tendrement pluret des oeilz del vis [visage].
Veit le Guillelmes [Guillaume l'aperçoit], à demander li prist :
« Ço que puet estre, bels niés [neveu], mis sire Gui ? »
Respunt li enfes [le jeune homme] : « Jo l' vus avrai ja dit.
Mar vi Guiburc ki suëf me norrit
[C'est pour mon malheur que je vis Guibourg qui m'a nourri avec [douceur].)
Ki m' [qui me] soleit faire le disner si matin !
Or est li termes qu'el le m'soleit offrir
[Or voici l'heure où elle avait coutume de me l'offrir]
Or ai tel faim, ja me verras morir,
Ne puis mes armes maneier [manier] ne tenir,
Brandir ma hanste [lance] ne le Balzan [cheval] tenir,
N'à mei aidier [ni m'aider] ne à altre nuisir [nuire],
Ainc ui [mais aujourd'hui] murrai ; ço est duels e périlz ;
— Deus ! quel suffraite [souffrance] en avrunt mi ami !
Car tel faim ai, jà m'enragerai vis [J'ai faim à en devenir enragé].
Or voldreie estre à ma dame servir.

(*Chançun de Guillelme*, v. 1733.)

Les jeunes filles que la châtelaine a également « nourries » au château, elles les mariera aux vassaux de son mari, entre lesquels celui-ci répartira des terres. Le comte Guillaume est parti en guerre contre les Sarrazins; à ceux des chevaliers qui sont demeurés dans le fief et qu'elle envoie rejoindre son époux, Guibourg parle ainsi :

E ki ne vuelt senz femme prendre terres,
Jo ai uncore cent seisante puceles,
Filles de reis, n'en at suz [sous] ciel plus beles,
Sis ai nurries, suz la merci [sous la bonne grâce de] Guillelme,
Mun orfreis œvrent, e palies à roëles,
[Elles brodent pour moi les bandes tissées d'or et les étofle [ornées de dessins en forme de roues]

Vienget a mei, choisisset la plus bele :
Durrai li [je lui donnerai] femme, mis ber [mon baron] li durrat [terre],
Si bien i fiert, que loez puisset estre ».
Tel s'aatit [s'empressa] de choisir la plus bele
— Juesdi al vespre —
[— Jeudi l'après dînée] (refrain de la chanson)
Ki en l'Archamp [nom d'une plaine] perdit apruef [ensuite] la [teste ».]
(*Chançun de Guillelme*, v. 1392.)

Car la châtelaine est aussi la mère de famille qui veille à l'éducation des jeunes filles réunies au château, comme le châtelain à celle des bacheliers. Parmi elles la quenouille et l'aiguille sont en honneur. Elles s'occupent, sous la direction de la châtelaine, de broderies en fils d'or et de soie, et de teindre les étoffes.

Ces jeunes filles ne se mêlaient guère aux réunions des hommes. A l'entrée des hôtes, elles sortaient de la chambre. Les jours de fête seulement, elles prenaient part à l'assemblée où l'on admirait leur grâce et leur parure printanière. Elles passaient leurs journées dans *la Chambre des Pucelles :* maisonnées grouillantes de vie, où tout est action, couleur et mouvement, et que gouverne souverainement la châtelaine.

Comme le bachelier a été élevé à monter à cheval et à courir la quintaine, la jeune fille a appris, sous la blanche lumière des fenêtres profondes, à faire « coustures belles ».

Un chevalier bardé de fer n'hésitera pas à offrir à son amie « un étui à aiguilles », sachant par avance que le présent lui agréera. On trouve aujourd'hui encore, sculptée sur la pierre fruste et grise qui couvre la tombe d'une châtelaine féodale, en manière d'hommage à sa mémoire, une paire de ciseaux.

Ainsi les dames de château sont habiles, au XIIe siècle, à manier le fuseau, à tirer l'aiguille ; leur gracieuse industrie produit les belles aumônières, les lacs de heaume, les chapes tissées de soie et d'or, les parements de moutiers, tandis que, pour se distraire, elles chantent :

Toutes notes Sarrasinoises,
Chansons gascoignes et françoises,
Lo[he]raines et laiz [lais] bretons...
(*Le roman de Galerent*, v. 1170.)

De ces chansons devenues célèbres sous le nom de « chansons de

toile », parce que dames et pucelles les chantaient tout en cousant, et parce qu'on y voit presque toujours en scène femme ou jeune fille occupée à coudre — voici un exemple :

CHANSON DE LA BELLE YOLANDE

(*Chanson de toile.*)

Bele Yolanz en chambre coie [silencieuse]
Sur ses genouz pailes [étoffes] desploie,
Cost [coud] un fil d'or, l'autre de soie.
  Sa male mére la chastoie
  [Sa sévère mère la gronde]
    « Chastoi vos en,
    Bele Yolanz ».

« Bele Yolanz, je vos chastoi.
Ma fille estes, faire lo doi ».
« Ma dame mére, et vos de coi ?
Je le vos dirai, par ma foi :
    — Chastoi vos en,
    Bele Yolanz ».

« Mére de coi me chastoiez ?
Est ceu de coudre ou de taillier
Ou de filer ou de broissier ?
Ou se c'est de trop somillier ?
    — Chastoi vos en,
    Bele Yolanz »

« Ne de coudre, ne de taillier,
Ne de filer, ne de broissier [brosser],
Ne ce n'est de trop somillier...
Mais trop parlez au chevalier !
    Chastoi vos en
    Bele Yolanz ».

Elles apprennent aussi à soigner les blessures que les chevaliers reçoivent à la guerre ou dans les tournois ; à délacer leur heaume, à défaire leur haubert ; elles lavent la poussière dont ils sont couverts, le sang qui s'est répandu ; elles pansent la plaie sous les bandes de toile blanche.

La journée, dit une dame, se passe au château :

... a lire mon saultier [psautier],
Et faire euvre d'or ou de soie,

Oyr de Thèbes ou de Troye [romans d'aventure]
Et en ma herpe [harpe] lays [chansons] noter,
Et aus eschez [échecs] autruy mater
Ou mon oisel [faucon] en mon poign pestre...
[Donner à manger sur le poing à l'oiseau préféré].
(*Le roman de Galerent*, v. 3881.)

De ces châtelaines féodales, les chroniqueurs ont laissé des portraits qui diffèrent entre eux au point qu'il serait impossible d'en tirer les traits communs. Celle-ci, comme Blanche de Navarre, tutrice de son fils mineur, Thibaud IV, se met à la tête d'une expédition militaire, où elle déploie les qualités mais aussi la rudesse d'un homme; la châtelaine de Pithiviers, Aubarède, fait couper la tête a l'architecte qui a construit son donjon, afin qu'il ne révèle pas les secrets de la place et ne puisse en construire de semblable dans le voisinage : puis elle expulse du château son propre mari; mais celui-ci ne tarde pas à y entrer en force et à la poignarder; Mabile, femme du comte Roger de Montgommery, réduit à la mendicité les gentilshommes de son propre fief jusqu'à ce que ceux-ci se vengent en lui coupant la tête; la comtesse Adelaïde de Soissons fait empoisonner son frère, pour avoir l'entière jouissance de son fief; elle fait arracher les yeux et couper les langues à ses victimes; et, plus affreuse encore est la châtelaine de Cahuzac qui se complaît aux supplices que son mari inflige aux malheureux : mains et pieds tranchés, yeux crevés; elle trouve horrible jouissance à faire couper les seins aux femmes sans défense ou à leur faire arracher les ongles pour les mettre dans l'impossibilité de gagner leur vie.

Ces exemples pourraient être cités en assez grand nombre; mais si les écrivains du temps nous les ont conservés, c'est précisément parce qu'ils étaient exceptionnels, et, d'autre part, les mêmes chroniqueurs ne nous fournissent-ils pas, à mettre en regard, des noms de femmes dont la vie a été toute de bonté, de douceur, de bienfaisance et de piété. De plus d'une châtelaine du XII[e] siècle, on peut dire avec l'auteur de Girard de Roussillon :

Donner, voilà ses tours et ses créneaux.

A commencer par la propre mère de Guibert de Nogent, une sainte créature dont toute la vie a été tissée de bienfaisance.

Nous lisons dans la chronique de Lambert d'Ardres : « La

femme d'Arnoul le Roux était une jeune dame agréable à Dieu; elle était douce et simple, elle craignait le Seigneur, diligente et pieuse. On la voyait se divertir avec ses pucelles à des jeux d'enfants, chantant des chœurs, dansant des rondes, jouant même avec elles à la poupée. Par les grandes chaleurs de l'été, dans l'insouciance de son âme candide, elle allait se baigner dans l'étang, sans autre vêtement que sa chemise, et non autant pour se laver et se baigner, que pour se rafraîchir et se donner de l'exercice; décrivant des courbes gracieuses elle nageait, rapide, entre deux eaux, tantôt couchée sur le dos, pour disparaître un moment après, sous l'onde agitée, tantôt paraissant à la surface, plus blanche que la neige, plus blanche que sa chemise soyeuse d'un blanc éclatant, et ceci en présence, non seulement des filles de sa suite, mais des jeunes hommes et des chevaliers. En quoi, et en mille autres choses, elle montrait la limpide bienveillance de son caractère, la paisible pureté de ses mœurs, qui la faisaient aimer de son mari, des chevaliers de la châtellenie et du peuple tout entier ».

Et voilà sans doute une exception parmi les châtelaines du XIIe siècle, comme étaient figures exceptionnelles les cruelles viragos dont il a été question plus haut.

Les Tournois.

Très rude était l'éducation que les seigneurs féodaux donnaient à leurs fils.

« Les vilains, lisons-nous dans un sermon du temps, gâtent leurs enfants quand ils sont petits, ils leur font porter de belles tuniques, et puis, quand ils sont grands, ils les envoient à la charrue. Les nobles, au contraire, commencent par mettre leurs fils sous leurs pieds, ils les font manger à la cuisine avec les valets et puis quand ils sont grands, ils les « honorent ». Les garçons trouvent leur plaisir à l'équitation, à la chasse, aux luttes, à l' « escrémie ». Employés au service du suzerain qui les « nourrit », les jeunes gens portent son écu, ils apprennent à l'armer pour la bataille ou le tournoi.

Les tournois étaient la répétition, souvent encore sanglante et cruelle, de l'art des combats. « Il faut, dit Roger de Howden, en parlant de ces jeux violents, qu'un chevalier ait vu son sang couler, que ses dents aient craqué sous les coups de poing, qu'il ait

été jeté à terre de façon à sentir le poids du corps de son ennemi et que, vingt fois désarçonné, il se soit vingt fois relevé de ses chutes, plus acharné que jamais au combat. »

On se fait généralement une idée très fausse des tournois, du moins à l'époque héroïque. On se représente des chevaliers en armures brillantes avec des écus vernis aux vives couleurs, coiffés de casques aux cimiers pittoresques, sur leurs chevaux aux caparaçons dorés, joutant avec courtoisie entre les lices blanches, en présence de belles dames assises sous un dais armorié.

Au XIIe siècle, les tournois étaient de vraies guerres qui se déroulaient, non seulement au lieu précis du rendez-vous, mais dans le pays environnant. On ne voit par aucun texte qu'à cette époque il fût interdit aux tournoyeurs de se servir d'une épée tranchante ou d'une lance effilée. Cependant les adversaires, protégés par leurs carapaces de fer, ne cherchaient pas à se tuer ; mais ils se malmenaient rudement, avides de s'enlever réciproquement leurs destriers et leurs harnais, s'efforçant de faire des prisonniers afin de les obliger à se racheter, comme dans les vrais combats.

« Les Normands et les Anglais, lisons-nous dans la biographie de Guillaume le Maréchal, étaient groupés pour tournoyer contre les Français... D'avance, dans leurs logis, les Français se partageaient les harnais et les esterlins des Anglais, mais ils ne les tenaient pas encore. »

Les seigneurs y paraissaient avec leurs valets et leurs sergents qui leur prêtaient main forte au cours de l'action, sans leur être d'ailleurs d'un très grand secours, car ils lâchaient pied au premier danger, sachant que les chevaliers du parti adverse n'hésiteraient pas à les massacrer.

Les tournois ne paraissent s'être distingués, au XIIe siècle, des guerres véritables que par les points suivants :

1° Les tournois connaissaient les *lices*, parties de terrain entourées de barrières, où les chevaliers pouvaient se reposer, faire panser leurs blessures, faire réparer leurs armes ou en changer, ou bien encore se réfugier quand ils se sentaient serrés de trop près. C'était un terrain neutre.

2° Le lieu de la rencontre avait été déterminé d'avance.

3° Quand il y avait suspension de combat, les chevaliers des deux partis se faisaient réciproquement des visites de courtoisie.

4° Enfin, à la fin du tournoi, les principaux personnages

engagés dans la lutte se réunissaient pour décerner des prix à ceux qui s'étaient le plus distingués.

De véritables armées se trouvaient parfois aux prises dans ces joutes : trois mille hommes au tournoi de Lagny, décrit par le biographe du Maréchal. On voyait les tournoyeurs à cheval avancer difficilement parmi les plants de vignes.

Le biographe du Maréchal parle d'un grand tournoi qui se déroula vers 1176-1180, aux environs de Dreux. D'une part les chevaliers de France, de Flandre, de Brie, de Champagne ; de l'autre les Normands, les Bretons, les Anglais, les Manceaux, les Angevins et les Poitevins. Les Français et leurs adhérents chargèrent en grand désordre, ils rompirent à l'attaque, et quand Henri le jeune, fils de Henri II Plantagenêt, et Guillaume le Maréchal arrivèrent avec leurs contingents, ils étaient déjà en déroute.

« La poursuite fut si vive que le roi (Henri le Jeune) resta seul en arrière, avec le Maréchal. Ils trouvèrent dans une rue Simon de Neauphle qui leur barrait le passage avec trois cents sergents de pied, armés d'arcs, de piques, de guisarmes.

« — Nous n'y passerons pas, dit le roi, et nous ne pouvons songer à revenir sur nos pas ».

« — Il n'y a qu'à leur courir sus », répondit le Maréchal.

« Les sergents, les voyant arriver, ouvrirent leurs rangs, n'osant les attendre, et le Maréchal alla prendre monseigneur Simon par la bride. Il l'emmena, le roi le suivait à quelque distance. Le Maréchal ne regardait pas derrière lui, quand, une gouttière basse s'étant trouvée sur le passage, le sire de Neauphle s'y accrocha et y resta suspendu. Le roi le vit, mais ne dit mot. Le Maréchal arriva au lieu où étaient les bagages, tenant toujours en laisse le cheval du seigneur français. « Prenez ce chevalier », dit-il à un écuyer. — « Quel chevalier ? » fit le roi. — « Quel chevalier ? mais celui que je mène. — Mais vous ne l'avez pas. — Où donc est-il ? — Il est resté accroché à une gouttière. »

Voilà un épisode de tournoi.

A la suite de cette affaire, où le Maréchal s'était distingué, le comte de Flandre lui envoya en hommage un magnifique brochet.

« On députa deux chevaliers pour le lui présenter. Ils se mirent en route, un écuyer marchant devant eux avec le brochet. Ils trouvèrent Guillaume à la forge, la tête sur l'enclume, tandis que le forgeron, à l'aide de ses tenailles et de ses marteaux, lui arrachait son heaume, faussé et enfoncé jusqu'au col ».

Guillaume le Maréchal s'était associé un autre chevalier, Roger de Gaugi. « C'était un homme entreprenant et rusé, mais un peu trop porté au gain ». Ses prouesses l'avaient fait admettre dans la mesnie du roi d'Angleterre. Gaugi eut connaissance des profits magnifiques que le Maréchal réalisait dans les tournois :

Conveitise aprent et alume
Son cuer; si li dist e [et] enseingne
Que al (au) Mareschal s'acompaigne.... (v. 3394.)

Pendant deux ans, le Maréchal et Gaugi coururent les tournois, rafflant chevaux, harnais et argent. « Je ne parle point en l'air, dit notre biographe, je me fonde sur les écritures des clercs. Les écritures de Wigain, le clerc de la cuisine, et d'autres établissent précisément qu'entre la Pentecôte et le carême (1180) ils prirent cent trois chevaliers, sans parler des chevaux et des équipements que les comptables n'inscrivaient pas ».

Un autre tournoi eut lieu peu après au même endroit. Au début de l'action, les Français remportèrent l'avantage, mais, à l'arrivée du prince anglais, Henri le Jeune, et de ses troupes, ils furent mis en déroute. Une partie d'entre eux se réfugièrent au haut d'une motte fermée d'un hériçon, c'est-à-dire d'une palissade, elle-même entourée d'un fossé. Ils avaient attaché leurs chevaux à la palissade. « Guillaume le Maréchal fit une grande prouesse. Il mit pied à terre et donna son cheval à garder, monta à la motte, prit deux chevaux et les fit descendre dans le fossé, au pied de la motte, puis leur fit remonter la contre-escarpe ». Mais survinrent deux chevaliers français qui, le voyant harassé, lui prirent ses deux chevaux.

« Le Maréchal, s'étant remis en selle, se dirigea vers une grange où plusieurs chevaliers (français) étaient assiégés par des adversaires en nombre supérieur ». Et, le voyant arriver, les assiégés, qui le connaissaient, lui crièrent : « Nous sommes quinze chevaliers ; recevez-nous pour prisonniers. Nous aimons mieux, puisque nous en sommes réduits là, que ce que nous possédons soit à vous qu'à ceux qui nous tiennent assiégés. »

Les tournois étaient nés en France et c'est en France qu'ils eurent tout leur éclat. Malgré sa partialité en faveur de tout ce qui vient d'outre-Manche, le biographe du Maréchal doit en faire l'aveu.

Nous venons de voir Guillaume le Maréchal s'associer avec une

manière de spadassin pour les profits à retirer de ces joutes guerrières. Sur cette voie il ne tarda pas à se former des professionnels des tournois, comme nous en voyons de nos jours pour un grand nombre de sports. Ils allaient de tournoi en tournoi, où ils réalisaient un fructueux butin en chevaux, vaisselle plate et souvent en beaux deniers comptants. Tel ce bon chevalier qui n'avait ni vigne ni terre, si pittoresquement présenté en l'un de nos vieux fabliaux ; il n'avait pour vivre que ce qu'il gagnait en courant les tournois, et se trouva réduit à une lamentable détresse, quand, sur les instances de l'Église, ces jeux violents furent momentanément suspendus.

Sources. *La chançun de Guillelme*, éd. Herm. Suchier. *Bibliotheca normannica*, 1911. — *Garin le Loherain*, trd. P. Paris, 1862. — *Lamberti Ardensis Chronicon Ghisnense et Ardense*, éd. Godefroy-Menilglaise, 1855. — Guibert de Nogent. *De vita sua*, éd. Bourgin, 1907. — Montaiglon-Raynaud. *Recueil des fabliaux*, 1879-90, 6 vol. — *L'histoire de Guill. le Maréchal*, éd. P. Meyer, 1891-1901, 3 vol.

Travaux des historiens. Viollet-le-Duc. *Diction. de l'architecture et Diction. du mobilier*, éd. cit. — Léop. Delisle. *De l'Instruction littéraire de la noblesse française au M. A.* dans *Journal de l'instr. publ.*, juin 1855. — B. Hauréau. *Notices et extraits de quelques mss latins de la Bibl. nat.*, 1890-93, 6 vol. — Huberti. *Studien zur Rechtsgesch. des Gottesfrieden u. Landfrieden*, 1892. — Sémichon. *Paix et trêve de Dieu.* — La Curne Ste-Palaye. *Mémoires sur l'anc. chevalerie*, 1781. — R. Rosières. *Hist. de la Société française au M. A.*, 1884, 2 vol. — Ch.-V. Langlois. *La Société franç. au XIIIe siècle*, 2e ed., 1904. — Ch.-V. Langlois. *La Vie en France au moyen âge*, d'après quelques moralistes, 1908 — E. Rust. *Die Erziehung des Ritters in der altfranzösischen Epik*, 1888. — Alvin Schultz. *Das Höfische Leben zur Zeit der Minnesinger*, 2e éd., 1889, 2 vol. — Th. Wright. *A history of domestic manners and sentiments during the Middle ages*, 1862. — L. Gautier. *La Chevalerie*. 3e éd. 1895.

CHAPITRE IX

LES JONGLEURS

Trouvères et jongleurs. La langue française est du latin. Les talents des jongleurs. Leurs manuscrits. Comment les jongleurs étaient rétribués. Leur misère. Colin Muset et Rutebeuf. Les jongleurs faiseurs de gloire. Les beaux mots et les beaux dits. Les troubadours.

Dans la vie châtelaine, un grand élément de plaisir était apporté par les jongleurs. Leur nom vient du latin *joculares* ou *joculatores.* Ne les confondons pas avec les trouvères : les « trouveurs », comme on disait au XIIe siècle. Le jongleur produit au public l'œuvre que le trouvère a composée. Les troubadours étaient les trouvères du Midi, ceux qui écrivaient en langue d'oc (*oc* = oui), et leur nom a la même origine : il vient de *trobar*, trouver. Les trouvères se servaient de la langue d'oïl (oïl = oui), c'est-à-dire du français proprement dit. La ligne de démarcation entre les deux idiomes part de la rive droite de la Garonne à son confluent avec la Dordogne, d'où elle fléchit vers le Nord : Angoulême reste en langue d'oïl ; Limoges, Guéret, Montluçon sont en langue d'oc ; d'où la ligne frontière incline vers Lyon par Roanne et St-Etienne.

Le provençal se divisait en dialectes comme le français du Nord, c'est le provençal proprement dit, le languedocien, l'auvergnat, le limousin, et, à l'Est, en Savoie et en Dauphiné, un idiome d'une grande saveur par son parfum de latinité singulièrement conservé : on l'a nommé le franco-provençal. Parmi ces dialectes, le limousin devint la langue littéraire, comme en langue d'oïl le parler de l'Ile-de-France.

Langue d'oïl et langue d'oc sont également dérivées du latin ; le français est, comme le provençal, du latin insensiblement transformé. Au XIe siècle, Adhémar de Chabannes appelle encore le français du « latin ».

« Rollon de Normandie étant mort, son fils Guillaume lui succéda ; il avait été baptisé : les Normands adoptèrent la foi du Christ et, oubliant leur langue barbare, ils s'accoutumèrent au *latin.* » Aussi bien, si l'on prend le plus ancien monument de notre langue, le fameux serment prêté à Strasbourg en 841 par Louis, fils de Louis le Débonnaire, à son frère Charles le Chauve, il est impossible de dire si ce langage est encore du latin ou si c'est déjà du français :

« Pro Deo amur et pro Christian poblo (peuple) et nostro commun salvament (salut), d'ist di en avant (de ce jour en avant), in quant Deus savir (savoir) et podir (pouvoir) me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo (je secourrai ce mien frère Charles) et in adiudha (aide) et in cadhuna cosa (chaque chose) si cum om per dreit (droit) son fradre salvar (secourir) dist (doit) ».

On ne trouve aucune mention des jongleurs avant le XI[e] siècle, mais, dès le règne de Robert le Pieux (commencement du XI[e] siècle), on les voit mêlés aux diverses classes de la société.

De bonne heure les jongleurs français ont pris la direction du mouvement littéraire en Europe.

Ils apparaissent en pleine lumière à l'époque où l'épopée cesse d'être étroitement familiale, locale, à l'époque où l'épopée est déracinée, pour être portée de pays en pays, par les « amples regnés » : les jongleurs la font entendre, aux sons de la vielle celtique, de château en château, de foire en foire, de ville en ville.

On a défini les jongleurs : « Ceux qui faisaient profession de divertir le public » ; car leurs talents étaient variés. Un poète dit à un jeune homme qui se destine à la jonglerie « : Sache *trouver* (c'est-à-dire composer des poèmes), et bien sauter, bien parler et proposer des jeux-partis ; sache jouer du tambour et des castagnettes et faire retentir la symphonie (instrument de musique)... sache jeter et rattraper des pommes avec deux couteaux, avec chants d'oiseaux et marionnettes ;... sache jouer de la cithare et de la mandore et sauter à travers des cerceaux. Tu auras une barbe rouge. Fais sauter le chien sur le bâton et fais-le tenir sur deux pattes. » Dans les pittoresques encadrements des manuscrits du XIII[e] siècle on voit encore les jongleurs avec leurs barbes et leurs perruques rouges.

Ge te dirai que ge sai faire,

dit à l'un de ses compagnons, le jongleur d'un fabliau :

Ge sui jouglères de viële,
Si sai de muse et de frestèle
Et de harpe et de chifonie,
De la gigue, de l'armonie,
Et el salteire et en la rote
Sai-je bien chanter une note;

(la harpe, la chifonie, la gigue, l'armonie, le salteire et la rote étaient des instruments de musique) ;

Bien sai joer de l'escanbot [gobelet d'escamoteur],
Et faire venir l'escharbot
Vif et saillant dessus la table ;

(C'est le chant des enfants pour faire venir l'escargot « vif et saillant dessus la table : « Mas! mas! mas! montre-moi tes cornes ! »)

Et si sai meint beau geu de table [tric-trac];
Et d'entregiet [prestidigitation] et d'arrumaire [magie],
Bien sai un enchantement faire;
. . . .
Et lire et chanter de clergie [science des clers],
Et parler de chevalerie
Et les prudhomes raviser [avertir]
Et lor armes bien deviser [lire leurs armoiries]...

(*Fabliau des deux bordeors*, v. 205.)

Et ce même jongleur saura chanter les gestes héroïques de Roland et de Guillaume, de Rainoart et de Garin, de Vivien et d'Ogier ; il sera l'écho poétique des plus touchantes idylles, Perceval, Tristan et Iseut, Flore et Blancheflor :

Ge sai bien servir un prudome
Et de beax diz toute la some [somme];
Ge sai contes, ge sai flabeax [fabliaux],
Ge sai conter beax diz noveax,
Rotruenges [chansons à refrain] viez et nouvelles,
Et sirventois [chansons satiriques] et pastoreles,
. . . .
Ge sai bien chanter à devise [souhait]
Du roi Pepin de Saint-Denise,
Des Loherans tote l'estoire
Sai-ge par sens et par mémoire,

De Charlemaine et de Roulant
Et d'Olivier le conbatant;
Ge sai d'Ogier, ge sai d'Aimmoin,
Et de Girart de Roxillon,
Et si sai du roi Loeis
Et de Buevon de Conmarchis
. . . .
Si sai porter consels d'amors
Et faire chapelez [couronnes] de flors
Et çainture de druerie [présent d'amour],
Et beau parler de cortoisie
A ceus qui d'amors sont espris.....

(*Fabliau des deux bordeors*, v. 283.)

D'autres savent imiter le chant du rossignol, le cri du paon, le bourdonnement de l'abeille, le mugissement du taureau. Aubry de Trois-Fontaines parle de la prouesse d'un jongleur qu'il vit à Compiègne, où l'on célébrait les fiançailles de Robert d'Artois avec la fille du duc de Brabant : il montait un cheval qui marchait sur une corde tendue. L'auteur du Conte moral, écrit qu'on ouvre volontiers la porte à

Ceax qui savent jambes encontremont jeter,
Qui savent tote nuit rotruenges [chansons a refrain] canteir,
Ki la mainsni-e funt et sallir et dancier;..
[Qui savent faire danser aux sons de leurs instruments toute la [maisonnée.]

à ceux qui savent « faire le périer » (poirier) sur la halte table (la table dressée sur le dais), et qui savent bien rechinier (faire des grimaces) ».

Joinville écrit de son côté : « Vindrent trois menestriers (jongleurs) et estoient frères et en aloient en Jérusalem en pèlerinage; et avoient trois cors, dont les voiz de cors leur venoient parmi les visages. Quant ils en commençoient à corner, vous derriez que ce sont les voiz des cygnes qui se partent de l'estanc [étang], et il fesoient les plus douces mélodies et les plus gracieuses que c'estoit merveille de l'oÿr ».

Et ces mêmes jongleurs — des Arméniens — « fesoient trois merveillouz sauz, car on leur metoit une touaille (serviette) dessous les piez et tournoient tout en estant (debout), si que lour pié revenoient tout en estant sour la touaille. Li dui (deux) tournoient les testes arières et li ainsnez ausi, et quant on li fesoit tourner la

teste devant, il se seignoit (signait), car il avoit paour que il ne se brisast le col au tourner ».

Et ces jongleurs accompagnaient de leurs instruments les armées en marche et venaient dans les églises chanter des variations sur le *Kyrie*, le *Sanctus*, l'*Agnus Dei*.

Nombre de jongleurs étaient eux-mêmes trouvères. C'est un jongleur qui écrit l'Histoire de la Guerre sainte et un autre la Vie de saint Alexis ; le plus charmant et le plus grand des poètes du XIIIe siècle, Colin Muset et Rutebeuf, seront l'un et l'autre des jongleurs.

Nos compagnons conservent soigneusement le manuscrit où se trouve écrit le texte de leur gaie science ; de leurs belles chansons ils voudraient garder le privilège, ou, s'ils en cèdent copie à un confrère, à un concurrent, ce ne sera que moyennant finance :

> Je vos en dirai d'une [chanson] qui molt est honorée,
> El royaume de France n'a nulle si loée.
> Huon de Villeneuve l'a molt estroit gardée :
> N'en volt prendre cheval ne la mule afeutrée [hanarchée]
> Peliçon, vair ne gris [fourrure], mantel, chape forrée,
> Ne de buens [bons] parisis [deniers] une grant henepée [plein un [hanap] :
> Or en ait-il maus grez qu'ele li est emblée [volée]...
>
> (*Les Quatre fils Aymon*, éd. Castets, p. 10.)

Huon de Villeneuve a fait tous ses efforts pour conserver le texte de sa chanson par devers soi ; il en a refusé argent et destrier, pelisse doublée de gris et chape fourrée ; mais voici qu'elle lui a été volée.

En traitant plus haut des chansons de geste, nous avons vu que les premiers jongleurs avaient été des guerriers. Suger encore, dans sa vie de Louis VI, parle d'un brave chevalier qui était un jongleur et qui se détache de l'armée des barons féodaux, de l'armée d'Enguerran de Boves et d'Eble de Roucy, pour venir se ranger sous les bannières royales ; mais, depuis le milieu du XIIe siècle, on ne trouve plus guère parmi les jongleurs que des professionnels qui vont de pays en pays, à cheval, leur malle et leurs effets en croupe, leur vielle et leur archet liés en bandoulière pour faire entendre en tous lieux les laisses de leurs chants épiques, les vifs refrains de leurs rotrouenges, leurs vaduries et leurs triboudaines, cherchant à gagner leur vie.

« Comme des mouches sur une liqueur sucrée, écrit un orateur

du XIIIe siècle, on voit les jongleurs voler à la Cour des princes ». L'auteur du roman provençal *Flamenca* a décrit des noces où 1 500 jongleurs font valoir les talents les plus variés :

« Alors vous eussiez entendu retentir des instruments, monter à tous les tons... L'un vielle le lai du chèvrefeuille, l'autre celui de Tintagueil ; l'un chante les fidèles amants, l'autre le lai que fit Ivan ; l'un joue de la harpe, l'autre de la vielle ; l'un de la flûte, l'autre du fifre ; l'un de la gigue, l'autre de la rote ; l'un dit les paroles, l'autre l'accompagne ;... l'un fait jouer des marionnettes, l'autre jongle avec des couteaux ; un autre danse en faisant la cabriole : un grand murmure remplissait la salle. »

Nos artistes recevaient pour leur peine le logis et le couvert, des vêtements, de l'argent.

L'auteur de Huon de Bordeaux nous montre un jongleur à la Cour royale. Il se met à vieller ; les seigneurs se pressent autour de lui ; dans leur enthousiasme ils se défont l'un après l'autre de leurs manteaux qui tombent autour du jongleur et font tas. « Nous avons vu des princes, dit Rigord, qui, après avoir dépensé vingt et trente marcs à des vêtements admirables et merveilleusement brodés, les donnaient huit jours après à des jongleurs ».

Aussi bien, pour aimer l'art et la poésie, nos menestrels n'en doivent pas moins vivre et nourrir les leurs. Et ils ne l'envoient pas dire :

Or vous traïez en chà, signour, je vous en prie,
Et qui n'a point d'argent, si ne s'assièche mie [ne s'asseye pas],
Car chil qui n'en ont point ne sont de ma partie...

(*Bauduin de Sebourc*, chant V, v. 19-21.)

Et quel mécontentement quand le gain ne répond pas à l'espoir, quand le jongleur n'a pas reçu des barons, chez lesquels il a fait valoir son art, la rétribution désirée. En tous lieux l'accueil n'est pas le même. Il est de riches hommes qui, en retour du plaisir que les jongleurs leur procurent,

Aler les font sovent deschauz :
. . . .
Ne lor donent fors viez drapiaus [vêtements] ;
Et petit de lor bons morsiaus
En gitant, com as chiens, lor ruent......
[Ce « petit » de leurs bons morceaux, ils le leur jettent comme à des [chiens.]

(*Fabliau des lecheors*, v. 82.)

Colin Muset s'exprime à ce sujet en termes singulièrement vivants. Il s'adresse à un seigneur chez lequel il a chanté, chez lequel il a dit des vers et joué de la vielle, et qui ne lui a servi que maigre pitance :

Sire cuens [comte] j'ai vïélé
Devant vous en vostre ostel,
Si ne m'avez riens doné,
Ne mes gages aquité,
  C'est vilanie !
Foi que doi [dois] sainte Marie
Ensi ne vous sieurré mie.
[Dans ces conditions je ne serai plus de votre suite]
M'aumosniére est mal garnie
Et ma boursse mal farsie.

Sire cuens, car commandez
De moi vostre volenté.
Sire, s'il vos vient à gré
Un biau don car me donez
  Par courtoisie !
Talent ai [j'ai grande envie], n'en doutez mie,
De raler à ma mesnie !
[De retourner dans ma famille !]
Quant g'i vois [j'y vais] boursse esgarnie [vide]
Ma fame ne me rie mie !

Ainz [mais] me dit « Sire Engelé [Monsieur l'empoté],
En quel terre avez esté
Qui n'avez rien conquesté ?
Trop vous estes deporté [amusé]
  Aval la ville ?
Vez [voyez] com vostre male [malle] plie !
Elle est bien de vent farsie !
Honiz soit qui a envie
D'estre en vostre compaignie ! »

Mais quant vieng à mon ostel
Et ma femme a regardé
Derrier moi le sac enflé
Et je, qui sui bien paré
De robe grise [fourrée] ;
Sachiés qu'ele a tost jus mise [déposé]
La conoille [quenouille], sans faintise ;
Elle me rit par franchise [gentillesse],
Les deus braz au col me plie.

Ma fame va destrousser
Ma male sans demorer ;

Mon garçon [domestique] va abuvrer
Mon cheval et conréer [soigner],
Ma pucele [servante] va tuer
Deux chapons, pour déporter
A la jansse alie [sauce à l'ail];
Ma fille m'aporte un pigne [peigne]
En sa main par cortoisie :
Lors sui de mon ostel sire
A mult grant joi-e sanz ire [chagrin]
Plus que nuls ne porroit dire.

Et le grand Rutebeuf revient sur ce même thème, mais en termes poignants :

Ne me blasmez se je me haste
  D'aler arrière,
Que jà n'i aura bele chière [bon accueil]
L'on n'a pas ma venu-e chière
  Si je n'aporte.
C'est ce qui plus me desconforte
Que j'ose huchier à ma porte
  A vuide main.

Chez lui, le pauvre Rutebeuf trouve sa femme sèche, rêche, geignarde ; le propriétaire vient réclamer le loyer ; ses meubles sont engagés ; et voici qu'arrive la nourrice exigeant de l'argent « pour l'enfant paître », sans quoi elle le renverra braire au logis.

Entendez le cri déchirant que le poète lance jusqu'au pied du trône royal :

Je touz [tousse] de froit, de faim baaille,
Dont je suis mors et maubailliz [mal fichu].
Je suis sans coutes [couvertures] et sans liz [lit];
Sire, si ne sai quel part aille :
Mes costeiz connoit le pailliz,
Et liz de paille n'est pas liz,
Et en mon lit n'a fors la paille....
Sire, je vos fais asavoir
Je n'ai de quoi do pain avoir.....

La misère lui a pris ses amis :

Je cuit [crois] li venz les a osté ;
  L'amor est morte !
Ce sont ami que vens emporte
Et il ventoit devant ma porte,
  S'es enporta.....

Et il conclut par ces vers admirables :

L'espérance de lendemain,
Ce sont mes festes!.....

Aussi, comme l'écrit Guillaume le Vinier :

Tel fois chante li jougleres
Que c'est tous li plus dolens
[Et, de tous, il est le plus triste],
Il chant selon sa matère
Com' del mont [du monde] li mains joians [le moins joyeux];
Quar por déduit [plaisir] n'est-ce mie,
Mais par besoigne d'aïe [secours],
Com' jougleres courtois, frans;
Quant a sa laisse fenie [finie]
Par douçor requiert et prie
Aïde por passer le tans.....
[Un secours qui lui permette de vivre quelque temps].

Saint Louis donnait de l'argent « à povres menestirers qui, par vieillesce ou par maladie, ne pooient labourer ne maintenir leur mestier, qu'à peinne porroit l'on raconter le nombre (*Joinville*).

Les jongleurs couraient les foires, les lieux de pèlerinage ; ils s'arrêtaient aux abords des sanctuaires où ils disaient leurs vers, en plein air souvent, à la foule quand et quand bruyante et attentive. A Paris, ils se faisaient entendre de préférence sur le Petit-Pont, qui paraît avoir joué au moyen âge le rôle du Pont-Neuf au XVII[e] siècle. Nous avons vu comment Gilles de Paris y entendait chanter au peuple les gestes de Charlemagne, aux accords de la vielle. Sur la grand'place, les jongleurs dressaient leurs tréteaux d'où ils débitaient leurs laisses aux badauds béats. En certains lieux on percevait sur eux des droits ; ils étaient traités en débitants de denrées ou de mercerie. C'était le cas à Mimizan en Aquitaine (près de Mont-de-Marsan). Un certain W.-R. de Monos y tenait la jonglerie et percevait le quart des redevances versées par les jongleurs. Il relevait ce droit en fief du roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, moyennant un épervier qu'il lui devait chaque an, ou, à défaut, dix livres de cire. Et là, parmi cet auditoire de passants rassemblés sur la place publique, combien la récolte devait souvent être modeste ! L'un des jongleurs qui paraissent dans Huon de Bordeaux interrompt brus-

quement un chant épique pour recommander à ses auditeurs d'arriver le lendemain chacun avec une maille nouée dans le pan de sa chemise (à défaut de bourse); et surtout que la dite maille ne soit point frappée au coin poitevin; mais au coin de Paris : car la maille parisis valait quatre fois la maille poitevine :

Si revenés demain. après disner
Et si vous proi (prie) cascuns m'ait aporté
U pan de sa chemise une maille noué;
Car en ces poitevines, a poi [peu] de largeté :
Avers fu et escars [parcimonieux] qui les fit estorer [fabriquer]
Ne qui ains [oncques] les donna à cortois menestrel.

(*Huon de Bordeaux*, v. 4957.)

Au reste, si les jongleurs sont trop souvent misérables. cela tient pour beaucoup à leur humeur frivole, à leur goût du plaisir. L'un d'eux le dit bonnement :

Et se j'ai vostre argent, si ne le plaindès jà [ne le plaignez pas],
Car si tost que le l'ai. li taverniers l'ara.

(*Bauduin de Sebourc*, chant XII, v. 921-22.)

Notre jongleur a-t-il gagné quelque surcot ou quelque maille et vient-il à passer devant une taverne, il ne peut résister à l'appel du valet d'auberge qui le « huche » au pas de la porte. Il entre :

Quant ont trois sous, quatre ou cinc assemblez,
En la taverne les vont toz aloer.
Si en font feste tant que pueent durer...
Et quant il a le buen [bon] vin savoré,
Quant voit li hostes qu'il a tot aloé...
« Frere, dit-il, querrez aillors hostel..
Donez-moi gage de ce que vous devez ».
Et cil li lesse sa chause et son soller [ses souliers]...

(*Le Moniage Guillaume.*)

Et le voilà, comme le pauvre jongleur de Sens, qui n'avait pas souvent robe entière :

Mes moult sovent en la chemise
Estoit au vent et en la bise...

(*De Saint-Pierre et du jougleor.*)

Le vent est froid, la bise est aigre :

Ne vois venir avril ne mai!
Vez-ci la glace!

Aux péages des ponts et des routes ils paient en « monnaie de singe », c'est-à-dire par un tour de leur façon, ou de l'animal, du petit singe, qui, souvent, les accompagne, — ou bien par quelques vers de leurs poèmes, par un couplet de leurs chansons.

Plus de confort était assuré aux jongleurs attachés en qualité de domestiques, de *ministeriales* (ménestrels), à quelque grande maison.

Watriquet a chanté devant des passants : « Balades et rondiaus menuz ». Ses auditeurs lui demandent :

> Seroies-tu nient Raniquès ?
> — Non voir, dame, mais Watriquès,
> Menestrel au conte de Blois [Gui de Blois]
> Et si [aussi] à monseignor Gauchier
> De Chastillon [le connétable...]
>
> (*Fabliau des trois chanoinesses de Cologne*, v. 108.)

Joinville parle des «menestriers aux riches hommes », c'est-à-dire des jongleurs attachés à la maison des grands seigneurs, qui venaient à la Cour du roi avec leurs vielles. Après le repas saint Louis, « attendait à oïr ses graces que les ménétriers eussent dit leurs poèmes, lors se levait et les prêtres, qui étaient devant lui, disaient ses graces ».

Nous avons vu que nombre de grands seigneurs étaient trouvères ou troubadours. Ils entretenaient des jongleurs qui vivaient à leurs châteaux parmi leur domesticité. Les jongleurs les accompagnaient quand ils allaient en voyage. Ils produisaient au public les œuvres de leurs maîtres. Telle miniature de la Bibliothèque nationale représente le poète en bliaud de soie et se carrant dans un grand fauteuil doré : il tient en main un bâton de chef d'orcheste dont il marque les mesures au jongleur qui, debout devant lui, répète en la chantant une de ses poésies.

Au reste, les grands seigneurs ne protégeaient pas seulement les jongleurs et les ménestrels, pour le plaisir et les divertissements qu'ils pouvaient leur procurer : ces poètes étaient les dispensateurs de la renommée en un temps où ils étaient les seuls à parler des actions des hommes. Lambert d'Ardres raconte que l'auteur de la chanson d'Antioche, Richard le Pèlerin, refusa de mentionner dans son récit épique de la première croisade les hauts faits d'Arnoul l'Ancien, seigneur d'Ardres, parce que celui-ci lui avait refusé une paire de chausses d'écarlate. « Le

seigneur d'Ardres, dit Lambert, fuyant la gloire humaine, a mieux aimé refuser un petit don à un bouffon que d'être chanté et prisé en ses chansons avec accompagnement d'instruments de musique ». Nous avons conservé quelques vers de la chanson d'Antioche par Richard le Pèlerin, mais pour la plus grande partie, nous ne possédons plus son œuvre que sous le remaniement de Graindor de Douai. On a fait observer très justement que Richard Cœur de Lion n'aurait jamais eu la brillante réputation dont il jouit de son temps, s'il n'avait tant favorisé trouvères et jongleurs. En son absence même, Guillaume de Longchamp, demeuré en Angleterre en qualité de régent, y faisait venir des jongleurs de France pour y chanter ses louanges, aux carrefours des villes, devant le peuple assemblé.

Au reste, avec le temps, il se fit une division parmi les jongleurs : les uns devinrent les poètes qui composaient leurs œuvres et ne les disaient qu'en bonne compagnie ; les autres récitèrent ou chantèrent avec accompagnement d'instruments de musique les créations des trouvères ; enfin une troisième classe comprit les saltimbanques, faiseurs de pirouettes et montreurs d'animaux.

Classe plus humble et méprisée par le jongleur dont la qualité s'affine :

Menestrieus se doit maintenir
Plus simplement c'une pucelle !...
Menestrieus qui veut son droit faire
Ne doit le jongleur contrefaire,
Mais en sa bouche avoir tous diz (tous jours)
Douces paroles et biaus diz [beau langage].

Ah ! les « beaux dits », les « jolis mots » les « beaux contes », quelle importance nos jongleurs y attachent, qu'ils s'appellent « Courte-barbe » ou « Fier-à-bras », « Brise-pot » ou « Simple-d'Amour ».

Contrairement à l'opinion répandue, jamais poètes n'ont eu à un plus haut degré le souci de la forme que les trouvères, troubadours et jongleurs du XIIe siècle. Des centaines d'années avant Malherbe, ils ont connu le « pouvoir » « d'un mot mis en sa place ». Le pauvre Boileau ignorait lamentablement ses plus glorieux prédécesseurs.

Courte-Barbe résume toutes les aspirations de son métier, et, ma foi, toutes celles du poète moderne, dans les vers suivants, et

qui se terminent par un timide et touchant appel à l'immortalité :

Une matère ci dirai
D'un fablel [fabliau] que vous conterai.
On tient le menestrel à sage
Qui met en *trover* (composer, inventer) son usage,
De fere biaus dis et biaus contes,
C'on dit devant dus [ducs], devant contes.
Fablel sont bon á escouter :
Maint duel, maint mal font mesconter [oublier],
Et maint anui et maint meffet :
Cortebarbe a cest fablel fet ;
Si croi bien qu'encor l'en soviegne.

(*Le Fabliau des trois aveugles de Compiègne*, v. 1.)

Assurément ils aiment la rime, la « consonnancie » ; mais ils ne lui sacrifieront pas le sens de leurs vers : à la rime, ils préfèrent la raison : « Foin de la rime riche, si elle doit nuire à la pensée ! »

Ma paine metrai et m'entente
A conter un fabliau par rime
Sans colour et sans léonime [rime riche].
Mais s'il i a consonancie [assonnance],
Il ne m'en chaut qui mal en die :
Car ne puet pas plaisir [plaire] à toz
Consonanci-e sans bons moz.

(*Fabliau des Trois dames*, v. 1...)

Ils est vrai que, parfois, la rime est difficile à trouver. On s'en tire comme on peut, par un trait malin, une jonglerie :

Li prestre dist isnel le pas [aussitôt]
Primes en halt et puis en bas :
« Dominus Domino meo »
Mais ge ne vos puis pas en *o*
Trover ici consonancie...

(*Fabliau du prestre qui dit la Passion*, v. 50.)

Sur les tablettes de cire, où ils gravent d'une pointe agile leurs gracieuses ou espiègles inventions, ils effacent bien des fois les lignes écrites, pour améliorer et affiner leur textes. Maudites tablettes de cire ! en leur pâte molle et changeante, combien se sont perdues de ces charmantes œuvres où s'était marqué le génie

gaulois des jongleurs ! Le parchemin était coûteux et on ne lui confiait que les œuvres d'importance, les œuvres graves et qui n'étaient pas toujours les meilleures.

L'art de la jonglerie entra en décadence dans le courant du XIIIe siècle.

L'ère des jongleurs se clot vers le début de la guerre de Cent ans. La jonglerie aussi s'était formée avec la France féodale : elles disparaîtraient l'une quand et quand l'autre. Les « lecteurs », remplacent les « auditeurs » ; Chantecler, comme on le nomme dans le Roman du Renard, le hardi et aventureux jongleur, vêtu d'une robe à capuchon, mi-partie verte et jaune, ou d'une robe de soie rouge, Chantecler que l'on voit « un vert chapelet (couronne) en sa teste » aux châteaux, aux foires, aux pèlerinages, sa vielle en main, la mémoire farcie de légendes épiques, de romans courtois, de lais, de ballades et de fabliaux, est remplacé par l' « homme de lettres ».

* * *

Nombre de troubadours — les poètes du Midi — furent comme les trouvères — les poètes du Nord —, à la fois poètes et jongleurs ; nombre d'entre eux furent, comme les jongleurs, à la fois poètes et musiciens, inventant non seulement les « mots » mais le « son » de leurs poésies. Ils ont eu, et peut-être plus encore que les trouvères, le souci de la forme, au point qu'ils en arrivèrent, dans la première période surtout, à cultiver celle-ci pour elle-même, à ne plus aimer la poésie que pour la forme, ce qui les amena par raffinement au *trobar claus*, c'est-à-dire à l'invention obscure, fermée aux profanes.

La poésie des troubadours fleurit, comme celle des trouvères, depuis le milieu du XIe siècle jusqu'au XIIIe siècle. La période d'éclat en est le XIIe siècle ; tandis que les plus grands trouvères, les auteurs des plus beaux chants épiques, brillèrent à la fin du XIe siècle.

La poésie des troubadours est essentiellement, et presque exclusivement, une poésie lyrique, mais en ce genre elle est hors de pair. Elle parle d'amour et place l'amour dans le cadre qui lui convient, dans la belle nature. « Quand l'herbe verte et la feuille paraissent et que les fleurs s'ouvrent dans les vergers, quand le rossignol lance son chant, je suis heureux de l'entendre

et heureux de voir la fleur; je suis content de moi, mais plus encore de ma dame », écrit Bernard de Ventadour.

Ce goût de la nature en fête est porté à un tel point que Raimbaud d'Orange en vient à protester contre cette orgie de rossignols qui s'égosillent en des prés fleuris.

« Je ne chante ni pour oiseau, ni pour fleur, ni pour aurore... je chante pour la dame à qui vont mes pensées... »

Nous avons dit que les troubadours avaient écrit en limousin, bien qu'une grande partie d'entre eux n'aient pas appartenu à cette province. Bernard de Ventadour, Marcabrun, Jaufre Rudel, Arnaud de Mareuil, Giraut de Bornelh, Arnaud Daniel, Bertran de Born, qui florissaient dans la seconde moitié du XII[e] siècle, sont les meilleurs poètes de la poésie en langue d'oc.

« Bertrand de Born, dit Dante, a chanté les armes, Arnaud Daniel l'amour; Giraut de Bornelh la droiture, l'honnêteté et la vertu ».

Celui que Dante plaçait au premier rang était Arnaud Daniel. « Il fut, dit-il en son *Purgatoire*, le plus grand artiste de sa langue maternelle... En roman et en vers d'amour il surpassa tous les autres ; laisse dire les sots qui croient que Giraud de Bornelh lui est supérieur ». Armand Daniel est le poète des rimes riches, des rimes « chères » comme il dit. Est-ce ce qui lui conquit la faveur de Dante? car le jugement du grand poète italien n'a pas été ratifié par la postérité. La nécessité de plier le sens aux rimes riches, aux rimes « lugubrement riches », comme les a si bien appelées Joseph Bédier, lui a fait sacrifier plus d'une fois la clarté et la poésie elle-même. Giraud de Bornelh disait tout au contraire : « Que si j'en avais le talent, je ferais une chansonnette si claire que mon petit-fils la comprendrait et que tout le monde y prendrait plaisir ». Giraud de Bornelh, dit un ancien biographe, « était limousin de la contrée d'Excideuil... Il était de basse naissance... Il fut appelé le maître des troubadours et il l'est encore par les bons connaisseurs, ceux qui entendent les mots subtils où sont bien exprimés les sentiments d'amour... L'hiver, il étudiait ; l'été, il parcourait les châteaux, menant avec lui deux chanteurs qui chantaient ses chansons. Il ne voulut jamais prendre femme ; et tout ce qu'il gagnait, il le donnait à ses parents pauvres et à l'église de la ville où il était né »,

Bertrand de Born est le poète guerrier.

« Bien me plaît la bonne saison de Pâques qui fait naître

feuilles et fleurs ; j'aime à entendre la joie des oiseaux qui emplissent les bocages de leurs chants ; mais j'aime aussi à voir, rangés par la campagne, chevaliers et chevaux armés.

« J'aime à voir les éclaireurs et venir après eux la masse des hommes d'armes ; j'aime à voir les forts châteaux assiégés, les fortifications rompues et démolies et l'armée sur le rivage, entourée de fossés et de palissades aux pieux solides et serrés... »

Peyre Cardinal occupe une place originale parmi les troubadours ; seul, parmi ces poètes de l'amour, il raille l'amour :

« Jamais je n'ai tant gagné que le jour ou je perdis ma mie. car en la perdant je me gagnai moi-même que j'avais perdu... »

« Enfin je puis me louer de l'amour car il ne m'enlève plus appétit et sommeil ; il ne m'expose plus au froid et au chaud; il ne me fait plus soupirer, ni errer de nuit à l'aventure ; je ne me déclare plus conquis, ni vaincu ; l'amour ne m'attriste, ni ne m'afflige plus ; je ne suis plus trahi ; hé l'ami ! je suis parti avec mes dés !

« Je ne crains plus la jalousie, je ne fais plus de folie héroïque, je ne suis plus rossé, je ne suis plus volé, je ne fais plus le pied de grue ; je ne me déclare plus vaincu par l'amour. Je suis parti avec mes dés !

« Je ne dis plus que je meurs pour la plus belle, ni que la plus belle me fait languir ; je ne la prie plus, ni ne l'adore affalé à ses pieds; je ne la requiers, ni ne la désire ; je ne lui rends plus hommage. Je ne me mets plus en son pouvoir, je ne lui suis plus soumis, elle n'a plus mon cœur en gage, je ne suis plus son prisonnier : hé l'ami ! je suis parti avec mes dés ! »

Mais c'est là une unique exception, car toute l'œuvre des troubadours est un hymne, mille et mille fois répété et varié, à l'amour dans la belle nature.

Nous avons vu que l'apogée en est marquée dans la seconde moitié du XIIe siècle. Au XIIIe siècle la veine poétique perd de sa richesse. A reprendre sans cesse le même thème, les troubadours aboutissent à une conception de l'amour, affinée et subtilisée au point qu'elle n'a plus rien de terrrestre. La réaction religieuse, qui suivit la guerre des Albigeois, aidant, peu à peu, l'inprovisation se transforme en un hymne à l'amour épuré qui devint un hymne à la Vierge. La Vierge est la plus pure et la plus belle, la plus aimable des femmes.

Tant et si bien qu'il n'y eut plus d'autre forme poétique admise

que ces chants à Marie, dernières fleurs de la vieille poésie en langue d'oc et qui donnèrent au long aller cette interminable série de poésies à la Vierge couronnées aux Jeux floraux....

SOURCES. E. Koschwitz. *Les plus anc. monum. de la langue française*, 3e éd., Heilbronn, 1897. — *Œuvres de Rutebeuf*, éd. Jubinal, Bibl. elz., 1874-75, 3 vol. — *Les chansons de Colin Muset*, éd. Bédier, 1912. — Montaiglon-Raynaud. *Recueil des fabliaux*... 1872-80, 6 vol. — P. Paris. *Le Romancero français*, 1833. — K. Bartsch. *Alt französische Romanzen u. Pastourellen*. Leipzig, 1870. — K. Bartsch. *Deutsche Liederdichter* des XIIe bis XIVe. Jahrh. 3e éd. Stuttgart, 1893. — *Les Chansons de Guillaume IX d'Aquitaine*, éd. Jeanroy, 1913. — *Les Poésies de Peire Vidal*, éd. et trad. Langlade, 1913.

TRAVAUX DES HISTORIENS. P. Paris. *Chansonniers du XIIe siècle*, ap. Hist. litt. de la Fr., XXIII, 512-838. — E. Freymond. *Jongleurs und Menestrels*, Halle, 1883. — Jos. Bédier. *Les Fabliaux*. 1893. — Edm. Faral. *Les jongleurs en Fr.*, 1911. — Jos. Anglade. *Les troubadours*, 1909. Le livre de M. Anglade est d'une rare valeur. — A. Schultz. *Das Höfische Leben zur Zeit der Minnesinger*, 2e éd., Leipzig, 1889. — Ch.-V. Langlois. *La Soc. franç. au XIIIe siècle*, 2e éd., 1904.

CHAPITRE X

L'UNIVERSITÉ

Les premières écoles furent créées par les abbés et les évêques. Le *trivium* et le *quadrivium*. Paris capitale des lettres. L'Université. Les étudiants. Organisation de l'Université parisienne. Les collèges. La Sorbonne.

Dans le domaine des études, les XIᵉ et XIIᵉ siècles ont connu un mouvement intense, aussi puissant peut-être que dans le domaine social et économique, aussi puissant que dans le domaine artistique et littéraire. De nos jours, nous ne songerions évidemment pas à comparer l'éclat des sciences et de la philosophie au moyen âge, à celui qu'y ont répandu les lettres et les arts. La raison en est que les sciences progressent continuellement. Chacun des nouveaux venus qui, en profitant des travaux de ses devanciers, les accroît de ses découvertes personnelles, jette par là même quelques pelletées d'oubli sur les résultats dont nos devanciers se sont honorés : conséquemment les progrès obtenus en un âge reculé sembleront peu importants aux temps modernes, et par le fait même de l'avancement réalisé durant les siècles qui ont suivi ; tandis qu'un poète, ou un artiste, doué d'un génie d'invention puissant et d'une vive originalité, produit des œuvres auxquelles rien ne vient se superposer dans la suite. Le temps se répand sur elles comme les flots de la marée sur les récifs de la mer. Dégagées et brillantes à la lumière du jour, elles ne cesseront de soutenir une libre comparaison avec les créations des générations suivantes.

A partir de la seconde moitié du XIᵉ siècle, se manifeste dans la nation un grand désir de s'instruire.

« De tous côtés, écrit Guibert de Nogent, on se livre avec ardeur à l'étude ». Quand Abailard (1075-1143), condamné par un concile, se réfugie en une terre abandonnée sur les bords de l'Arduson, il voit affluer les disciples ; le désert se peuple autour de lui.

Les premières écoles ont été créées par les abbés des monastères et par les évêques dans leurs cités ; écoles claustrales ou épiscopales, attachées aux cloîtres des couvents ou des cathédrales. A toute grande église était jointe une bibliothèque. De ces écoles, la plus célèbre fut, au xe siècle, l'école diocésaine de Reims, où enseignait Gerbert. Puis celle de Chartres où brilla Fulbert. Citons encore les écoles de Laon et d'Orléans.

Les écoles monastiques ne furent pas moins prospères. Celle de Fleury-sur-Loire, avec Abbon, jouit d'une grande renommée dès la fin du xe siècle ; au xie siècle c'est l'enseignement donné à St-Martin de Tours où s'illustre Bérenger. Les Parisiens se groupaient autour des maîtres qui professaient à St-Germain-des-Prés, à St-Maur. Les établissements clunisiens méritent une mention spéciale.

Dans ces couvents l'instruction était donnée gratuitement. Leurs ressources les dispensaient de demander une rémunération. Les écoles des évêques et des chapitres faisaient payer les enfants des « riches hommes » ; elles instruisaient gratuitement les enfants du peuple. Plusieurs de ces établissements ne se contentaient pas de fournir une instruction gratuite : ils pourvoyaient aux besoins de nombreux élèves.

Dans les maisons d'instruction diocésaines, c'était généralement le chancelier de l'évêque qui remplissait les fonctions d'écolâtre ; tout au moins l'écolâtre était placé sous son autorité. L'un et l'autre se faisaient assister par des maîtres, et quand le cloître de la cathédrale devint trop étroit pour contenir l'affluence des élèves, on vit des clercs, qui avaient terminé leurs études, organiser en ville des classes où ils répandaient les connaissances qu'ils avaient acquises. Ils enseignaient avec la permission du chancelier qui leur en donnait la licence : *licentia docendi*.

Les divisions, entre lesquelles l'enseignement se répartissait au moyen âge, sont bien connues : c'est le *trivium*, comprenant les arts libéraux, c'est-à-dire la grammaire, la rhétorique et la logique, suivi des *quadrivium*, où se rangeaient les sciences, c'est-à-dire l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique. Au-dessus du *trivium* et du *quadrivium* les trois facultés : la théologie, le droit et la médecine.

Au xiie siècle, les auteurs de l'Antiquité reviennent en faveur. Parmi les Grecs on n'étudie guère qu'Aristote et que Platon ; parmi

les Latins, les auteurs préférés sont Virgile, Horace, Lucain. On lit les vers latins; on en fait, et du ton le plus léger, jusque dans les couvents.

Paris devient la capitale des lettres et des « arts ». Vers le milieu du XII° siècle, les écoles issues du cloître Notre-Dame se sont multipliées. La Cité, le Petit-Pont en sont bondés. Elles débordent sur la rive gauche, elles grimpent au flanc de la colline Ste-Geneviève.

« Philosophie et toute clergie (sciences) florissaient à Paris ; l'étude des sept arts y était si grande et en si grande autorité qu'elle ne fut si pleine, ni si fervente à Athènes, ni en Egypte, ni à Rome, ni en nulle partie du monde. Et ce n'était pas seulement pour la « délitableté » du lieu, ni pour la plenté (quantité) de biens qui en la Cité abondent, mais pour la paix et la franchise que le bon roi Louis (Louis VII) avait données et que le roi Philippe, son fils (Philippe Auguste), donnait aux maîtres et aux écoliers. Aussi ne « lisait-on » pas seulement en cette noble cité des sept « sciences libéraux », mais de décrets et de lois et de physique et, surtout, était lue la sainte page de théologie » (*Chron. de St-Denis*). Et ces « lecteurs » (maîtres) portaient les noms les plus illustres : de l'étranger venaient prendre rang parmi eux les saint Thomas et les Albert le Grand.

L'ensemble de l'enseignement reste soumis à une direction ecclésiastique. Les premières universités, celles de Paris, de Toulouse, de Montpellier et d'Orléans, ne furent longtemps que des associations de prêtres et de clercs. Les étudiants portent la tonsure. Car le mot « Université », ne s'applique pas alors à l'ensemble des sciences enseignées ; il signifie « association ». Il y eut donc l'association des maîtres et celle des élèves. On trouve la première constituée dès le pontificat d'Innocent III (fin du XII° siècle). Elle a des statuts, elle plaide en Cour de Rome ; car elle n'a pas tardé à entrer en lutte avec le chancelier épiscopal qui prétendait la tenir en tutelle.

Le sceau de l'Université de Paris — qui n'apparaît d'ailleurs pas avant le premier tiers du XIII° siècle — porte la figure de la Vierge, sa patronne, et celle de l'évêque de Paris. Ces associations universitaires sont placées sous l'autorité supérieure du Souverain Pontife qui veille sur elles, avec d'autant plus d'attention que l'Université de Paris est destinée à former plus particulièrement des théologiens, comme celle d'Orléans des juristes et celle de Montpellier des médecins.

En matière de doctrine religieuse, l'Université de Paris fera autorité ; sur elle s'appuieront les conciles, les Souverains Pontifes. Au début du XVIe siècle encore, Erasme dira que les Français se vantent d'être les premiers théologiens du monde.

Un conflit, qui s'engagea sur la fin du XIIe siècle, entre l'association des maîtres enseignants d'une part, et, de l'autre, le chancelier de l'évèque de Paris, fit beaucoup pour préciser l'organisation universitaire. Le chancelier prétendait exiger des candidats à la licence (d'enseigner) un serment d'obéissance ; les maîtres se plaignaient aussi de ce que le chancelier accordât ou refusât la licence à son plaisir, sans tenir compte de l'opinion exprimée par eux. Il y eut dans l'Université une conjuration : les maîtres tenaient des « conventicules ». Le débat fut porté devant Innocent III. Après une interminable procédure, le Souverain Pontife sanctionna la plus grande partie des revendications formulées par les maîtres parisiens.

Les maîtres et les élèves, entassés dans les ruelles de la Cité, avaient de leur côté, afin de faire triompher leur cause, émigré en grand nombre sur la rive gauche, où le chancelier de l'abbaye Ste-Geneviève délivrait lui aussi des « licences ».

Au reste il était devenu difficile de confiner l'enseignement dans une immobilité dogmatique, en face d'une jeunesse avide de science et d'indépendance. « Des bavards en chair et en os, écrit Etienne de Tournai, discutent irrévérencieusement sur l'immatériel, sur l'essence de Dieu, sur l'incarnation du Verbe ! On entend dans les carrefours des raisonneurs subtils couper la Trinité indivisible. » L'abbé de St-Victor écrit de son côté : « Nos écoliers sont heureux quand, à force de subtilités, ils ont abouti à quelque découverte ! Ne veulent-ils pas connaître la conformation du globe, la vertu des éléments, la place des étoiles, la nature des animaux, la vitesse du vent, les buissons, les racines. Ils croient y trouver la raison des choses ; mais la cause suprême, fin et principe de tout, ils la regardent en chassieux, pour ne pas dire en aveugles ».

Nos maîtres en arrivent à porter leurs discussions sur les actes et décrets du St-Siège lui-même. Le légat pontifical, Benoit Gaëtani, le prélat qui prendra sur le trône pontifical le nom de Boniface VIII, leur criera avec emportement (30 novembre 1290) :

« Vous, maîtres de Paris, dans vos chaires, vous vous imaginez que le monde doit être régi par vos raisonnements. Eh bien, non ! C'est à nous que le monde est confié ! Vous perdez votre

temps à des niaiseries... Et seraient-ils bons vos raisonnements, qu'il y aurait moyen d'y répondre, et voici comment : « Sous « peine de privation des offices et des bénéfices, défense à tous les « maîtres de prêcher, de discuter et de conférer sur le privilège « (pontifical), en public ou en particulier. Je vous le déclare en « vérité, plutôt que de se dédire, la Cour de Rome briserait l'Uni- « versité ».

Maîtres et élèves formaient une association indépendante du pouvoir royal, à la fois société de secours mutuel et confrérie religieuse, placée sous le patronage du St-Siège.

Les maîtres de l'Université de Paris occupaient à l'origine les rues de la Cité, aux abords de l'église cathédrale, sous les auspices de laquelle les premières écoles avaient été ouvertes. Au XIIe siècle, comme nous venons de le dire, ils avaient franchi le Petit-Pont pour se grouper au versant de la Montagne Ste-Geneviève. Là se fondait la ville de l'Université, réunissant maîtres et élèves, avec ses privilèges, ses lois, sa police. La fondation officielle de l'Université par le pape et le roi (Philippe Auguste) date de l'année 1200. En 1215, dans un acte du cardinal Robert de Courçon, apparaissent pour la première fois les mots *Universitas magistrorum et scolarium*. Un véritable petit État dans Paris, ayant ses tribunaux particuliers, en fréquentes disputes avec l'État voisin, la ville de l'abbaye St-Germain-des-Prés. Et que de batailles avec les paysans de l'abbaye, cultivateurs du Pré aux Clercs, batailles sanglantes, parfois meurtrières. « Ils sont plus hardis que les chevaliers, dit Philippe Auguste, en parlant des étudiants parisiens, car les chevaliers, couverts de leur armure, hésitent à engager la lutte ; tandis que les clercs, qui n'ont ni haubert ni heaume, avec leur tête tonsurée, se jettent dans la mêlée en jouant du couteau ». « Ceux de Paris et d'Orléans, dit un contemporain, sont turbulents, batailleurs : ils troubleraient la terre entière ».

C'était déjà la vie vivante, pittoresque, animée qui, depuis lors, n'a guère cessé. Robert de Courçon avait beau exiger que l'étudiant de l'Université portât « chape ronde de couleur foncée et descendant jusqu'aux talons », comme il sied à des clercs ; l'habit ne fait le moine, ni l'écolier. « Pour boire et manger, ils n'ont point leurs pareils, écrit Pierre le Mangeur. Ce sont des dévorants à la table, mais non des dévots à la messe. Au travail, ils bâillent ; au festin, ils ne craignent personne. Ils abhorrent la

méditation des livres sacrés; mais ils aiment à voir le vin pétiller dans leur verre et ils avalent intrépidement ».

Aux sons des tambourins et des guitares, ils chantent les beaux yeux de Marion ou de Lisette :

Li tens s'en veit
Je n'ai riens fait;
Li tens revient,
Je ne fais riens.

Voici un vivant croquis :

Quatre Normanz, clerc escolier,
Lor sas [sacs] portent comme colier,
Dedenz lor livres et lor dras;
Mout [moult] estoi-ent mignoz et gras,
Cortois, chantant et envoisié [joyeux]...

(*Fabliau de la bourgeoise d'Orléans.*)

Au reste, parmi eux plus d'un était « goliard », franc compagnon, sans gîte ni ressources. Quelques-uns, entre les heures d'étude, faisaient le métier de jongleurs, rimant en français et en latin contes et fabliaux, ballades et jeux partis; vivant des ressources les plus diverses et parfois les plus ingénieuses, sinon toujours des plus honnêtes. « Nombre d'entre eux, dit Robert de Sorbon, connaissent mieux les règles du jeu de dés que celles de la logique ». Mais il y a aussi les bons écoliers, studieux et rangés. Le soir on les voit se promener sur les bords de la Seine, au long du Pré-aux-Clercs, répétant la leçon du jour ou réfléchissant à l'enseignement du maître. D'autres, parmi les plus dignes d'intérêt, sont de famille pauvre. Comment payer les livres dont ils ont besoin et les professeurs de théologie? Pour leur venir en aide, ils n'ont guère que saint Nicolas, patron des écoliers. Ils font des copies pour leurs camarades; ils se louent comme porteurs d'eau, et, en fin de compte, n'en arrivent pas moins à surpasser ceux de leurs condisciples qui, très riches, possèdent quantité de livres où ils n'ont jamais jeté les yeux.

La lettre qui suit, du XII[e] siècle, est de tous les temps :

« A nos chers et vénérés parents, salut et obéissance filiale, écrivent de gentils étudiants. Veuillez apprendre que, grâce à Dieu, nous demeurons en bonne santé dans la cité d'Orléans et que nous nous consacrons tout entiers à l'étude, sachant que

Caton a dit : « Il est glorieux de savoir quelque chose ». Nous occupons une belle et bonne maison qui n'est séparée des écoles et du marché que par une seule bâtisse, de sorte que nous pouvons nous rendre journellement au cours sans nous crotter les pieds. Nous avons aussi de bons camarades déjà avancés et fort recommandables. Nous nous en félicitons bien, car le psalmiste a dit : « *Cum sancto sanctus eris* ». Mais, pour que le manque d'instruments ne compromette pas les résultats que nous avons en vue, nous croyons devoir faire appel à votre tendresse paternelle et vous prier de vouloir bien nous envoyer assez d'argent pour acheter du parchemin, de l'encre, une écritoire et autres objets dont nous avons besoin. Vous ne nous laisserez pas dans l'embarras et vous tiendrez à ce que nous finissions convenablement nos études, pour pouvoir revenir avec honneur au pays. Le porteur se chargerait bien aussi des souliers et des chausses que vous nous enverriez. Vous pourriez aussi nous donner de vos nouvelles par la même voie. »

Ces demandes d'argent se répètent sous toutes les formes :

« Voilà deux mois passés, écrit un fils à son père, deux mois que j'ai dépensé le dernier sou de l'argent que vous m'aviez fait tenir. La vie est coûteuse, les besoins sont nombreux ; il faut se loger et que de choses à acheter ! Votre paternité n'ignore pas que privé de Cérès et de Bacchus, Apollon fait triste figure ». Et que de raisons à solliciter l'envoi des précieuses livres tournois ! Dans la ville tout est cher — n'en est-il pas toujours ainsi dans les villes universitaires ? — et le nombre des étudiants, exceptionnellement élevé, fait encore tout renchérir ; les récoltes ont été mauvaises, les chambres sont hautes de plafond, difficiles à chauffer et l'hiver si rigoureux.

Mais la réponse paternelle ne laisse pas d'être écrite de la même encre :

« Assurément, mon cher fils, je t'enverrais de l'argent et de grand cœur ; mais les pluies ont gâté mes récoltes, dans les vignes les oiseaux ont picoré le raisin. Il faudrait recourir aux usuriers, ce qui serait folie. » Ou bien, fronçant les sourcils, le père répond plus gravement que son fils devrait rougir de soutirer de l'argent à l'auteur de ses jours au lieu de lui venir en aide.

Alors on s'adresse à un cœur que l'on sait plus tendre, à celui de sa petite sœur :

« Une sœur discrète et adroite sait enflammer d'ardeur son

mari et ses parents pour qu'ils viennent en aide à son frère dans le besoin. Douce petite sœur, ta tendresse pour moi doit savoir que j'étudie gaîment et que, grâce à Dieu, j'apprends bien. Mais quelle misère j'ai à supporter! Je couche sur la paille, sans draps; je vais sans chausses, mal vêtu, sans chemise ; je ne te parle pas du pain que je mange; aussi je te demande, très douce petite sœur, d amener subtilement ton mari à me venir en aide et le plus qu'il pourra ».

Et la très douce petite sœur se laisse attendrir, peut-être plus qu'il ne conviendrait : elle envoie à son frère cent sous tournois (qui vaudraient un millier de francs aujourd'hui), deux paires de drap et six aunes de bonne toile; mais en lui recommandant de veiller à ce que, de cet envoi, son mari n'ait connaissance, « car, s'il l'apprend, je me tiens pour morte ». « Je crois d'ailleurs très fermement, ajoute-t-elle, que, prochainement, sur mes instances, il te fera de son côté un envoi d'argent ».

Pour leurs études à l'Université, les étudiants recevaient de l'argent, non seulement de leurs parents, mais, suivant un système que l'on aurait pu croire tout moderne, des églises qui leur allouaient des bourses.

Les étudiants, qui écrivaient la lettre que nous venons de citer, étaient encore d'Orléans, mais c'est à Paris que tous aspiraient à venir faire leurs études :

Car si com est or de Paris

(l'or des orfèvres parisiens avait la réputation d'être *le premier or du monde*)

Que clerc ne sont pas de grant pris
S'ainçois n'ont à Paris esté
Por aprendre, et séjorné,
Et quant il i ont tant estu
Et tant apris k'il ont léü,
(tant appris qu'ils sont devenus « lecteurs », c'est-à-dire maîtres à [leur tour)]
Dont sont-il, et là et aillors,
Renomei [renommés] avec les meillors.

(Robert de Blois, l'*Enseignement des princes*, v. 1503.)

« Heureuse cité, dit en parlant de Paris Philippe de Harvengt, heureuse cité, où les étudiants sont en si grand nombre, que leur multitude vient presque à dépasser celle des habitants ».

Pour étudier à Paris, l'on accourait de tous les coins de l'Europe, d'Angleterre, d'Allemagne, de Scandinavie. « Oh ! Paris, s'écrie en 1164 Pierre de la Celle, tu prends les âmes à la glu ! » Et le célèbre chirurgien milanais Lanfranc : « Paris, tu engendres les clercs !... Malheur à moi qui tant de temps ai perdu loin de ta très honorable et très sainte étude ! »

« En ce temps (1210), écrit Guillaume le Breton, les lettres brillaient à Paris. On n'avait jamais vu à aucune époque, ni dans aucune partie du monde, pareille affluence d'étudiants. Ceci ne s'explique pas seulement par l'admirable beauté de la ville, mais par les privilèges que le roi Philippe (Auguste) et son père avaient conférés aux écoliers... »

Vers la même époque (un peu avant 1190), un clerc champenois, Gui de Basoches, trace un pittoresque tableau de la ville universitaire : « Le Grand-Pont, écrit-il, est le centre des affaires, il est encombré de marchandises, de marchands et de bateaux. Le Petit-Pont appartient aux dialecticiens qui y passent et s'y promènent en discutant. Dans l'île (la Cité), jouxte le palais du roi, on voit le palais de la philosophie où l'étude règne en souveraine, citadelle de lumière et d'immortalité : demeure éternelle des Sept sœurs, des arts libéraux, où bouillonne la source de la science religieuse. »

Bonne et joyeuse vie et que nos étudiants aiment à faire durer. Plus d'un fait la sourde oreille quand la famille le rappelle au logis, et fît-elle briller à ses yeux les plus séduisants appas. A celui-ci on propose fiancée fûtée et douce bien que de couleur brune : elle est élégante, elle est belle, elle est sage et de grande noblesse ; elle apportera une grosse dot et, par ses parents, de magnifiques relations. Mais l'étudiant répond qu'il lui sera toujours facile de trouver une femme tandis que ce serait folie d'abandonner la poursuite de la science au moment où il est sur le point de la saisir.

Les études se terminent donc par la licence, qui donnait la faculté d'enseigner à son tour : examen qui s'accompagnait d'un banquet offert par le récipiendaire à ses maîtres et camarades. Un étudiant parisien demande à un ami d'expliquer tout cela à son père, car son esprit bourgeois ne le saisirait pas de lui-même. Il lui faut en effet de l'argent pour ce banquet et c'est le seul obstacle qui le sépare encore du but suprême.

Toutes les épreuves, enfin, ont été subies et voici la lettre triom-

phale écrite aux parents qui, retenus loin de leur fils, n'ont pas dû la lire sans une orgueilleuse émotion :

« Faites retentir à la gloire du Seigneur des cantiques nouveaux ! jouez de la viole et de l'orgue, faites résonner les timbales sonores ! Votre fils vient de passer une soutenance savante à laquelle ont assisté une quantité innombrable de maîtres et d'étudiants. A toutes les questions j'ai répondu sans défaillance ; nul n'a pu me coller. J'ai donné un banquet magnifique, où pauvres et riches ont été traités comme on ne l'avait jamais été. Déjà solennellement j'ai ouvert une école. Et combien du premier jour elle est fréquentée ! Les écoles voisines se dépeuplent pour me fournir un grand nombre d'auditeurs. »

Nous avons vu que l'Université comprenait trois Facultés supérieures : théologie, médecine, droit canon. Au-dessous d'elles nous avons distingué les Maîtres ès arts qui enseignaient aux étudiants les branches du *trivium* et du *quadrivium*. On les appelait, eux et leurs élèves, les « artistes ». Chacune des trois Facultés formait une corporation spéciale ; quant aux artistes, ils se divisaient en quatre nations d'après le pays d'origine des étudiants, les Français, les Picards, les Normands et les Anglais. On voit apparaître pour la première fois les quatre nations dans un document de 1222.

En 1245, les quatre nations se donnèrent un chef commun, un Recteur. Celui-ci ne tarda pas à devenir le chef de l'Université tout entière, les trois grandes Facultés elles-mêmes, dont les membres avaient tous passé par l'Université des Arts, acceptant qu'il s'occupât de leurs intérêts.

Au reste, il ne faudrait pas se représenter l'université de Paris dans des bâtiments spécialement aménagés comme ceux où elle est établie de nos jours. La plupart des maîtres donnaient leur enseignement chez eux. Les élèves se réunissaient en masse compacte dans des locaux obscurs, assis à terre : l'hiver, le sol était jonché de paille, d'où le nom donné à la rue où se trouvaient un grand nombre de ces écoles, rue du Fouarre (*feurre, paille*). Le maître parlait devant un pupitre, du haut d'une estrade. Il était vêtu d'une robe noire à longs plis et capuchon de menu vair. Les leçons consistaient en explications des textes portés aux examens. Le défaut de cet enseignement était de rester exclusivement livresque. Selon la remarque de Frère Bartholomé de Bologne : la logique c'est Aristote, la médecine c'est Gallien, Cicéron c'est

la rhétorique et Priscien la grammaire. Les élèves devenaient-ils trop nombreux, l'enseignement se donnait en plein air, aux carrefours, sur les places. Les assemblées des Facultés se tenaient dans un couvent, à Paris chez les Mathurins, ou dans la salle capitulaire des Cisterciens ; les « artistes » se réunissaient le samedi dans l'église St-Julien le Pauvre.

La majorité des étudiants qui suivaient les cours des Universités au moyen âge, comme la majorité de ceux qui les suivent de nos jours, avaient des visées pratiques. Ils y apprenaient un métier, désirant entrer, leurs études achevées, qui dans l'Église, qui dans la pratique de la médecine, qui dans celle du droit.

L'organisation corporative, que les maîtres et les étudiants de l'Université parisienne étaient parvenus à se donner, tout en ayant de précieux avantages — et le plus précieux de tous, l'indépendance — avait de graves inconvénients. Une grande partie des forces dépensées dans ces centres d'études se perdaient en conflits de groupes et de coteries, en luttes d'influences. Le tableau en est tracé par le chancelier Philippe de Grève, au commencement du XIIIe siècle : « Autrefois, quand chacun enseignait pour son propre compte, et qu'on ne connaissait pas encore le nom d'Université, les leçons, les controverses étaient plus fréquentes ; on avait plus d'ardeur pour l'étude ; mais aujourd'hui que vous êtes réunis en un seul corps, aujourd'hui que vous êtes constitués en Université, rarement on professe, rarement on discute, on fait tout le plus vite possible, on enseigne peu, on dérobe leur temps aux leçons, aux controverses, pour aller débattre en des conventicules les affaires de la communauté... Et, tandis que les vieux s'assemblent pour délibérer, pour légiférer, pour réglementer, les jeunes courent les tripots. »

Puis la rivalité entre les maîtres : conflits d'écoles, de doctrines, d'influences. « Le chant du coq appelle le jour, dit encore Philippe de Grève, mais nos coqs, au lieu d'annoncer le jour, sont devenus des coqs batailleurs. Que sont en effet ces querelles des maîtres, sinon des combats de coqs?... Nous sommes devenus la risée des laïques. Les coqs se redressent, se hérissent contre les coqs ; ils se dévorent leurs crêtes rouges et se mettent en sang... »

Qu'est-ce qui produit ces conflits ? l'ambition, l'orgueil. Comme dit Ovide :

> *Immensum gloria calcar habet.*
> (L'ambition possède un immense aiguillon.)

Réunir de nombreux élèves, c'est l'orgueil des maîtres : relations et sollicitations sont mises en œuvre ; d'aucuns vont jusqu'à payer leurs élèves. Pour les attirer, piquer leur attention, on enseigne des doctrines étranges, sensationnelles. Les élèves préférés du maître ne sont pas ceux qui suivent assidûment son enseignement, mais ceux qui sont habiles à lui en amener d'autres. Un maître ne pardonnerait pas à un élève de suivre sur les mêmes matières d'autres cours concurremment aux siens, seraient-ils donnés de la manière la plus autorisée. De leur côté les élèves ne se déterminaient pas toujours pour des raisons scientifiques. Ceux de Paris, la plupart théologiens, recherchaient de préférence les maîtres qu'ils croyaient influents auprès du haut clergé, eu égard aux situations qu'ils espéraient atteindre par leur entremise.

Les Universités du moyen âge n'étaient pas richement dotées. Elles ne possédaient rien : pauvreté qui fit leur force dans les luttes contre l'Église et contre le pouvoir royal. Il leur était facile de se disperser, d'aller planter en d'autres cantons les tentes de la science. Sous ces menaces de « sécession », combien de fois leurs adversaires ne vinrent-ils pas à composition ! Au reste les dépenses, auxquelles l'association universitaire avait à faire face, étaient des plus minces. Les droits perçus sur la délivrance des grades y suffisaient.

Il y avait des étudiants riches, particulièrement parmi ceux qui suivaient les cours de droit canon. On les voyait dans la rue, précédés de valets qui portaient de gros livres. Mais la grande majorité se composait de pauvres hères.

En faveur des étudiants besoigneux furent créées, dès la fin du XIIe siècle, des maisons spéciales où ils trouvaient le vivre et le couvert. Ces maisons grandirent en importance. Elles seront pourvues de rentes et qui iront en augmentant ; elles deviendront les fameux « collèges » dont le rôle sera si considérable dans la vie universitaire du moyen âge, qu'ils en arriveront à modifier l'aspect et jusqu'à constituer l'Université elle-même.

La première en date de ces fondations fut créée par un bourgeois de Londres, nommé Joce, qui, à son retour de la Terre Sainte, fonda à l'Hôtel-Dieu de Paris un certain nombre de lits dans une salle spéciale, destinée à recevoir en tous temps dix-huit écoliers.

En reconnaissance de l'existence qui leur était assurée, ils veil-

laient à tour de rôle les morts de l'hôpital et portaient la croix et l'eau bénite aux enterrements. Bientôt on les installa dans une maison à eux, le collège des Dix-huit, près l'église St-Christophe. L'exemple fut suivi. En 1209, on note la fondation, par la veuve d'Étienne Bérot, du collège St-Honoré, qui reçoit treize étudiants.

D'autre part, on voit des maîtres et des étudiants s'installer en commun dans les grands hôtels loués par eux, où ils vivent ensemble, partageant la dépense ; les études en devenaient plus actives. Chacun de ces hôtels était gouverné par un « principal ».

Les collèges, dont il vient d'être question, étaient établis dans une intention charitable. Sous saint Louis, Robert de Sorbon fondera le collège de Sorbonne, pour les maîtres ès arts pauvres qui voulaient pousser leurs études jusqu'au doctorat en théologie. On sait ce qu'il est devenu. Aux XIII[e] et XIV[e] siècles apparaissent les collèges d'Harcourt et de Navarre. Les étudiants n'y trouvent pas seulement gîte et nourriture, mais de belles bibliothèques et des maîtres répétiteurs. Maisons qui reçoivent des hôtes payants. Les « collégiens » jouissent de tels avantages qu'ils en viennent à l'emporter sur les étudiants libres qui, au XV[e] siècle, seront presque devenus suspects sous le nom de « martinets » (du mot *martin*, un bâton, dont on les disait trop souvent armés). Alors la transformation est opérée. L'ancienne université, franche, indépendante, sans logis ni ressources, sans autre lien que le serment qui en unissait les membres nombreux, a disparu. L'enseignement même donné par les régents de la Faculté des Arts est abandonné pour ces répétiteurs qui fournissent un enseignement privé dans l'intérieur des « collèges » et des « hôtels ». Collèges et hôtels dont la réunion, sur l'emplacement du vieux quartier latin, rue du Fouarre, rue de Garlande, rue de la Harpe, en arrive à former l'Université elle-même. La grande Faculté de théologie ne rougit pas d'emprunter, pour ses cérémonies, les bâtiments du collège de Sorbonne.

Ainsi vécut et se développa l'Université parisienne. Dès l'année 1169 le roi d'Angleterre Henri II, en lutte contre Thomas Becket, invoquait son arbitrage. Et cette autorité ira en grandissant jusqu'au jour où elle croulera — en une déconsidération dont il lui faudra plusieurs siècles pour se relever — châtiment de la misérable attitude que l'Université de Paris adoptera dans le procès de Jeanne d'Arc.

SOURCES. Denifle et Chatelain. *Cartularium Universitatis Parisiensis*, 1889-96, 3 vol in-4. — *Epistolarium* de Ponce le Provençal, XIIIe siècle, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 3807, ff. 56-83.

TRAVAUX DES HISTORIENS. Ch. Turot. *De l'organisation de l'enseignement dans l'Univ. de Paris au M. A.*, 1850. — Al. Budinsky. *Die Universität Paris u. die Fremden au derselben im Mittelalter*. 1876. — Denifle. *Die Universitäten des Mittelalters*, 1885. — J.-A. Clerval. *Les Ecoles de Chartres au M. A.*, Chartres, 1895. — Du même *L'Enseignement des arts libéraux à Chartres et à Paris, dans la 1re moitié du XIIe siècle*, 1889. — Léop. Delisle. *Les Ecoles d'Orléans aux XIIe et XIIIe siècles*. Ann. bull. Soc. his. de Fr., VII, 139-54. — B. Hauréau dans le *Journal des Savants*, 1894. — Hastings Rashdall. *The Universities of Europe in the middle ages*, Oxford, 1895, 2 vol. — Ch.-V. Langlois. *Les Universités au M. A.*, Rev. de Paris, 15 févr. 1896, p. 788-820. Etude remarquable en sa brièveté et dans laquelle l'auteur des pages qui précèdent a particulièrement puisé. — A. Luchaire. *L'Université de Paris sous Philippe Auguste*, Bull. intern. de l'enseign. sup., 1899. — Du même : *La Soc. franç. au temps de Ph. Aug.*, 1899. — Ch. Haskins. *The Life of the mediæval students*, American hist. review, III (1898), 203-29. — Du même. *The University of Paris in the sermons of the XIII. century*, ibid., X (1904), 1-27.

CHAPITRE XI

LES CATHÉDRALES

Le style roman, xe et xie siècles. Le style gothique naît dans l'Ile-de-France au xiie siècle. La plupart des cathédrales ont été construites par les soins des évêques. Enthousiasme populaire. Les éléments essentiels du style gothique : l'ogive, l'arc en tiers-point, l'arc-boutant. La décoration des églises gothiques : elle est un enseignement pour le peuple. Les sculptures. Les vitraux. Influence artistique et littéraire de la France, en Europe, au xiie siècle.

Au début du xie siècle, les choniqueurs signalent le zèle des fidèles à reconstruire les oratoires dans un style nouveau. « Vers l'année 1002 ou 1003, écrit Raoul le Glabre, on se mit partout à rénover les églises et, bien que nombre d'entre elles fussent encore en bon état, c'était une émulation à élever des constructions nouvelles, plus belles les unes que les autres. Il semblait que le monde rejetât sa vétusté pour se vêtir fraîchement d'une parure de sanctuaires blancs » ; blancs sanctuaires au haut desquels brillait déjà, en son plumage doré, le coq gaulois.

Presque toutes les églises épiscopales furent alors rebâties, un grand nombre d'églises conventuelles et jusqu'aux chapelles rustiques. A vrai dire, il en était de singulièrement exiguës. Nous savons, par la lettre d'un archevêque d'Aix (xie siècle), que l'oratoire, sur l'emplacement duquel il fit construire sa cathédrale, ne pouvait contenir qu'une dizaine de fidèles : ce qui fait penser aux oratoires russes les plus fréquentés de notre temps.

De ce besoin général de rénovation naquit, au xie siècle, le style roman. De droite et de gauche déjà, on s'était essayé à des constructions qui transformeraient l'art de bâtir. La paix relative amenée par l'organisation féodale, lui donna son essor.

Ce qui caractérise le style roman, c'est l'emploi des voûtes de pierre qui se substituent à l'appareil légué par les Romains, c'est-à-dire aux plafonds plats en charpente et aux toitures appuyées

sur bandeaux. La plate-bande des basiliques est remplacée par l'arc portant sur des colonnes. Ce qui ne tarda pas à produire les églises à plusieurs étages de fenêtres, au lieu de la basilique romaine, qui ne prenait jour que sur un étage.

Les églises romanes ont encore un aspect trapu. Au fond de la place ornée de quinconces, elles se tiennent assises lourdement; mais on y sent comme frémir un désir d'ascension. Les arcs qui supportent les voûtes, soulagent les murs et ceux-ci ne tarderont pas à en profiter pour s'élever vers le ciel en un élan de foi.

Le style roman a eu son berceau dans le centre de la France et en Aquitaine, en Auvergne, dans la vallée de la Saône et du Rhône, où il atteignit à sa perfection dans la seconde moitié du XIe siècle.

Il se divisa en deux écoles.

Les basiliques à couverture plate des Romains, en se modifiant pareillement, avaient produit à Byzance, dès le VIe siècle, les églises à coupoles, dont Ste-Sophie est le plus beau spécimen. L'influence s'en fit sentir sur les architectes en Périgord, où elle produisit la fameuse église St-Front de Périgueux et quelques autres églises à coupoles dans le pays environnant; tandis que, dans nos autres provinces, le courant roman resta purement français.

A la même époque où, par l'élévation des voûtes, se formait le style roman, la pierre remplaçait le bois dans les principales constructions, églises et donjons, palais épiscopaux et maisons-Dieu.

(Malgré l'importance de cette transformation, on vit subsister des églises comme des donjons en bois jusqu'au début du XIIe siècle).

Dans presque toutes les cités épiscopales, les cathédrales furent rebâties, ainsi que vient de nous le dire Raoul le Glabre; mais ce sont surtout les constructions monastiques, les églises des abbayes et des couvents qui, dans le courant du XIe siècle, allaient donner au style roman un magnifique essor. Et plus particulièrement importante fut l'impulsion que l'architecture nouvelle reçut de l'ordre clunisien, dont le développement fut alors prodigieux.

La basilique de Cluny, vaste et haute, avec ses cinq nefs et ses cinq clochers, a été l'un des plus beaux édifices qui aient jamais été élevés. La construction en remontait à 1089. Elle dura trente

années. Le début du XIXe siècle a vu, par un acte de criminel vandalisme, dont les gouvernements du Directoire, du Consulat et de l'Empire sont responsables, démolir ce chef-d'œuvre grandiose, incomparable témoignage du génie de nos aïeux.

A la beauté de ces constructions, les abbés fixaient leur amour-propre ; ils tenaient à laisser leur nom à l'*opus ædificale*, à l'œuvre de la construction. Sans nier leur désir sincère d'élever à Dieu une demeure digne de sa gloire, on peut dire qu'ils aimaient l'édifice qui exalterait leur nom aux yeux de leurs successeurs.

Les évêques du XIe, puis du XIIe siècle, cèdent avec enthousiasme au même penchant. On les voit consacrer, à l'envi, leur activité et leurs ressources à la construction des cathédrales : une fièvre; Pierre le Chantre l'appelle « morbus ædificandi », la fièvre du moellon ; citons l'évêque Fulbert à Chartres, Geoffroi de Montbray à Coutances, Hildebert de Lavardin au Mans, Gérard Ier de Florines et Gérard II à Cambrai, et puis Hugue de Noyers à Auxerre et Maurice de Sully à Paris.

Ces églises sont construites par les évêques sur leurs ressources personnelles, avec le secours des seigneurs qui tiennent à les aider dans leur œuvre pie, avec le concours des fidèles à l'assistance desquels ils font appel. Grands édifices où ils établissent le siège de leur fief. Car les prélats n'y célèbrent pas seulement l'office divin, ils y font siéger leur justice seigneuriale et y prononcent des sentences.

Robert Ier, évêque de Coutances (1025-1048), entreprend la construction de la cathédrale avec l'aide de Gonnar, seconde femme de Richard Ier, duc de Normandie, et avec celle de ses chanoines. Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, reconstruit, dans la première moitié du XIe siècle, la cathédrale St-Maurice, avec l'assistance de ses parents. Les évêques Gautier de Mortagne et Maurice de Sully bâtirent, l'un la cathédrale de Laon, l'autre Notre-Dame de Paris, aux dépens de leurs fortunes privées. « Maurice de Sully, dit un contemporain, construisit Notre-Dame beaucoup plus à ses frais, qu'avec les libéralités d'autrui ». Guillaume de Seignelay à Auxerre, Etienne Béguart à Sens, Philippe de Nemours à Châlons-sur-Marne, Raimond de Calmont à Rodez feront de même. L'église de Mende est due à l'initiative du Souverain Pontife, Urbain V, originaire du diocèse. A Chartres, évêques et chanoines consacrent leurs revenus à l'édification de la cathédrale durant plusieurs années ; à Beauvais aussi l'évêque Milon de Châtillon-

Nanteuil et ses chanoines contribuent largement à l'œuvre de la construction. Geoffroi Ier de Montbray se rend en Calabre, auprès de Robert Guiscard, afin d'obtenir de lui des secours d'argent pour l'église de Coutances. Il rapporte de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, de riches étoffes, présents du célèbre chef normand et de ses compagnons. Il ne se contenta pas d'élever l'église aux trois tours, mais il la garnit des ornements ecclésiastiques, de tapisseries pour la décoration des murs, de tapis, de manuscrits précieux. Il y attacha des chantres et une école, ainsi que des orfèvres, des verriers, un ferronnier, des charpentiers, un maître-maçon, des sculpteurs pour les travaux continuels. L'édifice fut inauguré en 1056.

Une grande église devenait ainsi le centre d'une vie manufacturière comme un château, vivifiée par l'afflux des fidèles et des pèlerins qui venaient y vénérer les reliques. Outre les écoles qui y étaient attachées, des familles ouvrières s'y fixaient. Le travail nécessité par la vie de la cathédrale était multiple et incessant. C'étaient les « gens de l'œuvre ». Une lumière précieuse sur la vie des familles d'artisans incrustées au pied des cathédrales, est donnée par un acte de l'archevêque de Vienne, Léger. Il rapporte, à la date de 1050, qu'un de ses fidèles, un médecin nommé Aton, fit améliorer et embellir dans le cloître de son église, les petites demeures, *domunculæ*, où habitaient les femmes employées à tisser les étoffes d'or pour le service divin. Les chanoines, sous la direction de l'évêque, s'occupaient de la fabrique dont l'administration ne laissait pas d'être compliquée, et l'on voit que, parmi eux, se recrutaient parfois les meilleurs artisans, comme à Auxerre où, sous le règne de Henri Ier, l'évêque Geoffroi de Champallement institue des prébendes pour des ecclésiastiques dont l'un est un « orfèvre admirable », l'autre un « peintre savant » et le troisième un « verrier sagace ». A Avignon, le chapitre compte des maîtres capables d'enseigner les arts du dessin.

Il faut donc abandonner la théorie de Viollet-le-Duc, d'après laquelle les grandes églises auraient été la manifestation d'un art laïque, créé sous l'impulsion du mouvement communal, symbole des libertés populaires, contre le donjon seigneurial.

Sans doute, à partir du XIIe siècle, les monuments religieux servirent de lieux de réunion aux bourgeois ; les voûtes en retentirent de leurs revendications ; on y tenait marché, nous dirions aujourd'hui qu'il arriva aux cathédrales de servir de « bourses de

commerce » ; on y donnait des fêtes qui n'étaient rien moins que des fêtes religieuses ; on y tenait même des réunions guerrières, où l'on discutait des expéditions militaires auxquelles les bourgeois seraient appelés à prendre part; on y scellait des traités. Sans doute aussi, à partir du milieu du XIe siècle, les architectes, moines et clercs, sont fréquemment remplacés par des laïques; les maîtres maçons, les corporations d'artisans qui travaillent aux constructions sont laïques ; mais l'évêque et ses chanoines n'en sont pas moins les promoteurs de l'œuvre, ils en sont les inspirateurs, ils en ont la direction ; sans eux l'œuvre ne serait pas faite. Il faut dire aussi que les prélats étaient aidés de toute manière, ne fût-ce que par les confréries de paix qui contribuaient à l'édification, aux réparations, à la décoration de l'église.

Lors de la construction de l'église abbatiale placée sous le vocable de saint Remy à Reims, par les soins des abbés Aicard et Thierri (1005-1049), des membres de la *familia ecclesiastica*, c'est-à-dire des vassaux de l'abbaye, apportèrent spontanément leur concours. Nous les apercevons par les chemins creux, juchés sur les longs chariots que traînent des files de bœufs roux, charriant les matériaux de construction. De toutes parts affluent les donations. Elles viennent de la caisse royale : Louis VII fait présent de 200 livres pour l'église Notre-Dame de Paris. Les offrandes coulent des sources les plus humbles. On disposait aussi de quêtes faites pendant les offices : comme de nos jours encore. La concession des indulgences, qui deviendrait par la suite une source d'abus, procurait quantité de deniers. Enfin des ressources appréciables étaient fournies par l'exhibition des reliques que les chanoines promenaient en musique dans la contrée. Autour des châsses les jongleurs faisaient entendre des chants émouvants ; après quoi on procédait à la quête.

Pour la construction de l'église de Soissons, la comtesse Adélaïde souffrit que l'on vînt prendre dans ses forêts le bois nécessaire aux charpentes ; bien plus, elle fournit du bois débité et travaillé. Ailleurs les propriétaires des carrières permettaient de venir prendre chez eux les pierres nécessaires. Le plus souvent ces pierres immenses étaient taillées dans la carrière même, en blocs carrés, ou bien en fûts ou en bases de colonnes, en chapiteaux, d'après les dessins qu'avaient fournis les architectes et, sur de lourds chariots aux larges roues cerclées de fer, elles étaient ensuite traînées par de nombreux couples de bœufs : treize

couples, vingt-six bœufs, dit l'auteur des Miracles de Ste-Foi, en parlant de la construction d'une église en Rouergue (milieu du XIe siècle).

Comment décrire l'enthousiasme des foules, quand elles virent

S'agenouiller au loin dans leurs robes de pierre

les demeures destinées à Dieu?

« Spectacle merveilleux à voir, incroyable à raconter, lisons-nous dans les gestes des abbés de St-Trond, ces multitudes qui, avec si grand zèle et si grande joie, amenaient les pierres, la chaux, le sable, les charpentes nécessaires à l'œuvre entreprise, nuit et jour, en des chariots conduits à leurs frais. Comme on ne trouve pas de gros moellons dans le pays, on les transportait des contrées lointaines. Les fûts de colonnes venaient de Worms par bateaux qui descendaient le Rhin jusqu'à Cologne, d'où ils étaient charriés de village en village, sans l'aide de bœufs ni de juments, traînés à bras d'hommes; on leur fit passer la Meuse, sans le secours d'aucun pont, par le moyen de cordes qui y furent attachées, et ainsi les matériaux vinrent à nous, aux chants des cantiques. »

La lettre adressée, en 1145, par l'abbé Haimon aux religieux de Tutbury, en Angleterre, est demeurée célèbre. Il s'agit de l'église de St-Pierre-sur-Dives :

« Qui vit onques faits pareils ou en ouït? Des princes, des hommes puissants et riches, nobles de naissance, des femmes fières et belles, inclinaient leur nuque au joug des chariots qui transportaient les pierres, le bois, le vin, le froment, l'huile, la chaux, tout ce qui était nécessaire à la construction de l'église et à la subsistance de ceux qui y travaillaient. On voyait jusqu'à mille personnes, hommes et femmes, attachés aux traits qui tiraient un char, tant était pesant le poids dont il était chargé, et, parmi la foule qui avançait avec effort, régnait un profond silence, dans l'émotion dont elle était pénétrée.

« En tête du long cortège, les hauts ménestrels faisaient retentir leurs buccines de cuivre et les saintes bannières, aux brillantes couleurs, ondoyaient au vent. Nul obstacle. Ni l'âpreté des montagnes, ni la profondeur des eaux, ni les flots de la mer à Sainte-Marie-du-Port (embouchure de l'Orne), ne furent capables d'arrêter la marche. Aux chars s'étaient attelés jusqu'à des vieillards

ployant sous le faix des ans, et les enfants, engagés dans les traits des voitures, n'avaient pas à se courber : sous les liens ils pouvaient marcher tout droits.

« Quand on fut arrivé auprès des fondations de l'église, les chariots furent rangés à l'entour comme aux abords d'un camp. Du crépuscule à l'aurore retentirent les cantiques. Les chariots étaient éclairés aux rouges lueurs des torches ; et, dans cette nuit, beaucoup de miracles se produisirent : les aveugles recouvraient la vue, les paralytiques se mettaient à marcher. »

Le mouvement de foi, qui est ici décrit, est celui du XII[e] siècle, d'où sortiront les églises gothiques, mouvement d'une plus grande ampleur encore et d'une plus grande force que celui du XI[e], qui avait produit les églises romanes. Il commença aux environs de 1130. Il agit surtout dans la France septentrionale et s'accentua dans le courant du XII[e] siècle. Il prit une intensité particulière sous les règnes de Louis VII et de Philippe Auguste, où il devint prodigieux. Bien peu de cités, au nord de la Loire tout au moins, qui n'aient alors entrepris, sur les plans les plus magnifiques, la reconstruction de la demeure du Seigneur.

C'est de cette époque sans doute que date le proverbe que nous avons recueilli sur les bords du Rhin. On y dit d'un homme très heureux :

« Es geht ihm so gut wie dem lieben Gott in Frankreich. » (Ses affaires vont aussi bien que celles du bon Dieu en France).

La cathédrale de Noyon, rebâtie par les soins de l'évêque Baudoin de Flandre, est achevée en 1167. A Chartres, en 1194, après l'incendie de l'église romane, l'évêque Renaud de Monçon entreprend l'admirable édifice qui fait aujourd'hui notre admiration. En 1220 les voûtes en étaient presque entièrement terminées, la rosace principale était en place. La couverture de l'église fait penser Guillaume le Breton à la carapace d'une grande tortue :

« La voilà, dit-il, qui monte de terre, neuve, étincelante de sculpture, chef-d'œuvre sans pareil ». La cathédrale royale — nous avons nommé Reims — avec sa haute couronne de pierres, est commencée en 1211 par l'archevêque Aubri de Humbert ; les fondements de la cathédrale d'Auxerre sont posés en 1215 par Guillaume de Seignelay. Et ces mêmes évêques, qui se considéraient par une vieille tradition comme les chefs de la cité, faisaient parfois, comme à Cambrai, travailler quand et quand aux fortifications de la ville.

L'abbé du Mont Saint-Michel, le célèbre Robert de Torigni, et qui a été lui-même un merveilleux entrepreneur de bâtisses, disait en parlant de Notre-Dame de Paris dont le chœur fut consacré en 1181 : « Quand cet édifice sera fini il n'y aura pas d'ouvrage qui puisse lui être comparé ».

Nous avons dit que la construction, contemporaine du règne de Philippe Auguste, en fut due à l'évêque Maurice de Sully qui y consacra sa fortune. La cathédrale de Laon, commencée en 1170 par l'évêque Gautier de Mortagne, conserve le caractère rude et farouche des bourgeois guerriers que nous avons essayé de dépeindre en parlant du mouvement communal. La silhouette fait penser à un château fort plutôt qu'aux églises joyeuses de l'époque où elle fut bâtie. Elle se dresse en haut du mont d'où elle donne l'impression d'une aire féodale. On aurait dit — à l'époque où les Boches hideux n'avaient pas encore passé par le pays — que les mêmes mains avaient bâti la cathédrale de Laon et le donjon voisin de Coucy. « Nulle part la vieille France n'apparaît avec une telle majesté : c'est ce beau gothique de la fin du XIIe siècle auquel rien ne peut se comparer, sinon l'art grec » (Emile Mâle).

L'abside de la cathédrale de Soissons fut achevée en 1212.

On a appelé le style nouveau où ces églises furent construites, le style « gothique ». Expression que Raphaël paraît avoir été le premier à leur appliquer. Elle fut reprise par Vasari en sa célèbre histoire de l'art italien : par Vasari, elle s'est répandue. « Gothique » sur les lèvres de Raphaël signifiait « barbare », comme encore sous la plume de Molière quand il traite des « ornements gothiques » :

> Ces monstres odieux des siècles ignorants
> Que, de la barbarie ont produits les torrents.

Depuis, l'expression a été conservée bien qu'on cessât de lui attribuer le même sens ; elle a paru commode. L'expression juste, pour caractériser ce style serait celle d' « architecture française ». Voilà le style français par excellence. De même que le roman naquit, au XIe siècle, dans le centre de la France et en Aquitaine, du développement du style architectural des Romains, de même le gothique naquit dans le nord de la France, au XIIe siècle, du développement du style roman. C'est le style de l'Ile-de-France,

d'où il s'est ensuite répandu, avec les progrès du pouvoir royal, sur le reste du pays, et de France en Europe. Richard de Dietenheim fait, au XIIIe siècle, venir un architecte de France pour reconstruire l'église Saint-Pierre de Wimpfen, dans le nouveau style : nouveau style qui est qualifié par les rédacteurs de la charte d'*opus francigenum*, de style français : « ... accito peritissimo in architectoria arte latomo, qui tunc noviter de villa Parisiensi e partibus venerat Franciæ, opere *francigeno*, basilicam ex sedis lapidibus construi jubet. » En Italie, le roman règne encore dans les constructions de Jean de Pise à une époque où le gothique fleurit sur tous les points de notre pays.

Le style gothique est caractérisé par l'aspiration vers la clarté, vers la lumière, vers la joie. Huysmans l'a appelé « le déploiement de l'âme ». On veut des parois de plus en plus hautes et de plus en plus ajourées. Et l'on arrive ainsi à ces œuvres parfaites et exquises de l'art français, la Sainte-Chapelle et la cathédrale de Metz, qui semblent construites en vitraux.

Hugue de Noyers, lisons-nous dans les gestes des évêques d'Auxerre, fit agrandir les fenêtres et les vitraux de son église afin que l'édifice qui, à la manière des églises anciennes, était obscur, brillât d'une plus grande clarté. Girard II, évêque de Cambrai, « allongea » de même les fenêtres « trop courtes », dit son biographe, pour donner plus de lumière à la maison de Dieu.

Il fallait donc des voûtes plus hautes, des murs plus vastes, mais qui, percés de baies plus amples et plus nombreuses, offriraient moins de résistance au poids de la couverture. De là est parti le style gothique. Et tout d'abord l'ogive, expression qui indique, non l'arc brisé, l'arc en tiers-point qui succède à l'arc en plein cintre, mais les arcs se coupant en croix jetés sur chaque travée et dont est augmentée (en latin *augere*) la force de résistance de la voûte qui y est construite. Le mot *ôgive* ou *augive* signifiait « soutien ». Une pareille voûte, observe Emile Mâle, a tous les avantages : « elle est facile à construire, elle est légère, car tout son poids porte, non plus sur les murs, mais sur les croisées d'ogives ; elle est solide et si, par hasard, elle se déforme, comme ses quatre compartiments sont indépendants, elle ne se déforme pas tout entière ».

Ces quatre arcs qui soutiennent la voûte portent sur quatre points d'appui, dont la force de résistance est accrue à son tour

par les arcs boutants. Tel est le principe du style gothique. L'arc brisé lui-même, celui qu'on appelle, par une fausse expression, l'arc ogival, est inspiré par le même motif : augmenter sa force de résistance à la poussée horizontale des voûtes. Loin de caractériser essentiellement le style gothique, l'arc en tiers-point, l'arc ogival, en est, comme on voit, un accessoire ; on a pu l'appeler un accident de construction.

Et la beauté en réside peut-être précisément en ce fait qu'il a été introduit, non par une recherche d'esthétique, non, comme on l'a prétendu, parce que l'œil se serait habitué à la forme ogivale dans les voûtes en pleins cintres croisés, mais par les besoins mêmes, par les exigences techniques de la construction, d'où son harmonie dans l'ensemble de l'édifice.

Enfin les arcs-boutants, — le troisième des caractères essentiels du style gothique, — sont encore nés de la même cause : le besoin de soutenir et de renforcer les murs sous la poussée des voûtes, les murs de plus en plus élevés et percés de rosaces et de fenêtres aux vitraux étincelants, que l'on cherchait à faire hautes, plus hautes encore, resplendissantes de lumière et de couleur. Telle est donc l'ossature de l'édifice gothique : la voûte construite sur quatre nervures saillantes — les ogives — qui reportent la poussée aux quatre angles, sur des appuis que renforcent et soutiennent les arcs-boutants.

Et l'on voit ainsi d'un coup d'œil les progrès réalisés dans la construction, depuis les temples grecs. Ceux-ci, non seulement ne peuvent avoir qu'un étage, mais ils ne peuvent supporter aucune charge. Les Romains sont en progrès : grâce à l'arcade, la partie supérieure de leurs édifices peut être chargée, mais la force qu'ils ont introduite dans la construction est encore emprisonnée dans la plate-bande qui leur vient de l'imitation de l'art grec. Les architectes romans se dégagent de la plate-bande : ils font porter directement l'arcade sur les colonnes. Ils créent la voûte qui donne à leur édifice une puissance de résistance inconnue jusqu'à eux ; mais ils s'asservissent encore, en imitation des Romains, aux ordres superposés : sur l'abaque des colonnes, qui entourent la nef, d'autres colonnes prennent naissance pour s'élever jusqu'à la retombée des voûtes qu'elles soutiennent. Les gothiques enfin font jaillir des faisceaux de colonnes d'un seul trait, du sol au sommet.

Joignons-y la force qu'ils ont trouvée dans les ogives, dans

l'arc en tiers-point et dans les arcs-boutants : et nous aurons réuni les principes de leur art.

Depuis le milieu du XIIe siècle, date de la naissance du gothique, les arcs des édifices religieux deviennent de plus en plus aigus ; mais cette transition du roman au gothique ne se fait pas brusquement. Dans l'Ile-de-France et les régions voisines, on passe d'une manière insensible d'un style à l'autre.

Entre l'Abbaye aux hommes de Caen, du pur roman, d'une part, et, d'autre part, le gothique en son plein épanouissement : la cathédrale de Reims, par exemple, se rangent toute une série de monuments qui s'échelonnent de l'un à l'autre, sans qu'il soit possible de marquer, par une délimitation précise, les frontières des deux styles. On ne peut donc pas, du moins en son pays d'origine, l'Ile-de-France, le cœur du domaine royal, comprenant le Valois, le Beauvaisis, le Vexin, le Parisis, une partie du Soissonnais, isoler l'art ogival de l'art en plein cintre, car il s'y est insensiblement développé. Et l'on verra que c'est avec la monarchie comme avec la langue française elle-même — la langue de l'Ile-de-France — et avec les épopées, que le style gothique. le style français devait progresser. Vous ne trouvez le gothique en ses origines, ni dans la Flandre flamingante, ni en Lorraine, ni en Alsace, ni en Bretagne, ni dans les pays de langue d'oc ; à plus forte raison, ni en Allemagne, ni en Italie, ni en Espagne. En ces pays, le gothique arrive tout formé. Entre l'église St-Géréon de Cologne, toute romane, et le fameux dôme de la ville, d'un gothique aigu, vous ne trouverez dans la région aucune transition. Au reste la France avait déjà produit des chefs-d'œuvre dans le style gothique depuis plus d'un siècle, l'église abbatiale de Morienval, St-Etienne de Beauvais, Notre-Dame de Senlis et l'église abbatiale de St-Denis (cette dernière commencée en 1143) quand on jetait les fondations (1248) de la cathédrale de Cologne sur les plans de celle d'Amiens.

Tel fut le goût qui gagna les contemporains pour la nouvelle manière de bâtir que l'on vit les évêques et les seigneurs détruire les églises anciennes, en style roman, et souvent des mieux construites, pour élever des églises répondant aux aspirations de leur temps.

A Paris, Maurice de Sully fait raser une église romane, sous le vocable de Notre-Dame, qui datait à peine du règne de Louis le Gros, ce que nous appellerions une église neuve : à Laon, l'église

démolie en 1170, sur les ordres de l'évêque Gautier de Mortagne pour la construction de la nouvelle cathédrale, ne datait que de cinquante-six ans.

Contrairement à l'opinion généralement répandue, ces constructions se faisaient très rapidement. L'œuvre était immense et il semblait que l'on vît au chant des cantiques, les pierres taillées et ciselées venir se poser d'elles-mêmes les unes sur les autres et jusqu'à des hauteurs inconnues « comme s'étaient élevés les murs de Thèbes aux accords de la lyre d'Amphion. »

La cathédrale de Paris, Notre-Dame, fondée en 1168, voit son chœur terminé en 1196 ; en 1220, elle était achevée. Qu'on se représente l'immensité de l'œuvre : l'infini détail des sculptures. La Sainte-Chapelle fut entièrement construite en huit ans. Et il faut songer aux moyens de construction alors en usage. On ne connaissait pas les procédés de notre mécanique, ni l'emploi rapide du ciment armé. Il est vrai que la construction de quelques églises, commencées au XIIe ou au XIIIe siècle, ne s'est achevée qu'au XIVe ou au XVe : c'est que les travaux étaient interrompus par des événements politiques, des troubles locaux, ou faute de ressources pécuniaires.

Quant aux artistes qui ont élevé ces grandes œuvres, les plus belles dont s'enorgueillisse le génie humain, malgré la modestie de leur condition qui les faisait qualifier de « maîtres maçons » ou, tout au plus, de « maîtres de l'œuvre », les noms de quelques-uns d'entre eux ont été conservés. Pierre de Montreuil a tiré de son génie la basilique de St-Denis ; Guillaume de Sens traça les plans de la cathédrale de cette ville et en dirigea la construction (XIIe siècle) ; il fut ensuite appelé en Angleterre, où il rebâtit sur un plan nouveau, la cathédrale de Canterbury ; à Jean Langlois nous devons cette merveille, St-Urbain de Troyes ; Jean d'Orbais et, après lui, Robert de Coucy, ont conçu l'église magnifique de Reims (Robert de Coucy est l'architecte des tours) ; Robert de Luzarches a dessiné les plans de la cathédrale d'Amiens ; à Jean de Chelles nous devons le transept de Notre-Dame de Paris et l'architecte Villard de Honnecourt (arr. de Cambrai), après avoir élevé le chœur de la cathédrale de Cambrai, alla porter son art en Hongrie.

Le maître de l'œuvre logeait généralement au pied de la cathédrale où, sous les lourdes bâches de toile grise, il avait établi ses chantiers, sa « loge », pour reprendre l'expression du temps.

Petite cité ouvrière gouvernée par l'architecte, payée et entretenue sur une comptabilité que tenaient les clercs de l'église. Là vivaient, sous une direction commune, les divers artisans de l'œuvre, depuis les maçons et les charpentiers, jusqu'aux plombiers, aux peintres et aux verriers. Ils travaillaient dans des ateliers clos et chauffés l'hiver.

La pièce la plus importante de la « loge » était la « chambre aux traits », où le maître de l'œuvre traçait ses plans, où il taillait en légères maquettes de bois les modèles des diverses parties de l'édifice. Ces plans ou maquettes étaient nommés les « molles ».

Comment ces grands artistes étaient-ils payés ? Un contrat passé en 1261 avec Martin de Lonay par l'abbé de St-Gilles en Languedoc, pour l'achèvement de l'église abbatiale, nous renseigne à ce sujet. Martin recevra 100 livres tournois par an (environ 20 000 francs d'aujourd'hui), pour lui et, sans doute, pour ses auxiliaires. Il aura en outre deux sous (20 francs d'aujourd'hui) par journée de travail, et il aura le droit de venir prendre ses repas à la table de l'abbé, sauf les jours maigres, qu'il ira manger à la cuisine, où le queu lui servira une pitance égale à une fois et demie celle d'un moine. Et son cheval aura sa place aux râteliers de l'abbaye. D'autre part nous voyons que les architectes des ducs de Bourgogne et des comtes de Poitiers faisaient partie de leur domesticité, au même titre que leurs peintres et leurs miniaturistes. En cette qualité, ils reçoivent une robe par an, ainsi que leur femme, et des gages qui montaient à 10 livres (2 000 francs) annuellement à la Cour de Bourgogne, 6 livres (1 200 francs) à celle du comte de Poitiers.

Les monuments que ces artistes ont conçus et qu'ils ont si magnifiquement exécutés, étaient adaptés au sol sur lequel ils s'élevaient, au climat, à la nature qui les entouraient, aux mœurs, aux besoins des hommes pour lesquels ils étaient faits. On a souvent noté le disparate qu'accusent dans les villes modernes les monuments construits à l'imitation de l'antiquité. Voyez la Madeleine, à Paris. Peut-on concevoir que cette bâtisse ait été élevée par ces mêmes hommes qui demeurent dans les maisons voisines, alors que les étages de ces maisons ont la hauteur d'un de ses chapiteaux ? Les proportions des monuments antiques étaient admissibles en Grèce, où ils étaient de petites dimensions : les architectes modernes, qui ont voulu s'en inspirer, les ont triplés, quadruplés, quintuplés dans toutes leurs parties, ce qui les a rendus hors de

proportion avec les hommes qui doivent s'en servir, hors de proportion avec les demeures environnantes.

Les architectes gothiques, au contraire, selon la lumineuse observation de Viollet-le-Duc et de Lassus, loin de chercher comme les imitateurs de l'antique, la proportion relative, ont cherché la proportion humaine : on veut dire que les proportions des monuments qu'ils ont construits sont toujours calculées relativement à l'homme : les bases, les chapiteaux, les colonnettes, les meneaux, les nervures et les moulures sont de mêmes dimensions qu'il s'agisse d'une grande église ou d'une petite, d'une cathédrale ou d'un oratoire, parce que, de part et d'autre, l'homme est toujours pris pour point de comparaison. Mais dans les grandes églises le nombre de ces motifs est augmenté, le nombre des voussures et de leurs moulures s'accroît dans la grande église en proportion du poids plus considérable des voûtes qu'elles doivent porter, de même le nombre des meneaux aux fenêtres plus grandes : les colonnes s'allongeront ou diminueront, leur diamètre s'élargira ou se rétrécira, mais les chapiteaux et les bases conserveront la même hauteur. Les ornements entreront, en plus ou moins grand nombre, dans la décoration des balustrades qui règnent à la naissance des combles, mais la hauteur de ces balustrades ne variera pas, pas plus que la dimension des ornements eux-mêmes.

Aussi l'église gothique, de quelque dimension qu'elle soit, restera-t-elle toujours vivante, en harmonie avec le milieu pour lequel elle a été faite, harmonieuse à l'homme qui doit y venir prier ; elle s'adaptera toujours, et de la manière la plus charmante, aux constructions qui l'entourent et parmi lesquelles elle semble avoir jailli spontanément comme l'arbre a jailli dans la forêt du même sol que les plantes qui verdissent ou fleurissent à son ombre. Au contraire, l'édifice imité de l'antique souffre d'un voisinage avec lequel il fait disparate, qu'il écrase et dont il est lui-même enlaidi.

A la justesse de ces principes, joignez une merveilleuse entente de la technique. Les charpentes des architectes gothiques sont des chefs-d'œuvre. Et voyez la manière dont ils aménagent l'écoulement des eaux. Les canaux, tenus à découvert, sont faciles à nettoyer, les conduits donnent méthodiquement les uns dans les autres jusqu'aux arcs-boutants dont ils suivent l'échine terminée par ces pittoresques gargouilles qui crachent l'eau du ciel loin des murs, dans les rigoles de la rue.

Et ce qu'il y a de plus beau dans l'église gothique est peut-être son ornementation. Les Anciens, grecs ou romains, avaient adopté le principe de l'unité dans l'uniformité ; les gothiques trouvèrent la formule, infiniment plus féconde, de la variété dans l'unité. Aux murs d'un temple grec ou romain, de la base au sommet, tout se continue : une même ligne se poursuit ; chez les gothiques au contraire, c'est l'ensemble qui donne l'impression d'une parfaite harmonie, tandis que les détails en sont aussi variés, spontanés et aussi libres que possible. De là cette impression de vie que dégagent les édifices du moyen âge. Ajoutons que l'ornementation d'un édifice grec ou romain est en placage artificiellement collé sur les diverses parties du monument qui ne paraissent pas les appeler spontanément, tandis que, dans les édifices gothiques, l'ornementation est provoquée par les éléments mêmes de la construction. Elle répond aux idées, aux croyances du temps; elle est à la fois un symbole et un enseignement. Tout y est fixé par des règles traditionnelles dont nul en ce temps n'ignore la portée, dont chacun a l'intelligence, une intelligence dont les artistes se font les interprètes.

Les églises sont orientées du Levant au Couchant. Sur la façade occidentale est sculptée la représentation du Jugement dernier qui s'y éclaire aux heures du soir, comme en un lumineux symbole, des feux orange du soleil déclinant. On a remarqué que nombre des églises du temps, et parmi les mieux construites, comme Notre-Dame de Paris, possédaient un chœur qui dévie plus ou moins fortement, en quelques-unes la déviation est très accentuée, pour marquer, croit-on, l'inclinaison de la tête du Christ expirant sur la croix. Et des archéologues éminents ont été jusqu'à se demander si la petite porte ouverte aux flancs de Notre-Dame de Paris — la « porte rouge » — n'était pas là pour représenter la plaie ouverte par la lance au flanc du divin martyr.

La foule savait que le lion représente la résurrection, parce que les lionceaux sortis inanimés, à ce que l'on croyait, des flancs de leur mère ne prennent vie que le troisième jour au souffle de leur père ; elle savait que les petites figures d'enfants nus, dans les plis du manteau d'Abraham, représentaient la vie future, et qu'une main sortant des nuages, avec le geste de la bénédiction, est l'image de la Providence.

Une figure est-elle entourée d'un nimbe crucifère, on voit en elle une des trois personnes de la Trinité ; l'auréole, la « gloire »

qui entoure le corps tout entier, marque la béatitude éternelle ; parmi les figures sacrées, seuls Dieu, les anges, les apôtres, ont les pieds nus. L'artiste connaît exactement la multitude de ces règles ; aussi bien, les personnes d'église, qui ont commandé et qui suivent son travail, sont-elles attentives à les lui rappeler, et le peuple ne s'y trompe pas. Ainsi le moyen âge a vu dans l'art un moyen d'enseignement, d'une vie, d'une puissance et d'une ampleur incomparables. Dès le début du XIe siècle, les actes du synode d'Arras ne le disent-ils pas ? « Les âmes simples et les illettrés trouvent dans l'église ce qu'ils ne peuvent connaître par l'écriture ; ils le voient par les lignes du dessin ». Au commencement du siècle suivant (XIIe siècle), Honorius d'Autun dirait à son tour : « La peinture est la littérature des laïques ».

C'est la prière merveilleuse que François Villon fera adresser à la Vierge Marie par sa vieille maman :

Femme je suis, povrette et ancienne,
Ne riens ne sçay, oncques lettre ne lus,
Au moustier [a l'église] vois, dont suis paroissienne,
Paradis peinct, ou sont harpes et luts,
Et ung enfer où damnez sont boulluz :
L'ung me faict peur : l'autre, joye et liesse.
La joye avoir, fais-moy, haulte déesse,
A qui pécheurs doivent tous recourir,
Comblez de foi, sans feinte ne paresse :
En ceste foi, je vueil vivre et mourir.

On a ainsi pu appeler la cathédrale « la Bible des pauvres ». Les vitraux, les statues, les peintures murales, les figures des tapisseries ne racontent pas seulement les livres saints, l'ancien et le nouveau Testament, mais les principes de la morale : on y voit la succession des vertus et celle des vices, on y voit l'histoire même du monde, du monde moral et du monde matériel, le cours des saisons, les travaux de la terre et ceux de l'atelier et la reproduction de la nature telle que le Créateur l'a mise sous nos yeux : un *miroir* du monde, pour reprendre l'expression du temps. C'est à Chartres que ce grand livre d'images compte peut-être les pages les plus nombreuses, avec ses 10 000 personnages peints et sculptés. Le poème s'ouvre par la création du monde, puis voici nos premiers parents chassés du paradis ; ils viennent sur la terre, où le travail rachète leur faute, ennoblit leur vie, les rapproche du Créateur.

Le fécond effort de l'homme qui peine pour vivre, les sculpteurs l'ont mis en relief dans la succession des douze mois dont chacun est représenté par le labeur rustique en la saison correspondante de l'année. Suivent la représentation des vertus et des vices, la figuration du monde, les animaux, les arbres, les plantes, les fleurs, les montagnes et les cours des eaux. Et tout se tient et s'enchaîne harmonieusement dans cette histoire immense, depuis les signes du zodiaque qui représentent la voie constellée, jusqu'à l'herbe qui pousse discrètement dans les champs ; depuis Dieu dans sa gloire éclatante, jusqu'à l'humble paysan incliné sur les bruns sillons. Voyez la vigne serpenter autour du chapiteau. Le rosier sauvage s'accroche aux archivoltes, le lierre, la fougère, les renoncules enlacent les colonnettes. Voici les fleurs, les légumes et les fruits chers aux jardiniers, les roses, les glaïeuls, les héliotropes, les violettes, les géraniums ; jusqu'aux feuilles de choux et aux herbes potagères : c'est le plantin, le cresson, le persil et la petite oseille ; les pommes et les poires en espaliers, le framboisier chargé de ses baies amaranthe et les fraises vermeilles entre leurs grandes feuilles vertes ; voici aussi les hôtes tranquilles de la forêt : les branches robustes du chêne et de l'orme, les branches élancées du hêtre, la claire ramure du bouleau, l'érable, le prunier sauvage, le pied-de-veau et l'anémone sylvie ; et l'émail de la campagne, le genêt, les ombelles, les épis de blé mûr et l'arum ; et les animaux de la basse-cour, la poule et le lapin ; les fidèles auxiliaires de l'homme, le bœuf, l'âne, le cheval ; et les animaux exotiques eux-mêmes, l'éléphant, le chameau, le lion, qui se pressent divers et joyeux : c'est, en sa magnificence, l'œuvre entière du Créateur, où l'homme aussi, à la sueur de son front, a mis sa vaillante empreinte.

Et l'édifice immense en est animé, la vie y palpite ; elle y craque depuis les bases des colonnes élancées jusqu'aux chapiteaux sculptés sous les voûtes, elle y court sur la crête des arcs-boutants jusqu'aux gargouilles qui font de formidables grimaces aux bonnes gens qui passent, le nez en l'air, au pied des murs.

Les études sur lesquelles l'artiste s'est guidé ont été faites par lui, d'après nature, minutieusement. On a conservé l'album où Villard de Honnecourt prenait sur nature les croquis qu'il croyait utiles à son art. Après avoir élevé la cathédrale de Cambrai, il parcourut la France et la Suisse, dessinant sur son album, tantôt les tours de Laon et les fenêtres de Reims, tantôt une sauterelle,

un perroquet, une mouche, une écrevisse ; à l'étude de la moindre bestiole, il apporte un soin attentif. Abandonnant l'imitation stérile de l'acanthe ou du laurier antique, c'est de toute la faune et de la flore de leur pays, de la franche et joyeuse végétation des bords de la Seine et de l'Oise, que les gothiques décorent, avec une saine ardeur, la maison du bon Dieu.

On a déjà fait remarquer que le style gothique, dans son époque de jeunesse, au XIIe siècle, reproduit les fleurs printanières : la végétation y est encore en bourgeons. A peine la fougère est-elle sortie de la bourre qui l'enveloppe, les boutons apparaissent à la pointe des ramilles encore recourbées à la manière d'un ressort. Au XIIIe siècle le gothique, en son épanouissement, cueille pour sa parure une végétation en pleine maturité : la fleur s'est ouverte, la tige allongée, les feuilles se sont entièrement dépliées. Le XIVe et le XVe siècle reproduiront enfin une flore automnale, un feuillage recroquevillé, froncé, déchiqueté : les artistes recherchent les grandes fougères qui appliquent la dentelle de leurs palmes aux murs humides ou bien des plantes sèches comme le chardon, les épines, une végétation qui, pareille au style lui-même dont elle fait l'ornement, donnera l'impression d'une vie qui, après un suprême et flamboyant éclat, sera près de s'éteindre.

Ainsi, en la continuité de leur existence, les cathédrales ont eu, comme la nature dont elles ont été l'expression magnifique, leur printemps vivace, leur luxuriant été et leur automne où les corolles se tarabiscotent, où la frondaison se dore comme imprégnée des feux du soleil couchant.

Enfin toute la gaîté du temps, les gentilles espiégleries qui ne portent pas atteinte à la sérénité d'une religion sans rides. Dans un coin du pieux édifice, le singe du jongleur fait de bizarres cabrioles : ailleurs c'est un moine, paisiblement endormi à l'office et qui se réveille en sursaut avec un immense bâillement ; au long de cette balustrade la commère à califourchon sur son âne le chevauche à rebours ; et mille autres gamineries d'artiste qui, en ce temps de foi confiante, ne déparent pas la sainteté du lieu.

Quant aux sculpteurs, à ces admirables artistes qui se sont faits les interprètes de la foule en créant ces mille chefs-d'œuvre, c'est à peine s'ils avaient conscience de leur art. Ils étaient des tailleurs de pierres. Ils étaient, dans les contrats, traités comme de simples maçons, obligés de travailler à leur tâche, depuis l'heure du lever « jusqu'à l'heure qu'ils puissent avoir soupé ». Henri

de Bruxelles, l'un des maîtres de l'œuvre de la cathédrale de Troyes, se marie : le jour des noces il n'est pas venu travailler, aussi ce jour lui est-il décompté sur ses journées de salaire.

Au fait, les sculpteurs des cathédrales ont été grands plus encore parce qu'ils se sont faits, comme les poètes des épopées, les interprètes inconscients des vives croyances et des puissantes aspirations du peuple au milieu duquel ils vivaient, que par leur habileté professionnelle.

Disons enfin que la plupart de ces statues étaient peintes, ainsi que les voûtes des églises, les voûtes bleu de roi piquetées d'étoiles d'or.

A Notre-Dame, les statues peintes en tons vifs se détachaient, aux tympans des portails, sur un fond d'or éclatant.

Polychromie tout à la fois hardie et harmonieuse, dont la plus belle partie était formée par les vitraux.

Et voici l'art français par excellence et au témoignage des étrangers, des étrangers comme le moine Théophile qui le constate en son Traité des divers arts (*Diversarum artium schedula*). Les premières églises romanes avaient de grands murs pleins que des peintres couvraient de fresques traitées dans le style des mosaïques, sous une inspiration byzantine. La lumière ne pénétrait sous les voûtes que par des baies étroites, que fermaient des dalles ajourées, ou par de gros châssis en bois d'où le verre était absent. De ces primitives dispositions on a conservé un exemple en l'église de Lichères (Charente).

L'emploi des ogives et des arcs-boutants ayant permis la construction de murailles plus hautes et plus vastes, les architectes osèrent les percer de baies plus grandes et garnies de verre : d'autant que l'emploi des triples nefs demandait que la lumière pût pénétrer plus avant dans l'église pour en éclairer la partie centrale. Et avec quelle joie la pensée vivante et jeune des hommes de ce temps dut accueillir l'invention des verres de couleur qui allaient donner aux parois des églises un éclat et une beauté auxquels nulle fresque ni mosaïque n'eût été capable d'atteindre. Et voici les églises qui vont tendre de plus en plus, grâce au perfectionnement de la construction, à devenir d'immenses châsses lumineuses, faites de mosaïques translucides, car tels paraissent bien les vitraux qui remplissent l'édifice d'une lumière chaude, où les rayons du soleil se colorent de la gamme variée de l'arc-en-ciel.

Ce fut donc en France que naquit l'art des fenêtres en couleur. Le texte le plus ancien où il soit question de vitraux historiés nous est fourni par Richer, quand il nous dit qu'Adalbéron, archevêque de Reims, l'un des fondateurs de la monarchie capétienne, en rebâtissant sa cathédrale (969-988) l'orna de fenêtres où étaient figurées des histoires (*fenestris diversas continentibus historias*).

Au début du XIe siècle, en France encore, cet art des fenêtres historiées devait faire un grand progrès par la substitution des vergettes de plomb coulé, aux châssis de bois. La souplesse du plomb permet de suivre des contours sinueux. L'emploi en était nécessaire dans le vitrail tel que le moyen âge le pratiquerait, non seulement pour soutenir le dessin, mais pour encadrer les couleurs dont il empêche le rayonnement. Sans lui les couleurs les plus claires et les plus vives, juxtaposées à celles qui sont plus sombres, empiéteraient sur ces dernières et, vues à distance, brouilleraient le dessin. Résilles de plomb qui vont jouer un grand rôle et dans le dessin même. Voyez le beau Christ de la Passion à Poitiers : l'anatomie du corps y est tracée par les vergettes de plomb elles-mêmes.

Le moine Théophile, qui vivait au début du XIIe siècle, en Italie peut-être, et plus probablement en Allemagne, en son *Traité de la Pratique des Arts* donne la technique du vitrail. Après avoir constaté que c'est un art français, il ajoute :

« Lorsque vous voudrez composer des fenêtres de verre, commencez par vous procurer une longue table de bois unie, assez longue et assez large pour que vous y puissiez travailler deux panneaux de chaque fenêtre ; ensuite prenez de la craie et, après l'avoir raclée avec un couteau, de manière à en recouvrir la table tout entière, aspergez-la d'eau, puis étendez-la avec un linge de manière à en couvrir toutes les parties de la table. Quand votre enduit sera sec, prenez mesure de la longueur et de la largeur des panneaux de la fenêtre, et reportez-la sur la table, à la règle ou au compas, avec du plomb ou de l'étain. Si vous y voulez une bordure, tracez-la en lui donnant la largeur et l'ornementation désirées. Cela fait, tracez les images en aussi grand nombre que vous voudrez, d'abord avec du plomb ou de l'étain, ensuite avec de la couleur rouge ou noire, en dessinant tous les traits avec soin ; car il sera nécessaire, quand vous peindrez le verre, que vous fassiez les ombres et les lumières suivant ce dessin de la table. Disposant les diffé-

rentes draperies, marquez la couleur de chacune d'elles à sa place, ainsi que de tout autre objet que vous vous proposerez de représenter : marquez-en la couleur par une lettre. Après cela, prenez un petit godet de plomb, où vous mettrez de la craie broyée dans de l'eau ; fabriquez-vous deux ou trois pinceaux de poil, savoir de queue de martre ou de petit-gris, ou d'écureuil, ou de chat, ou de crinière d'âne ; et prenez un morceau de verre de l'espèce que vous voudrez, plus grand dans toutes ses dimensions que l'espace sur lequel il devra être placé, et, l'appliquant sur le champ de la table, vous en suivrez le dessin, selon que vous en apercevrez les traits sur la table à travers le verre, en les répétant de votre pinceau sur le verre lui-même; et si le verre est épais, au point que vous ne puissiez apercevoir au travers les traits dessinés sur la table, prenez un verre blanc et, le posant sur la table, tracez-y en décalque les traits en question ; après quoi, quand votre dessin sera sec, placez le verre de couleur épais contre le verre blanc et, l'élevant contre le jour, de manière à l'éclairer de ses rayons, calquez-en les traits tels que vous les apercevrez. Vous dessinerez de même tous les genres de verre, qu'il s'agisse de figures, de draperies, de mains, de pieds, de bordures, ou de tout autre objet que vous voudrez reproduire en couleur. »

Le découpage des verres de couleur suivant les lignes du dessin était une opération difficile et délicate, car on ne connaissait pas encore l'usage de la pointe de diamant, qui n'apparaîtra qu'au XVIe siècle. On se servait du fer rouge dont le contact risquait de faire sauter le verre en éclats.

Les verriers des XIe et XIIe siècles ne se servent que de couleurs simples, le rouge, le bleu, le jaune, puis de leurs composés, le vert et le violet. Par endroits ils mettent du blanc : du blanc mat, du blanc translucide ou du blanc verdâtre. Les nuances sont données par les inégalités du verre, par l'épaisseur qui en est plus ou moins grande selon les endroits. Oh ! certes, au point de vue d'une fabrication idéalement parfaite, les plaques de verre employées dans les vitraux du XIIe siècle fourniraient de nos jours matière à plus d'une critique : que de bulles, de boursouflures, de renflements, d'inégalités. Mais l'art du verrier sut tirer de ces imperfections mêmes les plus heureux effets. Aux yeux qui regardent ces vitraux à distance, qu'ils offrent de vie et de chaleur ! Ils tendent la muraille d'une tenture translucide formée de pierres

précieuses, qui scintillent et palpitent, au lieu des surfaces froides, mornes que présentent les vitraux modernes.

Les vitraux des XIe et XIIe siècles sont composés de morceaux de verres teintés dans la masse : c'est par la juxtaposition des verres de couleur que le dessin est obtenu.

Les plus anciens vitraux à personnages aujourd'hui connus sont ceux de Dijon et de Reims ; mais c'est dans l'Ile-de-France, au XIIe siècle, que furent produits, avec l'épanouissement du style gothique, les vitraux les plus riches et les plus beaux. C'est à St-Denis que, sous la direction de l'abbé Suger, l'art du verrier atteignit sa perfection. Les plus beaux des vitraux qu'il ait commandés, cette incomparable histoire de la première croisade, ont malheureusement été saccagés par la Révolution : ce qui en subsiste permet de juger de ces chefs-d'œuvre.

De St-Denis les verriers de l'abbé Suger essaimèrent à Chartres, puis à Angers au milieu du XIIe siècle. Les verriers de St-Denis passèrent ensuite le détroit et allèrent à York y décorer la cathédrale de leurs mosaïques éblouissantes.

Les plus beaux vitraux aujourd'hui connus sont tous de la fin du XIe et du XIIe siècle : ce sont les vitraux de la basilique de St-Rémi à Reims — saccagés par les Boches, — de la basilique de St-Denis, des cathédrales de Chartres, d'Angers et de Bourges. Le dessin des figures peut en paraître trop archaïque et trop raide : mais quel n'en est pas le caractère ! et que dire de l'ornementation, de ces bordures de fleurs et de feuillage qui en font d'admirables miniatures, éclatantes et lumineuses ? Les vitraux du XIIIe siècle, tels qu'on en retrouve quelques-uns à la Ste-Chapelle, sont déjà plus grêles et le coloris en est plus sec.

On reconnaît les vitraux du XIIe siècle à leur fond bleu, d'un bleu transparent et profond comme l'azur céleste aux beaux jours de l'été, atmosphère qui palpite autour des figures qu'elle semble envelopper.

Au XIIIe siècle ce fond bleu, à la fois intense et très doux, est remplacé par un carrelage de tons bleus et rouges, ce qui produit à distance un coloris violet, avec une nuance de tranquille mélancolie, qui est loin d'être sans charme, mais qui ne donne plus à l'ensemble de l'œuvre la puissante et profonde harmonie d'autrefois.

Et au point de vue technique, ces verrières étaient d'une facture admirable. Les rainures en étaient garnies de mastic qui défen-

dait l'œuvre contre la pluie. Aussi ces merveilles d'art, et qui n'ont plus été surpassées et dans quelque branche des arts que ce soit, étaient-elles parvenues intactes jusqu'au seuil de l'âge moderne : il fallut l'ignorance cultivée des XVII[e] et XVIII[e] siècles, la grossièreté de la Révolution et l'infâme sauvagerie des armées allemandes en 1914-1918, pour les détruire criminellement.

A la mort de Philippe Auguste, presque toutes les cathédrales du domaine royal étaient achevées : Paris, Chartres, Bourges, Noyon, Laon, Soissons, Meaux, Auxerre, Arras, Cambrai, Rouen, Évreux, Séez, Bayeux, Coutances, Le Mans, Angers, Poitiers, Tours. La Guyenne anglaise conservait au contraire ses vieux monuments.

A la mort de Philippe le Bel, le domaine royal se sera étendu, il aura englobé la Champagne, la Flandre de langue française, il aura conquis Lyon, son influence aura pénétré l'Auvergne et la Bourgogne, et l'on verra alors ces provinces adopter à leur tour le style gothique qu'elles recevront tout formé. Mais les provinces placées sous la domination anglaise résistent encore, et quand elles entreront enfin dans le mouvement général, elles trouveront un style qui, après sa longue et glorieuse carrière, n'aura plus la force nécessaire à un vigoureux renouveau.

Ainsi nos grandes églises sont presque toutes terminées à l'époque où les Valois monteront sur le trône : les églises tardivement commencées au XIV[e] siècle — sauf toutefois St-Ouen de Rouen — ne pourront plus être achevées. Elles se sont comme atrophiées au cour de leur croissance — et c'est bien l'expression qui convient, tant une sève vivifiante paraissait monter dans leurs artères de pierre. Au reste, pas une seule de nos grandes églises n'a été achevée telle qu'elle avait été conçue. Le prodigieux essor, qui les fit jaillir de terre, est compris presque entièrement dans le règne de Philippe Auguste — quarante ans — que l'on reculerait peut-être jusqu'à l'année 1240 — soixante ans en tout. Et l'effort produit dans ce cours espace de temps pourrait sembler surhumain. On n'en a plus vu de comparable — et de bien loin — comme on n'a plus rien vu de comparable à la formidable éclosion des épopées contemporaines des cathédrales qui leur donnèrent un si magnifique écho.

C'est dans l'Ile-de-France, cette contrée plus petite que la Grèce, aussi grande qu'elle par le génie, que s'élaborèrent, quand et quand, les églises gothiques et les épopées, pour se répandre

ensuite sur le monde civilisé. Influence littéraire et artistique qui créera, dès le XIIe siècle, une « Europe française » pour reprendre l'expression dont serait caractérisée plus tard le rayonnement de la culture française après le règne de Louis XIV.

Les chroniqueurs anglais eux-mêmes, tels que Erbert de Bosham, parlent au XIIe siècle de la « douce France ». Bruneto Latini écrira, au XIIIe siècle, en français, son *Trésor*, parce que « la parlure de France est plus commune à toutes gens, plus délectable à ouïr que nulle autre ». Et François d'Assise ne trouvera pas plus grande douceur qu'à chanter les louanges du Seigneur en français.

Déjà Paris exerçait sa fascination sur toute l'Europe. Un poète allemand, Hugo de Trimberg, écrit :

« Combien de gens se sont rendus à Paris, ils y ont peu appris, ils y ont beaucoup dépensé, mais ils ont vu Paris ! »

Les mœurs des châtelains français devinrent pour toute l'Europe :

..... la touche et l'exemplaire
De ce qu'on doit laissier et faire.

(*Cléomadès.*)

De même que, dans toute l'Allemagne, on ne lisait plus que des épopées françaises traduites ou adaptées en allemand ; les meilleurs poètes Heinrich von Veldeke, Johannsdorf, Friedrich von Hausen, Rudolf von Neuenburg, combien d'autres, imitaient les trouvères ou les troubadours, Folquet de Marseille et Pierre Vidal ; la langue française était parlée par tous les gens instruits : les expressions et locutions françaises pénétraient déjà la langue allemande pour désigner ce qui a rapport à la culture et à la civilisation ; le style français, se substituait à l'ancienne manière de construire ; les habits étaient taillés à la française, les domestiques servaient à la française, la vie de Cour et de château était ordonnée à la française, dans les « burgs » rhénans on accueillait avec empressement les jongleurs français.

Nous avons vu Guillaume de Sens construire la cathédrale de Canterbury (1175-1181) sur le modèle de celle de Sens ; la cathédrale de Lincoln est bâtie par un autre Français (1195-1200), reproduisant une église dont la construction avait été commencée à Blois en 1138. Nous avons vu les architectes français aller en Allemagne y élever leur « opus francigenum », tandis que de

jeunes architectes allemands viennent apprendre en France les principes et les règles de leur art. Au delà des frontières de l'Allemagne, nous avons suivi l'architecte Villard de Honnecourt jusqu'en Hongrie, où il éleva sans doute la cathédrale de Cassovia. Mathieu d'Arras et Pierre de Boulogne dirigeront la construction de la cathédrale de Prague, où vient après eux Henry Arler, maître des œuvres de Boulogne-sur-Mer. Au fils de ce dernier, Pierre Arler, on est vraisemblablement redevable de la cathédrale d'Ulm. Etienne de Bonneuil avec dix « bacheliers » s'en ira jusqu'en Suède construire la cathédrale d'Upsal. Les compagnons quitteront Paris en septembre 1287. Martin Ravège a élevé la cathédrale de Colocza, où l'on conserve sa pierre tombale.

D'Angleterre les architectes français passèrent en Norwège où leur influence est particulièrement sensible dans les plans et la décoration de la belle église bleue de Trondjem.

En Espagne également sont très nombreuses les églises des XIIe et XIIIe siècles dues à des architectes de notre pays : dès la fin du XIe siècle l'église de Compostelle, puis celle de Léon, de Burgos, de Girone. Les plans de la cathédrale de Tolède, fondée en 1226, ont été dessinés par Pierre de Corbie. Enfin jusqu'en l'île de Chypre et en Terre Sainte plusieurs des édifices religieux ou militaires les plus importants furent dus à des architectes parisiens ou champenois.

En Italie ce sont des architectes français, Philippe Bonaventure, Pierre Loisart, Jean Mignot, qui ont construit le dôme de Milan. Dans l'Italie méridionale, Frédéric II et Charles d'Anjou ont employé des architectes français, Philippe Chinart, Jean de Toul et Pierre d'Angicourt.

En Italie comme en Allemagne l'influence des poètes français dépassa encore, aux XIIe et XIIIe siècle, celle des artistes. La plupart de nos poèmes nationaux y furent importés, et telle fut l'activité avec laquelle nos jongleurs y répandaient les œuvres des trouvères qu'ils arrivèrent, comme nous l'avons vu, à former une espèce de jargon, mélange d'italien et de français, que les peuples, d'outre-monts parvenaient à comprendre et que nos artistes débitaient sur les places, au coin des rues, juchés sur quelque tréteau. Et l'avidité, avec laquelle les populations de la Péninsule les écoutaient, était si grande que le Magistrat de Bologne crut devoir faire une loi pour interdire les attroupements autour des chanteurs français.

Les troubadours obtinrent en Italie, en Espagne, en Portugal des succès égaux à ceux des trouvères.

« Je désire faire un chant d'amour à la manière provençale », dit un poète de la Péninsule ibérique : et quel poète ? Denis le Libéral, roi de Portugal. Troubadours espagnols comme troubadours italiens écrivent en provençal jusqu'au XIVe siècle et l'on sait que Dante lui-même fit beaucoup de vers provençaux. Les Cours d'Aragon, de Castille, de Léon, de Navarre, de Portugal, retentissent des chants et chansons composés en notre langue d'oc.

La France a donc connu deux grands siècles d'organisation créatrice, le XIe siècle, le siècle de la féodalité, et le XVIIe siècle, le siècle du pouvoir royal, l'un et l'autre suivis de ces deux grands siècles d'expansion littéraire et artistique, conséquence des efforts faits dans l'âge précédent, le XIIe et le XVIIIe siècle.

SOURCES. Théophile. *Essai sur divers arts*, éd. L'Escalopier, 1843. — Vict. Mortet. *Textes relatifs à l'histoire de l'architecture* (*XIe-XIIe s.*), 1911.

TRAVAUX DES HISTORIENS. Viollet-le-Duc. *Dictionnaire d'Architecture*, éd. cit. — J.-B.-A. Lassus. *Album de Villard de Honnecourt*, 1858. — Anthyme Saint-Paul. *Histoire monumentale de la Fr.*, nouv. éd. 1911, in-4. — L. Gonse. *L'Art gothique*. s. d. (1890). — Emile Mâle. *L'Art religieux du XIIIe s. en Fr.*, 1902. Œuvre capitale, d'une rare valeur et à tous les points de vue. — H. Stein. *Les architectes des cathédrales gothiques*, s. d. (1909). Précieux petit volume dont nous nous sommes beaucoup servi. — Cam. Enlart. *Manuel d'archéologie française*, 1902-1916. 3. vol. — Ol. Merson. *Les vitraux*, 1898. — Luc. Magne. *L'art appliqué aux métiers. Décor sur verre*, 1913. — L. Reynaud. *Hist. gén. de l'influence française en Allemagne*, 1914. — Alwin Schultz. *Das Höfische Leben zur Zeit der Minnesinger*, 2e éd., 1899, 2 vol. — Em. Mâle. *L'Art allemand et l'art français du M. A.*, 1917.

CHAPITRE XII

LOUIS VII

La direction du gouvernement reste entre les mains de Suger. Eléonore d'Aquitaine. Conflit avec la couronne d'Angleterre. La croisade de saint Bernard. Le divorce du roi. Louis VII se remarie avec Adèle de Champagne. Naissance de Philippe Auguste. Les progrès du pouvoir royal. Caractère du gouvernement de Louis VII.

Louis VII dit Le Jeune avait quinze ou seize ans quand il succéda à son père Louis le Gros (1er août 1137). Il avait été associé au trône et sacré à Reims le 25 octobre 1131. Au moment de ceindre la couronne, il venait d'épouser Éléonore, fille de Guillaume X, le duc d'Aquitaine qui était mort en Espagne sur la voie de St-Jacques. A ses derniers moments, Guillaume avait prié les Grands de son duché qui l'entouraient, de fiancer sa fille, héritière de ses États, au fils du roi de France. Le sentiment de l'unité nationale commençait de se former. Le mariage doublait l'étendue du domaine royal sous la main du Capétien.

Louis VII eut soin de maintenir au pouvoir l'abbé Suger. Une seule influence eût été capable de contrarier l'œuvre du grand ministre : celle de la jeune reine Éléonore, vive et légère méridionale, jolie, rieuse, gracieuse, guillerette, mutine, fantasque. Elle était ardente et passionnée. Le jeune roi, qui n'avait eu connaissance jusqu'au jour de son mariage que des mœurs plus graves du Nord, en était charmé ; il était charmé par sa grâce, ses câlineries de chatte espiègle, les gentilles façons qu'elle tenait d'une Cour où son grand-père, Guillaume IX d'Aquitaine, avait été un délicieux troubadour.

Eléonore avait amené du Midi des idées frivoles, moins soumises à la discipline de l'Église, et elle s'efforçait de soustraire son jeune mari à la domination, trop étroite à son gré, des prélats Aussi l'influence de Suger ne fut-elle pas absolument prédominante

Le roi résiste au Souverain Pontife dans la désignation du nouvel évêque de Bourges; il s'attaque à Thibaud de Champagne, que protège saint Bernard; au point que le pape finit par le frapper d'interdit.

La lutte contre la féodalité se poursuit, contre la grande féodalité tout au moins; car les hobereaux du domaine royal ne sont plus à craindre. Dans les principaux d'entre eux, les Montmorency, les Dammartin, les Clermont, les Beaumont, la monarchie a trouvé des serviteurs.

Cette même lutte, la grande féodalité l'avait poursuivie simultanément contre ses propres hobereaux et, elle aussi, avait triomphé d'eux dans la limite de ses fiefs respectifs. En sorte que, dans sa résistance à la couronne, elle peut mettre en œuvre une politique de plus large envergure. Louis VII envahit la Champagne; Reims et Châlons sont occupés; à Vitry 1 300 personnes sont brûlées vives dans une église (1142-1143), ce qui frappa l'imagination du roi et contribuera à le pousser, en manière d'expiation, vers la Terre Sainte. Thibaud s'allie aux comtes de Flandre et de Soissons, en faisant proclamer les fiançailles de ses fils et fille avec leurs fille et fils. Par quoi il rompait ouvertement avec son suzerain: car un feudataire n'avait pas licence de fiancer ses enfants sans le consentement du roi. La situation était des plus menaçantes quand Innocent II vint à mourir (24 septembre 1143). Son successeur, Célestin II, se montra plus conciliant. La paix se rétablit (1144). Louis VII céda sur l'évêché de Bourges: cependant que s'accomplissait un événement qui devait entraîner les plus grandes conséquences. Geoffroi le Bel, comte d'Anjou, mettait la main sur la Normandie, à la faveur des troubles auxquels donnait lieu en Angleterre la succession de son beau-père, Henri Ier, Louis VII fut assez habile pour se faire livrer, en retour de son acquiescement à cette conquête, plusieurs donjons du Vexin et le fameux château de Gisors-sur-Epte, d'une importance capitale, par sa situation sur la frontière entre la Normandie et le domaine royal. Les bases du redoutable empire des Plantagenêts n'en étaient pas moins établies. Les premières années du règne, pour jeune que fut le souverain, ne laissaient pas de faire bien augurer de l'avenir: le nouveau roi montrait de l'intelligence, de la décision, de l'activité, quand il eut la malheureuse pensée de s'engager dans une nouvelle croisade (la seconde), dont il paraît même avoir été l'instigateur, en souvenir du drame de Vitry. Edesse venait de tomber entre les

mains des Musulmans. Les barons français montraient de la répugnance à l'expédition lointaine, et le nouveau pape Eugène III lui-même n'entrait pas dans les vues du roi avec empressement, quand, au concile de Vezelay, l'éloquence enflammée de saint Bernard souleva de nouveaux enthousiasmes (1146). La ville ne pouvait contenir la foule accourue. L'abbé de Cîteaux prêcha dans la campagne, du haut d'une tour en bois construite pour lui; le roi de France se tenait à ses côtés. On vit se répéter les scènes de Clermont. Des milliers de croix préparées d'avance furent répandues sur la foule comme semailles en un champ; les habits du prédicateur lui furent arrachés et débités en croix. « L'abbé Bernard, écrit Eude de Deuil, sous un corps frêle et comme expirant, cachait une âme robuste. Il se répandait comme le vent, prêchant en tous lieux et les croisés se multipliaient. » « J'ai ouvert la bouche, écrit le saint lui-même, j'ai parlé: les villages et les bourgs sont déserts. On ne voit partout que des veuves dont les maris sont encore vivants », c'est-à-dire à la croisade. Mais ce ne fut plus la grande poussée populaire de 1099. De sa pensée puissante saint Bernard organisa un vaste mouvement par lequel les Musulmans seraient attaqués simultanément et en Terre Sainte et en Portugal — car les Mahométans d'Afrique dominaient encore à Lisbonne, — ainsi que les Slaves païens par delà les rives de l'Elbe.

Quand et le roi de France, l'empereur allemand Conrad prit la croix. Les rivalités entre Français et Allemands, qui se reprochaient réciproquement leurs mœurs, coutumes et façons différentes, en Orient l'hostilité entre Latins et Grecs, conduisirent à un désastre affreux. Les Allemands furent massacrés près de Dorylée, les Français au siège de Damas (1148).

Louis VII était trop amoureux de sa femme pour avoir pu se résigner à partir sans elle. En Syrie, l'humeur d'Éléonore se donna libre cours. Du ciel tombait une chaleur énervante et les mœurs du pays étaient faciles. Les femmes s'habillaient de soie transparente. Éléonore retrouvait les jolies façons du Midi. Ah! ces hommes du Nord, âpres, rugueux et jaloux! Car le roi était jaloux. A Antioche (mars 1148) éclata une scène violente, suivie d'un vrai scandale. De sa petite voix impérieuse Éléonore déclarait que son mari pouvait s'en aller, si bon lui semblait : elle entendait rester dans la ville. Louis VII dut la faire transporter de force à Jérusalem comme une captive Scène de ménage sous

les yeux des croisés. Enfin, de Jérusalem, où Louis VII eut le tort de s'attarder, les débris de l'armée française revinrent en Europe sans avoir pu porter un coup sensible à l'empire musulman.

Ce qui pouvait du moins, dans une certaine mesure, faire contrepoids à ce grave échec, c'était que, pendant l'absence du roi, Suger avait administré ses Etats avec une sagesse incomparable. Le règne de Louis VII paraissait devoir se dérouler, le plus heureusement du monde, quand les scènes conjugales d'Antioche produisirent leurs conséquences. « Quelques-uns des proches et des parents du roi Louis, raconte un chroniqueur, vinrent le trouver et lui dirent qu'il y avait entre lui et la reine Éléonore des liens de consanguinité. »

Le 18 mars 1152, l'union du roi et de la reine était dissoute ; Éléonore regagnait son beau pays d'Aquitaine, où elle ne perdit pas son temps à mener le deuil de son mariage brisé. Dès le 18 mai, elle épousait très gaîment Henri, fils du comte d'Anjou Geoffroi Martel — surnommé Plantagenêt de ce qu'il avait coutume de piquer un genêt sur sa toque d'écarlate brodée d'un léopard. A Henri Plantagenêt, Éléonore apportait, non seulement ses grâces voluptueuses, mais — ce que le noble seigneur prisait peut-être davantage encore — ses magnifiques domaines du Midi.

Suger était mort le 13 janvier 1151. On peut affirmer que, de son vivant, il n'eût pas permis que l'on mît au jour ces fameux liens de consanguinité.

Henri Plantagenêt, fils de Geoffroi Martel, comte d'Anjou, petit-fils, par sa mère Malthide, de Henri Beauclerc, roi d'Angleterre, et arrière-petit-fils du Conquérant, possédait la Touraine et l'Anjou, la Normandie et le Maine ; le voici, de par sa femme, maître en Poitou, en Guyenne, en Gascogne, avec suzeraineté sur l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, le Quercy, la Marche, l'Auvergne et le Périgord. L'année suivante, il se trouvera héritier de la couronne d'Angleterre, qu'il ceindra en 1155, et lorsque son fils aura épousé l'héritière du duché de Bretagne, qu'il administrera comme tuteur, il étendra son autorité, lui, roi d'Angleterre, sur les trois quarts du royaume de France.

Ce qui eût entraîné la ruine du trône fleurdelisé, si les traditions populaires n'avaient conservé au roi son rôle de protecteur suzerain, grand justicier du pays : mais elles le lui maintinrent avec tant de force que, par la seule puissance de ce patronat, le roi de St-Denis reconquerra son royaume tout entier.

A vrai dire, Louis VII essaya de lutter, mais les forces étaient inégales, d'autant que Henri II Plantagenêt était homme de grande valeur. Le 31 août 1158, les deux souverains se rencontrent aux environs de Gisors : un traité de paix est conclu : il est même stipulé que Henri, fils aîné du roi d'Angleterre — il avait trois ans — épouserait Marguerite, la troisième fille de Louis VII, laquelle avait six mois. Henri repartait pour l'Angleterre en emmenant la petite fiancée ; mais peu après la guerre reprenait. Henri II, en sa qualité de duc d'Aquitaine, revendiquait le comté de Toulouse. Louis VII courut au secours du comte Raimond V et, comme ses forces étaient plus faibles que celles du Plantagenêt, il s'enferma avec Raimond dans la ville. Ici on vit un spectacle inattendu.

Si profondément était ancré, dans la pensée des hommes du temps, le respect dû à la suzeraineté royale, que le puissant roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine et de Normandie, comte d'Anjou et gouverneur de Bretagne, déclara qu'il ne pouvait faire le siège d'une place où se trouvait le roi de France, son suzerain : et il déguerpit avec sa formidable armée, scrupules que le chancelier du royaume d'Angleterre, l'illustre Thomas Becket, traitait lui-même de calembredaines.

Le 4 octobre 1160, mourait Constance, la seconde femme de Louis VII. Quelques semaines à peine étaient écoulées que Louis se remariait, avec Adèle de Champagne ; à quoi Henri II, roi d'Angleterre, riposta en faisant conclure le mariage de son fils aîné avec la petite Marguerite de France qu'il avait sous la main. Les nouveaux époux pouvaient bien avoir, à eux deux, neuf ans. Louis VII n'avait pas de fils de son union avec Constance : son voisin d'outre-Manche avait espéré qu'il n'en aurait jamais. Et la guerre se ralluma suivie d'un nouveau traité de paix.

Le roi d'Angleterre, duc de Normandie, recouvrait Gisors : le comte de Toulouse était abandonné.

A ce moment, les destinées de la dynastie capétienne semblaient compromises. Il suffit d'événements d'une importance relativement secondaire quand on les compare à l'étendue des conséquences, pour faire apparaître que les bases morales, sur lesquelles reposait le pouvoir du roi de France, présentaient une force de résistance qu'il ne serait pas facile d'ébranler.

Le chancelier Thomas Becket fut nommé, le 3 juin 1162, archevêque de Canterbury, primat d'Angleterre. De ce jour, lui, qui

n'avait cessé de se montrer le plus ardent protagoniste des droits de la monarchie anglaise, le plus hardi des conseillers de Henri II, déploya un zèle égal à défendre les privilèges de son église. Henri II avait entrepris de soumettre les clercs de son royaume à son autorité judiciaire et de leur faire payer des impôts comme aux laïcs; à quoi Becket opposa une résistance inattendue. Henri essaya de le fléchir ; l'archevêque ne céda pas. La lutte devint si vive que Becket dut s'enfuir en France, où Louis VII le reçut à grand honneur.

Louis VII était un homme très bon, trop bon. Au lieu de profiter de la circonstance pour en accroître les embarras de son redoutable voisin, il s'efforça de ménager au prélat et au monarque anglais plusieurs entrevues dans le naïf désir de les réconcilier. La troisième de ces entrevues, à la Ferté-Bernard (20-22 juillet 1170), aboutit à un accord. Becket regagna son siège épiscopal. Mais le conflit ne tarda pas à renaître. Au château de Bures-lès-Bayeux, en décembre 1170, Henri II laissa échapper ces mots : « Un homme qui a mangé mon pain, qui vint à ma Cour pauvre et dépouillé et que j'ai élevé au-dessus de tous, ose hausser son talon et me frapper aux dents ! Personne ne me vengera donc de ce clerc ! » Propos qui tombèrent dans l'oreille de quatre barons anglais. Le 29 décembre, ils assassinèrent Thomas Becket en sa cathédrale de Canterbury, sur les degrés de l'autel.

On n'imagine pas le retentissement de cet événement. La victime resplendissait des palmes du martyre. Sur sa tombe les miracles fleurirent. En ce temps de foi ardente, Henri II en sentait sa puissance ébranlée.

Et, le 21 août 1165, Adèle de Champagne donnait à Louis VII le fils que celui-ci attendait depuis si longtemps. La description de la joie populaire découvre l'intensité déjà prise par le sentiment monarchique. En pleine nuit, la nouvelle se répand dans Paris. La ville s'éveille, s'illumine ; emmi les carrefours brillent des feux de joie; des milliers de torches courent les rues ; les cris de triomphe se répètent en bruyants échos. Le peuple tire les bedeaux de leur lit et les force à ouvrir les églises, où la foule se précipite pour y entonner des actions de grâces. Depuis les plus hauts seigneurs jusqu'aux plus humbles artisans, tous confondaient leur joie en de communes clameurs.

Réveillé par le tumulte, un étudiant anglais, Giraud de Barri, se précipite à sa fenêtre. Deux pauvres vieilles couraient, de toute

la force de leurs membres raidis, en agitant des cierges allumés. Giraud leur demande, en son français marqué d'accent britannique, ce que signifie ce vacarme nocturne :

« Nous avons un roi que Dieu nous a donné, un superbe héritier royal, par qui votre roi à vous recevra honte et malheur ! »

Les bonnes vieilles ne croyaient pas si bien dire. Le petit bonhomme, qui venait de naître, s'appellerait Philippe Auguste.

D'une extrémité de la France à l'autre, jusque dans les plus humbles bourgades, des messagers coururent porter spontanément la nouvelle triomphale. Henri II voyait s'évanouir l'espoir qu'il avait formé quand il avait fait conclure le mariage de son fils avec la fille de Louis VII, l'espoir de voir son fils réunir un jour dans ses mains les sceptres de France et d'Angleterre. L'atteinte morale portée à Henri II par l'assassinat de Thomas Becket fut rendue plus grave encore par les démêlés du roi d'Angleterre avec la délicieuse Eléonore, décidément appelée à mettre autant de difficultés que de charmes dans la vie de ses maris successifs. Elle entraîna ses fils. En révolte ouverte contre leur père, ils se réfugièrent à la Cour de France. Louis VII s'empressa de reconnaître l'aîné, Henri, pour roi d'Angleterre et de lui faire fabriquer un sceau. Et le jeune prince de publier des actes où il se qualifie de roi régnant sous le nom de Henri III. Il s'appuie sur le pape auprès duquel il a fait valoir que le meurtre de Thomas Becket n'a pas encore été puni. La guerre se rallume. Les feudataires s'en mêlent; en Angleterre nombre de grands seigneurs se lèvent contre leur suzerain ; le roi d'Écosse entre dans la lutte; mais Louis VII n'avait pas les qualités militaires, l'énergie, l'activité de son vassal. Il ne subit que des revers. Le roi d'Écosse fut vaincu. Le 30 septembre 1174, la paix fut signée à Montlouis (près de Tours). Henri II triomphant borna ses exigences à la restitution des châteaux qui venaient de lui être pris en Normandie ; mais il tint sa femme Éléonore quelques années encore prisonnière.

La dernière année de sa vie, Louis VII, âgé de près de soixante ans, fut frappé d'une paralysie du côté droit ; alors il abandonna les soins du gouvernement à son fils Philippe Auguste — qu'il fit sacrer dans la cathédrale de Reims, le 1er novembre 1179, par l'archevêque Guillaume aux blanches mains.

A la cérémonie assistèrent de nombreux barons, voire des princes étrangers relevant de la couronne d'Allemagne. Le comte de

Flandre — faisant fonction de connétable de France — porta l'épée royale.

Du caractère de Louis VII on peut se faire une idée assez vivante. Il était très doux et très bon : d'aucuns disaient qu'il en était bête. Il causait familièrement avec le premier venu. Son palais, ouvert à tout venant, avait la simplicité des demeures bourgeoises. S'entretenant avec l'Anglais Walter Map, Louis VII lui disait gentiment : « A votre prince, il ne manque rien : chevaux de prix, or et argent, étoffes de soie, pierres précieuses, il a tout en abondance : à la Cour de France nous n'avons que du pain, du vin et de la gaieté. » Les étudiants allemands, de résidence à Paris, trouvaient plaisant d'en rire. Ils font des gorges chaudes, écrit un autre Anglais. Jean de Salisbury, de ce que le roi de France commerce civilement avec ses sujets, et ne vit pas séparé d'eux par une barrière de sergents et de gardes. Un troisième Anglais, Henri de Herford, dit que Louis VII gouverna d'une humeur paisible et toujours en honnête homme.

Pour aimable que fut le caractère du roi, son gouvernement ne manqua pas de fermeté. Il en témoigna surtout dans l'exercice de la justice. Aussi, sous son règne de quarante-trois ans, le royaume prospéra-t-il : les années pacifiques y furent les plus nombreuses; les villes neuves se multiplièrent, les anciennes s'accrurent ; en tous lieux des essarts furent mis en culture et de vastes forêts furent défrichées.

Mêmes sources que pour les chapitres XI et XIII.

CHAPITRE XIII

PHILIPPE AUGUSTE

Coalition des Grands du royaume. Mort tragique de Henri II, roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion. Croisade des deux princes. Délivrance de St-Jean-d'Acre (13 juill. 1911). Captivité de Richard Cœur de Lion. Les brigands aux gages des princes : Cadoc et Mercadier. Ingeburge de Danemark. Assassinat d'Arthur de Bretagne. Conquête de la Normandie. Quatrième croisade : Villehardouin. L'empire latin de Constantinople. La croisade des Albigeois. Bouvines (27 juill. 1214). Création des baillis. Louis VIII en Angleterre. Les travaux ordonnés par Philippe Auguste à Paris. Mort de Philippe Auguste. Le règne de Louis VIII.

Le conflit anglais.

A peine Philippe Auguste avait-il quinze ans quand il monta sur le trône le 18 septembre 1180, jeune homme qui allait présider à l'un des règnes les plus féconds de notre histoire. Intelligence ferme, aiguë, active, volonté tenace, énergie clairvoyante : il avait les qualités d'un grand prince de ce temps. Il saura tourner la noblesse turbulente vers des entreprises utiles, contribuer à l'affermissement des communes et pour le bien de sa politique, faire valoir l'autorité royale dans les provinces éloignées. « Je désire qu'à la fin de mon règne la royauté soit aussi puissante qu'au temps de Charlemagne », et il ne s'en est pas fallu de beaucoup que son vœu ne fût réalisé.

Ce surnom « Auguste » lui vint de ce qu'il était né au mois d'août Quand il aura pris de l'âge, la chronique de Tours tracera de lui ce portrait :

« Philippe était un bel homme, bien découplé, d'une figure agréable, chauve, avec un teint coloré et d'un tempérament porté à la bonne chère... Il était habile ingénieur, bon catholique, prévoyant et opiniâtre. Avec lui montaient sur le siège du juge autorité et droiture. Aimé de la fortune, craintif pour sa vie, facile à

émouvoir et à apaiser, il était très dur pour les Grands qui lui résistaient et se plaisait à nourrir entre eux la discorde. Jamais cependant il n'a fait mourir un adversaire en prison. Il aimait à se servir de petites gens... » On se représente bien cet homme de haute taille, large des épaules, maigre et chauve, au regard perçant.

A son avènement il trouva le puissant Plantagenêt, Henri II, roi d'Angleterre, maître d'une moitié de la France, et s'apprêtant à étendre la main sur l'Auvergne et sur le Languedoc. Le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, avait vu son pouvoir grandir, non seulement par son union avec Isabelle de Vermandois, qui lui avait apporté le Vermandois et le Valois, mais encore par le formidable développement économique de ses domaines.

A la richesse du comté de Flandre se comparait celle du comté de Champagne. Les foires de Troyes étaient devenues les plus importantes de l'Europe. Par là, s'était accrue la puissance de Henri Ier le libéral, comte de Champagne, et par son magnifique lignage. Sa sœur était la femme de Louis VII; l'un de ses frères, Guillaume aux blanches mains, était archevêque de Reims et légat du St-Siège, un autre de ses frères, Thibaud V, comte de Blois et de Chartres, était sénéchal de France, titulaire du principal office de la Couronne; enfin le cadet, Étienne comte de Sancerre, était le meilleur soldat du temps. Unis, ils formaient la faction des « Champenois », comme au xvie siècle, on verrait celle des Lorrains (les princes de Guise).

N'est-ce pas miracle que, en face de tels rivaux, en son moindre domaine arrosé des eaux de la Seine et de l'Oise, Philippe Auguste ait pu, dans le cours de son règne, miner la puissance anglaise et doubler l'étendue du territoire royal ?

Et voici tout d'abord son mariage avec Isabelle de Hainaut — ou Élisabeth, c'est le même nom, Isabelle en est la forme espagnole — fille du comte Baudoin V. En dot elle apporte l'Artois : Arras, St-Omer, Aire et Hesdin. Les « Champenois » sentent faiblir leur pouvoir. Ils forment une ligue sous l'inspiration de la propre mère de Philippe Auguste, en s'alliant au comte de Flandre, au comte de Namur, au comte de Hainaut, au duc de Bourgogne. Les conjurés essaient de s'adjoindre l'empereur allemand, Frédéric Barberousse. La victoire était certaine, lui assurait-on, et par elle il étendrait les limites de l'Empire jusqu'à la mer britannique : déjà l'horrible rêve de Guillaume II.

La guerre éclata dès 1181 ; elle durerait cinq ans.

De Crépy-en-Valois, le comte de Flandre envoyait ses troupes attaquer Senlis, la vieille cité capétienne ; mais Isabelle de Vermandois, la femme du comte de Flandre, vient à mourir. Philippe Auguste revendique l'héritage de la défunte et commence par s'en saisir : c'est précisément le Vermandois et le Valois. Il sème la division parmi les alliés. Il agit sur sa femme, la reine de France, pour qu'elle décide son père, le comte de Hainaut, à abandonner la coalition. Il menace de la répudier. « En 1185, rapporte Gilbert de Mons, la reine Isabelle devint odieuse aux Français, parce que son père prêtait assistance au comte de Flandre, comme il y était tenu (en qualité de vassal). Les Grands de la Cour pressaient le roi de divorcer. Un jour avait été fixé à Senlis, où la répudiation serait prononcée, quand la reine Isabelle, ayant déposé ses vêtements précieux pour revêtir le costume le plus humble, parcourut pieds nus les rues de la ville, priant Dieu à voix haute qu'il écartât de son royal époux les pernicieux conseils. Le peuple en fut ému. Il aimait sa bonne reine : et voici devant le palais une grande foule où l'on voyait des mendiants, des manchots, des lépreux ; ils poussaient vers le roi de grands cris lamentables le suppliant de garder son épouse ; à quoi Philippe Auguste consentit. Mais il prit vis-à-vis d'elle une attitude froide, réservée ; dans son pays même il la traitait en étrangère ; tant et si bien que, l'année suivante, Baudoin de Hainaut étant venu voir sa fille à Pontoise, Isabelle se jeta toute en larmes à ses pieds, le conjurant de prêter aide au roi son mari vis-à-vis du comte de Flandre, et le comte Baudoin promit de faire tout, sauve la foi qu'il devait au comte de Flandre, son suzerain ».

Par cette défection la coalition était atteinte gravement. Le comte de Flandre demanda la paix. Le roi de France obtint (juillet 1185), outre la confirmation de la cession de l'Artois, dot de sa femme, soixante-cinq châteaux en Vermandois et la capitale de la Picardie, Amiens.

Le duc de Bourgogne fut réduit par une rapide campagne.

On s'étonnera que le roi d'Angleterre, Henri II, n'ait pas songé dans ce moment à soutenir les coalisés contre le prince français : à cette époque, il se trouvait au plus fort de sa lutte contre ses trois fils. C'est Philippe qui attaque le monarque anglais ; mais la guerre, commencée en mai 1187, s'arrêta dès le mois de juin. Par le traité de Châteauroux (23 juin), Henri II céda à Philippe

Auguste Issoudun et la seigneurie de Fréteval en Vendômois. L'activité de Philippe ne se ralentit pas; il prend à sa Cour Richard, — le futur Cœur de Lion, — qui est devenu, par la mort de son frère aîné, héritier de la couronne d'Angleterre ; il s'allie à l'empereur allemand Barberousse et, passant par Tournai, en profite pour donner aux habitants une charte communale et obtenir d'eux un contingent de 300 hommes. Et l'on sait quel sera, durant des siècles, le dévouement des Tournaisiens à la couronne de France.

La lutte avec l'Angleterre allait reprendre quand se répandit cette nouvelle : « Saladin, tyran d'Égypte, a pris Jérusalem et a « emporté la sainte croix ». C'est l'époque où les passions héroïques s'exaltent au chant des épopées.

A Gisors, le 21 janvier 1188, Philippe et Henri II se rencontrent et, après s'être donné le baiser de la paix, ils se croisent tous les deux. Comédie : dès le mois de mai, Philippe envahit les domaines du monarque anglais; il s'empare de Châteauroux et d'Argentan; la guerre s'étend sur les divers territoires que le Plantagenèt possède en France.

Par la voix de ses légats, Rome poussait des cris déchirants. Et la guerre sainte!

L'entrevue de Bonmoulins (18 nov. 1188), sur les confins du Perche, ne fit qu'accentuer la rivalité des deux princes. Richard, fils d'Henri II, héritier de la couronne d'Angleterre, y parut aux côtés de Philippe Auguste. Quand les souverains se séparèrent, Richard suivit le roi à Paris. Richard attira à sa suite une grande partie des barons qui habitaient les provinces françaises de mouvance anglaise : le Maine fut envahi par les troupes du roi de France. Henri II courut s'enfermer au Mans. Il était malade, las, écœuré. Le 12 juin 1189, Philippe Auguste, accompagné de Richard, parut au pied des murs. De la ville embrasée le monarque anglais s'enfuit jusqu'au château de Fresnai-sur-Sarthe, à une distance de vingt milles. Après le Maine, Philippe Auguste conquit la Touraine. Une grande partie des barons, qui avaient encore suivi jusque-là le parti du monarque anglais, l'abandonnaient. Henri II se résigna à une entrevue avec son jeune adversaire à Colombiers, aux environs de Tours, le 4 juillet 1189.

« Les deux rois se trouvèrent en présence, lisons-nous dans la vie de Guillaume le Maréchal ; tous les hauts barons qui étaient là virent bien au visage du roi Henri qu'il avait souffert grande

douleur. Le roi de France lui-même s'en aperçut et lui dit : « Sire, nous savons bien que vous ne pouvez vous tenir debout ». Il lui fit offrir un siège. Mais Henri refusa de s'asseoir disant qu'il voulait seulement entendre ce qu'on exigeait de lui et savoir pourquoi on le dépouillait de ses terres. »

Les deux rois convinrent de la paix ; après quoi, ils partiraient de compagnie pour la croisade. Ils convinrent également de se communiquer réciproquement les noms de leurs adhérents et alliés secrets.

A Chinon, Henri II s'alita. « Il voulait connaître ceux qui s'étaient engagés contre lui, lisons-nous dans la biographie du Maréchal. Il envoya donc Maître Roger, son garde du sceau, au roi de France, pour lui demander la liste promise. Maître Roger se rendit à Tours, où il transcrivit la liste de ceux qui s'étaient engagés à aider les Français. A son retour, Henri lui en demanda les noms : « Sire, répondit-il en soupirant, le « premier nom du rôle est celui du comte Jean, votre fils ».

Jean sans Terre était le seul des fils de Henri II qui semblait lui être demeuré fidèle. Le grand roi avait reporté sur lui la tendresse de son cœur blessé.

Quand le roi Henri, poursuit le chroniqueur, entendit que l'être qu'il aimait le mieux au monde le trahissait, il ne put que dire : « Vous en avez dit assez. » Il se retourna dans son lit : des frissons le secouaient, dans ses veines le sang se troubla, son teint noircit. Il souffrit durant trois jours. Il prononçait des paroles inintelligibles.

« Enfin la mort lui creva le cœur et un jet de sang coagulé lui sortit par le nez et par la bouche... Et il lui advint à sa mort ce qui jamais n'était arrivé à si haut baron : on n'eut pas de quoi le couvrir. Il demeura si pauvre, si délaissé — tout nu —qu'il ne conserva sur lui linge ni laine. » Le poète ajoute : « On a raison de dire que *mort n'a pas d'ami.* »

Richard Cœur de Lion s'empressa de profiter des bons rapports qu'il avait entretenus avec le roi de France. Un accord intervint. Philippe Auguste lui restitua la plus grande partie de ses nouvelles conquètes ; il ne gardait que le territoire d'Issoudun et Graçay en Berry. Les deux rois renouvelèrent le vœu de partir l'un quand et quand l'autre pour la Terre Sainte. Et le départ se fit à Vézelay le 4 juillet 1190. Les premiers jours parurent un enchantement. Les deux princes, à la tête de leurs troupes, des-

cendaient la vallée du Rhône en brillantes théories. Tout en chantant, les jeunes filles de blanc vêtues venaient leur offrir des corbeilles de fleurs ; mais, dès Marseille, la bonne entente se brouilla. Richard était fastueux, hautain, arrogant ; Philippe était renfermé, sournois, égoïste. Il reprochait à Richard de manquer à sa promesse en n'épousant pas sa sœur Alix ; à quoi Richard répondait par des grossièretés. Le démêlé s'aigrit au point que, en mars 1191, pour sauver l'expédition, les deux princes durent conclure un accord, véritable traité de paix, comme s'ils avaient été en guerre déclarée. Le traité en est publié par Rigord. On arriva devant Saint-Jean d'Acre. La ville, héroïquement défendue, était assiégée depuis deux ans par les Chrétiens. Les barons chrétiens étaient séparés en Orient par des divisions que la rivalité entre Philippe et Richard devait encore accroître. Gui de Lusignan, roi de Jérusalem, vaincu à Tibériade, voyait se dresser devant lui un redoutable concurrent en la personne de Conrad, marquis de Montferrat. Philippe prit parti pour Montferrat et Richard pour Lusignan. On ne sait comment l'aventure se fût terminée si la place n'avait capitulée le 13 juillet 1191. C'était évidemment un premier succès ; mais la Croisade n'en était qu'à son début. Saladin n'était pas vaincu, il était toujours maître de Jérusalem. Alors Philippe Auguste déclara qu'il rentrait en France. Il assurait qu'il était très malade. L'air de la Palestine ne lui valait rien. Cette maladie consistait principalement dans la succession du comte de Flandre brusquement ouverte par la mort du comte devant Saint-Jean d'Acre. Philippe fit au Cœur de Lion les plus belles promesses : loin de nuire à ses intérêts en Occident, il veillerait sur eux en bon frère ; il lui laissa 10.000 hommes de ses troupes commandés par le duc de Bourgogne.

Le 25 décembre 1191, le roi de France était de retour à Fontainebleau. Tout aussitôt Philippe Auguste prépara son attaque contre la couronne anglaise : une circonstance inouïe le favorisa au delà de son espoir. Sur la route qui le ramenait de Terre-Sainte, Richard Cœur de Lion tomba entre les mains de son ennemi personnel, le duc d'Autriche, Léopold, qui le fit jeter en prison. Les deux princes avaient eu de violentes querelles devant Saint-Jean d'Acre. Philippe envahit la Normandie et s'empara du Vexin, mais il échoua devant Rouen. Richard Cœur de Lion venait d'être livré par le duc Léopold à l'empereur allemand. Philippe insistait auprès de celui-ci pour qu'il retînt le roi anglais

indéfiniment en prison. Des négociations effrayantes furent entamées. Les actes en seront lus publiquement à la diète de Mayence. Philippe Auguste et Jean sans Terre, frère de Richard, offraient à l'empereur 80.000 marcs si Richard était retenu jusqu'à la St-Michel (29 septembre) ; ils en offraient 150.000 si Richard leur était livré. Alors le roi d'Angleterre se décida à céder, il consentit à toutes les exigences de Henri VI ; il se reconnut son vassal et fut mis en liberté. Le 23 mars 1194. Richard Cœur de Lion entrait à Londres, d'où il s'empressait de repasser la Manche à la rescousse de son duché de Normandie.

Les brigands.

La guerre dura du mois de mai 1194 au mois d'avril 1199. Guerre nouvelle : par bien des côtés ce n'est plus une guerre féodale, par l'importance qu'y prend l'argent, joute entre la livre tournois et la livre sterling. Et l'on vit alors paraître sur le même plan que les plus nobles chevaliers, ces routiers, mi-brigands mi-hommes de guerre, habiles aux embûches, aux guets-apens, aux hardis coups de main, les Mercadier et le Cadoc.

Soldat d'aventure, à la tête de ses bandits, les Cotereaux, Mercadier devint le frère d'armes du Cœur de Lion. Par toute la France, de Normandie en Aquitaine, on voit le souverain et l'aventurier chevaucher botte à botte. Les bulletins, par lesquels Richard instruit ses prélats et barons de ses victoires, manquent rarement d'exalter le vaillant Mercadier. Avant de se mettre en route pour la Terre-Sainte, il lui avait confié la garde de dix-sept châteaux dans le Quercy.

Dès l'année 1183, on avait vu Mercadier se répandre en Limousin avec ses compagnons, pillant, brûlant, saccagant, n'épargnant ni femmes, ni enfants ; villes et monastères étaient rançonnés.

Mercadier était plus particulièrement habile à surprendre les places, le matin dans la brume. Il prit aussi une part importante à l'affaire de Gisors, où Philippe Auguste fut défait, le 29 septembre 1196. Mais le coup de main dont le roi d'Angleterre lui sut le plus de gré ce fut la prise de Milly (19 mai 1197) où il s'empara de Philippe de Dreux, l'évêque de Beauvais, cousin germain de Philippe Auguste, l'un des plus redoutés guerriers de son temps.

Type curieux de prélat homme de guerre, cet évêque de Beauveais peut avoir servi de modèle aux poètes contemporains qui tracent dans les chansons de geste la pittoresque silhouette de l'archevêque Turpin. Il partageait son temps entre les champs de bataille et les pieux sanctuaires. Après avoir massacré les adhérents du roi d'Angleterre et livré aux flammes villes et villages, il s'en allait, avec une égale ardeur, pèleriner, pieds nus, à Saint-Jacques-de-Compostelle. Son lieutenant, un archidiacre, n'était pas moins pieux, ni moins batailleur : les deux compagnons terrorisaient la Normandie.

Mais revenons à Mercadier. Au cours de la campagne de Flandre, en 1198, il réalise une grande fortune. Le pays était riche, les foires fréquentées. Quelles prises et surprises lui ménagaient les marchands au retour des assemblées d'Ypres et de Bruges, l'escarcelle lourde de florins d'or ! D'autre part, le roi Richard lui fait don de grands domaines en Périgord. Mercadier se hausse aux plus beaux rôles : il fait des dons pieux aux monastères pour s'assurer le paradis et veut être proclamé protecteur des religieux. Franc bandit mis par le roi d'Angleterre à la tête de ses armées.

Nous ne suivrons pas les deux adversaires, Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion, dans cette lutte de cinq années, mêlées de tours et retours de fortunes. Elle fut marquée, du côté de Richard, par la construction du Château-Gaillard, donjon formidable et qui a passé pour le chef-d'œuvre des forteresses défensives du temps. La guerre devint d'une cruauté atroce. De part et d'autre on aveuglait ou noyait les prisonniers. « De la roche de Château-Gaillard, dit Guillaume de Breton, le roi d'Angleterre fit précipiter trois chevaliers qu'il tenait prisonniers et qui se brisèrent la tête et les os ; après quoi il fit encore arracher les yeux à quinze hommes, leur donnant pour guide un homme à qui il laissa un œil, afin qu'il les pût conduire au roi de France. Alors celui-ci infligea le même supplice à un pareil nombre d'Anglais et il les envoya à leur prince sous la conduite de la femme de l'un d'eux et il en fit précipiter trois autres du haut d'une roche afin que nul ne pût le croire inférieur à Richard. » Le Cœur de Lion avait de grandes qualités d'homme de guerre : il était audacieux, mais avec clairvoyance, habile à frapper les grands coups et au bon endroit. Après la défaite de Courcelles-lès-Gisors (27 septembre 1198), la situation de Philippe Auguste parut critique.

Les trêves de Vernon, conclues sous la pressante intervention d'Innocent III, lui imposaient de rudes sacrifices : de toutes ses conquêtes il ne gardait que Gisors. Quand il vit subitement se rétablir sa fortune. Richard Cœur de Lion, en compagnie de Mercadier, assiégeait le vicomte de Limoges, vassal insoumis, en son château de Châlus en Limousin. Le 26 mars 1199, une flèche, partie de la grosse tour, blessa le roi d'Angleterre à l'épaule. Le château fut pris peu de jours après et les compagnons du Cœur de Lion pendirent tous ceux qui avaient défendu la place, à l'exception toutefois de l'archer qui avait blessé le roi. Cependant la gangrène s'était mise dans la plaie, on fit comprendre à Richard qu'il était perdu. Le roi d'Angleterre demanda à voir son meurtrier :

« Quel mal t'avais-je fais pour que tu me donnes la mort ?

« — Tu as tué de ta main mon père et mes deux frères, et tu voulais me tuer aussi. Tire de moi la vengeance que tu voudras, je souffrirai tous les tourments qu'inventera ta cruauté, pourvu que tu meures toi-même, toi qui as fait au monde tant et de si grands maux. »

Richard répondit à l'arbalétrier qu'il lui ferait grâce.

« Je ne veux pas de ta grâce. Je suis heureux de mourir ! »

Ce jeune héros s'appelait Pierre Basile.

« Tu vivras malgré toi, repondit le roi, témoignage vivant de mon humanité. »

Et, après lui avoir fait donner cent sous de monnaie anglaise, le roi le fit mettre en liberté.

Richard expira. A peine était-il mort, que Mercadier fit rechercher Basile qui était sans méfiance, et, sous ses yeux, il le fit écorcher vif.

Richard Cœur de Lion, était une nature enthousiaste, chevaleresque, séduisante. Poète lui-même, il se montra généreux aux trouvères et aux troubadours, et ceux-ci ont exalté en un magnifique langage ses brillantes qualités.

Jean sans Terre, frère cadet de Richard, lui succédait ; fourbe et dissimulé — autant que son frère s'était montré franc et chevaleresque — cruel, avide, sensuel et méchant, il avait cependant des qualités, celles de sa race : il avait l'intelligence d'un politique et la finesse d'un diplomate. Il était plus affiné que la plupart des hommes de son temps. Mais ses vices le rendront odieux.

Au trône, Jean avait eu un compétiteur : le jeune Arthur de

Bretagne, fils de feu Geoffroi, frère aîné de Jean sans Terre et de Constance, duchesse de Bretagne. Geoffroi eût-il survécu à Richard, tous ses domaines lui seraient revenus. En vertu du droit de représentation, Arthur de Bretagne réclamait la couronne que son frère aurait portée, et Philippe Auguste de le soutenir. En sa qualité de suzerain, le roi de France proclama le jeune Arthur héritier de la Normandie et de la Bretagne qui relevaient de lui. La guerre commença. Elle se déroulait avec des alternatives diverses quand, tout à coup, le roi de France parut comme paralysé. Il se débattait contre les difficultés que lui créait son conflit avec Ingeburge de Danemark.

Ingeburge.

Histoire étrange. Isabelle de Hainaut, première femme de Philippe Auguste, était morte à dix-neuf ans (1190) après avoir donné le jour à un fils. Philippe Auguste sollicita du roi de Danemark Knud VI, la main de sa sœur Ingeburge, en lui demandant de lui céder les droits sur la couronne d'Angleterre qu'il tenait de Sven II et de l'aider à les faire valoir. Renouveler l'expédition de Guillaume le Conquérant sera le constant désir de Philippe Auguste.

La jeune princesse, âgée de dix-huit ans, arrivait en France et, le 14 août 1193, Philippe l'épousait à Amiens. Il avait lui-même vingt-huit ans. Ingeburge était blonde, d'une taille élancée : un charme troublant se dégageait de ses yeux bleu-vert, ce bleu glauque des mers du Nord quand le ciel est très pur. Les contemporains parlent de sa grâce et de sa beauté. Philippe Auguste l'avait accueillie avec une joie visible ; mais voici, le lendemain des noces, comme on allait procéder au couronnement, à peine la princesse a-t-elle paru, que Philippe recule devant elle, agitant ses mains ouvertes comme pour repousser un fantôme et donnant les signes les plus étranges d'horreur et de répulsion. Il pâlissait, il frissonnait. Que s'était-il passé entre les époux durant la nuit ? On ne le saura jamais. Des sorciers, diront le médecin et le chapelain du roi, « leur avaient noué l'aiguillette », et c'est la raison que Philippe Auguste fera valoir devant la Cour romaine. Le roi voulut rendre immédiatement la jeune femme à la mission Danoise qui l'avait amenée, mais celle-ci répondit que son rôle était terminé. Le roi fit enfermer Ingeburge au couvent de St-Maur.

Il y vint encore lui rendre visite, franchit le seuil de la chambre ; puis en ressortit « Il m'est impossible, répétait-il, de vivre avec cette femme ». Une complaisante assemblée de Grands et de prélats réunis à Compiègne, prononça le divorce (5 novembre 1193) sous l'éternel prétexte des liens de parenté : les arrière-grand' mères d'Isabelle, première femme de Philippe Auguste, et d'Ingeburge, auraient été sœurs, filles du comte de Flandre Charles le Bon. Or Charles le Bon n'avait pas eu d'enfants. Innocent III traitera de bouffonnerie la procédure de Compiègne.

La pauvre Ingeburge, étroitement cloîtrée, ne savait ce qui se passait. Elle ne parlait ni ne comprenait le français. On la tenait éloignée de ceux qui étaient venus avec elle de Danemark. Dans le couvent même, elle était traitée misérablement. Lorsque l'archevêque de Reims se présenta devant elle pour lui notifier, par le moyen d'un interprète, la décision qui venait d'être prise, la jeune femme fondit en larmes, puis, se ressaisissant : « Mala Francia », Mauvaise France ! — s'écria-t-elle en latin, et elle ajouta : « Roma ! » pour indiquer qu'elle faisait appel au Souverain Pontife.

D'ordre du roi, Ingeburge fut transférée en une dépendance de l'abbaye de Cisoing, diocèse de Tournai, où elle continua d'être vilainement traitée. Elle, qui avait apporté à son mari, outre ses droits brumeux sur la couronne d'Angleterre, une belle dot en or très réel, était obligée, pour vivre, de vendre meubles et vêtements. Philippe Auguste refusait obstinément de la revoir. Knud VI formula de son côté une protestation devant le Souverain Pontife. Afin d'en entraver le cours, le roi de France mit tout en œuvre, fit chasser de Rome les envoyés danois, puis il les fit arrêter aux environs de Dijon, dépouiller de leur correspondance et emprisonner. Dans sa colère contre la jeune femme qui lui tenait tête, Philippe rendit sa détention plus rigoureuse encore. Du couvent où elle était, il la fit transférer dans une forteresse. On imagine la suite. Le roi de France, sans se laisser arrêter par la décision pontificale qui déclarait nulle la sentence de divorce prononcée à Compiègne, se mit à la recherche d'une autre épouse. La quête n'était pas aisée. Les parents, éblouis d'une si magnifique alliance, donnaient suite avec empressement aux premiers pourparlers, mais les demoiselles se rebiffaient. « Je connais la conduite du roi de France envers la sœur du roi de Danemark, dit la fille du comte Palatin, et cet exemple m'épou-

vante. » Et elle épousa Henri de Saxe. Refus semblable de Jeanne d'Angleterre qui deviendra comtesse de Toulouse. Une autre demoiselle des pays d'Allemagne fut mise en route par ses parents, avec un beau cortège appareillé pour les noces ; mais elle s'arrangea pour passer sur les terres d'un seigneur qui l'aimait d'amour. Le galant s'embusqua, enleva la belle qui se débattait en riant et l'épousa. Enfin Philippe Auguste parvint à se marier avec Agnès de Méranie, fille d'un seigneur bavarois. Rome lance l'interdit sur ses domaines et avec d'autant plus de raison que s'il n'y avait pas de liens de parenté, au degré prohibé, entre Philippe Auguste et Ingeburge, il y en avait entre lui et Agnès.

Voici donc le roi de France engagé, une fois encore, dans les complications d'une sentence d'interdit. Les cloches se taisent en tous les clochers, les églises ferment leurs portes aux chants et aux prières, les mornes cimetières ne laissent plus entrer les morts. Les cadavres abandonnés au long des routes emplissaient la contrée de puanteur et d'effroi. Aussi Philippe Auguste se décida-t-il à signer un traité avec Jean sans Terre, le 22 mai 1200, au Goulet. Le traité ne lui était d'ailleurs pas trop défavorable. Il recevait le comté d'Évreux et une somme de 20 000 livres sterling ; d'autre part le roi de France consentait au mariage de son fils Louis — qui serait Louis VIII — avec Blanche de Castille, nièce de Jean sans Terre. De cette union naîtrait saint Louis. Jean sans Terre venait à Paris où une réception somptueuse lui était ménagée ; mais, dès la fin de l'année, la guerre avait repris.

En Aquitaine, par la vilenie et l'égoïsme de sa politique, Jean sans Terre n'avait pas tardé à soulever contre lui les principaux barons. A Hugue le Brun, fils du comte de la Marche, il avait pris sa fiancée, Isabelle Taillefer, pour l'épouser lui-même (30 août 1200). Les seigneurs aquitains firent appel de leur suzerain immédiat à leur suzerain supérieur, c'est-à-dire au roi de France. Jean fut cité à comparaître à Paris devant la Cour des pairs. Premier grand exemple de ces appels d'Aquitaine, qui vont jouer un rôle important durant le siècle suivant et seront pour la couronne d'Angleterre une source d'inextricables difficultés. La sentence de la Cour de Paris fut rendue en 1202, probablement le 28 avril. Jean sans Terre avait fait défaut. On manque malheureusement d'informations sur les détails du jugement, dont on ne connaît même pas le texte exact. « La Cour de France, — dit Raoul, abbé du monastère cistercien de Cogeshall, — déclara que le roi d'Angleterre

serait déchu de tous les fiefs qu'il tenait du roi de France, pour n'avoir pas rempli les conditions desdits fiefs et avoir désobéi presque en toute chose à son suzerain. »

Date importante. De ce jour la pensée des rois de France reviendra sans cesse à cet acte solennel par lequel les rois d'Angleterre étaient dépouillés de leurs possessions françaises.

Philippe envahit la Normandie, mais le jeune Arthur fut défait à Mirebeau et tomba entre les mains du monarque anglais. (31 juillet 1202). Ici se place encore un drame affreux. Dans la tour de Rouen, de ses propres mains, Jean sans Terre assassina son neveu (avril 1203). La nouvelle s'en répandit, marquée de circonstances horribles. Et l'on vit s'accentuer un mouvement de réprobation semblable à celui qui avait failli renverser Henri II après l'assassinat de Thomas Becket. C'est l'époque où Philippe Auguste s'empare du Château-Gaillard (6 mars 1204), le formidable donjon, clé de la Normandie. Le Capétien se trouva maître de toute la province en deux mois. L'habileté du roi de France avait d'ailleurs été secondée par la nonchalance de Jean sans Terre qui ne croyait pas devoir interrompre une partie d'échecs pour recevoir les envoyés normands.

Philippe Auguste agit avec une égale décision en Poitou et en Aquitaine. On doit admirer l'efficace politique du jeune prince qui détruisit en trois années l'œuvre si laborieusement construite par Guillaume le Conquérant, par Henri Beauclerc et Henri II. Rarement événements plus considérables furent amenés par des moyens plus simples, mis en œuvre avec plus de netteté d'esprit et de sûreté.

Pour avoir le répit nécessaire, le roi avait paru céder au pape sur son divorce avec Ingeburge. En mars 1201, il avait comparu avec la reine, à Soissons, devant une assemblée de juges présidée par le délégué du pape. Les envoyés de Knud VI parlèrent avec véhémence, rappelant à Philippe Auguste ses promesses et ses serments. Les avocats du roi répondirent par de subtiles et éloquentes harangues. La pauvre reine se trouvait embarrassée pour rétorquer leur dialectique embroussaillée de phraséologie latine, quand, du milieu de l'assistance, se leva un clerc inconnu. Il plaida la cause de l'innocence avec tant de force et d'émotion que l'assemblée en fut bouleversée. Les séances se succédaient; les cardinaux ne trouvaient aucun motif de divorce, quand, à la surprise générale, Philippe Auguste déclara brusquement qu'il rendait à la reine toute sa faveur. Il alla vers elle, lui donna la main, la mena au

bas des degrés, la prit en croupe sur son cheval et partit avec elle en jeune amoureux. L'interdit fut levé. Agnès de Méranie, écartée à son tour, mourut au château de Poissy ; mais voici Jean sans Terre vaincu et Philippe veut de nouveau répudier Ingeburge. Il la fait enfermer dans la tour d'Étampes et garder étroitement. Il veut obtenir d'elle qu'elle demande elle-même le divorce pour entrer en religion. Les privations matérielles, les tortures morales imposées à la malheureuse reine inspirent des craintes pour sa santé. Elle est injuriée par ceux qui la servent. On lui enlève le soutien des pratiques religieuses. « Mon père, écrit-elle au pape, je tourne vers vous mes regards pour ne pas périr. Ce n'est pas de mon corps, c'est de mon âme que je m'inquiète. Je meurs tous les jours. » Elle demande au Souverain Pontife d'annuler par avance toutes déclarations, tous serments qui pourraient lui être arrachés par la violence. En sa sereine résistance, la jeune reine captive se montrait admirable. « Jeune d'années, écrit Étienne de Tournai, elle avait la prudence d'une tête blanchie par les ans. » La papauté était magnifiquement représentée par Innocent III qui déploya, en ce drame douloureux, sa haute sagesse, son énergie ferme, sa grande bonté. Déjà le roi de France avait entamé des négociations pour un quatrième mariage avec la fille du landgrave de Thuringe, quand il déclara qu'il s'inclinait en fils soumis de l'Église et reprenait sa femme (avril 1213). Allégresse générale : Ingeburge retrouvait son rang de reine de France dont elle ne devait plus être privée.

Depuis vingt ans, époque où remontait sa première rencontre avec Ingeburge, Philippe Auguste avait désiré à plusieurs reprises, et sincèrement semble-t-il, se rapprocher d'elle, et chaque fois il s'était senti repoussé par une insurmontable aversion. Le voici dans la cinquantaine. L'âge adoucit les caprices de l'amour et met au premier plan les idées politiques. Après avoir chassé les Anglais de France, Philippe Auguste reprenait les mêmes projets qui l'avaient incité à demander la main d'Ingeburge, en sorte que sa femme et le roi de Danemark et le Souverain Pontife lui redevenaient nécessaires.

Quant à Ingeburge, elle s'occupa durant les nombreuses années qu'elle vécut encore — car elle ne mourra qu'en 1237 — d'œuvres noblement bienfaisantes où brilla la beauté de son âme, « plus belle encore, dit Étienne de Tournai, que son visage radieux ».

La croisade de Villehardouin.

Événements contemporains de la quatrième croisade. Elle fut décidée en un tournoi à Ecri-sur-Aisne où les barons champenois avaient jouté contre les Flamands et les Picards. Après un copieux échange de buffes et de horions, on avait fraternisé et décidé de courir sus aux Sarrazins. Foulque, curé de Neuilly-sur-Marne, en fut le prédicateur, rappelant par sa fougueuse éloquence et Pierre l'Ermite et saint Bernard. Il vint prêcher aux Champeaux où se tenait un marché dans un cimetière. « Là, écrit Jacques de Vitry, les usuriers, les femmes légères, les plus grands pécheurs, après s'être dépouillés de leurs vêtements, se prosternaient aux pieds du prédicateur en confessant leurs fautes. Les malades se faisaient porter devant lui. La foule se précipitait sur ses pas, déchirant sa robe pour s'en partager les lambeaux. En vain il écartait les plus impatients avec un bâton ; il ne pouvait dérober ses vêtements à la piété des spectateurs ; il lui fallait chaque jour une soutane neuve. » Il aurait « croisé » plus de 200 000 pèlerins.

Une fois encore on vit des bandes populaires partir sans chef expérimenté, et périr en chemin de la manière la plus lamentable. La vraie croisade fut composée de barons féodaux. Thibaud de Champagne étant mort, Philippe Auguste recommanda de prendre pour chef Boniface de Montferrat, le frère de l'ancien rival de Gui de Lusignan.

Pour vaillants qu'ils fussent, les chevaliers qui s'engageaient dans cette nouvelle expédition en Orient, n'étaient plus les rudes soldats de la première croisade. On trouve parmi eux des trouvères et des troubadours qui composent de jolies chansons d'amour, vers et musique, en manière d'adieu à leur mie, tandis qu'elle leur cousait sur l'épaule de leur manteau la croix blanche des croisés : Écoutez Robert de Blois :

Li départir de la douce contrée
U [où] la bèle est, m'a mis en grand tristor [tristesse],
Laissier m'estuet [me faut] la riens [celle] c'ai plus amée,
Pour Dame deu [Seigneur Dieu] servir le creator ;
Et ne pourquant tout remaign [je reste] en s'amour
Car tous li lais', mon cuer et ma pensée :
Se [si] mes cors [mon corps] va servir Nostre-Signour
Pour çou n'ai pas bonne amour oubliée.

Un autre, et des plus vaillants capitaines de la croisade, Villehardouin, maréchal de Champagne a tracé de l'expédition, une vivante description.

Comme les expéditions précédentes, la croisade eut pour premier objectif Jérusalem. Six ambassadeurs, parmi lesquels Villehardouin, furent envoyés à Venise pour y régler les conditions auxquelles la florissante République de marchands transporterait les croisés par la mer. Les messagers furent reçus par le doge Dandolo. Le gouvernement vénitien s'engageait à mettre ses vaisseaux à la disposition des armées franques, au prix de quatre marcs par cheval et deux marcs par homme.

Venise recevrait en outre la moitié des conquêtes. Les mercantis ! Il fut également décidé que le débarquement aurait lieu en Égypte et que les croisés marcheraient directement sur Babylone (le Caire), « pource que par Babylone pourroient mieux les Turcs détruire que par autre terre ». Au fait, le Caire était le centre de la puissance musulmane ; décision qui expliquera la croisade de saint Louis. Et ce plan était bien conçu étant donné le but que poursuivaient les chevaliers français ; mais ils se laissèrent ensuite circonvenir par les rusés Vénitiens qui avaient intérêt au rétablissement sur le trône byzantin de l'empereur Isaac l'Ange chassé par ses sujets. Et contre les Byzantins, les chevaliers francs pourraient, quand et quand, assouvir une vieille rancune, car c'était une opinion répandue en France, que les Grecs de Constantinople, avaient causé l'échec des précédentes expéditions, par leur perfide politique.

L'armée féodale arriva à San Stefano le 23 juin 1203.

« Et lors virent tout à plein Constantinople, dit Villehardouin, cil qui onques mès ne l'avoient veue, ne cuidoient mie que si riche cité peust avoir en tout le monde. Quand ils virent ces hauts murs et ces riches tours dont elle estoit close, et ces riches palais et ces hautes églises dont il avoit tant que nus nel peust croire s'il ne le veist proprement à l'œil ; et ils virent le lonc (longueur) et le lé (largeur) de la ville qui de toutes autres estoit souveraine ; — sachiez qu'il n'i ot si hardi à qui la chair ne frémesist, et ce ne fu mie merveille s'i s'en esmaièrent [émurent], quar onques si grans afaires ne fu empris de nulle gent puis que li mons (le monde) fu estorés ».

L'usurpateur Alexis III prit la fuite. A peine les croisés maîtres de la ville, la foule des soldats réclamaient la marche sur Jéru-

salem ; mais les chefs découvraient déjà un autre champ à leur activité. Isaac l'Ange et son fils Alexis IV n'ayant pas tenu leurs engagements, l'accord entre eux et les croisés se trouva rompu ; des querelles entre Grecs et Latins occasionnèrent des rixes ; une partie de Constantinople fut livrée aux flammes ; après avoir quitté la ville, les Francs y rentrèrent en vainqueurs (11 avril 1204), Des émeutiers s'étaient emparés d'Isaac et de son fils, les avaient fait périr. Le comte de Flandre, Baudoin IX, fut proclamé empereur. Vêtu du costume impérial, c'est-à-dire de la clamyde battue d'aigles d'or, des chausses de soie et des sandales pourpre enrichies de pierreries, il fut couronné à Ste-Sophie (9 mai 1204). L'empire byzantin fut partagé entre les chevaliers francs. Boniface de Montferrat fut nommé roi de Thessalonique et de Macédoine.

Sur les rives du Bosphore on vit s'implanter et prendre vie les institutions de la féodalité française, comme deux siècles auparavant dans les plaines brûlées de la Syrie. Entre les limites du vieil Empire du « basileus », se forme une nouvelle France, *nova Francia*, l'expresssion est du pape Honorius III (lettre à la reine de France, 20 mai 1224). A la Cour française de Constantinople on entendit les jolies chansons du trouvère Quene de Béthune, et les vers harmonieux du troubadour Rambaud de Vaqueiras :

Chançon légère à entendre
Ferai, car c'est mon métier,
Que chacun la puisse apprendre
Et la chante volontiers...

(*Quene de Béthune.*)

Villehardouin reçut le fief de Messinople. Vers 1210, il dicta cette Histoire de la conquête de Constantinople, pour l'instruction des siens : pittoresque précurseur du bon sire de Joinville, Champenois comme lui. La conquête française s'étendit en Morée, en Achaïe, en Grèce. On vit des ducs d'Athènes et de l'Archipel. Ces bons chevaliers de France rédigèrent des codes, fondèrent des villes, frappèrent monnaie à leur effigie ou à leurs armes, et, avec un libéralisme étonnant pour l'époque, maintinrent une tolérance réciproque entre les cultes ennemis.

L'empire latin de Constantinople disparaîtrait en 1261 ; mais les féodaux avaient pris racine dans le pays. L'excellent chroniqueur Catalan, Ramon Muntaner, écrira encore sur la fin du XIIIe siècle : « Les princes de Morée choisissent leurs femmes dans

les meilleures maisons françaises. Ainsi font leurs vassaux, barons et chevaliers, qui ne se sont jamais mariés qu'à des femmes descendues de chevaliers de France. Aussi disait-on que la plus noble chevalerie du monde, était la chevalerie française de Morée. On y parlait aussi bon français qu'à Paris ».

A ces brillants événements, Philippe Auguste était demeuré étranger; mais en France même il travaillait avec succès à la grandeur du pays. Telle était déjà sa puissance que, au delà des frontières, son activité se portait en Allemagne, où il intervenait dans la lutte entre les Guelfes (famille de Saxe) et les Gibelins (famille de Hohenstauffen).

A force de cruautés et d'exactions, Jean sans Terre avait soulevé le clergé anglais. Innocent III le mit au ban de l'Europe (janvier 1213). Philippe Auguste fut chargé par le Souverain Pontife de chasser Jean d'un trône dont il ne le jugeait plus digne et d'y placer son propre fils Louis, le futur Louis VIII. Philippe Auguste prépara une descente en Angleterre, mais Jean se réconcilia avec le trône pontifical, il se reconnut son vassal; Philippe Auguste, au moment de s'embarquer, fut arrêté par le légat d'Innocent III. Il s'inclina, volontiers, disait-il ; mais en sa pensée il ne faisait que différer ses projets.

Son attention était pour le moment sollicitée par un des événements les plus considérables de notre histoire : la guerre des Albigeois.

La guerre des Albigeois.

Depuis bien des années le Midi de la France inclinait vers des idées religieuses qui s'éloignaient de l'orthodoxie romaine. Il s'agit de la doctrine des Albigeois et de celle des Vaudois. La doctrine des Albigeois était aussi nommée l'hérésie des Catarhes, du grec καθαροι, *les purs*.

Les Wisigoths, qui s'étaient établis dans le Midi de la France, étaient ariens : ils n'admettaient pas la divinité du Christ. Leur royaume fut envahi et détruit par les ducs, comtes et évêques catholiques. Mais le temps des missionnaires humbles et pauvres n'était déjà plus ; le temps où les conducteurs d'âmes agissaient sur le peuple parce qu'ils étaient « peuple » eux-mêmes ; aussi les idées ariennes continuèrent-elles de cheminer au fond de la masse populaire et d'y prendre une forme de plus en plus concrète dans

le sens des croyances païennes en de bons et en de mauvais génies. Elles furent appliquées aux Evangiles, d'où la conception d'un principe bon, Dieu, et d'un principe mauvais, Satan, organisateurs du monde : l'ancien dualisme manichéen.

Tel semble avoir été le fondement de l'hérésie catarhe. Quant à des détails précis, il est difficile d'en retrouver, les contemporains s'étant efforcés d'en faire disparaître toute trace. On peut néanmoins conclure de certaines formules d'abjuration que les catarhes reconnaissaient parmi les hommes une catégorie d'élus, *les Parfaits*, que Dieu même aurait distingués de la masse des croyants. Par là ils apparaissent comme les précurseurs des Jansénistes. Les catarhes prêchaient le mépris des dignités ecclésiastiques, comme les Vaudois, et s'élevaient contre les dîmes que les gens d'église exigeaient du laboureur. Avec le progrès matériel et le départ des chefs catholiques pour les croisades, les sectes se répandirent; du pays des Albigeois elles conquirent le Languedoc depuis Toulouse jusqu'à Beaucaire.

Quant à la religion vaudoise, elle était originaire de Lyon, où elle avait été enseignée, sur le dernier quart du XIIe siècle, par un riche marchand, Pierre Valdo, une manière de saint et d'apôtre. Après avoir distribué ses biens aux pauvres, Valdo s'était mis à prêcher dans les rues, sur les places, emmi les carrefours. Ses disciples, dont le nombre fut bientôt très grand, se nommèrent les « pauvres de Lyon ». Ils se répandirent jusqu'à Montpellier au Sud, jusqu'à Strabourg au Nord. Leur doctrine était un retour à l'enseignement primitif de l'Église. Ils n'admettaient pas la présence réelle du Christ dans l'hostie, ni le culte des saints, ni le purgatoire, ni les vertus attachées à l'ordination ecclésiastique. Valdo et ses disciples — les Vaudois — enseignaient, en somme, dès la fin du XIIe siècle, les principes qui feront, dans la suite, les bases de la religion protestante. Ajoutons que, aux yeux des clercs, les Vaudois paraissaient moins « pervers » que les cathares ou Albigeois proprement dits; nous ne parlons pas des chevaliers croisés qui ne feront aucune distinction dans le Midi, entre Vaudois et cathares, voire entre Vaudois, cathares et catholiques.

Dès l'année 1145 saint Bernard avait entrepris de combattre l'hérésie. En 1163 le concile de Tours dénonça les dangers que faisait courir à la foi, la doctrine albigeoise qui « comme un cancer » rongeait une partie de la France. Elle divisait les citoyens, jetait la discorde au sein des familles. En 1178, les progrès de la

religion nouvelle étaient si grands que Louis VII et Henri II avaient projeté contre elle une croisade, mais cette expédition se réduisit à une chevauchée de missionnaires. Le résultat en fut médiocre. Le comte de Foix, le vicomte de Béarn, le vicomte de Béziers, le comte de Comminges se déclarèrent en faveur des hérétiques. Enfin Raimond VI — ayant succédé, en 1196, à son père le comte de Toulouse Raimond V — s'avoua « albigeois ». La majeure partie du Midi était acquise à l'hérésie.

Avant de sévir, le pape Innocent III voulut encore recourir aux armes que peut fournir l'arsenal de la raison. L'évêque d'Osma, accompagné de l'admirable moine qui sera un jour saint Dominique, alla dans les contrées contaminées. Ils y reconnurent avec bonne foi que les désordres du clergé, le luxe, la vie dissipée de nombreux prélats, abbés et curés, étaient à l'origine du mal. Et ils conclurent qu'il serait utile, en vérité, de ramener l'Église à sa pureté première, comme le voulaient les Vaudois, mais sans porter, comme eux, atteinte à l'intégrité de la foi, et ils donnaient l'exemple, allant par les chemins, pieds nus, en mendiant ce qui était nécessaire à leur subsistance, et en causant avec les hérétiques qu'ils s'efforçaient de ramener dans le bon chemin par la douce contrainte de la parole. Malheureusement d'autres hauts personnages de l'Église parlaient d'un ton différent. Ils demandaient l'extermination des hérétiques ; membres gangrenés qu'il fallait retrancher du corps par le fer et le feu, de peur que le corps tout entier... on connaît l'affreux sophisme.

Parmi ces prélats, un troubadour converti, Folquet de Marseille s'exprimait avec d'autant plus de véhémence qu'il croyait devoir se hâter sur le chemin du Paradis, ayant battu précédemment de tout autres sentiers. En février 1206, il fut promu au siège épiscopal de Toulouse.

A son instigation, le légat pontifical, Pierre de Castelnau, excommunie Raimond VI, comte de Toulouse (1207); en réponse un écuyer du comte assassine dans une hôtellerie Pierre de Castelnau (12 janvier 1208).

« Quand le pape apprit que son légat avait été tué, lisons-nous dans la *Chanson de la Croisade des Albigeois*, la nouvelle lui en étreignit le cœur. Il tint la main à sa mâchoire et invoqua saint Jacques de Compostelle et saint Pierre de Rome. Et quand il eut fini son oraison, il éteignit le cierge qui brûlait. Étaient présents l'abbé de Cîteaux, et maître Milon qui parle latin, et douze car-

dinaux, dont les sièges formaient un cercle où fut prise la résolution en suite de laquelle tant d'hommes ont péri éventrés et tant de dames ont été dépouillées de leur manteau et de leur jupe ».

Au mois de juin 1209 une armée de croisés se réunissait à Lyon. « Je ne m'inquiète pas de dire comment ils furent armés, dit l'auteur de la *Chanson de la Croisade*, ce que coutèrent les croix d'orfroi (bande tissée d'or et de soie) qu'ils se mirent sur la poitrine ».

Allusion à la manière dont avait été réuni l'argent nécessaire à l'expédition. De riches marchands, des banquiers, des usuriers, des Cahorcins, avaient avancé des fonds comme s'il se fût agi d'une entreprise commerciale. Dans la suite, ils recevraient, en manière de remboursement, des étoffes, du vin, du blé, voire des domaines et des châteaux pris sur les Albigeois. C'était, pensaient-ils, un bon placement.

Le 21 juillet, l'armée des croisés arrivait devant Béziers. Vainement le vicomte Raimond Roger proteste-t-il de sa fidélité à la foi. La ville est prise, saccagée, mise à feu et à sang. Dans la seule église de la Madeleine, où des femmes, des vieillards, des enfants s'étaient réfugiés, sept mille malheureux furent égorgés. La ville fut détruite. Après quoi, la guerre se poursuit, mêlée d'exécutions sauvages. Les défenseurs des châteaux forts sont pendus au gibet seigneurial ; les chevaliers pris dans les combats sont étranglés et accrochés « aux oliviers fleuris » ; ou bien on les traîne sur les routes, pantelants, à la queue de leur cheval ; les bourgeois des villes sont brûlés vifs, en tas, au milieu de la prairie où leurs cadavres calcinés s'amoncellent en monceaux fumants ; de pauvres vieilles, précipitées au fond des puits, y sont broyées sous de grosses pierres. « L'herbe des champs devient rouge comme rosier, car on ne fait pas de prisonniers » (*Chanson de la Croisade*). Et dans l'exaltation, sous les pas sanglants des croisés, les miracles fleurissent comme des lis au cœur pur. Au plus fort des combats, dans le tumulte des assauts, les clercs chantaient le *Sancte spiritus* et le *Veni creator*, sous les pennons de l'armée en marche, « en procession et d'une voix si haute que, d'une demi-lieue, on en entendait le son » (*Chanson de la Croisade*).

Un hobereau des provinces du Nord, Simon de Montfort-l'Amaury, n'avait pas tardé à se distinguer par l'ardeur de sa foi autant que par sa vaillance, son énergie et ses talents militaires. La foi de Simon de Montfort remplirait saint Louis d'admiration

et le bon roi se plairait à citer de lui le trait suivant : « Des Albigeois abordèrent le comte de Montfort en lui disant qu'ils venaient pour voir l'hostie qui, à ce qu'on assurait, s'était transformée en sang et en chair entre les mains d'un prêtre à l'autel ; mais il leur dit : « Allez-y voir, vous qui ne le croyez; je n'en ai cure, moi qui « le crois fermement ».

Robuste en sa foi, Simon était dur en toutes choses, quand et quand adroit politique, prompt à suivre les bons conseils. Par les croisés il fut élu vicomte de Béziers et de Carcassonne, seigneuries dont Raimond Roger était dépouillé. La croisade avait trouvé son chef. Simon de Montfort mena la campagne avec une rapidité foudroyante. Les places tombent les unes après les autres entre ses mains et chaque rencontre avec les troupes méridionales, mal organisées, mal conduites, hésitantes entre la soumission et le combat, est marquée d'une victoire. En 1212, Raimond VI ne commandait plus qu'à Toulouse et à Montauban. La conquête continuait d'ailleurs de se marquer des plus atroces cruautés. L'historien officiel de la croisade, le moine Pierre de Vaux-Cernay donne le ton : « Avec une extrême allégresse nos pèlerins brûlaient une grande quantité d'hérétiques ».

Ces Français du Nord apparaissaient à la population plus raffinée du Midi, comme des hommes d'une brutalité et d'une rudesse repoussantes. Ils lui inspiraient surtout de la répulsion par leur ivrognerie. Sous un bruit de fer, sous un flot de sang fut noyée la « gaie science », le « beau dire » des troubadours, la poésie courtoise qui florissait dans les gentilles cours de Comminges et du Languedoc.

Le roi d'Aragon, Pierre II, résolut de marcher au secours de son voisin le comte de Toulouse, à qui il avait marié une de ses sœurs, et une autre de ses sœurs à son fils. Les rapports de tous genres entre le midi de la France et le nord de l'Espagne étaient, en ce temps, très fréquents; des liens de sympathie active s'étaient noués entre les deux versants des Pyrénées.

Au moment de revêtir son haubert, Pierre II écrivit à une noble dame de Toulouse qu'il partait en guerre pour l'amour d'elle : trait de chevalerie galante et digne du prince vaillant et courtois, ami des troubadours. La lettre tombera entre les mains de Simon de Montfort. Il en jugea plus lourdement : « Comment voulez-vous que je respecte un roi, qui, pour une femme marche contre Dieu! » En ce trait les adversaires se dessinent l'un et l'autre.

Le roi d'Aragon, accompagné des comtes de Toulouse et de Foix, arriva sous les murs de Muret, où s'était enfermé Simon de Montfort. Les princes alliés disposaient de forces importantes : 2.000 chevaliers et 40.000 hommes de pied, ces derniers fournis par les milices communales et comprenant des sergents d'armes, des garçons et des servants.

Simon de Montfort n'avait avec lui qu'un millier de chevaliers et deux ou trois mille piétons ; mais il n'hésita pas à sortir de la ville et à offrir la bataille à une armée dix fois plus nombreuse que la sienne. Le fanatisme l'exaltait. Il s'agenouilla devant l'évêque d'Uzès en disant : « Mon Dieu, je vous donne mon âme et mon corps ». Au premier rang des croisés, marchait l'évêque de Toulouse dans la splendeur des habits pontificaux, élevant au-dessus de sa tête un morceau de la vraie croix. La bataille s'engagea le 12 septembre (1213). Les hommes du Nord attaquèrent avec fureur.

Simon de Montfort avait groupé ses chevaliers en une masse qui, d'un bloc, tomba sur les ennemis. Ceux-ci s'étaient divisés en deux corps, l'un sous les ordres du roi d'Aragon, l'autre sous ceux du comte de Toulouse. A la coutume de la chevalerie, on y combattit par groupes indépendants les uns des autres, par mesnies, chaque seigneur féodal entouré de ses vassaux. Après avoir écrasé l'un des deux corps de chevaliers qui lui étaient opposés, Simon de Montfort écrasa l'autre, par la rapidité et la densité de son attaque.

Deux chevaliers, Alain de Roucy et Florent de Ville, qui avaient fait le serment de tuer le roi d'Aragon, parvinrent jusqu'à lui et lui tranchèrent la gorge. Ce fut pour les Méridionaux le signal de la débandade. Les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges s'enfuirent des premiers. Un chevalier catalan vint annoncer la défaite aux milliers de Toulousains rassemblés dans les prairies de la Garonne et qui n'avaient pas encore pris part à l'action. Frappés de terreur, ils cherchèrent refuge dans les bateaux, amarrés au milieu du fleuve, dont on s'était servi pour amener de Toulouse vivres et munitions. Ils se bousculèrent, s'entassèrent dans les barques en surnombre, par centaines ils se noyèrent dans l'eau mouvante. Des survivants il fut fait un effroyable carnage. Le nombre des victimes parmi les Aragonais et lesToulousains se chiffra par milliers : vingt mille dit Pierre de Vaux-Cernay. A peine si les croisés perdirent cent hommes. Le cadavre du roi

d'Aragon fut dépouillé par des pillards de sa riche armure et de ses vêtements ; tout nu, on retrouva dans l'herbe verte son corps blanc couvert de sang.

Victoire décisive. Simon de Montfort était maître du Languedoc. Ces guerres entre chrétiens et vassaux du même roi ne laisssent d'ailleurs pas de soulever des protestations. Guillaume le Clerc écrit :

Quant Français vont sor Tolosans [Toulousains]
Qu'ils tienent à popelicans [hérétiques]
Et la legaci-e romaine [légat romain]
Les i conduit e [et] les i maine
C'est mi-e bien...

Les lieux Saints sont retombés sous l'empire du Croissant. Est-ce le moment pour des chrétiens de s'entre-tuer ?

Et quel rôle singulier est celui de ces gens d'Église qui marchent avec les hommes de guerre et les excitent au carnage ?

Mès alt [aille] li clercs à s'escripture
E à ses psaumes, verseiller [chanter],
E lest [laisse] aler les chevaler
A ses granz batailles champels :
E i seit [qu'il soit] devant ses autels.

Il faut convenir qu'une fois maître du Languedoc Simon de Montfort se montra habile organisateur. A Pamiers, en 1212, quatre ecclésiastiques et quatre barons français, quand et deux chevaliers et deux bourgeois du Midi, furent choisis pour rédiger des statuts destinés à la nouvelle conquête. Ce furent les fameux statuts de Pamiers où le Languedoc trouva une constitution mieux adaptée aux transformations sociales du siècle écoulé. Aux excès des hobereaux était mis un frein, et les habitants du pays saluèrent presque avec reconnaissance la transformation qui s'accomplissait. Mais les troubadours regrettèrent le temps des Cours d'amour, où leur gentille poésie couvait, en de beaux nids tranquilles, ses brillants œufs d'or.

« Voici ce que je voyais avant mon exil, écrit Aimeric de Péguilhan. Avant mon exil (en Italie) si, par amour, on nous donnait un ruban, aussitôt naissaient joyeuses réunions et invitations. Il me semble qu'un mois dure deux fois plus que ne durait un an au temps où la galanterie régnait. Quel chagrin de voir les différences entre la société d'hier et celle d'aujourd'hui. »

Sous ces guerres de religion, on trouvera des causes plus profondes. Une société, différente en ses mœurs de celle du Nord, s'était formée au sud de la Loire. Les croisés se conduisirent en brutes, massacrant tout, « ils faisaient, lisons-nous dans la chronique des églises d'Anjou, un effroyable carnage d'hérétiques et de catholiques, qu'ils ne s'attardaient pas à discerner », — et l'on ne saurait flétrir leurs excès avec une trop vive indignation ; mais, dans la violence des combats, ils rattachèrent la France du Midi à celle du Nord, par des liens qui ne devaient plus se briser ; de leurs rudes mains sanglantes, ils firent place nette à l'influence de l'Ile-de-France qui, à la suite de la royauté, allait conquérir politiquement, intellectuellement et artistiquement le pays tout entier.

Au fait, dès les premiers jours, Philippe Auguste traita Simon de Montfort en officier royal : il le considère comme un bailli. Simon de Montfort rend la justice en son nom. Le concile de Latran, réuni en novembre 1215, avait laissé Toulouse au comte Raimond et cela sur l'insistance du Souverain Pontife. Simon, qui voulait le domaine tout entier, vint mettre siège devant la ville. La défense de la place fut héroïque et joyeuse. « Tout le monde, lisons-nous dans la Chanson de la Croisade, se mit à l'œuvre avec entrain : menu peuple, damoiseaux, damoiselles, dames, femmes mariées, garçons, pucelles et petits enfants. En chantant des ballades et de légères rotrouenges, ils travaillaient aux clôtures, aux fossés, aux terrassements... » Enfin le jet d'une pierrière, manœuvrée par de jeunes Toulousaines, alla frapper Simon de Montfort au front et lui mit la cervelle en bouillie au fond de son heaume bruni. « Il y a dans la ville une pierrière, dit l'auteur de la Chanson, une pierrière que fit un charpentier ; la pierre est lancée du haut de St-Sernin par les dames et les pucelles qui manœuvraient l'engin. Et la pierre vint tout droit là où il fallait et frappa le comte de Montfort sur le heaume d'acier, si juste qu'elle lui fracassa les yeux, la cervelle, les dents, le front, la mâchoire : voyez le comte étendu à terre, mort, sanglant et noir ». Deux chevaliers accoururent et recouvrirent le corps d'une écharpe bleue, pour cacher le décès. Mais la nouvelle s'en répandit, semant l'épouvante : les assiégeants brûlèrent leurs constructions, leurs bastilles de bois, et déguerpirent vers Carcassonne. « Tout droit à Carcassonne, ils le portent pour l'ensevelir, pour célébrer le service au moutier St-Nazaire. Et on lit sur l'épitaphe que le

seigneur de Montfort est saint, qu'il est martyr, qu'il doit ressusciter et fleurir dans la félicité de Dieu. Si, pour tuer les hommes et répandre le sang, pour perdre des âmes, pour consentir à des meurtres, pour croire des conseils pervers, pour allumer des incendies, pour détruire des barons, pour prendre des terres par violence, pour égorger des femmes, pour massacrer des enfants, on peut en ce monde conquérir Jésus-Christ, — le seigneur de Montfort doit porter des couronnes et resplendir dans le ciel. Et veuille le fils de la Vierge, qui fait briller le droit, qui a donné sa chair et son sang, veiller sur la raison et la droiture et, entre les deux partis, faire luire le bon droit ». A ces lignes, qui ont été attribuées au troubadour Peire Cardinal, il est difficile de ne pas souscrire.

Ainsi le comte Raimond VII de Toulouse reprit le dessus et l'on verra le fils de Simon de Montfort léguer ses domaines au roi de France.

Crises cruelles : sans elles, l'unité d'un grand pays ne peut-elle donc s'accomplir?

A peine était-on sorti de la guerre albigeoise, qu'à l'autre extrémité de la France, les armes allaient offrir un spectacle d'un autre réconfort.

Bouvines.

Le roi de France avait donné le trône de Flandre à Ferrand de Portugal en lui faisant épouser Jeanne, fille aînée du comte Baudoin, devenu empereur de Constantinople. Dans les premiers temps, Ferrand témoigna d'une certaine gratitude; mais bientôt, entraîné à vrai dire par ses sujets, que leurs intérêts commerciaux liaient à l'Angleterre, il avait accepté de devenir l'homme lige de Jean sans Terre, moyennant une rente en argent. Nous avons dit la prospérité matérielle des grandes villes flamandes : leurs drapiers et tisserands avaient besoin des laines anglaises; avant même l'union de Ferrand de Portugal avec la fille du comte Baudoin, elles avaient fait alliance avec Jean sans Terre contre Philippe Auguste.

Renaud de Dammartin n'était pas un aussi grand prince que le comte de Flandre, mais il était hardi, entreprenant et, par la protection encore de Philippe Auguste, il avait vu augmenter ses domaines : il épousa la comtesse Ida de Boulogne, et à l'impor-

tante seigneurie que sa femme lui apportait, Philippe Auguste, ajouta trois comtés normands : Aumale, Mortain et Varennes. Renaud de Dammartin était ainsi devenu un feudataire considérable. Mécontent de ne pas trouver en Philippe Auguste l'appui qu'il avait cherché au cours d'une lutte engagée contre le belliqueux évêque de Beauvais, Philippe de Dreux, Dammartin entra dans les vues du comte de Flandre au service du roi d'Angleterre. Ce dernier parvint également à prendre à sa solde le comte de Hollande, et l'empereur allemand Otton VI de Brunswick fut entraîné dans la coalition. Jean sans Terre crut que le moment était venu pour lui de tenter de récupérer les provinces françaises dont Philippe Auguste l'avait dépouillé. Les débuts des hostilités furent marqués pour les coalisés par un grand succès. Philippe Auguste assiégeait Gand ; une petite garnison française était établie à Damme, le port de Bruges, où se trouvait réunie la flotte de quatre cents navires que Philippe Auguste avait équipée pour une descente en Angleterre. Les Anglais survinrent et brûlèrent presque tous les vaisseaux que la garnison de Damme se trouva impuissante à défendre. L'empereur allemand entra en campagne tandis que Ferrand dévalisait l'Artois. Renaud de Dammartin mit le siège devant Calais. Les coalisés avaient conçu un plan grandiose. Pendant que Flamands, Allemands et Hollandais envahiraient, par l'Artois, la France du Nord, d'où ils s'avanceraient sur Paris, Jean sans Terre débarquerait en Poitou et, avec toutes ses forces, accrues des contingents qu'il pourrait lever en ces contrées, ainsi qu'en Aquitaine et en Anjou, marcherait sur le Parisis qu'il attaquerait par le Sud. En un gigantesque étau la puissance capétienne serait broyée. Aux seigneurs d'Aquitaine, nobliaux actifs, remuants, d'humeur belliqueuse, mais besoigneux cadets de Gascogne, Jean sans Terre envoyait de l'argent; mais Philippe Auguste s'efforçait lui aussi de conserver dans ces contrées des alliés fidèles, notamment le fameux Guillaume des Roches, opulent propriétaire foncier et vaillant capitaine, et son gendre Amauri de Craon.

Jean sans Terre débarque le 12 février 1214 à La Rochelle. Il pousse ses incursions en Saintonge, en Poitou, en Angoumois, en Limousin. Contre les envahisseurs, le menaçant par le Sud, Philippe Auguste envoie son fils, tandis que lui-même marchera contre les Impériaux, Flamands et Hollandais qui menacent le Nord. La brillante victoire du prince Louis sur Jean sans Terre à la

Roche-au-Moine en Anjou (2 juillet 1214) est d'un heureux augure. Abandonnant tentes et bagages, balistes, pierriers et trébuchets, Jean sans Terre s'enfuit à toute allure. Le 15 juillet, il se retrouve à La Rochelle. Philippe Auguste en reçut la nouvelle à Péronne. d'où il guettait les coalisés groupés sur la frontière du Hainaut.

Le plateau de Bouvines dominait d'une dizaine de mètres les plaines marécageuses tendues entre Lille et Tournai, un des rares points du pays où l'on ne pataugeât pas dans la bourbe et qui fût à découvert. L'armée d'Otton se tenait retranchée à Valenciennes : 80.000 hommes, dont 1.500 chevaliers. Philippe Auguste, dans le dessein de couper les Impériaux de leurs communications avec la Flandre et l'Angleterre, partit de Péronne le 23 juillet. Le 26, il était à Tournai. Otton et ses troupes se retournèrent et vinrent s'installer dans une forte position. défendue par des marais, sur la voie romaine qui conduit de Bavai à Tournai. Les armées ennemies étaient séparées par une quinzaine de kilomètres. Déjà les Impériaux escomptaient la victoire : le roi de France devait être tué et son royaume divisé entre les vainqueurs. En ce beau partage, Paris reviendrait au comte de Flandre.

Cependant, le dimanche 27 juillet. dans la matinée, Philippe essaya de se replier sur Lille. Et les coalisés de le poursuivre sans ordre de marche. Leur seule crainte était que le roi de France ne leur échappât. Philippe Auguste continua jusqu'à Bouvines, situé sur la partie la plus élevée du plateau, où il arriva vers midi. Ses troupes avaient commencé de passer sur la rive gauche de la Marcq. par un pont que le roi de France avait fait élargir : le pont de Bouvines, qui était alors jeté à 98 mètres en amont du pont actuel. Le roi avait ôté son armure et reposait à l'ombre d'un frêne en regardant l'opération du passage qui s'achevait. « Il trempait une soupe au vin dans une coupe d'or pur et il faisait moult chaud ». écrit Philippe Mousket ; quand accourut le fameux hospitalier, Frère Guérin, le principal conseiller de Philippe Auguste, l'Eminence grise du règne. Frère Guérin venait d'être élu évêque de Senlis. Il annonçait l'attaque de l'ennemi. Le roi saute à cheval. Il ordonne aux contingents de ses communes de repasser la rivière Pour donner à l'opération le temps de s'effectuer, l'arrière garde des Français, commandée par le vicomte de Melun, résistait avec une opiniâtre intrépidité à l'attaque des Impériaux. Otton, qui s'attendait à trouver une armée ennemie en retraite, divisée par le cours d'eau qu'elle aurait en partie fran-

chi, fut surpris de se heurter à une armée entière, et en ordre de bataille.

Le roi de France se tenait au centre de ses troupes. Auprès de lui Galon de Montigny portait l'enseigne royale semée de fleur de lis d'or sur champ d'azur. Par une radieuse journée de juillet les Impériaux auraient le soleil dans les yeux : à Philippe Auguste était opposé l'empereur Otton, resplendissant dans une armure d'or et flanqué de l'enseigne impériale, un dragon surmonté d'une aigle d'or. Guillaume le Breton en donne la description. « Sur un char se dressait un pieu autour duquel s'enroulait le dragon. On le voyait de loin. Il dressait sa queue, bombait ses ailes ; on eût dit qu'il aspirait le vent en montrant les dents horribles de son énorme gueule. Au-dessus planait un aigle. Ces animaux étaient d'un or étincelant, et qui brillait comme le soleil. » Parlant du dragon germanique le chroniqueur de St-Denis le montre « le visage tourné par devers les Français et la gueule baée comme s'il vousist tout mengier »

Frère Guérin commandait l'aile droite de l'armée royale. Sur sa cotte d'armes, en mailles grises, était jetée la tunique des Hospitaliers, rouge, croisée de noir. Il faisait face à l'aile gauche des coalisés que dirigeait le comte de Flandre. L'aile gauche des Français était sous les ordres du fameux prélat casqué, Philippe de Dreux, évêque de Beauvais ; elle aurait à se mesurer avec l'aile droite des alliés qui obéissait à Renaud de Dammartin.

Les osts ennemis s'affrontaient sur deux lignes parallèles.

Dans l'armée française, Frère Guérin remplit les fonctions de général en chef. Il avait disposé les troupes, non plus en laissant les diverses mesnies groupées autour de leurs barons respectifs, mais en les mélangeant aux désirs de la stratégie.

Les combattants comprenaient la gravité de l'heure. Dans leurs rangs on n'entendait pas le tumulte et la rumeur du fer qui marquent le début des combats ; il y régnait un silence impressionnant. Philippe Auguste s'adressa aux siens :

« En Dieu est notre espoir, notre confiance. Le roi Otton et son armée ont été excommuniés.. Ils sont les ennemis de la religion. L'argent dont ils subsistent est extrait des larmes des malheureux... » Et, étendant les mains — tels les rois des chansons de geste — Philippe Auguste bénit ses sujets.

Les trompettes sonnèrent, les clercs entonnèrent les psaumes et le combat s'engagea.

Contrairement à ce qui est généralement répété, les soldats des communes — les milices du Beauvaisis, du Valois, du Senlisien, du Vermandois et de la Picardie — ne jouèrent qu'un rôle secondaire. La légende des milices communales de 1214 fait pendant à celle des volontaires de 1792-1793. La victoire de Bouvines se décida par l'impétueuse vaillance des chevaliers français. On les vit à plusieurs reprises, par escadrons massifs, comme un énorme projectile, traverser de part en part les rangs ennemis Emmi la mêlée Philippe Auguste, qui se battait en chevalier, s'empêtra dans la piétaille allemande. Un goujat l'agrippa sous la gorge, au défaut de la cuirasse, d'un de ces javelots dont la pointe était munie d'un double croc. Et il tirait de ses deux mains comme un bûcheron sur la corde nouée à la fourche d'un chêne. Le roi tomba de cheval et disparut sous une ruée de ribauds allemands : un morceau de sucre sous un grouillement de fourmis. Guillaume des Barres, « la fleur des chevaliers », et Pierre Tristan à grands coups d'épée dégagèrent le roi qui se remit en selle; cependant qu'une poignée de chevaliers parvenaient jusqu'à l'empereur au cheval duquel, sous le frontal d'acier, Gérard La Truie crève un œil. Fou de douleur, l'animal se cabre et emporte Otton, Des Barres le poursuit et le rejoint au moment où la bête tombait épuisée. Il prend l'empereur à la gorge et le serrait à l'étouffer, quand des chevaliers allemands le forcent à lâcher prise; mais Otton, saisi d'épouvante, se sauva en poussant des hurlements. « Nous ne verrons plus sa figure », dit Philippe Auguste. L'empereur à l'aigle d'or courut jusqu'à Valenciennes.

A l'aile gauche des Français l'action demeurait indécise, quand déjà, au centre et à l'aile droite, la victoire était assurée. En cette aile gauche, l'évêque de Beauvais, d'une force prodigieuse, frappait sans relâche de sa lourde masse d'armes, broyant les chevaliers sous leurs carapaces de fer. Comme il était revêtu de la dignité épiscopale, le pape lui avait interdit de répandre le sang en se servant d'une arme tranchante. Les gens qu'il assommait n'en étaient pas moins dûment occis. Salisbury, capitaine des Anglais, en fit l'expérience. Renaud de Dammartin, traître à son roi, se battit en désespéré. Il fut pris sur le soir, ayant roulé sous son cheval. Le comte Ferrand se rendit aux frères de Mareuil.

Le nombre des morts n'était pas aussi grand qu'on l'aurait pu croire. « Chacun des chevaliers, dit Guillaume le Breton, a recouvert ses membres de plusieurs plates de fer, il a enfermé sa poi-

trine sous des broignes de cuir, des gambisons, plastrons variés. Les modernes sont plus soigneux de se mettre à l'abri que ne l'étaient les anciens. A mesure que les maux deviennent plus agressifs, se multiplient les précautions, et l'on invente de nouveaux moyens de défense contre de nouveaux moyens d'attaque. » On n'en était cependant pas encore aux tanks et aux avions, aux 420 et aux torpilles. Aussi la quantité des prisonniers fut-elle considérable. On n'eut pas assez de corde pour les ficeler : « Les gens à enchaîner, dit le Breton, étaient plus nombreux que leurs vainqueurs ».

L'enthousiasme dont la journée de Bouvines remplit la France entière est peut-être plus remarquable encore que la victoire elle-même. Explosion de joie où vibre, d'une émotion sublime, l'idée de patrie. Les poètes du temps, en chantant la douce France, traduisaient bien les sentiments de tous.

« Qui pourrait décrire sur parchemin, observe Guillaume le Breton, les hymmes de victoires, les danses innombrables, les chants des clercs, le carillon des cloches sous les coqs d'or, la parure des sanctuaires, les blanches tentures des demeures rehaussées de cendal et de soie, la jonchée des routes et des rues où se répandaient les fleurs brillantes et les vertes ramures ! »

C'était le temps de la moisson. Faucheurs et botteleurs, seyeurs et javeleurs, abandonnant leurs travaux, traversaient les champs en grande hâte, râteaux et faucilles à l'épaule, et venaient se ranger au bord du chemin. Essuyant de l'avant-bras la sueur qui gouttelait à leur front poussiéreux, ils contemplaient en ses chaînes « Ferrand enferré ».

Les paysans, les vieillards, les femmes et les enfants se moquaient de son nom, Ferrand, qui pouvait s'entendre également d'un cheval. Et il se trouvait que les deux roncins, qui le traînaient prisonnier en sa civière, étaient précisément de ceux auxquels la couleur de leur robe faisait donner ce nom.

« Que dire de l'accueil fait aux vainqueurs par les Parisiens ! », c'est un Anglais qui parle. « Les maisons étaient tendues de cendal aux vives couleurs, les rues brillaient de mille torches et lanternes, elles retentissaient d'applaudissements et de chants. Pendant tout le jour et la nuit suivante les échos répétèrent les sonneries des buccines et les hymmes de joie. » Les étudiants burent et dansèrent une semaine durant.

Le sort des vaincus fut terrible : Renaud de Dammartin jeté

au fond d'un cachot, fut enchaîné à un tronc d'arbre que deux hommes n'auraient pu soulever ; le comte de Flandre fut incarcéré dans la tour du Louvre où il devait rester treize ans ; l'empereur Otton détrôné au profit de son concurrent, Frédéric II de Hohenstauffen, s'enfuit de Cologne avec sa femme déguisée en pèlerine. Il mourra obscurément à Brunswick (19 mai 1218).

A la nouvelle de la victoire de Bouvines, les quelques barons aquitains qui gardaient encore le parti de Jean sans Terre, l'abandonnèrent aussi ; mais le Souverain Pontife intervint.

Le 18 septembre 1214, la paix entre les couronnes de France et d'Angleterre était conclue à Chinon. Jean sans Terre payait 60.000 livres à son rival, il lui abandonnait l'Anjou, la Bretagne, la plus grande partie du Poitou. Les deux victoires remportées par les armées françaises, à la Roche-au-Moine et à Bouvines, eurent une autre conséquence. Elles enhardirent la féodalité anglaise qui arracha à Jean sans Terre la ratification de la Grande Charte, où se limitait le pouvoir royal. « Pourquoi ne me demande-t-on pas aussi ma couronne ? » disait Jean sans Terre.

L'année 1214 marque l'apogée du gouvernement de Philippe Auguste. De toute part on réclame la sauvegarde du roi : villes et villages, abbayes et corporations, veulent être directement placés sous son patronage, soustraits aux exigences des autorités locales.

Philippe Auguste a été un administrateur, un politique et un guerrier. Les historiens ont fait observer que, bien plus encore que Louis VI, il mérita d'être nommé le protecteur des communes. Le roi y trouvait aussi un intérêt militaire. Il vit dans les communes, entourées de leurs enceintes et de leurs fossés, dominées par leur beffroi, un vrai donjon, des postes militaires au même titre que les « fermetés ». Au fait, sous son règne, on voit souvent les villes fortifiées arrêter l'ennemi — et ce sera de préférence la population des marches, celles des villes frontières, de l'Artois, du Vermandois, du Vexin, dont le grand roi favorisera les aspirations communales.

Mais l'acte le plus important de Philippe Auguste dans l'histoire de l'administration intérieure de la France a été la création des premiers baillis. La gestion, presque exclusivement domaniale, des prévôts était devenue insuffisante. Ce fut au moment de son départ pour la Croisade, que Philippe Auguste institua les baillis, superposés aux prévots et étendant leurs fonctions sur une circonscription plus étendue. Ces premiers baillis eurent des fonctions

mal définies, à la fois juges, administrateurs, collecteurs de revenus. Ils étaient surtout des juges, juges ambulants, chargés de vérifier les sentences des prévôts. Philippe Auguste établit des baillis à Orléans, à Sens, à Senlis, à Bourges, à Gisors, en Vermandois, puis dans les villes du Nord, Amiens, Aire, Arras et St-Omer, ainsi qu'en Normandie, dans le pays de Caux et dans le Cotentin ; mais, dans l'origine tout au moins, l'autorité de chacun de ces baillis n'était pas circonscrite au territoire dont ils occupaient la ville principale. Les sénéchaux du Midi correspondaient, comme on sait, aux baillis du Nord, mais avec un caractère très différent, tout au moins dans les premiers temps. Ce sont de grands et puissants seigneurs tels que Guillaume des Roches ou Aimeri de Thouars, auxquels le roi s'adresse dans leurs provinces respectives pour leur confier une autorité administrative supérieure, semblable à celle que le sénéchal de la couronne tire de ses fonctions à la Cour de France : d'où leur nom, au reste.

Philippe Auguste eut une politique financière très active et qui doubla, et au delà, les revenus de la couronne : non seulement en faisant exploiter avec plus de soin les domaines du roi et en tirant des taxes féodales tout ce qu'elles pouvaient fournir ; mais en créant des sources de revenu nouvelles.

Tandis que Louis VII avait protégé les Juifs, Philippe Auguste les exploita. Il menace de les expulser et les oblige à se racheter ; il établit sur eux une taxe fixe qui, dès 1202 donne 1.200 livres, et 7.550 livres en 1217.

Il remplace les corvées par des contributions en espèces et se fait verser de l'argent par les villes en échange du service de l'ost. Son conseiller financier fut un Templier, le Frère Aimard, qui paraît avoir été, avec Frère Guérin l'Hospitalier, son guide le plus écouté. Louis VII déjà avait soldé des troupes à cheval, qui avaient formé une manière de contingent. Philippe Auguste donna à cette institution une fixité qu'elle n'avait pas encore connue.

Aussi le voit-on habituellement entouré dans les expéditions militaires, non pas de ses vassaux féodaux, mais d'une troupe de cavaliers, les chevaliers du roi, suivis de sergents et d'arbalétriers : troupes mercenaires — dans les rangs desquels s'esquisse déjà la silhouette d'une armée réglée.

Après Bouvines, Philippe Auguste ne connaît plus d'adversaires qui ose se mesurer à lui. Il demeure dans ses châteaux de l'Ile-de-

France, d'où il dirige son gouvernement ; son fils Louis est chargé de poursuivre dans les provinces, et bientôt en Angleterre, sa politique toujours active.

Profitant des démêlés de Jean sans Terre avec ses vassaux, le roi de France songe à revendiquer pour Louis, son fils, la couronne du monarque anglais. Louis n'avait-il pas épousé Blanche de Castille, la nièce du roi Jean ? Innocent III venait de casser la Grande Charte à la sollicitation du monarque anglais. Les barons d'outre-Manche entrèrent en rapport avec le roi de France. Celui-ci faisait valoir que Jean sans Terre avait été condamné par les pairs pour le meurtre d'Arthur, ce qui n'était d'ailleurs pas vrai. Conséquemment, le fils de Jean sans Terre ne pouvait hériter d'un père dépouillé de ses biens.

Mais le Souverain Pontife protégeait Jean qui avait déclaré prendre la croix pour la délivrance de la Terre Sainte. Surtout il ne désirait pas que la puissance du roi de France s'élevât sans contrepoids.

Philippe Auguste feignit de désapprouver son fils Louis, tout en lui fournissant guerriers et subsides.

Innocent III excommunia Louis qui s'embarqua pour la Grande-Bretagne. Ici, tout réussit au fils de Philippe Auguste. Et déjà le prince français pouvait se croire maître de la couronne des Plantagenêts, quand Jean sans Terre vint à mourir le 19 octobre 1216.

Le légat pontifical fit aussitôt couronner à Westminster le jeune Henri III, âgé de neuf ans. Les événements allaient changer de face : que si les barons anglais préféraient le prince Louis au roi Jean, perfide, fourbe, sensuel et cupide, ils préféraient le gouvernement d'un enfant de neuf ans à l'autorité d'un chevalier actif et énergique. Les armes de Louis de France subirent un grave échec sous les murs du château de Lincoln : les Anglais étaient commandés par Guillaume le Maréchal, et par un brigand, Fauquet de Bréauté. Puis la flotte française fut détruite en vue de Calais : elle était dirigée par un célèbre pirate, Eustache Le Moine (24 août 1217). L'historien de Guillaume le Maréchal a donné la description de l'action navale. Les vaisseaux s'attaquèrent à l'abordage. Les Anglais vainqueurs mirent les vaisseaux français au pillage, « mais tel, armé d'un croc, croyait tirer à lui, sur le pont, une bonne couverture d'écarlate, quand ce n'était qu'un carré de sang. » Le 11 septembre suivant, Louis signa t un traité par

lequel il renonçait à la couronne d'Angleterre moyennant une indemnité de 10.000 marcs.

Les dernières années du règne furent occupées par des travaux importants. Philippe Auguste a été un grand bâtisseur. Paris lui doit beaucoup. On estime que la ville comptait sous son règne 120.000 habitants. Les rues étaient boueuses : des ornières noires où clapotait une boue liquide. Philippe Auguste les fit paver.

Au cimetière des Champeaux, sur l'emplacement des halles actuelles, se tenait, parmi les tombes, un marché de comestibles, où l'odeur des harengs, des choux et du fromage, se mêlait à celle des cadavres que les cochons venaient déterrer, tandis que de belles dames s'y promenaient aux heures propices en une élégance agressive. Philippe-Auguste, estimant que le cimetière ne présentait plus un aspect convenable « à un lieu où étaient ensevelis un grand nombre de saints » (G. le Breton), le fit entourer (1186) d'un mur en pierres carrées en dehors duquel durent se tenir les marchés, les cochons et les belles dames. Il construisit la grande tour du Louvre et y déposa son trésor ; enfin ce fut lui qui entoura la partie septentrionale de la ville — de la Seine à la Seine — d'un mur continu (1190) percé, à l'entrée des routes, de bastilles, ce qui veut dire des portes fortifiées, enceinte dont quelques fragments ont subsisté.

Au milieu d'une activité rude, industrieuse, sans scrupule parfois, mais toujours utile, la maladie vint surprendre l'admirable souverain. Il avait cinquante-sept ans. Une fièvre le consumait. Il traîna son mal pendant un an. Il mourut à Mantes, le 14 juillet 1223.

Louis VIII.

Louis VIII donna sa confiance aux officiers de son père et poursuivit son œuvre dans le même esprit. Frère Guérin devint chancelier en titre. Le nouveau roi était un petit homme maigre, nerveux, décidé, le nez en bec d'aigle, le regard brillant. Il prit du premier jour une attitude très résolue vis-à-vis des Anglais qui réclamaient les conquêtes faites sur Jean sans Terre. Il marcha avec une armée importante sur l'Aquitaine où des tonneaux de livres parisis contribuèrent a la victoire. Louis VIII conquit le Poitou, le Limousin, le Périgord ; mais Bordeaux resta aux

Anglais ; après quoi le roi se tourna contre le Languedoc et la Provence. Il s'agissait encore des Albigeois. A la tête de forces considérables, Louis vint mettre le siège devant Avignon. La ville résista avec une admirable énergie. Il fallut creuser un fossé immense, fossé de circonvallation, prendre la famine pour auxiliaire. Après Avignon, les principales villes du Midi, Nîmes, Narbonne, Carcassonne, Beaucaire, Castres, Montpellier, ouvrirent leurs portes au roi et les châteaux suivirent leur exemple.

Restait à étudier l'organisation donnée au pays par Simon de Montfort. Les statuts de Pamiers furent précisés, complétés. Le pays resta divisé en sénéchaussées, subdivisé en vigueries ; mais les franchises de plusieurs villes furent réduites. Amauri, fils, de Simon de Montfort, par défaut d'argent, venait de céder au roi de France ses droits sur les pays conquis. Louis VIII décida que tous les biens, tous les châteaux, toutes les terres confisqués pour cause d'hérésie reviendraient à la couronne. A ces ordonnances il ajouta malheureusement une décision qui condamnait les hérétiques au bûcher.

Louis VIII revenait vers les bords de la Seine, quand il succomba à Montpensier, le 8 novembre 1226, aux suites d'une dysentrie contractée au siège d'Avignon.

Sources. Léop. Delisle. *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, 1886. — Œuvres de Rigord et de Guill. le Breton, éd. H.-F. Delaborde, 1883-85, 2 vol. — *Gisleberti Chron. Hanoniense*, éd. W. Arndt, SS. rer. germ. in usum scholarum, 1869. — *Chronique de Hainaut par Gilbert*, trd. Godefroy-Menilglaise, Tournai. 1874. 2 vol. — *Hist. de Guill. le Maréchal*, éd. P. Meyer, 1891-1901, 3 vol. — Geoff. de Villehardouin. *Conquête de Constantinople*, éd. Nat. de Wailly, 3e éd., 1882. — *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, éd. P. Meyer, 1875, 2 vol. — P. de Vaux-Cernay, ap. *Hist. de la Fr.* (D. Bouquet) XIX, 1-113.

Travaux des historiens. A. Cartellieri. *Philippe II Auguste*, 1899-1910, 3 vol. — Du même. *Abt Suger von S. Denis*, 1898. — Ach. Luchaire, *Louis VII*, *Philippe Auguste*, *Louis VIII*, dans *Hist. de Fr.* dir. Lavisse, III[1], 1901. — Du même. *La Soc. fr. au temps de Philippe Auguste*, 1909. — H. Géraud. *Ingeburge de Danemark*, Bibl. Ec. des Ch., 1844, p. 1-27, 93-118. — Borelli de Serres. *La Réunion des provinces septentrionales à la Couronne par Ph. Aug.*, 1899. — H. Malo. *Renaud de Dammartin*. 1898. — Ch. Bémont. *La Condamnation de Jean sans Terre*, Rev. hist., XXXII (1886), 33-72, 290-311. — H. Delpech. *La Tactique au XIIIe siècle*, 1886. 2 vol. — Dieulafoy. *La Bataille de Muret*. Mém. Acad. Inscr. de B. Lettres, XXXVI[2], 95-135. — Jos. Anglade. *La Bataille de Muret*, 1913. — J. Longnon. *Bouvines*, Rev. crit. des idées et des livres, 25 juin 1914, p. 641 sq. — Ch. Petit-Dutaillis. *La Vie et le règne de Louis VIII*, 1894.

XIV

UN JUSTICIER VÊTU D'HERMINE : SAINT LOUIS.

Blanche de Castille

Un enfant de douze ans montait sur le trône le 8 novembre 1226. Louis IX était né à Poissy, le 25 avril 1214. Sa mère, la veuve de Louis VIII, exercerait la régence durant sa minorité.

Blanche par son titre, puisqu'on nommait la veuve du roi défunt « la reine blanche », blanche par son cœur et blanche par son visage, écrit Guillaume le Breton, la reine au nom clair, dit Thibaud de Champagne, était fille du roi de Castille Alfonse VIII. Elle avait été amenée en France à l'âge de douze ans et, depuis lors, n'avait pas quitté sa patrie d'adoption; mais elle avait continué d'y vivre entourée de familiers venus de son pays d'origine. Elle conservera toujours un accent espagnol, que ne laissent pas de railler les écrivains du temps. Nature hautaine, ardente, active, impérieuse; elle était maigre, sèche et âpre. Elle avait exercé un grand empire sur son mari, empire qu'elle maintiendra sur son fils. Profondément pénétrée des croyances de son époque, elle y avait élevé son enfant avec austérité.

Blanche conserva les ministres de Louis VIII, c'est-à-dire ceux de Philippe Auguste, au premier rang Frère Guérin. Ce grand homme mourut malheureusement en 1227. Auprès de lui, Barthélemy de Roye, chambrier de France depuis vingt ans. Déjà l'âge avait dépouillé sa tête. Les grands féodaux, si rudement tenus en main par Philippe Auguste, crurent le moment venu de regagner l'influence perdue. Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, Hugue de Lusignan, comte de la Marche, qui avait épousé la veuve de Jean sans Terre, Thibaud le Chansonnier, comte de Champagne, formèrent une coalition avec le comte de Bar et quelques autres. « Après que le roi fut couronné, dit Joinville, il y eut des barons qui requî-

rent la reine que elle leur donnât grand'terre, et pour ce que elle n'en voulut rien faire, si s'assemblèrent tous les barons à Corbeil. Et me conta le saint roi (Louis IX) que lui, ni sa mère, qui étaient à Montlhéry, n'osèrent revenir à Paris, jusques à tant que ceux de Paris les vinrent querre à armes. Et me conta que, dès Montlhéry, était le chemin plein de gens à armes et sans armes jusques à Paris, et que tous criaient à Notre-Seigneur que il lui donnât (au jeune roi) bonne vie et longue, et le défendît et gardât de ses ennemis ».

Les seigneurs coalisés ne se trouvèrent pas en force pour tenir tête à la puissance populaire groupée autour de l'idée royale. Le comte de Bar fut le premier à faire amende honorable; quant au chansonnier Thibaud, il tomba amoureux de Blanche de Castille.

Au mois de janvier (1227) fut mis en liberté le comte de Flandre Ferrand, moyennant les garanties nécessaires. Enfin, par le traité de Paris (avril 1229), l'habile régente mettait fin aux sanglants conflits dont la guerre des Albigeois avait semé les germes. Raimond VII, fils et successeur du comte de Toulouse Raimond VI, abjura l'hérésie. Blanche, sa fille unique, fut fiancée au frère de saint Louis, Alfonse de Poitiers, qui étendit ainsi la suzeraineté capétienne sur Beaucaire, Nîmes, Carcassonne et Béziers. Conquête pacifique et qui fut complétée à Sens, le 27 mai 1234, par l'union de saint Louis lui-même avec Marguerite, la fille de Raimond Bérenger IV, comte de Provence ; cependand que Thibaud de Champagne cédait au roi, pour 40.000 livres, la suzeraineté des comtés de Blois, Chartres, Sancerre et de la vicomté de Châteaudun.

On n'en reprochait pas moins à la régente de trop prêter l'oreille aux prêtres et aux Espagnols ; de laisser choir le gouvernement entre les mains des clercs ; de mettre à la tête de l'Etat des gens de rien. On la raillait sur le dévouement dont elle avait si brusquement animé le comte Thibaud, ce gros homme, ventru et gourd, drôlement tourné pour un amoureux. Enfin c'était le reproche, qui se forma toujours si facilement contre les reines d'origine étrangère, de faire passer l'argent du royaume par delà les frontières. Les serventois de Hue de la Ferté ont donné à ces griefs une vive expression. Le poète s'adresse au roi :

Sire, quar faites mander
Vos barons et accorder;
Et viegnent avant li per [pairs],
Qui suelent France guier
[Qui ont coutume de gouverner la France],

Et à [avec] lor mainie
Vous feront aïe [aide] ;
Et faites les clers aller
En lor églises chanter.

Quant à Thibaud de Champagne, est-il homme à porter heaume ou haubert? Mieux lui conviendraient la touaille et le bassin du barbier.

La passion du roi Thibaud pour Blanche de Castille a sa place, non seulement dans notre histoire politique, mais dans notre histoire littéraire. Elle lui inspira des chansons, dont il composait paroles et musique, et qui sont parmi les plus belles de tous les temps. « Il lui venait souvent en remembrance du doux regard de la reine, assurent les moines de St-Denis, et de sa belle contenance. Lors si entrait en son cœur une pensée douce et amoureuse. Mais quand il lui souvenait qu'elle était si haute dame, de si bonne vie et si nette qu'il n'en pourrait jouir, si muait (changeait) sa douce pensée amoureuse en grant tristesse. Et pour ce que parfondes pensées engendrent mélancolies, il lui fut loé (conseillé) d'aucuns sages hommes qu'il s'étudiât en beaux sons de vielle et en doux chants délitables (délectables). Si fit, entre lui et Gasse Bruslé, les plus belles chansons, les plus délitables et les plus mélodieuses qui onques eussent été oïes en chançons et en vielle. Et les fit écrire en la salle à Provins et en celle de Troyes. Et sont appelées les chançons au roi de Navarre. Car le royaume de Navarre lui échut de par son frère qui mourut sans hoir de son corps ».

Aux chansons d'amour que Thibaud lui adressait, la reine Blanche aurait répondu, en honnête femme et sur un ton piquant qui maintenait le galant derrière la balustrade.

Thibaud de Champagne était extrêmement gros. Que deviendra, demandait-il à la reine, que deviendra le dieu d'amour quand nous ne serons plus, car si vous veniez à mourir je ne vous survivrais d'un instant? A Blanche on prête cette répartie :

Par Dieu Thibaut, selon mon escient,
Amors n'est pas por [pour] nulle mort périe;
Ne je ne sais si vous m'allez gabant
[Si vous vous moquez de moi]
Car trop maigres n'estes-vous encor mie...

Thibaud prétend que, s'il a repris de l'embonpoint c'est qu'il se nourrit d'espérance ; à quoi l'on réplique :

Thibaut taisez ! ne devez commencer
Raison qui soit de tous biens dessevrée.
[Laissez un discours dépourvu d'honnêteté]
Vous le dites pour moi amollier
Encontre vous, qui tant m'avez guilée...
[Qui vous êtes tant moqué de moi...]

Le roi Thibaud n'en rêve pas moins d'embrasser celle qu'il aime :

Je sais fort bien que ma dame aiment cent
Et plus encore... c'est pour me courroucer,
Mais je l'aim' plus que nul homme vivant :
Si me doint [donne] Dieu son gent corps embrasser...

A quoi Raoul de Soissons réplique. « Je voudrais bien vous voir embrasser votre mie ! l'épaisseur de votre ventre dépasse la longueur de vos bras !... Embrasser une femme !... contentez-vous de la regarder !...

Sire, vos avés [avez] mout bien pris
De vostre ami-e resgarder,
Vostre ventre gros et farsis [farci]
Ne pooit soffrir l'adeser
[Ne vous permettait pas de l'approcher]...

Le saint roi.

Louis IX ne fut déclaré majeur qu'à vingt et un ans. Joinville fait de lui un croquis pris à un banquet que le jeune roi donna à Saumur. Il était vêtu d'une cotte de samit ynde (satin violet), avec un surcot et un manteau de samit vermeil, fourré d'hermine. C'était le costume royal. Joinville ajoute : « Il avait un chapel de coton en sa tête qui moult mal lui seyait pour ce qu'il était jeune homme ». Le vêtement était très simple à le comparer avec celui des seigneurs assis autour du roi, à celui de Thibaud de Champagne notamment, lui aussi en cotte et mantel de satin, mais avec bandes et fermail d'or et un chapel (couronne) d'or sur la tête. Ainsi Louis IX se montrera toute sa vie sous les plus modestes atours, avant même l'époque où, revenu de la croisade d'Egypte, il adoptera des costumes d'une simplicité excessive. Il portait des robes de cendal — une grosse soie — bleu foncé, « enforcié de ses armes », c'est-à-dire de fleurs de lis; quelquefois du camelin,

une étoffe de qualité ordinaire mêlée de laine et de coton, de couleur brune. On remarquait que, non seulement les seigneurs de sa Cour, mais des clercs comme Robert de Sorbon étaient vêtus « de plus riche camelin que le roi ». Il aimait à répéter qu'on devait s'habiller de telle façon qu'hommes d'âge mûr ne pussent dire « qu'on en faisait trop », ni jeunes gens « qu'on n'en faisait pas assez ».

Marguerite de Provence, qui aimait la parure, se plaignit au roi de ce qu'il s'habillait trop simplement :

« Madame, pour vous plaire, je me vêtirai donc d'étoffes précieuses ; mais, de votre côté, vous vous mettrez à mon goût et quitterez vos beaux atours ».

Le roi n'entendit plus jamais sa femme l'entretenir de ce sujet.

Saint Louis était de très haute taille. Il dominait son entourage de toute la tête. « Onques si bel homme armé ne vis, dit Joinville, car il paraissait dessus toute sa gent dès les épaules en amont ». Cette haute stature se retrouvera chez son petit-fils Philippe le Bel et chez son arrière petit-fils Philippe le Long. Il était mince, maigre, légèrement voûté. Il avait des gestes grêles et doux. Tel le rencontre, en 1248, fra Salimbene, quand saint Louis s'apprêtait à partir pour sa première croisade. Il était en costume de pèlerin, avec cape et bourdon. « A vrai dire, ajoute le religieux italien, on l'aurait pris plutôt pour un moine confit en dévotion que pour un homme de guerre fait au métier des armes »...

Saint Louis était blond ; mais il devint chauve de bonne heure. Les contemporains s'accordent sur la douceur de son regard ; ils parlent de ses « yeux de colombe ». La suave beauté de son visage impressionna les Arabes qui le virent en Égypte.

Deux traits dominent le caractère, la vie, le gouvernement de saint Louis : sa piété et son amour de la justice.

On a défini l'ancienne France une république aristocratique gouvernée par des institutions judiciaires, sous la direction d'un magistrat suprême, le roi. Après l'évolution glorieuse du XIIe siècle, ces institutions ont atteint leur maturité. Voici la France patronale, dont nous avons vu les germes éclore au Xe siècle, définitivement constituée. Sous le roi, qui assure justice à ses vassaux, et les vassaux qui assurent justice aux arrière-vassaux, la nation vit d'une vie intense et indépendante. En ne s'occupant que de justice, le roi met paix et concorde dans son royaume ; et, par la concorde et la paix, il lui donne gloire et prospérité. « Discordes il fuyait,

écrit Guillaume de St-Pathus, scandales il esquivait et haïssait dissensions. Pour laquelle chose les ondes d'assaut de toutes parts furent asserisiées et turbacions au loin chassées ».

« Cher fils, dira saint Louis à celui qui sera plus tard Philippe le Hardi, cher fils, s'il advient que tu viennes à régner, pourvois que tu aies ce qui à roi appartient, c'est-à-dire que tu sois si juste que tu ne déclines de justice pour nulle riens qui advenir puisse. S'il advient que aucune querelle, qui soit mue entre riche et pauvre, vienne devant toi, soutiens plus le pauvre que le riche et, quand tu entendras la vérité, si leur fais droit. Et s'il advient que tu aies querelle encontre autrui, soutiens la querelle de l'estrange (d'autrui) devant ton conseil, ne montre pas que tu aimes moult ta querelle jusques à tant que tu connaisses la vérité, car cil de ton conseil pourraient estre craintifs de parler contre toi et ce ne dois-tu pas vouloir ».

« Le roi, dit Joinville, gouverna sa terre bien et loyalement comme vous entendrez ci-après ». Et voici ce gouvernement :

« Il avait sa besoigne atiriée de telle manière que messire de Neele (Simon de Nesles) et le bon comte de Soissons (Jean II le Bègue) et nous autres, qui étions entour lui, qui avions ouï nos messes, allions ouïr les plaids de la porte, qu'on appelle maintenant les requestes. Et quand il revenait du moustier (de l'église) il nous envoyait querre, et s'asseyait au pied de son lit, et nous faisait asseoir entour lui, et nous demandait s'il y en avait nul à délivrer qu'on ne pût délivrer sans lui ; et nous lui nommions, et il les faisait envoyer querre et leur demandait : « Pourquoi ne prenez-vous ce que nos gens vous offrent ? » Et ils disaient : « Sire, il nous offrent peu ». Et il leur disait : « Vous devriez bien ce prendre que l'on voudrait faire ». Et se travaillait ainsi le saint homme, à son pouvoir, comment il les mettrait en droite voie et raisonnable ».

Scènes célèbres qui produiront les requêtes de l'Hôtel quand le roi ne pourra plus « expédier » en personne les affaires venues à son palais, absorbé qu'il sera par les occupations de plus en plus nombreuses dont l'agrandissement du domaine royal et le développement de son autorité seront la source.

Après quoi Joinville met sous nos yeux le tableau si connu du bois de Vincennes :

« Maintes fois advint que, en été, il (le roi) se allait seoir au bois de Vincennes, après sa messe, et se accostoyait à un chêne et

nous fesait seoir entour lui et tous ceux qui avaient à faire venaient parler à lui, sans destourbier d'huissier ni d'autres. Et lors il leur demandait : « A-t-il nullui qui ait partie ? » Et cil se levaient qui partie avaient et lors il disait : « Taisez-vous tous, et on vous délivrera l'un après l'autre ». Et lors il appelait monseigneur Perron de Fonteinnes (le célèbre juriste) et monseigneur Geffroy de Villette (bailli de Tours en 1261-62) et disait à l'un d'eux : « Délivrez-moi cette partie ». Et quand il voyait aucune chose à amender en la parole de ceux qui parlaient pour lui, ou en la parole de ceux qui parlaient pour autrui, lui-même l'amendait de sa bouche ».

A Paris le bon roi en agissait de même. A cette intention il se rendait au Jardin de Paris, c'est-à-dire au jardin du logis du roi (Palais de justice), à la pointe de la Cité, terrain aujourd'hui occupé par la place Dauphine.

« Je le vis aucunes fois en été, dit Joinville, que, pour délivrer sa gent, il venait au Jardin de Paris, cotte de camelot vêtue, un surcot de tyretaine (drap, moitié laine, moitié fil) sans manches, un mantel de cendal (soie épaisse) noir entour son col, moult bien peigné et sans coiffe, et un chapel (en plumes) de paon blanc sur la teste. Et faisait étendre tapis pour nous seoir entour lui ; et tout le peuple, qui avait affaire par devant lui, était entour li en estant (debout) ; et lors les faisait délivrer en la manière que je vous ai dit devant, du bois de Vincennes ».

Tel fut essentiellement le gouvernement de saint Louis. Labeur incessant et qui s'étendait du grand au petit, depuis le menu peuple qu'il « expédiait » à l'huis de son palais ou sous la verte ramure des jardins et des bois, jusqu'aux seigneurs féodaux dont il apaisait les querelles, jusqu'aux bonnes villes où il s'efforçait d'éteindre les dissensions entre patriciens et artisans. « Bénis, dit-il, bénis les apaiseurs ».

Et comme il ne pouvait être en tous lieux à la fois, dans les innombrables coins et recoins de son royaume, il institua ses célèbres enquêteurs, qui voyageaient par les provinces chargés d'enquérir de la manière dont baillis, sénéchaux et prévôts rendaient la justice. Saint Louis choisit généralement pour ces missions des moines, Frères prêcheurs ou Cordeliers.

La réputation de justicier, que le pieux monarque s'acquit de la sorte, se répandit au delà des frontières. Les princes des marches impériales venaient lui soumettre leurs différends. Désireux de terminer leurs querelles, ils ne s'adressent plus à l'em-

pereur allemand, mais au roi de St-Denis. Bien plus, on voit les étrangers venir en simples particuliers à la Cour du roi, malgré la distance ; venir à Reims, à Paris, à Melun, à Orléans, demander à la main d'ivoire, dont l'action pacificatrice se fait sentir par toute l'Europe, de mettre fin à leurs différends. Et nous arrivons au fameux « dit d'Amiens ». Les barons anglais luttaient contre le roi Henri III, qui ne se souciait pas de respecter les Provisions d'Oxford, un acte par lequel la noblesse anglaise avait entouré de nouvelles barrières l'exercice du pouvoir royal. En décembre 1263, les deux partis, fatigués de leurs querelles, s'en remirent à la décision du roi de France. Celui-ci rendit sa sentence à Amiens, le 24 janvier 1264. Elle était toute en faveur de Henri III.

Quelques années auparavant le bon roi avait donné une preuve éclatante de son désir de justice, par la manière dont il avait essayé de terminer définitivement le long conflit entre les couronnes de France et d'Angleterre, ce qui lui avait sans doute valu la confiance du roi et des barons d'outre-Manche.

Profitant des dissentiments qui avaient surgi entre la Cour de France d'une part et, de l'autre, quelques seigneurs du Midi et de l'Ouest, Henri III avait rompu avec Louis IX (16 juin 1242), jugeant l'occasion favorable à la reprise des provinces dont Philippe Auguste avait dépouillé Jean sans Terre. Les Anglais débarquèrent à la Rochelle. Ils se proposaient d'unir leurs forces à celles du comte de Toulouse et du comte de la Marche ; mais la victoire remportée par Louis IX, sous les murs de Saintes — et qui est connue sous le nom de bataille de Taillebourg — brisa la coalition (22 juillet 1242). Des trêves furent conclues à Bordeaux ; elles se prolongèrent jusqu'en 1259, date de la paix de Paris. La ratification en fut scellée le 4 décembre. Bien que vainqueur de son rival, saint Louis restituait à la couronne d'Angleterre une partie des conquêtes de Philippe Auguste, le Limousin, le Quercy, le Périgord. Son frère, Alfonse, comte de Poitiers, n'avait pas d'enfants. S'il venait à décéder sans hoirs, le monarque anglais devait encore recevoir l'Agenais et la plus grande partie de la Saintonge, celle qui était située au sud de la Charente. En retour, Henri III renonçait définitivement, et au nom de ses successeurs, à la Normandie, à l'Anjou, à la Touraine, au Maine, au Poitou : de plus il se reconnaissait formellement vassal du roi de France pour les domaines que la couronne anglaise conservait en notre pays.

Joinville nous apprend que le Conseil du roi fit la plus vive opposition à ces étonnantes concessions. « Sire, dirent les barons à saint Louis, nous nous merveillons moult que votre volonté est telle que vous voulez donner au roi d'Angleterre si grande partie de votre terre que vous et votre devancier (Philippe Auguste) avez conquise sur lui et par son méfait. Dont il nous semble que, si vous entendez que vous n'y ayez droit, que vous ne faites pas bon rendage au roi d'Angleterre, si vous ne lui rendez toute la conquête que vous et votre devancier avez faite; et si vous entendez que vous y ayez droit, il nous semble que vous perdez ce que vous lui rendez ».

« A ce répondit le saint roi :

« — Seigneur, je suis certain que les devanciers au roi d'Angleterre ont perdu tout par droit la conquête que je tiens : et la terre que je lui donne, je ne la lui donne pas pour que je sois tenu à lui ni à ses hoirs, mais pour mettre amour extrême entre mes enfans et les siens, qui sont cousins germains. Et me semble que ce que je lui donne je l'emploie bien, pour ce qu'il n'était pas mon homme, si en entre en mon hommage ».

Il n'en est pas moins certain que Louis IX commit en cette circonstance une très grave faute et dont son pays eût été en droit de lui demander un compte sévère. Il rompait d'une manière effrayante avec la politique de son grand-père que, toujours, il eût dû avoir devant les yeux; d'un geste il détruisait tant d'efforts accomplis par les Français de France pour l'unité de leur pays, tant de peines et de souffrances supportées par eux, et préparait des calamités séculaires ; mais du moins Joinville a-t-il dévoilé les mobiles qui guidèrent le saint roi : et tout d'abord ce besoin d'union, de paix, de concorde, si profondément ancré en lui. Par un mouvement naturel à l'homme, il supposait aux autres un caractère semblable au sien, d'une même bonté et d'une égale droiture; il pensait que sa générosité fixerait une paix durable entre les deux pays; il ne voyait que par sa bonté. Son grand-père, en politique perspicace, eût découvert tout au contraire les germes des discordes futures dans l'accord même qui était conclu. Saint Louis enfin ne pouvait comprendre que ces institutions féodales, qu'il voyait si bien établies autour de lui, ne tarderaient pas à se lézarder. Il avait consolidé, disait-il, les liens de foi et d'hommage par lesquels les rois anglais étaient soumis aux rois de France, et un vassal ne doit-il pas à son suzerain aide et

dévouement ? Mais dans peu d'années ces liens féodaux ne compteraient plus.

Pour bien comprendre les actes de saint Louis sur le trône, il faut encore tenir grand compte de sa foi religieuse. Ce sentiment avait acquis en lui une force dont nous ne pouvons plus que difficilement nous faire une idée. Pour Louis IX la doctrine catholique était la vérité. Le plus léger doute ne pouvait affleurer son esprit. Il était convaincu que, tout auprès de lui, Dieu veillait sur les hommes, assistait ses fidèles, l'aidait lui-même à gouverner. Ainsi Dieu, la religion, le culte saint, formaient le but principal où tendaient ses efforts. Sa mère, Blanche de Castille, l'avait élevé à des pratiques que les gens d'Église eux-mêmes jugeaient excessives. N'est-ce pas Guillaume de Saint-Pathus, le confesseur de la reine, qui nous montre le roi demeurant si longtemps à genoux, les coudes appuyés sur un banc et perdu dans ses prières, que les gens de sa suite, parmi lesquels de nombreux clercs, en bâillaient d'ennui ? D'autres fois, dans sa chambre, des heures durant, il restait prosterné le visage contre terre, absorbé dans ses oraisons ardentes, au point qu'en se relevant il en était tout étourdi, se frottait les yeux et demandait à ses chambellans : « Où suis-je ? »

Par abstinences, jeûnes et privations, haire et discipline, il en arriva à ruiner sa santé, au plus grand dam des affaires dont il avait charge. Sous l'empire d'une piété extrême il publia contre les blasphémateurs ces terribles édits qui leur faisaient percer la langue d'un fer rouge. Quelques historiens n'ont voulu voir dans ces édits qu'une menace, une formule de malédiction, une manière d'anathème ; mais ces édits ont été appliqués et d'une manière horrible et plus d'une fois ; au point que les gens d'Église en arrivèrent à les trouver eux-mêmes excessifs. Enfin l'on ne constate pas sans tristesse que saint Louis autorisa l'établissement, dans le Midi de la France, des tribunaux de l'inquisition.

Nous avons dit que Louis IX se dirigea en son gouvernement sur les conseils de sa mère, la reine blanche. Son chambellan, Pierre de Laon, homme d'un grand sens et d'une profonde vertu, eut également grande influence sur ses décisions. Et puis les hommes d'Église.

Saint-Pathus rapporte que, certain jour, à l'issue du Parlement, une bonne femme nommée Sarrette, attendit le roi dans son palais, au pied du grand escalier, et quand il passa près d'elle : « Fi !

fi ! lui cria-t-elle. Dusses-tu estre roi de France? Moult mieux fût que autre fût roi que tu es ; car tu es roi tant seulement des Freres Mineurs et des Frères Prêcheurs et des prêtres et des clercs. Grand dommage est que tu es roi de France et c'est grand'-merveille que tu n'es bouté hors du royaume ! »

Les sergents de garde voulaient jeter la bonne femme à la porte mais le saint roi les en empêcha et, s'approchant d'elle, il lui dit avec son doux sourire :

« Certes, vous dites voir : je ne suis pas digne d'être roi. Et se il eût plu à Notre-Seigneur, ce eût été mieux que un autre eût été roi que je, qui mieux sût gouverner le royaume ».

Et il ordonna de donner à la bonne femme quelque argent.

Le franc poète Rûtebeuf déclarait de son côté haïr les « papelards », les « pharisiens » et toute la « gent hypocrite », de noir ou de gris vêtue qui, dans les conseils du roi, remplaçaient les « Nayme de Bavière », les sages conseillers rompus à la guerre et aux affaires, glorieux auxiliaires de Charlemagne.

Au reste « papelard », saint Louis lui-même ne l'était guère. Sa piété était gaie et de jolie façon. S'il est vrai qu'il interdisait aux chevaliers de chanter dans son palais les « chansons légères à entendre » — « chantez plutôt des cantiques » — nous avons vu son goût pour les jongleurs, plus frivole en cela que son grand-père Philippe Auguste qui les avait bannis de la Cour. Après le repas, il différait les lectures pieuses proposées par les moines, leur préférant de gais propos : « Il n'est si bon livre après manger que quolibets ».

Il interpellait Joinville en présence de Robert de Sorbon : Sénéchal, lequel vaut mieux, prud'homme ou béguin ?

Louis XIV dirait : « Honnête homme ou dévot »

Robert de Sorbon se prononçait pour les dévots, tandis que le sénéchal de Champagne exaltait l'honnête homme. Et saint Louis de se ranger à l'avis du second :

« Maître Robert, je voudrais bien avoir le nom de prud'homme, mais que je le fusse, et tout le restant vous demeurât; car prud'homme est si grande chose et si bonne chose que, rien qu'au nommer, emplit-il la bouche ».

Puisqu'aussi bien nous parlons de saint Louis à table, transcrivons le menu d'un dîner que le bon roi offrit, dans le réfectoire d'un couvent de moines, à Sens, en 1248, à de nobles convives : à ses trois frères, au cardinal légat et à l'archevêque de Rouen.

Fra Salimbene y assista. « Au dîner nous eûmes d'abord des cerises, écrit-il, puis du pain très blanc. On nous servit quand et quand d'excellent vin et en grande abondance, comme il convenait à la magnificence royale. Et, selon la coutume des Français, plusieurs s'empressaient d'inviter et de pousser à boire ceux qui ne voulaient pas. Ensuite on nous donna des fèves nouvelles cuites au lait, des poissons et des écrevisses, des pâtés d'anguilles, du riz au lait d'amande saupoudré de cannelle, des anguilles rôties accompagnées de fort bonne sauce, des tourtes et de la caillebotte, enfin quantité de fruits. »

Au reste la piété de saint Louis ne l'empêchait pas de tenir tête aux réclamations du clergé. Par occasion le Souverain Pontife trouva en lui un adversaire. Il arriva que le roi fut prié de se rendre en une assemblée de prélats qui se tenait à Paris. A peine fut-il entré que l'évêque d'Auxerre le harangua au nom de ses collègues :

« Sire, ces seigneurs, qui cy sont, archevêques, évêques, m'ont dit que je vous dise que la Chrétienté, qui dût être gardée par vous, se périt entre vos mains ». Saint Louis, effrayé, se signa. Les excommunications donnaient lieu aux plus grands abus. Il n'y avait localité en France où l'on ne vît quantité d'interdits et le plus souvent pour des motifs d'ordre temporel. Or les prélats désiraient que, par la confiscation de leurs biens, le roi contraignît les excommuniés à donner satisfaction à ceux qui les avaient frappés. Et saint Louis de répondre qu'il en agirait ainsi bien volontiers, mais après qu'il lui aurait été prouvé, dans chaque cas déterminé, que l'interdit avait été prononcé justement. En d'autres termes il exigeait que les causes lui en fussent soumises. Mais à cette prétention les prélats se récrièrent, et comme saint Louis donnait pour exemple le cas du comte de Bretagne, qui avait été injustement excommunié et cela au jugement de la Cour de Rome elle-même, à telle enseigne qu'elle l'avait ensuite absous, les prélats français n'insistèrent pas et se gardèrent de revenir sur leur requête.

Saint Louis, sous l'empire de ses sentiments de piété et de charité, multipliait les fondations de monastères, d'églises, de maisons-Dieu, d'hôpitaux, d'hospices, dont le plus célèbre est demeuré celui des Quinze-Vingts, en faveur des aveugles. Il acquit en 1239, de l'empereur latin de Constantinople, la couronne d'épines, et, en 1249, un morceau de la vraie croix. C'est pour servir d'écrin à la couronne qu'il fit commencer, en 1242, sur le

plans de Pierre de Montreuil, la Ste-Chapelle, pur joyau du style gothique. La sublime bâtisse fut terminée en 1248. La construction en avait coûté 40 000 livres, ce qui ferait huit millions de notre temps.

A sa piété se joignait une humilité, à laquelle il se contraignait, car elle ne lui était pas naturelle. Il lavait les pieds aux pauvres, voire aux lépreux. Il les faisait manger à sa table. Dans les réfectoires des couvents, il aimait servir les simples moines. Certain jour, en l'abbaye de Royaumont, les religieux étaient nombreux à table et il y avait peu de serviteurs pour leur porter les plats. Le roi allait à la fenêtre de la cuisine, où il prenait les écuelles remplies d'aliments. « Et pour ce que les écuelles étaient trop chaudes, il enveloppait aucunes fois ses mains de sa chape pour la chaleur de la viande (des aliments) et des écuelles, et espandait aucunes fois la viande sur sa chape. Et l'abbé lui disait qu'il honnissait sa chape et le roi répondait : « Ne me chaut, j'ai autre ».

Mais dans un second monastère, où il exprimait le désir de servir les moines au réfectoire, l'abbé lui conseilla de s'en abstenir : « Ce n'est pas affaire de roi : on en parlerait, qui en bien, qui en mal ; à quoi il ne faut donner lieu ».

Marguerite de Provence lui adressa une réponse semblable et d'un égal bon sens, le jour où il lui suggéra qu'ils feraient bien tous deux d'entrer en religion ; lui deviendrait moine, elle se rendrait nonnette. Sa femme lui remontra qu'ils avaient mieux à faire, et dans l'intérêt même de la religion, que de s'en aller dans des monastères marmonner des oraisons.

Au reste la canonisation du saint roi et le culte qui lui a été voué, se trouvent amplement justifiés par son exquise bonté. Il dira dans ses « Enseignements » à la reine de Navarre, sa fille : « Chère fille, ayez le cœur débonnaire vers les gens que vos entendez qui sont en mesèse de cœur et de corps, et les secourez volontiers ou de confort ou d'aumône, selon ce que vos pourrez. » Conseils que toute sa vie il mit en pratique, et avec une bonne grâce charmante, une courtoisie avenante, avec gaîté, voire avec humour.

On a beaucoup exagéré l'œuvre législative de Louis IX. Le titre d'un recueil de droit, connu sous le nom d' « Établissements de saint Louis », a fait illusion. Ce n'est qu'un recueil de coutumes locales, de l'Anjou et de l'Orléanais, auxquelles ont été ajoutées deux ordonnances, l'une relative à la prévôté de Paris, l'autre à l'interdiction des duels judiciaires. Questions de procédure, la

seconde de grande importance il est vrai et qui constituait un sensible progrès dans l'administration de la justice. La partie des Enseignements que saint Louis rédigea pour son fils Philippe le Hardi, et qui a trait aux guerres intérieures, était animée du même esprit. Nous avons vu que les guerres privées, sans cesse renaissantes, consistaient principalement, pour les seigneurs féodaux, à se ravager leurs domaines respectifs. Terrible fléau pour les habitants du plat pays. « S'il arrivait qu'il convînt faire guerre, dit saint Louis à son fils, commande diligeamment que les pauvres gens, qui n'y sont pour rien, soient gardés que dommage ne leur vienne, ne par ardoir leurs biens, ne par autre manière. Car il appartient mieux à toi que tu contraignes le malfaiteur en prenant ses choses ou ses villes ou ses châteaux par force de siège, que de gâter les biens des pauvres gens ».

Saint Louis souffrait d'une maladie chronique sur laquelle Saint-Pathus donne les renseignements suivants. « Tout à coup le roi devenait sourd, perdait l'appétit et le sommeil. Il souffrait à en pousser des gémissements. Chacune de ces crises durait de trois à quatre jours, pendant lesquels le malade ne quittait pas son lit. Quand il était sur le point de guérir, sa jambe droite enflait, devenait rouge comme sang; puis, lentement, elle revenait à son état naturel; alors le roi était rétabli ».

Est-ce le mal dont il souffrait quand, en 1244, il résolut de prendre la croix ? Joinville raconte la scène. Louis IX était en tel « meschief » que l'une de ses garde-malades « lui voulait traire le drap sur le visage et disait qu'il était mort »; mais une autre, « qui était à l'autre part du lit », y contredisait et une discussion s'engagea, au cours de laquelle le roi redonna signe de vie. « Et si tôt qu'il fut en état de parler, il requit qu'on lui donnât la croix, ce que l'on fit. » Un grand mouvement de joie saisit la reine mère quand elle apprit que son fils avait repris connaissance, mais pour faire place à un profond désespoir, quand on lui annonça qu'il s'était croisé. Vainement Blanche de Castille unit-elle ses efforts à ceux de la reine Marguerite, à ceux du confesseur du roi et à ceux des évêques de Paris et de Meaux, pour l'engager à différer tout au moins l'exécution de son projet jusqu'à son complet rétablissement. Saint Louis était un doux obstiné. « Seigneur évêque, disait-il à l'évêque de Paris, je vous prie de me mettre sur l'épaule la croix du voyage d'outre-mer ».

La croisade d'Égypte.

La situation des Chrétiens en Palestine était redevenue critique à la suite de la bataille de Gaza (9 octobre 1244), où les Francs, unis à Melec-Mansour, soudan d'Emesse, avaient été défaits. Gautier de Brienne, comte de Jaffa, y avait été fait prisonnier ainsi que les grands maîtres du Temple et de l'Hôpital. Parlant de cette alliance de Gautier de Brienne avec Melec-Mansour, l'historien arabe, Makrizi, observe que ce fut la première fois que l'on vit les enseignes du Christ flotter dans les mêmes rangs que les étendards musulmans.

Au concile de Lyon (1245) la croisade fut prêchée par Innocent IV. Mais il proclama quand et quand la croisade contre l'empereur Frédéric II qu'il venait d'excommunier ; si bien que Frédéric s'empressa de prévenir le sultan Nedjm-Eddin par un messager déguisé en marchand. Les croisés firent leurs préparatifs sous les ordres de saint Louis, tandis que les Musulmans organisaient la résistance.

Le roi de France fit appel à ses vassaux, barons et bourgeois. Salimbene le vit parcourir l'évêché d'Auxerre en compagnie d'un Frère mineur qui prêchait la Guerre sainte et donnait la croix à qui s'engageait. Le peuple était de cœur avec le roi.

> Vez-ci le tens (temps) ! Dieu vous vient querre,
> Bras estendus de son sanc tains !...

s'écrie Rutebeuf en son magnifique langage.

Les barons témoignaient d'un moindre enthousiasme. Il s'en fallait que tous fussent comme le sire de Joinville. Pour la veille de Pâques (18 avril 1248), il avait mandé ses vassaux. Par une heureuse rencontre le même jour lui naquit un fils, auquel il donna le nom de Jean. Aussi les premiers jours de la semaine furent-ils remplis par des fêtes, des beuveries, des caroles et des chansons. Mais le vendredi, 24 avril, Joinville réunit ses hommes pour déclarer qu'il s'en allait outre-mer et qu'il voulait, avant de partir, réparer les torts qu'il avait pu faire à l'un ou l'autre : sur quoi il s'en rapportait à leur propre jugement.

L'embarquement eut lieu à Aigues-Mortes, le 28 août 1248. Le roi emmenait sa femme et ses trois frères. La flotte devait faire escale en l'île de Chypre, où de grands approvisionnements

avaient été préparés. De Chypre le roi se proposait d'aller attaquer l'Égypte. Le plan était bien conçu. Les clés de la Terre Sainte se trouvaient au Caire. En l'absence du roi, la régence du pays de France était confiée à Blanche de Castille.

Des approvisionnements préparés en l'île de Chypre Joinville décrit l'aspect imposant. « Les celliers du roi étaient tels que ses gens avaient fait emmi les champs, sur la rive de la mer, grands amoncellements de tonneaux de vin, qu'ils avaient achetés deux ans auparavant, et les avaient mis les uns sur les autres, que quand on les voyait devant il semblait que ce fussent granges. Les froments et les orges, il les avaient mis par monceaux emmi les champs; et quand on les voyait, il semblait que ce fussent montagnes ; car la pluie, qui avait battu les blés de long temps, les avait fait germer par dessus, si que il n'y paraissait que l'herbe verte. Or avint ainsi que, quand on les voulut mener en Égypte, l'on abattit les crottes de dessus l'herbe verte et l'on trouva le froment et l'orge aussi frais comme si on l'eût nouvellement battu ».

La plus grande partie des barons engagés dans la croisade ne s'étaient pas trouvés à Aigues-Mortes, en sorte que le roi dut les attendre en île de Chypre jusqu'au mois de mai de l'année suivante; cependant que les Arabes, prévenus, multipliaient leurs moyens de défense. Enfin le vendredi 21 mai 1249, la flotte leva l'ancre.

Magnifique coup d'œil. Dix-huit cents vaisseaux, dont les voiles blanches couvraient la mer d'une multitude de « touailles », mille et mille linges dont la blancheur éclatait au soleil sur la grande mer bleue. Les pêcheurs arabes qui, en leurs barques taillées en tranches de melons, avaient quitté la côte africaine, prirent de loin la flotte des Chrétiens pour un innombrable vol de mouettes posé à la crête des flots.

Les Français arrivèrent en vue de Damiette, à l'embouchure de l'une des branches du Nil, le 27 mai 1249. Sous les ordres de l'émir Fakhr-Eddin, les Arabes, en ordre de bataille, occupaient le haut de la plage. L'armée musulmane apparaissait en brillant équipage. « La noise, écrit Joinville, qu'ils menaient de leurs nacaires (timbales) et de leurs cors sarrazinois était épouvantable à écouter ».

Les Français se précipitèrent dans des barques, se hâtèrent vers le rivage. Quand saint Louis vit que l'oriflamme y était

arrivée, pris d'impatience il sauta en mer... Ayant de l'eau jusqu'aux aisselles, il marchait, un heaume doré en tête, l'écu au col, une épée en main. Sur la plage, il dépassait les siens de sa haute stature. Un fort escadron de cavaliers turcs fonçaient sur les Francs. « Quand nous les vîmes venir, dit Joinville, nous fichâmes les pointes de nos écus ou sablon (dans le sable) et le fust (bois) de nos lances, les pointes vers eux. Maintenant que ils les virent ainsi comme pour aller parmi les ventres, ils tournèrent ce devant derrière et s'enfuirent ».

En un court engagement deux lieutenants de Fakhr-Eddin, émirs d'une vaillance renommée, furent tués. Les Arabes se mirent en déroute. Fakhr-Eddin fit passer à son armée le pont de vaisseaux qui conduisait à la rive orientale du Nil. Les Français se trouvaient maîtres de la rive occidentale. L'émir entraîna son armée vers le Sud, jusqu'à Achmoun-Tanah. Les habitants musulmans de Damiette, pris d'épouvante, s'enfuirent à sa suite, abandonnant leurs remparts. Les Français entrèrent dans la ville le 6 juin 1249, au matin. Ils y trouvèrent un amas considérable d'armes, de machines de guerre et de munitions ; mais les Arabes avaient mis le feu aux bazars où s'entassaient les victuailles.

« A la nouvelle de la prise de Damiette, écrit un historien arabe, la consternation fut générale au Caire. On songeait avec douleur combien ce succès devait augmenter leurs forces (des Francs) et leur courage. Ils avaient vu fuir devant eux l'armée musulmane. Ils se trouvaient les maîtres d'une quantité considérable d'armes et de munitions ». Le sultan du Caire, Nedjm-Eddin était tombé malade et son état empirait. Lui serait-il possible de prendre les mesures exigées ? « Personne ne doutait, conclut l'Arabe, que le royaume ne devînt bientôt la conquête des Chrétiens ».

Le premier soin de saint Louis fut d'envoyer un message au sultan pour l'engager à faire la paix et à adorer la vraie croix, Nedjm-Eddin répondit :

« Au nom de Dieu tout-puissant et miséricordieux, le salut soit sur notre prophète et sur ses amis ! J'ai reçu votre lettre : elle est remplie de menaces et vous faites trophée du grand nombre de vos soldats. Ignorez-vous que nous savons manier les armes et que nous avons hérité de la valeur de nos aïeux ! Nul n'a jamais eu l'audace de nous attaquer, qu'il n'ait éprouvé notre supériorité. Rappelez-vous nos conquêtes. Nous avons chassé les Chrétiens

des pays qu'ils possédaient ; les villes les plus fortes sont tombées en notre pouvoir. Et pensez à ces paroles de l'Alcoran : « Ceux « qui combattront injustement périront ».

Tout malade qu'il était, le sultan prit les mesures les plus énergiques. Il fit étrangler cinquante de ses officiers coupables d'avoir abandonné Damiette ; il se fit transporter à bord d'un vaisseau de guerre, sur lequel il descendit le Nil, à la rencontre des croisés, jusqu'à Mansourah ; il fit gréer les vaisseaux disponibles, les bonda de soldats et de munitions ; il fit travailler aux fortifications de la ville. Arabes et Bédoins accoururent à son appel. A Damiette saint Louis tenait conseil. Le comte de Bretagne et les principaux barons pensaient que le mieux serait de s'emparer d'Alexandrie, un port bien défendu, bien abrité, et où les vaisseaux, qui apporteraient des vivres à l'ost, trouveraient un mouillage propice. Mais le comte d'Artois, frère de saint Louis, fut d'avis de marcher directement sur le Caire. « Et dit ainsi que qui voulait tuer le serpent, il lui devait écraser le chef ». Et saint Louis se rangea à cette opinion que son frère avait été à peu près seul à soutenir.

Et cet avis n'eût peut-être pas été le plus mauvais si le roi s'était décidé à marcher immédiatement sur le Caire, en profitant du désarroi où la défaite avait mis les Sarrazins. Mais on traînailla à Damiette. où l'on vit se reproduire le relâchement qui, en des circonstances semblables, avait énervé les précédentes croisades : des festins, des orgies ; après des efforts surhumains, un débordement de luxe et de plaisirs. « Les barons se prirent à donner les grands mangers et les outrageuses viandes ». La soldatesque tomba dans des excès semblables et de pire espèce. Joinville ajoute que, par cupidité, les seigneurs croisés louèrent à des prix élevés les magasins et le droit d'avoir étal dans la ville, en sorte que les marchands des pays méditerranéens renoncèrent à venir approvisionner l'ost. Déjà les Turcs, sur leurs chevaux rapides, faisaient des escarmouches dans la plaine de Damiette, où ils surprenaient des Français en groupes isolés. Des prisonniers chrétiens furent amenés au Caire.

Nedjm-Eddin, qui dirigeait la résistance, expira en novembre 1249, dans sa quarantième année, après avoir désigné pour son successeur son fils Touran-Chah, qui résidait à Damas.

Saint Louis apprit la mort du sultan, malgré les précautions des Sarrazins pour la cacher. Il rassembla aussitôt ses troupes et ordonna de marcher sur le Caire. Il vint camper à Fariskour, sur

la rive orientale du Nil, à treize milles de Damiette. Le 13 décembre, les Français étaient à Bermoun, à douze milles de Mansourah. L'émir Fakhr-Eddin avait pris le commandement des Musulmans sous la régence de la sultane favorite de Nedjm-Eddin, en attendant l'arrivée du nouveau sultan ; il envoyait des lettres aux habitants du Caire pour les prévenir de l'approche des Français. Le trouble était dans la ville dont les habitants faisaient leurs préparatifs de départ. Les Français pouvaient croire au succès de leur expédition. Ils parurent devant Mansourah. Ils étaient séparés des Sarrazins par l'un des bras du Nil, celui que Makrizi appelle le bras d'Achmoun. Les croisés dressèrent leur camp, qu'ils fortifièrent, et entourèrent de fossés. Ils construisirent des machines de guerre, mangonneaux et trébuchets, et des tours mouvantes d'où ils lançaient des projectiles sur les Sarrazins. Pour les ravitailler, des bateaux montaient et descendaient le fleuve, jusqu'à Damiette. L'eau du Nil, délicieuse à boire, leur était d'un grand secours. Les croisés, à l'imitation des Arabes, la mettaient dans des vases en terre poreuse nommés des alcarazzas, qu'ils accrochaient à l'extérieur de leurs tentes. Par l'évaporation l'eau fraîchissait dans les vases, ce que le bon Joinville, ignorant des lois de la physique, attribue aux qualités merveilleuses de l'eau du Nil.

Impatient d'en venir aux mains, saint Louis résolut de jeter une chaussée par-dessus le bras du fleuve ; travail immense et que les Musulmans rendirent inutile en creusant le sol sur la rive orientale à mesure que les Français poussaient leur entreprise. D'un camp à l'autre, par-dessus les eaux du Nil, croisés et Sarrazins s'accablaient de leurs engins meurtriers. Les Sarrazins se servaient de pigeons voyageurs ; ils connaissaient l'usage du feu grégeois, voire de la poudre à canon comme tendrait à l'indiquer ce passage de Joinville tant discuté :

« Nos esteingnours (ceux des nôtres qui étaient chargés d'éteindre) furent appareillés pour éteindre le feu ; et, pour ce que les Sarrazins ne pouvaient tirer (directement) sur eux, pour les deux ailes des pavillons que le roi y avait fait faire, ils tiraient tout droit vers les nues, si que les pylets (traits) leur chéaient tout droit vers eux. La manière du feu grégeois était telle que il venait bien devant aussi gros comme un tonneau de verjus, et la queue du feu, qui partait de lui, était bien aussi grande comme un grand glaive. Il faisait telle noise [bruit] au venir, que il

semblait que ce fût la foudre du ciel; il semblait un dragon qui volât par l'air. Tant jetait grande clarté, que l'on voyait aussi clair, parmi l'ost, comme se il fût jour, pour la grand'foison du feu qui jetait la grande clarté. Trois fois nous jetèrent le feu grégeois, ce soir, et le nous lancèrent à l'arbalette à tour ».

Que pouvait bien être ce feu grégeois qui traversait l'air avec un bruit pareil à celui de la foudre?

Les croisés étaient impatients d'un combat corps à corps, la seule lutte où ils pouvaient espérer triompher. Ils se désolaient en constatant la vanité de leurs efforts à jeter une digue sur la branche d'Achmoun, quand un Bédoin, pour une forte somme d'argent, leur révéla un gué, non loin de Mansourah. Les Francs y passèrent le 8 février 1250. Quatorze cents cavaliers franchirent le bras du fleuve et, après avoir mis en fuite quelques groupes de Sarrazins qui s'étaient portés à leur rencontre, ils attaquèrent Mansourah avec une telle furie que, d'un élan, ils pénétrèrent dans la ville.

Au bain, Fakhr-Eddin se faisait teindre la barbe. En hâte, il s'habille, saute à cheval, essaye de rassembler ses soldats, mais il tombe percé de coups au milieu d'un groupe de croisés. Les Sarrazins fuient de toute part ; les Francs les poursuivent sur la route du Caire, au delà de Mansourah. Des pigeons voyageurs annoncèrent le désastre aux habitants du Caire et bientôt les premiers fuyards venaient le confirmer. Toute la nuit les portes du Caire restèrent ouvertes aux habitants qui se sauvaient affolés. Joinville montre saint Louis, à la tête de ses chevaliers, s'avançant « à grand bruit de trompes et nacaires (timbales) ». Par-dessus tous les cimiers brille son heaume surmonté de deux fleurs de lis d'or, se coupant à angle droit ; dans sa main une épée étincelle.

Il avait pénétré dans Mansourah, où le sultan Touran-Chah était arrivé la veille, venant de Damas. Déjà le roi de France avait franchi le seuil de son palais. Saint Louis croyait tenir la victoire : le sultan prisonnier, la route du Caire dégagée, la capitale de l'empire musulman sans défense, entre ses mains.

Les historiens arabes reconnaissent que si les chevaliers français avaient pu tenir jusqu'au moment où leur infanterie eût à son tour passé le Nil, les Musulmans étaient perdus. Alors se produisit un tragique revirement. Sous la conduite de Bibars-Eboudakdari, qui serait bientôt roi d'Egypte, les cavaliers baharites, les fameux Mameluks, reprirent l'offensive. Une partie des Français poursuivaient les fuyards sur la route du Caire. Ceux qui

restaient dans la ville furent assaillis. Les habitants unirent leurs efforts à ceux des soldats. Du haut des toitures plates, ils jetaient sur les Francs, pressés dans les rues étroites, des poutres, des pierres, des vases de terre, qui les faisaient choir et les froissaient sous leurs dures armures. Joinville encore trace le tableau de ces grands chevaliers, bardés de fer, sur leurs lourds destriers, assaillis par les Sarrazins agiles et qui, de loin, lançaient sur eux des multitudes de traits aigus. Six Turcs avaient saisi le cheval du roi à son frein, s'efforçant de l'entraîner, mais saint Louis s'en délivra à grands coups d'épée. Quand les chevaliers, qui avaient poursuivi les fuyards sur la route du Caire, revinrent dans Mansourah, enivrés de leur victoire, leurs camarades ne songeaient plus qu'à sauver leur vie. Le comte d'Artois, le sire de Coucy, le sire de Salisbury, Guillaume Longue-Epée étaient morts. Les Français battaient en retraite : la fleur de leur chevalerie avait péri. « Un second pigeon voyageur, écrivent les historiens arabes, porteur de la nouvelle de la victoire remportée sur les Francs, rendit le calme à la ville (le Caire) ; la joie succéda au désespoir ; chacun se félicitait ; spontanément s'organisèrent les réjouissances publiques ».

Après avoir repassé le Nil, les Français se renfermèrent à nouveau dans leur camp, où ils ne tardèrent pas à souffrir cruellement de la disette. Vainement ils attendaient les bateaux qui, en remontant le fleuve depuis Damiette, devaient venir les approvisionner. Voici ce qui s'était passé.

Touran-Chah avait fait construire plusieurs bateaux démontables. A dos de chameaux, par la plaine sablonneuse, il les avait fait transporter en aval ; où il les avait fait ragencer et remettre à l'eau. Ces vaisseaux, chargés d'hommes armés, arrêtaient les nefs pleines de victuailles qui, de Damiette, remontaient vers l'ost des croisés. Les communications entre le camp des Français et Damiette furent interrompues ; bientôt la disette la plus terrible se fit sentir dans leur armée.

Les croisés ne pouvaient comprendre pourquoi aucun vaisseau ne leur arrivait plus de Damiette. « Nous ne sûmes onques nouvelles de ces choses, écrit Joinville, jusques à tant qu'un vaisselet au comte de Flandre, qui échappa d'eux par force d'eau, le nous dit et que les galies (vaisseaux) du soudan avaient bien gagné quatre-vingts de nos galies, qui étaient venues devers Damiette, et tué les gens qui étaient dedans ».

La disette, qui condamnait à une alimentation misérable, engendra sous les rayons du ciel africain l'affreuse maladie des camps, la dysenterie. Un grand convoi de trente-deux bateaux chargés de vivres fut encore intercepté par les Musulmans le 16 mars (1250). A cette nouvelle un immense découragement s'empara des croisés. Saint Louis proposa des trêves à Touran-Chah : l'échange de Damiette contre Jérusalem. Le sultan, persuadé que les Chrétiens étaient perdus, rejeta ces propositions.

Les corps des hommes tués dans la journée du 8 février empestaient l'ost. « Les cadavres, écrit Joinville, vinrent au-dessus de l'eau... flottant jusques au pont entre nos deux osts (l'armée des Sarrazins et celle des Français), et ne purent passer pour ce que le pont joignait à l'eau. Si grand'foison en y avait que tout le fleuve était plein de morts d'une rive à l'autre, et, de long, le jet d'une pierre menue ».

Le mardi. 5 avril, au soir, le roi donna le signal de la retraite sur Damiette. En des barques, les malades devaient descendre le fleuve, mais les Musulmans organisèrent la poursuite. Sur les rives du Nil, ils massacrèrent les malades, dans la nuit, à la lueur des incendies allumés. Un nouveau combat s'engagea à la hauteur de Fariskour. C'est la deuxième bataille de Mansourah (5-6 avril 1250). Refoulés de toute part, les Français se retirèrent en un village nommé Minieh, qui occupait le haut d'un monticule de sable. Saint Louis, très malade, chevauchait un petit roncin (cheval de trait) couvert d'une houssine de soie. Il était coiffé d'un bonnet écarlate, bordé de petit-gris. « Derrière lui. dit Joinville, il ne demeura de tous chevaliers, ne de tous sergents, que messire Geffroy de Sergines. lequel amena le roi au Kazel (village) de Minieh, en telle manière que le roi me conta que messire Geffroy de Sergines le défendait des Sarrazins, aussi comme le bon valet défend le hanap de son seigneur des mouches ; car toutes les fois que les Sarrazins l'approchaient, il prenait son épée qu'il avait mise en l'arçon de sa selle, et la mettait dessous son aisselle et leur courait sus et les chassait loin du roi. Et ainsi mena le roi jusques au Kazel, et le descendirent en une maison... »

D'autre part Joinville nous montre Gaucher de Châtillon luttant seul, en une venelle du village, contre les Turcs qui l'assaillaient :

« Cette rue passait toute droite parmi le Kazel (village) si que on voyait les champs d'une part et d'autre. En cette rue était

messire Gaucher de Châtillon, l'épée au poing, toute nue. Quand il voyait que les Turcs se mettaient en cette rue, il leur courait sus, l'épée au poing, et les « flatoit » hors du Kazel ; et au fuir que les Turcs faisaient devant lui, eux, qui tiraient aussi bien devant comme derrière, le couvrirent de traits. Quand il les avait chassés hors du Kazel, il se « desflichoit » de ces traits qu'il avait sur lui, et remettait sa cotte d'armes et se dressait sur son étrier et étendait les bras avec l'épée et criait : « Châtillon ! chevaliers ! où sont mes preudomes ? »

Hélas ! ses prudhommes étaient tués ou prisonniers.

« Quand il se retournait et voyait que les Turcs étaient entrés par l'autre chef, il leur recourait sus, l'épée au poing, et les en chassait ; ainsi fit-il par trois fois en la manière dessus dite ».

Entouré de quelques fidèles, le roi de France, s'était réfugié dans la maison d'Abi-Abdaellah, seigneur de Minieh. Affaibli par la dysenterie, il s'évanouit à plusieurs reprises. On le coucha « au giron d'une bourgeoisie de Paris, aussi comme tout mort ».

L'historien arabe Saad-Eddin, ainsi que Joinville et Saint-Pathus, rapportent que lorsque le roi de France revint à lui, il aurait pu se sauver, soit qu'on le mît à dos de cheval, soit par bateau, comme le fit le légat du pape ; mais il ne voulut pas abandonner les siens, restant parmi eux jusqu'au dernier moment. Enfin le bon roi se rendit prisonnier entre les mains de l'eunuque Djemad-Eddin-Muhsun-El-Sahil.

Saint Louis fut chargé de chaînes et son frère Alfonse de Poitiers. Ils furent enfermés ensemble, à Mansourah, dans la maison d'Ibrahim-ben-Lokmar, secrétaire du Sultan, sous la garde de l'eunuque Sahil. Dix mille Français avaient péri en cette journée, tandis qu'à peine une centaine de Musulmans y avaient trouvé la mort.

« Le roi de France, écrit un Arabe, fut embarqué sur le Nil dans un bateau de guerre. Il était escorté d'un nombre infini de barques égyptiennes qui le menaient en triomphe, au son des timbales et des tambours. Sur la rive, l'armée égyptienne s'avançait jouxte la flotte. Les prisonniers suivaient l'armée, les mains liées ». Sous les murs de Damiette, les Musulmans se trouvèrent embarrassés d'un trop grand nombre de prisonniers. La nuit, par groupes de trois ou quatre cents, ils les amenèrent sur le bord du Nil et, après leur avoir coupé la tête, les précipitèrent dans le fleuve.

Le sultan ne permit à saint Louis de conserver auprès de lui que son seul cuisinier, Ysembart. Celui-ci lui préparait ses repas, principalement composés de gâteaux, de pain et de viande Les dents du roi lui branlaient dans la bouche ; il était si maigre que « les os de l'échine du dos semblaient tout aigus » ; il était si faible qu'Ysembart devait le porter d'un siège à l'autre ; mais sa force de caractère ne mollissait pas.

Enfin on traita de la rançon. Damiette serait rendu en échange de la personne du roi ; quant aux autres prisonniers faits par les Sarrazins, leur rachat fut fixé à la somme globale de 500 000 livres, environ cent millions de valeur actuelle.

A peine le traité avait-il été conclu, qu'éclata parmi les Sarrazins une révolution de palais. La sultane favorite, Chageret-Eddin, veuve Nedjm-Eddin, avait exercé la régence jusqu'à l'arrivée de Touran-Chah. Une discussion éclata à propos d'une reddition de compte. Le nouveau sultan montrait un caractère ombrageux. La sultane lia partie avec le chef des mameluks, Bibars. Le 2 mai 1250, saint Louis était sous sa tente avec son frère, quand éclata au dehors un grand vacarme. Les conjurés attaquaient le sultan Celui-ci se réfugia au haut d'une tour de bois sur les bords du Nil. Les mameluks y mirent le feu. Touran-Chah, du sommet de la tour, se précipita dans le fleuve où il fut achevé à coups de flèches. La sultane Chageret-Eddin fut déclarée reine d'Égypte. Elle était la première esclave qui eût régné sur le pays. Après l'avoir achetée, Nedjm-Eddin s'était attaché à elle. Bibars, le chef des mameluks, lui succéda sur le trône. Il fondait un pouvoir nouveau, celui de cette garde militaire qui avait entouré les sultans, jusqu'à ce jour où elle s'empara du pouvoir. Les mameluks ont dominé en Égypte jusqu'au XIXe siècle.

Et l'on passa à l'exécution du traité conclu. Les journées des 7 et 8 mai furent employées à verser aux Sarrazins une partie de la rançon. Dans la suite il fallut encore verser trois cent mille livres. A en croire les instructions données quelque cent ans plus tard (1360) aux commissaires chargés de lever les deniers pour la rançon du roi Jean, les frais occasionnés par l'expédition d'Égypte et par le rachat des prisonniers, produisirent en France un tel appauvrissement dans le royaume, qu'on fut contraint d'y fabriquer une monnaie de cuir. « Et en a encore d'icelle en la tour du Louvre », ajoute le rédacteur de la circulaire.

Saint Louis fit voile vers la Palestine qu'il conservait l'espoir

de délivrer, tandis que son départ inspirait au poète arabe Essahib-Giemal-Edden-ben-Mahoub des vers qu'on a traduits ainsi :

« Portez au roi de France, quand vous le verrez, ces paroles tracées par un partisan de la vérité :

« Vous avez abordé en Égypte, comptant vous en emparer; vous vous étiez imaginé qu'elle n'était peuplée que de lâches, vous qui n'êtes qu'un tambour rempli de vent !

« Vous croyiez que le moment de ruiner les Musulmans était venu et, par cette fausse idée, se sont effacées à vos yeux les difficultés.

« Vous avez abandonné vos soldats dans les plaines de l'Égypte, où leurs tombes se sont ouvertes sous vos pas.

« Que reste-t-il des soixante-dix mille qui vous accompagnaient ? Des morts, des blessés, des captifs.

« Que Dieu vous inspire souvent de pareils desseins; ils causeront la ruine des Chrétiens et l'Égypte n'aura plus rien à redouter de leur fureur.

« Sans doute vos prêtres vous annonçaient des victoires !

« Rapportez-vous-en à un oracle plus éclairé :

« Si le désir de vengeance vous pousse à retourner en Egypte, il vous assure que la maison de Lockmar (où saint Louis fut gardé prisonnier) est encore debout, que la chaîne est prête et que l'eunuque (qui gardait saint Louis) est éveillé. »

Saint Louis resta quatre années en Palestine, réparant ou bâtissant des forteresses, Acre, Jaffa, Césarée, Sidon. On le voyait mêlé aux maçons, portant les pierres et les hottées de chaux vive. Le bon roi prit souvent part aux combats qui se multipliaient autour de Saint-Jean-d'Acre. « En personne il portait les corps pourris et tout puants pour mettre en terre ès fossés. » Il fit offrir, par messagers, au roi d'Angleterre de lui donner la Normandie et le Poitou s'il voulait venir se joindre à lui, avec ses hommes d'armes, en Asie Mineure. L'œuvre de Philippe Auguste en eût été anéantie. Heureusement pour la France, la proposition fut rejetée.

Sur la fin de novembre 1252, Blanche de Castille, régente du royaume en l'absence de son fils, mourut à Paris. Quand la nouvelle en parvint à saint Louis, il comprit que son devoir le rappelait enfin parmi ses sujets. Ce ne fut cependant que le 24 avril 1254, qu'il se rembarqua pour la France avec femme et enfants.

Il est difficile, à si grande distance, de juger l'œuvre de saint

Louis en Égypte et en Syrie. Que si le succès ne répondit pas à ses efforts, du moins ces efforts n'ont pas été stériles. En Égypte, saint Louis laissa les grands souvenirs qui ont produit, sur la terre des Pharaons, des conséquences si glorieuses pour le nom français, actives encore de nos jours : en Syrie, il raffermit pour un demi-siècle, le pouvoir chancelant des princes chrétiens contribuant, là aussi, au durable maintien de l'influence française.

Le retour en France.

Rentré en France, saint Louis visita quelques parties de son royaume, pour s'enquérir de la manière dont la justice y était rendue. Il put y constater les sacrifices que le pays avait dû s'imposer pour faire face à l'expédition d'Égypte.

La piété du roi s'accentue, et son humilité et sa charité. Il ne s'habille plus que de couleur sombre, en bleu foncé, en brun, en noir. Les étoffes de ses robes sont de laine ou de camelin vulgaire ; les fourrures en sont de prix médiocre, c'est du daim, du lièvre ou de l'agneau. Il se restreignait également sur sa table, faisant manger les pauvres dans sa chambre et les servant lui-même.

Poursuivant son rôle de conciliateur, il passa avec le roi d'Aragon un traité semblable à celui qu'il avait passé avec le roi d'Angleterre. On y trouve le même désir de concorde, la même soif de justice (traité de Corbeil, 11 mai 1258). En échange des prétentions que le roi d'Aragon élevait sur diverses provinces de France, saint Louis renonça aux revendications de sa couronne sur le Roussillon et sur le comté de Barcelone. Le roi d'Aragon ne conserva en France que la suzeraineté de Montpellier. Isabelle, fille de Jacques Ier d'Aragon, épousa Philippe, fils de saint Louis, qui serait un jour Philippe III, et le prince espagnol céda à sa cousine Marguerite, femme du roi de France, ses droits sur la Provence, et au roi de France lui-même, ses prétendus droits sur le Languedoc.

Enfin en 1262 se plaçait un événement, dont les contemporains ne pouvaient encore découvrir les conséquences. Un pape français, Urbain IV, fit proposer à saint Louis, par un de ses notaires, Albert de Parme, le royaume de Sicile, considéré comme un fief du Saint Siège. Louis IX déclina les offres du Souverain Pontife pour lui et pour ses enfants ; mais Charles d'Anjou, son frère, les

accepta : origine de ces expéditions italiennes qui solliciteront les Français deux siècles durant et leur coûteront tant d'efforts, de sang et d'argent.

La croisade de Tunis.

La délivrance des lieux saints demeurait la préoccupation constante du roi. Le 25 mars 1267, fête de l'Annonciation, devant une nombreuse assemblée de hauts barons, en présence du légat du pape, saint Louis, selon l'usage des rois de France, prit lui-même la parole et exposa à ses barons les raisons qui militaient en faveur d'une nouvelle croisade. De ce jour il ne cessa d'y penser. Le roi mit trois années à préparer cette expédition nouvelle ; mais il était très souffrant et c'est avec désespoir que ses auxiliaires les plus dévoués le voyaient s'obstiner dans ses résolutions. Joinville l'écrit avec force : « Ils commirent péché mortel ceux qui lui conseillèrent la croisade ; parce que tout le royaume était en bonne paix et lui-même avec tous ses voisins..., grand péché firent ceux qui lui conseillèrent la croisade, vu la grande faiblesse de son corps. Il ne pouvait supporter d'être transporté en voiture, ni de chevaucher. Sa faiblesse était si grande qu'il souffrait que je le portasse entre mes bras de l'hôtel du comte d'Auxerre, jusques aux Cordeliers, où je pris congé de lui. Et, si faible comme il était, s'il fût demeuré en France, pût-il encore avoir vécu assez et fait moult de bien et de bonnes œuvres ».

Mais quand, en sa paisible obstination, saint Louis avait pris un parti, il devenait difficile de l'en détourner. Il pressait Joinville de s'embarquer avec lui. Le bon sénéchal refusa et les raisons qu'il en donne sont intéressantes à noter : « Comme j'avais été au service de Dieu et du roi outre-mer (croisade d'Égypte) les sergents du roi de France et du roi de Navarre (comte de Champagne) m'avaient détruit ma gent et apauvrie... Et leur disais (à saint Louis et au comte de Champagne qui le pressaient de se croiser) que si je voulais ouvrer au gré de Dieu, que je demeurerais cy pour mon peuple aider et défendre ; car si je mettais mon corps en l'aventure... là où je voyais tout clair que ce serait au mal et au dommage de ma gent, j'en courroucerais Dieu, qui mit son corps pour son peuple sauver ».

Ces lignes sont précieuses : elles montrent comment, durant la croisade, les gens du roi, profitant de l'absence des seigneurs,

continuaient d'étendre sur leurs domaines l'autorité souveraine ; elles montrent aussi tous les services que les seigneurs pouvaient encore rendre à leurs tenanciers, quand, demeurant au milieu d'eux, ils s'occupaient avec zèle de leurs intérêts comme le bon sire de Joinville.

La flotte royale leva l'ancre, à destination des côtes d'Afrique, le 1er juillet 1270. Par son frère, Charles d'Anjou, — titulaire du royaume de Sicile — le roi s'était laissé convaincre de porter ses armes en Tunisie, afin d'y détruire dans leurs repaires les pirates barbaresques qui infestaient la Méditerranée. Les circonstances, lui paraissaient d'ailleurs favorables à une attaque, car le pays était affaibli par une affreuse disette. Le 21 juillet, saint Louis abordait en vue de Tunis et mettait le siège devant la ville.

Les Français fortifièrent leur camp. Le manque d'eau leur imposait de grandes souffrances. Des hauteurs voisines, les Arabes, par d'énormes machines, soulevaient des nuages de sables brûlants qui venaient se répandre sur les campements des croisés. Il est impossible de ne pas penser aux gaz asphyxiants des Boches. Et la peste fit son apparition. Néanmoins, sous les murs de la ville, les Français remportèrent une victoire brillante et déjà les Tunisiens désespéraient de leur sort, quand, le 25 août 1270, le saint roi mourut sous sa tente, succombant à une extrême faiblesse, aggravée de dysenterie. Il expira sur un lit de cendres, les mains jointes, les yeux au ciel.

Son règne est demeuré l'un des plus populaires de notre histoire. Il correspondit à l'époque où les institutions féodales, dont la royauté formait la clé de voûte, atteignirent leur maturité. Or ces institutions nul ne les a mieux personnifiées, ni plus complètement que saint Louis : nous avons essayé de montrer qu'elles étaient essentiellement fondées sur l'exercice de la justice, sur l'amour et le dévouement réciproque. Et cette circonstance a peut-être fait, plus que toute autre cause, la grandeur de ce règne et sa beauté.

Le fils de saint Louis.

Philippe III dit le Hardi, qui succéda sur le trône à saint Louis, son père, était comme lui pieux et bon ; généreux, il donnait aux pauvres et s'entourait d'hommes d'Eglise. Plus encore que son père, il avait les allures d'un moine couronné, malgré la passion

que lui inspira sa seconde femme, Marie de Brabant. Au début de son règne il fut dominé par son favori, le chambellan Pierre de la Broce, qui succomba sous des intrigues de Cour et fut pendu en juin 1278. Après quoi, Mathieu, abbé de St-Denis, eut la direction du gouvernement. Cet abbé continua les traditions de saint Louis, dont il avait été l'un des conseillers.

A la mort d'Alfonse de Poitiers, frère de Louis IX, son immense héritage, par défaut d'hoirs, revint à la couronne de France ; mais le roi d'Angleterre, Henri III, fit valoir des prétentions fondées sur le traité de Paris (1259). Après sa mort (1272), elles furent reprises par son fils Édouard I[er], l'un des princes les plus remarquables qui aient occupé le trône d'Angleterre. Conformément aux engagements pris par son père, Philippe III remit l'Agenais au monarque anglais (traité d'Amiens, 23 mai 1273). Une autre partie de l'héritage d'Alfonse, le Comtat-Venaissin, était cédée au Souverain Pontife.

La fin du règne fut marquée par l'expédition d'Aragon, dont on trouve l'origine dans la rivalité qui éclata en Sicile entre Pierre III d'Aragon et Charles d'Anjou. A l'instigation des émissaires espagnols, se produisit l'insurrection des Vêpres siciliennes où les Français furent massacrés ; bientôt après la flotte catalane triomphait de celle de Charles d'Anjou ; Pierre d'Aragon se faisait proclamer roi de Sicile. Le pape Martin IV était de naissance française. Il déclara Pierre d'Aragon privé de sa couronne et délia ses sujets du lien de fidélité. Philippe III accepta le royaume d'Aragon des mains pontificales. Restait à le conquérir. L'expédition contre Pierre III excommunié prit la forme d'une croisade. On a dit avec raison que la campagne de 1285, en Espagne, a été la première guerre de conquête entreprise par les rois de France hors de leurs frontières naturelles. Philippe III fit passer les Pyrénées à une armée imposante. Le 28 juin il mettait le siège devant Girone. Un grave revers pour le roi de France fut la destruction, par Roger de Loria, de sa flotte de ravitaillement (4 septembre). Philippe III fut atteint de la maladie de l'ost ; Girone fut pris, mais l'armée dut battre en retraite, l'état du roi empirant de jour en jour. Le fils de saint Louis mourut sur le chemin de Paris, à Perpignan, le 5 octobre 1285.

Sources. Joinville. *Vie de saint Louis*, éd. N. de Wailly, 1881. — G. de St-Pathus *Vie de saint Louis*, éd. Delaborde, 1889. — Makrizi. *Hist. de l'Egypte*, trad. Blochet. — *Les Etablissements de saint Louis*, éd. Viollet, 1881-86, 4 vol.

Travaux des historiens. Edg. Boutaric. *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*. 1870. — H. Wallon *Saint Louis et son temps*, 1875, 2 vol. — Elie Berger. *Hist. de Blanche de Castille*, 1895. — Ch.-V. Langlois dans *Hist de Fr.* dir. Lavisse III², 1901. — L. Brehier. *L'Eglise et l'Orient au M. A., les Croisades*, 2ᵉ éd., 1907. — Ch.-V. Langlois. *Le Regne de Philippe le Hardi*, 1887.

CHAPITRE XV

LES MINIATURES

Les premiers livres à miniatures sont exécutés dans les monastères. Imitation byzantine. L'art décoratif du XIe siècle. Sous Philippe Auguste l'art de la miniature commence à se laïciser. Le psautier d'Ingeburge. Un atelier de miniaturistes. La fabrication des couleurs. Le goût de la nature. La condition des miniaturistes. La peinture à l'huile. Les miniaturistes Honoré et Jean Pucelle. Les peintres français de la Renaissance.

« Et ainsi comme l'escrivain qui a fait son livre, qui l'enlumine d'or et d'azur, enlumina ledit roy son royaume... », dit Joinville, en parlant des bonnes œuvres de saint Louis. La comparaison est charmante et bien en place à propos d'un règne où l'art de la miniature répandit un si charmant éclat.

Qu'était-ce qu'un miniaturiste? On donnait originairement ce nom au *miniator,* à celui qui traçait en rouge, au *minium,* les hautes initiales des manuscrits.

Sous les Mérovingiens et sous les Carolingiens, la plus grande partie des livres à miniatures furent exécutés dans les monastères. Nulle abbaye qui n'eût son scriptorium, un atelier où travaillaient calligraphes et enlumineurs. Ils copiaient, en les alourdissant, des œuvres byzantines. Ils mettaient leur originalité dans la complication et dans l'outrance des formes et dessinaient des monstres bizarres en les entourant d'ornements tourmentés.

On ne rencontrerait pas avant le XIe siècle de miniaturiste s'inspirant de la nature et de la vie. Il est vrai qu'après avoir abandonné ses premiers guides, les Byzantins, l'artiste du XIe siècle ne s'aventure plus aux compositions en pleine page : son pinceau se réduit à orner les initiales; mais avec fantaisie, avec ingéniosité et souvent avec la plus agréable délicatesse.

L'une des raisons qui maintinrent si longtemps les enlumineurs dans ces voies étroites, c'est qu'ils furent presque tous, jusqu'au

milieu du XIIe siècle, des religieux. De là ce manque de flamme; non que les religieux n'eussent été capables de produire de grands artistes; mais la composition et les détails de leur œuvre leur étaient traditionnellement imposés : art hiératique.

Vers la fin du XIIe siècle, sous Philippe Auguste, commence à briller, sur les blanches feuilles de vélin, un art nouveau. Le miniaturiste a quitté le monastère pour se laïciser. A Paris, sous Philippe Auguste, se fonde cette fameuse école de miniaturistes que Dante proclamera un siècle plus tard, la première du monde :

> ... e l'onor di quell'arte
> Ch'alluminare è chiamata in Parisi.
>
> [*Purgatoire,* chant XI, v. 80.]

Le psautier d'Ingeburge de Danemark, conservé à Chantilly, offre un exemple remarquable de l'art des miniaturistes parisiens sous Philippe Auguste. L'on peut citer également un des joyaux de la Bibliothèque de l'Arsenal : le psautier dit de saint Louis, qui aurait appartenu à Louis IX, après avoir passé entre les mains de Blanche de Castille.

L'emploi des couleurs devient aussi plus varié. Jusque vers le troisième tiers du XIIe siècle, les miniaturistes n'ont guère employé que les couleurs les plus simples, le bleu, le rouge, le noir, parfois le jaune pâle, sans parler de leurs fonds d'or. Voici qu'apparaît une couleur nouvelle, une couleur composée : le vert. Ainsi l'emploi du vert nous fournit un moyen précieux pour dater les miniatures de cette époque.

Jusqu'au règne de Philippe Auguste s'étend ce que nous appellerons l'époque primitive de la miniature. Le XIIIe siècle correspond à l'époque verrière. Le pinceau trace des pages qui sembleraient des modèles pour vitraux. Il paraît d'ailleurs certain que nos artistes s'inspirent à cette époque des sublimes verrières, gloire des cathédrales. En cette imitation, ils vont jusqu'à conserver, en leurs petits tableaux, les lignes noires qui représentent les sertissures de plomb où, aux fenêtres des églises, s'enchâssent les parcelles de verre coloré.

Quand et quand l'enlumineur cherche à s'affranchir des règles étroites que les traditions hiératiques imposaient à la composition des images. Dans une descente de croix le corps du Christ devait être tenu d'une façon déterminée, le manteau de la Vierge devait

être d'une couleur donnée, la Madeleine agenouillée à un endroit fixé avec précision. A dater du commencement du XIIIe siècle, les artistes font des efforts pour varier les poses de leurs personnages, pour diversifier les groupes. Parfois le bleu, le rouge et le brun des robes présentent des nuances différentes de celles qui étaient jusqu'alors consacrées. Le premier artiste dont le pinceau osa vêtir la Vierge d'une robe qui ne fût pas de couleur bleue, apparaît comme un hardi novateur. Tentatives d'affranchissement encore vacillantes. Vers le milieu du XIIIe siècle, il arrive que l'artiste en une scène de la Nativité, représente l'enfant divin reposant entre les bras de sa mère, au lieu de le montrer, comme il était de règle, couché dans la crèche sous les museaux de l'âne et du bœuf :

Entre le bœuf et l'âne gris
Dort le petit-fils...

Geste nouveau, dont on n'imagine plus aujourd'hui l'audace révolutionnaire.

Enfin, à partir du règne de saint Louis, il arrive que l'on rencontre, et de plus en plus fréquemment, à mesure que les années s'écoulent, des miniatures sur parchemin qui ne sont plus des sujets religieux.

On a souvent remarqué, à propos des miniatures des XIIe et XIIIe siècles, qu'elles sont presque toutes de très belle qualité ; tandis que, à partir de la seconde moitié du XIVe siècle, auprès d'œuvres de grande valeur, apparaissent un grand nombre de productions médiocres. C'est que, aux XIIe et XIIIe siècles, seuls des princes souverains et de très hauts personnages pouvaient mettre des manuscrits à miniatures dans leurs bibliothèques. Plus tard, le parchemin se fabriquera à meilleur compte, les couleurs aussi, tout en perdant de leur qualité, et les livres d'heures deviendront plus communs, mis à la disposition de bourses plus modestes. Et, par une conséquence naturelle, la valeur en diminuera.

Pénétrons à présent dans ces vieux ateliers, humbles berceaux de la peinture moderne. Nous y trouvons réunis, autour d'un maître ou patron, quatre ou cinq pauvres gens, hommes et femmes. Ils sont penchés sur leur travail. On a fait parvenir au chef d'atelier, en feuilles volantes, le volume à illustrer. Le calligraphe a terminé son œuvre, en ayant soin de laisser en blanc les pages,

les marges, les carrés destinés aux images et aux initiales, où le miniaturiste devra appliquer son pinceau. Ces espaces laissés en blanc, le chef d'atelier les examine avec soin, après quoi il répartit le travail entre ses collaborateurs. Souvent le scribe a noté, en regard de la place blanche, la scène que le miniaturiste y devra figurer ; ou bien sur la place blanche elle-même. Cette indication, si elle est écrite en marge, devra être effacée ; si elle est tracée dans l'espace blanc, sera recouverte par la peinture.

Le chef d'atelier, qui a pris connaissance de ces notes, répartit les feuilles entre ses collaborateurs Il y ajoute des instructions verbales, ou bien il les écrit sur le manuscrit, ou bien il y met des croquis tracés rapidement, soit en marge, soit sur la place même que la miniature doit occuper.

Par une heureuse négligence, ces croquis, qui devaient être effacés, ont parfois été respectés. Les feuilles de plus d'un manuscrit les mettent aujourd'hui sous nos yeux. Et ces croquis, jetés en marge de la miniature qu'ils ont inspirée, lui sont presque toujours supérieurs. Ainsi se distingue le travail du maître de celui de ses auxiliaires. Une expression venue jusqu'à nous, « fait de main de maître », s'explique par là. Guillaume de Machault, en son *Livre du Voir dit*, décrit une chapelle décorée avec art :

> En une chapelle moult cointe (belle)
> D'or et de main de maître peinte...

Nous arrivons à la préparation des couleurs. On les détrempe à l'eau additionnée de gomme de pin ou de sapin, sauf le minium et la céruse pour lesquels on emploie de préférence le blanc d'œuf. Nous avons plusieurs livres de recettes que des artistes, ou des amateurs du temps, ont rédigés. Le premier est le célèbre traité du moine Théophile, *Schedula diversarum artium*. La rédaction n'en est pas aussi ancienne qu'on l'avait cru. Il paraît difficile de la faire remonter au delà du XIIe siècle. L'érudition a même cru pouvoir identifier le moine Théophile avec un certain Rogkerus, orfèvre célèbre, qui vivait vers le début du XIIe siècle dans le monastère bénédictin d'Helmershausen, près de Paderborn.

Un second recueil, postérieur de deux siècles, puisqu'il remonte au XIVe, est celui où Jean le Besgue donne les règles et recettes des miniaturistes pour la composition de leurs petits tableaux et de leurs couleurs.

Ce qui frappe dans les miniatures anciennes, c'est l'éclat des parties dorées. Elles brillent, de nos jours encore, comme des plaques de métal ardent. Feuilles d'or battues, assises sur parchemin. Théophile en parle de la manière suivante :

« Pour poser l'or ou l'argent, prenez du clair de blanc d'œuf battu, sans eau, enduisez-en, avec un pinceau, la place que doit occuper l'or ou l'argent. Humectant à votre bouche la queue du même pinceau, vous en toucherez un coin de la feuille coupée; l'enlevant alors avec une extrême rapidité, vous la poserez sur la place préparée, et l'étendrez avec un pinceau sec. A ce moment il faut vous précautionner contre l'air : retenez votre haleine, car si vous soufflez vous perdrez la feuille et ne la retrouverez que difficilement. Celle-là posée et séchée, placez-en, si vous voulez, une autre dessus, de la même manière, puis une troisième, s'il en est besoin, afin que vous puissiez donner un poli plus luisant avec une dent (d'ours, de castor ou de sanglier) ou une pierre (agathe ou améthyste). »

« Commencez par frotter l'or tout doucement, dit le Besgue, puis plus fort, puis enfin si vigoureusement que la sueur en perle à votre front ».

L'éclat donné à la feuille d'or par le « brunissoir » a conservé, après des siècles, toute sa vivacité.

En faisant leurs commandes, les amateurs exigeaient que les matières employées fussent de toute loyauté : le peintre se servira, lisons-nous dans tel contrat, de « fin or » et de couleurs « bonnes et suffisantes ».

Aussi nos artistes employaient-ils principalement des couleurs végétales. A en croire Jean le Besgue, le bleu aurait été tiré, tout bonnement, du bleuet :

« A faire couleur de bleuet comme d'azur, prenez jus de bleués net, et faites sur bois ou sur parchemin un champ de blanc de plomb, puis mettez le jus dessus ledit champ, trois ou quatre ou cinq lits, ou plus, si mestier est, si aurez couleur d'azur. »

Pour récolter les fleurs nécessaires à leurs jolies compositions, les miniaturistes allaient aux premiers feux de l'aurore dans les champs : où la rosée leur mouillait les pieds. « Allez au matin, soleil levant, aux champs et assemblez diverses fleurs de blé et autres herbes... » dit Jean le Besgue.

Ils tiraient le carmin de la sève du lierre.

De la beauté de la nature, qu'ils reproduisaient en leurs œuvres

délicates, nos enlumineurs comprenaient bien le charme captivant, comme leurs confrères les sculpteurs des cathédrales. C'est toute la flore de notre pays, sa faune, les oiseaux, les papillons, les herbes fines, qui se répètent avec une gracieuse fantaisie en leurs pittoresques encadrements Ils ne prennent pas seulement dans les champs les fleurs nécessaires à la fabrication de leurs couleurs, ils y récoltent les modèles qu'ils rapportent en brassées brillantes dans leurs ateliers, où ils en copient les formes et les nuances avec une amoureuse fidélité :

... Li douz mois fu d'avril,
Que li tens [temps] est souez [suave] et douz
Vers toute gent et amourous ;
Li rossignols, la matinée,
Chante si cler par la ramée
Que toute riens [créature] se muert d'amer ;
La dame s'est prise à lever
Qui longuement avoit veillié :
Entrée en est en son vergié,
Nuz piez en va par la rosée...

Ainsi le moyen âge a eu, de la manière la plus charmante, le sentiment de la nature et l'a exprimé avec une fraîche sincérité, aux tympans de ses églises, dans les vers de ses poètes, aux fines enluminures de ses imagiers. Les livres d'heures s'ouvrent généralement par un calendrier où sont notées les principales fêtes de l'année, et nos artistes, pour caractériser chacun des mois, y célèbrent les travaux rustiques et les satisfactions qu'ils peuvent donner.

La nature dort en janvier ; aussi reste-t-on chez soi, dans la maison close, le dos au feu, le ventre à table. Intime et pittoresque image par laquelle les enlumineurs représentent le premier mois de l'année. Jean Corbichon dit que « février est fait en peinture comme un vieillard qui se sied au feu en chauffant ses pieds pour ce que adonc le froid est en sa vigueur pour ce que le soleil est trop loin de nous ». Autour de la maison, lumineuse, s'étend la campagne. Le ciel est bas, la plaine dort sous la neige où les corbeaux mettent les taches noires de leurs ailes repliées. En mars les champs s'éveillent. Ce mois est représenté par les vignerons qui écoudent les sarments ou par un bûcheron qui foule de son pas traînard les feuilles brunies de la forêt. En avril le miniaturiste se plaît à montrer les halliers qui se colorent, la

prairie de vert tendre, où l'émail des fleurs sème un mouchetis de vives couleurs. Temps du renouveau et de l'amour en ses premiers émois : les fiancés échangent les gages d'une tendresse qu'ils croient éternelle, un bouquet de fleurs, des couronnes de verdure, une bague d'or, un collier d'argent. Autour d'eux garçons et fillettes tressent des « chapels » de fleurs. Le mois de mai est symbolisé par une cavalcade sous les voûtes verdoyantes de la forêt. Les dames ont revêtu la livrée de mai, couleur « vert gai » ; leur tête est chargée de fleurs. Fête de la reine de mai. Le 1er mai chacun était tenu de porter sur soi une branche de verdure, sous peine d'être victime d'un charivari, d'où le dicton : « Je vous prends sans vert ». Ou bien les jeunes gens dansent dans les prés en chantant leurs rondes caroles :

En may quant florissent prey [près]
Et rose est nouvelle,
Chevauchoi-e lès un blé
Tot [tout au long d'] une sentele [sentier],
Lors vis une pastorele
Qui grant joi-e demenoit
Et chantoit :
« Margueron honi-e soit
Qui de bien amer recroit [se refuse à ».]

Marguerons a escoutey
Celi qui l'apele ;
Cist chant li vint molt à grey (a gré),
De joie en sautele.
Lor vis une autre donzele
Qui chapel de flour [fleurs] faisoit
Et disoit :
« Margueron. honi-e soit
Qui de bien amer recroit ».

Quelquefois aussi le mois de mai est représenté par la chasse au faucon : « On le met en peinture comme un jeune homme à cheval qui porte un oisel sur la main » (Corbichon).

Juin est caractérisé par la fenaison. « On le met en peinture comme un faucheur qui fauche les prés, car adonc sont les herbes mûres et bonnes à cueillir ». Quelques artistes placent en ces jours la moisson : voyez le « sayeur qui siet les blés à une faucille », les blés qui inclinent leurs lourds épis ; non loin, des filles lient les javelles, les paysans tondent leurs moutons. D'autres

miniaturistes, d'humeur plus précoce, nous montrent déjà en juin le hersage. Généralement la moisson est réservée pour juillet. En août, dit Corbichon, « les blés sont recueillis ès granges et pour ce met-on en peinture comme un batteur qui bat les blés d'un flaiel ». D'autres fois, c'est la chasse au faucon. Septembre est figuré « en peinture comme un vendangeur qui coupe les raisins et les met en un panier ». Parmi les échalas garnis de pampres que l'automne froisse et colore, on voit vignerons et vigneronnes penchés sur les grappes savoureuses dont ils remplissent leurs bannettes ; ou bien sous les hangars aux charpentes brunies par le temps, les raisins sont foulés dans les cuves. D'autres fois les vendanges sont remplacées par la cueillette des pommes. Ou bien l'artiste a déjà peint en ce mois les semailles. Ces dernières sont cependant le plus souvent datées d'octobre. « On met octobre en peinture, dit Corbichon, comme un homme qui jette semence en terre ». Paysans graves et tristes qui, d'un geste large, répandent les germes des moissons nouvelles. Auprès d'eux la herse attelée de bœufs ou de chevaux, qui renversera la terre sur les semis. Et déjà, sous l'œil même du laboureur, des vols de moineaux sont venus s'abattre sur le champ pour y picorer. Plusieurs de ces petites images, où l'on voit la vie rustique du vieux temps, font déjà penser aux paysans frustes, aux paysages robustes et tranquilles, à la grave poésie de François Millet.

Quelquefois aussi la glandée est pour octobre, bien qu'elle caractérise ordinairement novembre. Sous les voûtes des chênaies, dorées sur cette fin d'automne, un paysan d'une longue gaule abat les fruits des arbres élevés. Il en a jonché le sol où son troupeau s'en repaît avidement. « En peinture, dit Corbichon, on fait ce mois comme un villain qui abat les glands des chênes pour nourrir ses pourceaux ». Plus rarement l'enlumineur représente en novembre « la mort du porc » : jour de la fête à la ferme, où les boudins noirs sont tirés tout brûlants de la panne qui grésille et arrosés d'une grande quantité de cidre ou de clairet ; mais cette image, chère à nos aïeux, était plus souvent gardée pour décembre. « En peinture on met décembre comme un boucher qui tue son porc d'une cognée » ; parfois la bête rôtit à la broche devant l'âtre joyeux. Décembre peut être représenté aussi par l'enfournage du pain, ou par l'hallali bruyant dans la forêt, les chiens se ruant à la curée, sous les yeux des valets de chasse qui enflent leurs joues à sonner du cornet.

Des images religieuses, si soigneusement enluminées par nos miniaturistes, sortira la grande peinture de la Renaissance. On admire souvent la composition de tel ou tel tableau célèbre du XVIe siècle, de la Cène par Léonard de Vinci, par exemple, ou de la Mise au tombeau par Titien ; et l'on en fait honneur au génie de l'artiste ; alors qu'elle n'est que la reproduction des dispositions adoptées dès le XIIIe siècle et perfectionnées d'âge en âge par les humbles miniaturistes du vieux temps.

Quant aux scènes historiques, elles se distinguent par un anachronisme d'autant plus audacieux qu'il est plus inconscient. Quelle que soit l'époque représentée, qu'il s'agisse de l'Égypte des Pharaons ou de la Rome des Césars, meubles et costumes sont invariablement ceux de l'époque où nos enlumineurs ont vécu. Quelquefois, par un scrupule naïf, l'artiste endosse aux personnages de l'Antiquité des costumes vieillis d'une ou deux générations ; comme si, pour représenter les contemporains de Thémistocle ou de Romulus Augustule, nous leur donnions les modes du règne de Louis-Philippe ou du second Empire. En nos vieilles miniatures Pompée apparaît entouré de cardinaux vêtus de longues robes écarlates ; Jules César fait son entrée dans la Ville Éternelle à la tête d'un train d'artillerie et Néron pérore sur le devant d'un retable où est représentée la Crucifixion. Naïvetés comparables à celles des vieux Noëls que l'âme populaire a créés vers la même époque, où la Vierge et saint Joseph errent à Béthlehem, d'une auberge à l'autre, du « Lion d'or » à « l'Écu de France » et au « Cheval blanc », repoussés de porte en porte à cause de leur aspect misérable, avant de trouver refuge dans l'étable où naîtra le divin enfant.

Mais rentrons dans l'atelier où nos enlumineurs, hommes et femmes, penchés sur les blanches feuilles de parchemin, travaillent de leurs pinceaux délicats à l'œuvre minutieuse.

Pour être groupés sous un même chef d'atelier, tous ne sont pas également habiles ; d'où les différences d'exécution observées parmi les miniatures d'un même manuscrit. Elles ont toutes été exécutées dans le même atelier, sous la même direction, mais par des mains inégalement expertes.

Avec peine nous représentons-nous aujourd'hui l'incroyable patience de ces minutieux artisans. Il leur a fallu, en maints endroits, six ou sept couches d'une même couleur, pour obtenir l'effet désiré.

Par les temps humides, un espace de huit, dix jours, parfois plus long encore, était nécessaire entre une couche et la suivante. On ne connaissait pas l'usage des siccatifs. Deux mois et plus étaient exigés par la pourpre d'un manteau ou par la verdure d'un bosquet ; mais de là aussi cette intensité, cette profondeur, cette netteté de coloris, cette pureté et cette clarté inaltérables qui font notre admiration. Quant à la condition de ces délicieux artistes, elle était généralement des plus modestes. C'étaient des ouvriers dans le sens propre du mot, comme les sculpteurs étaient des tailleurs de pierre. Ils débitaient leurs jolies images au même titre que leurs voisins vendaient des chandelles ou des peignes, des hanaps ou des hauberts. De nos jours on voit fréquemment les menuisiers quand et quand marchands de vin ; au moyen âge, c'étaient les miniaturistes qui doublaient leur profession de celle de taverniers, et nul doute que la vente de la clarie et de la cervoise ne leur fût de plus grand profit que celle des menus chefs-d'œuvre créés par leurs pinceaux.

Aussi bien nos peintres étaient organisés en corporations et leurs statuts, des XIIIe-XIVe siècles, ressemblent à ceux des autres corps de métier.

« Article Ier. — Que nul ne soit reçu audit mestier pour estre maître, ne qu'il ne puisse à Paris ouvrer, ne qu'il tienne apprenti, jusques à ce qu'il ait fait un chef-d'œuvre ou expérience et qu'il soit témoigné suffisant par les jurés dudit mestier. »

L'article V recommande au peintre qui ouvre sur panneau de bois, de ne choisir que des planchettes de bois bien sec : aussi nul n'est-il autorisé à commencer son tableau avant que la planchette n'ait été visitée par les maîtres du métier.

Par ces statuts des XIIIe et XIVe siècles, on voit que la peinture à l'huile, aussi bien sur bois que sur toile, était pratiquée dans les ateliers parisiens deux siècles avant la découverte qui en aurait été faite par les frères van Eyck.

« Article XV. — Item que nul peintre, qui fasse drap de peinture à l'huile ou à détrempe, se garde de ouvrer sur toile qui ne soit suffisante et forte pour la peinture soutenir, et n'y face rien d'étain, car il n'y vaut rien, soit à l'huile, soit à détrempe. »

Au temps de saint Louis, nos artistes étaient groupés dans un même quartier comme les autres corporations. Les enlumineurs ont presque tous élu domicile dans la rue Erembourc-de-Brie, aujourd'hui, par corruption, rue Boutebrie, aux environs de

l'église St-Séverin. Là se trouvaient, côte à côte, enlumineurs, parcheminiers et libraires.

Quant aux noms de ces peintres charmants, ils sont pour la plupart demeurés inconnus. Nous avons dit qu'ils ne se considéraient que comme des artisans et l'artisan ne signe pas son œuvre. Parmi ces compagnons, le plus ancien qui nous ait laissé trace de son nom est celui qui illustra, en 1285, le manuscrit aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Nationale sous la cote Manuscrit français 412. Il a du moins pensé à tracer, sur le dernier feuillet du volume, sinon le nom qu'il portait — c'eût été, semble-t-il, trop lui demander — du moins son prénom et la date à laquelle il exécuta son travail:

> Henris ot non l'enlumineur
> Dex le gardie de déshonneur.
> Si fu fais l'an M. CC. IIII. XX. et V (1285.)

En un rôle de la taille pour l'année 1292, nous trouvons deux autres prénoms de miniaturistes : le nom de famille fait toujours défaut : ceux de Nicolas et d'Honoré, l'un et l'autre qualifiés « chefs d'ateliers ». Cet Honoré, nous le rencontrons dès 1288, dans son atelier à Paris. où il vient de terminer un *Décret de Gratien*, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de Tours. Son atelier est naturellement situé rue Boutebrie. Honoré y travaille avec sa fille et son gendre Richard de Verdun, qui dessinent et peignent sous sa direction.

Parmi ses confrères, Honoré paraît avoir été un personnage d'importance ; de tous il est celui qui paie la taille la plus élevée. Il fut employé par le roi Philippe le Bel ; et fit pour lui, en 1296, le beau psautier conservé à la Bibliothèque Nationale, sous la cote ms. latin 1023.

Peut-être Honoré doit-il être considéré comme le maître de Jean Pucelle. de l'artiste qui s'est placé au premier rang des miniaturistes antérieurs à l'éblouissante école du xve siècle, avant les Pol de Limbourg et les Jean Foucquet. Pucelle et ses élèves peuvent revendiquer la gloire d'avoir inauguré, dans la décoration des manuscrits, la copie directe et fidèle de la nature. Voyez aux marges de leurs beaux livres, ou bien sur les rinceaux dont ils ornent leurs grandes capitales, ces oiseaux divers, familiers de nos fermes ou de nos bois, merles espiègles ou faisans au plumage mordoré, bouvreuils dodus et chardonnerets chaperonnés de rouge,

voyez, au bas de la page, ce lièvre agile qui saute par-dessus la fougère, aux abois du chien qui le poursuit ; plus haut voltigent papillons et libellules : la nature y est prise sur le vif à l'exception toutefois des arbres, toujours encore reproduits en masses de feuillage « anonymes », s'il est permis de parler ainsi. Il faut attendre les peintres de la génération flamande, ceux du xv[e] siècle, pour obtenir que les espèces d'arbres soient représentées dans leur individualité.

Honoré et Jean Pucelle étaient Parisiens, ainsi que ces autres peintres d'une grâce délicieuse, Jean Chevrier, Anciau de Cens, Jaquet Maci ; voilà ceux que Dante proclamait les maîtres de leur art.

De Jean Pucelle plusieurs œuvres sont conservées. Cent ans après la mort de l'habile artiste, son nom n'était pas oublié ; ce qui est pour nous surprendre à une époque où, comme nous l'avons déjà fait observer, la notion des qualités qui font l'artiste n'était pas encore formée; cent ans après la mort du peintre, on louait encore « Unes petites heures de Notre-Dame nommées les Heures de Pucelle, enluminées de blanc et de noir, à l'usage des Prescheurs ». Ce délicieux volume, commandé par Charles le Bel pour sa troisième femme Jeanne d'Évreux, enrichi par le maître d'exquis camaïeux et terminé en 1327, est aujourd'hui la propriété de M[me] la baronne Adolphe de Rothschild. A Pucelle on doit encore le Bréviaire de Belleville (Bibliothèque Nationale ms. lat. 10483) et la Bible écrite par Robert de Billyng (Bibl. nat. ms. lat. 11935).

Voilà sans doute les œuvres les plus caractéristiques qu'aient produites les miniaturistes ; car les merveilleuses peintures sur parchemin du xv[e] siècle, celles de Foucquet, des frères Male-wel (Pol, Hermann et Jannequin de Limbourg), celles de Bourdichon, ne connaissent plus l'art de décorer les marges, les lettres, les pages d'un livre : ce sont de petits tableaux, qui ne font plus corps avec le volume et peuvent en être détachés : ce qui est d'ailleurs advenu pour une grande partie des miniatures de Foucquet.

Aussi Pucelle et ses compagnons ont-ils dominé l'art de décorer les livres depuis la fin du xiii[e] siècle jusqu'à la fin du xiv[e]. Nous avons dit que le règne de Philippe Auguste avait correspondu, dans l'histoire de la miniature, à l'époque verrière; le règne de Philippe le Bel voit naître l'époque décorative, qui fleurira

jusqu'à la fin du XIVᵉ siècle. Mais les peintres qui travailleront pour Charles V, ceux mêmes qui illustreront les manuscrits commandés par son frère le duc Jean de Berry, sans en excepter Jacquemart de Hesdin lui-même, descendront de Jean Pucelle, continuateur, sinon élève du miniaturiste Honoré. Pendant un siècle et plus, il semblera impossible, nous ne disons pas seulement de faire mieux, mais de faire différemment.

Dès le début du XIVᵉ siècle, nombre de peintres du Nord et de l'Est, des Flamands, des Limbourgeois, des Bourguignons, viennent se fixer à Paris. Là sont les ateliers réputés, là vivent où viennent faire un séjour les princes, les « riches hommes », ceux qui font les utiles commandes. On voit ainsi, au XIVᵉ siècle, venir à Paris Pierre de Bruxelles et Jean de Gand ; ils y puisent les principes de leur art dans les ateliers de la rue Boutebrie ; jusqu'au jour où, devenus des artistes par leur sentiment si riche et si savoureux de la vie réelle, ils donneront essor au grand art flamand du XVᵉ siècle.

Tandis que les miniaturistes parisiens portaient leur art à la perfection, les Italiens développaient les peintures murales, les peintures à fresques. Nous avons vu comment en France les tendances du style gothique évidaient les murs de plus en plus, pour obtenir des édifices de plus en plus ajourés, des parois percées de baies immenses où chantait la lumière colorée des vitraux. Aux parois des églises la peinture ne trouve plus place où s'étendre ; tandis qu'en Italie elle prenait des proportions magnifiques sous le pinceau des Giotto et des Cimabue. Aussi les Français de la Renaissance, qui tireront leur art de la peinture des manuscrits, feront-ils de la « petite peinture », du moins par leur manière fine et minutieuse, et par les procédés ; ce seront les Foucquet, les Jean Perréal, les François Clouet, les Corneille de Lyon, jusqu'à l'invasion des Italiens, sous François Iᵉʳ, avec le Primatice et l'école de Fontainebleau ; tandis que, dès le XIVᵉ siècle, et jusqu'à l'épanouissement de la Renaissance, les Italiens s'adonnent à ce qu'on est convenu d'appeler — il s'agit des dimensions — la grande peinture.

SOURCES. Théophile. *Essai sur divers arts* (*Schedula diversarum artium*), éd. L'Escalopier, 1843. — Jean le Besgue, Bibl. nat. ms. lat. 6741. — Barthelemy de Glanville. *De proprietatibus rerum*, trd. par Jehan Corbichon. *Le propriétaire des choses*, Lyon, s. d — *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, éd. R. de Lespinasse, 1886-97, 3 vol.

TRAVAUX DES HISTORIENS. Emeric David. *Hist. de la peinture au M. A.*, nouv éd. 1863. — Paul Mantz, *La Peinture française du IXe à la fin du XVIe siècle*. 1897. — Lecoy de la Marche. *Les Manuscrits et la Miniature*, s. d. — J.-H. Middleton. *Illuminated mss. in classical and mediæval times*. Cambridge, 1892. — Henry Martin. *Les miniaturistes français*, 1906. — Henry Martin. *Les Peintres de mss et la miniature en Fr.*, s. d. Nous nous sommes particulièrement inspiré de ces deux derniers volumes.

CHAPITRE XVI

CORPS DE VILLE ET CORPS DE MÉTIER

Les corps de métiers sont d'origine familiale. Hanses et Guildes. La frairie de Valenciennes. Les échevinages. Le patriciat et le commun. Les corporations. Le livre des métiers d'Etienne Boileau. Les grèves.

Origine des corps de métiers.

Nous venons de voir que les miniaturistes étaient organisés en corps de métiers.

Ces corps de métiers, qui ont joué un si grand rôle dans l'histoire de la France féodale et dont les statuts furent mis par écrit sous le règne de saint Louis, ne remontaient pas à un âge reculé. Les plus anciens ne dataient que de la seconde moitié du XIIe siècle.

Les corporations d'artisans du moyen âge ont eu leur origine dans la seigneurie féodale ; comme toutes les institutions du temps, elles sont sorties de l'organisation familiale.

Nous avons vu le seigneur entretenir dans son château des artisans domestiques. Nombre de châteaux prospérèrent et devinrent des villes, où les artisans, au long aller, devinrent nombreux. Ils se groupèrent en associations : telle, la confrérie de St-Euchère, fondée à St-Trond entre 1034 à 1055 : elle ne forme pas encore un corps de métier, ce sont les artisans d'une même mesnie qui se groupent quelle que soit leur industrie. Associations de secours mutuel avec cotisations, nommées « fraternités ». Elles ont des propriétés communes, une administration et un doyen (*decanus*). Nous avons vu les villes formées par l'agglomération d'un certain nombre de seigneuries : chacune de ces seigneuries avait ses artisans domestiques. Les villes grandirent et prospérèrent et l'on vit les artisans de différentes mesnies se réunir, pour rendre leur travail plus facile et le perfectionner.

Ces artisans groupés en associations de paix, de secours mutuel, de perfectionnement technique, ne travaillèrent bientôt plus uniquement pour leur maître, mais pour le chaland qui s'adressait à eux. A leur maître, qui reste leur seigneur, ils continuent de fournir des prestations en nature ou en travail manuel, des redevances et des corvées, mais leur atelier, qui devient quand et quand une boutique, est accessible au passant. De la cour du château ou du monastère, les artisans se répandent au dehors, dans la ville, dans les faubourgs, où ils se groupent, non plus en artisans d'une même seigneurie, mais d'un même métier. La corporation se forme.

D'autre part, les seigneurs urbains sont devenus des commerçants. Le rôle même de protecteur, de patron, que le seigneur urbain doit remplir vis-à-vis de sa mesnie ouvrière, l'amène à s'occuper de l'écoulement des objets fabriqués par elle, de l'approvisionnement en matières premières nécessaires à son industrie, et il le fera d'autant plus activement qu'il y trouvera son profit. Ainsi s'est formé le patriciat urbain, de caractère féodal comme le patriciat rural ou féodalité proprement dite. Il s'est formé parallèlement à la classe ouvrière : il a grandi et prospéré avec et par elle.

Un fait que les érudits ont noté dans les premiers temps du moyen âge s'explique ainsi, ainsi s'explique que l'artisan n'apparaît tout d'abord que comme metteur en œuvre, ouvrant les matériaux que le client lui fournit. Les tisserands fabriquent des draps avec la laine que leur font porter les drapiers. Dans leurs métiers respectifs, tailleurs, charpentiers et cordonniers font de même. Et l'on ne s'en étonnera pas en songeant qu'à l'origine tous ces artisans étaient « domestiques ».

Hanses et guildes.

Mais voici que le patriciat forme, lui aussi, des associations comme les artisans. Les hanses et guildes ont groupé les patriciens commerçants, chefs de la cité, tandis que les corporations réunissaient les artisans. Associations semblables par bien des côtés et qui, dans les premiers temps, sont appelées du même nom : des « frairies, fraternités ».

Les associations seigneuriales, — nous voulons dire les groupements de patriciens, — sont plus anciennes en date que les asso-

ciations ouvrières. Ce qui encore va de soi. Ces seigneurs, qui s'enrichissaient du travail de leurs mesnies, eurent la pensée de s'associer pour donner plus d'extension à leurs entreprises, bien avant qu'il ne fût possible à leurs artisans de se grouper eux aussi. Nous venons de dire que les plus anciennes corporations d'artisans connues remontaient à la seconde moitié du XII[e] siècle ; dès le début du XII[e] siècle nous connaissons des associations patriciennes, telles que la frairie de Valenciennes. Ce mot seul, frairie, *fraternité*, indique l'esprit de cette réunion de marchands.

Prenons leur charte, dont voici le préambule :

« Frères, nous sommes images de Dieu, car il est dit dans la Genèse : « Faisons l'homme à l'image et semblance notre ». Dans cette pensée nous nous unissons et, avec l'aide de Dieu, nous pourrons accomplir notre œuvre si dilection fraternelle est épandue parmi nous ; car, par dilection de son prochain, on monte à celle d e Dieu. Donc, frères, que nulle discorde ne soit entre nous, selon la parole de l'Évangile : « Je vous donne nouveau mande« ment de vous entr'aimer comme je vous ai aimés et je connaîtrai que « vous êtes mes disciples en ce que vous aurez ensemble dilection ».

Plusieurs des articles de l'ordonnance révèlent l'état de désordre où le pays était encore plongé. « Si un des frères, c'est-à-dire l'un des membres de la corporation, va au marché sans armes », — il faut entendre sans sa cotte de fer et son arbalète, — il est condamné, au profit de l'association, à une amende de douze deniers. Ce caractère militaire de nos marchands, produit de leur origine féodale, subsistera de longues années. Au XII[e] siècle, Jehan le Galois d'Aubepierre, en son fabliau de la *Bourse pleine de sens*, parlera encore d'un marchand, sire Reniers, qui revient de la foire de Troyes, après des mésaventures qui l'ont mis en piteux état. Voyez-le

> Mal vestuz comme pautoniers.
> (Mal vêtu comme malandrin),
> A pié, sanz escu et sanz lance...

M. Jourdain, au XII[e] siècle, était de fer vêtu comme un chevalier.

Mais revenons à la frairie de Valenciennes.

Il n'est permis aux Frères de sortir de la ville que plusieurs ensemble, afin que l'un puisse assister l'autre, en toutes circonstances, de ses conseils, de sa bourse et de son épée. Un Frère est

tenu, par exemple, de contribuer, en cas de besoin, à la rançon de son compagnon ou de ses marchandises qui seraient saisies. Que la voiture d'un Frère se brise à un obstacle, que ses chevaux tombent d'accident ou de fatigue, son compagnon a l'obligation de l'assister à son pouvoir. Si l'un des compagnons a terminé ses affaires en une localité, il n'en doit pas moins prolonger son séjour de vingt-quatre heures, auprès de son Frère qui le lui demande. S'il arrivait qu'un membre de la corporation s'oubliât jusqu'à en frapper ou à en injurier un autre, il était condamné à l'amende, voire chassé de la « Frairie ». Nul n'était admis dans la « Charité » — c'est encore une des dénominations qui servaient à désigner l'association — s'il avait des sentiments de haine contre l'un des compagnons. Les amendes se payaient, tantôt en argent, tantôt en muids de vin, car les Frères de Valenciennes étaient francs buveurs. Les articles de la charte les plus curieux, sont même consacrés aux assemblées où les Frères de la Halle — la Halle de commerce — se réunissaient pour boire. Représentons-nous ces marchands du XIe siècle assis autour de grandes tables en bois brut, dans le local de la confrérie. Chacun a devant soi un grand pot de vin. « Le jour où les Frères ensemble boiront, dit l'article IV, on donnera aux pauvres du vin en quantité égale au dixième de ce qu'ils auront bu ». Nul n'aura d'armes ni n'amènera de valets (jeunes gens) ni d'enfants, « afin que Frères puissent être ensemble en paix et sainte religion, sans noise ». Que le mot « religion » appliqué aux libations de ces marchands ne choque pas : l'assemblée était ouverte par des prières et une tenue très grave y était de rigueur. « Quand les Frères ensemble boiront, que nul d'entre eux n'entre ni ne sorte en chantant, que chaque Frère parle seulement au Frère séant près de lui ; s'il élève la voix pour parler à un tiers, qu'il paie une amende de quatre deniers ».

L'un des Frères vient-il à mourir, ses compagnons veillent le corps pendant la nuit et, s'il a désiré être enterré hors la ville, ils accompagnent la bière, trois jours durant et trois nuits.

Quelques articles, ajoutés à la charte, font juger de la prospérité que la confrérie aura atteinte un siècle plus tard.

Les chartes de Valenciennes ne sont pas les seules de cette époque qui soient parvenues jusqu'à nous ; on en a conservé plusieurs autres, notamment celles de St-Omer et celles de Tournai.

Échevinages.

Durant bien des années ces patriciens sont demeurés étroitement unis aux artisans qui composaient leurs mesnies et dont ils dirigeaient, protégeaient et favorisaient le travail ; c'est en s'appuyant sur eux qu'ils ont fait la révolution communale dont nous avons parlé et, après avoir brisé ou diminué l'autorité du suzerain principal de la ville, duc ou comte, évêque ou abbé, ils ont formé les échevinages, les gouvernements municipaux. Gouvernements qui conservent dans les premiers temps leur caractère féodal : les échevins sont avant tout des juges et des soldats.

Ces échevins, qui n'apparaissent pas avant la fin du XIe siècle, sont à cette époque les représentants des familles patriciennes; ils en sont les chefs. En se groupant ils forment le gouvernement de la cité.

La révolution communale a affranchi les familles patriciennes de l'autorité immédiate exercée par le seigneur principal. Elles l'ont notamment dépouillé de son droit de justice. Mais de ce jour aussi ces diverses familles sont entrées en lutte les unes contre les autres. Les divisions intestines devinrent le fléau des villes du moyen âge dans les temps qui suivirent la révolution communale. Il n'est famille patricienne qui, appuyée sur sa mesnie d'artisans et de laboureurs, ne vise à la prépondérance dans la cité et ne soit jalouse des familles rivales. Jadis à ces luttes le seigneur mettait un frein vigoureux. Il n'est plus là, ou du moins il a perdu la plus grande partie de son pouvoir. D'où la nécessité de parer, par une organisation toute de paix et de fraternité, aux conflits qui menacent sans cesse de renaître. Origine des premières organisations urbaines, dont nous venons de parler, des frairies, des guildes et des hanses, qui vont devenir l'organisation municipale elle-même. Aussi, comme les hanses et les organisations marchandes, les organisations urbaines sont-elles appelées des associations de paix. Elles remplacent l'action du seigneur féodal dont elles se sont privées. Ces guildes de marchands s'occupent de réparer et d'accroître les fortifications de la ville, de placer un garde au beffroi et d'entretenir le guet.

« *Hoc est carta pacis et concordie et consulatus* » c'est la charte de la paix, de la concorde et du consulat (échevinage), lisons-nous dans la charte municipale d'Avignon.

Aussi l'échevinage se confond-il parfois avec la guilde elle-même ; dans nombre de villes, seuls les membres de la guilde ou de la hanse peuvent en faire partie.

A l'origine, au XIIe siècle, l'autorité du Magistrat (corps municipal), semblable à celle du seigneur féodal, est exclusivement judiciaire et militaire. Plus tard seulement les échevins y joindront des attributions financières. Aussi faut-il distinguer avec soin les échevinages qui ont été fondés avant le milieu du XIIe siècle, de ceux qui ont été créés dans la suite. Les premiers sont essentiellement des organes féodaux ; après 1150, avec le développement du mouvement commercial, apparaissent les préoccupations économiques.

Du Magistrat — comme on appelait le collège échevinal — le peuple des artisans, ceux qui travaillent de leurs mains, les hommes « aux ongles bleus », sont exclus. En sont exclus également ceux qui vont colportant aval la ville des denrées alimentaires, ou des objets d'habillement, les marchands à l'éventaire, ceux qui font à petite distance le commerce de détail.

Les échevins, nommés dans un grand nombre de villes « les pairs », se recrutent par cooptation. Il n'est pas question d'élection populaire. A Rouen, on donne le nom de « pairs » aux membres d'un collège de cent patriciens qui choisissent les échevins. Les consuls de Narbonne désignent eux-mêmes leurs successeurs. A Poitiers, le corps de ville est formé par la confrérie St-Hilaire, une association de cent membres, le patriciat.

A l'origine, et jusqu'au milieu du XIIe siècle, les échevinages n'ont pas eu de local spécialement destiné à leurs réunions. Généralement leurs assemblées se tiennent dans la halle aux marchandises, ou dans la salle où la guilde marchande discute ses intérêts. Pour rendre la justice, nos échevins siègent en plein air. Saint Louis, à l'ombre des chênes de Vincennes ou sur les pelouses du jardin de Paris, n'a pas innové. Pour rendre la justice, les échevins s'établissent au centre d'un carrefour ou sur la place devant l'église ; mais leurs délibérations sur les intérêts communaux, qui se confondaient à leurs yeux avec les intérêts commerciaux de leur guilde, se font à huis clos. Sur la fin du XIIe siècle, les pairs de Senlis condamnent à l'amende un bourgeois qui s'était vanté de savoir ce qui se passait dans leurs réunions.

Ce trait indique la séparation qui vint à se produire entre le patriciat et la classe populaire. Après s'être appuyés sur les arti-

sans et sur les agriculteurs de leurs mesnies, pour s'affranchir de l'autorité seigneuriale, les patriciens, organisés en communes, donnèrent un grand développement à leurs entreprises industrielles ou commerciales, et se mirent à exploiter le travail de leurs subordonnés, en tirant à eux la plus grande partie des profits qui en pouvaient résulter. Et les villes se divisèrent en deux classes, le patriciat, d'une part, composé de ceux que les textes latins désignent sous le nom de *majores*, et d'autre part la classe populaire, composée de ceux que les textes latins nomment les *minores*, la classe ouvrière, comme nous dirions aujourd'hui.

Les termes des chartes qui excluent les ouvriers du Magistrat, indiquent le mépris professé pour eux par les patriciens. Voyez la charte de Damme (1241) qui rejette de l'échevinage, en termes peu flatteurs pour les artisans, « les voleurs, les faux-monnayeurs et ceux qui ne se seront pas abstenus de tout travail manuel pendant un an et n'auront pas acquis la hanse de Londres », c'est-à-dire ne seront pas devenus membres, en payant une somme élevée, de la guilde patricienne.

Dans les villes où l'accès au Magistrat n'était pas interdit aux corps de métier par un texte formel, elle leur était rendue impossible en fait. Beaumanoir l'explique avec sa précision coutumière :

« Nous voyons plusieurs bonnes villes où les pauvres ni les moyens n'ont nulle des administracions de la ville, ainçois les ont toutes les riches, parce qu'ils sont redoutés du commun pour leur avoir ou pour leur lignage. Si avient que les uns sont doyen, maieur, ou jurés, ou recheveurs, et, en l'autre année le font de leurs frères, ou de leurs neveux, ou de leurs proches parents, si que, en dix ans ou en douze, tous les riches ont les administracions des bonnes villes... »

Les coutumes, que les patriciens, maîtres de l'échevinage, avaient fait prévaloir dans les grandes villes, étaient parfois cruelles à l'honneur même des gens de métier. Il était des circonstances où un patricien pouvait impunément souffleter un artisan ; une insulte était punie d'une amende d'autant plus forte qu'elle s'adressait à un homme plus haut placé. Dans certaines villes l'enlèvement d'une demoiselle patricienne était puni d'une amende très élevée ; tandis qu'on pouvait impunément enlever une fille du « commun ».

Les corps de métiers.

Ainsi, ne trouvant plus en leurs patrons les protecteurs sous lesquels leur industrie était née, les artisans en arrivèrent à s'organiser en corps de métiers. Nous avons dit que les premières corporations ouvrières comprenaient tous les artisans d'une même mesnie, sans distinction de métiers ; elles ne furent d'abord que des associations de protection et d'assistances mutuelles. Mais bientôt l'organisation s'en précisa et les différentes corporations comprirent chacune les artisans d'une même spécialité : il se forma des corporations de tisserands, de foulons, de bouchers, de charpentiers, de tailleurs de pierres... et, pendant quelque temps encore, elles ne furent que des associations de protection mutuelle ; mais qui se transformèrent insensiblement en associations techniques pour le perfectionnement du métier et le maintien des traditions manufacturières acquises : elles devinrent des corporations professionnelles.

Sur les corps de métiers des XIIe et XIIIe siècles, nous avons un grand nombre de renseignements ; et qui ont provoqué de nombreux travaux. Les corporations parisiennes nous sont connues par une œuvre admirable, le livre des Métiers d'Étienne Boileau, rédigé sous le règne de saint Louis par les soins du célèbre prévôt de Paris qui a porté ce nom.

Étienne Boileau recueillit les statuts des corporations de Paris pour fixer les coutumes ouvrières de crainte qu'elles ne vinssent à s'altérer. Il est à peine utile d'ajouter que le prévôt n'y introduisit rien de son initiative personnelle : il nous a laissé un simple recueil des us et coutumes que les divers métiers de Paris s'étaient spontanément donnés depuis le XIIe siècle. Étienne Boileau écrit sous la dictée des gens de métier.

Dès le milieu du XIIe siècle, Jean de Garlande s'était occupé de l'industrie parisienne. Nous lui devons une liste des commerçants et des fabricants, ainsi que des principaux objets exposés en leurs « étaux » ; mais les corps de métiers n'étaient pas encore formés. Les voici au contraire entièrement constitués sous le règne de saint Louis, et avec quelle perfection ! Comme l'on comprend, en écoutant déposer devant Étienne Boileau, ces teinturiers et ces tisserands, ces foulons et ces chapuiseurs de selles, ces brasseurs de cervoise et ces regrattiers, la place si grande que

cette population ouvrière s'est faite dans l'histoire et la perfection où elle a maintenu, durant tant de siècles, les produits de son travail.

La préoccupation dominante, et qui est commune aux statuts des corporations les plus diverses, est d'assurer la loyauté de la fabrication et l'excellence des marchandises vendues. Dès l'introduction, placée en tête du recueil, le prévôt déclare avoir réuni ce corps de coutumes, parce qu'il était arrivé qu'on eût vendu « as estranges », c'est-à-dire à des étrangers « aucunes choses qui n'estoient pas aussi bonnes et aussi loyales que elles dussent ».

En premier lieu, pour être admis à la maîtrise, l'apprenti doit faire preuve, devant les jurés de la corporation, des connaissances et de l'habileté requises. Les ouvriers en drap de soie s'expriment ainsi : « Quiconque voudra tenir ledit métier comme maître, il conviendra que il le sache faire de tous points, de soi, sans conseils ou aide d'autrui, et que il soit, pour ce, examiné par les gardes du métier ». Il n'est cependant pas encore à cette époque question du chef-d'œuvre, si ce n'est dans les statuts des chapuiseurs de selles.

Puis les jurés exercent la plus sévère surveillance pour assurer l'emploi de matières premières irréprochables. Nombre de métiers prescrivent le travail sur la rue, c'est-à-dire dans l'atelier prenant jour sur la chaussée, à la vue des passants. Les statuts des selliers n'autorisent le complet achèvement d'une selle que sur commande, afin que le client puisse constater la solidité du travail, avant qu'il ne soit procédé à l'ornementation, à la peinture et au vernissage qui en pourraient dissimuler les défauts. Même réglementation dans d'autres métiers; chez les imagiers, par exemple, qui sont tenus de montrer leur statue d'une seule pièce avant qu'elle ne soit recouverte de couleurs. On n'autorisait un second morceau que pour la couronne de la Vierge et des saints.

Nous lisons dans les statuts des cuisiniers :

« Nul ne doit cuire ou rôtir des oies, du bœuf, du mouton, si ces viandes ne sont pas loyales et de bonne moëlle. Nul ne doit garder plus de trois jours des viandes cuites qui ne sont pas salées. On ne doit faire saucisses qu'avec bonne chair de porc ». Quant au boudin de sang, la vente en est interdite, car c'est « périlleuse viande ».

Les denrées alimentaires reconnues mauvaises à l'étal sont condamnées à « ardoir », c'est-à-dire à être jetées au feu, et le

débitant est frappé d'amende. Les faiseurs de chandelles de suif disent à ce propos, en termes touchants : « Car la fausse œuvre de chandelle de suif est trop domageuse chose au pauvre et au riche et trop vilaine ». Les orfèvres exigent que l'or employé soit à la touche de Paris, ajoutant avec orgueil que « l'or de Paris dépasse tous les ors de la terre ».

Après la qualité de la fabrication, ce que les statuts corporatifs cherchent à sauvegarder avec le plus de soin, c'est la place au soleil de tout homme laborieux et probe. Il ne semblait pas juste à nos pères qu'un fabricant, pour être plus habile, ou plus heureux, ou plus avisé que son voisin, dût avoir la liberté de s'étendre démesurément en l'étouffant et en le faisant périr. C'est la défense énergique des intérêts de la petite et de la moyenne industrie, la protection aux humbles contre l'écrasement par les grands ateliers. Un maître n'était pas autorisé à diriger plusieurs ateliers et, dans le sien, à employer plus d'un nombre déterminé d'apprentis. Les règlements exigeaient que l'objet fût fabriqué et vendu par le même patron auquel, par surcroît, il était défendu d'avoir étal et colporteur à la fois ; s'il entretenait colporteur, il n'en pouvait avoir qu'un, et nombre de métiers allaient jusqu'à exiger que ce colporteur ne fût autre que le patron lui-même ou sa femme.

Il était interdit de débaucher les « valets », c'est-à-dire les ouvriers, interdit même d'attirer à soi, par des manœuvres de réclame, les clients de son voisin ; interdit aux tisserands, teinturiers et foulons, de s'entendre entre eux pour influer sur la valeur des matières ouvrables, d'accaparer les fournitures et d'empêcher toutes gens d'avoir de l'ouvrage selon leurs moyens.

En quelques villes les règlements vont même beaucoup plus loin. « Si quelqu'un, dit l'un d'eux, a passé un marché à Montpellier et si quelque habitant de Montpellier était présent au contrat, il a le droit de prendre part au marché et le vendeur est obligé de lui en livrer une partie. Ce n'est que dans le cas où l'acheteur ferait une acquisition pour son usage personnel ou pour celui de sa famille, qu'il ne serait pas tenu d'en abandonner une partie. »

Il était interdit aux marchands de s'unir à plusieurs pour ruiner un concurrent, de s'entendre entre eux de manière à livrer des objets à un prix inférieur. Ces manœuvres, qui conduisent de nos jours aux « trusts », étaient flétries sous le nom d' « alliances ».

Les regrattiers, disent les règlements, ne doivent acheter d'aucun marchand voitures ni chargements d'œufs ou de fromages livrables à un prochain voyage ou à un délai quelconque. C'était l'anéantissement du marché à terme, partant de la spéculation sur les marchandises. Et ces règlements du XIIIe siècle justifient leurs prescriptions avec la plus surprenante clairvoyance : « Pour ce que les marchands riches accapareraient toutes les denrées et que les pauvres ne pourraient rien se réserver, et que les riches revendraient tout aussi cher qu'il leur plairait ».

Aussi bien les métiers n'avaient pas seulement le souci d'élever une barrière contre l'asservissement des ateliers par les grandes manufactures, mais surtout de mettre obstacle aux razzias que la spéculation opère sur le travail producteur.

La solidité et la stabilité du travail industriel étant garanties de la sorte, le souci des artisans était d'en assurer la transmission au sein de chaque famille. Pour arriver à cette fin, quelques corps de métier ont des règlements rigoureux : « Nul ne doit avoir métier de tisseranderie, disent les tisserands, s'il n'est fils de maître ». Il est vrai qu'à Paris, comme en Flandre, les tisserands formaient une confrérie orgueilleuse de sa puissance et, parmi les autres, une manière de métier aristocratique. Dans toutes les corporations, les fils et les parents de maîtres étaient favorisés, ne fût-ce que par la gratuité de l'apprentissage et de la « maîtrise ». Ajoutez qu'un maître ne pouvait avoir dans son atelier plus d'un apprenti étranger à sa famille, c'était l'apprenti « estrange » ; les autres, enfants ou parents, étaient les apprentis « privez ».

Nos artisans des XIIe et XIIIe siècles avaient bien compris l'importance de l'apprentissage. Le livre d'Étienne Boileau s'en occupe avec le plus grand soin. On a dit avec raison que les apprentis étaient les enfants gâtés de la communauté. Les règlements imposent aux maîtres de veiller avec attention à l'éducation de l'apprenti. Quelques-uns, en ne permettant au patron qu'un apprenti, font observer que l'instruction d'un seul élève suffit à absorber les soins du maître. Le temps de l'apprentissage doit être fait en entier ; ce temps est long : quatre, six ou huit années. Le maître qui provoque le départ d'un apprenti est passible d'une amende ; mais s'il arrive que l'apprenti déserte son atelier, il doit attendre son retour pendant une année et un mois avant d'être autorisé à le remplacer. Ces braves artisans, par

ailleurs si sévères pour tout ce qui touche à la morale, sont remplis d'indulgence pour les fredaines juvéniles des apprentis, pour leur « folour », disent les textes, et pour leur « joliveté ».

Règlements qui étaient observés avec un soin d'autant plus rigoureux qu'ils étaient l'œuvre, non d'un pouvoir législatif, mais des artisans eux-mêmes.

Les maîtres ou patrons sont les chefs industriels de l'époque, les apprentis sont leurs élèves et successeurs : ils forment l'élément vivace et producteur de la classe moyenne ; au-dessous d'eux, sous leur direction, vit ce que nous appelons aujourd'hui la classe ouvrière, ceux que les statuts nomment les « valets » ou bien les « sergents » ou les « alloués ». Valets, apprentis et maîtres vivent en commun, travaillent ensemble, brisent le pain à la même table. C'est l'union intime de la manufacture et du foyer, ce dernier répandant sur l'atelier sa chaleur bienfaisante. Le maître étend sur l'ouvrier, non seulement un patronage technique, mais un patronage moral. Les ouvriers épousent la cause de leur patron, ils se groupent autour de lui pour le défendre ; aussi verrons-nous la classe ouvrière tout entière se serrer autour des chefs d'ateliers, dans la lutte qu'ils vont engager contre le patriciat. Quand les milices communales sortent de la ville, l'ouvrier en armes marche aux côtés de son maître. C'est l'atelier patronal, toujours animé, ne nous y trompons pas, de l'esprit même qui a fait la féodalité.

L'ouvrier économe gagne de quoi s'établir à son tour. Il peut aussi pénétrer dans la maîtrise en épousant veuve ou fille de maître, ce qui arrivait fréquemment dans l'intimité de la vie commune. D'ailleurs les valets font partie de la corporation; par leur nombre, ils y exercent grande influence.

Le nombre des heures de travail est limité. Il nous a fallu, après la Grande Révolution, plus d'un siècle pour en revenir là. Les métiers parisiens pratiquaient la « semaine anglaise », qui était, aux XIIe-XIIIe siècles, la semaine française. Des Français elle passa aux Anglais qui, dans leur esprit de tradition, la conservèrent. D'Angleterre elle vient donc de rentrer en France : débaptisée. Le travail de nuit est prohibé. Et nous retrouvons toujours le même esprit de charité : le travail des tapissiers de haute lisse était interdit aux femmes comme trop fatigant.

Le respect de la femme est un des traits marquants de ces coutumes ; il s'allie à la pratique d'une vie digne et morale. La con-

duite d'un valet fait-elle scandale? il est chassé du métier; voire exilé de la ville jusqu'à ce qu'il se soit amélioré. Le maître foulon qui garde un ouvrier de mauvaise vie est condamné à l'amende. Les cervoisiers — nous dirions les brasseurs — infligent une amende de vingt sous pour fabrication vicieuse, ou — voici un trait admirable — au maître qui tolère la vente de sa bière en de mauvais lieux.

Les corporations ont des caisses de secours alimentées par les amendes. Elles sont destinées à l'assistance des vieilles gens du métier tombés dans le dénûment. Pareil souci de l'orphelin. « Les maîtres de la corporation devront lui faire apprendre un métier et le prouvoir de tout ».

Quand un valet-tailleur gâche une étoffe, les jurés lui imposent, en manière de punition, de consacrer une journée de travail à réparer les vêtements des pauvres. Les métiers alimentaires font aux nécessiteux de fréquentes distributions. L'article X des statuts des orfèvres dit que la corporation fait ouvrir, chaque dimanche et fête, la boutique d'un orfèvre (les autres demeurant fermées) : les bénéfices de la vente dans cette boutique, en ce jour, étaient employés à dresser un beau repas le dimanche de Pâques pour les pauvres de l'Hôtel-Dieu, afin que, en cette grande fête, les miséreux eux-mêmes fussent en bombance et gaîté.

Et l'observation de ces règlements était facilitée par le fait que les diverses corporations demeuraient groupées chacune dans l'un des quartiers de la ville. Rue de la Mortellerie on faisait le mortier; les mégissiers étaient établis quai de la Mégisserie et les orfèvres au quai des Orfèvres. Les selliers et les lormiers (éperonniers) occupaient une partie de la rue St-Denis et qu'on nommait la rue de la Sellerie. Déjà nous avons montré les peintres en miniatures voisinant dans la rue Erembourc-de-Brie, et qui était de ce fait fréquemment nommée la rue des Enlumineurs. Pour acheter de la mercerie, les bonnes femmes se rendaient rue Trousse-Vache; et les écuyers et les sergents, pour se munir d'arbalètes, de flèches, d'arcs et de carreaux, s'arrêtaient aux étaux qui entouraient la porte St-Ladre; les comptoirs des changeurs bordaient les banquettes du Grand-Pont, appelé dans la suite le Pont-au-Change, tandis que l'importante corporation des tisserands dominait dans le quartier du Temple, rue Vieille-du-Temple, rue Bourg-Thibout, rue de la Courtille-Barbette, rue des Rosiers, rue des Escouffes, rue des Blancs-Manteaux. Les fripiers donnaient son

aspect pittoresque à la paroisse St-Merry : durant les semaines de carême, complies sonnaient-elles à la tour de l'église, on voyait se fermer leurs boutiques.

Pour mettre en lumière la perfection des coutumes que les artisans du moyen âge étaient parvenus à se donner, point n'est besoin au reste de secouer la poussière des parchemins : ces édifices incomparables, orgueil de nos places publiques, qu'aucune nation contemporaine n'a pu égaler, ne conservent-ils pas le glorieux témoignage de cette prospérité ?

L'artisan aimait son labeur parce que l'œuvre produite était bien son œuvre. La division du travail n'était pas connue. Prenons un flambeau ou une paire de chenêts en cuivre. Aujourd'hui ils passent des mains du fondeur dans celles du mouleur, puis dans celles du ciseleur, puis dans celles du brunisseur, puis dans celles du doreur : au XIIIe siècle, l'objet fabriqué ne sortait pas d'un même atelier. Le prix de revient certes, en était plus élevé ; mais le fini, la solidité, le caractère artistique de l'objet manufacturé ont disparu avec la satisfaction qu'éprouvait l'artisan à produire une œuvre entièrement à lui où il mettait, de tout cœur, toute son habileté.

Ce n'est pas qu'il n'y eût alors, comme en tous temps, des paresseux. Maint compagnon préfère le cabaret à l'atelier :

> A tierce [neuf heures du matin] dit que il est none [trois h. ap. midi]
> Et à none que il est nuit,
> Et si tost com il puet s'enfuit.
> Ne li chaut, mès que [pourvu que] il receive,
> E que il manguce ou qu'il beive [mange et boive]
> En la taverne...
>
> (*Le Besant de Dieu.*, v. 1134.)

Rutebeuf disait :

> Il vuelent estre bien paié
> Et petit de besoigne fere...

Les grèves.

Et ce n'est pas non plus qu'il n'y eût des grèves, avec chasse aux jaunes et aux renards. Beaumanoir leur consacre ces lignes souvent citées :

« Alliance qui est faite contre le commun profit, si est quand

aucune manière de gens fiancent ou créantent ou convenencent qu'il n'ouverront [travailleront] mès à si bas fuer [salaire] comme devant, ains croissent le fuer [font croître les salaires] de leur autorité et s'accordent [entre eux] qu'il n'ouverront pour moins [qu'ils ne travailleront à moins] et mettent entr'eux peines ou menaces sur les compagonns qui leur alliance ne tiendront (la chasse aux jaunes). »

Beaumanoir indique les inconvénients des grèves à son point de vue : « Et ainsi qui se leur soufferrait [si on les laissait faire], serait ce contre le droit commun, ne jamais bon marché d'ouvrages ne serait fait, car [ceux] de chascun métier s'efforceraient de prendre plus grands louiers [salaires] que raison et le commun ne se peut souffrir que l'ouvrage ne soit fait » [l'intérêt général ne peut admettre que le travail s'arrête].

Le légiste, bailli de Philippe le Bel, recommande des mesures répressives : « Et pour ce, si tôt que telles alliances viennent à la connaissance du souverain ou d'autres seigneurs, ils doivent jeter les mains à toutes les personnes qui se sont assentuées [ont participé] à telles alliances et tenir en longue prison et étroite ; et quand ils ont eu une longue peine de prison, l'on peut lever de chacune personne 60 sous (1200 francs d'aujourd'hui) d'amende ».

Ces lignes sont inspirées par des faits qui se produisirent assurément plus d'une fois, mais les artisans restèrent généralement attachés à leurs patrons dans la lutte que ceux-ci vont engager contre le patriciat urbain : cause principale des grands conflits qui marqueront le règne de Philippe le Bel.

Sources. G. Fagniez. *Docum. relatifs à l'hist. du commerce et de l'industrie en Fr.*, 1898-1900, 2 vol. — *Le livre des métiers d'Et. Boileau.* Coll. de l'hist. gén. de Paris, 1879. — *Les métiers et corporations de la V. de Paris*, éd. R. de Lespinasse, même coll., 1886-97, 3 vol. — *Les Métiers de Blois*, éd. Alf. Bourgeois, 1892-97, 2 vol. — Beaumanoir. *Cout. du Beauvaisis*, éd. Salmon, 1899-1900, 2 vol

Travaux des historiens. Jacq. Flach. *Les Origines de l'anc. France*, 1886-1917, 4 vol. — Levasseur. *Hist. des classes ouvrières en Fr.*, 1857. — G. Fagniez *Etude sur l'industrie au XIII*e *siècle*, 1877. — Et. Martin-Saint-Léon. *Hist. des corpor. de métiers*, 1899. — Ch.-V. Langlois. *La Vie en Fr. au moyen âge*, 1908.

CHAPITRE XVII

PHILIPPE LE BEL

Portrait de Philippe le Bel. La vie à la Cour de France. Le brigandage féodal. Les révoltes populaires. L'administration royale, baillis et bedeaux. Les premiers États généraux. Les légistes. Les appels d'Aquitaine. Sources de difficultés avec l'Angleterre. Les déprédations sur mer entre Anglais et Français. Guerre entre Philippe IV et Edouard Ier. Alliance du roi d'Angleterre avec le comte de Flandre. Défaite des Anglais à Beauregard et des Flamands à Furnes (1297). Boniface VIII, son conflit avec Philippe le Bel. Guillaume de Nogaret. Le soulèvement des communes flamandes, Pierre Coninc et Guillaume de Juliers. Les Mâtines de Bruges et la bataille de Courtrai (1302). Le traité de Paris (20 mai 1303). L'attentat d'Anagni (7 sept. 1303). Mort de Boniface VIII. Victoire de Mons-en-Pévele (18 août 1304) Election de Clément V. Administration financière : Enguerran de Marigny. Procès et condamnation des Templiers. Scandales à la Cour de France. Mort de Philippe le Bel. Philippe le Catholique.

Le règne du diable.

La croisade d'Aragon s'était terminée sur un échec. Après la mort de Philippe le Hardi, le 5 octobre 1285, à Perpignan, la direction de l'armée fut prise par son fils aîné, âgé de dix-sept ans. Dès le premier moment, celui-ci s'était opposé à cette expédition au delà des Pyrénées, lointaine et chimérique. Après avoir célébré dans la cathédrale de Narbonne les obsèques de son père, Philippe le Bel revint sur Paris.

Le roi Philippe IV, appelé par ses contemporains déjà Philippe le Bel, était un grand jeune homme aux fortes épaules et aux membres robustes. Quand la Cour était réunie, il dépassait l'assemblée de toute la tête, par quoi il rappelait son grand-père, mais tandis que saint Louis était svelte et grêle, la vigueur de son petit-fils répondait à sa haute taille. En appuyant ses poings carrés sur les épaules de deux hommes d'armes, il les faisait ployer

jusqu'à terre. « Il avait si grande fourchure de cuisses et de jambes, écrit le Templier de Tyr, que ses pieds n'étaient qu'à une paume du sol quand il chevauchait ». Il se tenait très droit et, naturellement, avait une attitude majestueuse. « En le voyant parmi bien d'autres, note un contemporain, nul n'avait à demander qui était le roi ». Des boucles blondes encadraient le visage d'une éclatante blancheur. Il avait de grands yeux bleus, bleu d'acier. L'expression en était dure, hautaine. La majesté de ce regard intimidait ceux qui comparaissaient devant lui. L'évêque de Pamiers, Bernard Saisset, en perdit la parole et s'en vengea par une boutade :

« Notre roi, disait-il, ressemble au duc, le plus beau des oiseaux et qui ne vaut rien. C'est le plus bel homme du monde ; mais il ne sait que regarder les gens fixement, sans parler ».

Tout ce que l'on apprenait du jeune monarque était en harmonie avec son extérieur digne et grave. Un Italien parle de sa « jeunesse vénérable ». Ses mœurs étaient pures ; trop sauvages peut-être : un de ses premiers actes fut d'expulser les femmes de la Cour.

Philippe le Bel avait une piété austère. Tous les matins il assistait à la messe ; deux jours par semaine il observait un jeûne rigoureux ; sur son corps il portait un cilice et, par son confesseur, il se faisait donner la discipline. Ses adversaires eux-mêmes ne le présenteront pas sous un jour différent. Ils auraient dit avec Guillaume de Nogaret :

« Il est chaste, humble, modeste de visage et de langue. Jamais il ne se met en colère. Il ne hait personne, il ne jalouse personne, plein de grâce, de charité, pieux, miséricordieux, suivant toujours la vérité et la justice. Jamais la détraction ne trouve place dans sa bouche. Il est fervent dans la foi, religieux dans la vie ; il bâtit des basiliques et pratique des œuvres pies... Dieu fait des miracles par ses mains ».

Il construisit des monuments somptueux, le Palais de Justice dont les tours se reflètent dans les eaux de la Seine. Quand il s'agissait de faire honneur à la maison de France, il déployait une pompe éclatante ; mais dans sa vie quotidienne il était d'une extrême simplicité. A sa table on ne servait que trois plats. Les jours de maigre, quatre plats étaient autorisés. Philippe le Bel n'admettait dans son palais que les vins récoltés dans ses vignobles et ceux-ci n'étaient situés ni en Champagne, ni en

Bourgogne, ni dans le Bordelais. Encore à la table du roi ne buvait-on que de l'eau rougie. Pour dessert, les fruits récoltés dans le verger royal ; en carême des noix, des figues et des raisins secs.

Sa mise était simple comme sa table. Avec les siens, avec ses ministres et ses officiers, il menait une existence familiale, et sa familiarité était égale avec ses sujets. Le Florentin Barbarino exprime sa surprise de voir ce terrible Philippe le Bel, qui « répandait son ombre sur toute la chrétienté » (Dante) rendre bonnement leur salut à trois ribauds de la plus basse condition, et se laisser arrêter par eux à l'encoignure d'une rue pour écouter leurs doléances. Le roi restait debout, les pieds dans la boue ; il portait une coiffe blanche ; les trois soldats lui parlaient leur toquet à la main. Et Barbarino ne laisse pas de noter le contraste de ces façons royales avec la morgue des seigneurs florentins.

Son unique distraction était la chasse. Il avait à Fontainebleau une meute de quarante-deux levriers. Sachant par là lui être agréables, ses sujets venaient lui offrir des vautours ou des gerfauts.

Contrairement à son père, qui était illettré, Philippe le Bel avait reçu par les soins de son précepteur, le chapelain Guillaume d'Ercuis, une forte instruction. Il entendait le latin et conserva le goût de l'étude.

Tel est le prince de qui des historiens célèbres, Michelet, Renan, ont écrit : « On dirait volontiers que son règne est le règne du diable ».

Sous saint Louis, la société féodale avait atteint son apogée ; « âge d'or », diront cinquante ans plus tard les seigneurs féodaux, mais déjà s'annonçait la décadence

Grâce à la protection que les seigneurs avaient assurée au travail dans les campagnes et à l'organisation que les patriciens lui avaient donnée dans les villes, l'agriculture avait prospéré, l'industrie était née, le commerce s'était étendu ; une paix relative régnait sur le pays. En raison même de ces progrès, dont seigneurs et patriciens avaient été les principaux artisans, leur rôle devenait inutile ; cependant ils continuaient à percevoir les droits, à jouir des privilèges que ce rôle, au temps où il avait été nécessaire, leur avait assurés.

On voyait les barons féodaux continuer à lever des redevances sur le plat pays, et jusque dans les villes, droits de justice, cens et dîmes, péages et tonlieux, droits de relief et de mutation, meilleur catel, champart, corvées et banalités. Le champart forçait

à verser entre les mains du seigneur une quote-part de la récolte; les corvées obligeaient à fournir un certain nombre de journées de travail. Les murs du donjon crénelé qui, au temps de la formation féodale, avaient offert des remparts protecteurs au paysan, lequel avait aidé à les construire, ne défendaient plus qu'une exploitation injustifiée et le paysan ne songeait plus qu'à les démolir.

Le commerçant, qui transportait ses marchandises d'un point à l'autre du pays, se heurtait à des exigences égales. Au croisement des chemins, au passage des ponts, au gué des rivières, à la levée des écluses, à l'entrée des canaux, à l'orée des bois, à chaque coin, tournant ou carrefour, il voyait apparaître les agents de quelque fisc local, flanqué d'hommes armés, qui s'abattaient sur ses bagages comme des oiseaux de proie et ne lâchaient prise qu'après avoir levé rançon.

Les écrivains de la fin du XIII[e] siècle, en particulier Jean de Meun, l'auteur du Roman de la Rose, que Philippe le Bel lisait souvent, traduisent les colères populaires :

Aux premiers âges, écrit Jean de Meun :

> Riches estoient tout égaument
> Et s'entraimoi-ent loiaument
> Les simples gens de bonne vie :
> Lors iert [était] amour sans seigneurie.

Il fait dire aux vilains parlant des nobles:

> Nous sommes hommes commme ils ont,
> Tels membres avons comme ils ont,
> Tout aussi grand cœur nous avons.

Aussi bien, poursuit le poète, quelle est la vertu de cette noblesse qui exploite la commune gent ?

> Elle est trop en mœurs déparée,
> Et de ses devanciers sevrée
> Qui se menèrent noblement.
> Ils sont ligné-e délignée,
> Contrefaite et mal alignée,
> En eux n'a pas d'alignement.

Ouvrons le doctrinal de Jean De Weert : « A la fin du XIII[e] siècle, des provinces entières sont déchirées par les rivalités des familles nobles, les barons du pays prenant parti, qui pour l'un, qui pour

l'autre, et se battant sur le dos de Jacques Bonhomme. Un homme du peuple n'est plus assuré de son bien. De son donjon, dressé sur la motte prochaine, semblable à l'oiseau de proie dont il porte le nom, le hobereau fond sur ses voisins ; ceux qui possèdent de riches demeures sont transportés dans les châteaux crénelés et jetés en quelque cul de basse-fosse ; ils y sont mis à la torture jusqu'à ce qu'ils aient cédé une partie de leurs biens. Les marchands sont détroussés, ou bien les nobles s'associent à de francs brigands, auxquels ils donnent asile en leurs donjons, pour partager avec eux les dépouilles conquises. D'autres seigneurs se louent comme mercenaires. Ce n'est pas qu'ils prennent intérêt à la cause qu'ils vont défendre. Leur intérêt consiste à tuer et à piller ; moyen de faire fortune. Voilà les nobles ! » conclut Jean De Weert. « Quel bien me reste encore de toi, cher époux ! s'écrie la veuve du seigneur de La Roche-Guyon. La pauvreté règne dans ta demeure : tu t'es abstenu de tout brigandage sur les voisins et sur les pauvres. »

Dans les villes, la situation est semblable. Le patriciat, lui aussi, s'est déclassé. L'absorption des libertés municipales, par le pouvoir royal, thème à lamentations sous la plume des historiens modernes. Mais ces libertés municipales, qu'étaient-elles devenues ? La population des villes est divisée en deux classes : le patriciat et le « commun ». Les patriciens ont tous les privilèges ; privilèges qui, à leur origine, s'étaient trouvés justifiés par l'action que le patriciat avait eue sur la formation, sur le développement et sur la défense de la cité ; mais qui, depuis des années, n'ont plus de raison d'être. Beaumanoir, décrit la situation : « Les pauvres et les moyens n'avaient nulle des administrations de la ville ; les riches hommes les avaient toutes. Ceux-ci s'entendaient pour soustraire leur comptabilité à tout contrôle, et c'est vainement qu'on soulevait contre eux une accusation de fraude ou de barat (tromperie), pour fondée qu'elle fût. Aussi les pauvres ne les pouvaient-ils souffrir ; mais ils ne savaient la droite voie de pourchasser leur droit, fors que de courir sus ».

Comme le patriciat craignait les émeutes, il interdisait aux artisans de se réunir à plus de sept à la fois, de faire entre eux des collectes, ou, comme disent les textes, de « boursiller ». Les contrevenants étaient punis de peines sévères, on les chassait de la ville, on leur crevait les yeux.

Ces précautions n'empêchèrent pas les révoltes. Au Puy, en

1276, le peuple poursuit ses ennemis jusque dans l'église, où ceux-ci parviennent à se barricader; il en arrache la toiture, pénètre dans l'édifice, et, après avoir percé les yeux aux collecteurs d'impôts qu'ils y trouvent, les artisans les précipitent du haut du monument sur le pavé. En 1279, pour réprimer un soulèvement populaire à Provins, on pendit tant de gens que la ville en fut dépeuplée. L'année suivante, à Arras, les corps de métiers parcourent les rues bannières déployées. Les ouvriers crient : « A mort, les échevins et les riches hommes ! » A quelques-uns des mutins on coupa la tête, ce qui calma l'effervescence ; après quoi on traîna nombre d'émeutiers dans les rues, nus et pantelants ; leurs crânes cahotaient sur les pavés; les malheureux râlaient. D'autres furent pendus.

Peu après, le parti populaire prit sa revanche. Il s'empara du gouvernement de la ville. Les patriciens durent s'enfuir. Le grand poète, Adam de la Halle, qui tient leur parti, les suit en exil. C'est à cette occasion qu'il écrit son fameux « congé » dont s'inspirera peut-être le « testament » de Villon :

Arras! Arras! ville de plait;
Et de haïne et de détrait (calomnie)
Qui soliez être si nobile...

Un charmant motet, du même Adam de la Halle, montre la « belle compagnie » de la ville.

Laissant amis et maisons et harnois,
Et fuyant, çà deux, çà trois,
Soupirant en terre estraigne (étrangère)...

A Douai, la même année, la classe ouvrière se soulève contre les marchands. Onze échevins sont massacrés. Le 15 novembre l'émeute est réprimée dans le sang.

Mouvements populaires qui se répètent à Châlons, à Rouen, à Ypres, à Bruges, à Lille, à Alby, à Cahors, à Bordeaux, à Tournai

Le clergé traversait une crise semblable. Elle est signalée par le concile de Rouen en 1299.

La France se désagrège. L'une après l'autre, les institutions qui, du fondement au faîte, soutiennent l'édifice, craquent et s'effondrent. Mais, dans cette crise, le pouvoir royal a-t-il en

mains les moyens d'accomplir sa tâche? Les seigneurs féodaux lui crient : « Le roi n'a rien à connaître ni à voir en nos terres ».

Parmi les grands feudataires, les uns, comme le roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, sont aussi puissants que le roi de France; les autres, comme le duc de Bretagne et le comte de Flandre, commandent en des provinces qui vivent d'une vie étrangère. Les Languedociens détestent les Français. D'une extrémité du pays à l'autre, une multitude d'usages, coutumes, traditions, juridictions, privilèges, contradictoires et divers, mais vivaces, auxquels le roi ne peut toucher; la grande masse de la nation soulevée contre les classes dirigeantes, qui n'en continuent pas moins à faire jouer les ressorts de l'action publique; désorganisation, anarchie, menace de voir plusieurs provinces devenir indépendantes ou tomber en mains étrangères. Voilà le règne du diable dont parlent Michelet et Renan.

Les légistes.

Dans ce vaste pays, hérissé d'indépendances locales, le roi était représenté par trente-six officiers, qu'on nommait « baillis », dans le Nord et « sénéchaux» dans le Midi : grands personnages qui touchaient sur le trésor royal des traitements élevés. Le roi leur envoyait de temps à autres des instructions. Pour faire exécuter ces instructions, baillis et sénéchaux avaient sous leurs ordres quelques officiers, appelés prévôts dans le Nord, beyles dans le Midi. Ces prévôts n'étaient pas choisis par le roi : ils affermaient une charge donnée au plus offrant. D'une charge ainsi acquise ils devenaient propriétaires. Leurs fonctions consistaient surtout à percevoir le produit des domaines royaux et les amendes judiciaires.

Les prévôts avaient sous leurs ordres des sergents, aussi appelés « bedeaux ». Sergents et bedeaux étaient également propriétaires de leurs charges, ils les avaient achetées les uns et les autres. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils tenaient en main une courte baguette ronde ornée de fleurs de lis. Ces fonctions étaient, quand et quand, celles de nos huissiers et de nos gendarmes. Le peuple les détestait. Un prédicateur populaire, Frère Nicolas de Biard, s'écriait : « Comme le loup se faufile pour enlever les moutons, ainsi les bedeaux épient l'occasion de piller ce qui ne leur appartient pas ».

Ces personnages qui, par leur nombre et par leurs fonctions, étaient le plus ferme et, en réalité, le seul appui de l'autorité royale dans le pays, étaient mal vus du roi. On les tenait à la Cour pour « une multitude infinie qui dévorait la substance du peuple ». En 1303, Philippe le Bel ordonne d'en réduire le nombre des quatre cinquièmes.

Baillis, prévôts et bedeaux, voilà tout ce dont le roi disposait pour gouverner. Singulier gouvernement. Les baillis tenaient des assises ambulantes ; mais ils n'avaient pas le droit de siéger dans les domaines des seigneurs, ni dans ceux des abbayes, ni dans le ressort des juridictions échevinales. Mais où donc pouvaient-ils bien siéger ?

Baillis et prévôts prêtaient le serment d'être bons et fidèles serviteurs du roi et... de respecter les franchises locales, lesquelles faisaient essentiellement obstacle à l'autorité du roi. En 1303, il leur fut également enjoint de recevoir les ordres du roi avec respect... à moins que lesdits ordres ne fussent contraires aux intérêts du prince. Comme chacun d'eux se trouvait juge de cet intérêt, ils en faisaient à leur plaisir.

Considérons en outre l'étendue de territoire qu'un bailli avait à administrer. La Bretagne était du ressort du bailliage de Tours. On imagine quelle devait être, dans les environs de Rennes, ou de Quimper, l'action d'un bailli installé à Tours ; étant donnés l'état des communications, la suzeraineté des ducs de Bretagne, les franchises locales, les mille et une juridictions indépendantes, les occupations dont notre bailli était accablé, l'ignorance où il était de ce qui concernait ses administrés.

Et cependant, dans ce royaume organisé comme il vient d'être dit, sans que le prince eût réellement dans ses mains les ressorts utiles à faire valoir son autorité, cette autorité était la seule force qui pût soutenir la société croulante, conserver l'union des provinces, réconcilier les classes ennemies.

C'est un des beaux moments de l'histoire de France. Le roi est sans pouvoir et il est tout-puissant ; il ne lui serait en nul lieu possible d'imposer sa volonté, et, en tous les lieux, cette volonté s'impose. C'est qu'il a mieux pour agir que les rouages compliqués d'une bureaucratie administrative : il a pour lui la foi monarchique.

Dans la situation où se trouve le pays, les Français sentent instinctivement que, seule, la personne du roi peut en

préserver l'intégrité ; en face de la crise qui les menace, ils voient que, seule, elle peut refréner les luttes sociales, donner progressivement à la nation la communauté de lois et de coutumes qui lui est nécessaire ; et ils mettent dans ce sentiment une énergie qui le fera triompher des obstacles.

On doit ajouter que Philippe le Bel se trouva posséder, à un degré remarquable, les qualités utiles à un monarque français de ce temps.

Il sent que sa force est dans les sentiments qui le lient à son peuple, et il fait de son gouvernement le gouvernement de l'appel au peuple. Philippe le Bel n'a jamais pris une mesure importante, il n'a jamais traversé une épreuve redoutable, il ne s'est jamais engagé dans une entreprise aux graves conséquences, sans se rapprocher de la nation, sans prendre son avis, sans lui exposer sa ligne de conduite, sans s'efforcer de se justifier à ses yeux : assemblées populaires, missionnaires ambulants, réunions dans le jardin du Palais, lettres patentes répandues en tous lieux.

Confiance et dévouement réciproques : le peuple s'attache à son roi et lui voue une aveugle fidélité.

Dans les circonstances critiques, Philippe le Bel réunit des assemblées où l'érudition a pu retrouver les premiers essais d'États généraux. Ses sujets y envoient des représentants. Est-ce pour y faire entendre leur opinion, pour y exposer leurs intérêts, pour y donner des avis ou des conseils ? Lisons les pouvoirs donnés par les électeurs à leurs députés. Les uns sont nommés « pour entendre ce que dira le roi » ; les autres pour « approuver ce que veut le roi » ; d'autres « pour exécuter ce qui plaira au roi ». Rien de plus caractéristique.

Cette foi monarchique n'eut pas seulement des fidèles innombrables dans toutes les classes de la nation : elle eut ses fanatiques.

On vit alors les Français devenir partisans de l'autorité royale et de son extension, avec frénésie. Cinq siècles plus tard un mouvement semblable éclatera, produit par des causes semblables et amenant de semblables résultats Les « Jacobins » seront fanatiques de la « liberté », qui signifiait pour eux la « concentration administrative », comme leurs précurseurs les « royaux » — le mot est du XIII[e] siècle — auront été fanatiques de la royauté. Ces royaux produiront les fameux « légistes » et la classe, qui prit une si rapide extension, des « chevaliers le roi ».

A côté de la noblesse féodale produite par le développement progressif de la famille, se crée, après trois siècles, une noblesse administrative. Celle-ci tire ses titres de l'autorité royale qui va réorganiser la nation. L'un des plus illustres de ces « chevaliers le roi », Guillaume de Nogaret, les définit :

« Ils ne sont pas nobles, mais ils sont chevaliers, chevaliers du roi, parce que le roi les a reçus pour ses hommes : de là ils tirent leur honneur, leur dignité, et s'appellent chevaliers du roi. Ils sont en nombre infini dans le royaume de France. »

Hommes d'une classe nouvelle. Ils ont la science du droit ; ils ont la passion du pouvoir royal ; ils ont étudié l'histoire romaine et rêvent d'une monarchie universelle comme celle que gouvernaient les Césars; ils ont le sentiment de la patrie qu'ils veulent grande et respectée ; ils ont la vision des antiques frontières de la Gaule que leurs efforts tendront à reconquérir. Ce n'est plus la puissance de leur famille qui fait leur force, ni la valeur de leur épée; c'est leur intelligence personnelle, leur dévouement au pouvoir royal. Ils sont les vrais créateurs de l'État moderne. Et comme l'État se concentre alors dans la Cour du roi : ils sont dirigés par une idée dominante, et qui — telle dans le cerveau des Jacobins de 93 l'idée d'une France administrative et centralisée — devient chez eux une idée fixe : l'extension des droits du roi.

Comprendre l'œuvre des légistes, c'est la justifier. L'extension des droits du roi était à cette époque l'unique moyen d'organiser, c'est-à-dire de pacifier et de sauver le pays. Aussi avec quelle passion ils s'emportent contre tout ce qui pourrait faire entrave à leur rêve, à la grandeur de la patrie et à son unité. Ne perdons pas de vue les Jacobins de 93, ce sont les mêmes hommes, les mêmes caractères et qui poursuivent le même but, par les mêmes moyens : la destruction des autorités et des libertés locales — ce que les hommes de 93 appelleront « le fédéralisme », — et les conquêtes sur l'étranger. « Les légistes, écrit Renan, fondèrent cette noblesse de robe dont le premier acte fut d'établir la toute-puissance du roi, d'abaisser le pouvoir ecclésiastique, et dont le dernier acte fut la Révolution ».

Ces légistes, Philippe les fit sortir, suivant les conseils de Gilles de Rome, de la gent moyenne. Il confine la noblesse seigneuriale dans le service de la Cour et de l'armée. Des membres de cette noblesse, il fait de hauts personnages portant sur leurs robes des

armoiries pittoresques ; mais. auprès d'eux, « les petites gens du conseil du roi » ont en mains la direction de l'État.

Dès le premier jour, entre le roi et les légistes s'établit un pacte inviolable. Ils se sont réciproquement compris et ils se soutiennent inébranlablement.

Parmi ses légistes, Philippe le Bel trouva des hommes de la plus rare valeur et qu'il porta au sommet de l'État.

Le plus éminent d'entre eux fut sans doute l'Auvergnat Pierre Flote, qui, de simple sergent, devint chancelier de France, le premier laïc qui ait été revêtu en France de cette dignité. Il remplit des missions les plus diverses, administratives, judiciaires, diplomatiques. Son éloquence lui valut une célébrité européenne. C'est lui qui prononça au nom du roi, le 10 avril 1302, dans l'assemblée des Etats réunis à Notre-Dame, le discours contre Boniface VIII qui eut un si grand retentissement. Nous n'en avons malheureusement conservé qu'une phrase ; mais nous avons le discours qu'il prononça à Londres, le 15 juin 1298, devant Edouard Ier, où il parle avec tant de force et de fierté de ce qui remplissait son âme, de la grandeur du roi de France.

Boniface VIII l'avait pris en exécration et poursuivait de ses sarcasmes « ce borgne de corps, aveugle d'esprit ». Il l'appelait couramment « le petit avocat borgne », et c'est l'impression qu'en a gardé la postérité. Pierre Flote était devenu un très haut et puissant seigneur, par le rang, par le caractère, par la fortune. Il menait un train princier. Sa fille épousa le connétable de France, Gaucher de Châtillon. Lui-même était un homme d'armes éprouvé. Il sauva Lille, au début de la campagne de 1302, en se jetant opportunément dans la place avec un corps de troupes, et tomba sous les murs de Courtrai, les armes à la main, dans la journée des Éperons d'or. Encore si le chef de l'armée française, le comte d'Artois, eût écouté les conseils que Flote lui donnait au début de l'action, la bataille n'eût pas été perdue.

Autour de Pierre Flote, d'autres légistes auxquels le roi confiait les fonctions les plus variées, celles d' « enquêteurs-réformateurs » surtout.

Ces enquêteurs-réformateurs de Philippe le Bel, choisis parmi les chevaliers et les clercs du roi, se comptent par centaines ; et les missions dont ils furent chargés par milliers. Ils sont les successeurs des fameux enquêteurs de saint Louis ; mais tandis que la mission de ceux-ci se bornait à rendre une justice d'appel, les enquêteurs-

réformateurs de Philippe le Bel, non seulement entendent les appels que les habitants formulent des sentences rendues par les juges locaux, mais s'occupent de l'organisation générale du royaume, ramènent les coutumes corrompues à l'état où elles étaient « au temps du bon roi saint Louis », veillent à l'entretien des ponts et chaussées et gardent partout d'un œil vigilant les droits du roi. Arrêter les usurpations du clergé, tenir la main à ce que les abbayes paient les taxes de main-morte, faire rentrer les impôts, empêcher que la noblesse ne foule le menu peuple, tel est encore leur rôle. Le chevalier Hugue de la Celle est envoyé en Poitou où il demeure quatre ans. La mission est de mettre fin promptement « sans aucune forme de procès », écrit le roi, « aux attaques à main armée et aux meurtres qui désolaient le pays et aux usurpations des officiers royaux ». Et ce dernier trait ne doit pas surprendre quand on pense au caractère de ces officiers, propriétaires d'une charge qu'ils ont payée et à laquelle ils cherchent naturellement à faire produire le plus possible. « Afin de détourner les sujets de dénoncer leurs crimes, écrit le roi lui-même, nos officiers affirment que, s'ils sont suspendus de leurs offices, ils seront bientôt replacés ; ils disent que les nombreuses enquêtes, qui ont été faites autrefois contre eux, n'ont abouti à rien, et que celles que l'on fait maintenant n'aboutiront pas davantage. Les uns menacent les plaignants, les autres ont l'art d'obtenir de nos parents et de nos familiers des lettres pour masquer leurs délits : d'autres achètent le silence de leurs victimes ». Ainsi s'achève le tableau.

Les appels d'Aquitaine.

Le roi portait plus particulièrement son attention sur les provinces du Sud-Ouest, Gascogne, Limousin, Quercy, Périgord, Agenais, comprises sous la dénomination générale de « duché d'Aquitaine ». Elles avaient pour suzerain immédiat le roi d'Angleterre, et celui-ci était d'autant plus à craindre que, dans le moment, la couronne anglaise était portée par un homme de la valeur d'Edouard Ier.

On rendra cette justice à ce dernier, qu'il exécuta féalement les obligations qui le liaient au nouveau roi de France. Le mercredi de la Pentecôte 1287, il se rendit à Paris, en équipage de vassal et, dans la grande salle du Palais, prêta serment de foi et

d'hommage entre les mains de Philippe le Bel, pour les terres qu'il relevait de sa couronne.

De son côté, Philippe le Bel, poursuivant la ligne politique tracée par saint Louis, passa en 1289 un nouveau traité avec la couronne d'Angleterre par lequel il lui cédait les villes de Limoges, Cahors et Périgueux, que, en droit strict, il eût pu conserver ; il céda la partie de la Saintonge sise au sud de la Charente; quant aux parties du Quercy sur lesquelles le monarque anglais élevait ses prétentions, Philippe le Bel refusa d'en dessaisir sa couronne ; mais, en manière d'indemnité, il assigna au monarque anglais une rente annuelle de 3 000 livres tournois. En retour, et se réglant ici encore sur saint Louis, il avait soin de faire reconnaître une fois de plus la suzeraineté de la couronne de France sur l'Aquitaine tout entière.

Comme les autres provinces de France, l'Aquitaine était divisée en deux factions hostiles l'une à l'autre: d'une part la haute noblesse féodale et le patriciat urbain ; d'autre part, la petite noblesse des campagnes et le parti populaire dans les villes.

Cette dernière faction, petite noblesse et menue bourgeoisie, assistée de la classe ouvrière, sympathisait avec le gouvernement anglais, dont les représentants en Aquitaine la soutenaient dans sa lutte contre la grande noblesse et contre le patriciat qui recherchaient la faveur du roi de France.

Le parti du roi de France se fortifiait par le système des avoueries, c'est-à-dire qu'il tirait à lui les hommes qui, pour échapper à la suzeraineté d'un seigneur immédiat, se déclaraient hommes du suzerain supérieur et lointain, partant moins gênant, en fait le roi de France.

Ces « avoués » du roi se groupaient dans les villes-neuves, les fameuses villes neuves du XIIIe siècle — on les nommait « bastides » dans le midi —. C'étaient des lieux fortifiés et munis de chartes royales, qui se gouvernaient indépendamment des suzerainetés locales, avec la prétention de n'avoir d'ordres à recevoir que du roi de France. C'est surtout sur la frontière nord de l'Aquitaine, voisine du domaine royal, que les bastides se multiplient, pour essaimer jusqu'à la frontière d'Espagne.

Déjà l'on aperçoit les sources de conflit entre le roi de France et son vassal le roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine. Puis les « cas royaux ».

On appelait ainsi les délits qui intéressaient « la sûreté géné-

rale du royaume ». Définition élastique et que les légistes se gardaient de préciser. Les cas royaux, disaient-ils, ce sont les cas qui « toukent le roi ». Or, dans le royaume entier, y compris l'Aquitaine, les cas qui touchaient le roi — il s'agit naturellement du roi de France — ressortissaient au roi. Il n'était rien qui ne pût devenir cas royal. Et sitôt qu'un délit, qualifié de cas royal, avait été commis en Aquitaine, apparaissaient des officiers, armés d'écus fleurdelisés et soutenus d'une bonne escorte, qui se mettaient à arrêter, emprisonner, séquestrer, confisquer, questionner, verbaliser, instrumenter, comme s'ils se fussent trouvés à Paris.

C'était enfin le fait des appels.

En droit féodal, toute personne condamnée par le tribunal de son suzerain immédiat, jouissait de la faculté d'appel à son suzerain supérieur; qu'advenait-il? Un particulier perdait son procès devant les officiers du duc d'Aquitaine, c'est-à-dire du roi d'Angleterre : il en appelait à la Cour de France. De ce moment, en ce qui le concernait, toute action des pouvoirs locaux était suspendue. Il se trouvait, lui, les siens, ses biens, les biens en litige, placés sous l'autorité du roi de France. Il faut songer à la lenteur des communications et aux longues procédures de l'époque.

Il n'est plus possible, en Aquitaine, d'exécuter les malfaiteurs. Un assassin est condamné à mort. Il en appelle. De ce moment, le bourreau est tenu à distance et l'on voit apparaître des représentants de la Cour de Paris qui tirent notre homme de la prison où il a été enfermé, pour le transférer ailleurs. Ainsi que le constatent les officiers anglais, « homicides et larcins demeurent sans nul punissement ». De même, en matière civile. La partie qui succombait en appelait à la Cour de France. De ce moment les biens en litige étaient placés sous séquestre, et c'étaient parfois des fiefs entiers, avec serfs et tenanciers, dont l'administration se trouvait ainsi suspendue pour des mois, pour des années.

Les officiers du roi d'Angleterre essayaient d'entraver les appels. Ils s'efforçaient d'accommoder les parties ou de s'entendre directement avec elles. Quand il leur fallait persuader un condamné que le meilleur parti pour lui était de se laisser pendre, l'affaire n'allait pas toute seule. La tentative échouait-elle, les officiers anglais se mettaient à condamner systématiquement l'appelant dans tous les autres procès qu'il pouvait avoir en instance. Exemplaire avertissement. Ce que voyant le roi de France déclara que les appelants seraient entièrement soustraits à la juri-

diction du duc d'Aquitaine pour relever uniquement de la Cour de France et cela dans toutes les affaires où ils se trouveraient engagés. Un autre procédé habituel aux représentants du monarque anglais était de saisir les biens de la partie qui allait perdre, avant que le jugement fût prononcé, afin de pouvoir arguer ensuite que la saisie était antérieure à l'appel. L'appelant se trouvait ainsi privé de la jouissance de ses biens durant toute la durée de la procédure en Cour de France, laquelle était souvent très longue. Mais voici qu'arrivaient des sergents français qui obligeaient les officiers anglais à lâcher prise.

D'autres fois, les gens du roi d'Angleterre jetaient en prison, sans autre forme de procès, ceux qui faisaient appel à la Cour de France ; là ils les contraignaient par menaces, par coups, ou par les plus cruels tourments, à renoncer à leur instance. Ils menaçaient de mort les clercs et les notaires qui osaient rédiger les actes. D'autres fois, saisissant les appelants, ils leur écartaient les mâchoires à l'extrême en leur introduisant dans la bouche des coins de bois, en sorte que les malheureux se trouvaient dans l'impossibilité de proférer le moindre son, et, après les avoir ligotés sur la voie publique, ils leur criaient en dérision :

« Appelles-en donc au roi de France ! ».

Les appelants étaient également en butte aux violences de la partie adverse que soutenaient les officiers anglais ; et le roi de France en vint à les autoriser à porter eux-mêmes des armes. En suite de quoi, leurs adversaires s'armaient pareillement ; parents et amis prenaient parti qui pour l'un, qui pour l'autre, et, en attendant que le conflit fût jugé à Paris, on s'égorgeait dans les rues de Bayonne ou les chemins creux du Limousin.

Le sénéchal de Saintonge qui, de la frontière, avait la mission de faire respecter en Aquitaine l'autorité du roi de France, donnait aux appelants des sergents et des gardiens. Ceux-ci arrivaient armés de leur bâton fleurdelisé qui faisait d'eux une personne inviolable. A la demeure de l'appelant, au-dessus de la porte principale, ils accrochaient un écu fleurdelisé ; aux bornes de ses propriétés, ils fichaient des pieux où ils accrochaient encore des écus fleurdelisés. Ce qui n'empêchait pas les appelants, pour plus de sûreté, de se fortifier sur leurs terres et de s'entourer de soudoyers. Ainsi se multipliaient en France, dans les provinces anglaises, sous l'égide du roi de France, des centres de résistance au monarque anglais. Les adversaires du gouvernement de Londres

le narguaient publiquement, escortés par des sergents français ; mais, d'autres fois, les sergents français étaient attaqués, chassés de leurs gardes, roués de coups ; source de nouveaux conflits entre la France et l'Angleterre.

Les environs de Dax et ceux de Riom étaient sillonnés par de vraies petites armées d'appelants qui rançonnaient leurs adversaires et se déclaraient, du fait de leur appel, soustraits à l'autorité des magistrats locaux. A la faveur de ces désordres, des bandes de malandrins parcouraient le pays, faisant ouvertement violence aux habitants, saccageant maisons et églises, tuant, volant, pillant, et disant aux hommes du sénéchal anglais d'Aquitaine qui se présentaient pour les mettre à la raison : « Nous sommes appelants à la Cour de France et n'avons rien à faire avec vous ! » Ils s'étaient même procuré, on ne sait comment, des sergents d'armes français, pour couvrir leurs crimes de l'auguste patronage que ceux-ci représentaient.

Du fait des appels, l'administration du pays d'Aquitaine était devenue impossible. A moins que l'une des deux parties, le roi de France ou le roi d'Angleterre, ne renonçât à ses droits — ce que ni l'un ni l'autre n'était disposé à faire — la situation était inextricable. Quelle que fût la bonne volonté dont Philippe le Bel et Edouard Ier étaient animés à l'égard l'un de l'autre, la suzeraineté française sur les provinces du Sud-Ouest que possédait la couronne d'Angleterre, rendait un conflit inévitable.

Néanmoins, si nous trouvons dans la situation de l'Aquitaine la cause véritable de la guerre qui éclatera entre la France et l'Angleterre, elle n'en sera pas le prétexte.

Depuis des années les marins, sujets du roi de France, c'est-à-dire les Normands et les Flamands, d'une part, et de l'autre les sujets du roi d'Angleterre, c'est-à-dire les marins anglais et gascons, étaient en lutte perpétuelle. La cause de ces conflits incessamment renaissants, était l'usage des lettres de marque délivrées par les gouvernements de l'un et de l'autre pays. Prenons un exemple entre mille. Un Anglais nommé Brown, propriétaire de draps, pour la valeur de 200 livres, en la nef d'un citoyen de Bayonne, nommé Duverger, se plaint au roi d'Angleterre de ce que lesdits draps ont été pris avec ladite nef, par des Français, en vue de Douvres ; par compensation, il demande de pouvoir prendre pour 200 livres de vins qui sont en une nef française, ancrée au port de Winchelsea. Cette dernière nef appartenait à

des gens de Calais. Quand ces derniers se virent frustrés de leurs vins, ils demandèrent à leur tour, en Cour de France, une lettre de marque — c'est ainsi que ces autorisations s'appelaient — pour pratiquer la course en mer sur des gens d'Angleterre ou de Bayonne et leur prendre des marchandises jusqu'à la concurrence de 200 livres sterling. Les lettres sont accordées, quelques marchands de Bayonne sont dépouillés ; mais ils s'empressent de s'adresser au roi d'Angleterre, afin qu'il les autorise à reprendre pour 200 livres de biens sur les gens du roi de France. Il n'y avait pas de raison pour que ce jeu — un jeu de déprédations sanglantes — prît jamais fin. Il y avait même des raisons pour qu'il ne finît pas et se compliquât de plus en plus. Ces lettres de marque étaient délivrées par centaines. On imagine ce que devenaient les rapports entre marins français et anglais depuis les côtes d'Espagne jusqu'à celles de Zélande.

Ces luttes étaient d'une extrême férocité. Normands et Flamands, comme Anglais et Bayonnais, étaient fiers de pendre, au sommet de leurs mâts, les marins du parti adverse dont ils parvenaient à s'emparer. Ils trouvaient plaisir à contempler ces cadavres, ballottés au vent. Voici que les Normands se saisissent des marchandises que porte un navire anglais attaqué en pleine mer, après en avoir noyé tout l'équipage ; les Anglais ripostent en essorillant les marins qu'ils trouvent sur un vaisseau français. D'autres fois, Français ou Anglais laissent aller les bateaux à la dérive, après avoir préalablement coupé les pieds et les poings à tout l'équipage. Au soleil, en pleine mer, étendus sur le pont, les malheureux expiraient en une abominable agonie. Il serait trop long de passer en revue l'infinie série de ces massacres et pilleries.

Les officiers du roi de France et ceux du roi d'Angleterre conjuguaient leurs efforts pour tâcher de rétablir la paix entre les nations rivales. On rassemblait dans un port déterminé les marins des deux partis qu'on parvenait à réunir et on leur faisait prêter serment de rester tous en paix ; mais, loin de se calmer, le conflit prenait des proportions de plus en plus grandes. Les navires des deux nations ne sortaient plus que par flottes pour se prêter assistance réciproquement, et quand deux flottes ennemies se rencontraient, on voyait s'engager de vraies batailles navales.

Le 24 avril 1293, grand nombre de marins anglais sortirent du port de Portsmouth sur plus de 200 vaisseaux. Quelques jours après, les Normands, sur 225 nefs bien équipées, quittaient l'em

bouchure de la Charente. La rencontre eut lieu le 15 mai 1293 sur les côtes de Bretagne, à la hauteur de la pointe Saint-Mathieu. Les navires étaient tous munis de « châteaux et de hourdis » qui les transformaient en vaisseaux de guerre. Au haut des mâts flottaient de longues bannières de cendal rouge, larges de deux aunes, longues de trente. Ces bannières, disent les marins anglais, dans la relation qu'ils ont laissée de ces événements, appelées en français « boucan », signifient « mort sans remède et mortelle guerre en tous lieux où mariniers sont ». Le combat fut terrible. Les Anglais remportèrent la victoire. Les vaisseaux des Français furent pris ou coulés. Quelques Normands, sur de légers esquifs, parvinrent à regagner la côte bretonne. On rapporta au roi de France que, dans la flotte anglaise, se trouvaient soixante forts vaisseaux de guerre qu'Edouard Ier avait fait équiper en vue d'une expédition en Palestine. Le gouvernement anglais aurait donc encouragé l'entreprise. Quelques jours après la victoire, Anglais et Bayonnais surprirent la Rochelle ; ils pénétrèrent dans la ville, égorgèrent, pillèrent, incendièrent, puis rentrèrent chez eux chargés de butin.

Philippe le Bel envoya une ambassade à Londres pour demander justice. Il exigeait la restitution des vaisseaux capturés, la liberté des matelots français prisonniers, des indemnités considérables. Édouard Ier le prit de haut. La Cour anglaise, répondit-il, a des tribunaux qui entendent les plaintes et se prononcent en équité. Ce qui lui valut une citation lancée par Philippe le Bel en qualité de suzerain, en date du 27 octobre 1293, le sommant à comparaître en qualité de duc d'Aquitaine devant le Parlement de Paris, où il se justifierait des crimes commis par ses sujets, ou, à défaut, s'entendrait condamner. En attendant la comparution du monarque anglais, Philippe le Bel ordonna la saisine des terres qu'Edouard possédait sous la suzeraineté de la couronne de France.

Les passions étaient surexcitées. A Bordeaux on massacre les Français. A Fronsac, des officiers de Philippe le Bel sont égorgés. Deux de ses sergents, qui avaient été mis comme gardiens au château de Cuiller, sont pendus. Jean de St-Jean, qui commandait en Aquitaine en qualité de lieutenant d'Édouard Ier, fait trancher la tête à un chevalier qui faisait partie de la suite de Raoul de Nesle, maréchal de France.

Édouard Ier, qui était cité devant le Parlement de Paris pour

le 14 janvier, ne comparut pas. Il fut déclaré contumace et la Cour de France déclara confisqué tout ce que la couronne anglaise possédait sous la suzeraineté des fleurs de lis.

Ne nous y trompons pas : nous sommes à l'origine de la guerre de Cent ans. La lutte complexe et désordonnée qui va durer un siècle et demi, et du moyen âge nous porter à la Renaissance, commence à cette rupture entre Philippe le Bel et Édouard Ier ; guerre sociale, plutôt que guerre nationale ; longue fermentation d'éléments en conflit, d'où sortira un état social nouveau : la Renaissance.

La politique d'Édouard Ier, au début du conflit, n'a pas été comprise. Il envoya en France son frère, Edmond de Lancastre, pour ordonner à son lieutenant en Aquitaine, Jean de St-Jean, de remettre à Philippe le Bel le duché que celui-ci réclamait. Il y eut même une cérémonie de remise à Valence d'Agen, le 5 mars 1294, où le maréchal de France, Raoul de Clermont-Nesle, reçut au nom de son maître, des mains du sénéchal de Gascogne, Jean de Havering, la saisine des terres qu'Édouard Ier possédait sous la suzeraineté française. En même temps on envoyait au roi de France les clés de Bordeaux, de Bayonne et d'Agen.

Quel était le but d'Édouard Ier ? Il voulait retarder l'action du roi de France, car déjà Raoul de Nesle était sur la frontière d'Agenais avec une puissante armée. Les troupes anglaises étaient encore en Angleterre, et aux prises avec les Gallois. En outre, Édouard espérait reconquérir, les armes à la main, les terres dont la couronne de France venait de reprendre la saisine et se trouver de la sorte, après cette conquête, affranchi de la suzeraineté qui lui rendait le gouvernement de ces provinces impossible.

Tandis que, à Valence d'Agen, Jean de Havering remettait au représentant du monarque français la saisine de l'Aquitaine, du nord au sud de cette province les officiers anglais et leurs adhérents organisaient la résistance. Et quand les officiers français se présentèrent pour prendre possession des villes, Jean de St-Jean leur en fit fermer les portes au nez.

Philippe le Bel vit le plan de son rival. Il n'avait pas un moment à perdre. Durant qu'Édouard bataillait encore contre les Gallois, le maréchal de France, Raoul de Nesle, envahissait l'Agenais et la Gascogne, mettait des troupes dans Agen, dans Bordeaux et dans Bayonne.

De son côté, Édouard agit avec toute la diligence possible. Il fit équiper une flotte et une armée. En Aquitaine, il pouvait compter sur le parti populaire, c'est-à-dire sur les corporations de métier et sur la petite noblesse. Une diplomatie habile et bien munie d'argent ne tarda pas à lui acquérir un puissant faisceau d'alliances, dont il enserra la France. C'est d'abord ses deux gendres, le duc de Brabant et le comte de Bar, qu'Édouard arme contre Philippe le Bel ; puis, le roi d'Allemagne, Adolphe de Nassau, à qui il donne beaucoup d'argent, moyennant quoi, le 31 août 1294, celui-ci déclare la guerre à la France ; puis le comte de Hollande, le comte de Gueldre, l'évêque de Cologne, le comte de Juliers, le comte de Savoie, une ligue importante de seigneurs franc-comtois. L'action corrosive de l'or anglais attaque l'intérieur même du royaume de France. Édouard I[er] échoue auprès du duc de Bretagne — que Philippe le Bel récompense de sa fidélité en érigeant son duché en pairie ; — mais il réussit auprès du comte de Flandre.

La situation était la même en Flandre qu'en Aquitaine. Le roi de France y exerçait des droits de suzeraineté qui rendaient au seigneur du pays le gouvernement de son État extrêmement difficile. De plus, le comte de Flandre, qui se nommait à cette date Gui de Dampierre, avait besoin d'argent. C'était un seigneur français, d'origine champenoise. Il avait accompagné saint Louis à la croisade ; il était le parrain de Philippe le Bel. Il avait soixante-dix ans, une longue barbe blanche, et il boitait, car il avait eu le talon coupé au cours d'une expédition contre les Hollandais. De deux mariages consécutifs, il avait eu un grand nombre d'enfants, dont seize avaient survécu. C'était un bon père de famille. Durant sa longue vie, on le voit sans cesse occupé à procurer de bons établissements à sa nombreuse progéniture ; et il y mettait d'autant plus d'ardeur qu'il n'avait que peu d'argent à leur donner. Dénûment lamentable. On a peine à voir ce chevalier féodal se débattre sans trêve entre les doigts crochus d'usuriers juifs, caorcins ou lombards. Il doit de l'argent à tout le monde, à son tailleur, à son marchand de vin ; il en emprunte à tout venant, voire à ses domestiques ; puis, aux jours d'échéance, son coffre est vide.

Or voici qu'un beau matin le roi d'Angleterre lui fit offrir beaucoup d'argent et un mariage inespéré pour la petite Philippine, filleule de Philippe le Bel. Philippine épouserait le propre

fils, aîné et héritier d'Édouard. Un jour, elle serait reine d'Angleterre. Le vieux comte fut ébloui. Il savait qu'il n'avait pas le droit, comme pair de France, de conclure une telle alliance sans l'autorisation de son suzerain. Il savait aussi qu'à Paris cette autorisation lui serait refusée : l'Angleterre était en guerre déclarée contre la France. Édouard Ier le rassura. N'était-il pas là, lui, roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, pour le défendre contre toute attaque? Aussi bien, la tentation était trop forte. Le 31 août 1294, Gui de Dampierre conclut le traité de Lierre en Brabant, par lequel Philippine de Flandre était fiancée à l'héritier de la couronne anglaise.

Cependant Philippe le Bel combattait son voisin d'outre-Manche par ses propres armes. Au roi d'Allemagne, Adolphe de Nassau, il faisait porter par un financier italien, qu'on nommait en France « Monseigneur Mouche », plus d'argent encore que ne lui en avait envoyé Édouard Ier, en sorte qu'Adolphe, après avoir déclaré la guerre à la France, ne bougea pas. Ce que voyant, le duc de Brabant ne bougea pas davantage. Les deux compères n'en gardèrent pas moins l'argent anglais. Au comte de Savoie, Philippe le Bel oppose son ennemi héréditaire, le Dauphin du Viennois ; il s'allie avec le comte palatin de Bourgogne, Otton IV ; il recrute dans les ports italiens des flottes entières, vaisseaux, soldats et capitaines. Génois et Vénitiens étaient les premiers marins du temps. Il envoie des subsides aux Écossais, et, avec leur roi Jean de Bailleul, conclut une alliance, exact pendant de l'alliance scellée entre Édouard Ier et Gui de Dampierre ; il s'assure le concours actif du duc Thibaud de Lorraine, du vaillant comte Henri de Luxembourg, de l'évêque de Cambrai, du comte de Hainaut, et, profitant de l'antagonisme entre Hollandais et Flamands, détache de l'alliance anglaise le comte Florent de Hollande pour s'en faire un adhérent. Il convient enfin de signaler le traité conclu entre Eric, roi de Norvège, et Philippe le Bel. Eric promettait de mettre à la disposition de la France une flotte de 200 galées, « longs vaisseaux qui allaient aussi bien à la voile qu'à la rame » ; enfin l'alliance de Philippe le Bel avec le roi de Majorque.

Le roi de France apprit le pacte intervenu entre le roi d'Angleterre et le comte de Flandre. Il ordonna à celui-ci de venir lui parler. Ses lettres sont du 28 septembre 1294. Dès le mois suivant, Gui de Dampierre était à Paris. Philippe traita son vassal très durement. Il lui dit que, du fait de son alliance avec un

ennemi déclaré, il s'était « déloyauté » et lui ordonna de faire venir sa fille Philippine à Paris ; que d'ici là, lui et ses deux fils, qui l'avaient accompagné, garderaient prison. Peu après, la petite princesse, âgée de sept ans, était au Louvre, où, de ce jour, sous l'œil de Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, elle fut élevée avec les enfants de France. Suivi de ses deux fils, Gui de Dampierre retourna chez lui.

La guerre entre la France et l'Angleterre avait pris tout son développement. Le 26 octobre 1294, la flotte anglaise, qui portait l'armée destinée à reconquérir l'Aquitaine, fait son entrée dans la Gironde. A Bayonne, le parti populaire reprend le dessus, chasse les officiers français et livre la ville aux Anglais. De son côté, Philippe le Bel avait équipé une flotte, dont l'amiral Mathieu de Montmorency reçoit le commandement. Elle paraît devant Douvres, y débarque 15 000 hommes. Édouard Ier écrivait à son peuple que le plan du roi de France était d'extirper jusqu'au derniers vestiges de la langue anglaise. La tentative sur Douvres échoua et les Français durent se rembarquer après avoir incendié quelques édifices et pillé plusieurs couvents.

Une seconde flotte anglaise part de Plymouth le 15 janvier 1296. Elle ravage l'île de Rhé, aborde en Guyenne, prend Blaye, Bourg-sur-Mer, n'ose attaquer Bordeaux, où commandait Raoul de Nesle et remonte jusqu'à La Réole, où le parti populaire fait également ouvrir les portes aux Anglais. Le 27 avril 1296, Édouard Ier marque un gros succès : à Dunbar il écrase l'armée écossaise, et, le 10 juillet suivant, Jean de Bailleul, roi d'Écosse, doit venir lui faire sa soumission. Mais déjà le roi de France a mis sur pied une seconde armée que dirige son frère Charles de Valois. Celui-ci traverse l'Aquitaine ; La Réole est repris, les chefs du parti anglais sont pendus. Edmond de Lancastre, frère d'Édouard Ier, est battu et se réfugie à Bayonne, où il meurt de ses blessures.

Jean de Lacy, comte de Lincoln, succède à Edmond de Lancastre : Philippe le Bel lui oppose le prince qui passait pour le premier homme de guerre de son temps, Robert II, comte d'Artois. Les adversaires se rencontrent le 30 janvier 1297 à Bonnegarde, dans les Landes, en un engagement décisif. Les Anglais sont mis en déroute. Jean de St-Jean, l'énergique et habile lieutenant d'Édouard Ier en Aquitaine, se trouve parmi les prisonniers. La nuit tombante et les forêts prochaines protègent la fuite des vaincus, dont nul n'eût échappé.

Quelques mois après, le même Robert d'Artois, à l'autre bout de la France, livrait une seconde bataille non moins importante. Les troupes du comte de Flandre et des princes allemands, que l'or d'Édouard Ier avait équipées, étaient placées sous le commandement d'un chevalier allemand, renommé pour ses faits d'armes, Guillaume de Juliers l'aîné. Cette armée était l'unique espoir du vieux Gui de Dampierre. La partie se joua le 20 août 1297, dans la plaine de Furnes. Les chroniqueurs montrent Robert d'Artois à la tête de l'armée française, sur son lourd destrier, « armé d'un fin jazeran (cotte de maille) d'acier et d'une haute gorgière, et, par-dessus, une manteline de satin pers (bleu), couverte de fleurs de lis d'or. Par devant lui, des cavaliers sonnaient cornets et buccines, qui remplissaient l'air du bruit de leurs fanfares. »

La victoire de Robert d'Artois fut complète. Guillaume de Juliers l'aîné se trouvait parmi les prisonniers, blessé mortellement.

La situation du vieux comte Gui de Dampierre était désespérée : trahi par la fortune, faiblement soutenu par le roi d'Angleterre, sur le point d'être abandonné par les siens. Il tint conseil avec ses deux fils aînés, Robert de Béthune et Guillaume de Crèvecœur. « Adonc, écrit un contemporain, s'abaubirent parce que deniers et amis et leurs villes et tout leur aide leur commençaient à faillir ». Le comte n'avait plus d'autre refuge que la clémence du roi.

Suivi de ses deux fils aînés et de quelques chevaliers fidèles il se mit en route pour Paris.

Or, si tôt que, de loin, il perçut la cité, le vieux comte Gui devint si pensif et « mélancolieux », « que, quand on parlait à lui, il ne savait que répondre ».

« Quand ils furent venus au perron, en la grande cour du Palais (aujourd'hui Palais de justice) où se trouvait le roi, le comte Gui et ses deux fils mirent pied à terre. Et ils montèrent les degrés jusqu'en haut avec le comte de Savoie qui les mena devant le roi ». — « Lors ils se mirent tous trois à genoux devant le roi, en grand signe d'humilité et se rendirent à lui et se recommandèrent à sa bonne grâce, en eux mettant du tout à sa noble volonté. Le roi très bien les regarda, mais oncques un seul mot ne leur dit ; ainçois les fit partir de devant sa présence. Adonc furent-ils tous ébahis que le roi n'avait pas parlé ».

Philippe le Bel assigna comme résidence à Gui de Dampierre

le château de Compiègne, à Robert de Béthune celui de Chinon et à Guillaume de Crèvecœur celui d'Issoudun en Berry. La tour de Compiègne, où fut enfermé Gui de Dampierre, était charpentée de telle sorte, lisons-nous dans les Anciennes Chroniques de Flandre, que par dehors chacun pouvait voir et regarder le comte. Et de loin on venait pour considérer la captivité du vassal insoumis « ce dont celui-ci avait souvent si grand vergogne qu'il en voulait être mort, et si estoit jà tout ancien et chenu ».

Dans le monastère de Vyve-saint-Bavon, en Flandre, le 9 octobre 1297, des trêves étaient conclues. Le traité se fondait sur le principe, « Ki tient se tiegne », c'est-à-dire que chacun des belligérants devait continuer d'occuper, jusqu'à la paix définitive, les territoires dont il était maître au moment de l'armistice. Comme les armes de Robert d'Artois venaient de mettre dans les mains de Philippe le Bel la Flandre et l'Aquitaine, l'accord était tout à l'avantage du roi de France, qui va s'occuper activement d'organiser les pays conquis.

Les deux glaives.

Les trêves de Vyve-saint-Bavon avaient été négociées sous la médiation du pape Boniface VIII. Benoît Gaëtani, qui prit sur le trône pontifical le nom de Boniface VIII, avait été élu par le collège des cardinaux le 24 décembre 1294. Sa famille était d'origine catalane, mais elle était venue se fixer dans le pays des Volsques et avait pris rang dans la noblesse italienne.

Lui-même était né à Anagni vers 1217. Il avait fait ses études à l'université de Paris, où il s'était distingué dans la science du droit. Par sa mère, il était neveu du pape Alexandre IV. Ses relations de famille et une très grande capacité pour les affaires, un esprit très brillant, des manières gracieuses et avenantes, lui assurèrent rapidement à la Cour romaine une place prépondérante. Il y fut chargé de la gestion des finances pontificales. Tout en les administrant de la manière la plus avantageuse pour le St-Siège, il acquit une grande fortune personnelle et tripla l'étendue de ses terres patrimoniales en leur adjoignant le magnifique fief de Selvamolle.

Accroître, fortifier, rendre prospères et florissants les domaines qui font sa grandeur seigneuriale et celle des siens, va devenir sa principale préoccupation. Il était bien un homme de son temps.

Les terres de labour venaient s'ajouter aux terres de labour, les bois aux vignobles, les pâtis aux gaignages, les fiefs aux châteaux ; ses vassaux, ses clients, ses tenanciers croissaient en nombre, ses donjons se garnissaient d'hommes d'armes.

Boniface VIII montait sur le trône de saint Pierre à l'âge de soixante-dix-sept ans.

L'étude de l'Antiquité lui avait fait comprendre d'autres civilisations que celle où il était né. Il avait pénétré la beauté de la religion antique, et, de cette admiration pour un autre culte que celui auquel il était attaché, il en était arrivé à réfléchir sur la vérité de la doctrine. Dante flétrit les nombreux athées qui existaient dans l'Italie de son temps. Entre ces sceptiques fins et cultivés et les rudes croyants qu'étaient dans la France féodale les petits-fils de saint Louis, on imagine le contraste.

Un Français, contemporain de Boniface VIII, dit de lui : « Il était lettré, sage et subtil ». Il était mondain et élégant. Il se plaisait parmi les artistes et parmi les dames qui, à la mode du temps, tenaient des cours d'amour. Il se plaisait parmi les chevaliers italiens, parmi les hommes d'armes dont il garnissait ses châteaux et qui passaient leurs veillées à réciter Horace et Virgile. Ses allures, écrit Ernest Renan, étaient plutôt d'un cavalier que d'un prêtre. A cette date, on voit encore des évêques conduire des armées. La charmante figure de Guillaume de Juliers, archevêque de Cologne, qui entraînera les milices flamandes à la victoire, aide à comprendre Boniface VIII.

Ils avaient le tort, tous deux, de ne pas peser leurs paroles. Boniface oubliait qu'un Souverain pontife ne pouvait plus tenir les propos dont, en agréable monsignore, il avait amusé les Florentines. Il méprisait le scandale que devaient provoquer ses allures libres et mondaines. Hauteur de caractère assurément, mais où se mêlait de l'inconscience. Il meublait ses palais d'œuvres d'art et du caractère le plus profane. Il faisait tailler son image en pierre, d'où les Français concluront qu'il voulait se faire adorer. Il se plaisait à redire les chansons courtoises qu'il avait rimées en l'honneur des dames. Quel magnifique prince de l'Église n'eût-il pas fait au XVIe siècle ! aussi excite-t-il, dans la pensée d'Ernest Renan, la plus vive admiration. Parmi les Italiens, ses contemporains, il trouva des esprits cultivés et qui le comprirent ; mais dans quelle stupéfaction ne devait-il pas plonger un Philippe le Bel, simple, fruste, fait du même bois que saint Louis.

Un cardinal de la Pouille rapporte une conversation, au temps de Célestin V, à laquelle Gaëtani était mêlé. Plusieurs prêtres discutaient de la meilleure des religions. Gaëtani intervint :

« Qu'est-ce que les religions? des créations humaines. Y a-t-il une autre vie que la vie présente? L'univers n'a pas eu de commencement et il n'aura pas de fin. »

Il disait du paradis et de l'enfer : « Vit-on jamais quelqu'un qui en soit revenu? »

Sans doute il faut tenir compte du paradoxe, du désir de briller. La foi de Gaëtani était certainement pure et profonde, mais il croyait devoir sacrifier au goût de la noblesse italienne où l'on aimait à faire l'esprit fort.

Devenu pape, Gaëtani refréna l'inquisition, il lui arracha des victimes, fit relâcher des hérétiques. Nous y voyons son plus beau titre de gloire. Les écrits d'Arnaud de Villeneuve effarouchaient les esprits d'une piété étroite : Boniface VIII le protégea. Il n'aimait ni les mystiques, ni les ermites, ni les ordres mendiants. Rêveurs dangereux, à son goût, parasites inutiles. Il aimait l'énergie, l'action, la vie large et libérale. Il trouvait aussi que les moines et les ermites étaient sales et qu'ils sentaient mauvais.

Ajoutez que le cardinal Gaëtani avait été élu pape en de singulières conditions. Le 5 juillet 1294, le choix du Sacré Collège s'était porté sur un ermite de Monte-Majello, un saint, pensait-on : Célestin V. Nature rustique et mystique, le brillant fardeau mis sur ses épaules l'épouvanta. A peine proclamé Souverain pontife, il ne pensa qu'à revenir à une vie meilleure, c'est-à-dire à sa cellule de Sulmone. Gaëtani lui persuada d'abdiquer, ce qu'il fit le 13 décembre. Dès le 24 du même mois, Benoît Gaëtani était élevé au Pontificat. Boniface VIII donna à son sacre (2 janvier 1295) un éclat extraordinaire. Le roi de Sicile et le roi de Hongrie marchaient à pied devant lui, tête nue, tenant les brides de son cheval.

Cependant le pieux pontife démissionnaire s'était mis en route pour regagner son ermitage. Boniface VIII se dit qu'il n'était pas prudent de laisser cet esprit faible entre les mains de ses adversaires. Il fit poursuivre le vieil ermite. Célestin, averti, voulut fuir, se réfugier en Grèce ; mais les hommes de Boniface l'arrêtèrent au moment où il allait s'embarquer, et il fut ramené à Rome, avec des marques de profond respect, pour ne pas révolter le peuple qui le suivait en foule, coupant des morceaux de son

habit, et arrachant des poils de l'âne sur lequel il était monté. A Rome, Boniface VIII reçut son prédécesseur avec les plus grands égards ; et avec les plus grands égards, il le fit emprisonner en son château de Fumone, où Célestin V ne tarda pas à mourir.

Boniface VIII est dévoré du besoin de dominer. Certes, il veut le bien ; mais il ne le comprend que par sa propre grandeur. Les rêves magnifiques de Grégoire VII et d'Innocent III revivent en lui, exaltés par son orgueil. Dans la campagne romaine il a fait prévaloir la puissance de sa maison ; dans toute la chrétienté il veut dominer les rois.

Il faut lire ses bulles d'un style si nerveux et si vivant, parées de belles expressions latines et de périodes sonores : « Le Pontife romain siège sur le trône de justice : juge paisible, il dissipe le mal du mouvement de sa pensée ».

L'homme qui écrivait ces lignes allait se heurter à la plus grande puissance morale de son temps, à la monarchie française incarnée en Philippe le Bel.

Dès les premières années de son règne, parmi les difficultés du gouvernement, le jeune souverain avait vivement senti les embarras que lui créaient les privilèges des clercs. Ceux-ci prétendaient ne relever que des tribunaux ecclésiastiques, être exempts des tailles et des charges municipales ; l'archevêque de Bordeaux, qui serait un jour pape sous le nom de Clément V, refusait au roi de France le titre de suzerain ; nombre de monastères prétendaient ne relever que de la Cour romaine.

Les conflits de juridiction entre les officiers du roi et les clercs étaient incessants. Dès le début du règne, Nicolas IV avait cru pouvoir à ce sujet tancer le jeune roi. Celui-ci avait répondu d'un style où l'on sent déjà le prince décidé à maintenir l'indépendance de sa couronne :

« Notre Très Saint Père a sans doute pris notre jeunesse en pitié quand il nous a exposé la manière dont, lui a-t-on dit, serait lésée par nous l'église de Chartres...

« Il a été bon prophète le pauvre truand qui disait : — « Les « exactions des clercs ne cesseront que quand ils auront lassé le bon « vouloir des Français ».

En 1294, éclata la lutte contre l'Angleterre. Il fallait des ressources considérables. Plusieurs ordres religieux refusèrent de contribuer aux dépenses de la guerre. L'ordre de Cîteaux en appela à la Cour de Rome. En vain le clergé du diocèse de Reims,

exposa-t-il au Souverain Pontife qu'en prêtant assistance à ceux qui résistaient à l'autorité royale, il allait jeter un trouble profond dans le royaume, Boniface VIII jugea l'occasion favorable pour consolider la suprématie du pouvoir spirituel.

Afin de bien faire connaître la situation du royaume, Philippe le Bel envoya à Rome, le Prieur de la Chaise, Pierre de Paroi. Paroi parla longuement avec Boniface VIII, cherchant à lui faire comprendre les inconvénients de son immixtion dans les affaires temporelles du royaume de France. Boniface VIII ne voulait pas céder. Enfin, le Prieur lui dit brusquement :

« Sa Sainteté doit prendre garde de manquer aux égards qui sont dus à un monarque auguste comme le roi de France, car Sa Sainteté est accusée de professer des doctrines hérétiques et de ne pas apporter dans sa conduite la décence convenable. »

On imagine la fureur de Boniface VIII. Façons diplomatiques auxquelles il ne s'était pas attendu. Pierre de Paroi a raconté la scène. A le lire on entend rugir le vieux lion :

« Qui t'a dit cela ? lui criait le pape.

— Je lui nommai Philippe, le fils du comte d'Artois, poursuit tranquillement le Prieur de la Chaise, et monseigneur Jacques de St-Pol, parce qu'il ne pouvait rien contre eux. »

Boniface VIII ne se possédait plus, il vociférait :

« Ces chevaliers sont des ânes ! Voilà bien l'orgueil des Français ! Va-t'en, ribaud ! mauvais moine ! Dieu me confonde si je ne détruis l'orgueil des Français ! Je détrônerai le roi de France ! Tous les autres rois chrétiens seront avec moi contre lui ! »

La décrétale *Clericis laicos* est du 24 février 1296. Avec une raideur inusitée, Boniface VIII défend aux princes séculiers de lever sur le clergé des contributions sans l'autorisation du St-Siège. Philippe le Bel réplique le 17 août par l'ordonnance qui interdit l'exportation de l'or et de l'argent hors du royaume. C'était tarir, en arrêtant les contributions du clergé français, une importante source de revenus pour la papauté. Philippe le Bel savait la passion du vieux pape pour l'or; cette soif de l'or que Dante flétrit dans son Enfer où il place le vaincu d'Anagni :

« Es-tu déjà là, Boniface, es-tu déjà là ? Es-tu déjà rassasié de ces richesses pour lesquelles tu prostituais l'Église ? ».

La bulle *Ineffabilis amor*, du 20 septembre 1296, par laquelle le Souverain Pontife répond à l'ordonnance du 17 août, est un chef-d'œuvre d'ironie. Elle distille le fiel; elle déchire en caressant.

En la relisant le vieux pape, écrivain de race et bon latiniste, dut être fier de sa plume. L'ordonnance du roi de France, disait-il, est folle et tyrannique. A-t-il songé à porter des mains téméraires sur les intérêts du pape et des cardinaux ? Et cela dans le moment où son royaume est troublé, où ses propres sujets se détachent de lui, où les rois d'Allemagne, d'Angleterre et d'Espagne s'apprêtent à l'attaquer ? « Malheureux ! s'écrie-t-il en s'adressant à Philippe le Bel, oublies-tu que, sans l'appui de l'Église, tu ne saurais leur résister ? Que t'arriverait-il si, après avoir gravement offensé le Saint-Siège, tu en faisais l'allié de tes ennemis et ton principal adversaire ? ».

Ces paroles n'étaient pas vaines menaces. Philippe le Bel tint bon cependant et répliqua par la plume de Pierre Flote.

C'est en réponse à la bulle *Ineffabilis amor*... que Flote rédigea l'admirable protestation qui affirme l'indépendance de la couronne de France et est désignée dans l'histoire par ses premiers mots . *Antequam essent clerici*...

« Avant qu'il n'y eût des clercs, le roi de France avait la garde de son royaume et il y faisait des ordonnances pour le protéger contre ses ennemis... Les privilèges mêmes des clercs n'existent que par la permission des princes séculiers. Et ces privilèges, quels qu'ils soient, ne peuvent porter préjudice au devoir qu'ont les rois de gouverner et de défendre leur royaume...

« Le Seigneur a dit : « Rendez à César ce qui est à César... » Les ennemis envahiraient le territoire et les clercs ne paieraient aucun subside à ceux qui les doivent protéger eux et leurs biens... Le pape va plus loin : il défend aux clercs de verser des subsides au roi... Si bien qu'il serait licite aux gens d'Église de donner de l'argent à des histrions, à des femmes, de repousser les pauvres, de gaspiller l'argent en parures, en cavalcades et en festins, et, à ces clercs enrichis, engraissés, gavés par la dévotion des princes, il serait interdit de prêter confort à ces mêmes princes contre d'injustes agresseurs ! »

A la menace enfin, Philippe le Bel répond par la menace :

« Attention ! Attention ! parler ainsi c'est prêter assistance aux ennemis de la couronne, c'est commettre le crime de lèse-majesté ! »

La polémique s'est mise sur un tel ton que, déjà, on s'attend à voir le conflit éclater avec violence ; mais voilà que Boniface cède tout à coup. Une bulle du 31 juillet 1297, permet aux clercs de verser des subsides à la couronne.

Le pape se trouvait aux prises avec de graves embarras. Il avait sur les bras deux « croisades », l'une contre les Aragonais de Sicile, l'autre contre la famille Colonna. Celle-ci était une de ces grandes maisons féodales qui, dans l'Italie du XIIIe siècle, en étaient arrivées à former de véritables petits États. Deux Colonna, Jacques et son neveu Pierre, faisaient partie du Sacré Collège. Ils avaient voté pour Benoît Gaëtani, car la famille Gaëtani était depuis des années cliente de la famille Colonna. Une fois qu'il fut monté sur le trône pontifical, Boniface entendit modifier la situation respective des deux « maisons ». Les Gaëtani furent gorgés de biens, de dignités, de faveurs. Le conflit éclata d'une manière aiguë quand Pierre Gaëtani, promu comte de Caserte, acheta les domaines des Annibaldi dans la province Maritime, domaines que, de longue date, les Colonna convoitaient. Et voici, entre les Colonna et les Gaëtani une de ces luttes de familles, — tels les Montaigu et les Capulet — comme le moyen âge, et surtout le moyen âge italien, en a tant connu. Les cardinaux Colonna vont répétant que Boniface n'a pas été élu pape régulièrement. Celui-ci les cite à comparaître devant le Sacré Collège. Les deux cardinaux jugent plus prudent de se réfugier dans leur château de Longuezza. Ils sont déclarés hérétiques, schismatiques, blasphémateurs; ils sont excommuniés, l'interdit est jeté sur les lieux où ils viendraient à résider. Ils sont déclarés incapables d'exercer aucune charge, incapables de tester, de donner aucun acte public, eux, tous les leurs, et leurs descendants jusqu'à la quatrième génération.

Pierre avait cinq frères, Jean, Eude. Agapet, Étienne et Jacques dit Sciarra, tous hommes de guerre. Étienne se mit en embuscade sur la voie appienne et enleva le trésor pontifical que l'on transportait d'Anagni, où se trouvait la maison paternelle de Boniface VIII, à Rome. La plupart des familles nobles de la Campagne romaine étaient jalouses du rapide accroissement des Gaëtani. Les Colonna groupèrent autour d'eux des partisans. Mais ils furent vaincus par les hommes du pape. Sciarra Colonna défendit héroïquement Palestrina, dernier boulevard de sa famille. La ville fut prise. D'un beau geste, inspiré du monde antique, Boniface VIII la fit raser et semer du sel sur les ruines, « comme les Romains, dit-il lui-même, ont fait à Carthage ».

Sciarra Colonna s'échappa, déguisé en bouvier. Des pirates le prirent, le mirent à la chaîne. Durant quatre ans, il fut galérien ;

il ramait à fond de cale ; ces bandits le frappaient avec des lanières de cuir. Il ne voulait pas dire qui il était. de crainte d'être livré à Boniface. Enfin la galère, ayant jeté l'ancre en vue de Marseille, il se fit connaître. Son cousin, Egidio Colonna, archevêque de Bourges, le conseiller de Philippe le Bel, le fit racheter par le roi de France. On imagine quelle somme de haine s'était amassée dans son cœur.

Egidio Colonna, plus connu sous le nom de Gilles de Rome, disciple de saint Thomas, appelé lui-même le docteur très fondé, commentateur d'Aristote, allait mettre à la disposition de sa famille, altérée de vengeance, sa haute situation à la Cour de France, son intelligence et son autorité.

La politique pontificale ne cessa, durant le moyen âge, d'entretenir la division entre les cours de France et d'Allemagne. L'empereur allemand, roi des Romains, s'appuyait en Italie sur un parti puissant, le parti gibelin. D'autre part le roi de France représentait la plus grande puissance de l'époque. Son caractère religieux accroissait son autorité. L'union des deux couronnes détruisait l'influence temporelle du Pontife romain. Les papes les plus dévoués aux Capétiens, ceux qui, comme Clément V, ont paru n'être que des agents du roi de France, n'ont cessé de poursuivre en Allemagne une politique anti-française. Ce n'est pas un reproche à leur faire. Cette politique était alors pour les papes, une nécessité, surtout pour les pontifes qui, comme Boniface VIII, voulaient assurer à la couronne romaine une domination temporelle.

Le 2 juillet 1298, le roi d'Allemagne, Adolphe de Nassau, qui s'était allié au roi d'Angleterre contre Philippe le Bel, est tué à la bataille de Gœlheim par son compétiteur Albert d'Autriche, inféodé à la politique française et qui n'allait pas tarder à épouser une sœur de Philippe le Bel. Boniface refuse de ratifier l'élection d'Albert. Il le traite de meurtrier, d'usurpateur, il l'excommunie. Le 9 décembre 1299, a lieu à Vaucouleurs, près de Toul, la fameuse entrevue des rois de France et d'Allemagne, où les deux souverains nouent leur alliance. Les ambassadeurs flamands en Cour de Rome ont décrit la colère de Boniface VIII quand il apprit l'événement. Il s'écriait en présence des cardinaux : « Ces princes veulent tout ébranler ! »

Il répétait : « Oui, le roi de France use de mauvais conseils ». Un moment, il espère encore ramener Philippe le Bel, il le presse

de rompre avec le nouveau roi d'Allemagne ; mais le roi de France entend conserver son puissant allié.

L'année 1300 ferme le XIIIe siècle. A cette occasion est décrété à Rome un jubilé solennel. Boniface VIII, vieillard de quatre-vingt-trois ans, est pris de vertige. Il se fait porter dans les rues sous un dais de soie d'or, bénissant la foule qui s'incline. Devant lui marchait un héraut avec deux glaives : celui du pouvoir temporel et celui du pouvoir spirituel. Un autre héraut d'armes criait : « O Pierre contemple ici ton successeur ! O Christ ! vois ici ton vicaire ! » Aux ambassadeurs d'Albert d'Autriche, qui lui demandaient de reconnaître leur maître pour empereur d'Allemagne, il répond : « C'est moi qui suis César ! c'est moi qui suis l'empereur ! » Il interdit aux Hongrois de se choisir un roi ; il menace d'anathème le roi de Naples. Il écrit aux Florentins : « Tous les fidèles, quels qu'ils soient, doivent tendre le cou aux ordres du Souverain Pontife ! »

Il n'est plus maître des emportements de son caractère. L'archevêque de Gênes s'étant présenté pour la cérémonie des cendres le premier jour de carême, Boniface lui jeta le vase rempli de cendres à la figure : « Souviens-toi que tu es gibelin (partisan de la prépondérance impériale en Italie), lui criait-il, et qu'avec tous les gibelins tu retourneras en poussière ! » Un autre jour, comme l'un des ambassadeurs du roi d'Allemagne, le sous-prieur des Dominicains de Strasbourg, s'inclinait devant lui pour lui baiser sa mule, le pape lui allongea dans la figure un si grand coup de pied qu'il lui ensanglanta le visage.

C'est dans ce moment que Philippe le Bel, encore désireux de conciliation, envoyait à Rome, en ambassade, un de ses légistes préférés, Guillaume de Nogaret, pour y faire comprendre le caractère et les nécessités de sa politique. En brillant équipage Nogaret parut devant le Souverain Pontife. Il s'efforça de lui montrer par le menu que l'alliance conclue entre les rois de France et d'Allemagne n'avait d'autre objet que la paix, le bien de l'Église, et enfin cette croisade outre-mer, le but constant des Pontifes romains. Boniface VIII ne voulait rien entendre. Albert d'Autriche était un usurpateur, un excommunié ; quant au roi de France... le pape proféra contre lui des injures et des menaces.

Alors Nogaret considéra « la méchanceté du Pontife romain et l'affliction de l'Église de France qu'il dévorait ». Ce sont ses expressions. Il le prit en particulier, dit-il, et lui conseilla de

s'amender. Il lui rappela qu'il était hérétique, simoniaque, voleur et assassin, et qu'il avait des vices horribles ; que tout cela était de notoriété publique. Nogaret — nous suivons son propre récit — dit tout cela au Souverain Pontife « très humblement, le suppliant avec déférence de veiller à sa réputation et d'épargner l'Eglise et le royaume de France. »

Boniface se demandait si, en France, on ne choisissait pas pour ambassadeurs, des fous. Il mit Nogaret au défi de répéter ses propos publiquement. Mais de nombreux témoins ayant été introduits, Nogaret répéta ses accusations.

« Parles-tu en ton nom ou au nom de ton maître?

— Je répondis, écrit Nogaret, que je disais tout cela de moi-même, poussé par mon zèle pour la foi, à la vue de la condition misérable où était réduite l'Église de France, laquelle était placée sous le patronage du roi. »

« A ces mots, dit notre ambassadeur, Boniface éclata à la manière d'un dément. Il proférait des menaces affreuses, des injures, des blasphèmes, que, par amour du Christ, j'écoutais patiemment. Cependant je pleurais sur l'Église de Rome, je pleurais sur l'Église des Gaules. Je continuai durant quelques jours encore à négocier avec lui, vainement. De retour auprès de mon maître, je lui fis un récit de ce qui s'était passé, le réquérant de défendre l'Église; mais lui, en fils pieux, détournait les yeux de ces hontes. »

Ce Guillaume de Nogaret, sans avoir l'envergure d'un Pierre Flote, n'en fut pas moins un des plus utiles auxiliaires de Philippe le Bel. Il fut dans les mains du roi, un merveilleux instrument. Il était né à Saint-Félix de Carmaing, dans la Haute-Garonne. En 1291, on le trouve professeur ès lois à Montpellier ; en 1294 juge-mage dans la sénéchaussée de Beaucaire. En 1296, il entre dans les conseils du roi. Les registres des *Olim* en font un clerc, mais il est appelé plus souvent « chevalier » et « professeur ès lois vénérable ». Le roi l'avait fait seigneur de Cauvisson et de Massillargues. Il maria sa fille Guillemette à Guillaume de Clermont-Lodève. Le maréchal de France, Mile de Noyers, lui écrit familièrement en l'appelant « son cher ami, Monseigneur de Nogaret ». Son activité couvre les terrains les plus divers : il organise les archives de la Couronne, s'occupe de rendre la Seine navigable, règle les questions financières soulevées par les guerres de Flandre.

C'était un patriote ardent. Il disait : « Je suppose que j'eusse tué mon propre père au moment où il attaquait ma patrie, tous les anciens auteurs se sont accordés sur ce point que cela ne pourrait m'être reproché comme un crime. J'en devrais au contraire être loué comme d'un acte de vertu ». Danton n'eût pas dit mieux.

La célèbre bulle *Ausculta fili*... (Écoute, ô mon fils !...) adressée par Boniface VIII à Philippe le Bel, est du 5 décembre 1301. Écrite d'un style nerveux et incisif, forte d'ironie contenue, elle devait blesser Philippe le Bel profondément :

« Écoute, ô fils très cher, les avertissements d'un père et ouvre ton cœur à l'exhortation du maître qui tient sur terre la place de Celui qui seul est maître et seigneur... Oh ! fils bien-aimé, ne te laisse persuader par personne que tu n'as pas de supérieur et que tu n'es pas soumis à celui qui est placé au sommet de la hiérarchie ecclésiastique. » Le roi de France, poursuivait Boniface, pressure les églises, opprime la noblesse et les communes, scandalise le peuple. Les avis que le Souverain Pontife n'a cessé de lui donner sont demeurés sans effet. Le roi de France tombe de péché en péché, le péché lui est devenu une habitude. Il se fait juge des personnes d'Église, envahit leurs biens, lève des impôts sur les clercs, opprime l'Église de Lyon, bien qu'elle soit située hors du royaume (Philippe le Bel s'efforçait à cette date de faire rentrer Lyon dans le domaine de la Couronne). Boniface reproche au roi jusqu'à son administration financière, l'altération des monnaies. La bulle se termine par l'annonce de la prochaine convocation d'un concile général où le roi sera jugé.

Un trait, entre bien d'autres, indique l'irritation dans laquelle cet écrit jeta le roi de France. Le 23 février 1302, en une assemblée des Grands du royaume, Philippe le Bel déclara à ses trois fils que s'il leur arrivait jamais, par faiblesse, d'admettre que le roi de France tenait sa couronne d'un autre que de Dieu, ils auraient à se considérer comme frappés de sa malédiction.

La thèse de Philippe le Bel fut reprise avec éclat, le 10 avril 1302, par le chancelier Pierre Flote, parlant aux trois ordres du royaume dont les délégués étaient réunis dans l'église Notre-Dame. Nous savons, par Geoffroi de Paris, que la harangue du chancelier produisit une émotion profonde. Et quand l'orateur, au nom du roi, fit appel au dévouement de tous les Français pour défendre l'indépendance de la Couronne, d'interminables acclamations remplirent les hautes nefs. Par la voix de Robert

d'Artois la noblesse répondit que, pour cette cause, elle était prête à verser son sang. L'avocat Pierre Dubois, député du bailliage de Coutances, parla dans le même sens, au nom du Tiers. L'adhésion du clergé fut donnée sous une forme moins impétueuse, mais elle n'en fut pas moins formelle. Seuls l'évêque d'Autun et l'abbé de Cîteaux refusèrent de mettre leurs sceaux au bas de la protestation contre Boniface VIII. Le mouvement était si fort que l'acte de protestation du roi fut signé, non seulement par l'unanimité des princes français qui se trouvèrent présents, mais encore par des vassaux du Saint-Empire, par Ferry duc de Lorraine, par Jean comte de Hainaut et de Hollande, par le comte Henri de Luxembourg, par Jean de Châlon-Arlay, voire par Louis de Nevers, petit-fils du comte de Flandre.

Et, sans tarder, des commissaires du roi se répandirent dans les provinces. Ils s'en allaient deux par deux, portant la copie des documents relatifs au différend entre le pape et le roi.

A l'arrivée des commissaires, le peuple était assemblé au son des cloches, ou bien au son des buccines, tantôt dans une église, tantôt dans un cimetière, ou bien au préau d'un cloître ou sur la place du marché, ou bien sous les halles de la ville. Parfois on se contentait de réunir les principaux bourgeois dans la maison du consulat. Les commissaires du roi s'adressaient aux publics les plus divers, à l'assemblée des chanoines des églises cathédrales, aux moines d'un couvent, aux corps municipaux, au peuple tumultueusement réuni sur le forum. Ici, en plein vent. on a dressé une estrade. Les commissaires y montaient, lisaient leurs documents ; ils faisaient une courte harangue ; ils étaient interrompus par les cris : « Oui, oui ! j'approuve ! j'approuve ! Vive le roi ! ».

Enfin, des envoyés spéciaux partirent pour l'Italie avec des lettres pour le pape rédigées, les unes au nom du clergé, les autres au nom de la noblesse, les dernières au nom des communes de France. Sur un ton différent, elles affirmaient toutes l'indépendance de la couronne française.

Le Souverain Pontife reçut ces délégués le 24 juin 1302, à Anagni, sa ville natale. Boniface VIII le prit de très haut. Il traita Flote de Bélial et d'Architophel ; il déclara qu'il était hérétique. Flote était borgne comme on sait ; ce qui faisait dire au pape, en parlant du royaume de France : « Dans le royaume des aveugles les borgnes sont rois ». Le comte d'Artois fut égale-

ment traité d'Architophel. Venant à Philippe le Bel, Boniface déclara qu'il l'aimait beaucoup, mais que le roi l'avait poussé à bout « Nous savons les secrets de son royaume, ajouta-t-il ; aucun détail ne nous en est caché ; nous en avons touché tous les ressorts. Nous savons ce que les Allemands et les Bourguignons et les Languedociens pensent des Français ». Il suivait avec une attention soutenue les efforts de la cour d'Angleterre, qui continuait à maintenir ses alliés en armes durant les trêves conclues avec la France. Le parti anglais en Aquitaine se fortifiait. « Nos prédécesseurs ont déposé trois rois de France, concluait Boniface ; et, bien que nous ne soyons pas dignes de dénouer les chaussures de nos prédécesseurs, puisque le roi a fait ce qu'avaient fait ceux de ses ancêtres qui ont été frappés — et pis encore — nous le déposerons comme un gamin (*sicut unum garcionem*). »

En Flandre, Boniface trouvait des alliés inattendus. Philippe le Bel avait donné comme gouverneur aux Flamands un brave chevalier, oncle de la reine de France, Jacques de Châtillon, comte de Saint-Pol. Apparenté à la noblesse du pays, imbu des idées féodales, il gouverna avec la noblesse du pays et, dans les villes, en faveur du patricat.

Dans l'espoir que le roi de France le délivrerait de la tyrannie patricienne, le parti populaire l'avait tout d'abord accueilli avec faveur, lui et ses gens. La déception qu'il éprouva de la politique de Jacques de Châtillon n'en fut que plus forte. Les plus jeunes fils de Gui de Dampierre, dont le cadet surtout, Gui de Namur, était rempli d'ardeur et d'intelligence, rentrèrent dans le pays. Les artisans trouvèrent un admirable tribun, un puissant remueur de foule, en la personne d'un tisserand de Bruges, Pierre Coninc. L'auteur de la Chronique Artésienne le définit en quelques lignes : « Il y avait en ces temps-là à Bruges, un homme qu'on appelait Pierron le Roy (Coninc, en flamand, signifie *roi*.) Il était petit de corps et de pauvre lignage et était tisserand. Et à tisser avait jusqu'alors gagné sa vie, et n'avait oncques eu vaillant dix livres, ni nul de son lignage ; mais il avait tant de paroles, tant et si belles, que c'était fine merveille; aussi tisserands, et foulons et tondeurs avaient-ils mis en lui si grande confiance, si grand amour, qu'il ne disait ni ne commandait quoique ce fût qu'ils ne le fissent sur-le-champ ». Coninc avait soixante ans.

Ayant trouvé en Coninc un grand tribun, les Flamands trouvèrent en la personne de Guillaume de Juliers le jeune, un admi-

rable capitaine. C'était le frère cadet du comte Guillaume de Juliers qui avait été vaincu et tué à Furnes par Robert d'Artois. Il avait à venger la mort de son frère et il était petit-fils du vieux Gui de Dampierre. Guillaume de Juliers le jeune, fut aussi appelé Guillaume le clerc, parce qu'il était prêtre, archidiacre de l'église de Liège. Il était presque encore un enfant et de complexion très délicate : nature vive, ardente, au regard plein de feu, il semblait qu'une flamme intérieure le consumât. D'une activité dévorante, impétueux, téméraire, enhardi par les obstacles à vaincre, il aimait à les trouver devant lui et il en triomphait par l'audace de son génie. Dès son arrivée à Bruges, Guillaume de Juliers se déclara le lieutenant de son grand-père, le comte de Flandre, et il se mit à la tête des révoltés. Au caractère téméraire et primesautier qui plaît aux foules populaires, à la jeunesse qu'elles aiment, à la noblesse illustre qui les flatte quand elle s'incline devant elles, il joignait une prestance élégante et une séduisante beauté. « Dieu l'avait comblé de dons naturels, écrit un chroniqueur Gantois, il était jeune et beau et rempli de cœur, il était éloquent et d'une intelligence lumineuse ». Ce n'était qu'un enfant, dit le chroniqueur néerlandais Louis van Velthem, mais, ô merveille ! le peuple prit confiance en voyant cet enfant venir d'Orient. Les campagnes bénissaient Dieu ». Vêtu avec splendeur et portant sur son écu le lion de la maison de Flandre, il parcourait les rues de Bruges sur son cheval fougueux. Pour lui, les coffres qui renfermaient les trésors de la ville, étaient toujours ouverts. Les parures les plus belles, les armes rares, les étoffes aux chauds reflets étaient mis à ses pieds par le peuple fou de son héros, fier de son éclat, comme si lui-même en eût brillé. Il s'avançait environné d'un cortège d'hommes de guerre et de prêtres, de musiciens et de filles aux gaies parures ; il s'entourait de magiciens chargés de lui dire l'avenir; puis, venait l'escorte des écuyers vêtus de fer, des hérauts aux armes de Flandre; et puis, toujours se pressant, houleuse, la foule qui l'acclamait.

« A lui seul on obéissait, écrit le chroniqueur Guillaume Guiart, et sur tous maître devint ». On le vit, durant plusieurs années, traîner derrière lui la populace des grandes villes, fier de ses clameurs, et, sur les champs de bataille, tomber, las de carnage, ivre de sang. Alors il fut nommé archevêque de Cologne.

Le 18 mai 1302, le gouverneur Jacques de Châtillon, ses con-

seillers Pierre Flote et l'évêque d'Auxerre, qui logeaient dans la ville de Bruges avec un assez grand nombre de chevaliers français, furent réveillés par des clameurs au milieu de la nuit. La Chronique de Flandre dit agréablement : « Tantôt les plusieurs (le plus grand nombre) s'aperçurent qu'il y auroit grand butin et que ces soudoyers français, qui estoient pleins d'or et d'argent, de vaisselle, de joyaux et de bons chevaux, estoient aussi bons morts que en vie ».

Nombre de Français furent égorgés dans leurs lits ; d'autres parvinrent à revêtir leurs armes, mais succombèrent sous le nombre. Du haut des fenêtres et des toitures les femmes jetaient sur les soldats qui fuyaient, vaisselle et escabeaux. Afin de se reconnaître les uns les autres, les Brugeois criaient à haute voix les trois mots « Schild ende vriendt », « Bouclier et ami ». La prononciation défectueuse trahissait les Français. Jacques de Châtillon et Pierre Flote parvinrent à s'échapper. Cet événement, qui fait pendant aux Vêpres siciliennes, est connu sous le nom de Mâtines brugeoises.

Pour venger ceux de ses sujets qui avaient péri dans ce guet-apens, Philippe le Bel mit sur pied une armée importante dont il confia le commandement à Robert d'Artois, le vainqueur de Bonnegarde et de Furnes. « En icelle compagnie, dit le chroniqueur, put l'on voir toute la fleur de la baronnie et chevalerie de France, ordonnée en belles batailles. » L'armée des communes de Flandre, où les contingents de Bruges formaient la majorité, était commandée par Guillaume de Juliers. Elle était exclusivement composée de piétons. Les forces ennemies se rencontrèrent le 11 juillet 1302 dans la plaine de Groeninghe, sous les murs de Courtrai. Les Flamands, qui occupaient depuis plusieurs jours ce terrain détrempé et coupé de ruisseaux, y avaient creusé des fossés qu'ils avaient ensuite recouverts de branchages. Les arbalétriers, qui formaient la première ligne de l'armée française, engagèrent l'attaque. Les Flamands se mirent à reculer d'une manière si sensible que Robert d'Artois crut la bataille gagnée. Désireux que la chevalerie prît part à l'honneur de la journée, il donna ordre à l'infanterie de se replier et fit avancer les rangs de cavaliers. Les Flamands reculaient toujours. Alors la chevalerie française chargea avec impétuosité, quand, tout à coup, la charge se transforma en un effroyable culbutis de chevaux et d'hommes démontés dans des fossés où clapotait une boue liquide. Les der-

niers rangs, emportés par l'élan, poussaient ceux qui étaient devant eux.

Embarrassés dans leurs carapaces de fer, les chevaliers français furent égorgés sans défense. L'armée royale périt presque tout entière.

« Et les Flamands, écrit le pittoresque auteur des Anciennes Chroniques de Flandre, les Flamands, qui voyaient leurs ennemis en tel péril et danger, les oppressèrent tellement que tous les firent renverser par si grand randon que tous furent éteints et morts. Et là put l'on voir toute la noblesse de France gésir en de profonds fossés, la gueule bée et les grands destriers, les pieds amont et les chevaliers dessous ». Seule, l'arrière-garde, commandée par les comtes de Boulogne et de Saint-Pol, s'échappa. Elle prit la fuite. Les vaincus couraient épouvantés sur la route de Tournai. « Ceux qui furent reçus dans la ville, écrit l'abbé Li Muisis, étaient frappés de terreur et, le lendemain encore, ils tremblaient au point qu'il leur était impossible de manger le pain qu'on leur tendait. »

Pour le roi de France, le désastre était irréparable. Sa puissance en était ébranlée jusque dans ses fondements et ses efforts en étaient anéantis au moment où le but semblait devoir être atteint.

Au fond du Vatican la nouvelle de la défaite atteignit, en pleine nuit, le vieux pape Boniface VIII, qui fit appeler en hâte le procureur du comte de Flandre en Cour de Rome, l'abbé Michel As Clokettes. Et c'est à peine si le Pontife, qui était sauté de son lit, prit le temps de s'habiller pour entendre de sa bouche le récit de la bataille.

Philippe le Bel perdait à Courtrai son plus utile auxiliaire et le pape son plus redoutable adversaire : le borgne chancelier d'un royaume d'aveugles, Pierre Flote, y fut tué, en brave, l'épée à la main.

En hâte, le roi de France équipa une nouvelle armée, et s'avança avec elle jusqu'à Vitry. Mais il dut battre en retraite. Les contingents de ses propres communes, composés d'éléments populaires, menaçaient de passer dans le camp des Flamands.

Les embarras du roi étaient accrus par sa détresse financière. L'État n'était pas organisé au moyen âge de manière à pouvoir faire face aux brusques besoins d'argent qu'entraînait la nécessité de mettre rapidement sur pied et d'approvisionner les grandes armées appelées aux frontières. Boniface VIII vit à Courtrai la main de

Dieu et ne douta plus que le moment ne fût venu de fixer la domination de l'Eglise. Le 18 novembre 1302, fut publiée la bulle *Unam sanctam* qui a fait nommer Boniface VIII par les partisans de la suprématie de l'Eglise, Boniface le Grand. En ce style magnifique, dont il avait le secret, le pape s'adresse à l'ensemble de la chrétienté. L'Église n'a qu'un corps et une tête. Elle n'est pas un monstre qui aurait deux têtes, le pape et le roi de France. Son unique tête, est le vicaire du Christ. Il y a, il est vrai, deux glaives : le spirituel et le temporel ; mais ces deux glaives sont dans les mains du pape. Ceux qui prétendent que le glaive temporel n'est pas dans les mains du pape, oublient que le Christ a dit à Pierre, quand celui-ci eut tranché l'oreille du soldat romain : « Remets ton épée au fourreau. » Les rois ne doivent donc se servir du glaive temporel que pour l'Église et selon les indications du Pontife, auquel ils sont tenus d'obéir au doigt et à l'œil, « ad nutum sacerdotis ».

Il arrivait à Boniface de dire qu'il aimerait mieux être un âne ou un chien qu'un Français ; il répétait que tous les Français seraient damnés parce qu'ils ne croyaient pas à la souveraineté temporelle du pape. Les archives d'Angleterre, de Belgique et d'Allemagne conservent trace de l'activité que le vieux Pontife déploya dans ce moment pour pousser les princes confédérés contre Philippe le Bel. Il délia les seigneurs des marches impériales des serments qu'ils avaient prêtés à la couronne de France. Il employait, à renforcer la ligue formée par le roi d'Angleterre, l'argent qui lui avait été versé pour l'œuvre de la Terre Sainte. Il disait : « Je ferai bientôt de tous les Français des martyrs ou des apostats ».

Des notes émanant de la chancellerie anglaise indiquent le trouble profond que la politique pontificale répandait en France ; elles montrent combien Philippe le Bel et ses conseillers redoutaient les sentences d'excommunication que le pape s'apprêtait à lancer contre eux. L'excommunication devait transformer en croisade contre la France la guerre imminente avec l'expiration des trêves : le roi d'Angleterre et ses alliés en tireraient une force nouvelle, l'audace des Flamands en serait accrue ; en Aquitaine, le parti anglais en verrait ses forces décuplées ; les Languedociens, qui conservaient au cœur les rancunes semées par la guerre des Albigeois, y trouveraient un puissant motif à se soulever ; les ligues de la noblesse franc-comtoise, auxquelles les Bourguignons et les Champenois commençaient à adhérer, en consolideraient leur terrain d'action.

Déjà, jusqu'au cœur du royaume, ne voyait-on pas l'archevêque de Tours et ses suffragants refuser de payer les décimes pour la guerre ?

L'attitude du pape mettait ainsi Philippe le Bel dans l'impuissance de conserver ses conquêtes, l'Aquitaine reprise aux Plantagenêts. « Par crainte desdites sentences d'excommunication et d'interdit, lisons-nous dans les rôles de la chancellerie anglaise, le roi de France fut mis en nécessité de s'accorder au roi d'Angleterre et de lui faire restituer des châteaux et des villes, il le fit par peur desdites sentences d'excommunication et d'interdit, et de les voir mettre à exécution par croisade et par aide des bras séculiers ».

Ainsi, la mort dans l'âme, Philippe le Bel fut contraint de conclure le traité de Paris, le 20 mai 1303. Il restituait l'Aquitaine, pour laquelle le roi d'Angleterre se reconnaissait une fois de plus vassal de la couronne de France. En outre, Édouard II était fiancé à Isabelle, fille de Philippe le Bel. De ce mariage naîtront Édouard III et ses prétentions sur la couronne de France.

Sans qu'il soit nécessaire de les indiquer, on connaît les conséquences engendrées par le traité de Paris. Un siècle et demi de guerres et de souffrances, ces temps affreux qu'on nomme la guerre de Cent Ans suffiront à peine à les effacer ; mais la papauté, qui avait porté à la puissance capétienne cette terrible atteinte, en ressentit un contre-coup dont elle faillit elle-même périr.

Philippe le Bel comprenait clairement qu'il n'avait plus qu'à prendre l'offensive pour ne pas être vaincu. Le 12 mars 1303, au Louvre, en une assemblée des Grands du royaume, Boniface VIII fut déclaré hérétique. Le roi de France en appelait à un prochain concile pour le déposer. Le 24 juin suivant, dans le jardin du roi, à la pointe de la Cité, la foule se pressait sur les pelouses. On avait vu arriver en procession, des provinces les plus lointaines, archevèques et évêques, abbés, prieurs, une foule de prêtres et de frères mendiants, et, de peuple, une multitude sans nombre. Sur une estrade, le roi, ses fils, ses deux frères, ses conseillers. Auprès d'eux, un clerc était debout. Il lut l'appel contre le « faux pape ». On y disait que Boniface VIII était matérialiste, qu'il était simoniaque, qu'il pratiquait la sorcellerie, qu'il avait juré de détruire le royaume de France. Il préparait des sentences d'excommunication contre le roi et ses sujets. Le roi espérait que chacun adhérerait à l'appel au futur concile. D'ici là, du fait même de l'appel,

les actes du pape seraient frappés de nullité et le royaume de France placé directement sous la main de Dieu. De la foule répondirent mille voix : « Oui ! Oui ! nous adhérons ! » Et les notaires, en robes noires, assis à de longues tables, dressaient les procès-verbaux.

Ces scènes se renouvelèrent dans toutes les localités de quelque importance, et dans la France entière.

Cependant il convenait de se hâter. D'un moment à l'autre pouvaient éclater les foudres de l'Église. D'ailleurs, pour l'action que la Cour de France préparait, l'Italie même devait offrir d'utiles auxiliaires : la turbulente noblesse de la campagne romaine, que le despotisme de Boniface VIII avait irritée ; les clients des Colonna, vaincus, mais non réduits ; les Florentins contre lesquels Boniface VIII avait armé Charles de Valois ; les Gibelins traditionnellement hostiles au St-Siège ; les moines, les ordres mendiants qui pullulaient et que Boniface méprisait ; les ermites vénérés de la foule ; les gens très pieux qui, par la bouche de saints personnages comme Jacopone de Todi, protestaient contre les fantaisies littéraires du vieux pontife. Les Colonna, réfugiés en France, renseignaient exactement le roi. Nogaret fut donc chargé d'aller en Italie signifier au Souverain Pontife l'appel que la France interjetait contre lui aux décisions d'un prochain concile, concile que le pape était sommé de convoquer au plus tôt. Nogaret s'adjoignit le banquier florentin, « Monseigneur Mouche », un légiste, Thierri d'Hireçon et un notaire, Jacques de Jasseines.

Le prieur de la Chaise, Pierre de Paroi, qui avait déjà été en Italie, partit le 15 août, pour rejoindre et renforcer l'ambassade de Nogaret. « Je devais, dira-t-il plus tard, notifier à Boniface les appels interjetés contre lui. Si je ne pouvais parvenir jusqu'à lui, je devais publier ces actes à Rome et les faire afficher aux portes des églises de Toscane, de Lombardie et de Campanie. Au moment où je reçus ces instructions, un des grands prélats du Conseil me dit en présence du roi :

« Prieur, tu sais que ce Boniface est un mauvais homme, un hérétique qui entasse les scandales. Tue-le. Je prends tout sur moi »

Mais Philippe le Bel, étendant la main, dit de sa propre bouche :

« Non ! non ! à Dieu ne plaise ! le Prieur n'en fera rien ! »

Les historiens estiment que Nogaret et ses compagnons avaient

reçu du roi la mission de saisir le pape à Rome et de le ramener, prisonnier jusqu'à Lyon, où il devait être jugé par le concile. C'eût été une entreprise extravagante. Le seul dessein du roi et de ses conseillers était de proclamer, aussi régulièrement et solennellement que possible, l'appel au futur concile contre les actes du pape; de manière à frapper de nullité les sentences d'excommunication que le Souverain Pontife s'apprêtait à jeter sur Philippe le Bel, et qui devaient avoir les conséquences exposées plus haut.

Dans l'œuvre qu'il va accomplir, Nogaret agira avec une absolue sincérité. Seul un homme convaincu pouvait venir à bout de la tâche qu'il avait assumée. « Je pleurais, dira-t-il, sur l'Église, sur le roi et sur la patrie ».

Nogaret et ses compagnons parvinrent sur le territoire florentin, où ils logèrent dans un château appartenant à monseigneur Mouche. Comme le bruit de leur arrivée, et de la mission dont ils étaient chargés, se répandait, des partisans leur venaient en foule. C'étaient d'abord les Colonna et leurs clients ; Jacques Colonna dit Sciarra que Boniface VIII avait réduit à ramer sous les lanières de cuir des pirates; les enfants de Jean de Ceccano, dont le père était retenu par le pape. depuis des années, enchaîné au fond d'un château fort ; enfin de nombreux gentilshommes de la campagne romaine, jaloux de la subite élévation des Gaëtani. Et monseigneur Mouche semait l'argent à pleines mains.

Nogaret trouva un auxiliaire inappréciable en Rinaldo da Supino, originaire d'Anagni comme Boniface, et capitaine de la ville fortifiée de Ferrentino, distante d'une lieue à peine d'Anagni où se trouvait le Souverain Pontife. Boniface avait enlevé à Rinaldo le château de Trévi, et, injure sanglante, il avait rompu le mariage projeté entre la sœur de Rinaldo et son neveu Francesco Gaëtani, parce qu'il voulait faire de celui-ci un cardinal. Rinaldo réunit 300 cavaliers et 1500 hommes de pied, recrutés pour la plupart dans les districts d'Anagni, d'Alatri, de Ferrentino et de Subri, parmi cette race de rudes campagnards, qui, depuis deux siècles, produisaient papes et condottieres.

Nogaret apprit que Boniface allait lancer l'interdit contre le roi de France le 8 septembre, jour de la Nativité Notre-Dame, du haut de cette chaire d'Anagni, d'où Frédéric Ier avait été excommunié par Alexandre III et Frédéric II par Grégoire IX.

Nous avons conservé le texte de la bulle que le vieux pape

avait préparée, la bulle *Super Petri solio*... Elle porte déjà la date du 8 septembre. Elle débute ainsi :

« Sur le siège de Pierre, du haut d'un trône élevé, où la main de Dieu nous a mis, nous occupons la place de Celui à qui le Père a dit: « Tu es mon fils, je t'ai engendré ; demande et je te « donnerai les nations pour patrimoine et tes domaines s'étendront « jusqu'aux confins de l'Univers. Gouverne les hommes d'une « baguette de fer, brise-les comme des vases d'argile ! .... Paroles qui sont un avertissement aux rois. » Bref, le pape excommuniait le roi de France, il déliait ses sujets du serment de fidélité et les traités scellés au nom du roi de France étaient déclarés nuls.

Anagni est une petite ville qui s'élève sur le plateau allongé que forme un des derniers contreforts des Herniques. On l'y voit aujourd'hui encore, sur la hauteur, dominant la plaine que baigne la chaude lumière de la campagne romaine. La cathédrale, qui conserve des parties anciennes, est ornée de la statue de Boniface VIII dominant la place qu'elle bénit d'un geste paisible. Le palais pontifical touchait à l'église : les deux édifices communiquaient par un couloir et les maisons fortifiées de la famille Gaëtani se pressaient tout autour comme un rempart à la demeure du pape. La plupart d'entre elles ont subsisté.

Nogaret n'avait pas une minute à perdre. Il était essentiel d'empècher que le pape ne lançât l'interdit. Quant au Pontife, il ne se doutait pas du péril imminent.

Le matin du 7 septembre, veille du jour Notre-Dame, une bande d'Italiens, 600 hommes à cheval et un millier de goujats armés, commandés par Sciarra Colonna, précédés de deux étendards, l'un aux fleurs de lis et l'autre aux armes de l'Église, s'engouffrèrent dans les rues de la petite ville à peine éveillée. Il n'y avait de Français dans cette troupe que Nogaret et un ou deux chevaliers. Thierri d'Hireçon et Jacques de Jasseines eux-mêmes avaient abandonné leur compagnon. Les Anagnotes prirent le parti des assaillants. Aux cris de « Mort au pape Boniface ! » « Vive le roi de France ! » une horde de forcenés se précipita vers le palais pontifical. Le marquis Pierre Gaëtani, assisté de son fils et de quelques amis fidèles, résistèrent, firent des barricades ; mais leurs maisons furent forcées, ainsi que les palais des rares cardinaux demeurés fidèles au Souverain Pontife.

Boniface VIII, épouvanté, chercha à négocier. Que voulait-on de lui ?

» Qu'il abdique comme Célestin ; qu'il se fasse *frate* et s'enferme dans la cellule d'un couvent perdu ! »

Le vieillard de quatre-vingt-six ans retrouva son énergie :

« Jamais ! »

Le palais pontifical était fortifié. On y pénétra par l'église qui y était attenante et dont on avait incendié les portes. Les clercs dans leurs aubes fuyaient comme un vol de grands oiseaux blancs. Les dalles de l'église furent souillées de sang; on y renversa, percé d'une dague, l'archevêque de Strigovie. Une partie de la domesticité pontificale donna la main aux agresseurs qui se ruaient dans la demeure du Pontife aux lueurs de l'incendie qui crépitait. La nuit approchait quand Boniface entendit ébranler autour de lui les dernières portes. Des larmes coulaient sur ses joues. Il disait à deux clercs demeurés auprès de lui :

« Je suis trahi comme Jésus-Christ. Je veux mourir en pape ».

Il revêtit la chape de saint Pierre et mit sur sa tête la tiare aux trois rangs, le *triregno* brillant d'or et de pierreries. Auprès de lui restaient deux cardinaux, Nicolas Boccasini (qui lui succédera sous le nom de Benoît XI) et Pierre d'Espagne, évêque de Salerne.

Le pape fixait des yeux la haute porte de chêne qui, tout à coup, sous la poussée des assaillants, vole en éclats. Le premier qui paraît est Sciarra Colonna, les yeux injectés de sang. Il vociférait des injures, proférait des menaces violentes. Derrière lui, Nogaret, calme et grave. Le « vénérable professeur ès lois » ne voyait en tout cela que de la procédure. Des toitures de l'édifice les ais tombaient avec fracas : on entendait les cris et déjà les disputes des pillards, le bruit que faisaient les masses d'armes en enfonçant les coffres du trésor pontifical. Les vases d'or, en tombant sur les dalles, sonnaient comme des cloches. Debout, près de la bannière fleurdelisée, Nogaret expliquait à Boniface VIII ce dont il s'agissait. Il parlait avec ordre et netteté. Il lui exposait comment « lui, Boniface, était accusé d'hérésie, et que, ne s'étant pas défendu, il était réputé convaincu, conformément aux lois de l'Eglise ; qu'il lui donnait assignation à comparaître à Lyon, devant un concile œcuménique où il serait déposé, vu que sa culpabilité était notoire, comme hérétique et comme simoniaque » .

Cependant le vacarme redoublait. Boniface regardait dans l'espace l'air hébété ; ses mains avaient un frémissement. Nogaret poursuivait :

« Toutefois comme il convient que vous soyez déclaré coupable par le jugement de l'Église, je veux vous conserver la vie contre la violence de vos ennemis et vous représenter au concile général que je vous requiers de convoquer. Si vous refusez de subir son jugement, il le rendra malgré vous ; surtout qu'il s'agit d'hérésie. Je prétends empêcher également que vous n'excitiez du scandale dans l'Église, particulièrement contre le roi de France. Par ces motifs je vous donne des gardes, pour la défense de la foi et l'intérêt de l'Église; non pour vous faire insulte, ni à nul autre ».

Durant que Nogaret parlait, Sciarra bouillait d'impatience. Il trouvait que le légiste n'en finissait pas. Les discours ne menaient à rien. Il ne s'agissait que de planter une épée dans la gorge du pape et tout serait réglé.

Le vieux pontife répétait, les bras étendus en croix : « Voici ma tête ! voici mes bras ! ».

Le pillage du magnifique trésor pontifical, celui des palais de la famille Gaëtani, ainsi que des demeures habitées par les cardinaux favorables à Boniface, se poursuivait activement. C'était ce que les Italiens, qui avaient suivi Nogaret, trouvaient de plus important dans l'aventure. Nogaret donna des gardes au vieux pape qui le protégèrent et l'enfermèrent dans une chambre : « ce qui lui sauva la vie », dira-t-il dans la suite. Il exigea que seuls les propres serviteurs du pape fussent autorisés à s'occuper de sa nourriture. Il permit aux cardinaux de se retirer à Péronne.

On a été surpris de l'inaction de Nogaret le lendemain du 7 septembre. C'est qu'il avait été lui-même entraîné à l'expédition d'Anagni malgré lui, dans la nécessité où il s'était trouvé d'empêcher à tout prix la publication des lettres d'interdit, dont il avait subitement appris l'imminence. Les Colonna et les nobles d'Anagni, ennemis des Gaëtani, tenaient à conserver Boniface VIII entre leurs mains ; Nogaret eût préféré l'emmener en France. Mais comment pouvait-il transporter un pape prisonnier, à travers toute l'Italie, n'ayant avec lui que trois hommes : un banquier, un notaire et un clerc?

Le peuple d'Anagni se ressaisit. A Rome, l'émotion fut vive. La jalousie contre les Français se réveillait, on croyait que si on les laissait emmener le pape en France, ni lui ni ses successeurs n'en reviendraient : craintes assez justifiées. 400 cavaliers romains, conduits par le cardinal Mathieu de Aqua Sparta, marchèrent sur Anagni. Quand ils arrivèrent, Nogaret en était sorti.

Boniface fut ramené à Rome. Il se rendit à Saint-Pierre en somptueux appareil. Il ruminait de grands projets pour se venger du roi de France. Mais l'atteinte qui lui avait été portée était profonde. La rage l'étouffait, son intelligence chavirait. Il ne disait plus rien, regardant devant lui d'un regard fixe et sombre. Ses domestiques en entrant dans sa chambre, le trouvaient ployé sur lui-même, les yeux hagards, les dents enfoncées dans ses poings. Dans cet état, il mourut le 11 octobre 1303, âgé de quatre-vingt-six ans.

Dès le 21 octobre, Nicolas Boccasini, l'un des deux prélats qui avaient entouré le vieux pontife à Anagni dans la terrible journée du 7 septembre, fut élu pape. Il prit le nom de Benoît XI. Benoît était le nom de baptême de Boniface VIII. C'était un vieillard doux et timide et qui n'osait agir. La grande majesté de Philippe le Bel l'épouvantait. Le 10 février 1304, Nogaret était de retour à Béziers, où il rejoignait son maître. Une bulle du 13 mai 1304 annula toutes les sentences que le Saint-Siège avait lancées contre le roi de France ou ses conseillers. Le roi était victorieux.

Cependant Philippe le Bel s'efforçait d'en finir avec la lutte contre les Flamands, qui menaçait de s'éterniser. Il se mit en personne à la tête de son armée. Les forces ennemies se rencontrèrent le 18 août 1304 dans la plaine de Mons-en-Pévele. Les Flamands étaient cette fois encore commandés par Guillaume de Juliers, élu archevêque de Cologne. Le roi disposait de 60 000 hommes ; l'armée flamande montait à 80 000 hommes environ.

Au milieu de l'action, tout à coup, la cavalerie française, prise de panique, se débanda. La bataille était perdue sans le sang-froid du roi qui tête tint aux Flamands. À ses côtés, Anselme de Chevreuse qui tenait l'oriflamme, Brun de Verneuil qui conduisait le cheval du roi par la bride, furent massacrés. Le roi fut même renversé de son cheval ; mais, remis en selle par deux officiers de sa maison, les frères Jacques et Pierre Gentien, il se jeta sur les Flamands ; on sait qu'il était de haute taille et d'une singulière force physique. « Il avait les os plus gros que chevron », écrit le Templier de Tyr. Alors les Flamands, lisons-nous dans les Anciennes Chroniques de Flandre, qui pensaient avoir tout gagné, lui coururent sus. « Le noble roi était monté sur un haut destrier, tout armé de ses pleines armes royaux et tenait une masse de fer à une main. Il criait *Montjoye Saint-Denis ;* sa masse d'armes faisait merveille, car ceux qu'il atteignait en plein corps

n'avaient que faire de mire (médecin). Certes il fit tant d'armes par sa vaillance que, par son propre corps et à son emprise, sans autre, furent ce jour les Flamands déconfits. Car quand les hauts hommes, qui jà étaient reculés, perçurent le propre corps du roi qui s'était avancé et qui tant faisait d'armes, ils se reboutèrent d'une masse sur les Flamands. Et illec se recommença une bataille forte et crueuse. Mais les Flamands, qui tout ce jour s'étaient combattus, ne se pouvaient plus soutenir : ils se déconfirent et en y eut tant de tués que tous les champs en étaient jonchés ».

Guillaume de Juliers s'efforça à son tour de rallier les siens, mais le comte de Boulogne, par une manœuvre opportune, l'entoura de toutes parts. Juliers et ses fidèles Brugeois étaient épuisés. La chaleur de la journée avait été étouffante. « Adonc le comte Guillaume de Juliers se déchaussa nus pieds et tous ses gens aussi, et boutèrent les pommaux de leurs épées en leurs bouches pour leur soif étancher et ainsi attendirent la mort ». Un soldat français coupa la tête à Guillaume de Juliers et l'apporta au bout d'une pique à Philippe le Bel qui en détourna les yeux. L'oriflamme ne fut retrouvée que le lendemain, déchirée en deux endroits. En mémoire de sa victoire, Philippe le Bel fit dresser une statue équestre le représentant équipé pour le combat, en l'église Notre-Dame. On l'y voyait encore à la veille de la Révolution. Quant au peuple de Flandre, il ne put croire à la mort de son héros, de Guillaume de Juliers. De longues années encore après Mons-en-Pévele, écrit l'annaliste Gantois, on racontait dans les campagnes et dans les bourgs, qu'au fort de la mêlée une main invisible avait enlevé Guillaume de Juliers et qu'un jour, prochain sans doute, à l'heure du danger, on le reverrait, dans son armure éclatante, à la tête des métiers de Bruges, les conduire à la victoire.

La semaine précédente, la flotte française avait remporté sur la flotte flamande, commandée par Gui de Namur, une éclatante victoire dans la baie de Zierickzee ; Gui de Namur y périt. La paix ne pouvait plus tarder : elle fut conclue à Athis-sur-Orge en juin 1305. Philippe le Bel restituait à Robert de Béthune, héritier de Gui de Dampierre, les États qu'il avait confisqués sur son père, mais en gardant par devers lui, la Flandre de langue française : Lille, Douai et Orchies.

Le faux-monnayeur

On n'a suivi jusqu'ici qu'une partie de l'activité politique de Philippe le Bel. Voyez-le réunir à la couronne de France la ville de Valenciennes, le comté de Bar, les évêchés de Toul et de Verdun, Lyon, Viviers et la Franche-Comté tout entière.

A Benoît XI succède, le 5 juin 1305, un pape français, l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got, qui prend sur le trône pontifical le nom de Clément V et transfère en France le siège de la papauté. Sur tous les points, Philippe le Bel renforce l'influence française.

Pour cette œuvre vaste et multiple, et pour l'organisation du royaume, il fallait des ressources financières.

Depuis un siècle et demi, les charges de la royauté ont triplé, mais les sources de revenus dont le roi dispose sont restées les mêmes. Le roi veut-il lever quelque contribution nouvelle, quelles clameurs ! Le clergé en appelle au pape, la noblesse forme des ligues, dans les villes éclatent des soulèvements populaires. En 1306, à Paris, la vie même du roi est en danger : il est obligé de se réfugier dans l'enclos du Temple.

Les désastres de 1302, en Flandre, nécessitent des contributions nouvelles. Philippe le Bel adopte l'impôt proportionnel sur le revenu. Il s'efforce de montrer au peuple que c'est de son seul intérêt qu'il s'est inspiré en s'arrêtant à cette forme d'impôt, qui doit encore être adoucie par la manière dont il sera perçu.

« Traitez à l'amiable, écrit le roi à ses collecteurs, avec ceux des bonnes villes et des petites villes ; montrez comment, en cette affaire, qui touche à l'intérêt de chacun, chacun est tenu de mettre du sien, à son pouvoir. Le roi ne veut pas que ses sujets s'exposent eux-mêmes aux périls de la guerre ; il veut faire au contraire toutes choses à leur moindre grief. Il a pris conseil de gens sages et avisés qui ont cherché la voie la meilleure pour le peuple, et qui ont finalement décidé que le peuple donnerait aide au roi durant quatre mois, que si la campagne devait être plus longue, on ne paierait pas davantage, mais que l'aide serait diminuée proportionnellement, si la campagne devait être plus courte. » « Pour chaque sergent, poursuit Philippe le Bel, on ne paierait que deux sous, bien qu'il en coûte davantage au roi ; et,

durant toute la guerre, on ne demandera ni coutume, ni cinquantième, ni autre subvention ».

Le roi termine par ces mots : « *Item*, si vous ne pouvez faire un bon accord avec les villes dans leur ensemble, traitez avec chacun en particulier et voyez combien chacun donnerait ; comptez ce que vous pourrez avoir d'une manière et de l'autre, voyez ce qui serait du plus grand profit ; mais le roi incline à ce qui paraîtra le mieux au peuple ».

D'autres fois le roi convoquait à Paris les représentants des bonnes villes, les prélats et seigneurs du royaume. Une réunion de ce genre eut lieu le 1er avril 1314, dans le jardin du Palais. Il faut des ressources pour la guerre de Flandre. Enguerran de Marigny, « coadjuteur du royaume », se tint debout auprès du roi : « Prêchant au peuple, il dit la complainte du roi ». Il dit les origines du conflit, les vicissitudes de la guerre, le traité de paix et que les Flamands ne voulaient pas observer. « Contre ces rebelles, les fidèles sujets du roi de France consentiront-ils à assister leur seigneur ? » A ces mots le roi se leva et s'approcha du bord de l'estrade pour recevoir les engagements de ceux qui étaient disposés à lui venir en aide. Le premier qui répondit fut Étienne Barbette, bourgeois de Paris. Au nom des Parisiens, il dit que tous aideraient leur roi, à leur pouvoir. Le roi l'en remercia. Et, après lui, l'un après l'autre, les délégués des autres communes de France parlèrent de même. Et le roi les en remerciait. « Et lors, après icel parlement, une subvention fut levée... pour laquelle ledit Enguerran chut en haine et malédiction du menu peuple ».

Enguerran Le Portier de Marigny a été la plus grande figure du règne après Pierre Flote. Il appartenait à une modeste famille, d'origine normande. En 1298, nous le trouvons panetier de la reine Jeanne de Navarre qui le pousse à la Cour. Il devint chambellan du roi. Dans ces fonctions il déploya ses qualités d'administrateur. Sur la fin du règne il pouvait se vanter d'être le seul qui connût les finances du royaume. Il était également renseigné sur les ressources des peuples voisins et les ressorts des cours étrangères. Il écrit à Simon de Pise : « Sachez, Frère Simon, que je connais aussi bien qu'homme de Flandre le pouvoir des Flamands, ce qu'ils peuvent finer d'argent, et que je sais aussi bien que vous, qui y avez été, les conventions que passent les nobles d'Allemagne, ce qu'ils font et ce qu'ils pensent ».

A ses talents d'administrateur, il joignait des dons oratoires, déjà utiles à ceux qui voulaient acquérir de l'action en France. Geoffroi de Paris l'appelle : « De tous le plus beau parleur ». Il exerça une influence considérable sur Philippe le Bel durant les dernières années du règne. « Il était du royaume clé et serrure », Les souverains étrangers le comblaient de présents et recherchaient sa faveur. Le pape lui offrait une rose d'or. Ministres, rois et pape, dit le chroniqueur populaire, étaient dans ses mains des pantins dont il tirait les fils :

« Tous les avoit en sa cordelle ».

Dans cette ascension rapide, Marigny paraît ne pas avoir gardé la mesure nécessaire. Sa maison à Paris portait pignon doré ; son luxe offusquait les frères du roi ; au Palais de la Cité, dont il dirigea la reconstruction, il fit dresser sa statue à côté de celle de Philippe le Bel. « On le voit quand on monte à la chapelle, écrit Geoffroi de Paris, à la droite du roi, en coiffe blanche. »

Quelques contemporains ont compris la nécessité des contributions que levait le roi ; mais ils étaient en petit nombre et les besoins étaient pressants. C'est ainsi que Philippe le Bel a été amené aux altérations monétaires qui lui ont été tant reprochées.

Pour comprendre en quoi consistait aux XIIIe-XIVe siècles le faux-monnayage des rois, il faut noter que le moyen âge avait une double monnaie, une monnaie réelle et une monnaie de compte. On comptait par livres, sous et deniers, manière de compte qui passa en Angleterre, où les initiales s'en sont conservées : £ = pound *livre ;* S = shilling, *sou* ; d = penny, *denier*. Le florin d'or valait au milieu du XIIIe siècle 12 sous 6 deniers, et le gros tournois valait un sou. Or ces rapports n'étaient pas fixes ; ils pouvaient varier, soit par la fluctuation naturelle des cours, soit d'ordre du roi. Celui-ci pouvait ordonner par exemple que le gros tournois serait à l'avenir reçu pour deux sous, au lieu d'un. Le roi pouvait aussi, sans altérer la valeur de compte des gros tournois, en réduire le poids et le titre, de façon que, en réalité, ils valussent la moitié de ce qu'ils valaient précédemment, tout en les maintenant à la même valeur d'échange. C'est en cela que consista le faux-monnayage de Philippe le Bel. En des besoins urgents, il déclarait que l'argent sortant des coffres aurait une valeur supérieure à celle qu'il avait en réalité ; ou bien il refondait les

monnaies en leur donnant un poids et un titre inférieurs. Il n'altérait pas les pièces de manière à tromper le monde, comme on le croit généralement ; il prévenait le public de la diminution de poids qu'il faisait subir aux gros tournois ou aux florins d'or, mais en leur imposant un « cours forcé ». C'est le mot juste. Tel notre papier-monnaie.

Lors de la grande altération de 1295, nécessitée par la guerre contre l'Angleterre, le roi s'exprime ainsi : « Nous avons été obligés de faire frapper une monnaie à laquelle il manque quelque chose du poids et de l'alliage que nos prédécesseurs y mettaient ». Mais, ajoute le roi, « je recevrai moi-même cette monnaie en paiement de ce qui m'est dû, et plus tard j'indemniserai ceux qui auront subi du dommage de ce chef » ; et il engage à cet effet les revenus de ses domaines.

Enfin, dès qu'il le pouvait, le roi invitait les détenteurs de monnaies « faibles » à les rapporter à ses ateliers, afin qu'il pût les faire refondre en « monnaies bonnes et anciennes... » C'était donc une forme d'emprunt, telle que la situation économique du temps la permettait et que le roi remboursait quand l'état de ses finances lui donnait le moyen de le faire. Voici, par exemple, une bulle du pape Benoît XI, successeur de Boniface VIII qui accorde au roi (11 mai 1305) une année de prébendes et deux années des bénéfices ecclésiastiques en France pour qu'il puisse relever ses monnaies au titre qu'elles avaient sous saint Louis.

Les temps modernes ont vu les assignats, les billets à cours forcé et les emprunts que permet l'organisation des grands établissements financiers, ressources qui manquaient à Philippe le Bel. Lorsque de nos jours le gouvernement émet pour quarante ou cinquante milliards de papier-monnaie, billets de banque, garantis par cinq ou six milliards d'or ou d'argent dans les caves de la Banque de France, il émet lui aussi de la fausse-monnaie, voire beaucoup plus fausse que celle de Philippe le Bel et exposée, elle aussi, à des soubresauts et variations en sa valeur ; mais les progrès réalisés depuis le XIII[e] siècle dans la circulation monétaire, la réglementation du crédit et l'admission d'une monnaie fiduciaire font que les inconvénients n'en sont plus aussi grands qu'au temps d'autrefois.

Les Templiers.

Il est certain que si Philippe le Bel eût disposé de l'organisation financière qu'étaient parvenus à se donner les chevaliers du Temple, il n'aurait pas songé à l'altération des monnaies.

Cet ordre religieux et militaire, fondé en 1119, par un chevalier champenois, Hugue de Payns, était parvenu rapidement à une extraordinaire prospérité. En 1128 le concile de Troyes, à l'instigation de saint Bernard, donna aux « Pauvres Soldats du Temple » une règle inspirée par la règle de Cîteaux. Le but de l'ordre était de protéger la Terre Sainte contre les retours offensifs des infidèles. Il remplit vaillamment sa mission et, sur la fin du XIIIe siècle, ceux qui prendront en main la cause du Temple, pourront dire que 20 000 Frères étaient morts en Palestine les armes à la main. Tout en combattant les infidèles et en s'assurant ainsi la vie éternelle, les Pauvres Soldats du Temple soignaient leurs intérêts séculiers. Ils devenaient propriétaires de biens si considérables que le concile du Latran, en 1179, demandait déjà qu'ils abandonnassent ce qu'ils avaient acquis durant les dix années précédentes.

Ils fondèrent des « maisons » en Occident, plus particulièrement en France. Le 16 juin 1291, les musulmans s'emparaient de Saint-Jean-d'Acre, le dernier boulevard de la chrétienté en Terre Sainte. Les Templiers revinrent en leurs pays d'origine. A ce moment, l'ordre aurait dû se dissoudre. Il n'avait plus de raison d'être.

Les biens du Temple, à la fin du XIIIe siècle, étaient immenses.

Dès 1229, l'empereur Frédéric II s'était vu dans l'obligation de les chasser de Sicile. Le nombre des chevaliers, à l'époque où Philippe le Bel monta sur le trône, était de 15 000 en chiffre rond. Chacun d'eux était un homme d'armes éprouvé. Vers le milieu du XIIIe siècle, Mathieu Paris leur attribuait, 9.000 donjons et manoirs : le chiffre donné par la Chronique de Flandre est plus élevé encore. Chacun de ces manoirs était une tête de fief, un centre d'influence. Dans les archives de chacune des commanderies du Temple se conservaient par centaines les titres de rentes servies à des tenanciers du voisinage, concessions qui entraînaient l'obligation de la fidélité et du service féodal. Les seigneurs ecclésiastiques et laïques se plaignaient incessamment au roi de ce que leurs vassaux leur refusaient le service qu'ils leur devaient, sous pré-

texte qu'ils étaient hommes du Temple. Considérez la ville neuve du Temple à Paris, le territoire du Temple près d'Ypres, tant d'autres ; chacun de ces domaines était une véritable seigneurie féodale, avec droits de haute, moyenne et basse justice, foires annuelles, privilèges et franchises et de nombreux « manants ». Entre autres franchises les Templiers revendiquaient celle de ne relever judiciairement que du pape, à l'instar d'autres ordres religieux.

Non contents d'exercer leur autorité sur les terres à eux soumises. les Templiers s'efforçaient d'acquérir de nouveaux droits, en quoi les troubles de la guerre d'Aquitaine sous Philippe le Bel leur furent particulièrement favorables. Leur patronage était d'ailleurs très recherché par les gens des campagnes qui se garantissaient ainsi contre les poursuites des baillis seigneuriaux. Michelet note que, dans la seule sénéchaussée de Beaucaire, l'ordre avait acheté en quarante ans, pour 10 000 livres de rentes sises en terre ; ce qui ne représentait pas seulement, à cette époque, un avoir considérable, mais une grande puissance territoriale. Le Prieuré de St-Gilles avait à lui seul cinquante-quatre commanderies. Dans la plupart des pays d'Europe, les Frères avaient des places fortes ; ils en possédaient dix-sept dans le royaume de Valence. On les avait vus s'attaquer aux têtes couronnées, au roi de Chypre et au prince d'Antioche, détrôner un roi de Jérusalem, ravager la Grèce et la Thrace.

L'origine de leur puissance financière avait été dans le trésor immense qu'ils avaient rapporté en Occident : 150 000 florins d'or, qu'une adroite administration financière ne tarda à décupler. Comme les Templiers avaient des maisons dans tous les pays, ils pratiquaient les opérations financières des banques internationales de notre temps ; ils connaissaient les lettres de change, l'ordre payable à vue, ils constituaient des rentes et pensions sur capital versé, faisaient des avances de fonds, prêtaient sur gage, géraient des dépôts particuliers, se chargeaient des levées de taxe pour les seigneurs laïques et ecclésiastiques. Ils prêtaient de l'argent aux souverains.

Dès l'année 1290, Philippe le Bel s'inquiéta de la puissance du Temple. Par lettres du 29 juin, il mande à ses sénéchaux et baillis de lui envoyer l'état des biens acquis par les Frères du Temple depuis quarante-cinq ans. La même année, le Parlement leur interdit d'étendre leur patronat sur des particuliers Le

22 avril 1293, Philippe le Bel rappelle cet arrêt à ses officiers en leur mandant de tenir la main à ce qu'il soit exécuté.

Le Temple avait la prospérité insolente. Richard Cœur de Lion disait qu'il laissait son avarice aux Cisterciens et sa superbe aux Templiers. Après la catastrophe où leur puissance va s'effondrer, le bon chroniqueur Geoffroi de Paris fera d'eux ce portrait : « Les Frères du Temple, gorgés d'or et d'argent et qui menaient telle noblesse, où sont-ils ? Que sont-ils devenus, eux que nul n'osait attaquer en justice ? Toujours acheter, sans jamais vendre, se faire craindre à l'égal des officiers du roi, étendre son orgueil sur le monde, s'enrichir au delà des plus riches : « Tant « va pot à eve (eau qu'il brise ».

Ils en arrivaient à braver le roi, à refuser de payer les taxes.

Philippe le Bel essaya de détourner, au profit de l'autorité royale, la puissance du Temple. Il sollicita son admission dans l'ordre dont il fût devenu le chef. Il choisit le grand maître en exercice pour parrain d'un de ses enfants. Ces avances furent repoussées : la destruction du Temple fut résolue dans son esprit.

Imagine-t-on ce que serait devenue la puissance du roi de Bourges durant les mauvais jours de la guerre de Cent ans, en face d'un ordre comptant des milliers de chevaliers, abrités en des centaines de châteaux forts, disposant de ressources infinies et d'un nombre immense de vassaux et de tenanciers ? On sait l'histoire de l'Ordre Teutonique.

Les registres du Trésor des Chartes portent que, le 22 septembre 1307, au monastère de Maubuisson lès Pontoise, le roi donna les sceaux à Nogaret et qu'il y fut traité aussitôt des Templiers. Ceux-ci furent arrêtés dans la France entière, le 13 octobre suivant. L'opération fut menée avec tant de décision que nulle résistance ne put se produire. Les Templiers étaient poursuivis pour hérésie.

Depuis longtemps déjà, des bruits étranges circulaient sur les pratiques secrètes des Templiers, car ceux-ci veillaient à ce que la tenue de leurs chapitres et les règles de leur ordre demeurassent ignorées des profanes. Qu'avait-on de si grave à cacher ? Le précepteur d'Auvergne — c'était l'une des dignités du Temple — à qui l'on demandera dans la suite pourquoi son ordre s'était toujours entouré d'un si profond secret, répondra : « Par sottise ».

La foule parlait de vices affreux et d'idolâtrie.

Philippe le Bel procéda par voie d'appel au peuple. En son

nom, Nogaret parla aux Parisiens dans le jardin du Palais (13 octobre 1307). Des assemblées populaires furent convoquées dans la France entière. A Tours se réunirent les États généraux, en nombre immense : le Tiers État y comptait à lui seul plus de 700 délégués (mai 1308). On lut l'acte d'accusation contre les Templiers. Le peuple avait confiance dans la personne du roi qui était essentiellement à ses yeux le défenseur de l'Église. D'une voix, les représentants de la noblesse et des bonnes villes répondirent que les Templiers méritaient la mort.

Le 26 novembre 1309, le grand maître, Jacques de Molay, comparut devant les juges en se déclarant prêt à défendre le Temple, bien qu'il ne fût qu'un pauvre chevalier simple et sans instruction. Il parla avec force et émotion :

« Je ne connais aucun ordre religieux dont les églises aient de plus beaux ornements que les églises du Temple ; je ne connais aucun ordre où l'on fasse plus largement l'aumône que dans les maisons du Temple, où, trois fois la semaine, on donne à tout venant ; je ne connais aucun ordre qui ait répandu autant de sang en combattant les ennemis de la foi. »

Comme on lui objectait que tout cela n'était rien sans une doctrine pure.

« C'est vrai ! c'est vrai ! mais je crois en un seul Dieu en trois personnes et à la foi catholique tout entière ; je crois en un Dieu, une foi, un baptême, une église, et que, à l'heure où l'âme est séparée du corps, on verra les bons et les mauvais, et qu'alors chacun de nous connaîtra la vérité de ce qui est débattu présentement ».

Il arriva que ce même Jacques de Molay et plusieurs des dignitaires de l'Ordre reconnurent comme fondées les pratiques dont l'ordre du Temple était accusé. Clément V écrit que, devant lui, librement, sans contrainte, des personnages occupant dans l'Ordre des dignités élevées avaient avoué qu'à la réception des nouveaux frères, on obligeait ceux-ci à renier le Christ ; mais le plus souvent ces aveux furent arrachés par torture ou par terreur. Ponsard de Gisy dit devant les commissaires : « Durant les trois mois qui ont précédé les aveux que j'ai faits devant l'évêque de Paris, on m'a placé dans une fosse, les mains liées derrière le dos, et serrées si fort que tout le sang affluait aux ongles ; j'étais attaché par une corde. Si l'on me remet dans les tourments, je dirai tout ce que l'on voudra. Je suis prêt à subir

des supplices courts, à avoir la tête tranchée, à être brûlé ou bouilli pour l'honneur de l'Ordre; mais je ne puis soutenir des tortures longues comme celles auxquelles j'ai été soumis depuis plus de deux ans. »

Il ajouta que tous les aveux faits par lui étaient faux. C'était le prieur de Montfaucon et le moine Guillaume Robert qui faisaient ainsi mettre les Templiers à la question. Trente-six de ses compagnons avaient péri à Paris dans les tourments. Tout ce qu'on avait dit devant l'évêque de Paris contre l'Ordre était faux.

Un autre Templier, Bernard Dugué, disait qu'on lui avait rôti les pieds au point que la chair s'était détachée et que les os de ses talons en étaient tombés : il tenait dans la main deux os que la torture avait enlevés à ses talons.

Les Frères, qui paraissent devant les inquisiteurs, déclarent qu'ils défendront l'Ordre jusqu'à la mort. Quelques-uns s'expriment énergiquement : « Ceux qui en ont dit du mal en ont menti par leur gueule ». Nombre d'entre eux rétractent les déclarations précédemment faites devant le pape. Ceux qui accusent le Temple d'hérésie ou de pratiques mauvaises, sont de faux frères qui ont quitté l'Ordre ou qui en ont été chassés pour leur inconduite et veulent se venger.

Frère Jean de Montroyal, en son nom et au nom d'un grand nombre de ses frères, lut une déclaration qui, à elle seule, eût dû suffire à justifier l'Ordre, tout au moins dans son ensemble :

« Notre Ordre est saint; il a été approuvé par l'Église romaine. Les Frères ont toujours vécu dans la foi catholique et romaine. Ils pratiquent jeûnes et abstinences, se confessent et communient à Noël, à Pâques, et à la Pentecôte publiquement. Ils meurent selon les rites de l'Église. Tous les Frères de notre maison sont tenus de dire cent Paters pour l'âme du Frère défunt dans les huit jours qui suit son décès. Le maître autel dans nos églises est consacré à la Vierge. Le vendredi nous portons une croix en vermeil aux yeux de tout le peuple en l'honneur de la croix sur laquelle Notre-Seigneur est mort. Nous faisons l'aumône; nous donnons l'hospitalité aux voyageurs. On a vu des Frères de notre Ordre devenir archevêques et évêques. Les rois de France ont choisi parmi nos Frères des trésoriers et des aumôniers. *Item*, nombre de nos Frères sont prisonniers des Infidèles depuis vingt-cinq ans; ni par peur de mort, ni par présents, on n'a pu leur faire renier le Christ; que si les Templiers étaient tels qu'on

le dit, ces prisonniers seraient en liberté à l'heure actuelle. La vraie croix est sous la garde des Templiers; si les Templiers étaient tels qu'on le dit, la vraie croix ne se laisserait pas garder par eux. La couronne d'épines ne fleurit le Vendredi-Saint que quand elle est entre les mains du chapelain du Temple; ce qui ne se produirait pas si les Templiers étaient tels qu'on le dit. Sainte Euphémie a fait plusieurs miracles dans l'une des maisons du Temple; ce qu'elle n'aurait pas fait si les Templiers étaient tels qu'on le dit. Il est mort plus de 20 000 Frères, outre-mer, pour la défense de la foi. »

Jean de Montroyal terminait par ces mots :

« *Item*, nous avons souffert moult tourments de fer, prison et gehenne et longs temps au pain et à l'eau, par quoi nombre de nos frères sont morts; et n'eussions mie tant souffert si notre religion ne fût bonne et si nous ne maintenions vérité, et si ce n'était pour ôter de male erreur le monde qui y est sans raison. »

L'ordre du Temple était innocent. Dans quelques maisons des mœurs mauvaises, importées d'Orient, un simulacre de renonciation à la doctrine du Christ, imposé comme preuve d'extrême passivité et obéissance, étaient-ils en pratique? Cela est possible. Les chefs de l'Ordre en étaient ignorants.

D'autre part la bonne foi des accusateurs n'est pas moins évidente. Les fanatiques sont de mauvais juges, on l'a vu en tous les temps; mais les fanatiques sont convaincus. Prétendre que le gouvernement de Philippe le Bel supplicia tant de nobles victimes sans autre motif que le désir de s'emparer des biens des Templiers, est une affirmation aussi puérile que celle qui consisterait à prétendre que les « patriotes » n'ont coupé tant de têtes que pour s'emparer des biens des aristocrates et des émigrés.

Le 12 mai 1310, cinquante-quatre Templiers, qui persistaient à vouloir défendre l'Ordre, furent brûlés comme relaps, à l'orée du bois de Vincennes.

Le récit de ce supplice, dans les chroniques du temps, est sur le ton du *Père Duchesne* ou des *Révolutions de Paris* décrivant une charretée de « ci-devants » menée à la guillotine. Le 13 mai, le Frère Aimeri de Villiers-le-Duc, Templier depuis vingt-huit ans, parut à son tour devant les commissaires. Il écoutait la lecture de l'acte d'accusation « pâle et terrifié ». Brusquement il interrompit : « J'ai avoué quelques articles à cause des tortures que m'ont fait endurer Guillaume de Marcilly et Hugue de la Celle,

chevaliers du roi. Tout ce que j'ai dit est faux. Hier, j'ai vu cinquante-quatre de mes frères dans les fourgons, conduits au bûcher, parce qu'ils n'ont pas voulu avouer nos prétendues erreurs ; j'ai pensé que je ne pourrais jamais résister à la terreur du feu J'avouerai tout, je le sens ; j'avouerais que j'ai tué Dieu ! »

Par la bulle *Vox in excelso*, datée du 3 avril 1312, Clément V déclara l'ordre du Temple supprimé. Les Templiers se dispersèrent ; les uns entrèrent dans des couvents ; d'autres prirent femme et métier manuel. Le 18 mars 1314, furent brûlés vifs le grand maître Jacques de Molay et Geoffroi de Charnay, précepteur de Normandie, dans l'île des Javiaux, aussi appelée l'île aux Juifs, aujourd'hui réunie à l'île de la Cité. Une foule houleuse se pressait autour des deux illustres victimes, et, dans la foule, le chroniqueur Geoffroi de Paris, qui a laissé une relation émouvante des derniers moments de Molay :

> Ainsi comme les vis, devise.

Quand tout fut prêt, le grand maître se mit « en sa chemise ». Comme il avait de l'argent sur lui, il voulut le distribuer aux pauvres qu'il voyait à ses pieds. « Que Dieu ait pitié de son âme! »;

> Mais il ne trouva là nulle âme
> Qui l'en voulut ouïr en rien,
> Ainçois le tenoi-ent à chien.

Quand les bourreaux lui lièrent les mains derrière le dos il leur demanda :

« Seigneurs, au moins laissez-moi joindre un peu les mains pour prier Dieu ».

D'une voix ferme il proclama, une fois de plus, l'innocence et la pureté de l'Ordre ; il demanda d'être tourné « devers la Vierge Marie dont Notre-Seigneur fut né », c'est-à-dire vers l'église Notre-Dame :

> Et si doucement la mort prit
> Que chacun s'en émerveilla.

Quand il eut rendu le dernier soupir, son compagnon, le précepteur Geoffroi de Charnay, prit à son tour la parole :

> Seigneurs, sans doute,
> De mon maître ensuivrai la route,
> Comme martyr occis l'avez.

La foule, en se dispersant, discutait de la tragédie. Geoffroi de Paris le constate et ajoute philosophiquement :

> Ne sais qui dit voir (vérité) ou qui ment :
> Viegne en ce qu'en doit avenir !

Quel fut le sort des biens du Temple ? Philippe le Bel décida qu'ils seraient transmis aux Hospitaliers. Clément V constate que les ordres donnés à ce sujet par le roi furent exécutés. Le domaine même du Temple à Paris qui, jusqu'à la veille de la Révolution, était la propriété de l'Ordre St-Jean de Jérusalem, en témoignera jusqu'au seuil de l'âge moderne.

Le trésor royal garda par devers lui certaines sommes, pour les frais du procès. Ceux-ci avaient été immenses. En 1312, le roi avait réuni le concile de Vienne afin que la doctrine du Temple y fût jugée.

La grande richesse et la puissance du Temple consistaient dans les centaines et les milliers de contrats de cens et de rente qui, sur tous les points de la chrétienté, lui attachaient créanciers et tenanciers. Ces titres se trouvèrent détruits par le seul fait que les Templiers furent déclarés hérétiques, toute dette envers un hérétique étant réputée nulle. Et peut-être est-ce dans ce fait qu'il faut chercher la raison de l'hostilité qui, de toutes parts, se manifesta contre les chevaliers et la facilité avec laquelle, grâce à la complicité de l'opinion publique, fut étouffée toute résistance.

Fin de règne.

En ces conflits violents, à peine a-t-on pu entrevoir l'œuvre législative qui trouva sa principale expression dans la grande ordonnance de 1303. Philippe le Bel perfectionna les institutions judiciaires au point qu'on a pu voir en lui le fondateur du Parlement. Mais ici encore, que d'obstacles à surmonter ! En 1306, le roi est obligé de céder sur un point essentiel en laissant rétablir la preuve par bataille, même dans les cas graves : homicide, maléfices.

L'abbé de St-Denis témoigne que, dans la dernière partie de son règne, l'humeur du roi s'était assombrie. Il devenait morne et parlait de moins en moins. A ses intimes il confiait la peine mise en lui par les guerres, les troubles et les violences de son règne.

Connut-il les supplices infligés aux Templiers, lui qui disait en rendant libres les prisonniers de l'Inquisition : « Les prisons sont faites pour séquestrer les coupables, non pour les torturer ».

La mort de sa femme, Jeanne de Navarre, décédée à Vincennes, le 2 avril 1305, dans l'éclat de ses trente-deux ans, avait contribué à cette tristesse. C'était une femme vaillante qui, malgré son embonpoint et ses chairs roses, n'avait pas hésité, quand Henri de Bar avait envahi son comté de Champagne, à se montrer à à cheval pour conduire les troupes qui vainquirent le comte de Bar et le firent prisonnier à Comines. Femme instruite qui conservera toujours la gloire d'avoir demandé au vieux sire de Joinville son immortelle vie de saint Louis. L'humble moine, Bernard Délicieux, au cours de sa campagne pour défendre les Languedociens contre l'Inquisition, appelle Jeanne : « Cette autre Esther qui nous protège ». Bien des textes témoignent de la grande intimité qui unissait Philippe le Bel et sa femme.

Elle ne fut donc pas auprès de lui pour adoucir le terrible coup qu'il reçut en apprenant la conduite de ses belles-filles. Isabelle, fille de Philippe le Bel, mariée à Édouard II, roi d'Angleterre, avait donné deux bourses de soie dorée, l'une à Marguerite de Bourgogne, fille du duc de Bourgogne Robert II, et femme de Louis le Hutin, fils et héritier du roi de France ; l'autre à Blanche, deuxième fille d'Otton IV comte palatin de Bourgogne, et femme de Charles IV, troisième fils de Philippe le Bel. A son retour en France, elle fut surprise de trouver ces bourses à la ceinture de deux jeunes chevaliers qui fréquentaient à la Cour, Philippe et Gauthier d'Aunay. Philippe le Bel fit écorcher vifs les deux frères d'Aunay à Pontoise et traîner leurs cadavres dans les rues. Des soupçons étant également tombés sur Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, le roi ordonna qu'elle serait incarcérée comme ses deux belles-sœurs. Marguerite, femme de Louis le Hutin, fut enfermée au Château-Gaillard. Elle fit l'aveu de son inconduite et ne tarda pas à périr au fond de la prison glacée où elle avait été jetée.

Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, ne cessa de protester de son innocence. On la conduisait au château de Dourdan, dans un char à quatre roues, tendu de drap noir. Elle disait, avec des sanglots, à ceux qui s'arrêtaient pour la voir passer :

« Pour Dieu, dites à mon seigneur Philippe, que je meurs sans péché ».

Au fait, son innocence fut reconnue et elle revint auprès de son mari.

La troisième, Blanche de Bourgogne, femme de Charles le Bel, était une enfant. A peine avait-elle dix-huit ans, quand elle fut, elle aussi, enfermée au Château-Gaillard. Elle ne voulait pas mourir. Elle protestait qu'elle n'avait rien fait de mal. Elle avait déjà donné à Charles le Bel deux enfants, qui étaient morts en bas âge. Elle fut interrogée à plusieurs reprises dans la chapelle du Château-Gaillard, en présence de ses demoiselles. « La gaieté de son visage, lisons-nous dans l'un des procès-verbaux, montrait que, dans ce moment, elle était sans crainte ». Elle laissa prononcer son divorce d'avec son mari, sous prétexte de parenté spirituelle. On lui permit alors de prendre le voile dans l'abbaye de Maubuisson, où était la sépulture de ses enfants. Elle y mourra en 1325.

D'autre part, Philippe le Bel entendait déjà gronder la réaction qui allait emporter son œuvre, provoquer la chute de son chancelier, Pierre de Latilly, de son chambellan, Enguerran de Marigny. Durant l'année 1314, sur différents points de la France, en Bretagne, en Normandie, en Picardie, en Champagne, en Bourgogne, en Anjou, en Auvergne, en Poitou, en Gascogne et en Languedoc, se forment des ligues contre le roi qui « mange sa gent ». « Que le roi qui règne à présent y prenne garde ! écrit l'un des ligueurs, le vieux sire de Joinville. Il a échappé à de grands périls. Il n'est que temps qu'il s'amende pour que Dieu ne le frappe pas, lui et ce qui est à lui, cruellement ».

Les Flamands, de leur côté, n'exécutaient pas le traité d'Athis. Très las de cette lutte, sans cesse renaissante, Philippe équipa une nouvelle armée pour marcher, une fois encore, vers la frontière du Nord.

Le roi muet jeta-t-il dans ce moment un regard inquiet sur les destinées du royaume ? la prédiction de saint Louis lui revint-elle à l'esprit ? Son énergie reste entière, il ne laisse pas tomber son courage. Cachant ses projets à son ministre préféré lui-même, à Marigny, qui, homme de rangement et d'intérieur, n'aimait pas qu'on dispersât les ressources du trésor hors des frontières, il engageait des pourparlers au delà du Rhin pour faire monter son frère Charles sur le trône d'Allemagne devenu vacant par la mort de Henri VII. Il remettait en honneur les projets d'expédition en Terre Sainte, prenait la croix avec ses trois fils : expédition qui,

selon ses vues, devait assurer la paix perpétuelle par la concentration entre ses mains de toutes les forces de la chrétienté. A ces projets de croisade, le serviteur acharné de la grandeur monarchique, Nogaret, s'attachait avec passion.

Mais Nogaret descend dans la tombe, puis Clément V, et voici que Philippe le Bel est frappé à son tour dans la force de ses quarante-six ans. Tous trois rapidement disparaissent comme pour obéir à l'ajournement du Templier napolitain dont parle Ferreti de Vicence.

Le 4 novembre 1314, chassant dans les bois de Pont-Ste-Maxence, le roi ressentit la première atteinte du mal auquel il devait succomber. Il était à cheval et fut pris d'un évanouissement, son cœur cessa de battre. Cependant il ne tomba pas de cheval. On le transporta par eau jusqu'à Poissy où il resta dix jours. Il put aller à cheval de Poissy à Essonnes; là son mal le reprit et il fut porté en litière jusqu'à Fontainebleau.

Le 26 au matin, Philippe le Bel connut que sa fin était proche. Il se confessa, communia et se mit alors dans son lit. Il régla les détails de son testament. De temps à autre il s'interrompait pour dire : « Beau Sire Dieu, je commande mon esprit entre tes mains ! ». Puis il reçut les derniers sacrements. Lui, que les autres eussent dû consoler, ecrit un témoin oculaire de sa mort, consolait les autres. Enfin il appela son fils aîné : « Louis, lui dit-il, je vous parle devant des hommes qui vous aiment et sont tenus de vous aimer ; moi, je vous aime sur tous autres, mais que votre vie soit telle que vous soyez digne d'être aimé ! » Il lui dit comment il devait régner avec dignité et mesure, gouvernant par lui-même, mais en prenant avis des hommes sages, en particulier de ses deux oncles Charles et Louis. « Faites tant que chacun s'aperçoive que vous êtes fils de roi, bien plus, roi de France. Et moult fois, ajoute le chroniqueur, il disait : « Pesez, Louis, ces paroles : « *Qu'est-ce que d'être roi de France* ».

Quelques instants après, le roi demanda que chacun se retirât : « Devant le confesseur, seul, secrëtement, il enseigna à son fils aîné comment il devait faire pour toucher les malades et les paroles saintes lui enseigna qu'il avait accoutumé de procurer quand il les touchait. Semblablement, il lui dit que c'était à grande révérence, sainteté et pureté qu'il devait toucher les infirmes, nettoyé de conscience et de mains. »

Philippe le Bel s'éteignit doucement à Fontainebleau le 29 no-

vembre 1314, récitant l'office du Saint-Esprit. Il avait quarante-six ans.

On n'a pas compris Philippe le Bel, partant on n'a pas été juste pour lui. Ce jeune prince a été l'un des plus grands rois et des plus nobles caractères qui aient paru dans l'histoire. Parlant de sa lutte contre la papauté, les grands historiens du XVIIe siècle rappelleront qu'il fut surnommé Philippe le Catholique, « à cri publique, dit Duchesne, et à la poursuite (requête) du clergé. »

La génération qui lui succéda célébrera avec gratitude la prospérité qu'il donna à la France par sa politique clairvoyante et active. Son règne ne paraîtra pas, aux sujets de Philippe de Valois, le « règne du diable », mais un règne de beauté et de sagesse, digne d'admiration. Au début du XIVe siècle commerce, industrie, agriculture sont dans un état florissant du nord au midi de la France : culture du vin et des céréales, élève du bétail, industrie drapière y sont également prospères. Le matériel agricole s'est perfectionné. On voit se constituer, une merveille pour l'époque, des sociétés par actions. En Provence, en Languedoc, on rencontre des porchers qui possèdent des vignes, de simples bouviers ont maisons en ville. Et l'accroissement de la population s'est accentué avec l'aisance et la vie active, au point que des historiens éminents, comme Siméon Luce, iront jusqu'à prétendre que la population de la France égalait alors, si elle ne dépassait, la population de la France d'aujourd'hui.

Sources. Les chroniques contemporaines, notamment celles qui ont été publiées dans le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XX-XXIII (1840-76), 4 vol. in-fol. — *Annales Gandenses*, 1896. — *Chronique Artésienne*, 1898. — *Regestum Clementis papæ V*. 1880-90, 7 vol. — Limburg-Stirum. *Codex diplomaticus Flandriæ* 1296-1325, Bruges, 1879-89, 2 vol. — Th. Rymer. *Fœdera, conventiones... inter reges Angliæ et alios quosvis*, 3e éd. La Haye, 1739-45, 10 vol. in-fol. — Michelet. *Procès des Templiers*, Paris, 1841-51, 2 vol. — Beugnot. *Les Olim*, 1839-48, 4 vol. — Edelestan du Méril. *Poésies populaires latines du M. A.*, 1847.

Travaux des historiens. Edg. Boutaric. *La France sous Philippe le Bel*, 1861. — Ch.-V. Langlois. *Hist. de Fr.* Dir. Lavisse, IIIe, 1901. — P. Dupuy. *Hist. du différend d'entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel*, 1655. — Digard. *Les Registres de Boniface VIII*, 1884-91. — Ern. Renan. *Guillaume de Nogaret* dans Hist. litt. de la Fr., XXVIII, 1877, p. 233-371. — Rob. Holtzmann. *Wilhelm von Nogaret*, Fribourg-en-B., 1898. — P. Funke. *Papst Benedikt XI.*, 1891. — C. Wenck. *Clemens V, u. Heinrich VII.*, Halle, 1882. — G. Lizerand. *Clément V et Philippe le Bel*, 1910. — K. Schottmüller. *Der Untergang des Templer-Ordens*, 1887. — Ch.-V. Langlois. *Le Procès des Templiers*, Revue des Deux Mondes, 15 janv. 1891, p. 382-421. — L. Delisle. *Opérations financières des Templiers*. Mém. de l'Acad des Inscript., XXXIII (1889). — Warnkönig-Gheldolf. *Hist. de la Flandre*, 1835-64 5 vol. — H. Pirenne. *Histoire de Belgique*, t. I, 3e éd., 1909.

CHAPITRE XVIII

LA FIN DE LA FRANCE FÉODALE

La féodalité se désorganise. Ligues provinciales. Réaction contre l'œuvre des légistes. Louis X. Disgrâce et supplice de Marigny. Les troubles civils en Artois. Rivalité de Robert et de Mahaut d'Artois. Les chartes provinciales. Echec de la campagne de Flandre : l'ost boueux. Mort de Louis X. Jean Ier posthume. Avènement de Philippe le Long. La loi salique. Energie du nouveau roi. Sa mort. Avènement de Charles le Bel. Il meurt sans héritier. Extinction des Capétiens directs. A qui reviendra la couronne de France ?

Le grand roi avait pu se rendre compte, sur ses derniers jours, de la réaction qui se produirait contre son œuvre.

Les liens féodaux sont rompus. Les vassaux d'une seigneurie ne ne sont plus unis à leur patron. La seigneurie se désagrège. Que devient le lien d'amour ? Mais où sont les neiges d'antan ?

Un même baron est devenu propriétaire de plusieurs châtellenies. En chacune il ne peut résider qu'une partie de l'année : dans plusieurs, il ne réside plus du tout, remplacé par un sénéchal qui ne songe qu'aux redevances à prélever, et se fait haïr.

« Le peuple prise peu les nobles », dira Philippe le Long.

Ces divisions à l'intérieur de chaque fief et de chaque ville, se compliquent par les divisions entre les provinces. La guerre des Albigeois a semé des haines profondes. Assurément le Nord a étendu sur le Midi son action administrative, son influence intellectuelle et artistique ; mais au fond des cœurs sont restés des ferments. Dans les provinces, au sud de la Loire, écrit vers le début du XIVe siècle le continuateur de Girard de Frachet, « nombreux étaient ceux qui voulaient se détacher ».

Il en va de même des Flamands.

Mais voici que les nobles cherchent à profiter des embarras dont la couronne est surchargée par la guerre de Flandre qui a repris. « Le moment est venu, pensent-ils, de reconquérir nos droits. »

La noblesse de Bourgogne, d'Artois et de Picardie s'unit en une fédération dirigée contre le roi. A la tête du mouvement un seigneur picard, le sire de Fiennes. Et du Beauvaisis, du Vermandois, du Ponthieu, affluent les adhésions. Les nobles s'allient au « commun », c'est-à-dire à la classe populaire des villes. Les subventions demandées pour la guerre de Flandre servent de prétexte à la rébellion.

Pour éviter que le mouvement ne prît de l'extension, Philippe le Bel avait interdit, par ordonnance du 6 octobre 1314, les tournois qui réunissaient la noblesse de plusieurs provinces; mais l'impulsion était donnée.

Le 24 novembre les « alliances » formées en Bourgogne, en Champagne et en Forez s'unissaient à celles du Beauvaisis, du Ponthieu et de l'Artois. La noblesse d'une grande partie du royaume se trouvait ainsi en révolte ouverte.

Nos barons ne veulent plus se laisser tailler; mais surtout ils ne veulent plus se laisser gouverner par les « chétives gens » du conseil royal :

Nous sommes versez à revers
Et par vilains et par convers,
Chétive gent qui sont venus
Et à Court (à la Cour du roi) mestres devenus,
Qui cosent (cousent), rooignent et taillent...

Au reste, si le roi ne veut prêter une oreille favorable aux griefs de ses barons, ils sont prêts à « entrer en danse contre lui ».

Le nouveau roi, Louis X, était un jeune homme de vingt ans. Très jeune, sans expérience, il se trouva aux prises avec les plus grandes difficultés. Contrairement à ce qui a été dit trop souvent, Louis X se montra un partisan résolu de la politique de son père; mais les barons « alliés », ainsi que les seigneurs féodaux qui appartenaient à la Cour royale, les grands palatins, crurent le moment venu d'expulser les « petites gens ». Les coalisés cherchèrent un chef en la personne du fastueux Charles de Valois, oncle de Louis X. Ils obtinrent le renvoi des principaux ministres de Philippe le Bel, le renvoi d'Enguerran de Marigny, du trésorier Michel de Bordenai et de Raoul de Presles « avocat principal » au Parlement. Le chancelier Pierre de Latilly, évêque de Châlons, dut remettre les sceaux à Étienne de Mornay, clerc de la chambre de Charles de Valois.

Pierre de Latilly et Raoul de Presles furent jetés en prison. On accusait l' « avocat principal » de maléfices ; il fut mis à la torture. Son énergie le protégea. Enguerran de Marigny concentrerait sur lui les colères déchaînées. Louis X essaya de le sauver. Vainement. On l'accusait de concussion. La dernière campagne de Flandre avait abouti à la retraite des troupes royales. Marigny, disait-on, a été acheté par les Flamands. Et voilà que précisément, à la foire d'Ecouis, on mettait en vente beaucoup de draps lui appartenant :

Si sorent (surent) bien tous
Que tel présent li estoit fait
Por la trêve qu'il avoit fait...

(*Geoffroi de Paris.*)

La condamnation de Marigny fut prononcée le 30 avril 1315. Au milieu d'une foule hostile, il fut conduit à Montfaucon. L'opinion publique, dont Geoffroi de Paris s'est fait l'écho, ne s'y trompa pas : Marigny n'a été condamné

Qu'à la requeste et à l'instance
De tous les hauts barons de France...

Aussi le peuple ne tarda-t-il pas à revenir sur ses préventions. Philippe le Long devait rendre justice aux meilleurs serviteurs de son père. Il fera décrocher le squelette de Marigny du gibet, « où longuement avait pendu » et le fera enterrer dans l'église des Frères Chartreux ; il donnera 10 000 livres à ses enfants ; puis, à Raoul de Presles, à Michel de Bordenai, à Pierre d'Orgemont il restituera les biens confisqués sur eux.

Cependant les ligues des nobles s'étaient reconstituées dans presque toutes les provinces. Les nobles voulaient le retour aux conditions qui avaient régi leurs aïeux au début du XIIIe siècle, avant Philippe le Bel, avant saint Louis : le retour au droit de guerre privée.

La situation était tendue au point que des hostilités ouvertes n'allaient pas tarder à éclater. En Artois, les insurgés vont trouver un chef en la personne de Robert, petit-fils de Robert II tué à Courtrai, et fils de Philippe d'Artois, qui était mort en 1298, à la suite d'une blessure reçue à la bataille de Furnes. Robert II avait laissé une fille, Mahaut, mariée à Otton III comte de Bour-

gogne (Franche-Comté), et que le roi mit en possession de la comté-pairie d'Artois, de préférence au jeune Robert.

Dans un mémoire au roi, rédigé pour la comtesse d'Artois, la situation respective des différents partis dans la ville de St-Omer est très clairement exposée. A la tête de la ville est une châtelaine, qui, par opposition à la comtesse Mahaut, suzeraine de la province, prend le parti des « alliés ». Les échevins et le patriciat, par opposition à la châtelaine, font cause commune avec Mahaut, et restent fidèles au roi. Le commun enfin de St-Omer, par haine du patriciat, prend le parti de la châtelaine contre la comtesse, tandis que la population rurale, par haine des hobereaux, lui reste fidèle, ainsi qu'au roi.

Ce tableau des partis est infiniment précieux pour l'historien. Les mêmes divisions se reproduisent un peu partout. Ce sera le classement des partis pendant les trois premiers quarts de la guerre de Cent ans.

Sous les ordres des sires de Fiennes et de Picquigny, les insurgés envahissaient les bonnes villes ; ils y proclamaient la révolte « à pleine bretesche », à Calais, à Audruicq, à Guînes, à St-Omer, à Hesdin, à Boulogne, à Amiens, à Térouanne, en vingt autres lieux.

Situation pareille en Bourgogne.

Et Louis X était engagé dans une nouvelle campagne de Flandre. Aussi résolut-il de céder en donnant, dans la mesure du possible, satisfaction aux « alliés ». Il traita d'ailleurs séparément avec la noblesse de chacune des provinces.

Aux Normands il accorda, le 19 mars 1315, la fameuse « charte aux Normands », qui devait demeurer, jusqu'à la Révolution, la constitution même de la province ; mais les chartes données par lui aux autres grands fiefs n'auront qu'une durée éphémère. A quoi il y a une raison : ce n'est pas que la charte aux Normands ait été mieux rédigée que les autres ; mais la Normandie vivait encore sous une constitution sociale différente de celle des autres provinces. Nous en avons traité plus haut. La Normandie ne connaissait pas ces hiérarchies, ces « superpositions » nobiliaires, d'un agencement si compliqué, produites par la formation spontanée de l'aristocratie féodale. Une réforme administrative pouvait s'y adapter.

Les chartes que Louis X va donner aux différentes provinces ne seront pas identiques : la charte aux Normands est d'un

caractère procédurier ; la charte aux Languedociens (1er avril 1315) fourmille de réminiscences romaines. Les chartes aux Bourguignons et aux Picards (avril et mai 1315) ont été dictées par une caste nobiliaire désireuse de recouvrer ses anciens privilèges ; et ce caractère s'accentue encore dans la charte aux Champenois (mai 1315). Le roi s'engage à ne plus « justicier » dans les terres des barons. Les panonceaux aux armes de France, que les particuliers fixaient au front de leurs demeures pour se placer immédiatement sous l'autorité royale, seront enlevés. Mais, dans ces mêmes chartes, les articles qui concernent les villes ont des tendances opposées : pour satisfaire aux désirs exprimés par les intéressés, l'autorité royale, loin d'y être restreinte, y est renforcée.

On a parlé de l'impuissance où se sont trouvées les « Alliances » de 1314-15 à fonder un régime représentatif semblable à celui des Anglais. De quoi il ne faut pas rendre responsable les promoteurs du mouvement. C'était le pays qui, de par ses traditions et sa formation sociale, était inapte à l'accepter. Après des siècles seulement, quand ces traditions et les effets de cette formation se seront effacés, le pays pourra recevoir un régime représentatif.

Au fait, il n'y a pas lieu de parler ici, comme on l'a fait, de « liberté » ; il n'y a pas lieu de se demander pourquoi la France n'a pas été un pays libre. La France a été un pays aussi libre que l'Angleterre, plus libre même ; mais elle a vécu d'une liberté conforme à sa constitution sociale, s'il est vrai que l'Angleterre a vécu d'une liberté conforme à la sienne. Et si l'on accorde volontiers que le régime représentatif n'est pas incompatible avec la liberté d'un peuple, du moins n'en est-il pas une condition essentielle, pas plus que la couleur des vêtements dont le peuple en question a coutume de s'habiller.

Louis X avait été contraint par la guerre de Flandre à faire des concessions. Les pluies d'automne tombaient à torrents, détrempant les terres basses et marécageuses des plaines du Nord. Et l'armée du roi s'enlisa dans la boue, sans parvenir jusqu'aux ennemis, d'où le nom donné à cette campagne : « l'ost boueux ».

Peu après Louis X mourait à Vincennes, dans la nuit du 4 au 5 juin 1316. Il n'avait pas encore vingt-huit ans. Autant que sa jeunesse le lui avait permis, il avait gouverné avec sagesse. Sa mort même allait produire les plus graves difficultés.

De sa seconde femme, Clémence de Hongrie, Louis X eut un

fils — posthume — Jean Ier, né dans la nuit du 13 au 14 novembre 1316, mort peu de jours après.

C'était la première fois, depuis l'avènement des Capétiens, que le trône se trouvait sans héritier mâle, né du roi défunt.

Trois prétendants revendiquèrent la couronne : Philippe le Long, frère aîné de Louis X ; Charles de Valois, son oncle, frère de Philippe le Bel ; enfin le duc Eude de Bourgogne, le frère de Marguerite de Bourgogne, première femme de Louis X.

Charles de Valois, prince fastueux et besoigneux, accepta de l'argent, et Philippe le Long, profitant de ce qu'il avait exercé la régence, fit immédiatement acte de souverain. Il prit la couronne le 9 janvier 1317.

Philippe le Long était un grand jeune homme, dans sa vingt-quatrième année, mince, élancé, long comme un jour sans pain. Il était, assurent les chroniqueurs, plus grand que son père, lequel déjà, comme l'arrière-grand-père, saint Louis, dépassait de la tête les seigneurs de sa Cour. Les miniaturistes contemporains, qui ont voulu tracer son portrait, afin de marquer cette taille démesurée, lui font naïvement plier les jambes et baisser la tête, pour le faire tenir dans le cadre de l'image. Mais Philippe V n'avait pas la forte carrure de son père ; il était grêle et dégingandé.

A la cérémonie du sacre, seuls des Grands du royaume, Mahaut d'Artois et Charles de Valois avaient assisté. Leurs pairs s'étaient ostensiblement abstenus et quelques-uns, la vieille duchesse de Bourgogne et le duc de Bourgogne régnant, avaient fait entendre de vives protestations pour réserver les droits de Jeanne, une enfant de cinq ans, fille de Louis X et de Marguerite de Bourgogne. Ils exigeaient une décision rendue par l'assemblée des pairs. Un nombreux « parlement », qui comprit les nobles et les religieux du duché de Bourgogne, un autre où se réunirent les nobles champenois, se prononcèrent en faveur de la petite princesse. A quoi Philippe le Long répondit par des préparatifs de guerre.

Il s'adressa au peuple de Paris ; il le harangua en lui exposant ses titres à la couronne de France ; il visita plusieurs bonnes villes. Une assemblée de nobles et de prélats, mêlés à des bourgeois de Paris (février 1317), approuva Philippe V et décida que les « femmes ne succédaient pas au royaume de France ». Une seconde assemblée comprit les représentants des villes de langue d'oïl : elle fut tenue également à Paris (6 mars 1317), et approuva Philippe V, tout en demandant « que le peuple fût maintenu en

la manière accoutumée au temps de saint Louis et qu'il fût permis, en cas de troubles, de repousser la force par la force ». Son de cloche à retenir. Quant aux villes de langue d'oc, Philippe V en convoqua les représentants à Bourges pour le 27 mars 1317. Par la bouche de ces délégués, elles firent entendre un langage semblable à celui des villes du Nord.

Mais les « alliés » ne désarmaient pas : ils avaient à présent un beau motif à rester unis et à poursuivre la lutte : les droits au trône de la petite Jeanne, fille de Louis X.

Le comte de Nevers partit en guerre et fut battu. Alors une partie des alliés consentirent à des conférences. Elles eurent lieu à Melun (juin-juillet 1317). Les alliés renonçaient à réclamer pour Jeanne la couronne de France ; ils ne demandaient plus que la Champagne et la Navarre, héritage de sa grand'mère, auquel la prétendue loi salique ne pouvait s'appliquer. Le 27 mars 1318, le duc de Bourgogne venait lui aussi à composition. Il épousait la fille de Philippe V, alliance qui devait lui assurer l'Artois et la Franche-Comté. Quant à la petite Jeanne, en dédommagement de la couronne de France, elle recevait une rente de 15 000 livres tournois : trois millions de valeur actuelle. En Maine et en Anjou, les Alliés furent mis en déroute par Charles de Valois. Robert d'Artois, le neveu de Mahaut, s'était soumis dès novembre 1316. Néanmoins les « Alliances » traînèrent quelque temps encore. Il fallut que le connétable Gaucher de Châtillon marchât à la tête de forces imposantes contre les sires de Fiennes et de Picquigny dont les châteaux furent démolis (1320).

L'entreprise des barons insurgés n'avait pas eu l'approbation de la bourgeoisie parisienne, dont l'auteur du *Dit des Alliés* se fait l'écho. Il applaudit à leur déconvenue :

> Ils ont fait une triboullée
> De mars ; mais come (comme) blanche gelée
> Tost ara [tôt aura] fait son passement...

« Triboulée de mars » qui présageait tempête séculaire.

Philippe le Long mourut à Longchamps, dans la nuit du 2 au 3 janvier 1321. Il ne laissait que des filles. En vertu du principe qu'il avait lui-même invoqué et qui excluait les femmes du trône de France, la couronne revenait à son frère cadet qui deviendra Charles le Bel.

Quand Charles IV mourra, au château de Vincennes, le 1er fé-

vrier 1328, il ne laissera lui non plus aucun héritier mâle, ni même de frère qui pourrait relever la couronne. Qu'allait-il advenir ?

Trois nouveaux prétendants étaient en vue :

Philippe, comte d'Évreux, mari de Jeanne de Navarre, fille de Louis X ; le roi d'Angleterre, Édouard III, petit-fils de Philippe le Bel, par sa mère Isabelle, femme d'Edouard II ; enfin Philippe, comte de Valois, fils de Charles de Valois frère de Philippe le Bel. L'assemblée des barons, fidèle à la prétendue loi salique, attribua la couronne à Philippe de Valois.

Sources. Les chroniqueurs contemporains publiés en majeure partie dans les tomes XX-XXIII des *Historiens de la France* (D. Bouquet). Les documents publiés dans les ouvrages suivants :

Travaux des historiens. Le Hugeur. *Histoire de Philippe le Long*, t. I. *Le Règne*, 1897. — Dufayard. *La Réaction féodale sous les fils de Philippe le Bel.* Revue historique, 1894. — Louis Artonne. *Le mouvement de 1314 et les chartes provinciales de 1315*, 1912. — P. Viollet. *Comment les femmes ont été exclues en France de la couronne.* Paris 1893. — Ch.-V. Langlois. Volumes cités.

Conclusion à l'histoire de la France féodale.

N'est-il pas remarquable que la dynastie capétienne ait été portée sur le trône à l'époque où se constitua la France féodale, pour disparaître à l'époque où la France féodale entra en décomposition ? Pendant plus de trois siècles, les Capétiens ont présidé aux destinées d'un pays qui se forgeait, autour de leur trône, avec les seules ressources de son génie national et de ses vertus coutumières, une civilisation bien à lui. Au cours de ces trois siècles, les Français ont vécu sous des formes sociales tirées par eux du sein de la famille où ils étaient nés et où ils avaient grandi, et qu'ils ont développées, de génération en génération, jusqu'à en faire des institutions publiques étendues à la nation entière. Et c'est aussi ce qui a donné sa beauté à la civilisation française et en a fait l'éclat, l'originalité, la puissance et la saveur populaire. Qui célèbrera, en termes dignes d'elle, la France des donjons et des cathédrales, des croisades et des tournois, la France des ordres religieux, de la chevalerie et des communes, la France des chansons de geste, des chansons de toile et des fabliaux ?

CHAPITRE XIX

LA GUERRE DE CENT ANS

Philippe de Valois. Son avènement. L'hommage du roi d'Angleterre. Robert d'Artois. Origine et causes de la guerre de Cent ans. La rupture avec Édouard III. Les Flamands et Van Artevelde. Affaire de la succession de Bretagne : Jean de Montfort et Charles de Blois. Bataille de Crécy (26 août 1346). La chute de Calais (3 août 1347). Opposition entre la classe populaire (le commun, *minores*) d'une part, la noblesse et le patriciat (*majores*) de l'autre. Mort de Philippe de Valois (22 août 1350).

Jean le Bon. Il fait mettre à mort le comte d'Eu, connétable de France. Le combat des Trente (27 mars 1351). L'altération des monnaies. Charles le Mauvais, roi de Navarre. Bataille de Poitiers (19 sept. 1356). La captivité du roi Jean. Les Grandes Compagnies. Bertrand du Guesclin. Etienne Marcel. La Jacquerie (mai-juin 1358). Assassinat d'Etienne Marcel (31 juillet 1358). La paix de Brétigny (8 mai 1360). Retour du roi Jean. Mort de Charles de Blois. Jean le Bon retourne en Angleterre, où il meurt le 8 avril 1364.

Charles le Sage. Victoire de Cocherel (13 mai 1364). Du Guesclin en Espagne : Pierre le Cruel et Henri de Trastamare. Les appels d'Aquitaine rallument la guerre. Français et Anglais sur mer. Le Grand Schisme. Administration de Charles V. Mort de Du Guesclin (14 juillet 1380). Mort de Charles V (16 sept 1380).

Charles le Bien-aimé. Troubles qui marquent le début de son règne. Isabeau de Bavière. Le gouvernement des Marmousets. Croisade contre les Barbaresques. Assassinat d'Olivier de Clisson. Expédition de Bretagne : la folie du roi. Louis d'Orléans : antagonisme entre sa politique et celle de la maison de Bourgogne. Richard II, gendre de Charles VI, est renversé par Henri de Lancastre, reprise de la guerre. Jean sans Peur. Il fait assassiner Louis d'Orléans (23 nov. 1407). Les Cabochiens. L'Ordonnance cabochienne. Paix de Bourges entre le duc de Bourgogne et le parti d'Orléans (14 juillet 1412). Avènement de Henri V au trône d'Angleterre (20 mars 1413). Bataille d'Azincourt (25 oct. 1415). Le dauphin Charles, lieutenant général du royaume (14 juin 1417). Armagnacs et Bourguignons. Assassinat de Jean sans Peur (10 sept. 1419). Traité de Troyes (21 mai 1420). Mort de Henri V. Henri VI, roi d'Angleterre, proclamé roi de France à St-Denis.

Jeanne d'Arc. Le roi de Bourges. État de la France. Défaite de Verneuil (17 août 1424). Le Mont St-Michel et la châtellenie de Vaucouleurs. Domrémy. Les voix de la Pucelle. Chinon. Jeanne, chef de guerre. La délivrance d'Orléans (8 mai 1429). La victoire de Patay (18 juin). Le sacre de Reims (17 juillet). Charles VII se retire sur la Loire. Avec sa compagnie Jeanne vient à Compiègne. Elle est prise par les Bourguignons (23 mai 1430). Le procès de Rouen. La mort de l'héroïne (29 mai 1431).

Charles le Victorieux. Réconciliation avec le duc de Bourgogne. Traité d'Arras

(21 sept. 1435). Soulèvements populaires contre les Anglais. Batailles de Formigny (15 avril 1450) et de Castillon (17 juillet 1453). Le gouvernement de Charles VII : les petites gens du conseil du roi.

Philippe de Valois.

Charles le Bel ne laissait qu'une fille. Une assemblée de Grands du royaume se hâta de déclarer les femmes inhabiles à succéder au trône de France, par quoi elle écartait le roi d'Angleterre Édouard III, petit-fils, par sa mère Isabelle, de Philippe le Bel, et donnait la couronne à Philippe de Valois, par son père Charles de Valois, neveu de Philippe le Bel.

Philippe de Valois fut sacré à Reims le 29 mai 1328.

La mort de Charles le Bel éteignait la lignée capétienne qui avait fourni tant de princes remarquables par leur énergie, leur clairvoyance et leurs vertus. Dans la dynastie nouvelle, on verra se marquer les qualités et les défauts de l'ancêtre, Charles de Valois, fastueux, brillant, chevaleresque, ami des arts et de la vie élégante, mais n'ayant ni le robuste bon sens, ni l'esprit droit, ni les mœurs pures qui avaient fait les grands Capétiens. Tel sera notamment Philippe de Valois.

Nous avons vu comment les coutumes féodales, par suite de l'éclat et de la prospérité qu'elles avaient donnés au pays, avaient par là même perdu leur raison d'être. Ce fut la cause profonde de la guerre de Cent ans. C'est par cette déplorable guerre que les historiens ont pris l'habitude de juger l'époque féodale, tandis qu'elle n'en fut que la désorganisation.

A cette cause profonde se joignent les causes occasionnelles. On en trouve l'origine en deux traités, conclus par des princes illustres et de haute sagesse, mais qui n'avaient pu prévoir les conséquences des accords ménagés par eux. Le premier est le traité de Paris (1259), conclu par saint Louis avec Henri III, roi d'Angleterre, par lequel le roi de France retrocédait des provinces confisquées sur Jean sans Terre, mais donnait à l'hommage féodal, qui liait le roi d'Angleterre au roi de France comme vassal à suzerain, la force d'un texte écrit. Saint Louis avait créé cette situation, intolérable au long aller, d'un vassal aussi puissant que son suzerain et, par le fait de cette vassalité, installé en armes dans le royaume dont il était sujet. Le second traité est celui de Montreuil-sur-Mer, scellé en 1299 par Philippe le Bel et Édouard I[er], renforcé en 1303

par le second traité de Paris. Philippe le Bel avait cru y résoudre la question d'Aquitaine. Il mariait sa sœur Marguerite au roi d'Angleterre Édouard Ier, et sa fille Isabelle au fis aîné d'Édouard Ier, à Édouard II. Le fils, qui naîtrait de l'union de Marguerite avec Édouard Ier, ceindrait la couronne d'Aquitaine, tandis que le fils à naître d'Édouard II conserverait la couronne d'Angleterre. Par la séparation des provinces du sud-ouest de la France d'avec l'Angleterre, Philippe le Bel espérait faire disparaître la question d'Aquitaine, éternelle source de conflits depuis le mariage d'Éléonore avec Henri Plantagenêt. Malheureusement Édouard Ier et Marguerite n'eurent pas d'enfant, et quand les trois fils de Philippe le Bel furent eux-mêmes morts sans héritier mâle, Édouard III, du chef de sa mère, réclamera le trône de France. Et c'est ainsi que les traités de Paris et de Montreuil, loin de fonder la paix entre les couronnes de France et d'Angleterre, comme les auteurs en avaient pensé, furent au contraire la source du plus long et du plus grave conflit qui ait ensanglanté nos annales.

Les prétentions à la couronne de France, qu'Édouard Ier va faire valoir, ne reposaient d'ailleurs sur aucun fondement. Dans le cas même où l'on eût admis les droits d'une lignée féminine, les droits de Jeanne, fille de Louis X, mariée à Philippe d'Evreux, auraient primé ceux d'Isabelle de France à la mort de Louis X, roi incontesté, et dont Jeanne était l'héritière immédiate. Philippe de Valois la dédommagea par l'abandon de la Navarre.

Mais ces droits ne furent qu'un prétexte. Nous avons vu comment l'exercice de la souveraineté anglaise sur la Guyenne était devenu pratiquement impossible. Or l'Angleterre du moyen âge ne pouvait se passer de la Guyenne d'où elle tirait des produits essentiels, les vins notamment. On a comparé le rôle de la Guyenne vis-à-vis des Anglais au XIVe siècle, à celui de leurs colonies aujourd'hui.

D'autre part, on a vu le rapide accroissement du domaine royal au XIIIe siècle : les grandes conquêtes de Philippe Auguste. Philippe le Hardi réunit par héritage le Poitou, l'Auvergne, le Toulousain, le Rouergue, l'Albigeois, le Quercy, l'Agenais, le Comtat. La Champagne vient à la couronne par le mariage de Philippe le Bel. Nous venons de noter les conquêtes de ce dernier roi et voici le Valois qui s'agrège à son tour par l'avènement de Philippe VI. Le pouvoir royal n'avait eu ni le temps ni les moyens d'assimiler ces accroissements successifs ; d'où les nombreuses

divergences, les inévitables dissentiments entre ces contrées et le vieux domaine royal. Et, par ailleurs, nous venons de voir la réaction contre les réformes de saint Louis et de Philippe le Bel.

Cette situation générale n'échappait pas aux monarques anglais. Ils avaient fait les plus intelligents efforts pour se rendre favorables les populations de la Guyenne. Ils laissaient à leurs sujets de France les plus grandes franchises et s'efforçaient d'assurer leur prospérité matérielle. On a dit que la suzeraineté de l'Angleterre sur l'Aquitaine se bornait à être « le témoin et l'auxiliaire de son émancipation graduelle. » Il y avait peu d'Anglais à Bordeaux, peu de troupes étrangères. La jurade de Bordeaux gouvernait la Gascogne : et le pays connut, sous la lointaine suzeraineté britannique, une florissante prospérité.

Aussi jusqu'à la fin du XIVe siècle, comme le constatera Froissart, Bordeaux, Bayonne et les villes frontières de Gascogne garderont-ils « grandement » l'honneur anglais. On verra les villes du Bordelais former une ligue contre les Français ; elles repousseront les ouvertures faites par le représentant du roi de France : « Si les Français dominaient sur nous, ils nous tiendraient à leurs usages ; encore nous vaut-il mieux être Anglais, quand ainsi nous sommes nés : ils nous tiennent francs et libéraux » (Froissart). Les Français remporteront-ils une victoire sur les Anglais, les Bordelais l'appelleront « la male journade ». Viollet-le-Duc a noté que, durant tout le XIVe siècle, l'invasion anglaise ne fut pas considérée, sur une bonne partie du territoire de la France, comme une invasion étrangère. Et de même, M. Bémont a pu faire observer que ce sera seulement à partir du règne de Henri V que les sentiments nationaux des Anglais contre les Français seront excités.

Contre le roi de France, la politique anglaise s'appuyait sur les Flamands et les rois Français agissaient en Ecosse comme les Anglais en Flandre. En 1335, on verra Philippe VI équiper une flotte. Des hommes d'armes français débarqueront, au printemps de l'année 1336, sur les côtes écossaises.

A peine sur le trône, Philippe de Valois envoya des messagers à Édouard III, lui réclamant l'hommage lige pour les terres qu'il possédait en France et, en attendant que l'hommage fût rendu, l'évêque d'Arras et le sire de Craon furent délégués par lui en Aquitaine, pour y mettre sous séquestre les revenus appartenant au monarque anglais. Et les appels devenaient de plus en plus

fréquents. Le sire de Navailles, qui se disait créancier du roi d'Angleterre, fit saisir par le roi de France terres et châteaux appartenant à son débiteur.

En Flandre, les luttes sociales étaient loin d'être apaisées ; mais le comte de Flandre, Louis de Nevers, avait passé du côté du patriciat, en sorte que les Brugeois l'avaient arrêté et enfermé dans la Halle aux épices.

A l'appel de son vassal, Philippe de Valois marcha contre eux. Les Flamands d'ailleurs, et dans le parti populaire lui-même, n'étaient pas unis. Une fois de plus les Gantois s'étaient séparés de ceux de Bruges. Mais les Brugeois crurent qu'ils renouvelleraient la journée de Courtrai. Armés de leurs goedendags, leurs longs bâtons ferrés, ils se retranchèrent sur le mont Cassel, l'éminence qui domine la plaine du Nord. L'armée française était commandée par le roi en personne ; les Brugeois marchaient sous les ordres de leur bourgmestre, nul chevalier n'ayant consenti à se mettre à leur tête. L'engagement eut lieu le 23 août 1328. Le miracle de Courtrai ne se renouvela pas. Les Brugeois furent taillés en pièces. L'armée française presque tout entière avait été détruite à Courtrai ; l'armée brugeoise presque tout entière fut détruite à Cassel. Sur 16 000 combattants, 3 000 à peine échappèrent. Les cadavres s'amoncelaient autour de celui du bourgmestre Colin Zannekin. A peine si les Français avaient perdu vingt hommes.

Le 3 juin 1329, Édouard III se décida cependant à venir prêter au roi de France le serment d'hommage pour ses terres d'Aquitaine. La cérémonie eut lieu dans la cathédrale d'Amiens. Mais il ne prêta que l'hommage simple, non l'hommage lige qui faisait du vassal l'homme du suzerain. Et comme le roi de France exigeait l'hommage lige, Édouard demanda un délai afin de pouvoir, en Angleterre, étudier à loisir les obligations réciproques des deux couronnes. Par lettres du 30 mars 1331, Édouard III déclarait enfin avoir prêté à Amiens, entre les mains du roi de France, le serment de l'hommage lige.

Il ne se tiendrait d'ailleurs pas comme engagé pour cela. La situation réciproque des couronnes de France et d'Angleterre devait faire éclater un conflit. Le voici qui surgit d'un incident secondaire.

Robert d'Artois, beau-frère de Philippe VI, avait été écarté de la couronne d'Artois au profit de sa tante Mahaut. Il en appela

au Parlement et, pour appuyer ses droits, fit fabriquer de fausses pièces. La supercherie fut découverte. Robert d'Artois, qui avait pris la fuite, fut condamné par contumace, ses biens confisqués et lui-même banni du royaume. Il se réfugia en Angleterre, où il se mit à exciter Édouard III contre le roi de France, l'engageant à faire valoir ses droits sur la couronne aux fleurs de lis (1332-1334). Édouard se prépara à la guerre, s'efforçant de nouer contre la France une coalition comme l'avait fait son grand-père. Averti des intentions du prince anglais, Philippe de Valois résolut de prendre les devants. Il demanda à son vassal, le comte de Flandre, d'arrèter les sujets du roi d'Angleterre qui se trouvaient sur ses terres. Les Anglais étaient nombreux en Flandre, par suite du commerce actif entre les deux pays. Les campagnes anglaises fournissaient leur laine à l'industrie drapière de la Flandre. Édouard III répliqua en arrêtant l'exportation de la laine. Les métiers des grandes villes, Bruges, Ypres, Gand, cessèrent de tisser (1336). Édouard accentua la portée de son édit en faisant envoyer, en grande quantité, les sacs de laine anglaise aux villes manufacturières du Brabant. On vit se dessiner, parmi les artisans flamands, un mouvement d'émigration. Très justement les grandes cités flamandes s'en émurent.

C'est le moment où vient en scène le célèbre bourgeois de Gand, Jacques van Artevelde. Il reprend le rôle des Brugeois Breidel et Coninc au temps de Philippe le Bel. D'une grande éloquence comme Coninc, il s'adresse comme lui à la nation des artisans. Une assemblée décisive se réunit à la Biloke le 28 décembre 1337. Artevelde n'entendait pas rompre avec le roi de France, suzerain des Gantois, mais conclure une alliance économique avec l'Angleterre pour sauvegarder l'industrie de la ville. L'agitation devint si forte que Louis de Nevers, comte de Flandre, se vit contraint de lâcher les rênes du gouvernement qui passèrent entre les mains du tribun gantois.

La décision des Gantois, prévue par Édouard III, avait été précédée des lettres de défi envoyées par le monarque anglais au roi de France. Philippe de Valois avait sommé Édouard de lui livrer Robert d'Artois. Refus du roi d'Angleterre. Les lettres de défi, datées de Westminster, 19 octobre 1337, furent portées à Paris par l'évêque de Lincoln. La guerre, commencée en cette fin d'année 1337, ne devait se clore qn'en 1453.

On a justement fait remarquer que les Gantois, qui se soule-

vèrent à la voix de van Artevelde, en voulaient autant aux « lignages », au patriciat, aux « riches hommes » de leur propre ville, qu'au roi de France. En Guyenne, le parti du roi d'Angleterre sera très important ; mais il sera très loin de compter l'unanimité du pays. La haute noblesse et, dans les villes, le patriciat seront pour le roi de France. Dans toute la première moitié de la guerre de Cent ans, jusqu'au début du xve siècle, on peut être certain, quand une ville se prononce pour le roi de France, que le parti aristocratique, le patriciat appuyé sur sa clientèle, y a pris le dessus ; quand au contraire une localité se « tourne anglaise », c'est que le « commun », le parti populaire a pris en main la direction de la cité. Fait essentiel du conflit séculaire.

Et ces divisions iront se fragmentant, se multipliant, se cassant en parcelles menues et qui se répandront partout : en présence des deux grands partis opposés l'un à l'autre, s'appuyant, l'un sur l'écu aux fleurs de lis, l'autre sur l'écu aux léopards, invoquant. l'un saint Michel et l'autre saint Georges, portant, l'un la croix blanche et l'autre la croix rouge, des seigneurs voisins, ennemis pour des causes personnelles, des villes, des villages dont les territoires contigus ont fait naître des rivalités anciennes, dans une famille même les dissensions intestines trouveront aliment et force de durée. « La tempête des guerres civiles. écrit Jean Chartier, s'élevait de toutes parts entre les enfants d'une même maison, entre les hommes d'un même rang se commettaient les attentats des guerres cruelles ; les guerres multiples des seigneurs se mêlaient à ces conflits. » Aussi en voit-on la désolation. Ce ne sont plus seulement les grandes batailles, les compactes chevauchées qui affligent le pays : c'est la guerre fragmentée à l'infini, multipliée en mille et mille tronçons d'une virulence néfaste et sévissant dans les moindres recoins.

Jean de Bueil, en donne le tableau :

« En passant mon chemin, me trouvai en pays moult désolé et désert, pour tant que longtemps y avait eu guerre entre les habitants du pays, qui moult étaient pauvres et en petit nombre ; car, pour vous dire, ce semblait mieux receptacle de bêtes sauvages qu'il ne semblait habitation de gens ».

Voilà la guerre de Cent ans.

Et il en sera ainsi jusqu'à l'époque de Jeanne d'Arc. La longueur de la guerre, les excès de la soldatesque, la langue étrangère parlée par les « Goddam », et leurs façons qui n'étaient pas de

chez nous, auront alors, progressivement, fait d'eux l'étranger, partant l'ennemi pour l'immense majorité des Français. Et l'on peut dire que, de ce jour, les Anglais seront vaincus. Assurément le magnifique élan donné par Jeanne d'Arc aura contribué à ce résultat, mais la cause profonde en sera que, avec le temps, sous les calamités, le sentiment national se sera formé contre l'envahisseur. De ce moment celui-ci sera perdu; et s'il avait pu tenir si longtemps, c'est qu'en tous lieux il avait jusqu'alors trouvé une partie de la population prête à le soutenir : la faction populaire. À ce point de vue le rôle joué par le parti bourguignon, dont il sera question plus loin, sera des plus intéressants à observer : il apparaîtra au moment où le sentiment national commencera à se dessiner contre les Anglais. Les princes Bourguignons sont des Français et ils rallieront les éléments populaires quand ceux-ci s'éloigneront des Anglais, tandis que les éléments royaux se grouperont autour de la grande famille des Armagnacs placée, depuis plus d'un siècle, à la tête de la noblesse méridionale.

La guerre de Cent ans a été une guerre sociale, nous oserons dire une guerre civile, tout autant, et peut-être même beaucoup plus, dans la première partie, qu'une guerre étrangère.

Le roi d'Angleterre s'était très soigneusement préparé à entrer en campagne. La monarchie anglaise était en somme restée une monarchie de caractère militaire, telle que l'avait fondée Guillaume le Conquérant : la monarchie capétienne, bien qu'elle ait compté de grands guerriers comme Henri Ier, Louis le Gros et Philippe Auguste, n'en était pas moins restée une monarchie patriarcale. En Angleterre, pour faire face aux dépenses de la guerre, la taxe sur la laine avait été doublée. Enseignement du français aux enfants, interdiction de l'exportation des chevaux, établissement d'un service militaire en quelque sorte obligatoire, encouragement aux jeux d'arc et à la fabrication, au perfectionnement des armes de trait : on se trouve du côté anglais en face d'une série de mesures de l'esprit le plus moderne et dont les conséquences vont se faire jour avec éclat. Tandis qu'en France on en était encore à la chevalerie chevaleresque et aux tournois, les princes anglais avaient compris l'importance de l'infanterie dans la guerre nouvelle. Cette infanterie, composée d'archers et de coutiliers, formait les deux tiers de leurs effectifs. « Les archers, écrit Siméon Luce, étaient munis d'un arc en bois d'if si commode, si maniable, si portatif, qu'on tirait avec cet arc trois saiettes ou flèches barbelées en

moins de temps qu'on n'en mettait, avec une arbalète génoise ou française, à lancer un carreau ou vireton ». Les coutiliers étaient armés d'un long couteau ou, pour mieux dire, d'une lance, telle une baïonnette légèrement recourbée, emmanchée à l'extrémité d'un long bâton. Les coutiliers s'efforçaient d'introduire leur fer au défaut de l'armure. Adieu, les belles expertises d'armes des nobles chevaliers !

La fabrication des arcs avait acquis en Angleterre une grande perfection. Tandis qn'en France on avait eu l'idée ingénieuse de mettre un impôt sur les cordes à arc — oh ! administration française, que tes exploits sont donc anciens ! — les Anglais avaient encouragé et développé de toute façon cette partie de l'industrie guerrière, et nous verrons le roi d'Angleterre si jaloux de conserver à son pays cette supériorité dans les combats, que les sauf-conduits des prisonniers français en Angleterre ne seront délivrés que sous défense d'emporter outre-Manche des arcs et des flèches. Comines écrira encore sous Louis XI que « les Anglais sont la fleur des archers du monde ».

Enfin la discipline de l'armée anglaise, une discipline rigoureuse. Elle était remarquable surtout dans la cavalerie. Albert Malet dit très justement que le roi d'Angleterre avait dans son armée une « cavalerie », tandis que le roi de France n'avait toujours encore qu'une « chevalerie ».

L'armée anglaise ne connaissait pas ces hiérarchies dans l'autorité, connétables, maréchaux, chefs de guerre, sans parler des commandements seigneuriaux et municipaux, dont s'enchevêtrait l'armée française. Un lieutenant du monarque anglais, revêtu de son autorité, commandait immédiatement à tous ses hommes ; tandis que l'armée française, image de la société dont elle était l'expression, continuait de s'étager en ces superpositions de suzerainetés féodales qui formaient la nation. Ici encore les deux armées étaient l'image des deux peuples pour lesquels elles combattaient. Est-il permis de rappeler ce que nous en avons dit plus haut ?

Aussi verra-t-on les Anglais remporter des succès surprenants, étant donné surtout le petit nombre de combattants qu'ils opposeront aux armées françaises. Il n'est pas une des grandes victoires anglaises, Crécy, Poitiers, Azincourt, Verneuil et la journée des harengs, où les Français n'aient disposé d'une supériorité numérique qui aurait dû être écrasante. Les garnisons des places conquises par les Anglais se chiffrent à peine par une centaine d'hommes :

quelquefois par dix ou douze seulement. Il est vrai qu'au long aller cette supériorité d'organisation et de commandement se retournera et reviendra aux Français. Dès la mise en ligne de l'artillerie, les Français y acquerront, en peu d'années, une maîtrise que leurs adversaires s'efforceront en vain de leur ravir. Jeanne d'Arc elle-même s'y distinguera et les hommes d'armes admireront son experte ingéniosité à disposer bombardes et coulevrines.

En cette année 1338, écrit le continuateur de Nangis, les Flamands, les Gantois surtout, entraînés par l'esprit de rébellion, chassèrent leur comte. Réunissant en grand nombre les gens du bas peuple (multos minoris populi...), ils s'élevèrent contre les Grands (contra majores) et leur firent grand mal ;... et ils affirmaient que ce n'était pas au royaume de France qu'ils en avaient... »

Mais Édouard III les pressait de prendre les armes contre Philippe de Valois. Artevelde répondait qu'ils ne pouvaient se rebeller contre leur suzerain ; mais peut-être à ces scrupules y aurait-il remède. Pourquoi le roi d'Angleterre ne chargerait-il par ses armes des armes de France ? N'était-il pas le légitime héritier de la couronne française ? « Et vous obéirons, disait Artevelde, en tant que roi de France ».

Edouard hésita, il hésita beaucoup. N'avait-il pas prêté hommage à Philippe de Valois et confirmé son hommage par lettres scellées ? Enfin il se décida à suivre les conseils du tisserand Gantois.

La première bataille importante fut une bataille navale, livrée, le 24 juin 1340, à la hauteur de l'Ecluse (Sluis) en Flandre. La flotte française s'était portée à la rencontre de la flotte anglaise, qui amenait en France une armée d'invasion. Un renfort de vaisseaux flamands, qui survint au plus fort de l'action, fit pencher la balance en faveur des Anglais. La flotte française fut en grande partie détruite ; son amiral, Nicolas Béhuchet, conseiller du roi et maître des comptes, fut pendu au haut d'un mât. Cette défaite eut la plus grave conséquence pour la cause du roi de France, qui ne pouvait plus songer à prendre l'offensive en portant ses armes chez l'ennemi.

Dès l'année 1341, des trêves furent conclues sur l'initiative du Souverain Pontife. En 1343, pour parer aux besoins de la couronne, Philippe de Valois établit un impôt qui, sous le nom de gabelle, serait d'une suite longue et douloureuse. On sait que la loi, en vertu de laquelle Philippe de Valois régnait en France

à l'exclusion des femmes, portait, sans raison d'ailleurs, le nom de loi salique. En allusion à cet impôt sur le sel, Édouard III disait en riant que du moins son rival justifiait son titre de roi *salique*.

Cependant les événements de Flandre tournaient contre les Anglais. Artevelde avait si fortement établi son autorité que ses concitoyens commençaient d'en murmurer. Fléau des démocraties : la jalousie. Par son énergie, par sa valeur, par son autorité, Artevelde s'était élevé au-dessus du commun. Le luxe de son hôtel à Gand, le train qu'il menait, ses allures magnifiques, le brillant établissement de sa fille, heurtaient le sentiment égalitaire. Nous avons vu qu'une ville, par le fait qu'elle s'érigeait en commune, devenait une personne féodale. Fait important et dont on n'a pas assez tenu compte. Bruges réunissait, en une brillante panoplie, les écussons des villes dont elle était suzeraine, et, après avoir vaincu Bruges, Gand établit sur la plupart des villes de Flandre une domination qui ne sera guère différente d'une suzeraineté féodale. En ces années 1343-1344, des résistances se font jour contre la puissante cité, à Langenmark, à Ardenbourg, à Audenarde. Dans la journée du 17 juillet 1345, des gens du peuple entourèrent tumultueusement l'hôtel de van Artevelde. Les tisserands, poussés par leur doyen, Gérard Denis, réclamaient une reddition de comptes. Où va l'argent? Autre refrain démocratique. Artevelde demanda un délai de trois jours qui lui fut refusé. Le grand citoyen essaya de s'enfuir par les écuries de son hôtel où il fut égorgé.

La guerre entre l'Angleterre et la France semblait devoir s'apaiser, quand elle se ralluma par l'affaire de la succession de Bretagne. Jean III, dit le Bon, duc de Bretagne, fils d'Arthur II, duc de Bretagne, comte de Richemont et de Montfort, mourut en 1341, sans hoir légitime. Son frère puîné, le comte Gui de Penthièvre, qui eût été son héritier, était mort avant lui, mais il laissait une fille, Jeanne la Boîteuse, mariée à Charles de Blois, neveu de Philippe de Valois. Il laissait aussi un second frère, fils d'Arthur II et d'une seconde femme, le comte Jean IV de Montfort. Se fût-il agi du trône de France, Jean de Montfort aurait été l'héritier en vertu de la prétendue loi salique; mais Philippe de Valois déclara que la loi salique ne s'appliquait qu'à la couronne de France et se prononça en faveur de Jeanne de Penthièvre et de Charles de Blois. Tout aussitôt Édouard III d'intervenir et de

soutenir les prétentions de Jean de Montfort. Remarquons qu'ici chacun des deux souverains agit directement contre ses propres principes; car si Philippe de Valois ne voulait pas entendre parler de loi salique quand il était question de la couronne de Bretagne, Édouard III, qui répudiait toute loi salique concernant la couronne de France, en appréciait l'excellence du moment qu'il s'agissait de la succession d'Arthur II. En général la Bretagne bretonnante se prononça pour Jean de Montfort, et la Bretagne de langue française pour Charles de Blois.

Ce dernier était une curieuse figure et qui excita l'admiration de ses adversaires eux-mêmes. Réplique de saint Louis, mais avec plus de piété encore, plus d'austérité, une exaltation plus mystique. De préférence encore à l'évangile, il lisait la légende dorée et se délectait à ces contes mystérieux et puérils. Lui-même apparaissait comme un saint de légende dorée. Devant lui, disait-on, s'arrêtaient les flots de la mer : la marée rétrogradait à la douceur de son geste. Comme il marchait pieds nus dans la neige, en portant la châsse de saint Yve, les fleurs se seraient éveillées sous les traces laissées par ses pas, mêlant l'incarnat de leurs corolles et leurs guimpes de verdure à la blancheur du tapis hivernal. La guerre tourna d'abord en faveur de Charles de Blois. Jean de Montfort, fait prisonnier, fut amené au Louvre (1341). On pouvait croire le conflit terminé, quand Montfort s'évada, et vint ranimer l'ardeur de ses partisans.

La bataille de Crécy fut livrée le 28 août 1346. L'armée anglaise était presque une armée moderne par la masse de l'élément populaire qu'elle renfermait, 10 000 archers anglais, 6 000 fantassins irlandais, 12 000 Gallois. Dans l'armée du roi de France se bousculaient ducs et comtes et nobles bannerets. Nul ordre, nul commandement : armée féodale, mais qui ne connaissait plus les cadres solides, les liens étroits, qui avaient fait la force des premiers croisés. L'armée française va s'écrouler sur elle-même, beaucoup plus qu'elle ne succombera aux coups de l'ennemi. De la bataille de Crécy, la chronique des Quatre premiers Valois a fait ce récit suggestif :

« Le roi Philippe commanda que les arbalétriers génois en vinssent aux mains avec les Anglais ; ils furent tantôt déconfits et prirent à fuir vers les Français qui les achevèrent. Et lors le roi Philippe s'assembla aux Anglais et là eut très fort estour et merveilleuse bataille. Les archers anglais étaient embusqués

delà les haies et, par leur tir, occirent moult de chevaux et de gens. Et, en ce jour, fut l'occision des gens par les chevaux. Car comme les Français se cuidaient ranger, leurs chevaux chéaient morts. Que vous irais la matière prolongeant? Par hâtivité et désarroi furent les Français déconfits. Le roi Philippe fit merveilles d'armes, mais fortune tourna contre lui. » Les archers anglais tiraient leurs flèches aux pennes blanches en si grand quantité qu'elles semblaient neige tombant du ciel. Notons que l'armée anglaise fit usage de trois bombardes. Est-il exemple plus ancien de l'emploi de bombes à feu dans les guerres européennes ?

L'effectif de l'armée française, forte de plus de 60 000 hommes, montait au double des contingents anglais. C'est à Crécy que fut tué, dans les rangs français, le vieux comte de Luxembourg, roi de Bohême, Jean l'Aveugle. Le brave chevalier était aveugle, effectivement : mais il avait exigé qu'on le conduisît aux premiers rangs, afin qu'il y pût encore frapper quelques bons coups. Les pages consacrées par Froissart à cet épisode sont demeurées justement célèbres.

Le 2 septembre 1346, les Anglais parurent sous les murs de Calais et commencèrent ce siège fameux. La garnison qui défendait la ville était composée, en majeure partie, de chevaliers artésiens sous les ordres d'un Bourguignon, Jean de Vienne. Le siège dura onze mois. Calais ne capitula que le 3 août 1347. Ici se place l'épisode connu des bourgeois de Calais. Six des principaux bourgeois de la ville, Eustache de St-Pierre, Jean d'Aire, Jean de Fiennes, André d'Ardres, Jacques et Pierre de Wissant, vinrent en chemise, corde au cou, se livrer à la discrétion d'Édouard qui voulait mettre la ville à feu et à sang. La reine d'Angleterre obtint leur grâce. L'épisode a été raconté par Jean le Bel, popularisé par Froissart. L'authenticité en a été révoquée en doute, car on verra Eustache de St-Pierre rallié à la domination anglaise, chargé de fonctions municipales par ceux qu'il avait combattus. Siméon Luce cependant, après une étude critique des textes, s'est prononcé pour l'authenticité. Un grand nombre de Calaisiens, ne voulant pas devenir Anglais, quittèrent la ville pour venir demeurer sous la suzeraineté du roi de France.

La prise de Calais, après la journée de Crécy, était pour les Anglais de grande conséquence. Ils auraient désormais, sur les côtes françaises de la Manche, un précieux port de débarquement.

Calais devait demeurer aux Anglais jusqu'à 1558. Un mois et demi après la bataille de Crécy, le 17 octobre 1346, le prétendant écossais David Bruce, qui avait envahi l'Angleterre, battu à Nevill's Cross, tombait entre les mains des vainqueurs. En tous lieux la fortune souriait aux ennemis des fleurs de lis.

Nous avons dit les sentiments populaires. L'hostilité qui séparait l'aristocratie et le patriciat d'une part, de la commune gent de l'autre. La défaite de Crécy va accentuer cette hostilité. Voyez les Remontrances adressées au roi de France, au nom des bonnes villes, dans l'assemblée des États généraux réunis à Paris le 30 novembre 1347.

Le remarquable continuateur de Nangis signale avec indignation le faste, le luxe grandissant des riches et des chevaliers. Les malheurs de la patrie ne les touchent pas : ils n'ont cure que de ripailles, danses et jeux de dés, tandis que le commun peuple ploie et pleure sous le faix. C'est à cette époque également, dit le continuateur de Nangis, que les gens de haut parage commencèrent à nommer par dérision les travailleurs des champs des « Jacques Bonhomme », et l'usage s'en répandit parmi les Anglais eux-mêmes. L'expression d'ailleurs était ancienne. Dès le XIII[e] siècle les auteurs des fabliaux appellent « Jacques Bonhomme » le paysan français. « Jacque » désignait d'autre part une partie de l'habillement que le travailleur rural revêtait à la guerre : chemisette rembourrée d'étoffe dure formant coussinet : le haubert des vilains.

Les nobles rejetaient de leur côté la responsabilité de la défaite sur les roturiers. « Le roi de France, rapporte Froissart, disait qu'il ne voulait plus guerroyer qu'avec des gentilshommes et que d'amener en bataille les gens des communautés, ce n'est qu'encombrement, car ces gens-là fondent en la mêlée comme neige au soleil. Ainsi il n'en voulait plus avoir, excepté les arbalétriers ».

Et, pour combler la mesure, voici la peste noire, la peste à bubons, venue d'Asie par le port de Gênes. On sait les pages de Boccace au début de son *Décameron* : « N'était jour qu'il n'en devint de malades à milliers, lesquels, pour non être servis ne secourus d'aucune chose, mouraient presque tous. Et assez y en avait-il de ceux qui prenaient fin, par les rues, de jour ou de nuit; et plusieurs autres, encore qu'ils mourussent en leurs maisons, faisaient premièrement savoir à leurs voisins qu'ils étaient morts, plus par la puanteur des corps morts et corrompus, que

autrement. » La peste se répandit en France dans le courant de 1347. En des villes comme Avignon, il mourait 400 personnes par jour, 800 par jour à Paris. Le peuple appela le fléau « la Grand'Mort ». Et la famine de 1348. Froissart dit que, du double fléau, mourut « la tierce partie du monde ». Jean de Venette (continuateur de Nangis), va plus loin en affirmant que c'est à peine si, sur vingt personnes, il en échappa deux. Ce qui confirmerait le vieux dicton bourguignon :

En mille trois cens quarante-huit
A Nuits de cent restèrent huit.

On commença par rendre les Juifs responsables de la calamité. Ils auraient empoisonné les fontaines. Et des milliers de Juifs furent brûlés vifs. Le moine Jean de Venette ne laisse d'ailleurs pas d'admirer le courage dont nombre d'entre eux firent preuve, les femmes surtout. Elles se précipitaient dans les flammes qui allaient dévorer leurs maris et, dans la crainte qu'on ne les baptisât après leur mort, elles y jetaient leurs enfants. Clément VI intervint. Il donna asile aux Juifs en ses domaines d'Avignon et les couvrit de la protection pontificale. Puis une surexcitation du mysticisme, compliqué de crises nerveuses. Les Flagellants se martyrisaient de leurs propres mains, avalaient des clous et des objets enflammés. Et, quand le fléau se fut éloigné (1349), par réaction sensuelle, un afflux de débauche, de luxure, déchaînement d'appétits brutaux.

A cette époque se placent cependant quelques actes qui vont jeter une lumière réconfortante sur la fin du règne de Philippe de Valois et montrer que la royauté française n'était pas tombée aussi bas que les apparences le pourraient faire supposer. L'empereur allemand Charles IV recherche l'alliance de Philippe VI. Il est vrai que Charles IV était le fils du glorieux Jean l'Aveugle tombé dans les rangs français à Crécy. Le traité fut scellé à Metz, le 28 décembre 1347. Et ce traité produisit ses effets. On verra venir d'Allemagne, particulièrement des marches occidentales, des contingents de reîtres et de chevaliers qui renforceront utilement les troupes du prince français. Et puis Jayme III, roi de Majorque, suzerain de Montpellier, vend ce dernier fief au roi de France, 120 000 écus d'or (18 avril 1349). Et plus importante encore l'acquisition du Dauphiné. Le pays était ainsi nommé parce que la maison régnante portait un dauphin dans ses armes. Le suzerain lui-même était nommé « dauphin ». Ce fut le

30 mars 1349 que fut conclu l'accord fameux par lequel Humbert II cédait son fief magnifique au fils aîné du roi de France, à condition qu'à l'avenir l'héritier de la couronne de France, fils du roi, porterait jusqu'à son avènement le titre de « dauphin ». On sait de quelle manière charmante et touchante cet engagement fut tenu. Philippe VI versait à Humbert 120 000 florins d'or et, en outre, une rente à vie de 22 000 livres tournois.

Utiles, mais lourdes dépenses et qui venaient s'ajouter à celles qu'entraînaient l'administration du royaume et la guerre anglaise. Or nous avons dit combien était encore rudimentaire l'organisation financière. Les ressources principales de la couronne continuaient d'être tirées des revenus des domaines royaux. Mais on imagine combien, dans les circonstances où l'on se trouvait, ces ressources étaient insuffisantes. Il fallait les compléter par des contributions levées de droite, de gauche, d'une manière intermittente, irrégulière, inégale, et que l'on n'obtenait encore qu'à force de concessions aux seigneuries, aux municipalités, aux particuliers, et souvent au détriment du bien général. Et, quelque répugnance que le gouvernement royal eût pour un tel expédient, force était de revenir périodiquement à l'altération des monnaies telle qu'elle a été exposée plus haut. Car, par ailleurs, l'administration de Philippe VI ne laissa pas de faire preuve de sagesse : les ordonnances sur l'organisation des notariats, des bailliages, des Parlements, de la Chambre des comptes, font honneur à la fin du règne.

Certes Philippe de Valois est loin d'avoir été un prince de grande valeur, malgré sa vaillance admirée de tous et son goût pour les lettres et les arts. Il aimait le faste, les beaux vêtements, les fêtes brillantes et l'éclat de la vie chevaleresque, joutes et tournois. Il aimait aussi les beaux livres, les artistes et les écrivains, en quoi sa première femme, Jeanne de Bourgogne, l'avait secondé d'un goût très sûr. Jeanne de Bourgogne et Philippe de Valois auraient voulu fixer Pétrarque en France.

Philippe de Valois mourut en l'abbaye de Coulombs, près Nogent-le-Roi, le 22 août 1350.

Jean le Bon.

Jean II dit le Bon, ce qui signifiait le Vaillant, fils de Philippe de Valois et de Jeanne de Bourgogne, devait apporter sur le trône

les défauts et les qualités de son père, mais en les exagérant; en sorte que les défauts devinrent beaucoup plus graves encore et que les qualités, dans les circonstances où elles eurent à se déployer, devinrent des défauts. Les défauts étaient l'entêtement, un caractère emporté, une inintelligence absolue de ce qui, de son temps, faisait la vie moderne ; les qualités étaient la vaillance et un sentiment très vif du point d'honneur. A peine avait-il treize ans que son père lui avait donné pour femme la fille du roi Jean de Bohême, Bonne de Luxembourg. Celle-ci avait trois ans de plus que son jeune mari; les deux époux n'en formèrent pas moins un ménage très uni.

Un des premiers actes du roi Jean répandit la stupeur. Arrivé à Paris, il fit saisir et décapiter en l'hôtel de Nesle le connétable de France, Raoul de Brienne, comte d'Eu et de Guînes. On se perd en conjectures sur les motifs de cette exécution qui ne fut précédée d'aucune formalité judiciaire. La charge de connétable fut donnée à un seigneur que le roi Jean affectionnait particulièrement, à Charles de Castille. dit Charles d'Espagne, fils d'Alfonse roi de Castille, petit-fils de Ferdinand de la Cerda.

La guerre se poursuivait en Bretagne entre les partisans de Jean de Montfort et ceux de Charles de Blois, mais les rois de France et d'Angleterre n'y intervenaient plus. Le 27 mars 1351. se livrerait « à mi-voie de Josselin et du château de Ploërmel, dans une très belle prairie en pente, au lieu dit le Chêne de mi-voie, le long de beaux et verts buissons de genêts », sur le territoire de la commune de La Croix-Helléan (Morbihan), le fameux combat des Trente. La rencontre était née du défi que s'étaient lancé deux capitaines, l'Anglais Bramborough, qui commandait à Ploërmel, et le Français Beaumanoir, établi à Josselin. L'initiative en était venue de Beaumanoir, indigné des mauvais traitements dont les Anglais accablaient les paysans bretons. Chacun des deux adversaires devait arriver sur le terrain, trentième d'hommes d'armes. Le combat remplit une journée entière. Au cours de l'action Beaumanoir se plaignait de la soif. Geoffroi Dubois lui cria : « Bois ton sang, Beaumanoir! »

> Beaumanoir le vaillant adonc s'esvertua,
> Tel deul [deuil] oust [eut] et tel yre [colère] que la soif luy passa...

A la fin de la journée tous les combattants étaient blessés, mais les Anglais comptaient onze morts dont Bramborough. Les survi-

vants se rendirent prisonniers entre les mains des Bretons qui les rançonnèrent.

L'année 1351 fut marquée par une recrudescence dans l'altération des monnaies. Nous avons indiqué en quoi ces mesures consistaient. Les ordonnances royales n'avaient pas tort quand elles disaient que le remaniement des pièces d'or et d'argent n'était qu'une « manière de lever les impôts plus prompte et plus facile pour ceux qui les percevaient et moins lourde à ceux qui devaient les acquitter ». Le roi, en effet, ne cachait pas que la monnaie nouvellement émise n'avait pas la valeur qui lui était « forcément » attribuée. La différence constituait l'impôt prélevé pour les besoins d'État. Mais ces changements fréquents apportés dans la valeur de l'instrument d'échange, produisaient un grand trouble. Pour y remédier, les commerçants, les changeurs, aussi bien que le public en arrivèrent à ne plus tenir compte de la valeur nominale des livres d'or et des sous d'argent, mais de leur poids évalué en marcs ; par quoi l'autorité fut amenée aux mesures vexatoires ou violentes : serment exigé des changeurs, commerçants, hôteliers, de respecter les ordonnances ; espionnage, perquisitions, confiscations. Jusqu'à ce jour les altérations s'étaient faites au grand jour et, par manière de dire, honnêtement. Pressé par les circonstances, le gouvernement royal va procéder à des altérations clandestines qui deviendront de véritables falsifications. Et de peur que le public n'eût connaissance de la moindre partie d'or ou d'argent entrée dans l'alliage des pièces nouvelles, serment était demandé aux maîtres et employés des monnaies de ne rien révéler. On lit dans un mandement de septembre 1351 : « Gardez, si cher comme avez vos honneurs, qu'ils (les changeurs) ne sachent la loi (le titre des pièces nouvelles), à peine d'être déclarés pour traîtres. »

Quand le roi Jean monta sur le trône, le marc d'argent donnait 5 livres, 5 sous ; sur la fin de 1351, il donne 11 livres. La valeur intrinsèque des monnaies en circulation avait donc baissé, en une année, de 100 p. 100. Et ces altérations deviennent de plus en plus fréquentes, car si le pouvoir royal avait profit à répandre, avec une moindre proportion d'or et d'argent, les monnaies qu'il faisait rentrer, il refondait ensuite les monnaies « faibles » à un titre plus élevé, pour les remettre en circulation à un taux plus élevé encore. Il remettait en circulation des sous tournois ou des sous parisis d'un meilleur alliage, mais en exigeant deux

sous de l'émission précédente pour un sou de l'émission nouvelle. Et, peu après, il recommençait l'opération inverse. Durant les dix premières années du règne du roi Jean, la livre tournois changea de valeur plus de soixante-dix fois.

Mesures fâcheuses assurément, mais contre lesquelles les historiens modernes vitupèrent bien à leur aise. Dans les conditions de l'époque, eussent-ils fait mieux? Est-il même certain qu'ils n'eussent pas fait pis?

La guerre avait repris avec activité dans le Midi. La petite noblesse, qui souffrait de l'amoindrissement des droits féodaux, aigrie contre la haute noblesse qui se groupait autour du puissant seigneur d'Armagnac, avait réclamé d'Édouard III un appui effectif, et le roi d'Angleterre avait envoyé en Aquitaine son propre fils, le prince de Galles, le fameux Prince Noir, nom qu'il tirait de la couleur de son armure. Édouard III était un prince d'une vaste intelligence, admirable surtout en ce qui concernait l'administration militaire. Le Prince Noir se montra habile stratège, actif, rapide en ses décisions, capitaine au clair regard. Jeune homme de vingt-cinq ans, dans la force et la beauté de cet âge où les natures douées pour les grandes choses accomplissent leurs plus remarquables exploits. Il aimait les chevaux rapides, les armes bien trempées, les œuvres d'art. Il menait une existence luxueuse, mais sans y amollir la rigide fermeté de son caractère et de sa volonté. Il ne lui fallut qu'un petit nombre d'hommes d'armes pour soumettre la contrée et piller les localités réfractaires. Aussi bien, comme nous l'avons dit, partout il trouvait aide et appui.

Cependant les finances du roi de France étaient en si mauvais état que les gages des officiers royaux n'étaient plus acquittés. Il fallut se résoudre à la convocation des États généraux. Elle se borna aux pays de langue d'oïl, les pays de langue d'oc étant sous la main des Anglais. La réunion se tint à Paris dans la Grand'salle du Palais. On y vit pour la première fois, en son rôle populaire, le prévôt des marchands Étienne Marcel. Il fut l'orateur des bonnes villes : on dirait plus tard du Tiers. Les États comprirent leur devoir et témoignèrent d'un sincère dévouement à la couronne. Ils votèrent des subsides pour la guerre et qui seraient payés par tous, à commencer par le roi et la famille royale. Ils proclamèrent le droit de résistance « par coalition » aux exactions des officiers royaux et aux pilleries des gens d'armes.

Les États se réunirent de nouveau en mars et novembre 1356. Cette fois les États votèrent un impôt sur le revenu, un impôt progressif; mais d'une progression à rebours. 10 livres de revenu étaient frappées de 10 p. 100; 1 000 livres de revenu n'étaient frappées que de 2 p. 100. Dans une réunion ultérieure, une nouvelle imposition fut accordée au roi par les États, s'élevant à 4 p. 100 sur les revenus inférieurs à 100 livres, et à 2 p. 100 seulement sur les revenus supérieurs à cette somme.

A première vue cette manière de « progression » paraît révoltante. Peut-être ne le semblera-elle plus autant, en ce qui concerne la noblesse tout au moins, si l'on songe que ces impositions étaient destinées aux frais de la guerre et que celle-ci pesait déjà lourdement sur l'aristocratie féodale qui était contrainte au service de l'ost et proportionnellement cette fois-ci à ses revenus.

On s'est souvent demandé pourquoi la bourgeoisie française et la noblesse rurale elle-même n'avaient pas profité de l'état de faiblesse et de désarroi où la guerre de Cent ans plongea l'autorité royale, pour conquérir, à la faveur de la réunion des États, les libertés publiques, pour forger un gouvernement de la nation sous le contrôle de représentants élus par elle, condition essentielle, pour certains esprits, de la liberté. Si les représentants délégués aux États n'ont pas dirigé leur activité dans le sens qui vient d'être indiqué, c'est que les conditions sociales et morales du temps rendaient impossible le gouvernement du pays par une assemblée de délégués élus. Ce qui s'opposait surtout à ce genre de « liberté » — au singulier — ce sont précisément les « libertés » — au pluriel — dont le pays jouissait : en tous lieux des libertés, des franchises locales, des coutumes propres à chaque province, à chaque fief, à chaque localité, parfois à une famille. Nous avons vu que la population du Bordelais ne voulait pas se plier aux « usages » des Français. Il en allait de même des Bretons et des Normands, des Picards, des Bourguignons. Une mesure générale, ce que nous appelons une loi, eût-elle été votée à la majorité dans une réunion des États, que les bonnes gens, en de nombreuses parties de la France, eussent accueilli à coups de piques et de fourches les agents chargés de la faire appliquer. En Angleterre, la conquête normande, le nivellement de la nation sous la rude main des souverains régnants, des conquérants, la nécessité de lutter contre ceux-ci, rendit le parlementarisme

souhaitable et possible ; les libertés mêmes dont la France était hérissée, et l'autorité patriarcale, paternelle, qu'elle vénérait en ses rois, rendaient le parlementarisme impossible. Et on le vit dès ces États de 1356. Les impositions votées par les représentants des villes furent repoussées avec indignation par les villes mêmes dont les délégués les avaient fait adopter.

A Arras les « gros », c'est-à-dire le patriciat, favorables aux fleurs de lis, déclarent qu'il faut payer; mais les « menus » n'entendent pas de cette oreille. Le 5 mars 1356, dix-sept patriciens sont égorgés ; le 7 mars, les Arrageois en tuent encore quatre autres et chassent le restant. « Et ainsi demeurèrent lesditz menuz seigneurs et maistres d'icelle ville » (Grandes chroniques); mais, le 27 avril, le maréchal de France, Arnoul d'Audrehem, apparut à la tête de forces imposantes, il fit couper vingt têtes choisies parmi celles qui s'étaient montrées les plus mutines et les « gros » redevinrent maîtres de la cité.

Cependant un nouvel adversaire s'était dressé contre le roi Jean et qui devait être pour lui, et pour son fils, le futur Charles V, une source de graves embarras. Un jeune prince de vingt ans vivait en France, Charles, roi de Navarre. Il était arrière-petit-fils de Philippe le Hardi par son père le comte Philippe d'Évreux (fils de Louis d'Évreux, fils de Philippe le Hardi), et arrière-petit-fils de Philippe le Bel, par sa mère, fille unique de Louis le Hutin. Ce prince fut appelé Charles le Mauvais à la suite de la manière un peu rude dont il réprima, en 1350, un soulèvement des Navarrais. Le trône de Navarre lui était échu du chef de sa mère, fille de Louis le Hutin; car la loi salique, appliquée à la couronne de France, ne l'avait pas été à la couronne de Navarre.

Les titres de Charles de Navarre au trône de France auraient primé ceux d'Édouard III s'il avait voulu les faire valoir, du moment où, avec le monarque anglais, on réclamait la succession en ligne féminine; et nous verrons que Charles s'y décidera.

Le religieux de St-Denis trace le portrait de Charles le Mauvais : « Il était petit, plein d'activité, il avait un esprit pénétrant, s'exprimait avec facilité en une éloquence naturelle; il était merveilleusement adroit. Par son affabilité surtout, il paraissait au-dessus de tous les autres princes ». En 1352, il avait épousé la princesse Jeanne, fille de Jean le Bon. L'histoire le jugera sévèrement. Aux qualités de Charles de Navarre se mêlaient de

vilains défauts : manque de caractère, manque de droiture et une certaine bassesse d'inclination.

Jean le Bon aimait beaucoup son cousin Charles d'Espagne. On a vu qu'il l'avait créé connétable après la mort de Raoul de Brienne. Il lui donna en outre le comté d'Angoulême. Or Charles de Navarre et ses frères avaient des prétentions sur le comté d'Angoulême : d'où naquit une vive rivalité entre les deux Charles. Elle se traduisit certain jour en de violents propos. Le 8 janvier 1354, Charles d'Espagne, à l'Aigle, dans le comté d'Alençon, reposait sans défiance en son lit, quand survinrent le roi de Navarre suivi du comte d'Harcourt et de quelques compagnons. Ils tirèrent le connétable de son lit et le tuèrent piteusement.

Deux ans étaient passés. Charles, duc de Normandie, fils aîné de Jean le Bon, festoyait en son château de Rouen où il avait invité le roi de Navarre, le comte d'Harcourt, le sire de Graville et quelques autres familiers de Charles le Mauvais, quand la porte s'ouvrit avec bruit : entrent le roi Jean et quelques hommes d'armes. Le roi fait saisir le comte d'Harcourt, le sire de Graville, un chevalier, Maubue de Menesmares, et un écuyer, Colinet Doublet. Il les fait traîner hors la ville, au « Champ du Pardon », leur fait à tous quatre trancher la tête et suspendre leurs cadavres à un gibet (4 avril 1356). Quant au roi de Navarre, il est chargé de chaînes et enfermé, d'abord au Château-Gaillard, puis au Châtelet de Paris. En ses « cruelles justices » Jean II vengeait l'assassinat de son connétable.

Nous lisons à cette date dans la Chronique des quatre premiers Valois : « Edouard, roi d'Angleterre, qui moult était sage à la guerre, aperçut que ce n'était pas son avantage de combattre au roi de France et retourna à Calais. Et lors lui manda le roi Jean de France qu'il ne guerroyait pas en gentilhomme quand il n'attendait la bataille. Sur ce le roi d'Angleterre lui remanda que gentilhomme il était et que bataille ne lui ferait pas défaut ». Hélas ! Edouard III ne devait que trop bien tenir parole.

La bataille réclamée par le roi Jean se livrerait, le 19 septembre 1356, aux environs de Poitiers. Le Prince Noir, qui venait de ravager le Limousin, la Saintonge et la Vendée, s'en retournait gorgé de butin. Il traînait de lourds chariots aux roues ferrées de fer rouillé qui grinçaient sur leurs essieux. Il voulait regagner Bordeaux, quand il fut atteint par l'armée française que commandait le roi Jean en personne. L'Anglais se retrancha sur le plateau

de Maupertuis, à une lieue de Poitiers Son camp se trouvait défendu naturellement par des clos de vignes et des haies vives. La supériorité numérique de l'ost français était telle que le prince de Galles considérait son sort et celui des siens comme désespéré. Par la bouche des cardinaux, que le pape avait envoyés vers les adversaires pour « moyenner » la paix, le prince de Galles fit proposer au roi Jean la liberté de tous les Français prisonniers, la restitution des dernières conquêtes faites par les Anglais, notamment Calais et Guînes, et des trêves de sept ans. Il ne demandait que le libre retour vers Bordeaux. C'eût été le salut de notre pays ; mais le roi Jean bouillait d'impatience et de colère. En son ardeur impétueuse, il ne parlait que de foncer sur l'ennemi. Cependant le maréchal de Clermont lui faisait observer que « ce seroit folie d'assaillir les Anglois où ils estoient ». Il conseillait « que l'on se logeast près d'eux, si que ils ne se peussent avitailler ». Sur quoi intervint le maréchal d'Audrehem, une manière de colosse, d'une force prodigieuse et de la plus aveugle bravoure : par quoi il plaisait au roi Jean :

« Mareschal de Clermont, lui cria Audrehem, vous estes espeiné de les voir !

— Vous ne serez hui (aujourd'hui) si hardi que vous mettez le musel de vostre cheval au cul du mien ! »

La bataille s'engagea. De loin les archers anglais criblaient de traits la chevalerie française qui dut reculer confusément. Le roi Jean mit le comble au désarroi en ordonnant à ses chevaliers de mettre pied à terre. On imagine le beau brouillis sous les flèches anglaises. Les chevaux se cabrent, s'emportent. Et quels bons fantassins devaient faire les chevaliers empêtrés en leurs carapaces de fer. « La frainte et la noise estoient ouïes de plus de trois lieues loin. Et moult estoit grant douleur à voir et regarder que la fleur de toute noblesse et chevalerie se mettoit ainsi à destruccion » (Chronique des quatre premiers Valois).

Dans le désarroi Jean II eut du moins un éclair de bons sens. Il ordonna à son fils aîné de se retirer du combat et de rentrer à Poitiers. Quant à lui, il ne broncherait du champ de bataille. Chandos, le capitaine anglais, le connaissait bien quand il conseillait de porter l'effort du combat au lieu où se trouverait le roi de France, qui se laisserait prendre vif ou hacher menu plutôt que de reculer d'une ligne. Le roi Jean, une hache d'armes à la main, se défendait comme un lion. Sur son front, couvert de pous-

sière, le sang traçait des rigoles rouges. Son second fils, de ce jour nommé Philippe le Hardi, se serrait à lui. Et « par force fut pris ledit roy Jehan de France, monseigneur Philippe de France son fils, le comte d'Eu... Et merveilleuse quantité, tant ducs, comtes, barons, chevaliers, escuiers et bons servans furent mors en ladite bataille : dont ce fut dommage irréparable ».

Siméon Luce a dit justement que Crécy n'avait été qu'une défaite : Poitiers fut un désastre. La première conséquence en fut une recrudescence de colère, de haine et de méfiance contre la noblesse, au sein de la classe populaire. N'est-ce pas la noblesse qui avait été la cause de la défaite, non seulement par son incapacité comme à Crécy, mais par sa lâcheté ? Car enfin, à Poitiers, la chevalerie avait pris la fuite. Sentiments dont le continuateur de Nangis se fait le véhément écho :

« De ce moment les affaires du royaume allèrent de mal en pis, la république — *respublica*, ne prenons pas l'expression dans son sens actuel — dépérit et les brigands apparurent de toute part. Les nobles méprisent et détestent les vilains ; ils n'ont plus souci du bien du roi ni de leurs vassaux ; ils tyrannisent et dépouillent les paysans en leurs villages. Ils n'ont cure de défendre le pays. Fouler ceux qui leur sont soumis et leur enlever ce qu'ils possèdent, est leur unique préoccupation. De ce jour la patrie française (patria Franciæ) qui auparavant dans le monde entier était glorieuse et honorée, heureuse de ses richesses et des bienfaits de la paix, devint la risée des autres nations. Oh douleur ! elle tomba dans l'opprobre ».

L'auteur de la « Complainte de la bataille de Poitiers » s'exprime en termes plus vifs encore. A Poitiers, les nobles ont trahi :

La très grant traïson qu'ils ont longtems covée
Fu [fut] en l'ost dessus dit très clèrement provée.

Et, par contre-coup, c'est vers le roi, qui s'est vaillamment battu, avec son « petit enfant » (Philippe le Hardi) que, par une recrudescence d'affection et de dévouement, vont les sentiments populaires :

Dieu veille conforter et garder nostre roy
Et son petit enfant qu'est demoré o [avec] soy !

Le salut est dans l'union du roi et des braves gens :

S'il [le roy] est bien conseillé, il n'obliera mie
Mener Jaque Bonhome en sa grant compagnie,
Guères ne s'enfuira pour ne perdre la vie,

ainsi que les chevaliers l'ont fait à Poitiers.

A Paris, le pouvoir passe entre les mains des chefs populaires : l'illustre prévôt des marchands Etienne Marcel, l'archevêque de Laon Robert le Coq, et un chevalier, Jean de Picquigny.

Les nobles ne sont pas seulement incapables et lâches, disent ceux du « commun » ; ils grugent le peuple et volent le roi. Ils se font payer l'entretien et la solde des hommes d'armes qu'ils mènent à l'ost, et ne craignent pas, pour soutirer au trésor public des sommes plus fortes, de falsifier leurs « montres », de faire passer pour hommes d'armes leurs goujats, leurs valets et leurs pages :

> Quant ils [les nobles] aux mareschaux pour passer se montroient
> Leurs soillons [souillons] et leurs pages pour gens d'armes con-[toient],
> Ainsi, un seul pour quatre, du roy gaiges prenoient...

Les Parisiens se mettent en état de défense. « En cette année 1356, écrit Jean de Venette, les Parisiens, par crainte des ennemis et sans confiance dans les nobles, tendirent de chaînes les rues et les carrefours, ils creusèrent des fossés autour des murs, dans la partie occidentale de la ville et autour des faubourgs dans la partie orientale, où il n'y en avait pas jusqu'alors ; ils renforcèrent les murailles, ils construisirent des bastilles, munissant les tours de balistes, de garrots, de canons et d'engins ; ils détruisirent les maisons qui, intérieurement et extérieurement, attenaient aux remparts. Que de belles demeures furent alors démolies de fond en comble pour faire place aux fossés ! »

Et les Parisiens soupiraient après le retour du roi, seul capable, dit encore Jean de Venette, de restaurer le pays.

Le fléau du brigandage devenait une affreuse calamité. Nombre de ces brigands étaient d'ailleurs de véritables hommes de guerre. Déjà nous avons vu l'intimité d'un Richard Cœur de Lion avec un Mercadier. L'armée anglaise, victorieuse à Poitiers, comptait un grand nombre de ces brigands : mercenaires venus de Brabant, de Flandre, de Hainaut, d'Allemagne. Après la victoire et les trêves signées pour deux ans à Poitiers, le 23 mars 1357, le Prince Noir les lâcha sur le pays de France.

Ils tiraient leur nom de leur armure, la brigandine, corselet composé de lamelles de fer que reliaient des clous rivés ; mais d'autres historiens et des plus autorisés, comme Siméon Luce, prétendent que la brigandine reçut son nom des brigands.

Froissart narre leurs faits et gestes : « Et tous dis (journellement) gagnoient pauvres brigands à dérober et piller villes et chasteaux, et y conquéroient si grand avoir que c'estoit merveille, et en devenoient les uns si riches, par espécial ceux qui se faisoient maistres et capitaines des autres brigands, que il y en avoit de tels qui avoient bien la finance de 40 000 écus (somme énorme pour l'époque). Au voir (vrai) dire et raconter, c'estoit grand merveille de ce qu'ils faisoient : ils épioient une bonne ville ou un bon chastel, une journée ou deux loin ; et puis s'assembloient vingt brigands ou trente, et s'en alloient tant de jour que de nuit, par voies couvertes, que ils entroient dans cette ville ou en ce chastel que épié avoient, droit sur le point du jour et boutoient le feu en une maison. Et ceux de la ville cuidoient (pensaient) que ce fussent mille armures de fer qui vouloient ardoir (brûler) la ville, si s'enfuyoient qui mieux mieux, et ces brigands brisoient maisons, coffres et écrins, et prenoient quant qu'ils trouvoient, puis s'en alloient leur chemin chargés de pillage. »

Ils se livraient à des excès affreux. En Bourbonnais ils avaient creusé une immense fosse où un grand feu brûlait nuit et jour. Les brigands l'appelaient « l'Enfer ». Un malheureux ne voulait-il, ou ne pouvait-il se rançonner :

« Menez-le en enfer ! »

« La crainte d'un si épouvantable supplice, écrit Cabaret d'Orreville, saisissait tellement ceux qui en étaient menacés, que tous, pour y échapper, consentaient de faire aux brigands l'abandon de la totalité de leurs biens ».

Les Anglais n'étaient d'ailleurs pas seuls à employer les brigands. Philippe de Valois, pour engager le fameux Croquard à son service, lui proposa de le faire chevalier — un joli chevalier ! — et de lui payer une rente de 2 000 livres (400 000 francs d'aujourd'hui). D'un autre bandit nommé Bacon, habile à surprendre les châteaux forts, le roi de France fit son huissier d'armes. On verra de ces brigands, Arnaud de Cervolle dit l'Archiprêtre et Rodrigue de Villandrando, commander des armées, traiter avec les souverains de puissance à puissance et jouer un grand rôle dans la défense du territoire. Nombre de ces chefs de bandes appartenaient aux meilleures maisons ; mais, par respect du blason, ils cachaient leur nom sous un sobriquet.

« Comment estions-nous réjouis, dira l'un deux nommé Aimerigot Marchès, quand nous chevauchions à l'aventure et pouvions

trouver sur les champs un riche abbé, un riche prieur, marchand ou une route de mules de Montpellier, de Narbonne, de Limoux, de Fougans, de Béziers, de Toulouse et de Carcassonne, chargées de drap de Bruxelles ou de Moustier-Villiers, ou de pelleterie, venant de la foire au Lendit, ou d'espiceries venant de Bruges, ou de draps de soie de Damas ou d'Alexandrie ? Tout estoit notre ou rançonné à notre volonté. Tous les jours nous avions nouvel argent. Les vilains d'Auvergne et de Limousin nous amenoient en notre chastel les blés, la farine, le pain tout cuit, l'avoine pour les chevaux et la litière, les bons vins, les bœufs, les brebis et les moutons tout gras, la poulaille et la volaille. Nous estions estoffés comme rois et, quand nous chevauchions, tout le pays trembloit devant nous. Tout estoit notre, allant et retournant Comment prîmes-nous Carlat, moi et le bâtard de Compans ? et Chalusset, moi et Perrot le Béarnois ? Comment échelâmes-nous (prîmes-nous à l'échelle), vous et moi, sans autre aide, le fort chastel de Merquel qui est au comte Dauphin ? Je ne le tins que cinq jours et en reçus, sur une table, cinq mille francs. Et encore quittai-je mille pour l'amour du comte Dauphin. Par ma foi, ceste vie estoit bonne et belle. »

Dans ces ténèbres allait briller une vive lueur et qui commençait de jeter ses premiers rayons. En juillet 1357, le duc de Lancastre levait le siège de Rennes après un effort infructueux de neuf mois. Lancastre passait pour le premier homme de guerre de son temps, l'inspirateur d'Edouard III. Cet échec, qui devait avoir un si grand retentissement et redonner confiance aux « croix blanches », était dû à un jeune gentilhomme breton, Bertrand du Guesclin. Il était né vers 1320 à la Motte-Broons, à quelques lieues de Dinan, d'une famille de nobliaux. Lorsqu'il s'illustra à la défense de Rennes, il n'avait que dix-sept ou dix-huit ans. Fort, robuste, trapu, d'une laideur qui deviendrait proverbiale, ne sachant ni lire ni écrire, il sera par sa vaillance, sa sagesse, son bon sens, le sauveur de la patrie et l'idole des cœurs féminins. Bertrand du Guesclin est une des figures les plus complètes, dans la perfection de son rôle, qui se rencontrent dans l'histoire.

> Je crois qu'il n'est si laid de Rennes à Dinan.
> Camus estoit et noir, malotru et manant,

écrit le poète Cuvelier, qui lui consacra un poème dans le style des vieilles épopées. Il avait le visage plat, les yeux verts :

Les poings gros et quarrez [carrés] pour l'espé-e porter,
Les jambes et les cuisses pour grant paine endurer.

Partisan de Charles de Blois, il se jette dans Rennes assiégé par Lancastre (3 mars 1357) :

Véez [voyez]-le ça venir, parmi celle chaussie,
A celle jaque noire comme une cremaillie [crémaillère],
Avec six escuiers, qui sont de sa maisnie,
Et qui porte à son col celle grande cugnie [cognée] !
— Par foi ! dit li [le] héraut, qui vit la compaignie,
Bien resamble brigand qui les marchans espie...

A l'issue du siège de Rennes, Du Guesclin fut nommé capitaine de ce Mont-St-Michel (13 décembre 1357), la forteresse sublime qui allait s'illustrer par un autre siège, le plus beau de l'histoire, une résistance indomptée de soixante-dix années. La guerre de Cent ans finirait et le Mont-St-Michel, continuellement assiégé, sera resté français. La nomination de Du Guesclin s'était faite à la requête de l'abbé du « Mont ». « La gloire du Mont-St-Michel, écrit Siméon Luce, est d'avoir été le sanctuaire du sentiment national. Depuis dix ans — nous sommes en 1357 — que durait la lutte contre les Anglais, les religieux avaient montré un patriotisme admirable. Leur abbé, Nicolas le Vitrier, qui avait vu le jour sur le pittoresque rocher dont le monastère forme le couronnement, avait armé ses hommes et serviteurs faisant lui-même un tel guet autour de ce rocher que jamais nul Anglais n'y mit le pied. Pour récompense le Dauphin accorda à N. le Vitrier (27 janvier 1357) que le capitaine du Mont-St-Michel ne serait désormais autre que « l'abbé ou celui que l'abbé désignerait ».

A Paris, sous l'action du prévôt des marchands, Étienne Marcel, les éléments démocratiques prenaient le dessus. Marcel, âgé pour lors d'une quarantaine d'années, appartenait cependant à l'une des plus riches familles de la ville et des mieux apparentées. Il était drapier, en rapport avec les grands drapiers de Flandre. Peut-être la figure de Jacques van Artevelde hantait-elle ses pensées. La classe populaire parisienne allait trouver en lui un guide aux vues larges, aux idées réformatrices et, par sa valeur intellectuelle tout au moins, un chef digne de la diriger.

La prévôté des marchands était une magistrature bourgeoise ; oute juridiction commerciale y ressortissait : seul lien entre les

fiefs divers dont la réunion avait formé la ville, elle avait la police des rues ; à elle incombaient le soin d'entretenir les remparts et la défense de la place. Et par là, en suivant, ses attributions s'étaient accrues.

Rappelons ce qui a été dit plus haut. Les villes et les lieux où dominaient les éléments démocratiques, inclinaient vers la couronne d'Angleterre ou, tout au moins, étaient en opposition avec le gouvernement des Valois que soutenaient l'aristocratie et le patriciat. Mais déjà un sentiment national commençait de se faire jour. Il répugnait au peuple parisien et à un homme de la valeur d'Étienne Marcel, de chercher appui en des personnages qui faisaient en France figure d'étrangers, voire d'ennemis. Ainsi Marcel et ses collaborateurs, Robert Le Coq, évêque de Laon, et le vidame de Picquigny, furent amenés à soutenir la cause de Charles le Mauvais. Il était comte d'Évreux, prince français. En admettant la transmission des droits régaliens par les femmes, il était l'héritier des Capétiens. Charles le Mauvais était détenu au château d'Arleux-lès-Amiens. A l'instigation de Marcel et de ses amis, une bande d'Amiénois s'emparèrent du château d'Arleux dans la nuit du 8 au 9 novembre 1357. Rendu libre, Charles le Mauvais vint à Paris.

Dans la suite, quand il ne sera plus possible de soutenir la cause du roi de Navarre, les Parisiens se prononceront pour le duc de Bourgogne : celui-ci, directement issu de la famille française régnante, apaisera en eux tout scrupule patriotique. Finalement, sous les maux de l'invasion, le sentiment national l'emportera sur tout autre parti par l'irrésistible mouvement dont Jeanne d'Arc sera la sublime incarnation, et le peuple de Paris reviendra à son tour aux fleurs de lis. Mais jusqu'à la mort de Jeanne d'Arc les Parisiens, et combien d'autres bons Français avec eux, suivront, et avec quelle résolution, les « Bourguignons ».

A Paris, Charles le Mauvais, trouva asile dans l'abbaye St-Germain-des-Prés. Il fit convoquer le peuple de Paris sous les murs de l'abbaye, dans le fameux Pré aux-Clers, et, debout sur la muraille — *supra muros* — le 30 novembre 1357, il « prêcha » la foule, « à voix claire et haute ». Il décrivit l'iniquité de son arrestation, sa détention douloureuse. « Et, ja soit ce que contre le roy, ne contre le duc (de Normandie, plus tard Charles V), il ne dit rien apertement, toutefois disoit-il assez de choses deshonnestes et vilaines à eux par paroles couvertes, et tant moult

longuement sermona » (Grandes Chroniques). Le peuple pleurait. Enfin, sous la pression populaire, secondée par les veuves de Charles le Bel et de Philippe de Valois, tante et sœur du roi de Navarre, une réconciliation apparente intervint entre ce dernier et le jeune Charles V (3 décembre 1357).

Étienne Marcel paraît tout-puissant à Paris et dans la région parisienne. Il a pris gravement en mains les soins de l'administration, veille à la propreté des rues; il ne tolère plus que les pourceaux y vaguent librement. Cependant les Etats, après avoir si vivement blâmé l'altération des monnaies, se croient autorisés d'y avoir recours eux aussi.

Le but d'Étienne Marcel paraît avoir été de doter la France d'une organisation semblable à celle des Flamands : l'administration du pays par les assemblées urbaines, groupées en fédération sous la direction de Paris — qui jouerait ainsi le rôle tenu par Gand en Flandre — sous l'autorité plus ou moins nominale du roi, qui aurait fait en France la même figure que, en Flandre, le comte suzerain.

Mais ce sont précisément les libertés locales des Français qui s'opposaient à la réalisation de ces plans. C'est ce que M. Coville a très bien vu. En France, les provinces apparaissaient comme autant de nations diverses. En Flandre, Gand ne pouvait mener sa politique, politique rêvée par Étienne Marcel pour Paris, que par le moyen d'une véritable dictature imposée par la force aux autres villes du pays. C'est à peine si Marcel trouva dans quelques villes, à Abbeville, à Amiens, à Laon, à Sens, à Rouen, de bonnes gens disposés à se coiffer de son chaperon rouge et pers. Encore dans ces rares localités, le mouvement fut-il loin d'entraîner une majorité décidée. Ailleurs la voix de Marcel n'eut aucun écho; dans le Midi elle ne parvint même pas.

Ajoutez que Marcel trouva dans le fils aîné de Jean le Bon, en Charles V, un adversaire digne de lui. Charles, à son tour, voulut prêcher les Parisiens. Il les fit convoquer aux Halles. « Et quand l'évesque de Laon et le prévost des marchands le surent, ils le cuidèrent empeschier et dirent à monseigneur le duc (Charles V) qu'il se vouloit mettre en grand péril de soi mettre entre tel peuple. Néanmoins ledit monseigneur le duc ne les crut pas; mais alla environ tierce (10 heures du matin) ès dites halles, à cheval, lui 6e ou 8e, ou environ. Et dit à grand foison de peuple qui là estoit, qu'il avoit intencion de mourir et vivre avec eux et que ils

ne crussent pas aucuns qui avoient dit et publié qu'il faisoit venir gens d'armes pour les piller et gâter ;... mais faisoit venir lesdits gens d'armes pour aider et défendre et garantir le peuple de France, qui moult avoit à souffrir, car les ennemis estoient moult espandus » (Grandes Chroniques).

Charles V eut un succès égal à celui de Charles le Mauvais. Le menu peuple était flatté de voir si grands personnages venir familièrement lui parler, et tous deux parlaient fort bien.

Quand il vit le jeune prince reconquérir son autorité sur les Parisiens, Marcel résolut de brusquer la décision en s'attaquant à ceux qu'il considérait comme ses principaux conseillers, les plus redoutables obstacles à ses projets, Jean de Conflans, maréchal de Champagne, et Robert de Clermont, maréchal de Normandie. Le 22 février, dans la matinée, il réunit une foule en armes, 3 000 hommes environ, des gens de métier, qui se précipitèrent avec des cris furieux au logis du roi (Palais de Justice) et, dans l'appartement même de Charles V, massacrèrent les deux officiers. Le cadavre du maréchal de Champagne roula aux pieds du Dauphin épouvanté.

« Et [le Dauphin] dist au prévost des marchands :

— Prévost, sont-ils mes ennemis ? ai-je garde d'eux ?

— Sire, ils sont vos bien vueillants, car ils ne sont cy venus, fors que pour vostre profit. »

« Et lors lui bailla le prévost son chaperon rouge parti d'assure (azur) et lors les dessusdits bourgeois de Paris traînèrent lesdits maréchaux, cil de Clermont et cil de Champaigne, en la cour du Palais, puis s'en partirent. Et lors cuidèrent les gouverneurs des trois États (États généraux) avoir paisiblement le gouvernement du royaume de France » (Chron. des quatre premiers Valois.)

Le 26 février (1358) Charles le Mauvais rentrait dans Paris rappelé par Étienne Marcel et Robert le Coq. Le 14 mars le dauphin Charles informait les Parisiens, qu'après avoir porté, depuis la capture du roi Jean, le titre de lieutenant du roi, il s'appellerait dorénavant « régent du royaume » ; décision qu'il paraît avoir prise à l'instigation d'Étienne Marcel. Le prévôt espérait, du moment où l'autorité du Dauphin se serait entièrement substituée à celle du roi, concentrer entre ses mains le gouvernement du royaume, le jeune régent étant à sa merci. Il comptait sans son hôte. Charles V avait vingt et un ans. Il avait une apparence frêle, mais une volonté ferme et il n'était pas homme à se laisser

mettre en poche. Les États généraux, qui délibéraient à Compiègne, se prononcèrent en sa faveur. Entré dans les voies de la violence, Étienne Marcel de jour en jour davantage va faire figure de révolté. Pour se soustraire à son autorité brutale, le jeune régent quitta Paris. Il se rendit à Meaux et prit logis au marché de la ville, « très forte place ». Il avait voulu emmener l'artillerie du Louvre, mais le prévôt l'en avait empêché.

Les Parisiens émus essayèrent de ressaisir leur prince. Ils chargèrent le roi de Navarre de la négociation. L'entrevue eut lieu le 2 mai (1358) entre Mello et Clermont. « Et ledit régent (Charles V) lui dit (au roi de Navarre) qu'il aimoit la ville de Paris et qu'il savoit bien que en icelle avoit de bonnes gens, mais ancuns qui y estoient lui avoient fait plusieurs grans vilenies et déplaisirs, comme de tuer ses gens en sa présence, de prendre son chastel du Louvre et son artillerie, et plusieurs autres dépiz lui avoient faiz. Si, n'avoit pas intencion de entrer à Paris dusques à ce que ces choses lui fussent redressées » (Grandes Chroniques).

Le régent accrut encore les fortifications du marché de Meaux, déjà si considérables. Il y laissa les femmes de la mesnie royale et partit pour Sens. Les Grandes Chroniques, rédigées, sinon par Charles V lui-même, du moins sous son inspiration, contiennent à ce propos quelques lignes qui doivent être méditées :

Les bourgeois de Sens, dit le rédacteur des Chroniques, reçurent honorablement le Dauphin « comme ilz le devoient faire, comme « leur droit seigneur (leur seigneur en droit) après le roy de France, « son père » ; toutefois, ajoute le chroniqueur, « avoit lors peu de villes, citez ou autres (lieux) en langue d'oïl, qui ne fussent mues contre les gentilzhommes (partant mal disposées envers le Dauphin), en faveur de ceux de Paris qui trop les haïssoient (les gentilshommes) ».

Le régent arriva à Sens au moment où la révolte de la Jacquerie prenait fin. Le fameux soulèvement des paysans avait duré un mois à peine (mai-juin 1358). La Jacquerie paraît s'être étendue sur le Parisis, le Beauvaisis, la Brie, une partie de la Picardie et de la Champagne.

Les bandes de Jacques armés envahissaient les châteaux et résidences seigneuriales qu'elles mettaient au pillage. « Ils avoient accoustumé par les villes plates (non fortifiées) où ilz passoient, que les gens, hommes ou femmes, mettoient les tables en rues et là mangeoient les Jacques et puis après passoient oultre, ardans

(incendiant) les maisons aux gentilzhommes ». Ils portaient des enseignes peintes à fleurs de lis.

Les Jacques en arrivèrent à commettre les pires excès. Étienne Marcel, d'abord leur allié, en fut épouvanté. Et ce fut le roi de Navarre qui, à la tête d'une troupe de chevaliers bardés de fer, étouffa le soulèvement dans le sang. Les Jacques avaient pris pour chef un certain Guillaume Cale ou Carle. « C'estoit, dit le chroniqueur des premiers Valois, un homme bien sachant et bien parlant, de belle figure et forme. » Il s'efforça de discipliner les révoltés, d'éviter les excès. Charles le Mauvais le prit par trahison, dans un guet-apens où il l'avait fait venir sous couleur de conclure un armistice : puis il le fit périr horriblement en le couronnant d'un trépied de fer rouge. La réaction des nobles contre les ruraux fut terrible. Ils ne pouvaient pardonner à ces rustres de les avoir fait trembler. A en croire l'auteur bien informé des Grandes Chroniques, dans les trois premières semaines de juin ils en tuèrent plus de 20 000. Les nobles en profitèrent pour assouvir leurs rancunes contre les Parisiens qui les détestaient. « Et tous jours ardoient (incendiaient) les gentilzhommes aucunes maisons qui estoient aux habitans de Paris, et prenoient et emportoient tous les meubles qu'ils trouvoient, qui estoient auxdits habitans ; et ne se osoit homme, qui alast par pays, avouer de Paris. »

Marcel avait soutenu les Jacques au début de leur soulèvement : il vit sa popularité écornée par leurs excès. Il se jette alors dans les bras du roi de Navarre. Charles le Mauvais, de son côté, bien qu'il ait été le principal instrument de la répression des Jacques, par la force des circonstances mêmes va être poussé de plus en plus vers les éléments démocratiques. Le 15 juin, il fait son entrée dans Paris, en qualité de capitaine de la ville, suivi de soldats anglais. Les Parisiens, dit Jean de Venette, lui firent bon accueil, car ils pensaient qu'il les défendrait contre les nobles. Mais aussitôt les gentilshommes qui s'étaient attachés à lui, et particulièrement dans son expédition contre les Jacques, l'abandonnèrent. Ils « prirent congé du dit roy de Navarre quand ils virent qu'il eut accepté la capitainerie de ceux de Paris » (Grandes Chroniques).

Les contingences ne permettaient pas la réalisation des projets d'Etienne Marcel. Insensiblement et contre son gré il va être amené, de fil en aiguille, à des mesures de plus en plus fâcheuses pour un homme d'État, et à des alliances de plus en plus com-

promettantes. Il a favorisé les Jacques, fait alliance avec Charles le Mauvais, et voici que, pour résister aux hommes d'armes du Régent, il prend pour auxiliaires les bandes de brigands connues sous le nom de « Grandes Compagnies ». Enfin il se tourne vers les Anglais, dont Charles le Mauvais, déjà, avait introduit quelques bandes dans Paris.

Jean de Venette, avec sa vigueur et sa précision coutumières, trace le tableau des événements. Les nobles, établis à Corbeil, empêchaient que le blé et le pain ne vinssent par eau jusqu'à Paris. Ils avaient jeté un pont sur le fleuve entre Paris et Corbeil, et, passant d'une rive à l'autre, portaient grand dommage aux Parisiens. Le prévôt des marchands, à la tête d'une troupe armée, alla détruire le pont. Le régent (Charles V) résidait soit à Meaux, soit à Melun. Un autre jour, les nobles, sous les ordres du duc de Normandie (Charles V), vinrent jusqu'au pont de Charenton, dans le désir d'y combattre le roi de Navarre et les Parisiens. Le roi de Navarre, capitaine des Parisiens, alla au-devant du duc de Normandie ; mais, au lieu de le combattre, il fit à ses troupes de grands discours puis rentra dans la ville ; il aimait beaucoup discourir. Ce qui le rendit suspect aux Parisiens, « car il était noble », dit le chroniqueur.

Entre les hommes d'armes anglais, que Marcel avait fait entrer dans Paris, et les Parisiens, les rapports ne laissaient pas d'être désagréables. Le bruit se répandit que les Anglais de St-Denis et de St-Cloud pillaient le pays et les Parisiens de courir sus aux « Goddams ». Ils en tuèrent une cinquantaine et en emmurèrent un plus grand nombre, et des plus notables, dans les tours du Louvre. De quoi le roi de Navarre et Marcel furent « moult courroucés ».

Le lendemain, le roi de Navarre convoqua les Parisiens en Place de Grève et, des fenêtres de la Maison de Ville, il les blâma de traiter les Anglais si mal. Ne les avait-il pas fait venir « pour servir ceux de Paris ? » Après quoi il fit entendre, dit le chroniqueur, « belles et douces paroles ». Mais les Parisiens répondirent par les cris de « Mort aux Anglais ! » et qu'ils devaient tous être tués. Ils contraignirent même le roi de Navarre et Étienne Marcel à se mettre à leur tête pour marcher contre les Anglais de St-Cloud. Ils y tombèrent dans une embuscade et durent battre confusément en retraite, laissant 600 des leurs sur le carreau. Charles le Mauvais n'osa rentrer dans Paris. Il demeura à St-Denis, tandis qu'Étienne Marcel se faisait à son retour

« fortement huer et blasmer » par ses administrés. Soixante-sept Anglais restaient enfermés dans les tours du Louvre où les Parisiens les voulaient massacrer. Le 27 juillet (1358), à la tête d'une troupe en armes, Marcel les alla délivrer et, les protégeant contre les fureurs de la foule — « et avoient (les hommes d'armes) leurs arcs tendus », — les mit hors de Paris par la porte St-Honoré. Ils allèrent rejoindre leurs compatriotes établis à St-Denis. On voit le glissement des sentiments. Fatalement Marcel est entraîné vers les Anglais ; mais le contact des Parisiens avec les Anglais fait surgir le sentiment national contre lequel le prévôt des marchands verra ses projets se briser comme verre.

L'humeur des Parisiens s'irritait encore du manque de vivres, car les Anglais, les Navarrais, aussi bien que les gens du Dauphin. les arrêtaient au passage. Sentant sa popularité compromise dans la capitale, abandonné des provinces où la cause du régent prenait de plus en plus faveur, Étienne Marcel était acculé aux mesures extrêmes : il résolut de faire rentrer le roi de Navarre dans la capitale, sans ignorer l'alliance étroite conclue depuis peu entre Charles le Mauvais et les Anglais. Dans la nuit du 31 juillet 1358, Marcel se trouvait à la barrière St-Antoine avec quelques partisans : il tenait en main les grosses clés de la formidable porte, quand il fut surpris par l'échevin Jean Maillard rallié au parti du Dauphin. Maillard était accompagné du chevalier Pépin des Essarts et de quelques hommes résolus. D'un coup de hache il fendit le crâne au prévôt des marchands. Les compagnons de Maillard se précipitèrent sur ceux de Marcel et en tuèrent la majeure partie ; puis ils traînèrent leurs cadavres jusque sur la place qui s'étendait devant l'église du Val des Écoliers. Les cadavres y restèrent plusieurs jours, nus, ignominieusement exposés aux yeux des passants. Les Parisiens ne voulaient permettre qu'on les inhumât, afin que le Dauphin « à son arrivée pût voir de ses propres yeux qu'il était vengé de ses ennemis ».

De l'éveil du sentiment national dans les classes populaires, les paysans fourniront d'émouvants témoignages. Les villageois s'emparèrent du château fort de Longueil-Ste-Marie (arr. de Compiègne) et y organisèrent la résistance aux bandes anglaises qui pillaient la contrée. Sous la conduite de l'un d'entre eux, Guillaume l'Aloue (l'Alouette, le joli nom français !) ils égorgeaient les Anglais qui leur tombaient sous la main. Ils n'admettaient d'ailleurs aucun gentilhomme dans leurs rangs. Ils restaient

ennemis des nobles tout en voulant débarrasser le pays des Anglais. L'Aloue fut surpris par les « croix rouges » et tué, non sans s'être défendu vaillamment, en un combat où lui et ses paysans occirent plus d'une centaine d'ennemis, dont vingt-quatre chevaliers. L'Aloue laissait un valet, d'une taille et d'une vigueur herculéennes, le grand Ferré. Armé d'une énorme cognée de bûcheron, il assommait les Anglais comme statuettes de plâtre. Jean de Venette lui a consacré une page merveilleuse de vie et de couleur, malheureusement écrite en latin. A la suite d'un combat, ruisselant de sueur, Ferré avait bu de l'eau glacée, à grandes gorgées. Il s'alita, frissonnant de fièvre. Sa femme accourt l'avertir de l'approche des Anglais. Le colosse se lève, s'adosse au mur. Il est en chemise. Les agresseurs étaient une douzaine, armés jusqu'aux dents. De sa bonne hache, il en abat la moitié. Le reste s'enfuit. Mais ce dernier effort l'avait exténué. Il s'alita de nouveau, pour ne plus se relever. Rude et admirable figure du paysan français.

Aux misères de la guerre, s'ajoutaient les ravages des brigands en bandes, le fléau des Grandes Compagnies. « Le doux son des cloches, écrit Jean de Venette, n'était plus éveillé par les louanges du Seigneur, mais par les incursions ennemies. Peuple, cherche un abri ! En tous lieux s'apesantissait la misère, mais principalement sur les humbles classes rurales, dont les seigneurs aggravaient les maux en leur extorquant leur avoir. Leur bétail était réduit à peu, et cependant il fallait payer au seigneur dix sous par bœuf, cinq sous par mouton. » En cette année 1358, écrit Jean de Venette, « de nombreux villages non fortifiés transformèrent leurs églises en forteresses, les entourant de fosses profondes, armant les clochers de machines de guerre, de balistes, et y montant de grosses pierres, pour résister aux brigands ; et la précaution fut d'usage plus d'une fois. En des échauguettes, au haut du clocher, des enfants veillaient. Distinguaient-ils l'ennemi au loin, ils sonnaient du cornet ou mettaient les cloches en branle. Les campagnards accouraient prendre abri dans l'église. Sur les bords de la Loire on les voyait se réfugier, avec famille et bétail, dans les îles du fleuve ou dans les bateaux amarrés emmi son cours. » Par contre les paysans s'efforçaient en bien des lieux de détruire les châteaux forts. On a vu que, dans les siècles précédents, ces donjons, avec leurs enceintes, avaient servi aux travailleurs des champs d'abri et de défense ; mais ils n'étaient plus

aux laboureurs que lieux d'offense et d'oppression. Quand ils ne pouvaient s'en emparer de force, les paysans s'unissaient aux habitants de la ville prochaine, pour acheter le château fort aux occupants, des Anglais très souvent, et le détruire ensuite de fond en comble.

Le jeune régent (Charles V) rentra dans Paris le 2 août 1358. La veille Charles Toussac et Joceran de Mascon, les principaux auxiliaires d'Étienne Marcel, avaient été traînés du Châtelet en Grève, où ils avaient été décapités, puis leurs cadavres jetés dans le fleuve. Les exécutions se succédèrent jusqu'en septembre. Le 12 de ce mois, Thomas de Ladit, chanoine de Paris et chancelier du roi de Navarre, détenu à la Conciergerie du Palais, devait être transféré dans les prisons de l'évêque de Paris. Deux hommes, marchant l'un derrière l'autre le portaient à cheval sur une poutrelle que soutenaient leurs épaules. Ladit avait les fers aux jambes. Craignant qu'on ne voulût le soustraire au supplice, des compagnons parisiens lui coururent sus, le jetèrent bas, l'égorgèrent « et tantôt fut dépouillé tout nu, et demeura longuement en tel état sur les carreaux, au milieu du ruissel de la pluie qui couroit au travers de son corps et, vers vespres (3 heures après midi), il fut traîné jusqu'en la rivière et jeté dedans » (Grandes Chroniques).

Quelle que fût la médiocrité intellectuelle de Jean le Bon, la situation du royaume était telle que, seul, le retour du roi pouvait porter remède aux maux dont souffraient les Français. Désireux de mettre fin à ces calamités, dans le désir aussi de recouvrer sa liberté, le roi Jean consentit au traité de Londres (24 mars 1359) par lequel il abandonnait à Édouard III la moitié de la France et lui accordait pour sa rançon quatre millions d'écus d'or, somme fabuleuse en ce temps. A la nouvelle d'un pareil accord, ce fut en France un cri de stupeur. Le Dauphin convoqua les Etats qui déclarèrent pareil traité inexécutable : la seule réponse était de faire « bonne guerre aux Anglais ». Le Dauphin s'y prépara avec énergie. Le 13 août 1359, il conclut un traité d'amitié avec Charles le Mauvais, qui se décida, moyennant de grands avantages, en argent notamment, à se dire « bon Français ». Des forces nouvelles furent mises sur pied, dont les Anglais ne tardèrent pas à éprouver non seulement la résistance, mais le choc. Ce qui est vraiment admirable c'est que, dans l'état où se trouvait le royaume, le Dauphin parvînt à équiper une flotte, et les Parisiens

y contribuèrent pour 2 000 deniers d'or à condition qu'une partie des bateaux seraient montés par eux et décorés des armes de leur ville. Leurs contingents furent commandés par le vaillant chevalier, Pépin des Essarts, qui avait secondé Jean Maillard dans la nuit du 13 juillet 1358. La flotte traversa le détroit, atteignit Winchelsea où les Français débarquèrent. Ils pillèrent et incendièrent cet important port de mer et s'en retournèrent chargés de butin. Cette expédition produisit un effet immense. Le roi d'Angleterre en fut impressionné au point que les préliminaires d'un traité de paix furent scellés, le 8 mai 1360, à Brétigny-lès-Chartres. Édouard III se voyait confirmer la possession des provinces dont il était suzerain au début de la guerre, accrues de Calais, des comtés de Ponthieu et de Guînes, du Poitou, de la Saintonge, de l'Angoumois, du Limousin, du Périgord et de l'Agenais ; mais il renonçait à ses prétentions sur Boulogne, ainsi que sur la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine et à toute suzeraineté sur la Bretagne et sur la Flandre. La rançon du roi Jean, arrêtée à trois millions d'écus d'or, pour inférieure qu'elle fût à celle qui avait été consentie par le traité de Londres, ne s'en élevait pas moins encore à un chiffre formidable. Par les mêmes conventions le roi de France répudiait toute alliance avec les Écossais, comme le roi d'Angleterre avec les Flamands.

Ce traité, qui a été considéré par les plus éminents des historiens modernes comme un véritable bienfait pour la France, n'a pas été apprécié de même par les contemporains. L'auteur si intelligent de la Chronique des quatre premiers Valois le juge ainsi :

« Trop fut ce traité légèrement accordé en grand grief et préjudice du royaume de France. Car l'ost du roi d'Angleterre n'avoit que manger et n'avoit nulles vivres sur le plat pays. Car tout s'estoit retrait ès forteresses, chasteaux et bonnes villes (villes fortifiées) qui n'estoient pas légères à conquérir. Par quoi il falloit que ledit roi d'Angleterre et son ost, par force, vuidassent et partissent du royaume... »

Le 14 juin 1360, en un beau dîner donné par le roi de France en la tour de Londres à son collègue d'Angleterre, les deux princes se jurèrent foi et amitié. Enfin, le 28 juillet, après une captivité de quatre années, Jean débarquait à Calais. Il y resta jusqu'au 24 octobre. Édouard III l'y avait rejoint. Le traité fut juré sur les évangiles par les deux souverains. Mais ces beaux serments, relevés de festoiements magnifiques, s'accompagnaient

de réserves: « Ledit roy d'Angleterre laissa le nom de roy de France et s'appela roy d'Angleterre, seigneur d'Irlande et d'Aquitaine ; mais il ne renonça pas encore audit royaume de France, et aussi ne renonça pas le roy de France aux ressorts et souverainetés des terres qu'il bailloit audit roy d'Angleterre, ne à l'hommage » Il fut convenu en effet que les renonciations à ces prétendus droits et à ces ressorts n'entreraient en activité qu'après un échange de pièces y relatives et qui aurait lieu, un an plus tard, à Bruges, le 30 novembre 1361. La « paix de Brétigny » ne fut en réalité qu'une suspension d'armes, accompagnée de la mise en liberté du roi Jean moyennant rançon.

Pétrarque donne une idée pitoyable de l'état du royaume en relatant que, pour pouvoir se rendre de Calais à Paris, le roi Jean se vit contraint d'en obtenir sauf-conduit des bandits qui commandaient aux compagnies. « Chose lamentable, écrit le poète, et vraiment honteuse ! le roi lui-même, au retour de sa captivité, a trouvé des empêchements pour rentrer dans sa capitale. Il a été forcé de traiter avec les brigands. La postérité refusera de le croire ».

La postérité a dû prendre l'habitude de croire à des faits beaucoup plus invraisemblables encore.

Le roi Jean franchissait enfin l'enceinte de Paris le 13 décembre 1360.

Les années qui suivirent la paix de Brétigny n'apportèrent cependant pas aux malheureuses populations l'amélioration qu'elles avaient espéré. Deux fléaux les éprouvaient cruellement : la peste, qui fit en 1362 une nouvelle et terrible apparition, et, plus redoutable encore, le brigandage. Cette dernière calamité empira. Nombre de brigands trouvaient du moins leur emploi ou périssaient dans la guerre. Voici des années de paix. « Les chemins n'étaient pas plus sûrs qu'au temps où les Anglais les infestaient », dit le continuateur de Nangis. Ces compagnies de brigands étaient d'ailleurs admirablement organisées. Sous la conduite d'un chef éprouvé, chacune d'elles disposait d'un personnel complet de fèvres et de maréchaux ferrants, selliers, tanneurs, bouchers, valets et goujats, des femmes pour le plaisir et pour le bon usage, couturières et lavandières ; et, pour les blessures, des chirurgiens, et des médecins pour la santé. Les chefs de ces compagnies parvenaient aux plus hautes destinées. Arnaud de Cervole, dit l'Archiprêtre, est lieutenant du roi en Nivernais ;

il épouse la plus riche héritière du pays et de la plus haute noblesse, la dame de Châteauvilain. Il écrit aux Nîmois en datant « du vendredi adoré après le saint mystère ». Affreux bandit et qui finit par être vulgairement assassiné par un de ses hommes, dans une querelle. L'origine de ces chefs de bande était souvent des plus modestes. On avait vu Robert Knolles, en sa jeunesse, compagnon tisserand ; Croquart et le Petit Meschin avaient été valets.

Leur luxe se ressentait de leur qualité de parvenus : nouveaux riches de la guerre de Cent ans. Ils se vêtaient d'une manière somptueuse et voyante, « se coiffant de panaches en plumes d'autruche, » aussi avaient-ils soin de les exclure, au même titre que les armes tranchantes, des sauf-conduits qu'ils accordaient, moyennant rétribution, aux bagages des voyageurs et des marchands. Les malheureux qui ne peuvent vivre entre les murs d'une ville fortifiée ou d'un château à donjon, sont « traqués comme bêtes fauves ». Dans quelle angoisse ils travaillent aux champs ! « Au moindre signal ils courent affolés, se cacher avec femmes et enfants dans le creux des rochers, au fond des souterrains, emmi les roseaux des marécages ou les fourrés des bois. »

Ces bandes s'étaient réunies en grand nombre dans le Lyonnais qu'elles dévastaient et d'où elles menaçaient la papauté dans Avignon. Une expédition fut organisée contre eux sous les ordres du comte de Tancarville. Les chefs des compagnies, Anglais et Français alliés pour le pillage, John Haukwood, Briquet, Jean Cresway, ne commandaient qu'à un ramassis d'aventuriers de toute forme et de tout poil ; mais hardis au combat. La chevalerie française connut une nouvelle journée de Crécy et de Poitiers : aux environs de Brignais (Lyonnais), elle fut défaite, ses chefs furent tués ou pris : le comte de Tancarville, le comte de Joigny, le comte de Sarrebrück, le comte de Forez, Jacques de Bourbon et Pierre de Bourbon, son fils (6 avril 1362). Au reste on branchait ces brigands aux plus hauts arbres des bois, quand on parvenait à les surprendre en bandes peu nombreuses.

Aussi bien, si nous en croyons le continuateur de Nangis, la misère des temps n'amenait pas la noblesse à la compréhension de ses devoirs : « En 1363, on ne voyait que foule et oppression du peuple... non seulement par les brigands, mais par les lourdes impositions et exactions. Que de meurtres dans les villages et dans les bois ! Le peuple ne trouvait nul défenseur. Bien au contraire,

à l'abondance de ces maux paraissait se plaire l'aristocratie, qui aurait dû y porter remède d'une main diligente. »

En Bretagne, la guerre entre les partisans des deux maisons, Montfort et Blois, se poursuivait dans la lassitude générale. La mort de Charles de Blois, tué à la bataille d'Auray (1364), en faisant disparaître l'un des prétendants, produira un sentiment de soulagement. Par le traité de Guérande (1365), le roi de France reconnaîtra les droits de la maison de Montfort. La veuve, tenace et héroïque, de Charles de Blois sera pourvue du comté de Penthièvre. Le 13 décembre 1366, Jean de Montfort fera hommage du duché de Bretagne à Charles V devenu roi.

Nous touchons à un événement qui ne sembla pas sur le moment d'importance extraordinaire, mais qui devait entraîner les suites les plus graves. En septembre 1363, le roi Jean donna la couronne de Bourgogne à son quatrième fils, Philippe dit le Hardi. Philippe avait vingt-deux ans. Jean se souvenait de la vaillance de l'enfant à ses côtés dans la mêlée de Poitiers.

Le roi avait hérité du duché de Bourgogne en 1360, à la mort de Philippe de Rouvres, dernier prince de la première dynastie capétienne. Avec Philippe le Hardi commençait la deuxième dynastie dont on verra les faits et gestes. A lire les lignes du continuateur de Nangis (1360), ils étaient à prévoir :

Les Anglais s'avançaient vers la Bourgogne, après leur échec devant Reims et Châlons. « A cette nouvelle, dit Jean de Venette, les Bourguignons conclurent avec eux l'accord suivant : ils donneraient aux Anglais force deniers, ils leur permettraient le passage de leur province, ils leur fourniraient des vivres tant qu'ils seraient en France, pourvu que les Anglais ne leur infligeassent aucun dommage ». « C'est du moins ce qu'on l'on raconte dans Paris au moment où je trace ces lignes, dit le chroniqueur ; mais je ne puis le croire, je ne puis croire que ce peuple ait pu faire cela en faveur des ennemis et au préjudice du royaume. S'il en était ainsi, et je ne le crois pas, ce serait à leur confusion, à leur honte éternelle ».

Les faits étaient malheureusement exacts. Le traité existe, daté 10 mars 1360.

On peut donc imaginer dès à présent ce que deviendra une province animée d'un tel particularisme sous la direction de princes ambitieux.

Cependant les clauses du traité de Brétigny s'exécutaient mal

ou ne s'exécutaient pas. Les populations cédées aux Anglais voulaient demeurer françaises. La résistance obstinée du capitaine de mer Ringois d'Abbeville le fit enfermer dans la tour de Douvres, et comme rien, ni menaces, ni promesses, ni sévices, ne put le déterminer à s'avouer anglais, on le fit « saillir de dessus les dunes du chastel de Douvres en la mer ».

L'argent pour l'énorme rançon du roi Jean ne se levait qu'à grand'peine. La monnaie en devint si rare qu'on mit en circulation des pièces de cuir « qui avaient un petit clou d'argent ». Comines en parle dans ses mémoires. Il vit encore de ces jetons de cuir.

De nos jours, par le papier et l'aluminium et nos « jaunets », nous avons recours à des moyens d'échange semblables.

Jean avait laissé en otage, en Angleterre, son fils le duc d'Anjou, qui devait y demeurer jusqu'à ce que toutes les clauses du traité de paix eussent été exécutées. Mais le jeune prince s'y ennuyait et s'évada. Il gréa une nef et revint en France. « Et, afin que on ne pût dire que, par lui, fût en rien l'accord corrompu, le roi Jehan de France passa la mer en Angleterre et s'en alla, en sa personne, restablir prison pour son fils ».

Le départ se fit le 6 janvier 1364. Jean mourut à Londres le 8 avril suivant.

Le poète Cuvelier lui a consacré cette oraison funèbre :

> Trespassa droit à Londres, de France li bons roys [le bon roi]
> Jehans. qui estoit fils Philippe de Valois ;
> En Engleterre fu repassez celle fois
> Pour vérité tenir ; car en li [lui] estoit foys [foi],
> Largesse et hardement [courage], force, poissance et drois ;
> Preudom' fu et loyaux, à tous hommes courtoiz.
> De sa mort furent moult courroucié les Angloiz.

Le poète définit bien les qualités du roi Jean. Il avait les vertus de la chevalerie. Et cependant c'est avec raison que « de sa mort furent moult courroucés les Anglais ». Jean le Bon n'avait rien de ce qu'il fallait à un roi de France dans les circonstances où il se trouvait ; son fils Charles V va mener les affaires publiques d'une tout autre manière.

Charles le Sage.

Né au donjon de Vincennes, le 21 janvier 1337, Charles V montait sur le trône à l'âge de vingt-sept ans. Jeune homme doux et grave, simple et propret en sa mise, réfléchi, souffreteux. En son visage, aux reflets olive, brillait un regard profond. Sa taille était moyenne. Il avait les membres grêles, mais les épaules larges et droites. Il souffrait de fièvres intermittentes, de migraines, de maux d'estomac. Sa main droite, lente à se mouvoir, ne pouvait porter un poids lourd. Il passa sa vie entre les apothicaires et les médecins. Nous sommes loin de ces brillants chevaliers : Philippe de Valois et Jean le Bon. Charles aimait les beaux livres, la réflexion, l'étude. Il recherchait la compagnie de ceux qui « parloient bel latin et estoient argumentatifs ». Lui-même s'exprimait d'une voix bien timbrée, avec aisance et précision : son éloquence était très simple, mais d'un grand charme, et se déroulait dans le style le plus pur. Il méditait longuement, assis en sá « chaire », ou bien en ses promenades sous les ombrages de Vincennes. Il ne souffrit que « homme de sa Cour, tant fût noble et puissant, portât trop courts habits, ou trop oultrageuses poulaines (souliers à la poulaine), ni femmes cousues en leurs robes trop estreintes (étroites), ne trop grans collets » (Christine de Pisan).

On raconte que son grand-père, à Crécy, en apercevant tout à au loin les Anglais, sentit son sang bouillir. Des fenêtres de son château de Vincennes, Charles voyait monter à l'horizon la fumée des villages où les Anglais boutaient le feu :

« Ce n'est pas avec ces fumières qu'ils me chasseront de mon royaume. »

Du Guesclin offrit au jeune roi, en don de joyeux avènement, la victoire de Cocherel (13 mai 1364). Aucun des deux partis, français ni anglais, ne désirant l'activité du traité de Brétigny, la guerre avait repris. Du Guesclin triompha du meilleur capitaine anglais, le fameux captal de Buch. La conséquence s'en fit immédiatement sentir : Charles le Mauvais, dont la fidélité restait chancelante, échangeait ses domaines normands, trop voisins des Anglais, contre la lointaine seigneurie de Montpellier.

La lutte engagée entre Pierre le Cruel et son frère naturel Henri de Trastamare pour la possession de la couronne de Castille, semble une occasion propice pour se débarrasser, en partie

tout au moins, des Grandes Compagnies. Les Espagnols reprochaient à Pierre le Cruel son alliance avec les princes sarrazins et d'avoir épousé une juive. Comme il était soutenu par les Anglais, les Français se prononcèrent en faveur de son rival. Du Guesclin entraîna les bandes indisciplinées au delà des Pyrénées. La fortune des armes y fut diverse. Comme dans les guerres de France, Du Guesclin se distingua dans la prise des places fortes. Il entraînait ses hommes à l'assaut des murs escarpés :

Ils ont conquis nos murs, voire si fièrement
Qu'ainsi que singe et chat rampe hideusement,
S'ont rampé contremont...

Mais à la bataille de Navarette (3 avril 1367), une fois de plus, les hommes d'armes français succombèrent devant les archers anglais. Du Guesclin fut fait prisonnier. Sa fière réponse au prince de Galles, qui s'étonnait de la somme élevée à laquelle Du Guesclin fixait lui-même son rachat, est demeurée célèbre :

N'a filaresse en France, qui sache fil filer,
Qui ne gaignast ainçois [plutôt] ma finance à filer
Qu'elles ne me vosissent [voulussent] hors de vos las [liens] geter...

C'est fort joli ; mais on y trouve surtout honneur aux femmes de France, et le vaillant chevalier, puisqu'il lui appartenait de fixer lui-même sa rançon, aurait peut-être pu leur épargner un effort qui ne pouvait servir qu'à satisfaire sa vanité. Après quoi la fortune revint au candidat de la France. A la bataille de Montiel (14 mars 1369) les troupes de Pierre le Cruel furent écrasées par Du Guesclin. On y vit la tactique, déjà toute moderne, du capitaine breton. Au lieu de jeter dès l'abord son armée sur l'ennemi, à la manière de la chevalerie, il prend la précaution de favoriser l'attaque par ce que nos stratèges nomment aujourd'hui « une préparation d'artillerie » :

Quant vint à l'assembler, lors fut la traierie

(Quand il s'agit d'en venir aux mains, ce fut le tir des arbalètes et pièces d'artillerie).

Quant le traire faillit, bataille ont commencie
Et vindrent main à main, en faisant envaïe...

Pierre le Cruel fut fait prisonnier. Une querelle s'étant engagée entre lui et son frère Henri, celui-ci le tua d'un coup de dague. Henri, roi de Castille, donna à Du Guesclin son comté de Trastamare érigé en duché. Du Guesclin revint à Paris, où il trouva un accueil triomphal (1370). Son biographe nous le montre faisant son entrée dans la capitale, en petit équipage, « d'une cotte de gris moult simplement vêtu ». L'Archiprêtre avait été chargé de son côté d'entraîner d'autres « compagnies » à travers l'Allemagne et la Hongrie, jusqu'aux confins de l'empire grec, pour y assaillir les Turcs. Pour un temps, tout au moins, le fléau du brigandage par « compagnies » paraît avoir été apaisé en France. Jean de Venette décrit l'heureuse décadence des hordes de brigands :

« Bandits et voleurs perdaient de leur audace. Ceux mêmes qui occupaient des lieux fortifiés, les abandonnaient, soit par crainte, soit après les avoir vendus aux villes voisines ou à leurs légitimes propriétaires. Sur le chemin de leur retraite, à vrai dire, ils volaient encore; mais le produit de leurs larcins fondait entre leurs mains comme neige au soleil. Ils vendaient leurs chevaux dans les villes. On les voyait misérables, justifiant le proverbe : bien mal acquis n'est pas profit. Et ils finissaient dans la misère : Gloire à Dieu. Ainsi soit-il. »

L'hostilité entre les deux classes, entre ceux que les contemporains nomment les « gros » et ceux qu'ils nomment les « menus », se maintenait. La moindre occasion la faisait éclater. A Tournai le peuple ne voulait payer ni gabelle, ni aucune des impositions nouvelles. Si les patriciens y avaient consenti, c'est qu'ils trouvaient profit dans la perception des impôts. Le « commun » courait aux armes, faisait sonner le tocsin à la tour du beffroi, appelant à la rescousse les travailleurs des champs. Les patriciens fuyaient de la ville, frappés de terreur. Les deux partis imploraient d'ailleurs également l'intervention du roi de France. Charles V délégua un chevalier picard, d'une sagesse renommée, Édouard de Renty, qui parvint à apaiser le conflit.

On a vu que, nonobstant le traité de Brétigny, la guerre ne s'était pas apaisée entre Français et Anglais. Elle allait reprendre officiellement en 1369 et à propos des appels d'Aquitaine. Un impôt de 10 sous par feu avait été consenti pour cinq ans au prince de Galles par les États de Guyenne assemblés à Angoulême, le 18 janvier 1368. Le comte Jean d'Armagnac, qui s'était placé, comme on l'a dit, à la tête de la noblesse aquitanique, refusa de le

laisser percevoir sur ses terres, en alléguant « qu'il avait une fille à marier », et comme on voulait l'y contraindre, il fit appel à la Cour de France (2 mars 1368). Le sire d'Albret joignit son appel au sien le 8 septembre 1368 et le frère du comte de Périgord le 13 avril 1369. Et cet appel ne retentit pas seulement à la Cour de France, mais dans toute l'Aquitaine. Villes et châteaux unissent à l'envi leur cause à celle de Jean d'Armagnac; à l'envi ils ouvrent leurs portes aux représentants de Charles V. Vers le milieu de 1369 on comptait en Aquitaine près d'un millier d'appelants.

Najac en Rouergue avait rompu avec le gouvernement du Prince Noir dès le 5 janvier (1369); le 17 janvier, Jean d'Armagnac battait un parti d'Anglais à Puylagarde en Quercy. Charles V déclara officiellement la guerre à l'Angleterre au mois d'avril. Il ajoutait, le mois suivant :

« *Item*, que ledit prince (de Galles) a fait mettre en prison Me Bernard Polot et Mgr Jehan de Chaponval, députés de par le roy de France à présenter audit prince les lettres du roy de France, par lesquelles ledit prince estoit adjourné en cause d'appel, par devant le Roy ou sa Cour de Parlement à Paris, à l'instance dudit comte d'Armagnac, et les a détenus prisonniers par longtemps et les fit mourir en très grand méprisement du Roy et de sa souveraineté... »

Le mouvement, qui s'était dessiné dans le Midi, eut son écho dans celles des provinces du Nord qui étaient passées sous la domination anglaise : Abbeville en Ponthieu, Rue dans la Somme, et nombre de forteresses et localités de la région appelèrent les gens du roi de France. Les Anglais en disaient, non sans dépit :

Vrai-e-ment cil vilains sont Français retourné :
Qui les aroit ouverts, ainsi c'un porc lardé,
On aroit en leur cuer la fleur de lis trouvé.

« J'irai à sa convocation, avait dit le Prince Noir, en parlant de la citation au Parlement de Charles V, mais bassinet en tête et suivi de 60 000 hommes. »

Charles V avait fait ses préparatifs pour le recevoir. Il avait des alliances précieuses, celle de l'empereur allemand, celle du roi de Castille qui devait sa couronne aux Français, celle du comté de Flandre, ayant marié à Marguerite de Flandre son frère Philippe le Hardi. Il avait fait alliance avec le roi d'Écosse. Il avait

bien garni les forteresses du royaume, fait détruire celles qu'il ne croyait pouvoir défendre victorieusement ; enfin il possédait en Bertrand Du Guesclin le premier capitaine de son temps.

Du Guesclin inaugure une guerre nouvelle, de coups de main et d'embûches. On fait le vide devant l'ennemi, on se retire dans les places fortes. L'Anglais, qui tient la campagne, n'a de quoi se ravitailler. On verra l'armée anglaise, sans combattre, en quelques mois fondre de moitié. Charles V prépare même une nouvelle expédition en Angleterre. Il vient jusqu'à Honfleur assister au départ de la flotte qu'il avait rapidement équipée. Elle était placée sous le commandement de Philippe le Hardi. La flotte française parvint jusqu'aux côtes anglaises où elle brûla Portsmouth. Mais l'expédition ne fut pas soutenue par les vaisseaux du roi de Castille sur lesquels on avait compté et qui ne purent être prêts à temps.

Après l'expédition de Winchelsea et la croisière de Portsmouth, une attaque de la flotte de Charles V sur le port anglais de Rye fera honneur à la marine française. L'auteur du *Débat des hérauts d'armes* dit que le roi Édouard en fut ému au point qu'il en fixa sa résidence à Northampton « pour ce qu'on dit que c'est la ville qui est au milieu de l'Angleterre ».

Les Anglais n'eurent pas à cette époque la maîtrise de la mer aussi souverainement qu'on est porté à le croire. Le héraut d'armes de France dit à celui d'Angleterre. : « Le dit galiotage (mouvement de la marine française) fut cause en partie dont vous perdîtes Normandie, car votre roy Édouard ne pouvoit trouver gens pour passer la mer et chacun estoit fort embesoigné ».

Le héraut d'armes fait encore observer que, au cours de cette lutte séculaire, les vaisseaux français eurent constamment l'avantage dans les combats singuliers : « Un vaisseau de France à la mer, tant pour tant, desconfit toujours un vaisseau d'Angleterre ». L'auteur l'attribue à la supériorité en mer du tir de l'arbalète, où excellaient les Français, sur le tir à l'arc où les Anglais étaient maîtres. Le « branle de la nef » est fatal à l'archer qui ne peut viser, tandis que « quelque branle que fasse la nef, l'arbaleste porte la force de son trait ».

C'est dans les grands combats d'ensemble, flotte contre flotte que les Anglais, par leur habileté manœuvrière, reprenaient l'avantage.

La force de Du Guesclin fut encore accrue par sa patriotique réconciliation avec Olivier de Clisson, qui lui succédera dans la

connétablie. Élevé aux méthodes de guerre anglaises, Clisson en connaissait les tours et détours et les fera servir contre eux. D'autre part l'artillerie française faisait des progrès sensibles. Dès le début du règne de Charles V, Girard de Figeac et Bernard de Montfaucon, maîtres armuriers, fabriquaient des canons lançant des boulets de pierre qui pesaient cent livres. Les années 1371-1372 furent marquées par des faits d'armes notables, entremêlés des efforts du pape pour le rétablissement de la paix. Le Souverain Pontife pensait toujours à la « Saincte terre de Jhérusalem ». Ses légats s'entremirent et Charles V accepta de « se submettre du tout en l'ordonnance du Saint Père » ; mais le roi d'Angleterre fut « tout à plain refusant ». Charles V dit alors qu'il s'en remettait à l'ordonnance de l'empereur. A quoi le roi Édouard fut encore refusant. Alors dit le roi de France qu'il « s'en mettoit à l'ordonnance de quatre roys chrétiens ». Troisième refus du roi d'Angleterre. « *Item*, lesdits légats dirent au roy d'Angleterre que, de quarante personnes, tant chevaliers que bourgeois, pris du royaume d'Angleterre, et autant semblablement pris du royaume de France, que sur ce que ces quatre-vingts personnes diroient, ledit roy de France s'en mettroit en leur ordonnance. De tout ce fut le roy d'Angleterre refusant. Atant se partirent lesdits légats ».

Le captal de Buch, lieutenant du roi d'Angleterre en Poitou et Saintonge, fut battu et fait prisonnier devant Soubise (Charente-Inférieure), le 23 août 1372 : « Si demourèrent les Anglais moult faibles sur le pays ». La Rochelle, Angoulême, Saintes, St-Jean d'Angély ouvrent leurs portes aux Français. Poitiers avait capitulé le 3 août 1372. Du Guesclin s'était présenté aux pieds des murs, tenant en main une branche de fleurs :

Une branche en sa main de fleur trèstoute plaine
Devant la porte vint Bertran le bacheler,
Une branche en sa main, sans les feuilles oster.
Son page avecque lui, sans plenté gent mener [sans emmener grand-monde.]
Son bacinet faisoit a son page porter :
« Seigneurs, ce dist Bertran, que je vois là ester [debout devant moi],
Il vous plaise à ouïr ma raison recorder
[Qu'il vous plaise ouïr ce que j'ai à vous dire]
Sans traire, sans lancier et sans pierre geter.
Je viens de par le roi qui France a à garder,
Son connétable...

Le poète met sur les lèvres du connétable de bien belles paroles :

> Oÿ, ce dit Bertran, vous ne pourrez durer ;
> Car tout ainsi c'on voit le soleil, qui luit cler,
> La verrière passer, luire et estinceler,
> Pourrez ve-oir Français parmi vos murs passer.

Les Poitevins en furent sans doute convaincus et abaissèrent leurs ponts-levis. A la prise de St-Sever, Du Guesclin mit à rançon la garnison, mais fit pendre par ses valets et goujats tous ceux des Français qui avaient prêté assistance aux ennemis du royaume. Fin mars 1373, le Poitou était entièrement reconquis. En 1374, il ne restait aux Anglais en France que quelques ports : Calais, Cherbourg, Brest, Bordeaux et Bayonne. « Et ainsi le roy de France avoit telle puissance que ses ennemis estoient partout les plus faibles. Et, en vérité, de nulle mémoire d'homme, n'avoit ce esté vu, ne que le roy eust fait si grant fait. »

En 1375, des trêves furent conclues sur l'intervention de Grégoire XI. Le célèbre Prince Noir, le prince de Galles, mourut le 8 juin 1376. Un Français, le chroniqueur des quatre premiers Valois, lui rend cet hommage : « Cestui prince fut un des meilleurs chevaliers de cest monde. En son temps il en avoit renom sur tous ». Bien qu'il fût son ennemi, Charles V fit célébrer à sa mémoire un service solennel. En septembre le rusé capitaine gascon, le captal de Buch, qui avait servi la cause anglaise avec tant d'habileté et de valeur, expirait en sa prison du Louvre, où il avait trouvé une captivité princière. Enfin, en 1377, le grand monarque anglais, Édouard III, dont la volonté ferme et agissante avait soutenu la guerre depuis ses origines, mourait à son tour. Un enfant de dix ans lui succédait sous le nom de Richard III.

Les affaires publiques, si compliquées, allaient se compliquer encore par le grand schisme. Grégoire XI, septième pape d'Avignon, mourut en 1377. A Rome, un conclave, réduit à seize cardinaux, élut un Italien qui ceignit la tiare sous le nom d'Urbain VI; mais l'an d'après, le 2 août 1378, la majorité des cardinaux qui avaient pris part à cette élection, déclarèrent qu'elle avait été faite sous la pression violente du peuple romain. Un nouveau conclave se réunit à Fondi, dans le royaume de Naples, et proclama pape Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII. La chrétienté se divisa entre les deux pontifes. Par lettres du 16 novembre 1378, Charles V notifiera aux cardinaux demeurés à Avi-

gnon, que la France ne reconnaissait comme valable que l'élection de Clément VII. Ce dernier, à vrai dire, était de son lignage. En France même l'accord ne fut pas unanime, puisque l'Université de Paris se prononça pour Urbain VI. Le grand schisme durera jusqu'en 1449.

La paix existait plus ou moins complètement sur terre. Il était plus difficile de la faire respecter sur mer, où les vaisseaux des deux nations continuaient de s'aborder en de sanglants combats. Une bataille navale assez importante fut livrée en 1379. Les Français triomphèrent et capturèrent une partie de la marine anglaise.

La politique de Charles V en Bretagne, qui tendait déjà à la réunion de la province à la couronne, rapprocha en une commune résistance les partisans des deux maisons rivales. En mars-avril 1379, s'y forma une ligue contre le roi de France, à laquelle se rallia Jeanne de Penthièvre. Du Guesclin fut lui-même sur le point de briser son épée de connétable.

Dans les villes, la lutte se poursuivait à propos de la perception des impôts, entre le « commun », le parti populaire, et le patriciat. Des troubles éclatèrent au Puy, à Alais, à Clermont-L'Hérault; à Montpellier ils prirent un caractère assez grave.

En Flandre, les villes poursuivaient leurs luttes armées les unes contre les autres. Bruges supportait impatiemment la domination de Gand. Après quelques succès, les Brugeois furent vaincus; les Gantois mirent Bruges à sac et étendirent leur autorité sur la plus grande partie de la Flandre.

L'année 1380 borne le règne de Charles le Sage. Les brigands et routiers avaient trouvé refuge dans le massif d'Auvergne. Ils étaient maîtres de Carlat, menaçaient Aurillac et St-Flour. Du Guesclin, qui marchait contre eux, fut arrêté devant Châteauneuf-Randon (sénéchaussée de Beaucaire), occupé par les ennemis du roi. Il ordonna le siège, et la place était sur le point de se rendre, quand le grand homme de guerre mourut (14 juillet 1380). Et l'histoire dit que les assiégés vinrent déposer les clés de la place sur son cercueil. Et, peu après, le 16 septembre de la même année, Charles V décédait en sa résidence de Beauté-sur-Marne, « au bout du bois de Vincennes ».

« Moult estoit sage et bien moral, et bon justicier d'honneur et d'estat; large fut à donner grandement; et, par son grand sens, attira à soi et surmonta grand'partie de ses ennemis. Il assembla grand trésor. Il avoit sa plaisance à faire nobles édifices ».

Ces lignes sont du chroniqueur des Quatre premiers Valois. On n'y trouve rien à retrancher, peu à ajouter.

L'administration financière de Charles V est digne d'admiration. On a vu en quel état les affaires publiques lui avaient été transmises Quel effort pour les rétablir! Il encouragea les lettres et les arts, se forma au Louvre une bibliothèque. Il construisit de somptueux monuments. Le « Louvre de Charles V » nous est connu grâce à la merveilleuse peinture des frères Malewel. Et il laissa en mourant une réserve de dix-sept millions.

Sur son lit de mort, l'excellent prince regretta cependant d'avoir établi des impôts permanents, entrant par là dans la voie des finances modernes et rompant avec les usages féodaux. « De ces aides du royaume de France, dit-il à son fils en ses derniers moments, dont les pauvres gens sont tant travaillés, usez en votre conscience et en ôtez le plus que vous pourrez ; choses que j'ai soutenues, mais qui moult me grèvent et pèsent... ». Il conseilla également de marier son fils avec une princesse d'Allemagne, afin de trouver en ces contrées alliance contre les Anglais. Il faut dire qu'en ces jours régnait encore en Allemagne Charles IV de la maison du Luxembourg, favorable à la maison de France et qui était venu affectueusement rendre visite à Charles V, au Louvre, en 1378.

Charles le Bien-Aimé.

Les troubles révolutionnaires, qui avaient commencé dans les dernières années du règne de Charles V, s'aggravèrent dans les premières années du règne de Charles VI. Ils éclatèrent aussi bien en Angleterre qu'en France. C'est l'insurrection des Maillets à Paris et de la Harelle à Rouen. Des émeutes sérieuses, accompagnées de pillages et d'effusion de sang, éclatèrent à Sens, à St-Quentin, à Compiègne ; mais tandis que, dans les villes du Nord, sous la suzeraineté du roi de France, les mouvements séditieux, contre la levée des impôts, sont l'œuvre du parti populaire ; en Aquitaine au contraire, et provinces adjacentes, sous la suzeraineté anglaise, ils ont pour instigateurs les membres de la haute noblesse et leurs adhérents.

En la minorité de Charles VI, le royaume est gouverné par ses oncles, Louis, duc d'Anjou, et Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, hommes de grande valeur tous deux. Louis d'Anjou, diplo-

mate adroit, causeur élégant, gentilhomme magnifique, avait remporté de beaux succès militaires. Il avait chassé les Anglais des provinces méridionales. Philippe le Hardi nous est présenté par Christine de Pisan comme « prince de grand savoir, grand travail et grand' volonté. » Sous le règne de son frère, Charles V, Philippe le Hardi avait été l'inspirateur de sa politique étrangère. Il l'avait incliné aux alliances allemandes par opposition aux Anglais. Sous son influence, en conformité d'ailleurs avec les dernières volontés de Charles V, furent conclues les fiançailles de Charles VI avec la trop célèbre Isabeau de Bavière, fille du duc Étienne l'Agrafé et petite-fille de Bernabo Visconti. A Amiens, en juillet 1385, se rencontrèrent les deux jeunes fiancés. Ils se charmèrent dès l'abord. Charles VI tomba éperdument amoureux de sa femme. D'autre part Louis d'Orléans, frère de Charles VI, épouserait Valentine Visconti, fille du duc de Milan, Jean Galéas. Il était stipulé que les droits de Jean Galéas sur le Milanais passeraient à sa fille. Le roi de France Louis XII, fils de Charles d'Orléans, petit-fils de Louis d'Orléans, relèvera un jour ces droits qui prolongeront les guerres d'Italie en leurs infinies conséquences.

La guerre anglaise reprenait en août 1388. On projetait une nouvelle expédition outre-Manche. Charles VI quittait Paris animé d'une vive ardeur. Il répétait, dit Froissart, « qu'il ne rentrerait pas avant d'avoir été en Angleterre ».

En novembre 1388 fut déclarée la majorité du jeune roi. Au fait, il avait vingt ans. Charles VI signifia à ses oncles qu'il régnerait désormais par lui-même. Sagement, il remit l'administration entre les mains de ceux qui avaient été les bons conseillers de son père : Bureau de la Rivière, Jean le Mercier, le connétable de Clisson, Le Besgue de Villaine, Jean de Montaigu, gens de bourgeoisie ou de menue noblesse et que les grands seigneurs, les princes de sang royal évincés appelleront dédaigneusement « les Marmousets », du nom des petites figures de pierre, courtaudes et grotesques, sculptées aux murailles des monuments.

A vingt ans, Charles VI n'était pas le prince abîmé par la maladie, et que notre imagination se représente, dément et las, entre les bras de la gentille petite Odette de Champdivers. Il était grand, fort, bel homme, les cheveux blonds lui tombant en boucles abondantes sur les épaules, la barbe naissante. Il aimait les exercices physiques et y excellait, se montrait d'humeur guerrière,

allante, entreprenante ; prodigue à l'excès, galant, ami des arts : un parfait Valois.

Sous la sage administration des Marmousets, le royaume reprenait quelque prospérité. A l'entrée de la reine Isabeau dans Paris, le 22 avril 1389, on vit étaler un luxe éclatant, non seulement par les seigneurs de la Cour, mais par la bourgeoisie : « Les maisons ornées de draps de haute lisse, d'étoffes de soie et de draps précieux ; femmes et jeunes filles parées de riches colliers et de longues robes tissées de pourpre et d'or » (Religieux de St-Denis).

Au reste il convient de signaler ce surprenant contraste en l'histoire de la guerre de Cent ans : au milieu d'une misère profonde, du commerce embourbé, de la dévastation des campagnes, des pillages et des incendies, on voit se déployer tout à coup des fêtes somptueuses, mêlées d'orgies pantagruéliques, auxquelles prend part toute la population : rêves des Mille et une nuits. Et peut-être l'explication s'en trouve-t-elle dans les exagérations des chroniqueurs quand ils décrivent, et les jours de fête et de liesse, et les scènes de désolation et de misère.

Une croisade contre les Barbaresques, en 1390, n'a pas été suffisamment mise en relief. On sait qu'à cette époque nombre de chevaliers français étaient allés combattre les Turcs jusqu'en Hongrie ; en voici d'autres sur les côtes d'Afrique, où ils voguent en compagnie des Génois et des Anglais. Dirigée par Louis de Bourbon, l'expédition débarque en Afrique, remporte une brillante victoire sur les pirates, les force à rendre libres leurs captifs chrétiens, met le siège devant Tunis. Une brouille qui survint, non entre Français et Anglais, mais entre Français et Génois, empêcha que l'effort accompli n'obtînt les résultats escomptés.

Le 14 juin 1392, parvenait tout à coup à l'hôtel St-Paul où demeurait la Cour royale, une étonnante nouvelle : le connétable de France, Olivier de Clisson, venait d'être assassiné par Pierre de Craon. Le meurtrier trouva asile auprès du duc de Bretagne. Charles VI se mit à la tête d'une expédition pour venger son connétable, quand, dans la plaine du Mans, à l'orée du bois, il fut pris d'un accès de folie furieuse (5 août 1392).

Le chroniqueur des Quatre premiers Valois a raconté cette scène célèbre : « Quand le roi de France... voulut entrer en la forêt du Mans, le cinquième jour d'août, devant lui vint un messager à visage défiguré, disant :

« — Roi, si tu entres en la forêt pour aller au Mans, il te mésaviendra !

« Après, revint un fol à visage défiguré, qui prit le roi par le frein et dit au roi :

« — Si tu vas plus avant tu es mort ! »

« Le roi se voulut délivrer du fol et vint à son page pour avoir son épée. Et le page eut peur, si fuit et le roi après. Et prit l'épée et, d'ire et de courroux, se marvoya (devint fou), ou désespéra, ou il fut empoisonné, ou ensorcelé, en entaraudé... Car, comme il eut l'épée, il courut sus à ceux d'entour lui et moult en navra. Et ne sut-on oncques ce que ledit messager ne ledit fol devinrent. Et à très grand' peine fut le roi pris ; car nul n'osait approcher de lui, et toutefois fut pris par un chevalier Cauchois... »

Nous avons dit l'état maladif de Charles V, le père de Charles VI, et il faut penser à l'état mental de sa mère, Jeanne de Bourbon. Elle perdit certain temps tout bon sens et toute mémoire ; puis revint à la raison : guérison que les contemporains attribuèrent à des pèlerinages. Là gît l'origine de la folie de Charles VI. La folie de Charles VI ne sévit pas d'une manière continue : son cerveau se rétablissait par moments pour un temps plus ou moins long ; puis des rechutes qui, chaque fois, le mettaient dans un état plus grave.

Il ne pouvait s'abattre sur la France de malheur plus grand. Nous avons vu que les conditions du temps nécessitaient le gouvernement du roi. Il n'y a pas à se répandre là-dessus en vaines lamentations. On peut regretter aussi que les hommes n'aient pas un œil derrière la tête, car ce serait très commode ; ils verraient à la fois par derrière et par devant. Prenons la France telle qu'elle s'était elle-même constituée à travers les siècles. Par la chute de l'autorité royale, le pays devait fatalement retomber dans l'anarchie. On a vu les effroyables effets de la captivité du roi Jean. La folie de Charles VI sera pour le pays un autre genre de captivité royale et plus malfaisante encore. Le pouvoir passe entre les mains des oncles du roi, de Philippe le Hardi surtout, à l'exclusion du plus jeune frère du roi, de Louis d'Orléans.

Ce Louis d'Orléans est peut-être la figure la plus séduisante de l'époque. Jeune, beau, élégant, il portait avec aisance les plus folles parures. Il avait profité de la plus belle éducation, où

lettres et beaux-arts avaient mis l'éclat de leurs fleurs brillantes, reçue par les soins de Charles le Sage. Il était marié à Valentine Visconti, fille de Galéas Ier, duc de Milan; mais il ne fut pas un mari modèle :

« Oui, j'ai aimé, disait-il, et on m'a aimé : ce a faict Amour. » Amour avait bon dos.

Il était hardi, entreprenant, brillant aux joutes et aux tournois; mais, sous ces dehors frivoles, couvait un sens politique avisé. Comme son père et comme son oncle Jean de Berry, il fut grand bâtisseur. Il fit construire le château de Pierrefonds et agrandir le fameux donjon de Coucy.

Ses domaines étaient très étendus : le duché d'Orléans, le Périgord, les comtés de Valois, de Beaumont, de Dreux, de Blois, de Dunois, de Soissons, d'Angoulême, de Porcien, la seigneurie de Coucy, le comté d'Asti en Italie. Mais ces riches et importants territoires n'avaient pas la cohésion de ceux qui faisaient la puissance de ses deux oncles, les ducs de Bourgogne et de Berry. Louis, duc d'Anjou, était mort le 20 septembre 1384. Aussi Louis d'Orléans travaillait-il à réunir ses terres en un bloc. Il acquit le comté de Vertus et le duché de Luxembourg. Par quoi, il tendait à former, entre Marne et Meuse, un État important et qui aurait définitivement séparé en deux tronçons, éloignés l'un de l'autre, les possessions du grand-duc d'Occident, comme on nommait le duc de Bourgogne, l'Artois et la Flandre au Nord-Ouest, le duché de Bourgogne au Sud-Est, que Philippe le Hardi, et plus encore après lui son fils Jean sans Peur, auront l'ardente ambition de réunir. De là une première cause de conflit, à laquelle viendra s'ajouter une rivalité d'influence : source de la haine violente qui surgira entre Louis d'Orléans et Jean sans Peur.

Lisons avec soin les lignes consacrées par Christine de Pisan à Louis d'Orléans :

« Ce prince aime les gentilshommes et les preux qui, par vaillantise, voyagent et s'efforcent d'accroître l'honneur et le nom de France en maintes terres, les aide du sien, les honore et soutient. Il est aujourd'huy le retrait et refuge de chevalerie de France, dont tient noble cour et moult belle de gentilshommes jeunes, beaux, jolis et bien assesmés (parés), tout apprestés d'eux embesoigner pour bien faire : à lui viennent de toutes parts pour sa belle jeunesse et espérance de son bienfait, et il les reçoit amiablement. »

Pour ramener la paix entre la France et l'Angleterre, Philippe de Bourgogne parvint à faire conclure à Calais, le 4 novembre 1396, le mariage d'Isabelle, fille de Charles VI, avec Richard II, roi d'Angleterre. La jeune épousée avait sept ans. Les trêves établies entre les deux couronnes, qui devaient faillir le 29 septembre 1398, avaient été prolongées le 9 mars 1396 de vingt-huit ans. Il semblait que ce fût l'aurore d'une paix définitive. La France pouvait donc avoir espoir en des années de repos, bienfaisantes et réparatrices, quand deux crimes affreux, commis, l'un en Angleterre, l'autre en France, vinrent replonger notre malheureux pays en une période de troubles, de guerre civile et étrangère, plus effroyable encore que celle dont il venait de sortir.

En 1399, Richard II, roi d'Angleterre et gendre de Charles VI, fut renversé par Henri de Lancastre et, en mars 1400, assassiné dans la prison où il avait été enfermé. Le duc de Lancastre monta sur le trône d'Angleterre où il prit le nom de Henri IV. L'hostilité contre la France ou, plus exactement, l'appât des belles villes et campagnes de France à piller par les gens d'armes anglais, avait été l'une des causes du mouvement déchaîné contre Richard II. Louis d'Orléans envoya personnellement un défi au nouveau roi d'Angleterre, qui avait fait périr le mari de sa nièce. La guerre allait se rallumer.

D'autre part, à Paris, la reine Isabeau, qui exerçait la régence pendant l'aliénation mentale de son mari, voyait la ville, et bientôt le pays se partager en deux camps hostiles. A l'hôtel d'Artois, le duc de Bourgogne se tenait avec ses deux fils, Jean et Antoine. Les princes bourguignons groupaient autour d'eux force hommes d'armes, en grande partie des étrangers, des Flamands, des Brabançons, des reîtres d'Allemagne. Et Christine de Pisan nous a montré le duc d'Orléans groupant de son côté autour de lui une chevalerie nombreuse. Louis d'Orléans tenait sa cour en son hôtel lès la porte St-Antoine. Deux camps ennemis se disputaient le gouvernement du royaume, prêts à en venir aux mains; mais ne nous y trompons pas : sous le couvert des maisons d'Orléans et de Bourgogne, ce sera la vieille lutte entre les éléments aristocratiques et les éléments populaires, entre les « gros » et les « menus » qui se poursuivra. La haute aristocratie et le patriciat appuieront les Orléans, qui deviendront les Armagnacs ; les éléments populaires seront bourguignons. Et comme les Anglais, par le fait même de la guerre et des cruautés entraînées par elle, prendront

de jour en jour davantage figures d'étrangers et d'ennemis du dehors, les ducs de Bourgogne apparaîtront fort à propos pour donner physionomie française à ceux qui auraient répugné à faire cause commune avec les Anglais.

Le 1er juillet 1402, Charles VI confirmait à sa femme Isabeau l'autorité qu'il lui avait précédemment déléguée, son « absence » le mettant dans l'impossibilité de gouverner le royaume. Le 22 février 1403, naissait le jeune prince qui serait un jour Charles VII et qui, en mémoire de son frère aîné, le Dauphin, mort dans sa neuvième année, fut également nommé Charles. C'était le onzième enfant de la reine. Le père était en pleine folie.

Le 27 avril de l'année suivante, mourait le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi. Son fils, Jean sans Peur, avait trente-trois ans. Il avait conquis ce beau surnom à la bataille de Nicopolis, contre les Turcs, le 25 septembre 1396. « Cestui Jehan, écrit Olivier de la Marche, fut moult courageux et de grand cœur, et fut homme subtil, doubteux et soupçonneux, et ne se fiait pas en chacun. Et à cette cause il était toujours armé sous sa robe et avait toujours son épée ceinte et se faisait doubter (redouter) et craindre sur tous autres... ». Il était petit, avec une grosse tête et des yeux de grenouille. Il bredouillait en parlant. Il était ambitieux et avare, mais d'allure familière et populaire. On était surpris, puis flatté de trouver grand prince si bon garçon ; ce qui lui créait des serviteurs dévoués. La reine Isabeau de Bavière, très sensible à la bonne grâce et à la beauté masculine, le trouvait affreux, gauche, gourd et balourd ; aussi ne pouvait-elle le souffrir. Elle avait au contraire la plus vive sympathie pour le charmant et sémillant duc d'Orléans, son beau-frère. A en croire le Religieux de St-Denis, Isabeau et Louis ne se quittaient plus guère : « Ils mettaient toute leur vanité dans les richesses, toutes leurs jouissances dans les délices du corps... Ils oubliaient tellement les règles et les devoirs de la royauté qu'ils étaient devenus un objet de scandale pour la France et la fable des nations étrangères ». Charles VI était abandonné par sa femme et par son frère à son lamentable égarement. Pâle et sale, en loques, il errait les yeux vagues, couvert de pustules, les cheveux, la barbe et les ongles plus longs que ceux d'un ermite en forêt. Une gracieuse enfant, au rire et au nom charmants, Odette de Champdivers, se prit pour son roi d'une tendre pitié. Elle le recueillit, le lava, le nettoya,

lui coupa les ongles, le soigna comme une sœur de charité, mais avec des sentiments très tendres. Elle le prenait sur ses genoux et le berçait aux chansons comme un petit enfant. Elle l'aima d'amour. Idylle exquise et poignante.

L'hostilité entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne s'accentuait. Le caractère de Jean sans Peur, tel que nous venons de le définir, n'était pas pour l'apaiser. « Furent changées les serrures et les clés des portes de Paris, lisons-nous dans le précieux *Journal d'un bourgeois de Paris*, et furent faits Mgr de Berry et Mgr de Bourbon capitaines de la ville de Paris, et vint si grand'foison de gens d'armes à Paris que, aux villages d'entour ne demeurèrent aussi comme nulles gens ; toutefois les gens du dessus dit duc de Bourgogne ne prenoient rien sans payer et comptoient tous les soirs à leurs hôtes et payoient tout sec ».

Le 23 novembre 1407, le duc d'Orléans était allé voir à l'hôtel Barbette, au Marais, la reine Isabeau qui relevait de couches. Sur les huit heures du soir, on vint l'appeler. Louis d'Orléans partit, suivi de six ou huit compagnons, quand il fut attaqué, rue Vieille-du-Temple, par une bande de spadassins, que dirigeait un certain Raoul d'Anquetonville, et laissé mort sur place.

La cause de la victime fut relevée par un des plus grands seigneurs du duché d'Aquitaine, Bernard d'Armagnac. Sa fille épousa Charles, fils de Louis d'Orléans. Son père, Jean d'Armagnac, avait eu un rôle prépondérant dans les luttes en Guyenne contre le Prince Noir.

Dès le règne de Philippe le Bel, dès la fin du XIIIe siècle, la famille d'Armagnac apparaît dans le Midi à la tête d'une manière de confédération où se groupe la noblesse hostile à l'Angleterre. Par la valeur de Jean d'Armagnac et de son fils Bernard, la noble famille du Midi va se trouver naturellement portée à la tête des éléments favorables aux fleurs de lis. Les Armagnacs prendront pour signe de ralliement la croix ou l'écharpe blanche ; les Bourguignons prendront, par opposition, la croix rouge des Anglais, mais dont ils feront une croix de saint André.

Après l'assassinat de Louis d'Orléans, Jean sans Peur régna en maître dans Paris. Les rancunes populaires avaient la bride sur le cou. On courait sus aux Armagnacs, « comme à des chiens », dit le Bourgeois de Paris. Les vengeances particulières avaient beau champ pour se déployer. « Et quelconque estoit tué de delà, on disoit : c'est un Armignac ! »

Autour du jeune Charles d'Orléans, devenu gendre de Bernard VII d'Armagnac, se groupa la haute noblesse : les ducs de Bourbon, de Bretagne, les comtes de Clermont et d'Alençon, les grandes familles du Midi, les de l'Isle et les d'Albret. Cependant qu'à Paris débordait la démagogie. La puissante corporation des bouchers, avec leurs acolytes, tanneurs, tripiers et corroyeurs, prit la tête du mouvement, dont le bourreau Capeluche et l'écorcheur Simon Caboche, aux bras rouges de sang, furent les rudes meneurs. Caboche donna son nom à l'insurrection « cabochienne ».

Après des scènes d'égorgement et de pillage, on songea à des réformes. L'Université de Paris, animée d'un esprit démocratique, y prêta ses lumières. Dès ce moment, on voit se pousser au premier plan, ambitieux, actif, rude et dénué de scrupules, le clerc qui deviendra si tristement célèbre, Pierre Cauchon. Dans la haute bourgeoisie elle-même, des esprits taillés sur le modèle d'Étienne Marcel, ne laissaient pas de faire sentir leur influence. En de telles circonstances, et à la faveur de la réunion des États généraux ouverts le 30 janvier 1413, fut rédigée la fameuse ordonnance cabochienne.

Elle avait été préparée silencieusement, laborieusement, par des hommes d'étude et de réflexion, parmi lesquels on distinguait l'évêque de Tournai et l'abbé de Moutier-St-Jean, le sire d'Offémont et le vidame d'Amiens, l'aumônier du roi, Jean Courtecuisse, et Me Pierre Cauchon et Jean de l'Olive, échevin de Paris. Les bouchers et leurs valets, les écorcheurs, en demandèrent la publication et l'activité, à la suite d'une journée particulièrement violente (24 mai 1413), comme pour couvrir d'un manteau de sagesse leurs rouges saturnales. L'ordonnance cabochienne fut publiée les 26-27 mai 1413. Les plaintes formulées par les délégués des diverses provinces aux Etats généraux, dans la séance du 3 février précédent, lui constituèrent comme une préface.

L'ordonnance cabochienne, ainsi nommée des circonstances où elle est née, bien que les Cabochiens n'eussent pris aucune part à la rédaction — ils en auraient été bien incapables — est un règlement d'administration plutôt qu'un code de réformes législatives ou coutumières. Mesures contre les officiers de finance prévaricateurs et pour une plus rapide expédition de la justice ; soins donnés à une administration centrale moins arbitraire, plus simple et moins coûteuse : le tout fort bien conçu. Il est à regretter que ces velléités de réformes utiles aient sombré dans la réaction

contre la démagogie cabochienne qui allait se produire. Le 4 août 1413, les Cabochiens furent vaincus à Paris même ; les plus compromis prirent la fuite. Le 1er septembre, Charles d'Orléans fit une entrée triomphale dans la grande ville. Le prévôt des marchands, les échevins, les bourgeois de Paris par milliers avaient revêtu à cette occasion des huques violettes, en étoffe de deux tons, chargées d'une grande croix blanche, avec la devise brodée en fil d'argent : « Le droit chemin ». « Et lors commencèrent à gouverner, écrit le Bourgeois de Paris qui est du parti bourguignon. Ils mirent en tel état tous ceux qui s'estoient mêlés du gouvernement du roi et de la bonne ville de Paris, que les uns s'enfuyoient en Flandre, autres en l'Empire ou outre-mer, ne leur challoit où (n'importe où , mais se tenoient moult heureux quand ils pouvoient eschapper comme truands, ou comme pages, ou comme porteurs d'afeutreure (vendeurs d'objets de harnachement) ou en autre manière, quelle que ce fût, et nul si hardi d'oser parler contre eux (contre les Armagnacs) ».

En un lit de justice, au Parlement, le 5 septembre 1413, l'ordonnance cabochienne sera cassée, anéantie, au grand chagrin des meilleurs esprits dont le Religieux de St-Denis se fait l'écho attristé.

Le 14 juillet 1412, à Bourges, on avait amené le duc de Bourgogne à conclure la paix avec les princes confédérés du parti d'Orléans ; la paix de Bourges fut confirmée à Auxerre le 22 août ; mais les divisions étaient trop profondes et ne se bornaient pas aux têtes directrices. Dans le fond même de la nation, l'hostilité entre les deux factions demeurait active. L'heure n'avait pas encore sonné où de pareils accords seraient efficaces. Nous verrons le duc de Bourgogne faire figure de souverain dans le royaume entier, face au souverain et à ses représentants : donner aux Français des ordres qui seront exécutés, commander en nombre de villes et de places fortes. Entre les partis, bien des Français hésitaient. Nous avons vu que le duc d'Orléans et ses adhérents, rentrant en triomphe dans Paris, avaient fait broder en fil d'argent sur leurs huques et casaques : « Le droit chemin ». Mais nombre de Français se demandaient si le droit chemin était bien sur leurs traces. « Fortune ouvroit (travaillait) à la volée, écrit le Bourgeois de Paris, et il n'y avoit gentil ni autre qui sût quel estoit le meilleur. »

Le roi d'Angleterre Henri IV était mort le 20 mars 1413. Depuis plusieurs années, sa santé gravement atteinte ne lui avait pas permis

de diriger activement son gouvernement et la guerre en France. L'attaque retrouvera sa nocivité sous son fils Henri V, jeune prince de vingt-sept ans, âpre et rude, dur et intelligent, d'une énergie austère, d'une vaillance confite en dévotion et d'une ambition dépouillée de scrupules. Il rêvait de renouveler les exploits d'Édouard III dont il reprendrait les vastes desseins. Dès sa prime jeunesse il avait pratiqué la guerre. Il était « bel et très vaillant, dira Comines, et avoit sages hommes et vaillans et de très grans capitaines comme le comte de Salbery (Thomas Montagu, comte de Salisbury) et Talbot. »

Le 13 août 1415, Henri V débarquait aux environs d'Harfleur. Sa flotte répandrait sur la France 2 500 chevaliers, 7 000 archers, 120 mineurs, 75 canonniers. Pour comble de malheur, l'empereur allemand abandonnait la cause de Charles VI, donnait à Henri V le titre de « roi de France » et lui promettait assistance pour le recouvrement de « son » royaume.

On comprendra la facilité avec laquelle un petit nombre d'Anglais vont conquérir des territoires étendus et y établir leur domination sur des fondements solides, en considérant la division du royaume entre les deux partis, entre les Armagnacs, ou partisans de la Cour, et les Bourguignons, partisans de Jean sans Peur. Chaque parti a sa bannière, son cri et ses hommes d'armes. Pour prendre, en manière d'exemple, les bailliages de Rouen, de Gisors et de Caux, nous voyons que les ordres de la Cour de France étaient suivis à Neufchâtel-en-Bray, Pont-de-l'Arche, Louviers, Mortemer, Beaussault, Arques, Charlemesnil, Longueville, Fontaines-le-Bourg, Cailly, Bellencombre, Lindebeuf, Préaux, Château-Gaillard, Goulet-lès-Vernon, Douville et Logempré dans la vallée de l'Andelle; tandis que sous les bannières du parti opposé se rangeaient Rouen, Mantes, Vernon, Dieppe, Caudebec, Montivilliers, Fécamp, Bacqueville, Graville, Rouvray, Valmont et Houdetot. En ces dernières localités le roi d'Angleterre trouverait appui. Ces divisions se répétaient dans les diverses provinces et si profondément que parfois, dans une même famille, on voyait les uns porter la croix blanche du parti français et les autres la rouge croix de saint André des « Bourguignons ».

Cependant les Armagnacs, sous les ordres d'un grand seigneur du Midi, le connétable Charles d'Albret, s'étaient avancés à la rencontre des Anglais. La chevalerie française n'a rien appris depuis Crécy et Poitiers. Les leçons de la défaite, l'enseignement

donné par Du Guesclin ont été vains. La rencontre eut lieu sur le chemin de Calais, entre Tramecourt et Azincourt. Les forces du connétable d'Albret allaient au triple de celles dont disposait le roi d'Angleterre qui ne mit en ligne que 900 lances et 3 000 archers. Mais le commandement français prit mal ses dispositions en des terrains labourés et boueux. « Le roy d'Angleterre gagna, dit Jean de Bueil, parce qu'il garda l'haleine de ses gens et la nuit les fit rafraîchir; et les François firent le contraire. Car, la nuit, ils couchèrent en un champ où ils estoient en la boue jusqu'aux genoux et, le lendemain, marchèrent à travers un grand guéret à l'encontre de leurs ennemis et les allèrent requérir bien loin tellement que, quand ce fut à combatre, ils assemblèrent si très peu de gens, et les uns après les autres, et estoient hors d'haleine, qui furent desconfits (25 octobre 1415). » C'est l'histoire des Horaces et des Curiaces.

Albret était parmi les morts, le doux et vaillant Charles d'Orléans parmi les prisonniers. Le fils de la victime de Jean sans Peur va être emmené en Angleterre où, contemplant au loin, dans la lumière des temps clairs, la ligne azurine des côtes de France, il composera ces poésies délicates et émues, au rythme gracieux, aux nuances chatoyantes, qui le classeront parmi les meilleurs poètes français. Prisonnier des Anglais, Charles d'Orléans éveillera la pitié charmante, l'enthousiasme naïf et agissant de Jeanne d'Arc.

Les Anglais menaient la guerre cruellement. Comme le feront, en 1914-1918, les horribles Boches, ils coupaient sur pied les arbres fruitiers pour ruiner les pays traversés. Des villages entiers étaient déserts. Les bonnes gens encombraient les routes de « ronces, épines, buissons et d'aucuns grands arbres nouilleux (noueux), pour doubte d'estre murdris, desrobés, guestés et batuz ».

D'une plume pittoresque Gerson retrace la pauvre misère de Jacques Bonhomme :

« Las ! un pauvre homme aura-t-il payé son imposition, sa taille, sa gabelle, son fouage, son quatrième, les éperons du roy et la ceinture de la reine, les truages (tonlieux), les chaussées, les passages, — peu lui demeure. Puis viendra encore une taille qui sera créée, et sergents de venir et de engager (prendre en gage) pots et poilles (poêles). Le pauvre homme n'aura pain à manger, sinon par adventure aucun peu de seigle ou d'orge, sa pauvre

femme gerra et auront quatre ou six petits enfans au foyer — ou au four, qui, par adventure, sera chaud — demanderont du pain, crieront à la rage de faim. La pauvre mère n'aura que bouter ès dents que un peu de pain où il y ait (quand elle aura) du pain. Or devroit suffire cette misère : viendront les paillars qui chergeront (fouilleront) tout. Ils trouveront par adventure une poule avec quatre poussins, que la femme nourrissoit pour vendre et payer le demeurant de sa taille, ou une nouvelle (taille) créée, — tout sera pris ou happé, et quérez (cherchez) qui paie !... Et si l'homme ou la femme en parlent, ils seront vilennés, rançonnés ou garçonnés (maltraités). Si ils veulent poursuivre le paiement, ils perdront leurs journées, ils dépendront au double et finalement n'en auront rien : — fois, par adventure, une cédule (un billet) chante que on doit, à tel, tant :

— « Voire ! » dit l'autre.

« Et on devra.

« Que vous semble-t-il que peut avoir pis le pauvre bonhomme ? — Peut avoir pis. Certes encore est le plus grief, s'entrebattant gens d'armes qui ne sont point contents de rien prendre où rien n'a, mais menacent de paroles et battront de fait l'homme et la femme, et bouteront le feu en l'hostel, s'ils ne rançonnent (ne paient rançon), et font financer à tort et à travers, d'argent ou de vivres. Et je me tais des efforcements de femmes... Et il y en a mille et mille, et plus de dix mille par le royaume pis déménés que je n'ai dit. »

Cette page n'est-elle pas admirable — douloureusement admirable — de force, de couleur et de vie ?

A Charles d'Albret, succéda dans les fonctions de connétable Bernard VII d'Armagnac, beau-frère du duc d'Orléans. Héros de cape et d'épée, mais d'illustre lignée, tête dure comme sa capeline de fer et qui avait le diable au corps. Avec ses cadets de Gascogne, du cru le plus authentique, il en fera voir aux Bourguignons de toutes les couleurs. Il sera jusqu'à sa mort maître du gouvernement.

Mais il ne put empêcher les rapides progrès des Anglais qui, en peu de temps, se trouvèrent maîtres de toute la Normandie. Thomas Basin le fait observer : « Les Anglais avaient les voies ouvertes. En tous lieux, Armagnacs et Bourguignons se combattaient, sans trêve, animés les uns contre les autres d'une haine ardente, en sorte que les Anglais n'avaient aucune peine à s'emparer des villes et des places fortes »

La défaite d'Azincourt déchaîna parmi les Parisiens une réaction contre les Armagnacs. Le Dauphin, futur Charles VII, nommé le 14 juin 1417 lieutenant général du royaume en place de son père dément, est obligé de fuir. Le 28 mai 1418, il gagne Melun à francs étriers. Il avait quinze ans.

Le « Bourgeois de Paris », de la faction populaire, c'est-à-dire du parti bourguigon, salue le retour de ses amis. Dans la nuit du 29 mai 1418, la porte St-Germain est ouverte aux soldats de Jean sans Peur. Ils s'étaient groupés dans la plaine de Grenelle, au nombre de six ou sept cents, sous le commandement du seigneur de Bar et du sire de l'Isle-Adam. « La plus grand'partie du peuple, écrit le Bourgeois de Paris, estoit des leurs. » Les Armagnacs furent traqués, les portes de leurs demeures enfoncées, leurs coffres éventrés, leurs bahuts brisés, leur avoir pillé. « Tout joyeux estoit qui se pouvoit mucer en cave, ou en cellier ou en quelque destour ». On les tuait « à grands tas ». Ils étaient « tantost tués sans pitié de grosses haches et d'autres armes,... et femmes et enfans et gens sans puissance, qui ne leur pouvoient pis faire, les maudissoient en passant par emprès, disant :

« — Chiens ! traîtres ! vous estes mieux que à vous n'appartient ; encore y a-t-il que plût à Dieu que tous fussent en tel estat ! »

« Et n'eussiez trouvé à Paris rue de nom où n'eût aucune occision et en moins que on iroit cent pas de terre. Depuis que morts estoient, ne leur demouroit que leurs braies et estoient en tas, comme porcs, au milieu de la boue. »

Puis ce fut l'horrible massacre des prisons, la tuerie des Armagnacs encaqués à la Conciergerie. La foule s'y rua sur les minuit, « heure moult esbahissante à homme surpris ». « Commencèrent à crier hautement :

« — Tuez ! tuez ces faux traîtres Arminaz !...

« Occirent, abatirent, tuèrent, meurtrirent tout ce qu'ils trouvoient ». Le connétable Bernard d'Armagnac fut égorgé dans des circonstances affreuses, son cadavre traîné au Palais de justice, jeté tout nu en la grand'salle sur la table de marbre, où les bouchers, experts en la besogne, lui écorchèrent une grande croix de saint André sur la poitrine, imprimant sur son corps la rouge croix des Bourguignons (1418, 12 juin).

En luttant contre les Armagnacs, les Parisiens ne croyaient pas encore faire acte hostile à la couronne de France. C'était la noblesse, pensaient-ils, qui avait ouvert la France aux Anglais. « Maudit

soit de Dieu qui auroit pitié de ces faux traîtres Armagnacs-Anglais, ne que chiens ! car par eux est le royaume de France tout détruit et gâté; si l'avoient vendu aux Anglois » (Bourgeois de Paris).

Le mouvement s'étendit à la France entière. Pour se débarrasser d'un ennemi on criait sur son passage : « C'estuy-là est Armagnac ! » (Juvénal des Ursins). Tout homme riche était étiqueté « Armagnac ».

Et le bon peuple de Paris fêta son sanglant triomphe avec autant de dévotion que de poésie. En l'église St-Eustache, « chascun qui s'y mettoit avoit un chapeau (couronne) de roses vermeilles (couleur du sang fraîchement répandu)... ; mais avant qu'il fût douze heures, les chapeaux furent faillis (on ne pouvait plus s'en procurer); mais le moustier (église) de St-Uistace estoit tout plein de gens, et sentoit tout bon au moustier comme s'il fust lavé d'eau de rose.» (Bourgeois de Paris).

Vers la même époque, le grand schisme parut devoir prendre fin par les soins du concile de Constance : les deux papes ennemis, Jean XXIII et Benoit XIII furent l'un et l'autre déposés, et l'unité de l'Église momentanément rétablie par l'élection de Martin V (nov. 1417).

Soissons, à l'instar de Paris, se tourna Bourguignon. Aux cris de « Mort aux Armagnacs » ! le « commun » courut sus aux riches : massacres et pillages. Les Armagnacs possédaient le Dauphin, les Bourguignons s'emparèrent de la reine. L'entrée dans Paris de Jean sans Peur, accompagné d'Isabeau de Bavière, se fit le 14 juillet 1418. Les bourgeois vinrent à leur rencontre vêtus de longues robes bleues. « Et furent reçus avec tel honneur et joie que oncques dame ou seigneur avoit esté en France. Partout où ils passoient, on crioit à haute voix: « Noël ! » et peu y avoit qui ne pleurassent de joie et de pitié » (Bourgeois de Paris).

Les Parisiens pleuraient de joie — fort bien ; et de pitié — mieux encore. Pas plus que le dauphin Charles V n'avait perdu confiance après Poitiers, le dauphin Charles VII ne se découragea après Azincourt. Il réorganisa son armée, assisté de capitaines de valeur, notamment du Breton Tanguy du Châtel, prévôt de Paris. Étampes est repris. Les Bourguignons qui assiégeaient Montlhéry, décampent prestement. Les Parisiens ne pouvaient plus sortir de leurs remparts pour les soins de leurs récoltes. On sait que Paris était encore une ville agricole. « Celuy an (1418),

demeuroient les blés et les avoines à seyer (moissonner) tout autour de Paris, que nul n'y osoit aller, pour les (à cause des) Arminaz, qui tuoient tous ceux qu'ils pouvoient prendre qui estoient de Paris. »

Le « Bourgeois de Paris », démocrate et bourguignon, accuse de complicité avec les Armagnacs les gentilshommes que les Parisiens se sont donnés pour chefs. « Et vrai estoit que qui eût laissé faire les communes (les gens du commun, de la classe populaire), il n'y eût demeuré Arminac en France, en moins de deux mois qu'ils n'eussent (ne les eussent) mis à fin. »

Dans la commission que le gouvernement donne à l'amiral Robert de Braquemont, lieutenant du roi ès bailliages de Rouen, Gisors et Caux, apparaît le soin que l'on prend pour mettre le pays en bon état de défense : les châteaux et places qui paraîtront « tenables », seront « emparés et fortifiés » ; les autres, « non tenables », seront démolis. En chaque ville remparée, en chaque donjon, sera placé un capitaine éprouvé. Enfin, dans nombre de provinces, un accord est conclu, véritable traité de paix dirigé contre les Anglais, entre les capitaines commandant les places tenant pour le Dauphin et ceux qui commandaient les places tenant pour le duc de Bourgogne. Les malheurs publics font que l'on commence à se considérer, dans les deux partis, comme naturellement alliés contre ceux qui ont envahi le territoire; aussi pouvait-on avoir confiance en une résistance victorieuse, quand le drame du pont de Montereau vint replonger le pays dans un abîme de dissensions, de désordre et de misère.

Jean sans Peur, après que les Anglais se furent emparés de la Normandie, fut effrayé des conditions que les vainqueurs cherchaient à lui imposer. Il voulut se rapprocher du roi de France. Une entrevue fut moyennée entre lui et le Dauphin : elle eut lieu sur le pont de Montereau-fault-Yonne le 10 septembre 1419. Comines a raconté la scène :

« Avoit esté traité que le Roy (lisez: le Dauphin) et lui (Jean sans Peur) se verroient à Montereau où fault Yonne, et là fut fait un pont et une barrière au milieu ; mais au milieu de ladite barrière, y avoit un petit huysset (portillon) qui fermoit les deux costés ; par quoi l'on pouvoit aler de l'un côté à l'autre, mais que les deux partis le voulussent.

« Ainsi se trouva le Roy de l'un costé de ce pont et ledit duc Jehan de l'autre, accompagnés de grand nombre de gens d'armes,

et spécialement ledit duc. Ils se mirent à parlementer sur le pont, et, à l'endroit où ils parloient, n'y avoit, avec ledit duc, que trois ou quatre personnes. Leur parlement encommencé, fut le duc semons tellement, ou par envie de soy humilier devant le Roy, qu'il ouvrit de son côté et on lui ouvrit de l'autre, et passa lui quatrième. Incontinent fut tué. »

L'événement semble bien avoir été accidentel. Nulle préméditation. L'innocence de Charles VII est établie. Ce sont sans aucun doute les officiers de la suite du Dauphin qui frappèrent Jean sans Peur, irrités « d'aucunes outrageuses paroles » que celui-ci laissa échapper au cours de la discussion avec leur maître. On sait que Jean sans Peur était vif et emporté et qu'il s'exprimait gauchement. Mais il laissait un fils, Philippe le Bon, qui sera « le grand duc d'Occident », de caractère très élevé, de haute entreprise et résolution. Philippe le Bon aura à cœur de venger son père et, malheureusement pour notre pays, il n'y réussira que trop bien. L'alliance est cimentée entre Bourguignons et Anglais. La reine Isabeau et le pauvre roi dément Charles VI sont en leur pouvoir. Ainsi fut amené l'horrible traité de Troyes (21 mai 1420). Henri V, roi d'Angleterre, épouserait Catherine, fille de Charles VI, et serait reconnu comme héritier, au trône de saint Louis, de son pauvre beau-père Charles VI, qui conserverait, durant sa vie hébétée, le titre de roi de France et les revenus de la couronne, mais abandonnerait les rênes du gouvernement au monarque anglais.

Le « Bourgeois de Paris », foncièrement « bourguignon », trace, de l'état de la France à cette époque, un tableau célèbre. Les traits en sont saisissants. L'excellent homme voit très justement la source des maux dont souffre la France dans les divisions dont il rejette naturellement, en franc Bourguignon, tout la responsabilité sur les Armagnacs et particulièrement sur celui qui avait été leur chef, le rude connétable de France :

« ... La plus grande partie, qui avait coutume de labourer et être en son lieu (en sa demeure), lui, sa femme, sa mesnie (famille) et être sans danger — marchands, marchandises, gens d'Église, moines, nonnains, gens de tous états — ont été boutés hors de leurs lieux comme si eussent été bêtes sauvages, dont il convient que les uns truandent (mendient), qui avaient coutume de donner; les autres servent, qui auparavant étaient servis; les autres larrons et meurtriers par désespoir ; bonnes pucelles,

bonnes prudes femmes venir à honte par effors ou autrement, qui, par nécessité, sont devenues mauvaises ; tant de moines, tant de prêtres, tant de dames de religion et d'autres gentes femmes avoir tout laissé par force et mis corps et âme au désespoir, Dieu sait comment ! Hélas ! tant d'enfants morts-nés par faute d'aide ; tant de morts sans confession, par tyrannie et en autre manière ; tant de morts sans sépulture en forêts et en autres destours (lieux abandonnés) ; tant de mariages qui ont été délaissés à faire ; tant d'églises brûlées, et chapelles, maisons-Dieu, maladreries, où l'on faisait le saint service et les œuvres de miséricorde, où il n'y a plus que les places ; tant d'avoir mussé (enfoui) qui jamais bien ne fera et de joyaux d'églises et de reliques, et d'autres, qui jamais bien ne feront. Bref je cuide (pense) que homme ne pourrait dire les grands, misérables et damnables péchés qui se sont faits depuis la très malheureuse et damnable venue de Bernard, le comte d'Armagnac, connétable de France, car, depuis que le nom vint en France de Bourguignon et d'Armagnac, tous les maux qu'on pourrait dire ont été commis au royaume de France, tant que la clameur du sang innocent espandu crie devant Dieu vengeance. Et cuide en ma conscience que ledit comte d'Armagnac était un ennemi (diable) en forme d'homme, car je ne vois nul qui ait été à lui, ou qui de lui se renomme, qui porte sa bande (l'écharpe blanche des Armagnacs), qui tienne loi ne foi chrétienne ; mais se maintiennent envers tous ceux dont ils ont la maîtrise, comme gens qui auraient renié leur créateur, comme il appert par tout le royaume de France. Car j'ose bien dire que le roi d'Angleterre n'eût été tant hardi de mettre le pied en France, n'eût été la dissension qui a été de ce malheureux nom, et fût encore toute Normandie française, ni le noble sang de France ainsi espandu, ni les seigneurs dudit royaume ainsi menés en exil (prisonniers en Angleterre), ni la bataille perdue, ni tant de bonnes gens morts n'eussent oncques été en la piteuse journée d'Azincourt, où tant perdit le roi de ses bons et loyaux amis, si ne fût l'orgueil de ce malheureux nom Armagnac... Hélas ! je ne cuide mie que, depuis Clovis, France fût ainsi désolée et divisée comme elle est aujourd'hui, car le Dauphin ne tend à autre chose, jour et nuit, lui et les siens, que que de gâter le pays de son père à feu et à sang, et les Anglais, d'autre côté, font autant de mal que les Sarrazins. Mais encore faut-il trop mieux être pris des Anglais que du Dauphin ou de

ses gens, qui se disent Armagnacs ; et le pauvre roi et la reine ne se meuvent de Troyes à pauvre mesnie (suite), comme fugitifs et chassés de leur lieu par leur propre enfant, qui est grand pitié à penser à tout bonne personne... »

Page précieuse et qui montre par quel glissement de sentiments un bon Français pouvait être amené, sous la fatale pression des dissensions intestines, à incliner ses sympathies vers les Anglais.

Henri V, roi d'Angleterre, ne devait pas s'enorgueillir longtemps de son triomphe. Il mourut à Vincennes le 31 août 1422, bientôt suivi dans la tombe par le pauvre Charles VI, décédé en son hôtel St-Paul le 21 octobre de la même année. Sur sa tombe le héraut d'armes Berry proclama l'avènement de Henri « par la grâce de Dieu roi de France et d'Angleterre ». Le souverain de ce grand empire, fils de Henri V et de Catherine de France, avait à peine dix-huit mois.

La Vierge des Combats.

Tandis que, à St-Denis, le roi d'armes de France proclamait l'avènement du fils de Henri V; à Bourges, Charles VII se proclamait roi de France lui-même : d'où le surnom de « roi de Bourges » qui lui fut donné au début de son règne. Le jeune prince était dans sa vingtième année. C'était au tour des Anglais d'avoir un mineur sur le trône. Les oncles de Henri VI, les ducs de Glocester et de Bedford, se chargèrent du gouvernement en qualité de régents, Glocester à Londres, Bedford à Paris.

Les affaires du roi de Bourges n'étaient d'ailleurs pas en aussi mauvais état qu'il pourrait sembler. Les Français retrouvaient un roi, et l'on sait la force d'attraction que la personne royale exerçait sur eux à cette époque. Ni reine régente, ni lieutenant du roi, ni Dauphin même ne la pouvait remplacer. Chroniqueurs et historiens anglais l'ont bien reconnu : « Assurément la mort de Charles amena un important changement en France, car une grande partie de la noblesse, qui suivait précédemment le parti anglais, se tourna vers le Dauphin, en un effort commun pour chasser les Anglais du territoire. »

Le supérieur des Carmes est traduit en justice pour avoir dit, en apprenant la proclamation de Henri VI comme roi de France et d'Angleterre :

« Oncques Anglais ne fut roi de France ni ne sera. »

Dans Noyon un pauvre savetier s'en va répétant que « le Dauphin (Charles VII) serait maître et roi et que, s'il venait devant Noyon, on lui ouvrirait les portes de la ville. »

A Bourges, Charles VII reçoit des émissaires normands, en « habits dissimulés » : ils lui annoncent « que quand il lui plairait de venir au beau pays de Normandie, il y serait bien reçu ».

En Normandie, le gouvernement anglais ne parvenait pas à se dépêtrer d'une inextricable guerre de partisans et qui témoignait de la vivacité que le sentiment national y avait prise et dans toute les classes de la société. Les Anglais dominaient la contrée par des forces organisées. Ils étaient les maîtres dans les villes ; mais dans la profondeur des bois se tapissaient les indomptables défenseurs de l'indépendance nationale : à tout moment, de jour ou de nuit, en tous lieux, sur les points du territoire où on les attendait le moins, ils fondaient sur les représentants du gouvernement anglais, les égorgaient quand ils les trouvaient en petites troupes, ravissaient aux collecteurs des impôts l'argent dont ils étaient munis, arrêtaient les courriers, entravaient toute administration. Les paysans étaient leurs alliés, les cachaient au besoin. Des femmes courageuses leur portaient des vivres au fond des bois. Quand les Anglais parvenaient à les saisir, ils enterraient vives ces nobles patriotes, au pied des gibets où étaient pendus ceux qu'elles avaient secourus. Ils avaient dressé des chiens à la chasse de ces *outlaws* en leurs repaires silvestres. Ils avaient mis à prix les têtes des « brigands », comme ils nommaient les représentants de la cause française : 6 livres par homme amené vivant à la vicomté. On trouve dans les comptes les résultats de cette chasse à l'homme, mêlés à ceux de la chasse au loup.

Toutes les classes, toutes les conditions étaient représentées en ces bandes de partisans : prêtres qui avaient jeté leur soutane pour défendre la patrie, marchands qui avaient abandonné leurs comptoirs. Des nobles, des chevaliers y frayent avec des paysans, avec des corroyeurs, des cordonniers, des charpentiers. Premier et fécond exemple du rapprochement qui va s'opérer entre la gentilhommerie campagnarde et la classe populaire. On vit les villageois suivre en bandes leur seigneur qui les entraînait en ce brigandage patriotique.

Quelques hommes d'armes discutaient en un estaminet sur les moyens d'extirper cette guérilla, un prêtre intervint :

« Que les Anglais quittent le pays, les brigands disparaîtront. »

Représentons-nous l'état de la France en ce début du règne de Charles VII. « Les pays champêtres, écrit Alain Chartier, c'est-à-dire le plat pays, les campagnes, sont tournés à l'état de la mer, où chacun a tant de seigneurie comme il a de force. » Anglais et Bourguignons dominaient dans les grandes villes ; mais combien de petites localités, villettes closes, combien de châteaux et de fertés étaient à leurs adversaires Par suite du désordre, de la désorganisation, du manque de sécurité, du délabrement des ponts et des chaussées, les communications étaient redevenues de la plus grande difficulté, de la dernière lenteur, d'une extrême rareté. On se rapprochait de l'état stagnant, local, immobile que nous avons dépeint au début de ce livre. Jean de Bueil en donne un vivant tableau :

« En passant mon chemin, me trouvai en pays moult désolé et désert, pour tant que longtemps y avait eu guerre entre les habitants... Néanmoins il y avait aucune conversation de menu peuple, ainsi qu'il y a souvent au plat pays, et aucuns lieux habités de pauvres gentilshommes, c'est assavoir châteaux et forteresses, qui n'étaient pas de grand édifice, mais de pauvre clôture et de vieille façon ; entre lesquels en étaient deux, assis l'un auprès de l'autre et assez semblables en pauvreté ; mais de tant étaient contraires, que de longtemps avaient été en guerre et controverse pour très petite occasion. Car ainsi que, par les hautes et grandes querelles viennent les grandes divisions entre les puissants et riches hommes, semblablement entre les pauvres s'émeuvent noises et dissensions pour assez peu de chose : nul ne veut perdre son droit.

« Or est ainsi que, en passant mon chemin, — que j'avais entrepris sous sauf-conduit pour éviter le danger des ennemis du parti dont je tenais, — arrivai à l'un des châteaux dessusdits, lequel se nommait Luc (Château-l'Hermitage, canton de Pontvallain, Sarthe), contraire à l'autre château nommé Verset (une des petites places du Maine occupées par les Anglais). Certes tous deux étaient mal emparés et très pauvrement édifiés. Si était la loge de l'échauguette (du guetteur) découverte et moult ventilleuse (éventée) ; par quoi celui qui faisait le guet n'était pas bien garanti contre le vent. Et semblablement le portier était fort sujet au chaud et au hâle d'été, et l'hiver au froid et à la gelée.

« Je m'arrêtai au lieu de Luc, pour ce qu'il était du parti que je tenais. »

Château-l'Hermitage est donc occupé par des hommes de guerre Armagnacs, auxquels vient se joindre Jean de Bueil ; Verset est garni d'Anglais. Guerre quotidienne, attentive, minutieuse, pointilleuse entre les deux places fortes.

Ce qui se répétait dans la France entière, au moins dans toutes les provinces où s'étaient installés les Anglais. « La guerre, écrit très justement M. Pierre Champion, prenait le caractère d'une occupation. Elle prenait l'aspect d'une monotone guerre de tranchées. Non pas qu'on creusât des sillons dans la terre, mais la France d'alors était couverte de châteaux, de forteresses, qui étaient de véritables réduits, commandant le passage des rivières, des ravins, ayant les vues qu'il faut aux hommes d'armes pour un coup de main. Chaque bonne ville avait sa ceinture de murailles. Quand on donnait l'alerte, les bourgeois, les chanoines eux-mêmes prenaient la garde sur les remparts. Des fossés pleins d'eau étaient un obstacle sérieux à qui tenterait l'assaut. Quelques défenseurs suffisaient pour occuper ces places qui se gardaient d'elles-mêmes. »

Voici donc les Armagnacs à Château-l'Hermitage et les Anglais à Verset. On s'épie réciproquement, on essaye de se surprendre, de se voler des vivres et des chevaux. La difficulté des communications, qui entravait le ravitaillement, réduisait tout ce monde à une vie des plus précaires et des plus misérables.

« Je séjournai là assez longuement, dit Jean de Bueil, en attendant aucuns marchands ou marchandes qui, de fois à autres, apportaient de l'avoine à ceux de la garnison, mais ce n'était pas tous les jours. Leurs chevaux jeûnaient la plupart du temps, par quoi ils étaient vains, chétifs et maigres. Si étaient les plusieurs déferrés et fallait qu'ils attendissent le maréchal, qu'ils n'avaient pas à toute heure. Et, qui pis est, en avaient si peu que, toutes les fois qu'ils allaient en une entreprise pour rencontrer leurs ennemis ou pour faire quelque course, ils menaient tout et n'en laissaient nuls à séjour. Et encore n'étaient-ils pas trop, ni assez ; mais allaient très souvent deux à deux sur un cheval, et la plupart allaient à pied. Et, pour brief parler, tant d'hommes que de chevaux, la plupart étaient, qui borgne qui boiteux, et n'y avait qui ne portât les enseignes de son métier. »

Les Anglais parvenaient-ils à s'emparer d'un de ces donjons occupés par une garnison fidèle à Charles VII, ils traitaient leurs adversaires avec la plus grande dureté. Les Anglais prirent le

château d'Orsay. Ils en emmenèrent à Paris les défenseurs « chacun un chevestre (collet) dedans le col, bien étroit fermé, accouplés l'un à l'autre comme chiens, venant à pied depuis ledit chastel jusques à Paris, et étaient environ cinquante, sans les femmes et les petits pages ».

L'aspect du pays est décrit par Thomas Basin. Il a parcouru la Champagne, la Brie, le Gâtinais, le Beauvaisis, le pays chartrain, le Maine, le Perche, le Vexin et le Valois. Les champs sont déserts, hirsutes, embroussaillés ; les arbres poussent comme en forêts vierges. On ne trouve de culture qu'autour des villes fortifiées et des châteaux à donjon, sur la distance où s'étend l'œil du guetteur posté au sommet des tours. Le guetteur découvrait-il au loin une invasion de brigands ou d'ennemis, à son de cornet ou de cloche il donnait l'alarme et chacun de se réfugier dans l'enceinte murée, avec bétail et butin. Et ce signal, en certains endroits, était devenu si fréquent que bœufs et chevaux, à l'entendre, couraient d'eux-mêmes à l'abri sans conducteur. « Mais, dit Thomas Basin, comme en ces provinces aux champs étendus, villes et fermetés sont rares — encore nombre de ces dernières avaient-elles été détruites durant les récents conflits, — le terrain mis en culture autour des enceintes fortifiées était minime comparativement à l'immensité des terrains vagues, encombrés de ronces et de brandes et d'arbres sauvages. » On se croit revenu au début de l'âge féodal.

Une région, commandée par une ville fortifiée ou par un puissant donjon, se trouvait-elle efficacement défendue par les hommes de guerre qui y résidaient, on y voyait renaître, assez rapidement, il est vrai, quelque prospérité. Le travail s'organisait dans la sécurité. Jean de Bueil est à Sablé, dont Guillaume de Brezé est capitaine. Le Jouvencel et ses compagnons « demeurèrent en la ville par un espace de temps et crût leur renommée par tout le pays. Il n'était bruit que de leurs faits d'armes... Et tellement entretinrent la ville en paix et tout le pays d'environ... que, en peu de temps, le peuple multiplia et fructifièrent les marchandises ».

Le 26 septembre 1423, à Graville dans le Maine, les Français, commandés par Jean d'Harcourt, remportèrent un succès signalé sur les Anglais que dirigeait William Pole ; mais le 17 août 1424, ils sont de nouveau battus à Verneuil, la plus sanglante bataille de la guerre. Une fois de plus, une armée numériquement très supérieure à celle de ses adversaires, fut vaincue par une fausse

manœuvre de ses chefs. L'habile stratège Jean de Bueil, qui ne tarderait pas à commander les armées en qualité de maréchal de France, l'explique ainsi :

« Les Français mirent un bon nombre de gens à cheval devant eux, lesquels furent reboutés contre eux, dont ils furent déconfits. Jamais gens de pied ne doivent mettre devant eux gens de cheval, car, quand les gens de cheval sont reboutés, ils heurtent souventes fois leurs gens, de la poitrine de cheval, et les rompent ; mais on les doit mettre sur les ailes. »

La conséquence de la bataille de Verneuil fut de rendre les Anglais presque entièrement maîtres du pays au nord de la Loire. Sur les côtes de l'Océan résistait toujours victorieusement l'admirable Mont-St-Michel, que défendait inlassablement une troupe de gentilshommes normands assistés des humbles bourgeois et des pêcheurs qui formaient la petite ville agrippée aux flancs du Mont ; et, sur les frontières d'Empire, résistait un autre îlot, en pleines terres, la châtellenie de Vaucouleurs, commandée par une manière de condottière, batailleur et industrieux, Robert de Baudricourt. De ce petit coin de terre, fidèle aux fleurs de lis, allait venir le salut.

Mais avant de conter la merveilleuse épopée de la jeune fille de Domrémy, signalons encore deux faits qui marquent à quel point les deux partis, Armagnacs et Bourguignons, le parti aristocratique et le parti populaire, continuaient de diviser la France.

A la nouvelle du désastre de Verneuil, les barons d'Auvergne, de Bourbonnais, de Guyenne et de Languedoc, l'aristocratie de ces provinces, vinrent spontanément offrir leur concours à Charles VII, avec les montres d'armes les plus nombreuses qu'ils avaient pu réunir ; mais le Mans tombait entre les mains des Anglais (28 mai 1428), et dans les conditions suivantes :

« Le commun (gens du peuple), écrit le Bourgeois de Paris, prirent les Armagnacs en si grand'haine, qu'ils laissèrent entrer lesdits capitaines (anglais). Quand ils (les Anglais) furent dedans, ils commencèrent à crier : « Ville gagnée !... » Si se combattirent main à main, moult longuement, mais à la fin furent déconfits les Armagnacs, car la commune (les gens du peuple) les avoit en si grand'haine pour leur mauvestié que, par les fenêtres, ils leur jetaient grosses pierres dont ils tuaient eux et leurs chevaux, et quand aucun des Armagnacs échappait par bon cheval ou autrement, tantôt était tué du commun (parti populaire). Et tant firent,

c'est assavoir le capitaine nommé messire Talbot et du chastel (les Anglais demeurés dans le château de la ville) et la commune que douze cents Armagnacs demeurèrent en la place, sans ceux qui furent décollés qui avaient esté consentans de l'entrée des Armagnacs ».

Jeanne la libératrice naquit le 5 janvier 1412, à Domrémy, en la châtellenie de Vaucouleurs, sur les marches lorraines, en chambre du roi.

Son père, Jacquot d'Arc — prononcez « d'Ai » — était originaire du village d'Arc-en-Barrois (arrondissement de Chaumont). Jacquot d'Arc jouissait à Domrémy d'une grande considération, il était doyen de la communauté, commandait le guet; il possédait des terres arables, des prés et des bois, de quoi former un « gaignage », c'est-à-dire un domaine qui exigeait l'emploi de plusieurs chevaux. Jacquot d'Arc. et son fils aîné Jacquemin, commandaient en la forteresse de Domrémy, nommée la « maison de l'Ile », lieu de défense, rude et abrupt, construit à la pointe d'une manière de presqu'île que la Meuse entourait de son cours sinueux. C'était une « sûreté », où gens et bétail trouvaient abri et dont la défense, en ces temps d'alertes, était dirigée par Jacquot d'Arc et son fils aîné. Ils y avaient réuni un arsenal d'armes et d'armures qu'ils répartissaient, quand sonnait l'alarme, entre les paysans transformés en défenseurs de la place. « Aussi que de jours, et surtout que de nuits, Jeannette dut-elle passer à la belle étoile, l'oreille tendue au moindre bruit, attentive à guetter l'approche des Anglais de Montigny et de Nogent ou des Bourguignons d'Andelot, de Fouvent, de Vignory et de St-Dizier » (Siméon Luce).

En juin 1425, Jeanne était dans sa treizième année. A midi, dans le jardin de son père, que les cloches de l'église voisine remplissaient de leur bourdonnement, des voix très douces, très suaves, l'appelèrent comme venant du lieu saint. Personne ne se trouvait dans la direction d'où venait le son. L'enfant fut prise de frayeur. Les jours suivants cet appel se renouvela. Les voix étaient harmonieuses et tendres, elles s'accompagnaient d'une grande clarté, et aussi d'un parfum plus agréable que celui des fleurs. Les voix étaient celles de l'archange Michel, protecteur du royaume de France, et des deux saintes, sainte Catherine et sainte Marguerite, dont les statues étaient placées dans l'église de Domrémy, jouxte l'autel.

A Domrémy, tout le monde était Armagnac, c'est-à-dire attaché à la cause royale, et il en allait de même dans la forteresse voisine de Vaucouleurs; tandis que, tout alentour, dominaient les Bourguignons, et la région était sillonnée par les Anglais qui occupaient mainte forteresse.

A Vaucouleurs commandait, fidèle à son roi, sans l'ombre au reste de sentiment, un pittoresque personnage, Robert de Baudricourt. Hardi soldat, rude capitaine, habile aux coups de main et aux embûches et non moins habile aux roueries de la diplomatie et aux finasseries de l'homme d'affaires Le duc de Bedford, régent de France, préparait une expédition pour faire disparaître du pays ce dernier îlot demeuré hostile au roi d'Angleterre, au moment où des voix lumineuses, glissant sur le feuillage d'un petit enclos de vert tendu, murmuraient aux oreilles d'une fille de dix-sept ans :

« Jeune pucelle bien heureuse,
Le Dieu du ciel vers vous m'envoie;
Ne vous montrez de rien peureuse,
Prenez en vous parfaite joie.
Sa volonté et son plaisir
Est que alliez à Orléans
En faire les Anglais saillir
Et lever le siège devant.
Puis après il vous conviendra
A Reims mener sacrer le roi.
Et au seigneur de Baudricourt
Allez dire que il vous mène
Incontinent le chemin court,
Que il est votre capitaine,
En habit d'homme, toute saine.
Et Dieu vous conduira toujours. »

(*Mistère du siège d'Orléans.*)

Domrémy était placé sur une route passagère, qui faisait communiquer l'Italie, la vallée du Rhône, la Bourgogne, avec la Flandre. Les négociants se doublaient en ce temps de nouvellistes avertis. La maison de Jacques d'Arc était hospitalière et Jeanne apprenait, par les récits les plus divers, le détail des événements qui lui tenaient à cœur.

Au début de mai 1428, Jeanne se rendit auprès de son oncle, Durand Laxart, qui demeurait à Burey-le-Petit lès Vaucouleurs. Elle parvint à le convaincre de la réalité de sa mission. Accom-

pagnée de l'oncle Laxart, elle partait pour Vaucouleurs le 13 mai 1428. Elle y arrivait vêtue d'une robe de laine rouge serrée à la taille d'où elle retombait en plis droits.

Agée de dix-sept ans, Jeanne plaisait par son allure vive et avenante. Son visage avait une expression claire et joyeuse. Elle était de taille moyenne, avait les épaules droites, les cheveux noirs noirs aussi ses grands yeux. Elle avait l'air robuste, un peu rustique. Sa force, sa souplesse, son endurance feront l'admiration des hommes d'armes. Sur la beauté de ses formes et la beauté, un peu rude, de ses traits, tous les contemporains sont d'accord.

Jeanne et son oncle Laxart eurent bien de la peine à obtenir une audience de Baudricourt. Enfin ils y parvinrent grâce à deux jeunes écuyers. Bertrand de Poulangy et Jean de Metz, qui avaient été séduits par la franche allure et la bonne mine de la jeune fille. Baudricourt se laissa convaincre à son tour. Le 23 février 1429, une petite troupe quittait Vaucouleurs pour aller rejoindre Charles VII à Chinon. Elle comprenait Jeanne d'Arc, Jean de Metz et Bertrand de Poulangy, quatre servants, un messager du roi, Colet de Vienne, et un archer nommé Richard.

La terrible défaite subie le 12 février auprès de Rouvray-St-Denis et connue sous le nom de Journée des Harengs, semblait avoir porté le dernier coup à la cause des Valois. Le combat avait tiré son nom du fait que les Français avaient cru pouvoir attaquer victorieusement un convoi de ravitaillement anglais où se trouvaient trois cents chariots chargés de harengs : la grande nourriture populaire au moyen âge, bien plus que le pain, dans les villes tout au moins. Orléans, dernière place forte de la Loire, était sur le point de succomber sous les attaques des Anglais.

Jeanne fut introduite auprès de Charles VII, le 8 mars, à la nuit tombante. Près de trois cents chevaliers remplissaient la grande salle du château de Chinon, où cinquante torches répandaient leur clarté en brasillant ; des bourrées crépitaient sous le manteau de la haute cheminée conservée jusqu'à nos jours. Jeanne s'avança vers le roi :

« Très noble Dauphin, je suis venue de la part de Dieu pour vous aider, vous et votre royaume. »

Sa voix douce et claire, sa beauté agreste dans la fleur de sa dix-huitième année, ses mouvements jeunes et francs prévenaient en sa faveur.

« Roi, lui disait la Pucelle, soyez toujours humble et doux envers Dieu et il vous aidera. »

Charles VII se promenait le lendemain sur les bords de la Loire avec ses familiers, quand il s'arrêta, surpris de voir avec quelle grâce et quelle hardiesse la Pucelle venue de Vaucouleurs courait une lance sur un destrier. Le jeune duc d'Alençon en fut pris d'un enthousiasme qui ne devait plus faiblir.

Des vivres avaient été réunis à Blois pour le ravitaillement d'Orléans. Jeanne déclara qu'elle se chargeait de les introduire dans la ville. Le roi lui donna un brevet de « chef de guerre ». Cette expression a fait illusion aux meilleurs historiens et aux plus récents. Elle ne signifiait pas du tout que Jeanne commanderait en chef l'armée française.

Le « chef de guerre » avait dans les armées du xve siècle un rôle déterminé. Son importance correspondait approximativement à celle du colonel dans les armées royales au xviiie siècle. Il avait qualité pour recruter une troupe d'hommes d'armes, à sa guise et sous sa responsabilité, qu'il habillait comme il l'entendait, dotait d'une bannière figurée à son désir; c'était sa compagnie: au xviiie siècle on eût dit « son régiment ». Le chef suprême des armées était le roi, à son défaut le lieutenant du roi, sous ses ordres le connétable, les maréchaux : et. sous la direction de ces grands chefs, les « chefs de guerre » dont chacun représentait sa compagnie et qui étaient assez nombreux. Chaque chef de guerre recevait de celui pour qui il combattait, roi, simple seigneur ou municipalité, une somme convenue qui lui permettait d'équiper, de nourrir et de solder ses hommes. Charles d'Anjou, lieutenant général, réunit ses officiers en conseil (vers 1425) :

«... fit préparer une grant salle pour tenir conseil comme lieutenant général, et se seist sur son siège et tous seigneurs et chefs de guerre environ lui... » Il prend leur avis et conclut :

« Il a semblé à tous ces seigneurs, capitaines et chefs de guerre qui ici sont... »

Un autre passage du *Jouvencel* va nous montrer ces chefs de guerre au milieu de leurs hommes :

Sur le champ de bataille, à la fin du jour. L'action a été chaude : « L'un est las, l'autre son harnais le casse... les *chefs de guerre* ne peuvent plus parler à force de crier. On ne les oït plus et, si on les oït (entend), si n'en fait l'on point semblant. Les chefs n'ont pas à faire à un homme seul, ils ont à faire à toute la compagnie... »

Ces deux passages nous montrent bien le rôle des chefs de guerre, d'une part, dans le conseil, d'autre part au fort de l'action, dirigeant, soutenant, ralliant et réconfortant chacun les hommes de sa compagnie. Jeanne écrit dans sa lettre à Henri VI :

« Je suis chef de guerre... »

Voilà donc son rôle à l'armée bien précisé. On commet une lourde erreur en lui attribuant un commandement sur toute l'armée française : erreur qui fausse le caractère de son action et empêche de le comprendre. Ajoutons que chacun de ces chefs de guerre avait dans les conseils et dans la conduite des affaires une importance qui variait suivant sa valeur personnelle et sa renommée. Après Orléans et Patay, l'importance de Jeanne, « chef de guerre » devint très grande ; mais officiellement elle n'eut jamais d'autres fonctions que celles qui viennent d'être indiquées.

Au moment d'entamer le récit de la bataille de Patay, l'auteur de la Chronique Martiniane écrit : « Ceux qui menaient l'avant-garde, le connétable et le maréchal de Boussac, La Hire, Pothon (Xaintrailles et Anthoine de Chabannes, et Jehanne la Pucelle et autres capitaines... » Voilà Jeanne d'Arc très exactement située parmi les plus fameux chefs de guerre du temps, La Hire, Xaintrailles, Chabannes, sous les ordres du connétable et d'un maréchal de France.

La compagnie, dont Jeanne était chef, fut de peu d'importance au début, lors de la marche sur Orléans. Elle ne comprenait que trois lances, ce qui faisait, avec les écuyers et les servants, une quinzaine d'hommes. Dans la suite sa compagnie grandira numériquement. En mai 1430, quand elle entrera à Compiègne, Jeanne mènera sous sa bannière, trois à quatre cents hommes, dont cent cavaliers, soixante-huit archers et arbalétriers et deux trompettes. Son lieutenant était un Italien, Barthélémy Baretta. A la compagnie étaient attachés un chapelain, et un secrétaire pour les comptes et les écritures. Et, comme le dit fort bien un de ses plus récents historiens, M. Jules d'Auriac, « il nous plaît de nous représenter Jeanne d'Arc à dix-huit ans, soldant ses hommes, assurant leur entretien, vérifiant le bon état de leurs armes et la solidité de leurs armures... » Voilà Jeanne dans son vrai rôle. Il n'en est pas de plus beau ni dont nous autres Français, si fiers d'elle, puissions être plus fiers.

Jeanne a été la vierge des combats, guerrière dans l'âme. Du guerrier elle avait la hardiesse, le courage, l'endurance, l'énergie.

Elle restait à cheval, sous sa blanche armure en plates d'acier, des journées et des nuits entières. Après une année et demie de chevauchées incessantes son beau corps en fut déformé. De l'homme d'armes elle avait la rude allure et un langage qui ne laissait pas d'être celui du troupier. Les juges de Rouen lui reprocheront ses jurons. Elle se tenait merveilleusement à cheval, « chevauchant les coursiers noirs et malicieux » (Livre noir de La Rochelle).

Le « Bourguignon » Monstrelet dira aussi : « Elle était hardie de chevaucher chevaux et les mener boire et aussi de faire apertises (exploits) d'hommes d'armes ». Elle ne se plaisait guère qu'en la compagnie des hommes de guerre ; elle aimait leur droiture, leur rondeur, leur loyauté ; elle ne pouvait souffrir les docteurs en robe, ni les théologiens. « Elle était simplette en toutes choses, dira l'un des témoins du procès de réhabilitation, hormis ce qui avait trait à la guerre où elle était des plus expertes ». « Elle était fort habile, dira le duc d'Alençon, soit à manier la lance, soit à rassembler une armée, à ordonner les batailles ou à disposer l'artillerie ». Sur ce dernier point s'accorderont tous les témoins appelés à parler. Citons encore ce qu'en dit Monstrelet, du camp ennemi :

« Et toujours Jeanne la Pucelle au front devant, atout (avec) son étendart. Et lors, par toutes les marches, n'était plus grand bruit ni renommée comme il était d'elle et de nul autre homme de guerre. »

A quoi, il faut joindre sa coquetterie, un des traits charmants de son caractère, et qui ne la diminue pas, au contraire. Les cadeaux les plus agréables qu'on pût lui faire consistaient en beaux chevaux, en belles armes et armures, puis en riches étoffes et parures précieuses.

A Domrémy Jeanne portait une robe de laine rouge. Elle arriva à Chinon vêtue, en homme, « de gros gris noir ». « Elle avait pourpoint noir, chausses attachées, robe courte de gros gris noir, cheveux ronds (coupés à l'écuelle) et noirs, et un chapeau noir sur la tête ». Dans la suite elle revêt les armures blanches en plates d'acier, les huques de drap d'or, les huques rouges, les tabards (manteaux longs) de velours cramoisi semé d'orties au naturel, les armes de Charles d'Orléans, les étoffes de soie couleur pourpre battues d'or et d'argent. Quand elle n'avait pas son armure, elle était vêtue en chevalier, « souliers lacés dehors le pied, pourpoint et chausses justes (collantes) et un chapelet (petit chapeau) sur la

tête et portait très nobles habits de drap d'or et de soie bien fourrée » (Chronique des Cordeliers).

Le chancelier de France, archevêque de Reims, Regnauld de Chartres, lui reprochera vivement sa coquetterie et de dépenser tant d'argent à sa toilette. Aussi bien sa belle huque d'or, qu'elle avait jetée par-dessus son armure, ne contribuera-t-elle pas à sa capture sous les murs de Compiègne ? Les Bourguignons la saisiront par les pans de sa huque pour la faire tomber de cheval.

Le 29 avril 1429, Jeanne parut en vue d'Orléans, suivie de l'armée royale. Le lendemain la ville était ravitaillée. Le 4 mai, était emportée, du premier élan, la bastille dite de St-Loup que les Anglais avaient construite sur les bords du fleuve. La redoutable ceinture de pierre et de bois, dont sept mois de travaux incessants avaient entouré la ville assiégée, était rompue. La bastille St-Jean-le-Blanc, bondée d'Anglais, fut enlevée le 6 mai. Sous les traits, les carreaux et les pierres que faisait pleuvoir l'ennemi, Jeanne criait aux siens en agitant son enseigne : « Au nom Dieu ! hardi ! en avant ! ». Puis ce fut le tour de la bastille des Augustins et du fort des Tourelles.

Les Anglais, qui avaient accueilli Jeanne par des injures grossières, sont remplis de terreur. « Jamais je n'ouïs parler de telle, s'écrie Suffolk leur capitaine, si ce n'est diable d'enfer ». Les Tourelles furent prises le 7 mai. Douloureusement blessée à l'épaule vers le milieu de la journée, Jeanne n'avait rien mangé depuis le matin ; elle avait soutenu tout l'effort de l'attaque sous son armure de fer et le soir la trouvait encore vaillante, allante, rieuse. De la nuit close à l'aube crevée, les clochers d'Orléans firent retentir des chants de victoire ; les feux de joie s'allumaient aux carrefours ; rues et venelles répétaient en échos sonores : « Noël ! Noël ! » tandis que cornets et buccines sonnaient les marches triomphales. Et le lendemain, 8 mai 1429, les Anglais décampaient.

L'an mil quatre cent vingt-neuf
Reprint à luire le soleil,

dit Christine de Pisan en son beau langage.

Telle fut la panique semée parmi les « croix rouges », que Bedford dut faire expédier des lettres aux capitaines établis dans les ports de France pour leur ordonner d'arrêter les déserteurs qui y affluaient en réclamant des bateaux pour repasser la Manche, tan-

dis que, en Angleterre, on ne parvenait plus à embarquer les soldats destinés à la guerre de France.

Et les villes sont prises sur les Anglais les unes après les autres : Jargeau, Meung-sur-Loire, Beaugency.

La bataille de Patay se place au 18 juin (1429). Les Anglais, sous les ordres des capitaines les plus renommés, Talbot, Falstoff, Ramston, Scales, s'étaient installés derrière des haies et des buissons où ils espéraient trouver une ligne de défense. L'armée française était commandée par le duc d'Alençon, lieutenant du roi. Comme on demandait à Jeanne son avis sur l'opération à engager :

« Foncez sur les Anglais et frappez hardiment : ils prendront la fuite. »

Ce qui advint. L'illustre John Talbot se trouva parmi les prisonniers. On l'appelait « le bouclier de l'Angleterre ». Il portait le titre de « maréchal de France ». John Falstoff prit la fuite. Les Anglais en firent un bouc émissaire et l'on sait la silhouette ridicule et burlesque que Shakespeare en a tracée.

Dès après la bataille de Patay, Jeanne reprit avec une énergie accrue son projet de la marche sur Reims, où celui qu'elle appelait encore le Dauphin devait être couronné. Les historiens n'ont pas tous compris la justesse des vues de la Pucelle. Il était certain que, du jour où l'unité de sentiments se serait formée autour de Charles VII, les Anglais ne tiendraient plus en France. Il faut songer au prestige du sacre de Reims. L'acte en devait rallier les hésitants, éveiller les indifférents. Jeanne l'avait bien compris en sa claire intelligence. Les États généraux de 1484 le rappelleront en termes précis : « Devant le temps que le roi Charles VII fut sacré et couronné, plusieurs inconvénients advinrent au royaume, car la plupart des sujets devant sondit sacre ne lui voulaient obéir et les ennemis envahissaient le royaume et ne courait aucune justice fors pilleries et oppressions, et sitôt qu'il fut couronné ne cessa de prospérer et d'avoir victoire sur ses ennemis ».

Le sacre de Charles VII à Reims portera un coup mortel à la cause anglaise en France. On se dirigea vers la ville, victorieusement, à travers des pays qui subissaient encore les lois de l'ennemi. La cérémonie eut lieu le 17 juillet. La Pucelle priait auprès du roi, jouxte l'autel. A ses côtés, un moine tenait sa bannière. La foule remplissait les nefs des cris : Noël ! Noël ! Jeanne se précipitait aux pieds de son prince, émue de joie. Elle lui disait en lui

embrassant les genoux : « Gentil roi, or est exécuté le plaisir de Dieu qui voulait que vous vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre en montrant que vous êtes vrai roi ».

« Et une grande joie, dit l'un des spectateurs, vint à ceux qui la virent ainsi, et beaucoup pleuraient ».

A vrai dire, ici le rôle de Jeanne était terminé. Elle en eut le sentiment. Elle désira revenir en son paisible village, auprès de ses parents, mais ne put s'y décider. Elle aimait trop la guerre, les rumeurs sonores et les émotions des combats. Elle ne put se décider à se séparer de ses chers hommes d'armes, à renoncer aux belles expertises, aux hauts faits de l'épée. Elle va se trouver à la tête du parti qui, autour de Charles VII, se prononcera pour la guerre à outrance, sans trêve, sans arrêt, jusqu'à ce que les Anglais fussent boutés hors de France ; elle était suivie par le duc d'Alençon, par le duc René de Bar, par Dunois, par tous les « chefs de guerre », les La Hire, les Chabannes, les Xaintrailles. Le parti opposé, formé de ceux qu'on nommerait de nos jours les « pacifistes », et qui voulait négocier avec le duc de Bourgogne, avec le roi d'Angleterre lui-même, était dirigé par l'habile chancelier de France, Regnauld de Chartres, archevêque de Reims, par les favoris du roi La Trémoïlle et Gaucourt, par le comte de Clermont :

« Nous n'aurons la paix qu'au bout de la lance, disait Jeanne.
— Au bout de la plume », répliquait le chancelier.

Vers les idées de son chancelier, Charles VII inclinait par tempérament. Ces divergences iront s'accentuant. Elles produiront l'échec de la tentative sur Paris (8 septembre 1429), où Jeanne ne fut pas soutenue, et la retraite sur la Loire. Le 28 août 1429, Charles VII avait quitté Compiègne pour se diriger vers ses provinces du centre. Il venait de conclure avec le duc de Bourgogne des trêves de quatre mois, prolongées peu après. Le traité stipulait que les Bourguignons auraient la garde de Paris.

Incapable de se plier aux exigences d'une politique à laquelle une nature comme la sienne, toute de foi et d'action, ne pouvait s'harmoniser, Jeanne se désolait d'être traînée inactive de Gien-sur-Loire à Selles en Berry, puis à Bourges, à Montargis, à Loches, à Jargeau, à Issoudun, enfin au beau château de Mehun-sur-Yèvre. Certes le roi lui donnait autant d'argent qu'elle en désirait, les chevaux de race qu'elle aimait à chevaucher, les belles robes, les étoffes somptueuses dont elle aimait à se vêtir ; le roi l'anoblissait,

elle, son père, ses frères, toute sa famille ; mais par tout cet éclat n'étaient pas étouffées les « voix » qui l'appelaient à de nouvelles batailles. Cédant à ses instances, sur la fin d'octobre 1429, Charles VII autorisait enfin Jeanne d'Arc « chef de guerre », à partir avec sa compagnie utilement renforcée, pour la « conqueste » de diverses places que les Bourguignons possédaient encore dans la région de la Loire. Elle commença par aller mettre le siège devant St-Pierre-le Moutier. Ici se place encore un incident caractéristique.

A une première attaque les assaillants furent repoussés. Le fidèle d'Aulon, un vieil écuyer attaché à la Pucelle, ne cessait de veiller sur elle. Il l'aperçoit seule, auprès des remparts. A peine quelques hommes d'armes, particulièrement dévoués, demeuraient auprès d'elle. Brochant son cheval, d'Aulon la rejoint et la supplie de se retirer ; mais Jeanne, relevant la visière de son heaumet :

« Je ne suis pas seule — et ses yeux fixaient un regard inspiré à la crête des remparts dont elle se sentait déjà maîtresse — j'ai encore en ma compagnie cinquante mille de mes gens et je ne partirai que je n'aie pris la ville... »

Jean d'Aulon regardait autour de lui dans le plus grand étonnement :

« Quelque chose qu'elle me dît, déclare-t-il avec bonhomie, elle n'avait pas avec elle plus de quatre ou cinq hommes. »

Et comme d'Aulon insistait, Jeanne, pour toute réponse, lui ordonna de faire apporter claies et taudis, fagots et échelles pour l'escalade des remparts.

« En nom Dieu, à l'assaut ! criait la jeune fille, la ville est à nous ! »

« Et la ville fut prise », conclut le fidèle écuyer, de plus en plus ahuri.

Le 28 mars 1430, Jeanne se trouvait avec son roi à Sully-sur-Loire. Elle était lasse des discussions incessantes avec lui et avec ses conseillers, « mécontente, dit Perceval de Cagny, de la manière qu'ils tenoient pour le recouvrement du royaume ». Elle avait rassemblé les hommes de sa compagnie et terminé, d'une manière peu apparente, les préparatifs utiles à ses projets. Brusquement, « sans prendre congé », elle fila avec sa troupe vers Lagny-sur-Marne, où elle savait « qu'on faisait bonne guerre aux Anglais ».

Nous touchons à l'un des moments les plus importants de sa vie. Représentons-nous Jeanne dans ses rapports avec le roi. Certes, il y eut entre eux des discussions vives, violentes. « Elle ne vouloit croire conseil, ains (mais) faisoit tout à son plaisir », dira Regnauld de Chartres. Quand elle était en opposition avec les ministres et les familiers de Charles VII :

« Vous avez été à votre conseil, j'ai été au mien ».

Son conseil c'était ses voix, les voix du ciel, la voix de Dieu. On ne diminuera pas la sublime héroïne en disant que, à cette époque de sa vie, dans les conseils de Charles VII où elle siégeait comme « chef de guerre », elle devait être insupportable. Comment discuter avec une jeune personne qui parle tout le temps au nom du bon Dieu ? Regnauld de Chartres, sans aucun doute, disait vrai quand il prétendait qu'elle n'entendait plus raison.

Et l'on doit comprendre les sentiments de Charles VII à la suite de cette dernière équipée. Sans se soucier des ordres du roi, des traités conclus, et qu'elle aurait — si elle avait agi avec l'approbation du roi — violés ouvertement, elle retourna sur les bords de la Seine et de l'Oise donner, non seulement aux Anglais, mais aux Bourguignons « bonnes buffes et bons torchons ». Ce sont ses expressions. Quel monarque aurait toléré pareille façon d'agir d'un capitaine soumis à ses ordres et combattant à ses gages et en son nom ?

« Qu'elle aille se faire pendre ! » dit peut-être Charles VII en un mouvement d'humeur, somme toute justifiée. Et Regnauld de Chartres et La Trémoïlle en éprouvèrent un sentiment de soulagement : « Ouf ! » A la tête de sa compagnie, Jeanne marcha à la rescousse de Lagny.

Compagnie dont la composition est des plus curieuses. L'Italien Baretta en est toujours le lieutenant, ce qui veut dire qu'il la commande en l'absence de Jeanne d'Arc. Aussi y trouve-t-on nombre d'Italiens, puis des Ecossais, et des Français naturellement. A l'expédition se sont joints les plus rudes et durs guerroyeurs de l'époque, routiers recuits sous le harnais de fer, les deux Poton à savoir Poton de Xaintrailles et Poton le Bourguignon, Ambroise de Loré, Jean Foucaut, Jacques de Chabannes, Rigaud de Fontaines, Geoffroi de St-Belin, âpres gaillards et qui ne connaissent d'autre métier, d'autre honneur, d'autre joie, d'autre source de profit ou moyen d'existence qu'embûches, escalades et grands coups d'épée. Plusieurs d'entre eux, St-Belin,

Chabannes, Xaintrailles, figureront, après la paix d'Arras, parmi les capitaines des terribles « écorcheurs ».

La bande se dirigea sur Lagny. Chemin faisant elle rencontra, suivi de ses hommes, un fameux « chef de guerre » bourguignon, Franquet d'Arras, redoutable soudard, mi-parti brigand et guerrier. Jeanne l'attaqua, le vainquit, le fit prisonnier; après quoi on lui coupa la tête. Ce combat, du mois de mars 1430, n'a pas été mis suffisamment en relief. Ici Jeanne commanda effectivement sa petite armée. « Chef de guerre » elle dirigea sa compagnie dans ce duel avec un « chef de guerre » du parti adverse, condottière éprouvé, et remporta sur lui une victoire complète.

Les premières semaines de mai furent employées à diverses escarmouches dans l'Ile-de-France et le Valois. Jeanne se trouvait à Crépy quand elle apprit que l'armée du duc de Bourgogne était venue mettre le siège devant Compiègne. Philippe le Bon prétendait que cette place lui devait être remise en vertu des trêves conclues avec Charles VII. Environ minuit elle monta à cheval et, suivie de sa compagnie — 300 à 400 hommes — chevaucha jusqu'à l'aube. Dans la matinée du 14 mai elle entrait dans Compiègne. Or il faut savoir que la municipalité de Compiègne avait reçu de Charles VII l'ordre d'ouvrir les portes de la ville au duc de Bourgogne ; mais elle s'y refusait obstinément. Il faut savoir aussi que Charles VII et ses conseillers espéraient, à la suite de ces trêves avec les Bourguignons, parvenir avec eux à un accord général et définitif. De nouvelles conférences étaient décidées ; mais Philippe le Bon rompit ces négociations et précisément parce que Compiègne n'était pas remis entre ses mains. La municipalité, soutenue par un rude et cruel capitaine, Guillaume de Flavy, qui commandait dans la place, continuait à faire la sourde oreille à toutes les injonctions de Charles VII, du comte de Clermont et de Regnauld de Chartres. Et voici que Jeanne venait l'étayer dans sa résistance.

La malheureuse sortie où la Pucelle, victime de son intrépidité, fut prise par les Bourguignons, se place au 23 mai 1430. De même qu'on voyait toujours la vaillante enfant sur le front quand sonnait la charge, elle voulut rester la dernière pour couvrir la retraite de ses compagnons. C'est un écrivain bourguignon, et qui se trouvait sur les lieux, Monstrelet, qui va nous montrer le jeune chef de guerre dans les derniers moments de son admirable carrière militaire :

« Iceux François, voyant leurs ennemis multiplier en grand nombre, se retirèrent devers la ville, toujours la Pucelle avec eux sur le derrière, faisant grand manière d'entretenir ses gens et les ramener sans perte ; » capitaine vigilant jusqu'à la minute suprême et, dans le moment même où ses jours étaient en péril, ne songeant qu'à ordonner de la manière la plus favorable la retraite de ses soldats. Ainsi, criant, se battant, se culbutant, Français, Anglais et Bourguignons arrivèrent à la tête du pont, sur les fossés de la ville. Guillaume de Flavy, qui commandait dans Compiègne, vit la place menacée par le flot des ennemis — plus de deux mille hommes, — dit Monstrelet. Il ordonna de relever le pont-levis. Jeanne était perdue.

Une grappe humaine s'accrochait au caparaçon de son cheval, tirait la bête par la bride, tirait Jeanne elle-même par les pans de sa huque d'or. Elle se défendait à grands coups d'épée, quand un archer picard, grimpé sur la croupe de son cheval, la saisit à bras-le-corps et roula avec elle sur l'herbe foulée. La prisonnière fut conduite au logis du capitaine bourguignon, Jean de Luxembourg. Jean de Luxembourg la vendit aux Anglais.

La captivité et le procès de Rouen. Honte éternelle de ceux qui s'acharnèrent contre l'enfant sublime. L'Université de Paris s'y déshonora obstinément et il fallut des siècles pour qu'elle se relevât de l'opprobre dont elle s'y était couverte. Il n'y a rien de plus beau que les procès-verbaux du procès de condamnation. C'est la plus haute épopée, le drame le plus émouvant. Auprès des réponses de Jeanne à ses juges, que sont les vers d'Homère ou les tragédies de Shakespeare? On ne trouverait dans la littérature de tous les temps qu'une seule œuvre qui puisse être mise en regard de ces interrogatoires d'une enfant rustique moralement torturée par des prélats et des théologiens, ce sont les évangiles. Un même esprit vivifie les uns et les autres, le génie du peuple, franc, candide, intelligent, simple et droit, face aux pharisiens.

Le 29 mai 1431, en la chapelle du vieux château de Rouen, Jeanne, la bonne Lorraine était déclarée, par des hommes d'Église, hérétique et relapse. Le lendemain, mercredi 30 mai, au matin, le dominicain Martin Ladvenu vint la prévenir qu'elle serait brûlée. Dans ce moment la Pucelle eut un frisson de douleur :

« Mon corps net et entier, qui ne fut jamais corrompu, sera

consumé et réduit en cendres ! J'en appelle à Dieu, le grand juge, des grands torts et ingrevances qui me sont faits ! »

Elle demanda que, pour aller au supplice, elle fût vêtuë d'une chemise longue. Le bûcher avait été dressé à Rouen sur la place du Vieux Marché. Un écriteau y avait été fixé, où se lisaient ces mots :

« Jehanne qui s'est fait nommer Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse de peuple, devineresse, superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, présomptueuse, malcréant de la foy de Jhésus-Christ, vanteresse, ydolâtre, cruelle, dissolue, invocatrice de diables, apostate, scismatique et hérétique. »

En sa longue chemise, elle s'avança sur la charrette des condamnés, coiffée d'une mitre pointue en papier blanc, portant l'inscription :

« Hérétique, relapse, apostate, ydolâtre ».

Sur la place du Vieux Marché on lui fit un nouveau sermon. On n'imagine pas le nombre de sermons que les hommes d'Église, qui l'envoyaient au supplice, firent à cette pauvre enfant, en ses derniers jours. Puis l'horrible Cauchon — une brute en soutane, un ambitieux borné — lut la sentence. Plusieurs Anglais trouvaient que cette cérémonie durait bien longtemps. Les prélats se prélassaient. Les Anglais criaient à l'évêque de Beauvais : « Nous feras-tu dîner ici ? » Alors les hommes d'Église, qui avaient livré Jeanne à la mort, s'éloignèrent. Le bourreau approchait la flamme des fagots. Jeanne demandait une croix. Un soldat anglais en fit une de deux morceaux de bois qu'il noua l'un sur l'autre. Jeanne la prit et la serra sur son cœur.

La plupart des spectateurs pleuraient, vaincus par la pieuse vaillance de la martyre, et voici que les Anglais eux-mêmes éclataient en sanglots. Plusieurs de ses bourreaux frissonnaient de remords. Les flammes montaient autour de la Pucelle, en l'entourant d'une gloire plus radieuse que celle des saints, et le nom de Jésus, qu'elle répétait avec confiance, flottait encore sur ses lèvres au moment où elle quittait un monde trop méchant et trop bête pour son idéale beauté.

Charles le Victorieux.

La prise de Jeanne d'Arc n'avait pas porté bonheur aux Anglo-Bourguignons devant Compiègne. Ils durent lever le siège (28 octobre 1430) abandonnant matériel et artillerie, « qui fut la chose qui plus leur greva et donna blasme ». Cet échec, infligé aux armées de Henri VI et de Philippe le Bon, produisit une vive sensation de Noyon à Beauvais et de Soissons à Reims. Partout les Anglo-Bourguignons sont traqués, chassés de leurs repaires. Aussi bien dès ce moment la cause anglaise semble perdue en France. L'énergie et la valeur du régent Jean de Lancastre, duc de Bedford, en prolongeaient seules la domination.

Nous arrivons au traité d'Arras, où se scellera la réconciliation des maisons de France et de Bourgogne. A cette réconciliation tant de mains et tant de cœurs avaient besogné : Jeanne d'Arc, Colette de Corbie et jusqu'aux Pères du concile de Bâle. Jouvenel des Ursins disait justement :

« Selon mon pauvre avis, je pense à damner plus largement les divisions comme étant la cause de la destruction de ce royaume. »

Olivier de la Marche a marqué en termes touchants les raisons qui déterminèrent Philippe le Bon à apaiser son ressentiment au pied du trône de France :

« Et de la part du bon duc Philippe, semble que ce qui le fit légèrement (facilement) condescendre fut au regard du salut du royaume de France, au noble sang dont il était issu, qui lui bouillait en l'estomac et à l'entour du cœur, et aux grans biens qu'il avait reçus, en ses prédécesseurs, de la maison royale. Ces trois choses, qui font une, lui firent oublier l'offense (l'assassinat de son père, Jean sans Peur).

« Secondement, la petite affinité et amour qu'il avait aux Anglais, et tiercement l'honneur et vertu de lui, et qui toujours et toute sa vie, quelque offensé, quelque aiguillonné, quelque piqué ou point qu'il eût été par plusieurs fois, il a toujours tendu la main, de tout effet et de tout pouvoir, à soutenir, maintenir et garder la royale majesté de France, vécut et mourut noble et entier Français, de sang, de cœur et de volonté. »

Le peuple d'Arras, en voyant la familiarité si merveilleusement survenue entre les deux princes, Charles VII et Philippe le Bon,

en pleurait de joie. Spontanément s'organisèrent danses et caroles parmi les rues ; mais en Angleterre la consternation fut telle que des troubles en résultèrent de divers côtés. Les historiens disent que l'illustre duc de Bedford en mourut de chagrin (13 septembre 1435). Partout en France les Anglais sont débordés. Le 13 avril 1436, le connétable de Richemond entrait dans Paris et l'Université parisienne, par une hardie virevolte sur le procès de Jeanne d'Arc, suppliait humblement Charles VII de revenir en sa bonne ville. Dans le pays de Caux et autres lieux de Normandie, les Anglais avaient cru pouvoir armer les paysans : ces armes se tournèrent contre eux.

Les Français, sous l'aiguillon du ressentiment, en songeant à tout ce que les Anglais leur avaient fait souffrir, et depuis si longtemps, outraient parfois leur vengeance : « Le vingt-cinquième jour de septembre (1441) emmenèrent les gens d'armes les prisonniers (anglais), qu'ils avaient amenés à Paris après la prise de Pontoise, en leurs forteresses, moult piteusement, car ils les menaient au pain de douleur, deux et deux accouplés de très forts chevestres (collets), tout ainsi comme on mène chiens à la chasse, eux montés sur grands chevaux qui moult tôt allaient ; et les prisonniers étaient sans chaperon, tous nu-teste, chacun un pauvre haillon vêtu, tous sans chausses, ni souliers la plus grand'partie ; bref on leur avait tout ôté, jusqu'aux braies ;... et tous qui ne pouvaient rançonner (payer rançon), ils les menaient en grève, vers le Port-au-Foin, et les liaient pieds et mains, sans merci, moins que de chiens, et là les noyaient voyant tout le peuple... »

Thomas Basin a montré admirablement comment, après le traité d'Arras, les divisions entre Français s'étant apaisées, l'Anglais est devenu pour tous l'ennemi commun : « Les Français et les Normands qui se trouvaient encore sous la domination anglaise, brûlaient d'une haine de plus en plus vive contre les Anglais. Ils comprenaient que leur suzeraineté serait pour eux une source de continuelles misères ; ils comprenaient qu'ils ne cherchaient pas le bien du pays, ni le repos de leurs subordonnés, eux qui, depuis plus de vingt ans, les avaient affligés d'une guerre incessante, mais qu'en eux brûlait une haine innée, invétérée, de la nation française qu'ils voulaient accabler de peines et de misères jusqu'à extermination, en sorte que, entre Français et Anglais, qui se méprisaient réciproquement, haine et

défiance allaient grandissant. » Thomas Basin dit encore : « La paix faite entre Français et Bourguignons, les Français n'avaient plus que les Anglais à combattre, ce qui devait leur assurer une victoire facile, s'ils parvenaient à ordonner leurs armées. »

Les deux dernières batailles importantes de la guerre de Cent ans furent les batailles de Formigny (15 avril 1450) et de Castillon (17 juillet 1453). Dans la première des deux journées, les troupes de Charles VII furent commandées par le comte de Clermont. Les Anglais perdirent la bataille, dit Jean de Bueil, par suite d'une fausse manœuvre : « Quand ils virent les Français en plus grand nombre qu'ils ne cuidaient (pensaient), ils s'avisèrent d'aller prendre place plus avantageuse et, en y allant, se déroyèrent (se mirent en désordre) et, par ce, furent desconfits. » A Formigny la chevalerie française prit sa revanche de ses précédentes défaites, car c'est aux charges de la cavalerie française placée aux deux ailes et opportunément mise en action, que fut due la victoire. Pour la première fois dans une grande bataille, les Anglais étaient plus nombreux que les Français. La victoire du comte de Clermont eut un grand retentissement. Les Anglais en perdirent tout entrain et bon vouloir.

A Castillon (17 juillet 1453), Jean de Bueil était l'un des deux chefs de l'armée française. L'autre était Jacques de Chabannes, l'un des derniers compagnons de Jeanne d'Arc. Les Anglais étaient commandés par l'illustre Talbot. Comme à Formigny, ils étaient plus nombreux, deux fois plus nombreux que leurs adversaires ; mais depuis Crécy, Poitiers et Azincourt les rôles étaient renversés : la supériorité de l'organisation et surtout celle de l'arme nouvelle, l'artillerie, était du côté des Français. A chaque coup qu'il tirait, l'un des canons de Me Girault enlevait cinq ou six Anglais. La défaite subie par l'armée de Henri VI fut écrasante. Le vieux Talbot, le dernier survivant des grands combats, était parmi les morts. Les quelques villes de Guyenne où dominaient encore les croix rouges, capitulèrent, Bordeaux le 17 octobre (1453). Les Anglais ne devaient conserver en France que Calais : le beau port qui ne serait reconquis qu'au xvie siècle par le grand duc de Guise.

En ces derniers et si rapides succès remportés par les Français, une grande place doit être faite, comme nous venons de le dire, à l'artillerie. Les progrès réalisés par elle étaient dus, en majeure partie, à l'activité d'un homme de génie, Jean Bureau : « Un

Parisien, dit Thomas Basin, de famille plébéienne, de petite taille, mais grand par la hardiesse et par la pensée. Il garnit les places fortes occupées par les Français d'une artillerie telle qu'elles en devenaient imprenables ». Assiégés dans Caen, les Anglais y avaient concentré des moyens de défense importants ; mais les Français mirent en action une bombarde d'une telle puissance (pour l'époque) que les assiégés épouvantés capitulèrent au premier coup qu'elle tira (1er juillet 1450). On pense aux effets du 420 boche dans les premiers temps de la dernière guerre. Au siège de Cherbourg les Français installèrent leurs pièces d'artillerie à marée basse, sur la plage. Ils savaient les garantir de telle façon que la marée en les recouvrant ne les pouvait endommager, et, à peine le flot s'était-il retiré, que le tir des pièces reprenait de plus belle. La place fut réduite en moins d'un mois.

La date de 1453 est considérée généralement comme bornant la guerre de Cent ans ; mais ce ne sera que le 3 novembre 1492, que le traité d'Étaples mettra officiellement fin au grand conflit. Nous avons dit que cette guerre avait commencé en réalité en 1296 : sur près de deux siècles la lutte s'était étendue.

Charles VII, le petit roi malingre et étriqué, frêle et fuyant, timide et renfermé, se montra un admirable organisateur. Il était d'apparence menue et grêle, les épaules droites, le visage aux traits fins et plaisants. Il s'habillait avec recherche, généralement en vert. Quand il mettait une de ces tuniques courtes qui ne descendaient que jusqu'aux cuisses, en ses chausses collantes à la mode du temps, apparaissaient ses jambes tortues et ses genoux cagneux. On parle beaucoup de l'influence qu'aurait exercée sur lui, dans la seconde partie de son règne, Agnès Sorel, Mlle de Beauté, comme on la nommait du domaine de Beauté-sur-Marne que lui avait donné Charles VII. Au fait, sa beauté était tenue en haute estime par les contemporains ; s'il est vrai que, au goût actuel, son nez en pomme de terre ne nous charme pas beaucoup. « C'était une des plus belles femmes que je vis onques, écrit Olivier de la Marche, et fit, en sa qualité, beaucoup de bien au royaume de France. Elle avançait, devers le roi, jeunes gens d'armes et gentils compagnons et dont depuis le roi fut bien servi. » Son règne fut d'ailleurs de courte durée. Elle ne devint l'amie du roi qu'en 1444 et mourut à Jumièges le 9 février 1450.

Un chroniqueur flamand, Georges Chastellain, fera de Charles VII un bel éloge : « Lui, de son royaume tout désolé, tanné et déchiré, comme un navire désemparé et démoli à tous les côtés, ruiné en ses fondements, et en toutes ses beautés et magnificences mis en ruine ; sans labeur, sans peuple habitant, sans marchandises et sans justice, sans règle et sans ordre, plein de larrons et de brigands, plein de pauvreté et de mésaise, plein de violence et d'exaction, plein de tyrannie et d'inhumanité, et qui même avait son royal trône gisant par terre, enversé ci-dessus dessous, escabeau des pieds des hommes, foulure des Anglais et torchepied des sacquemans (pillards), il, en grand labeur, le ramena à franchise et richesse. »

La fin de la guerre de Cent ans trouva l'ancienne féodalité détruite. Elle est ruinée. La grande propriété féodale a disparu. La petite noblesse rurale se rapprochera des paysans : elle va produire ces fameux gentilshommes campagnards qui seront l'un des éléments de force, de richesse et de prospérité de notre pays. Dans les villes, la haute bourgeoisie se sera retrempée, elle se sera, elle aussi, rapprochée de la classe ouvrière et donnera le jour à la Renaissance. Le commerce et l'industrie vont prendre, sur la fin du règne de Charles VII, un essor inouï. Le pavillon français flottera par-dessus tout autre aux Échelles du Levant. La grande figure du commerçant Jacques Cœur en demeure un brillant témoignage

Les « petites gens du Conseil du roi », qui remplacent les grands seigneurs et les hauts dignitaires du vieux temps, auront grandement contribué à ce renouveau, par la réforme de l'administration militaire, de l'administration financière, de l'organisation judiciaire et de l'Église elle-même. Une mention spéciale revient ici à Pierre d'Oriole, qui succéda le 4 octobre 1453, comme général des finances, à Jean de Bar. Sur les neuf dernières années du règne de Charles VII et sur le règne de Louis XI, Pierre d'Oriole étendra son active et bienfaisante intelligence.

Philippe de Comines fait remarquer que Charles VII fut le premier roi de France à lever régulièrement des tailles sans l'octroi des États généraux. Il est vrai que la convocation de ces derniers était devenue de plus en plus difficile et illusoire tout à la fois. Charles VII ayant encore réuni les États généraux à Chinon (septembre 1428), les députés du Languedoc ne vinrent que pour se plaindre d'avoir été convoqués, ceux du Rouergue ne vinrent que pour ne pas siéger, et d'autres ne vinrent pas du tout.

« Charles VII, écrit Jean de Bueil, fit dresser son artillerie en peu de temps, et était un homme qui toujours était sur sa garde ; et, pour affaire qu'il eût, il ne mettait jamais plus grand subside sur son peuple. Il avait toujours un ordinaire qu'il prenait tous les ans sur ses sujets, et mettait en bonne garde tellement qu'il s'en aidait au besoin sans autre chose leur demander. Il était bien payé de ce qu'il devait avoir et nul n'y osait faire fraude ne faute de payement. Aussi il leur tenait grand'justice ne n'eût nul osé rompre ses statuts et ordonnances, ne faire tort les uns aux autres». Ainsi se font les bons règnes.

Sources. *Les grands traités de la Guerre de Cent ans*, éd. E. Cosneau, 1889. — *L'Ordonnance Cabochienne*, éd. Alf. Coville, 1891. — Le P. H. Denifle. *La Guerre de Cent ans et la désolation des églises*, 1899. — Continuateurs de G. de Nangis, éd. H. Géraud. 1843. La partie rédigée par J. de Venette dans un esprit démocratique est extrêmement remarquable. — *Les Grandes Chroniques*, éd. Delachenal, 1910-1920, 4 vol. Œuvre non moins remarquable que la précédente, lui peut être opposée ayant été rédigée sous l'inspiration de Charles V. — *Journal d'un bourgeois de Paris, 1405-1449*, éd. Al. Tuetey. 1881. Très vivant et intéressant. — Christine de Pisan. *Le Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V*, éd. diverses. — Chroniques de Froissart et de Jean le Bel, éd. diverses. — *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. Sim. Luce, 1862. — *Chronique du Mt-St Michel* (1343-1468). éd. Sim. Luce, 1879. — J. de Bueil. *Le Jouvencel*, éd. Favre et Lecestre, 1887-1889. 2 vol. — Cuvelier. *Chron.* (rimée) de *Bertr. du Guesclin*, éd. Charrière, 1839 — *Chron. d'Antonio Marosini*, éd. Germ. Lefèvre-Pontalis et Léon Dorez, 1899-1902, 3 vol. — *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, éd. J. Quicherat, 1861-69, 5 vol. — *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, éd. Pierre Champion, 1921. — Hist. de Thomas Basin, éd. Quicherat, 1855-49, 4 vol.

Travaux des historiens. A. Coville *Les Premiers Valois et la Guerre de Cent ans*, dans *Hist. de France*, dir. E. Lavisse, IV¹, 1902. Ch. Petit-Dutaillis, *Charles VII, Louis XI.... ibid*, IV² 1902. [Maxime Petit]. *Hist. de France illustrée* (Larousse). s. d, in-4°. Nous devons beaucoup à ces trois ouvrages. — J. d'Auriac. *La Véritable Jeanne d'Arc*, 1920 — G. du Fresne de Beaucourt. *Histoire de Charles VII*, 1881-91, 6 vol. — Marcellin Boudet. *La Jacquerie des Tuchiens*, 1895. — Pierre Champion. *Guillaume de Flavy*, 1906. — Pierre Champion. *Charles d'Orléans*, 1911. — Cherest. *L'Archiprêtre*, 1879. — Alf. Coville. *Recherches sur la misère en Normandie au temps de Charles VI*, 1886. — Alf. Coville. *Les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*, 1888. — R. Delachenal. *Histoire de Charles V*, 1909, 2 vol. — G. Guigne. *Les tard-Venus en Lyonnais*, 1886. — Jarry. *Vie politique de Louis d'Orléans*, 1886. — Germ. Lefèvre-Pontalis. *La guerre de partisans dans la Haute-Normandie (1424-1429)*. Bibl. Ec. des Chartes, 1896 — Ch. Lénient. *La Poésie patriotique en France au M. A.*, 1891 — Siméon Luce. *Hist. de la Jacquerie*, 2e éd. 1895. — Siméon Luce *Hist. de Bertr. du Guesclin et de son époque*, 2e éd. 1882. — Siméon Luce. *Jeanne d'Arc à Domrémy*. 1886 — Moisant. *Le Prince Noir en Aquitaine*, 1894. — Léon Mirot. *Les Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI*, 1905. — H. Moranvillé. *Etude sur la vie de Jean Le Mercier*, 1888. — F.-T. Perrens. *Etienne Marcel*, 1860. — G. Picot. *Hist. des États généraux*. 2e éd.. 1888. — J. Quicherat. *Rodrigue de Villandrando*. 1879. — Marcel Thibault, *Isabeau de Bavière*, 1903. — Noël Valois. *Le Conseil du Roi aux XIVe. XVe. et XVIe s.* 1888. — Noël Valois. *La France et le Grand schisme d'Occident*, 1896-1902, 4 vol.

CHAPITRE XX

UN ROI MODERNE : LOUIS XI

Louis XI Dauphin. Son hostilité contre son père. La Ligue du Bien public (1465). Charles le Téméraire duc de Bourgogne. La guerre des Deux Roses en Angleterre. Louis XI et les Liégeois Le piège de Péronne (1468). Le duc de Berry. Nesle et Beauvais. Jeanne Hachette (1472). Les ambitions de Charles le Téméraire. Sa lutte contre les Suisses: Grandson et Morat (2 mars et 22 juin 1476). Sa mort devant Nancy (5 janvier 1477). L'héritage du dernier duc de Bourgogne. L'œuvre administrative de Louis XI. Son caractère. Sa mort à Plessis-lès-Tours (31 août 1483).

Le fils de Charles VII, Louis XI, né à Bourges le 3 juillet 1423, avait trente-huit ans quand il succéda à son père (22 juillet 1461). Sur la fin de leur vie, père et fils s'étaient entendus aussi mal que possible. En sa seigneurie du Dauphiné, qu'il occupait comme Dauphin de France. Louis s'était efforcé d'organiser une manière d'État indépendant sur le modèle du duché de Bourgogne : au point que son père avait dû faire marcher des troupes contre lui. Alors Louis s'était réfugié auprès du grand duc de Bourgogne, Philippe le Bon, qui l'accueillit princièrement et lui fit une pension de 30 000 livres. Et Charles VII d'observer, en parlant de son cousin de Bourgogne :

« Il reçoit en sa maison un renard qui lui mangera ses poules. »

Sur la fin de sa vie Charles VII ne prenait plus d'aliments qu'avec la plus grande circonspection, persuadé que son fils et héritier cherchait à le faire empoisonner.

« A mon avis, note Comines, le travail qu'il (Louis XI) eut en sa jeunesse, quand il fut fugitif de son père et fut sous le duc de Bourgogne, où il fut six ans (à dater de 1456), lui valut beaucoup, car il fut contraint de plaire à ceux dont il avait besoin et ce bien — qui n'est pas petit — lui apprit Adversité. »

Un des premiers actes du nouveau roi fut de congédier les

principaux ministres et serviteurs de son père, par haine de la politique dont ils avaient été les inspirateurs ou les instruments. Deux d'entre eux, Pierre de Brézé et Antoine de Chabannes, furent effrayés de ses menaces au point qu'ils en prirent la fuite. Après quoi Louis XI s'efforça de reconquérir la collaboration de la plupart d'entre eux, contraint de leur rendre justice et parce que sa politique, quoi qu'il en eût, devait être la continuation de celle de son prédécesseur.

Olivier de la Marche et Thomas Basin ont peint l'humeur de Louis XI, soupçonneuse, changeante. Il s'attachait à prix d'or les concours qui lui semblaient utiles, puis il congédiait brusquement ses plus importants auxiliaires sur un soupçon, sur une idée, une lubie, dont nos deux auteurs, à vrai dire, n'ont que rarement connu les motifs. Louis XI, ce politique avisé, froid et calculateur, méditant profondément des desseins à long terme, était de tempérament impulsif, naturellement incliné aux décisions brusques, hardies, aventureuses. Caractère étrange et qui surprend, fait de contradictions, quand et quand avare et libéral, s'habillant d'une manière sordide, à étonner, à scandaliser ses sujets, et dépensant en oiseaux et chiens de chasse, en bâtisses et en ripailles, des sommes excessives. Cet homme renfermé, cauteleux, soupçonneux et papelard, était exhubérant et bavard. A peine laissait-il parler ambassadeurs et députés admis en sa présence. Il parlait, avec abondance, en grasseyant, sans ordre ni logique apparente: mais en une langue pure et châtiée, et son discours ne laissait pas de charmer par le son de sa voix « tant douce qu'elle endormait comme les sirènes ».

Par le traité d'Arras, qui avait amené la réconciliation des maisons de France et de Bourgogne, les villes de la Somme avaient été cédées à Philippe le Bon. Ligne de places importantes: le maître en dominait les provinces du Nord. Le traité avait stipulé la possibilité d'un rachat, moyennant 400 000 livres. Louis XI songea immédiatement à recouvrer ces places : Abbeville, Amiens, Péronne, St-Quentin. Il y parvint, en vidant son trésor et par des taxes nouvelles(septembre-octobre 1463).

Louis XI suivait à l'égard du comte de Charolais, fils de Philippe le Bon — le prince qui serait bientôt le duc de Bourgogne Charles le Téméraire, — une politique qui n'était pas sans analogie avec celle que Philippe le Bon avait suivie vis-à-vis de lui-même quand il était Dauphin. Il lui faisait une pension de 36 000 livres et

l'avait nommé son lieutenant en Normandie; mais la pension n'était pas payée régulièrement et le rachat des villes de la Somme détermina la brouille. Le comte de Charolais sera un des principaux auteurs de la fameuse ligue du Bien public, effort de la féodalité croulante pour ressaisir la direction du royaume dont les événements l'éloignaient de jour en jour davantage. « Et fut cette guerre depuis appelée *le Bien public* , écrit Comines, pour ce qu'elle s'entreprenait sous couleur de dire que c'était pour le bien public. » Lutte pour les franchises des diverses provinces sous la direction des grandes maisons seigneuriales. Le duc de Bretagne se plaignait de ce que Louis XI voulait imposer au Parlement breton l'appel au Parlement de Paris. « La ligue du Bien public, observe Viollet-le-Duc, marqua le dernier effort de l'aristocratie féodale pour ressaisir son ancienne puissance; à cette époque beaucoup de seigneurs garnirent leurs châteaux de nouvelles défenses appropriées à l'artillerie : ces défenses consistèrent principalement en ouvrages extérieurs, en grosses tours épaisses et percées d'embrasures pour recevoir des canons, en plates-formes ou boulevards commandant les dehors ».

En réalité, ce *Bien public* consista, comme le duc de Nemours le déclarait assez cyniquement, à exiger du roi « grosses pensions pour les seigneurs », en tête desquels venaient le propre frère de Louis, Charles, duc de Berry, puis le comte de Charolais, les ducs de Bretagne, de Lorraine et de Bourbon, les comtes d'Armagnac et de St-Pol, et l'illustre bâtard d'Orléans.

Les armées rivales se rencontrèrent, le 16 juillet 1465, devant Monthléry. Louis XI commandait en personne les « royaux »; Charles le Téméraire dirigeait les confédérés.

« Etant ainsi ces deux batailles rangées l'une devant l'autre, se tirèrent plusieurs coups de canon, qui tuèrent des gens d'un côté et de l'autre. Nul ne désirait plus de combattre et était notre bande plus grosse que celle du roi, toutefois sa présence (du roi) était grand'chose, et la bonne parole qu'il tenait aux gens d'armes; et je crois véritablement que si n'eût été lui seul, que tout s'en fût fui. » Tableau dû à la plume de Comines qui se trouvait dans les rangs des confédérés. Louis XI, voyant l'action indécise, se hâta de rentrer dans Paris pour s'assurer de la grosse ville, laissant à son jeune adversaire, Charles le Téméraire, la vaine satisfaction de coucher sur le champ de bataille.

Comines encore fait observer combien cet apparent succès, rem-

porté par un général en chef de trente-deux ans, exerça sur la suite de sa vie une fâcheuse influence. « Mgr de Charolais, écrit Comines, demeura sur le champ, fort joyeux, estimant la gloire être sienne, qui, depuis, lui a coûté bien cher; car oncques, puis, il ne usa de conseil d'homme, mais du sien propre; et était très inutile (très peu porté) pour la guerre paravant ce jour, et n'aimait nulle chose qui y appartînt, mais depuis changèrent ses pensées, car il y a continué jusqu'à sa mort. »

Pour le moment la ligue du Bien public aboutit au traité de Conflans (novembre 1465). Louis XI restituait les villes de la Somme et l'un des ligueurs, particulièrement attaché au comte de Charolais, Louis comte de St-Pol, était fait connétable de France.

Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, mourut à Bruges le 15 juin 1467. Il s'était montré prince d'un style admirable, libéral et fastueux, d'un grand sens politique et d'une suprême habileté. Il fit beaucoup de mal au royaume de France, dans son désir de venger la mort de son père Jean sans Peur; mais il revint à la cause française dès qu'il pensa avoir satisfait son ressentiment. On imagine difficilement le faste et la magnificence dont il avait fait resplendir la cour de Dijon. Il mourut à soixante et onze ans, le prince le plus riche de l'Europe, en comptant toutes les têtes couronnées, et laissant son duché en un état de prospérité incomparable.

Le contraste établi par Thomas Basin, entre les terres du pays de France, que la guerre de Cent ans a ruinées, et les provinces soumises au duc de Bourgogne, qu'elle a épargnées, est poignant :

« Inutile d'indiquer au voyageur la limite où l'on passe des terres de suzeraineté bourguignonne en terre de France. A peine avez-vous posé le pied dans le royaume que l'aspect de la contrée devient sordide et raboteux : champs incultes, ronces, épines et buissons : de rares cultivateurs hâves et exsangues, couverts de haillons; dans les villes et les villages des ruines nombreuses, de nombreuses demeures vides d'habitants, et, dans celles qui sont occupées, un mobilier vulgaire, insuffisant, tableau de la misère, de la dépression et de la servitude; mais nous voici sous le gouvernement bourguignon : tout fleurit, resplendit, s'élève; nombreux sont les villes et les lieux fortifiés; la population abonde, les maisons sont variées et de brillant aspect, remplies de

beaux meubles; les champs sont cultivés, les clôtures en bon état; les gens bien vêtus ont des figures riantes. »

Le duc de Bourgogne ne demandait que de faibles contributions à ses sujets. Il avait des armées bien équipées, bien exercées, mais peu nombreuses. Par sa situation entre la Flandre, la Lorraine, l'Allemagne et l'Italie, par la richesse de son sol et la magnificence de ses vins, le commerce du pays était des plus prospères. Les Bourguignons, écrit Comines, « étaient comblés de richesses et en grand repos;... les dépenses et habillements d'hommes et de femmes, grands et superflus; les banquets plus grands et plus prodigues que en nul autre lieu; les baignoiries et autres festoiements avec femmes... » et cela dans toutes les classes de la société.

Heureusement pour la France, l'Angleterre connaissait à son tour les divisions sanglantes dont le royaume des fleurs de lis avait tant souffert sous le règne de Charles VI et la première partie du règne de Charles VII. A son tour l'Angleterre était partagée en deux camps ennemis, celui de la rose rouge et celui de la rose blanche, celui de la maison de Lancastre et celui de la maison d'York. « Et ne faut pas douter, dit Comines, que si les Anglais eussent été en l'état qu'ils avaient été autrefois, que ce royaume de France eût eu beaucoup d'affaires ».

Durant la guerre du Bien public, Louis XI avait fomenté une révolte des Liégeois. Le traité d'alliance entre le roi de France et les belliqueux bourgeois fut conclu le 17 juin 1465. Le prince-évêque de Liége, contre lequel la ville s'était soulevée, était neveu de Philippe le Bon. Depuis lors la guerre entre le duc de Bourgogne et sa bonne ville avait couvé avec des alternatives d'assoupissement et de flambées violentes. Les Liégeois furent enfin battus. Le 17 novembre 1467, Charles le Téméraire entra dans la ville et ordonna la démolition des remparts

Cependant Louis, qui se fiait à son habileté diplomatique plus qu'aux accidents incertains de la guerre, avait demandé une entrevue à Charles le Téméraire pour établir de commun accord les bases d'une paix définitive. Charles reçut le roi en son château de Péronne. Les pourparlers allaient leur train quand Charles apprit un nouveau soulèvement des Liégeois, à l'instigation du roi de France sans doute, et avec ses subsides. Il entra dans la plus grande fureur. Il tenait le roi entre ses mains. Louis XI se crut perdu. On conte que le voisinage de la tour où Herbert de Vermandois

avait fait périr Charles le Simple, lui donnait la chair de poule. Il faut d'ailleurs lui rendre cette justice, qu'après s'être laissé prendre si imprudemment, il fit la meilleure contenance et sut apaiser son terrible vassal, aux plus dures conditions il est vrai : la possession des villes de la Somme serait définitivement confirmée à Charles le Téméraire, le duc de Berry, étroitement allié au duc de Bourgogne, recevrait en apanage la Champagne et la Brie, voisines du duché de Bourgogne; enfin Louis XI se rendrait lui-même à Liége, pour y réduire, botte à botte avec le duc, les vaillants bourgeois que lui-même avait soulevés (14 octobre 1468). Louis XI dut assister à l'impitoyable châtiment de la ville dont les habitants l'accueillaient aux cris de : Vive le roi ! (30 oct. 1468).

Louis XI avait commis une imprudence : Charles le Téméraire en commit une autre. Histoire éternelle des Fourches Caudines. Ou bien le Téméraire aurait dû anéantir le rusé roi de France réduit à sa merci, ou se conduire vis-à-vis de lui en gentilhomme. Louis XI revint à Paris, ulcéré, ne respirant que vengeance. Il fit annuler le traité de Péronne par les États de Tours comme obtenu dans un guet-apens ; il fit occuper par ses soldats les villes de la Somme, St-Quentin, Amiens, Roye et Montdidier; son armée battit les Bourguignons à Buxy. Charles le Téméraire, « fort esbahi », forma la seconde ligue du Bien public. L'« esbahissement » du duc de Bourgogne s'accrut encore par l'accord manigancé entre Louis XI et son frère Charles de Berry. Le roi de France avait déterminé ce dernier à accepter la lointaine Guyenne en échange de la Champagne et de la Brie qui lui avaient été attribuées : sa complicité ne pourrait plus être à Charles le Téméraire de même secours. Voici enfin que le duc de Berry meurt à Bordeaux le 24 mai 1472. Le duc de Bourgogne publia un manifeste violent, déclarant que Louis XI avait fait empoisonner son frère, calomnie dont Thomas Basin et Olivier de la Marche se sont encore faits l'écho.

Sur la nouvelle de la mort du duc de Berry, écrit Comines, « courroux se mit aux champs et prit ledit duc (de Bourgogne) son chemin vers Nesle en Vermandois ; et commença exploit de guerre ort (laid) et mauvais, et dont il n'avait jamais usé : c'était de faire mettre le feu partout où il arrivait. »

A Nesle, les troupes de Charles le Téméraire se livrèrent à des excès affreux. Les soldats coupaient les poings aux habitants. Dans l'église, où femmes et enfants s'étaient réfugiés, on avait

du sang par-dessus les chevilles. Le lendemain la ville fut détruite. L'attaque s'était produite (12 juin 1472) sans avertissement préalable. Les habitants vivaient dans la sécurité de la paix. Charles en eut son châtiment immédiat devant Beauvais. Epouvantés du sort qui les attendait, les bourgeois firent une résistance désespérée. Les femmes secondaient les hommes. Faits d'armes où s'illustra Jeanne Laisné, dite Jeanne Hachette, de la petite hache dont elle se serait servie pour abattre les soldats bourguignons à la crête des remparts (juillet 1472).

Charles le Téméraire concevait des projets démesurés. L'état de grandeur et de prospérité où sa maison était parvenue et ses premiers succès militaires, dont son imagination développait les proportions, lui avaient tourné la tête. Olivier de la Marche, qui vivait dans son intimité et ne parle de lui qu'avec déférence, écrit à ce sujet : « Il ourdissait plus d'entreprises que des vies d'hommes n'eussent su faire. » C'était toujours le projet d'unir ses domaines de Flandre et d'Artois avec ses domaines bourguignons par l'acquisition de la Lorraine et de l'Alsace. Mais là ne se bornaient pas ses vues. Il voulait constituer un grand royaume qui se serait étendu de la Méditerranée à la mer du Nord, et qui l'aurait fait le plus puissant souverain de l'Europe. Dans ses plans il englobait les pays rhénans, la Suisse, la Savoie, le Dauphiné, la Provence et de toutes parts il avait commencé une politique activement agressive.

« De la maison de Savoie, écrit Comines, ledit duc (Charles le Téméraire) en disposait comme du sien. » Le duc de Milan était son allié. Le roi René de Sicile (René d'Anjou) lui voulait mettre son pays de Provence entre les mains! De l'archiduc d'Autriche. Sigismond, il avait obtenu, moyennant 50 000 livres, le landgraviat de Haute Alsace et le comté de Ferrette ; le duc Arnold de Gueldre lui abandonna ses États. Mais dans les pays rhénans et en Suisse, le Téméraire trouva de la résistance. Et là encore ne se limitaient pas ses ambitions. Il avait des prétentions sur la couronne d'Angleterre. Le 3 novembre 1471, il déclarait devant notaire que sa mère, Isabelle de Portugal, lui avait dit être l'héritière universelle de Henri VI et qu'elle lui avait transmis ses droits. Et ses rêves ambitieux se portaient jusque sur la couronne impériale.

Le traité d'Arras avait exempté Philippe le Bon, sa vie durant, de la suzeraineté du roi de France ; mais celle-ci ressaisissait

Charles le Téméraire avec ses droits d'appel. Le nouveau duc de Bourgogne projetait aussi de s'en affranchir. Il établit des parlements à Beaune et à Dôle, une cour d'appel à Malines (23 décembre 1473). Comme le roi d'Angleterre avait cru pouvoir le faire jadis en Guyenne, il interdisait à ses sujets d'en appeler à la Cour de Paris.

Avec une activité surprenante Charles le Téméraire opérait sur tous les points à la fois, par l'argent, par la diplomatie, par les armes. Pour se donner de l'air, il conclut, le 13 septembre 1475, des trêves de neuf ans avec Louis XI et lui livra le connétable de St-Pol qui l'avait trahi en sa faveur. Louis fit trancher la tête au connétable félon (19 décembre 1475). Quant aux rêves du Téméraire, ils se brisèrent contre un obstacle qu'il avait méprisé. Aux deux terribles batailles de Grandson (2 mars 1476) et de Morat (22 juin 1476) les longues piques suisses triomphèrent des bombardes et des vouges bourguignons.

« La douleur qu'il eut de la perte de la première bataille de Grandson fut si grande, écrit Comines, et lui troubla tant les esprits, qu'il en tomba en grand' maladie... »

De ce moment Charles le Téméraire perdit totalement ce bon sens, si utile aux hommes de gouvernement, et dont il n'avait jamais été surabondamment pourvu.

Les belles alliances se rompirent. René d'Anjou fut le premier à se rapprocher du roi de France. « Le roi de Sicile appointa que sa comté de Provence retourneroit au roi » (Jean de Roye).

Obstiné, têtu, tenace, Charles le Téméraire voulait toujours, par la conquête du duché de Lorraine, la réunion des deux tronçons de ses États, Flandre et Bourgogne.

La défaite des Bourguignons par les Suisses avait déterminé le retour de René de Lorraine dans sa capitale. Le 22 octobre 1477, Charles le Téméraire vint mettre le siège devant Nancy. Avec l'argent que, sous main, lui faisait tenir le roi de France, le duc de Lorraine avait levé une armée de 12 000 Suisses qui marcha au déblocus de la place. On était au cœur de l'hiver : la plaine blanche sous le ciel gris. Charles le Téméraire avait mis depuis quelque temps toute sa confiance en une manière de condottière italien, le comte Nicolas de Campobasso, que les chroniqueurs français nomment Bobache. Charles le Téméraire s'avança hardiment au-devant de ses ennemis bien qu'ils fussent en nombre deux ou trois fois supérieur. La trahison de Bobache, qui abandonna son

protecteur avec son contingent italien dès le début de l'action, consomma la défaite. Les plans du Téméraire sombrèrent dans le terrible désastre de Nancy (5 janvier 1477), sous la glace et le froid. « Le mardi (7 janvier) ensuivant de ladite bataille, un page montra clairement le duc de Bourgogne mort et tout nu, et, environ lui, 1 400 hommes tout nus, les uns assez loin des autres. Et avait le lit duc de Bourgogne un coup de bâton nommé hallebarde, à un côté du milieu de la tête par dessus l'oreille jusques aux dents, un coup de pique au travers des cuisses et un autre coup de pique par le fondement » (Jean de Roye).

Le rêve des grands-ducs d'Occident, la reconstitution de l'ancien royaume d'Austrasie entre la France et « les Allemagnes », était éteint. Du moins dans le domaine des arts, par la fusion des éléments français, flamands, rhénans et italiens, la fastueuse maison de Bourgogne, fondée par Philippe le Hardi, détruite par Charles le Téméraire, aura laissé des traces qui ne s'effaceront pas.

Parlant de Charles le Téméraire, Bobache le traître disait assez justement au duc de Bretagne dont il se prétendait le parent et qui l'avait recueilli :

« Il était cruel et inhumain et en toutes ses entreprises il n'y avait point d'effet et ne faisait que perdre temps, gens et pays par ses folles obstinations. » La destinée de Charles le Téméraire inspira sans doute à Louis XI sa devise favorite. « Quand orgueil chevauche devant, honte et dommage suivent de près ».

En vertu de la coutume qui rendait à la couronne de France les apanages concédés par elle, quand l'apanagé venait à décéder sans hoir mâle, le duché de Bourgogne venait entre les mains de Louis XI, car Charles le Téméraire ne laissait qu'une fille, Marie de Bourgogne. Le 1er février 1478 l'armée royale entrait à Dijon.

Louis XI aurait bien voulu mettre la main sur l'héritage tout entier de Charles le Téméraire, car le dernier duc de Bourgogne possédait les Pays-Bas, l'Artois, la Franche-Comté ; mais il se heurta à l'opposition des Anglais unis aux Flamands. Les sinistres origines de la guerre de Cent ans repassèrent dans son esprit. Marie de Bourgogne avait vingt ans. Louis XI songea d'abord à la fiancer à son fils le Dauphin qui en avait huit. Le projet n'était pas irréalisable et flattait la jeune fille ; mais Louis XI y renonça. Il se souvenait de la manière dont il s'était lui-même, étant Dau-

phin, conduit vis-à-vis de son père Charles VII et, dans la crainte que son fils n'agît pareillement quelque jour avec lui, il ne voulut pas lui donner si grande puissance. Ce moment est un des plus graves de notre histoire. Comines, qui s'était attaché à Louis XI, en parle avec tout le soin et toute l'attention qui conviennent. Se faisant illusion à lui-même, et sans étaler le vrai motif qui le déterminait, le roi alléguait qu'il ne voulait reconstituer si grand Etat comme l'ancien duché de Bourgogne avec ses dépendances, mais au contraire en répartir les parties diverses en divers pouvoirs.

« Il était enclin, dit Comines, de défaire et détruire cette maison et en départir les seigneuries en plusieurs mains : et nommait ceux à qui il entendait donner les comtés, comme Namur et Hainaut, qui sont situés près de lui. Les autres grandes pièces, comme Brabant, Hollande, il s'en voulait aider à avoir aucuns seigneurs d'Allemagne, qui seraient ses amis et qui lui aideraient à exécuter son vouloir. Son plaisir était bien de me dire toutes ces choses, parce que, autrefois, lui avais conseillé l'autre chemin ci-dessus écrit (les fiançailles de Marie de Bourgogne et du Dauphin), et voulait que j'entendisse ses raisons et pourquoi il ne me oyait (ne suivait mon avis), et que cette voie était plus utile pour son royaume qui beaucoup avait souffert à cause de la grandeur de cette maison de Bourgogne et des grandes seigneuries qu'elle possédait ».

Comines, en son bon esprit politique, n'était pas convaincu ; mais il n'objectait plus rien, impressionné par la personnalité de Louis XI. « Toutefois, dit-il, le sens de notre roi était si grand, que moi, ni autre qui fût en la compagnie, n'eussions su voir si clair en ces affaires, comme lui-même faisait ; car, sans nul doute, c'était un des plus sages princes et des plus subtils... »

Cependant Comines avait raison. Il devra le constater. « En ces grandes matières Dieu dispose les cœurs des rois... Si son plaisir eût été que notre roi eût continué le propos qu'il avait de lui-même avisé devant la mort du duc de Bourgogne (le mariage du Dauphin avec Marie de Bourgogne), les guerres, qui ont été depuis et qui sont, ne fussent point advenues... Je dis ces choses au long pour montrer que, au commencement, quand on veut entreprendre si grande chose, que on la doit bien consulter et débattre, afin de pouvoir choisir le meilleur parti. Je n'entends point blâmer notre roi, pour dire qu'il eût failli en cette matière, car, par aventure, autres qui

savaient et qui connaissaient plus que moi, étaient lors de l'avis qu'il était, combien que rien n'y fût débattu, ni là, ni ailleurs, touchant ladite matière ».

Car Louis XI, contrairement à tous ses prédécesseurs au trône de France, n'en agissait jamais qu'à sa tête, sans consulter ses entours. « Le cheval du roi, disait Jacques de Brézé, porte tout son conseil. »

Troublé par sa conscience, Louis XI tomba, en cette circonstance, dans la plus grande faute politique qu'un roi de France eût commise depuis le divorce de Louis VII avec Éléonore d'Aquitaine.

Le 18 août 1477, à Gand, Marie de Bourgogne épousa Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur allemand et futur empereur allemand, en lui apportant ses droits sur la Flandre, le Brabant, le Hainaut. De leur union naîtra Philippe le Beau, archiduc d'Autriche qui, après avoir épousé Jeanne d'Aragon, fille de Ferdinand de Castille, montera sur le trône d'Espagne, après la mort de sa belle-mère, et donnera le jour à Charles-Quint. Deux siècles et demi d'efforts, le labeur de vingt hommes de génie, le sang de milliers et milliers de Français, répareront avec peine la faute commise en 1477, par le plus habile et le plus rusé de nos rois. Peut-être même les conséquences de cette faute pèsent-elles encore sur nous aujourd'hui.

La réunion du duché de Bourgogne s'opéra sans grande difficulté. « Sur tous les chemins on rencontrait des seigneurs bourguignons guidant les soldats du roi » ; mais, si les nobles et les riches bourgeois firent grand accueil aux bannières fleurdelisées, il n'en fut pas de même du menu peuple, qui demeurait attaché à ses anciens ducs. La vieille lutte des Bourguignons contre les Armagnacs se poursuit. Comme l'Angleterre est hors de jeu, c'est sur la maison d'Autriche que le prolétariat cherche à s'appuyer. Il y eut des émeutes. Le président du Parlement de Bourgogne fut massacré, la bannière royale arrachée à Dijon du haut de la tour où elle flottait. Les notables de la ville ramenèrent les Dijonnais à leur devoir : « Par votre bon moyen, leur écrit Louis XI, vous avez trouvé manière de réduire la ville en notre obéissance ». De même en Franche-Comté, où Louis XI avait fait avancer ses troupes, la haute bourgeoisie se tourne vers la France, tandis que les artisans veulent résister aux armes du roi. Ces faits dominent la politique de Louis XI dans les villes de France où il favorisa

généralement l'administration des notables. De cette politique les racines étaient deux fois séculaires. Mais, d'autre part aussi, il s'efforça de donner à cette classe dirigeante une base élargie en déclarant nobles tous les possesseurs de fiefs. Nous avons déjà parlé de ces précieux gentilshommes campagnards qui seront un des plus actifs éléments de la Renaissance. Et dans les villes aussi Louis XI éleva à la noblesse une aristocratie bourgeoise qui, dans la Renaissance également, sera l'inspiratrice de la belle efflorescence artistique et commerciale.

Tocqueville a fait observer : « Louis XI détruisit tout le caractère populaire et démocratique des villes, et y réserva le gouvernement dans un petit nombre de familles attachées à sa réforme et liées à son pouvoir par d'immenses bienfaits. » Cette politique était à Louis XI un legs de ses prédécesseurs, qui n'avaient cessé de soutenir dans les villes le patriciat, car c'était autour du patriciat que s'étaient toujours groupés les partisans des fleurs de lis.

Nous avons déjà parlé de la prédominance dans les conseils, sous Charles VII, des « petites gens ». Ceux qui serviront de conseillers à Louis XI seront de bien plus mince origine encore. C'est Tristan l'Ermite qui avait fait le métier de bourreau et que son maître créera prévôt des maréchaux de France. L'Anglais Robert Nevil estimait d'ailleurs que Tristan était « le plus diligent et le plus vif esprit et le plus fin du royaume ». Puis Olivier le Mauvais, valet de chambre et barbier du roi. Louis XI l'anoblit et changea son nom en « Olivier le Daim ». Il était d'origine flamande, des environs de Gand. Louis XI l'employait à des missions diplomatiques en son pays d'origine. Il avait en lui très grande confiance. Il lui donna des biens considérables, les étangs de Meulan, les bois de Sénart ; mais après la mort du roi, le pauvre homme fut pendu (24 mai 1484). Enfin son médecin Jacques Coitiers, qui le tenait par la peur maladive que le roi avait de mourir. Tout ce monde, et d'autres de moindre importance encore, étaient gorgés par Louis XI de biens et d'honneurs ; mais ils lui devaient une soumission aveugle. « Il y avait grand servitude à être de ses gens » dit Chastellain.

L'administration financière de Louis XI fut remarquable, dirigée par des hommes de rare valeur, Pierre d'Oriole et Étienne Chevalier. En quoi il continuait l'œuvre de son père. La taille, à vrai dire, fut plus que doublée ; mais la régularité et l'exactitude de la perception en allégeaient le poids ; de plus les charges féodales,

qui avaient pesé sur le peuple sous les règnes précédents, étaient amoindries; et la prospérité commerciale, en partie encore grâce au roi, prit un important essor. Louis XI décréta que la noblesse pourrait s'adonner au commerce sans déroger. Il fut le premier roi à introduire systématiquement des clauses commerciales dans les traités, paix ou trêves, qu'il était appelé à conclure. Il chargea ses représentants à l'étranger de missions commerciales, voulut organiser à Londres, en 1470, une exposition des meilleurs produits de l'industrie française, pour « que les habitants dudit royaume d'Angleterre connussent par l'effet que les marchands de France étaient puissants pour les fournir, comme les autres nations ». Il favorisa les industries d'art et de luxe : dentelles, tapisseries, faïences. C'est à Louis XI que Lyon est redevable de la magnifique industrie de la soie, qui lui apportera dans la suite si grand honneur et si grande richesse. Et l'on peut dire que cette admirable fondation fut imposée aux Lyonnais contre leur gré, par l'intelligente obstination du roi.

Louis XI encouragea les débuts de l'imprimerie.

Un grand élan fut donné par lui à l'agriculture. Les terrains vagues et en friche furent partagés par ses soins entre laboureurs et seigneurs sous condition d'être cultivés.

Louis XI créa en France le service des postes par lettres datées de Lucheux (Somme) du 19 juin 1464. Les relais pour les chevaux se suivaient à quatre lieues de distance.

Dans l'ordre militaire enfin, Louis XI développa les grandes réformes de son père. Son attention se porta particulièrement sur l'artillerie. On a pu dire que l'artillerie de Louis XI aurait tenu tête, le cas échéant, à celle de toutes les autres puissances de l'Europe réunies.

Modeste et pauvre en ses vêtements, de drap commun, noir ou gris, il les faisait raccommoder et remettre des manches à son pourpoint quand elles se trouvaient usées aux coudes. Mussé en ses petits trous, fuyant la représentation et l'apparat, au point qu'on devait barricader les rues latérales des villes où il passait, pour l'empêcher de se dérober aux réceptions organisées en son honneur; entouré de menu peuple et parfois de canailles vulgaires ; buvant dans les tavernes, coude à coude sur la table de bois blanc avec de médiocres compagnons, Louis XI n'en faisait pas moins figure de grand prince, par la justesse de ses vues en la plupart des circonstances, par les libéralités qu'il savait répandre au moment

opportun et par la puissance où il porta la monarchie. L'Europe le considéra comme le premier monarque de son temps et, jusqu'en Italie, princes et républiques l'invoquaient pour arbitrer leurs différends.

On a dit de Louis XI qu'il était cruel, et on ne peut le nier en pensant aux affreuses cages, les « Fillettes du roi », où il tenait enfermés ceux qui l'avaient trahi ; mais le Bourguignon Molinet reconnaîtra qu'il eût dépensé sans hésiter 10 000 écus pour épargner le sang d'un seul de ses archers, ménager du sang de ses hommes et désirant leurs aises.

Des « Fillettes du roi » Comines a donné une description d'autant plus exacte qu'il y fut lui-même détenu l'espace de huit mois sous le règne de Charles VIII : « Il est vrai qu'il (Louis XI) avait fait de rigoureuses prisons, comme cages de fer et d'autres de bois, couvertes de plaques de fer par le dehors et par le dedans avec de terribles ferrures, de quelques huit pieds de large (deux mètres et demi), et de la hauteur d'un homme et un pied plus. Le premier qui les devisa (donna l'idée) fut l'évêque de Verdun (Guillaume de Haraucourt), qui, en la première qui fut faite, fut mis incontinent et y a couché quatorze ans. Plusieurs depuis l'ont maudit, et moi aussi, qui en ai tâté (au château de Loches) sous le roi de présent (Charles VIII), huit mois »

Religieux, plus dévot que religieux, courant les églises et les sanctuaires et réduisant sa personne royale, mais en une profonde sincérité, aux plus affligeantes mômeries. Il portait à son chapeau noir, d'un feutre graisseux, de petites images de plomb, images pieuses « lesquelles, à tout propos, quand il lui venait de bonnes nouvelles, il baisait, se ruant à genou, quelque part qu'il se trouvât, si soudainement quelquefois qu'il semblait plus blessé d'entendement que sage homme ».

On l'a dit tyrannique. Au fait, il commandait impérieusement, nous l'avons dit, à ceux qu'il avait choisis pour instruments de sa politique et ne souffrait pas qu'on ruât dans les brancards ; mais en de grandes circonstances il admit qu'on lui tînt tête, pliant son plaisir à la raison. Il avait envoyé à l'enregistrement du Parlement des édits fiscaux portant lourdes charges nouvelles ; quand il reçut une délégation de la haute Cour de justice, Premier Président en tête :

« Sire, nous venons remettre nos charges entre vos mains, et souffrir tout ce qu'il vous plaira plutôt que d'offenser nos consciences. »

Et le roi, après s'être déclaré ravi de posséder de tels magistrats, remit ses édits dans sa poche.

En conclusion, Comines, dont la chronique est à Louis XI ce que celle de Joinville est à saint Louis — chacun des deux princes a trouvé un biographe bien adapté à son caractère — Comines a jugé le roi, son maître, de la manière qui suit :

« En tous (les princes de son temps) il y avait du bien et du mal, mais, sans user de nulle flatterie, en lui avait trop plus de choses appartenantes à office de roi et de prince que en nul des autres. Je les ai presque tous vus et su ce qu'ils savaient faire ».

Louis XI passa les derniers jours de sa vie au château du Plessis qu'il avait fait aménager pour lui près de Tours. La crainte de la mort, emmêlée des plus bizarres terreurs, le hantait de plus en plus étrangement. Il avait fait clore « sa maison de Plessis-lès Tours de gros barreaux de fer, en forme de grosses grilles, et, aux quatre coins de la maison, quatre moineaux (bastions) de fer, bons, grands et épais. Lesdites grilles étaient contre le mur du côté de la place, de l'autre part du fossé, car il était à fond de cuve ; et y fit mettre plusieurs broches de fer, maçonnées dedans le mur, qui avaient chacune trois ou quatre pointes, et les fit mettre fort près l'une de l'autre. Et davantage ordonna dix arbalétriers dedans lesdits fossés, pour tirer à ceux qui en approcheraient avant que la porte fût ouverte, et entendait qu'ils couchassent auxdits moineaux de fer ».

La porte du Plessis ne s'ouvrait qu'à huit heures du matin pour se fermer à la brune. Il n'entrait que peu de monde, quelques personnes anxieusement désignées par le prisonnier volontaire. « Les cages où il avait tenu les autres, dit encore Comines, avaient quelque huit pieds en carré, et lui, qui était si grand roi, avait une bien petite cour de château pour se promener ». Il se défiait particulièrement de son fils, de sa fille Anne et de son gendre, le sire de Beaujeu.

Il aurait voulu reculer le jour de sa mort. Non seulement le pape, mais le Grand Turc lui envoyaient des reliques. La sainte ampoule de Reims. « qui n'avait jamais été remuée de son lieu », lui fut apportée en sa chambre. Il fit venir d'Italie le pieux ermite François de Paule.

La dernière heure sonna le 31 août 1483.

L'œuvre de ce roi, menu de corps et bizarre d'esprit, fut immense. Il avait bien été l'homme qu'il fallait pour clore la France

du moyen âge et la mener aux temps nouveaux, où notre pays continuera de jouer un rôle digne de son magnifique passé : source incessante de la civilisation moderne. En rendant à la couronne la Bourgogne et la Picardie, en lui donnant la Franche-Comté, la Provence et le Roussillon, Louis XI continua grandement l'œuvre de ses prédécesseurs, ainsi que par son activité administrative. La Renaissance s'annonce. Villon, qui se sert encore de la langue et des formes du moyen âge, est déjà un poète moderne. En lui chante l'âme de Verlaine. Voici l'imprimerie. Les Mahométans sont chassés d'Espagne par Ferdinand le Catholique, mais Constantinople tombe sous l'empire des Turcs. Les Portugais vont découvrir le cap de Bonne Espérance (1486), et Christophe Colomb entrevoit la ligne bleu-horizon des côtes américaines le 14 octobre 1492. Un monde nouveau brille dans une claire aurore ; mais les splendeurs n'en pourront effacer la beauté féconde des siècles de Philippe Auguste et de saint Louis, auxquels on ne trouve à comparer dans l'histoire que le siècle de Sophocle, de Phidias et de Périclès.

Sources. *Lettres de Louis XI*, éd. Et. Charavay et J. Vaesen, 1883-1905, 9 vol. — *Mém. de Comines*, éd. Mlle Dupont. 1840-47, 3 vol. — *Mém. d'Ol. de la Marche*, éd. Beaune et d'Arbaumont, 1883-88, 4 vol. — *Journal de J. de Roye*, éd. B. de Mandrot, 1894-96, 2 vol. — *Chron. de Chastellain*, éd. Kervyn de Lettenhove, 1863-1868. — *Chron. de Molinet*, éd. Buchon, 1827-28, 5 vol. — *Hist. de Thomas Basin*, éd. Quicherat, 1855-59, 4 vol. — Jehan Marcellin. *Journal des États généraux de Tours*, éd. A. Bernier, 1835.

Travaux des historiens. Petit-Dutaillis dans l'*Hist. de Fr.* dir. E. Lavisse, IV², 1902. — [Maxime Petit]. *Hist. de Fr. illustrée* (Larousse), s. d, in-4°. — P. Champion, *François Villon*, 1913. — A. Kleinclauz. *Hist. de Bourgogne*, 1909. — Lecoy de la Marche. *Louis XI et la succession de Provence*, 1888. — Michelet. *Louis XI et Charles le Téméraire*, 1857. — H. Sée. *Louis XI et les villes*, 1891. — H. Stein. *Charles de France, frère de Louis XI*, 1921. — Marcel Thibault. *La Jeunesse de Louis XI, 1423-1445*, 1907.

TABLE DES MATIÈRES

EVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY (738)



